This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AM
C Babcock
[illegible]

VICTOR ADVIELLE

HISTOIRE
DE
GRACCHUS BABEUF
ET DU BABOUVISME

d'après de nombreux documents inédits,

TOME I.

L'enfance de Babeuf. — Ses débuts littéraires. — Son séjour et ses luttes à Roye. — Il fonde le Correspondant Picard. — *Sa participation aux premiers événements de la Révolution. — Il se fixe à Paris. — Sa détention dans la prison d'Arras.* — Le Tribun du Peuple. — *Procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Vendôme. — Exécution de Babeuf et de Darthé. — L'Avenir.*

PARIS
CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE GUÉNÉGAUD
1884

HISTOIRE

DE

GRACCHUS BABEUF

ET DU BABOUVISME

Tiré à trois cents exemplaires sur papier vergé.

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

HISTOIRE

DE

GRACCHUS BABEUF

ET DU BABOUVISME

d'après de nombreux documents inédits,

Par M. Victor ADVIELLE.

TOME I.

L'enfance de Babeuf. — Ses débuts littéraires. — Son séjour et ses luttes à Roye. — Il fonde le Correspondant Picard. — *Sa participation aux premiers événements de la Révolution. — Il se fixe à Paris. — Sa détention dans la prison d'Arras. —* Le Tribun du Peuple. *Procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Vendôme. — Exécution de Babeuf et de Darthé. — L'Avenir.*

PARIS
CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE GUÉNÉGAUD

1884

-10707-

ASTOR LIBRARY
JUL
6
1892
NEW YORK

A GRACCHUS BABEUF

Tribun zélé du Peuple, Apôtre de ses droits,
Le Peuple un jour vengera ta mémoire;
Ami de la nature et de ses saintes loix,
Ton nom vivra glorieux dans l'histoire.
Ton sang, dans la postérité,
Couvrira tes bourreaux d'une honte éternelle,
Et Martyr de l'Egalité
Ton front est couronné d'une palme immortelle.

(Un Contemporain.)

HYMNE A J.-J. ROUSSEAU

Par Marie-Joseph CHÉNIER, Musique de GOSSET,

pour être chanté à la Fête du 20 Vendémiaire, an III, en l'honneur de J.-J. Rousseau.

Toi qui d'Émile et de Rousseau, etc.

O Rousseau! modèle des sages,
Bienfaiteur de l'humanité,
D'un peuple fier et libre accepte les hommages,
Et, du fond du tombeau, soutiens l'Egalité.

Fille du Ciel, ô sainte Egalité!
Répands sur nous tes bienfaits et ta gloire;
Que les mains de la Liberté,
Sur tous les Rois du monde assurent la victoire
Aux drapeaux de l'Humanité.

(*Les Peuples et les Rois*, allégorie dramatique, par Cizos-Duplessis. An II.)

LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

. . . .
Les Gracques, dans le sanctuaire,
Viennent à la voix de Babeuf,
Continuer Quatre-vingt-neuf,
Après deux mille ans de suaire;
. . . .

Dans les siècles, ce sommet là
Est plus qu'un défi, c'est un phare :
Devant lui s'arrête, s'effare,
Et fuit le monde d'Attila.

Emmanuel Delorme (*Chanson primée en* 1884.)

On n'avait jusqu'ici que très peu de renseignements sur la jeunesse et la vie de Babeuf, et la plupart sont inexacts.

Buonarotti, qui l'a connu tard, et qui n'est pas toujours fidèle, n'a parlé que de la conspiration de l'an V.

Charles Germain, qui, sous tous les rapports, était le mieux en situation pour apprécier Babeuf, ne lui a pas même consacré une notice.

L'héritier, de l'Ain, avait annoncé l'intention d'écrire les Mémoires de Babeuf, mais n'a donné aucune suite à son projet.

Quant aux fils et petit-fils du célèbre socialiste, ils se sont bornés à adresser quelques communications, souvent fantaisistes, à la presse et aux biographes, bien qu'ils possédassent ses papiers et fussent, dès lors, les dépositaires de ses secrets.

Enfin, le biographe superficiel de Babeuf, M. Edouard Fleury, en a été réduit à faire cet aveu :

« C'est tout un livre que la vie de Babeuf, un livre
» plein d'enseignements, un fragment immense de l'histoire de la pensée et des erreurs humaines, de ces erreurs qui, puisées bien loin dans le passé, troublent
» profondément notre présent et agiteront non moins
» profondément peut-être l'avenir de nos enfants... Ce
» ne serait pas une étude sans intérêt que celle qui nous
» permettrait de suivre pas à pas le progrès des doctrines
» égalitaires dans cet esprit illogique par excès de logique,
» arrivant à être cruel parce qu'il exagéra sa pitié pour
» le pauvre. Nous voudrions pouvoir, à l'aide de documents certains, émanés de lui, lui qui, plus tard, fut

» si prodigue d'encre, le montrer pauvre arpenteur » courbé, la chaîne en main, sur ces terres immenses et » fécondes que le grand seigneur possédait par droit de » naissance ; débutant par se désoler sans doute de sa » propre misère, par maudire l'injustice du sort qui ne » lui avait départi pas même une parcelle de cette terre, » source de toute richesse ; puis, reportant son esprit sur » la misérable existence de tous ceux, qui, comme lui, » languissaient dans le dénuement, s'étonnant que la » Société, si dure pour la grande majorité de ses enfants, » se montrât si prodigue seulement pour quelques-uns, » pour ses chéris, dont les mérites ne dépassaient pas, n'égalaient pas toujours les mérites des autres ; plus tard, » s'irritant de cette inégalité par trop flagrante alors ; » plus tard encore, cherchant à lui tout seul les moyens » de détruire cette inégalité criminelle, et enfin se donnant pour mission la tâche immense de répartir uniformément la propriété, la richesse, le bonheur, de » faire que tous fussent égaux, savants, vertueux, par conséquent heureux, et cela au moyen du partage équitable de la terre entre tous, à l'aide d'une simple formule » de spoliation générale.

» Malheureusement, ces précieux documents nous » manquent.

» Nous n'apercevons que le point de départ de l'utopie » sentimentale de Babeuf et son point d'arrivée, factieux » et coupable.

» Entre 1789 et 1795, on remarque une fâcheuse lacune » (1), que remplissent mal les débats du procès. Entre un » article de discussion tranquille sur le partage des communaux et les numéros brûlants du *Tribun du peuple*, » premiers et derniers échelons de tout un système philosophique, il manque tous les intermédiaires par » lesquels passe toujours la pensée humaine avant de se » faire conviction, volonté, école absolue. »

---

(1) Cette lacune remonte au-delà de 1789.

Ce que désirait tant connaître M. Fleury, et ce qu'il n'a su ni chercher, ni trouver, nous en faisons la base de cette publication.

Elle comble donc la lacune, évidemment regrettable, qui existait dans la vie de Babeuf, et nous le montre tel qu'il fut, sous ses bons et ses mauvais côtés.

Dans la première partie de notre travail nous reconstituons la jeunesse de Babeuf, d'après ses papiers inédits (1) qui avaient échappé aux investigations des historiens.

Nous l'y voyons fils soumis et dévoué, fonctionnaire laborieux, père de famille honorable, puis, épistolier charmant dans ses relations, restées absolument ignorées, avec Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras.

Cette période littéraire de la jeunesse de Babeuf mérite une sérieuse attention.

Aussi, en avons nous fait l'objet d'un chapitre dans notre premier volume et avons-nous cru devoir reproduire dans notre deuxième volume, toute la correspondance que Babeuf échangea de 1785 à 1788, avec l'homme aimable qui dirigea pendant si longtemps le mouvement littéraire en Artois. (2)

Cette correspondance se compose de 38 lettres de Babeuf (plusieurs manquent), et de 61 lettres (sans lacune) de Dubois de Fosseux, auxquelles étaient jointes diverses pièces en prose et en vers que nous publions également.

---

(1) Nous devons la communication de la plupart des documents qui nous ont servi pour ce livre à la gracieuse obligeance de feu M. Pochet-Deroches, aimable bibliophile, dont nous regrettons vivement la perte.

(2) Dubois de Fosseux envoya à Babeuf la lettre en date du 30 octobre 1785, qu'il avait adressée au rédacteur des *Feuilles de Flandre*, sur la retraite de M. de Briois, comme premier président du Conseil d'Artois (4 pag. in-4. — En tête Babeuf à écrit : *Reçue le 4 septembre 1786*), — et qu'il fit insérer également dans les *Affiches de Picardie et d'Artois*. (Nº 20 de cette année.)

Elle jette un jour nouveau sur la jeunesse de Babeuf, en révélant ses tendances, en dévoilant son for intérieur, en nous faisant assister aux premières effluves du Babouvisme.

Elle complète, en outre, l'*Histoire de l'Académie d'Arras* (1), de M. l'abbé Van Drival, qui, pour cette période de 1785 à 1788 paraît n'avoir presque rien su.

La correspondance que nous publions n'est pas rigoureusement classée par ordre de date. Babeuf faisait les brouillons de ses réponses au dos des lettres de Dubois de Fosseux, et, dans l'intervalle, il recevait quelquefois d'autres lettres, dont il retardait la réponse. Dès lors, nous plaçons ses réponses à la suite des lettres qu'elles visent, de façon qu'on ait sous les yeux, en même temps, les demandes et les réponses.

D'allures administratives, se souvenant volontiers qu'il était à la fois Magistrat et Académicien, Dubois de Fosseux employait constamment pour ses missives le papier in-quarto, et veillait à ce que ses lettres fussent parfaitement calligraphiées par un secrétaire qui écrivait sous sa dictée ou sur brouillons.

Quant à Babeuf, la forme matérielle l'occupait moins. Son écriture était toute petite, ferme, serrée, et les corrections étaient fort nombreuses ; mais on voit qu'il s'efforçait de rendre ses pensées avec concision et perfection. Aussi ne craignait-il point de soumettre son style à de véritables épreuves. Le soin exceptionnel qu'il apportait à écrire se révèle jusque dans ses moindres lettres : son style est toujours châtié, quand celui de Dubois de Fosseux est presque toujours lâché. Envisagée à ce seul point de vue, la différence entre l'un et l'autre est considérable.

Babeuf, en effet, était supérieur à Dubois de Fosseux, comme écrivain, et on devine à ces premières pages hâtives, qu'on est en présence d'un homme qui, quoique jeune, est déjà un lettré et un philosophe éclairé.

---

(1) Voir l'article que nous avons publié dans le *Constitutionnel*, du 4 août 1873, sous le titre : *L'Académie d'Arras depuis sa fondation en 1737 jusqu'à nos jours.*

Mais Dubois de Fosseux n'en reste pas moins l'agent de transmission du mouvement littéraire qui s'accentue en Artois. Il provoque les communications, il organise les séances de l'Académie, et en dresse le minutieux compte-rendu ; non content d'assumer la lourde charge d'historiographe d'une société sans éclat, puisqu'elle ne publie pas de Mémoires, il envoie au dehors, à ses correspondants, qui furent nombreux et parfois pressants, des résumés des séances et souvent même des extraits des Mémoires présentés, de façon qu'en divers lieux on sache qu'il existe à Arras une Académie et des Académiciens.

Et c'est ainsi que Babeuf a pu, pendant trois ans, y avoir ses petites entrées.

Au cours de cette période littéraire, Babeuf, entraîné par quelques novateurs, se préoccupa de réformer l'orthographe française. Ainsi, il écrivait :

Abolicion, — *afirmative*, — *cète*, — *éfet*, — *èles*, — *institucions*,— *teoriquement*,— *tères*, — *some*, — *soustraxion*, etc.

Nous avons cru devoir respecter scrupuleusement cette orthographe fantaisiste. Du reste, Babeuf ne persévéra pas longtemps dans ce système, et plus tard il écrivit comme tout le monde, mais cependant, en se souvenant parfois qu'il avait été, suivant son expression, *françaisard*.

La *Table*, dont nous faisons suivre cette correspondance, révèle les noms des hommes de lettres qui furent en relation avec l'Académie d'Arras ; à la distance d'un siècle, ils proclament l'activité prodigieuse de Dubois de Fosseux et l'impulsion extraordinaire qu'il sut donner aux travaux de ses membres.

Là, se retrouvent des noms toujours en honneur dans les lettres et les sciences : Audiffred, Blanchard, Buc'hoz, baron de Courset, Delegorgue, Domergue, Ducis, Godefroy (de Lille), Dom Grappin, Hardouin, Mlle de Kéralio, Mlle Le Masson Le Golft, Moreau de Saint-Méry, Opoix, Dom de Vienne, que l'Académie ne jugea pas digne de ses faveurs ; — d'autres noms encore, presque oubliés : d'Açarq, dont les hardiesses littéraires firent tant flageller l'Académie qui en avait fait un Membre correspondant, Champmorin, Crignon, Devin des Ervilles, Ecuyer, de Flagis, Pajot, Ramel, abbé Reynard, Saint-Georges, Tournon, Willemetz ; — puis ceux de la joyeuse bande des *Rosati* d'Arras et des *Valmusiens* de Douai : Beffroy de Reigny, Charamond, dom Gosse, Le Gay, Lenglet, Masclet, Roman, de Sacy, Taranget, baron de Tott, de Wavrechin.

C'est bien là le monde littéraire de la région d'Arras à la fin du XVIIIe siècle ; ce sont bien-là les amis zélès et dévoués, proches ou éloignés, de l'Académie que Babeuf, illusionné sur la valeur de certaines personnalités, appelait la « *charmante famille* » et « *le Lycée vénérable* », mais qu'un sceptique érudit, Dulaurens, moins respectueux ou plus clairvoyant, avait traité dédaigneusement de *Cabaret littéraire d'Artois*.

Tout, ou à peu près tout, est donc littéraire dans cette correspondance intime, mouvementée, que le hasard nous révèle. Excepté quand Babeuf envoie, en mars 1787, à son correspondant une brochure, dont il est sans doute l'auteur, sur la *Constitution du militaire*, et quand, le même mois, il lui soumet une question de concours qui est sa première formule du Babouvisme, on l'y trouve, partout, entièrement adonné aux travaux de sa profession et à la culture des lettres. Il parle volontiers de ce qui occupait alors l'attention publique, — l'attraction, les ballons, l'inoculation, l'agriculture, l'éducation, la poésie —, mais ses études ne révèlent point encore le futur Tribun. Il les résume au surplus très nettement, quand, visant une question qui lui était soumise sur l'apathie et la sensibilité, il répond (lettre du 16 novembre 1786) : « Aux beautés poétiques qui se distinguent dans l'*Epître sur les pré-*

tentions à la gloire, j'y vois réunis les heureux sentiments de cette philosophie moderne, de cette philosophie si conforme aux droits de l'humanité, de cette philosophie que j'aime, de cette philosophie enfin qui fait l'honneur de notre siècle, et qui produira nécessairement l'entière félicité de ceux à venir. »

A cette époque, les relations de Babeuf n'étaient point étendues ; il n'avait fait que deux fois le voyage de Paris ; il n'avait guère que deux amis, l'imprimeur Devin, de Noyon, et Audiffred, l'inventeur du *Graphomètre-trigonométrique* ; il était tout à sa famille et à ses affaires ; ce serait donc au contact de l'Académicien d'Arras, que le philosophe méditatif de Roye serait devenu, suivant le mot du temps, un homme de lettres, sacrifiant ses affaires à son ambition, puis graduellement, le fougueux révolutionnaire de l'an V.

Quoiqu'il en soit, sa première pensée écrite est le Mémoire sur les Chemins de la province d'Artois, daté de 1785, que nous reproduisons en tête de la correspondance (1) ; et c'est dans cette même correspondance, restée jusqu'à nous ignorée, que nous trouvons enfin, les premiers documents sur Babeuf et sa première formule du Babouvisme.

Lorsque, plus tard, mécontent peut-être de l'ingratitude et de la sottise des Académiciens d'Arras, Babeuf cessa brusquement de correspondre avec Dubois de Fosseux, sa nature audacieuse l'entraîna fatalement vers les régions de la politique militante et il y réussit d'autant plus vite, que, très probablement, le terrible socialiste était en germe dans le Commissaire à Terrier de Roye.

Nous nous garderons bien, néanmoins, de faire dire à ses lettres plus qu'elles ne disent. Qu'il nous soit permis seulement d'établir qu'elles reflètent, on ne peut mieux, l'esprit superficiel, mais plein de charmes, de la société polie du XVIIIe siècle.

---

(1) Nous avons retrouvé la copie de Babeuf parmi les papiers de l'ancienne Académie d'Arras.

Le mariage de Babeuf (1), ses luttes avec les Billecocq et les seigneurs du voisinage, sa participation aux premiers événements de la Révolution, sa création du *Correspondant Picard*, font l'objet des chapitres suivants.

Puis, nous le retrouvons à Arras, mais cette fois en prison, avec Germain, Lebois et autres, qui deviendront, par la suite, ses plus ardents disciples. Tout ce chapitre, absolument inédit (2), est du plus haut intérêt. Babeuf y figure déjà comme l'apôtre reconnu du Babouvisme.

Nous le suivons, ensuite, à sa rentrée à Paris, lorsqu'il reprit la publication de son journal : *La liberté de la Presse* qui devint le terrible *Tribun du Peuple*.

Cette fois, la lutte contre le pouvoir s'accentue dans de telles conditions de violence qu'on peut prévoir la destinée de Babeuf.

Lorsqu'enfin il est arrêté et jugé par la Haute-Cour de Vendôme, nous ne négligeons aucune source d'informations, pour analyser scrupuleusement les débats de cette mémorable affaire, qui dura huit mois.

En historien impartial, satisfaisant au vœu exprimé par Babeuf, au pied de l'échafaud, nous publions, d'après son manuscrit autographe, le texte entier de sa *défense générale*.

On pourra lire ainsi, pour la première fois, sans erreurs et sans lacunes, les arguments développés par Babeuf pour convaincre ses juges qu'il n'avait voulu que le bonheur du peuple.

---

(1). Il faut peut-être rattacher à la famille de la femme de Babeuf, Jean Langlet, compagnon maçon, domicilié à St-Quentin, dont la femme Marie Pontier, obtint, en mai 1786, de la Société l'*Humanité* et des Mayeurs et Echevins de cette ville, une médaille d'argent, pour avoir, « au péril de sa vie, sauvé des eaux Alexis Montigny. » (Voir *Affiches de Picardie et d'Artois*, nos 19 et 20 de 1786.)

(2) M. E. Lecesne, auteur de : *Arras sous la Révolution* (Arras, 1883, 3 vol. in-8), n'a rien pu découvrir sur le séjour de Babeuf dans la prison d'Arras, et s'est borné à nous emprunter quelques pages (tom. III, pp. 141-144.)

Ceux que la vérité offense, ou qui se croient toujours au temps de Louis XI, nous demanderont peut-être ce que nous avons prétendu faire en consacrant à Babeuf ces deux gros volumes.

Est-ce une apologie ?

Est-ce une défense ?

Ce n'est ni une apologie, ni une défense.

Nous avons voulu simplement dire la vérité tout entière sur le grand socialiste ; et c'est afin de pouvoir la dire, sans entraves, que nous nous sommes fait l'éditeur de ce livre.

Nul n'est intervenu, par conséquent, pour supprimer des pièces ou atténuer des appréciations.

Tout ce que nous avons su de Babeuf, nous le révélons, loyalement, hautement, tenant, avant tout, à faire une œuvre qui s'impose par sa sincérité même.

Le grand socialiste si méconnu, si calomnié, que toutes les réactions ont jeté aux multitudes ignorantes comme un épouvantail, redevient dans ce livre ce qu'il fut en réalité, un patriote désintéressé, qui a pu errer sur certains points, mais qui n'a rêvé que le bonheur de l'humanité.

Les historiens, dans leur légèreté habituelle, n'ont vu que l'accusation sans consulter la défense, de sorte que le condamné de l'an V, n'est pour le plus grand nombre, qu'un monstre indigne de pitié, tel enfin que l'avait créée tout d'une pièce l'imagination surchauffée des féroces Accusateurs nationaux.

Tout récemment encore un Membre de l'Académie française, M. Taine, traînant à sa suite les infâmies du temps passé, a eu l'impudeur d'écrire (1) sur Babeuf ces lignes atroces dont notre livre est l'écrasante réfutation :

---

(1) *Les origines de la France contemporaine. La Révolution*, III. *Le gouvernement révolutionnaire*, page 291.

«... Enfin, le grand apôtre du communisme autoritaire,
» Babœuf (1), qui, condamné à vingt ans de fer, pour un
» double faux en écritures publiques (2), aussi besogneux (3) que taré (4), promène sur le pavé de Paris ses
» ambitions frustrées (5) et ses poches vides, en compagnie des sacripants déchus (6) qui, s'ils ne remontent
» pas au trône par un nouveau massacre, traîneront indéfiniment leurs souliers éculés dans les rues. faute d'argent... »

Babeuf apparait donc dans l'histoire sous les traits d'un révolutionnaire dangereux, un socialiste, un partageux, comme on disait en 1848.

Il se dégage pourtant de sa doctrine enfiévrée, violente à l'excès, parce qu'il était convaincu, un amour immense de l'humanité, qui se traduit par des appels réitérés, pressants, exigeants, de bien être, de juste répartition des richesses, en faveur des plus déshérités.

Que sa voix ait été étouffée par ceux mêmes qui s'étaient enrichis des dépouilles de la Révolution, et qu'on trouva prêts, dès Thermidor, à troquer leur carmagnole contre les panaches du Directoire, il n'y a pas à en être surpris.

Il en sera toujours ainsi, tant que la politique, comme l'a dit M. Labordère, ne sera qu'une distraction d'oisifs.

---

(1) Lire : Babeuf. — Les pièces de l'accusation portent Babœuf ; et c'est ce que M. Taine a consulté.

(2) Calomnie. Il y a eu une ordonnance de non-lieu pour cette affaire.

(3) C'est donc un crime, aux yeux des aristocrates, d'être besogneux ?

(4) *Taré !* Autre infâmie sur Babeuf, et que je défie bien M. Taine de prouver.

(5) Quelles ambitions ?

(6) Lesquels ? Tout cela est écrit en charabia, et des auteurs de ce genre devraient être [illegible]
En règle générale, du reste, ce n'est pas aux Académiciens qu'il faut demander la vérité sur les hommes de la Révolution.
Ceux qui ne vivent que du passé sont incapables de préparer l'avenir.

Mais le jour où, passant de la théorie à la pratique, la question sociale se représentera avec son inévitable cortège de réformes, cette fois mûries et exigibles, on s'apercevra bien que tout n'était pas utopie dans la démonstration de Babeuf, et qu'il avait mille fois raison de demander plus de bien être pour la classe constamment déshéritée, dut-on prendre légalement à ceux qui ont trop pour le donner à ceux qui n'ont rien. Nos lois, sans cesse réformées, tendent, du reste, vers cet idéal rêvé par Babeuf, idéal qui, seul, terminera l'ère des révolutions.

Que ceux qui douteraient un instant du désintéressement de Babeuf, veuillent bien se souvenir qu'il lui aurait suffi d'exprimer un désir, pour être satisfait, et qu'il refusa même le poste de Ministre des finances qui lui était offert.

Cet homme était pourtant malheureux, misérable même.

Voici un extrait du registre de ses dépenses journalières, faites en commun avec Darthé :

16 Frimaire an IV. — Un pain de 3 livres, — 10 harengs, — beurre, — lait, — salade.
17. — Lait, — 12 harengs, — beurre, salade.
18. — Lait.
19. — Lait, — café, — viande.
20. — Lait, — 11 merlans, — beurre, œufs.
22. — 2 livres de viande (80 livres) (1).

On peut juger, par ce menu, de la situation de fortune de l'un et de l'autre.

Pour ne pas se vendre au pouvoir, dans de telles conditions, alors qu'on dispose d'un journal redouté, c'est, vraiment, qu'on croit à quelque chose.

Autour de Babeuf, la situation était la même ; et les conspirateurs, que le Directoire, par ses juges improvisés, accusaient de faire des ORGIES, *soupaient avec des lentilles* (débats de la 26e séance), ou avaient passé la soirée à boire une bouteille de vin, et à manger du jambon et du fromage.

---

(1) En assignats. — Une livre de pain coûtait alors 40 livres, un hareng, 6 livres, etc.

Robespierre leur avait déja donné l'exemple : on ne trouva chez lui, le jour de son exécution, que 37 livres en assignats !

Le mot PILLAGE, est le gros mot lancé sans cesse par les ignorants contre Babeuf.

Or, voici à cet égard, ce qu'il répliqua à l'une des séances, à l'Accusateur National :

« Vous dites que le pillage était moyen et but de l'in-
» surrection, qu'on projetait ; mais accordez de grâce
» cette constante et ridicule prétention avec l'article formel
» de l'acte insurrecteur (acte qui, s'il y a eu conspiration,
» doit être regardé comme le dépôt final des intentions
» des conspirateurs) qui met expressément *les propriétés*
» *publiques et particulières sous la sauvegarde du*
» *Peuple*.

« Vous ne parlez jamais de cet article qui cadre mal
» avec vos vues meurtrières. Vous n'êtes donc pas d'ac-
» cord avec vos consciences.

« Le pillage n'est-il pas dans la dispersion des meubles
» sans aucune indemnité pour le propriétaire ? Et pou-
» vez-vous en voir un dans les réquisitions aux boulan-
» gers de cuire du pain et aux armuriers de donner leurs
» armes, sur la déclaration expresse de les payer sur leur
» seule déclaration (art. 16 de l'acte insurrecteur). »

« Y a-t-il la moindre idée de pillage dans les bienfaits
» qu'on se proposait de répandre aux frais de la Répu-
» blique sur les infortunés, soit par la distribution à eux
» et aux défenseurs de la patrie, des biens nationaux, soit
» en les logeant dans les maisons nationales, soit en les
» habillant aux dépens de la Nation, soit en rendant gra-
» tuitement au Peuple les effets déposés au Mont-de-
» Piété, soit en adoptant les épouses et les enfants des
» citoyens péris pour la défense de la Liberté ?

» Ah! la conception seule de tels actes est faite pour
» honorer le cœur de ceux qui les ont écrits; vous avez
» beau blasphémer; les hommes impartiaux sauront apprécier
» la rage avec laquelle vous vous acharnez à les
» déshonorer. »

Il ajoutait ceci :

« Toutes les dispositions de cette nature étaient subordonnées
» à la volonté du Peuple; ceux qui les traçaient
» sur le papier avaient eu tout au plus le mérite de les lui
» avoir proposées. Elles portaient toutes sur les biens nationaux
» qui, oh! honte de la Révolution, ont fini par
» passer à vil prix (1) dans les mains des voleurs publics,
» des spéculateurs sur la misère des Français!... Ah! certes,
» le luxe de quelques fripons vaut mieux pour l'ordre
» que quelques légers secours distribués sagement à une
» multitude d'infortunés, que la révolution et la méchanceté
» avaient dépouillés de toute ressource. »

Il terminait enfin, par cette noble déclaration, qui lui fait le plus grand honneur :

« JE LE RÉPÈTE hautement, le mot insensé, affreux, de
» PILLAGE N'A ÉTÉ QUE DANS LES LETTRES ET DANS LE CŒUR DE
» L'ÉPOUVANTABLE GRISEL. »

Continuant sa péroraison sur ce point capital du débat, Babeuf disait :

« Toutes les fois que l'on vous parle raison, vous criez
» *massacre, sang, terreur*; en vérité, si je ne me connaissais
» pas, vous m'auriez convaincu que je suis un *cannibale*.
» Il y a une singulière remarque à faire, c'est que
» chez toutes les nations, toutes les fois que l'on a réclamé
» les droits de la nature, ceux qui ne s'en accommodent
» pas, et qui se sentaient en faute, ont toujours essayé
» d'effrayer la masse en criant à l'*assassinat* et à la *fu-*

---

(1) Ceci est de toute évidence; et le jour où l'on publiera, comme je l'ai proposé autrefois, la liste des acquéreurs des biens nationaux, on aura la preuve absolue que la vente de ces biens n'a profité qu'aux riches et aux spéculateurs, français et étrangers.

» *reur*. Semblables à des conquérants jaloux, ils ne voyent
» que révolte dans les moindres plaintes de ceux qu'ils
» oppriment.

« A entendre les Accusateurs, on ne sait pas où se serait
» arrêté le carnage : *Députés*, *Directeurs*, *Fonctionnai-*
» *res*, *Propriétaires*, tous devaient être immolés. »

Réduisons cela, ajoutait-il, à sa juste valeur, et « abordons à regret cette dégoûtante discussion. »

Hélas ! il nous faut bien l'avouer, la plupart des pièces incriminées étaient, en réalité, non l'œuvre d'un comité, prétendu directeur, mais, comme le dit très bien Babeuf, « le fruit de l'imagination exaltée » de quelques correspondants.

Ces documents là se retrouvent, même de nos jours, au fond de tous les papiers des comités politiques, d'où nul ne songe à les exhumer.

Il en aurait été de même pour Babeuf, si ses juges, excellents exploiteurs de la crédulité humaine, ne s'étaient empressés de les livrer à la publicité, en lui faisant endosser la responsabilité d'écrits qu'il désavoua toujours.

Il y a donc lieu, on le voit, de rejeter la plupart des opinions propagées sur Babeuf par les faiseurs de *Dictionnaires* et les écrivains à gages de certains libraires, inspirés ou soldés par les partis.

Les mots *Egalité de fait*, qu'on a traduits par celui de *pillage*, ont besoin aussi d'être expliqués.

Dans la pensée de Babeuf, la doctrine du *bonheur commun*, n'était « autre chose que la vraie Démocratie, but de la Révolution et but de toute association civile. »

Il entendait par ces mots le *bonheur de tous*, le *bonheur général*, et il défiait qu'on lui prouvât qu'en se réunissant en association les hommes aient pu avoir d'autre volonté que celle d'être heureux.

Mais il ne s'était arrêté à ce système « qu'en pure spé-
» culation », et il ne se flatta « jamais de le voir établi »,
ni que « le peuple fut disposé à l'accepter. »

Les développements de ce système, publiés dans le *Tribun*, établissent, du reste, par le rapprochement et le parallèle des principes des Accusateurs nationaux et des siens, qu'il ne fut « que le disciple et l'écho de plusieurs » philosophes législateurs » que les gouvernements royaux ne s'étaient pas encore avisés d'accuser de conspiration.

Dans sa *défense générale*, qui est son Testament politique, il a dit enfin :

« J'aurais bien désiré que ma doctrine pût être admise,
» parceque je suis convaincu qu'elle ferait le bonheur gé-
» néral ; mais je reconnais plus que jamais, par le com-
» merce des hommes, que cette doctrine est inintroduisi-
» ble au milieu de tant de cris, de passions, de préjugés,
» qui forment, autour des vieilles institutions, une bar-
» rière qui ne sera jamais franchie, et qui assure, à tous
» leurs partisans, une paix inaltérable... »

Tallien, au temps où il était démocrate, avait écrit :

« On parle beaucoup d'*anarchie*. Je réponds qu'elle ces-
» sera du moment où les agents de la République ces-
» seront d'ourdir leurs trames contre la liberté. Je réponds
» qu'elle cessera *du moment où les* FORTUNES *seront* MOINS
» INÉGALES.... SURCHARGER L'OPULENCE, SOULAGER LA MISÈRE,
» ANÉANTIR L'UNE AVEC LE SUPERFLU DANGEREUX DE L'AUTRE,
» VOILA TOUT LE SECRET DE LA RÉVOLUTION ! »

Babeuf n'avait pas réclamé davantage ; mais son tort, aux yeux des jurés de Vendôme, avait été d'en exiger la réalisation.

Condorcet a résumé admirablement en cette formule, les aspirations des philosophes du XVIII^e siècle :

« L'inégalité actuelle, disait-il, qui est presque entière-
» ment l'effet de l'imperfection des institutions sociales,
» doit s'affaiblir continuellement, pour faire place à l'E-
» galité de fait, dernier but de l'art social. »

C'est ce que demandait Babeuf ; c'est ce que nous demandons après lui et c'est ce que d'autres, après nous, demanderont et exigeront.

Formons des vœux pour que nos Législateurs, s'inspirant des pensées de sage Egalité qui dominent l'avenir, dotent enfin la France d'institutions qui assurent partout aux malheureux de prompts secours en cas de chômage ou de maladie, et aux plus déshérités un asile convenable pour leur vieillesse.

Les aspirations généreuses de Babeuf seront ainsi réalisées.

HISTOIRE

DE

GRACCHUS BABEUF & DU BABOUVISME

I

1760 à 1785. — *Naissance de François-Noël Babeuf. — Sa famille. — Sa jeunesse. — Ses protecteurs. — Ses premières tribulations. — Il se marie. — Son premier enfant. — Il se fixe à Roye. — Il devient Commissaire à Terrier.*

La plupart des biographes ont ignoré la date de la naissance de Babeuf. Buonarotti la fixe à l'année 1762 ; Cabet, Didot, Michaud, Larousse, Devisme, dans son *Manuel historique du département de l'Aisne*, et M. Fleury, dans les deux éditions de sa vie de Babeuf, à l'année 1764 ; chez d'autres, et c'est le cas pour la première édition de Chaudon et Delandine, il y a absence de date. M. Coët, seul, auteur d'une excellente *Histoire de la ville de Roye*, et de recherches sur *Babeuf à Roye*, s'est donné la peine de déterminer exactement cette date qu'il faut faire remonter à l'année 1760.

Voici, au reste, le texte entier, resté inédit, de l'acte de baptême du célèbre socialiste :

PAROISSE St-NICAISE A St-QUENTIN.

Le vingt-quatre de Novembre mil sept cent soixante, a été batisé par moy soussigne pretre curé de cette paroisse *François Noël,* né hier de légitime mariage de Claude BABU, employé des fermes du roy au faubourg S^t-Martin de la ville de S^t-Quentin et de Marie Catherine Anceret. Le parain a été Quentin Graux, garçon jardinier de la paroisse S^{te}-Margueritte de cette ville, et la maraine a été Margueritte Divers, fille aussi de la paroisse du dit S^{te}-Marguerite qui ont signé ou marqué avec nous. Fait double les jours et an susdits.

Quentin Graux. Museux (nom du prêtre).

Marque + de la marraine.

On remarquera que dans cet acte le nom du père est orthographié : *Babu.* En Picardie, le mot *bœuf*, qui doit avoir formé le nom de famille : *Babeuf*, se dit : *Bu,* d'où : *Babu* au lieu de *Babœuf.* C'est en raison de cette appellation populaire et aussi de la prétendue origine de la famille, que le nom de Babeuf, dans les documents imprimés et même dans certaines pièces manuscrites de la procédure de Vendôme est orthographié : *Babœuf*. C'est l'orthographe adoptée également par M. Fleury. Mais d'un acte, de l'année 1765, relevé au 3 octobre, sur le même registre de l'état-civil de S^t-Quentin, ou Claude Babeuf, père de Noël-François, figure à titre de témoins, il résulte que la véritable orthographe du nom est Babeuf. La belle et très lisible signature de *Claude Babeuf*, qui se voit au bas du dit acte, ne laisse aucun doute à cet égard.

Le célèbre socialiste connu sous le nom de Gracchus Babeuf, s'appelait donc *Babeuf* et non *Babœuf,* et était né à S^t-Quentin, le dimanche 23 novembre 1760, fête de S^t-Clément, et non « la nuit de Noël, 25 décembre 1760, « dans une cabane, à peu près à la même heure que le Ré« dempteur », comme le prétendent des notes intimes recueillies par nous dans ses papiers de famille. D'après ces mêmes papiers, sa mère, privée de feu, de linge et d'aliment, se trouvait seule chez elle, au moment de son accouchement, et ne put pas même être assistée par ses voisines qui étaient à la « messe de minuit. »

Son père le nomma Noël, « par enthousiasme, ayant été « frappé de la similitude du dénuement où sa jeune com« pagne, Marie, se trouvait également, dans une contrée « bien plus intempérée. »

François-Noël Babeuf nous apprend encore, par ses notes intimes, trop souvent inexactes, qu'il vînt au monde « faible et débile », à tel point qu'on crut longtemps qu'il « ne pourrait recevoir le baptême ». Il n'aurait été qu'ondoyé par son père; mais nous avons vu, plus haut, qu'un document officiel irréfutable constate le contraire.

Babeuf dit en outre, mais c'était alors au plus fort de son procès de Vendôme : « Moi et la plupart de mes frères « furent privés du sacrement de baptême, car de tout « temps les prêtres ne font rien sans finances »; et nous regrettons d'avoir à constater ici de nouveau, ou son ignorance ou sa mauvaise foi, presque évidente.

Son berceau fut improvisé dans une malle vermoulue à faire le pain; et il attribuait sa petite taille à ce qu'il avait été obligé de s'y coucher, ployé sur lui même, jusqu'au moment ou, enfin, la malle se trouvant absolument trop exigue, on fut contraint de le déposer sur la terre, près l'âtre.

Il était le premier fruit d'une union disproportionnée comme âge, mais qu'une mutuelle affection avait sans doute décidée.

Quant à la famille à laquelle il appartenait, nul ne savait au juste d'où elle venait.

On disait, dans le clan familial, que la ville de Bobeuf ou Babœuf (1), en Picardie, avait été fondée par un parent de Calvin, que l'édit de Nantes força de quitter momentanément sa patrie; qu'à son retour, en France, l'émigré établit en ce lieu une colonie de transfuges, comme lui, qui s'accrût rapidement au point de s'élever à 500 feux ; et que plus de 300 hommes (comme la famille des Fabius), portant tous le même nom de Bobeuf, se trouvèrent sous les armes, prêts à défendre le sol natal, lors de la première invasion étrangère.

---

(1) Babœuf, commune de 512 habitants, à 35 kil. de Compiègne (Oise).

Tous ces Bobeuf étaient cultivateurs; mais entretenant toujours des relations avec les Calvinistes, ils avaient pris soin que l'un d'eux fut élevé dans les belles-lettres et les arts, afin de pouvoir correspondre librement avec les diverses colonies amies et être même employé aux négociations nécessaires pour conserver l'indépendance de la communauté.

Celui qui, au XVIII^e siècle, fut chargé par eux de négociations en Suède, en Danemark, en Hongrie, Saxe et Autriche, en vue de la réunion des deux communautés Luthérienne et Calviniste, se nommait Bobeuf, dit l'Epine; mais désespéré de l'insuccès de ses démarches, il prit du service dans les troupes de Marie-Thérèse, « par enthousiasme chevaleresque, et afin de soutenir la cause d'une jeune princesse dont on voulait dépouiller les enfants », et parvint ainsi au grade de major, sous le nom de L'Epine Bobeuf. Plus tard, Marie-Thérèse l'aurait récompensé de son dévouement, en lui confiant l'éducation de ses enfants, et il leur aurait enseigné, avec ce qu'il savait de mathématiques et d'astronomie, la haine de la Cour de France et du despotisme.

Cet homme serait le père de François-Noël Babeuf.

On racontait encore que lorsque l'Empereur d'Autriche, Joseph II (1), après avoir visité la famille royale de France et plusieurs de nos provinces, sous le nom de prince de Falckenstein, rentra dans ses Etats, il passa par la Picardie, et se rappelant son major L'Epine Babeuf, dont il avait été l'élève, il exprima le désir de le revoir; mais le vieux major était mort; Joseph II poursuivant alors sa recherche, arriva à Roye, chez le fils de son précepteur, le jeune Noël, qui venait de s'y établir. Après l'avoir assuré de sa parfaite ressemblance, quant au physique et à l'esprit, sinon à la taille, avec le major son père, le prince eut, avec le jeune Babeuf, une conversation animée sur les affaires publiques. Babeuf, c'est toujours lui qui nous l'affirme, était imbu des idées des Encyclopédistes, et l'avoua au prince. Il lui dit aussi qu'il s'occupait de rendre le Cadastre perpétuel, pour la France, à l'aide d'un plan de son invention; il reçut, à cet égard, les plus sérieux encouragements du prince, qui lui fit même « les offres les plus pompeuses » s'il voulait appliquer son projet dans ses Etats, lui promettant de le mettre à la tête de l'administration qu'il créerait exprès pour lui avec le titre de Conseiller Impérial. Mais le jeune Babeuf « naturellement ombrageux », n'aimait « ni la Cour ni les Rois », et il « refusa nettement », espérant que le moment était proche, où en France, tout citoyen pourrait apporter à la Nation son tribut de lumière pour « la réformation de la jurisprudence gothique et barbare qui opprimait les peuples depuis tant de siècles. »

---

(1) Joseph II, empereur d'Allemagne, fils de François I^{er}, de Lorraine, et de Marie-Thérèse d'Autriche, (1741-1790), frère de Marie-Antoinette. Sous le nom de comte de Falckenstein, il visita la France en 1781-1783. Ce prince fut un audacieux réformateur; mais dans son épitaphe, qu'il rédigea lui-même, il reconnut que « rien ne lui réussit. »

N'ayant pu séduire François-Noël Babeuf, Joseph II prodigua ses caresses à son enfant, une belle jeune fille, qui jouait avec les cordons et décorations du prince. Il promit au père d'assurer à la Cour l'avenir de cette enfant; mais Babeuf refusa toujours, disant que sa fille « n'aurait besoin de personne. »

Enfin Joseph II serait parvenu à le décider à l'accompagner comme cicerone au canal de Picardie; mais là encore les courtisans qui entouraient le prince offusquèrent Babeuf, au point de le porter à dire à celui qui lui renouvelait ses offres de service, même en France, qu'il ne ferait jamais rien pour un prince aussi *absolu*, ce à quoi, Joseph II aurait répliqué que pour faire le bien et fonder des institutions chez une nation, il fallait être comme Lycurgue et avoir le courage, la force et le pouvoir suprême, pour mettre en pratique les plus brillantes théories, et qu'avec l'aide de la Providence, il comptait y parvenir un jour.

Babeuf profita de ce voyage, pour aller voir sa mère, qui était restée à Saint-Quentin; il lui annonça ce qui venait de se passer; les offres du prince, ses refus motivés, et lui faisant envisager ses vastes projets d'avenir, la convainquit presque qu'il avait eu raison de repousser les propositions d'un prince absolu.

Si nous nous sommes étendu sur ces détails importants de la jeunesse de Babeuf, détails qu'il a consignés aux derniers temps de sa vie dans ses mémoires manuscrits et que son fils Emile s'est plu à répéter, c'est que nous n'en trouvons nulle part la confirmation. Que tout ceci soit vrai, quand même, nous n'y voyons, dans tous les cas, que l'indice d'un immense orgueil, disproportionné certainement avec la valeur de l'individu.

Nous ne comprenons pas, en effet, l'antipathie de Babeuf, pour Joseph-II, si déjà, ce qui n'est pas certain, le jeune Commissaire à Terrier rêvait les vastes réformes réalisées par la Révolution.

En 1790, le marquis de Carraccoli exprimait cette opinion, qui peut très bien s'appliquer à Babeuf.

« .... Ce qu'il y a de singulier, c'est que parmi les plus zélés apologistes de l'Assemblée Nationale, il s'en trouve qui se déchaînent contre l'empereur, tandis qu'il est notoire que cette Assemblée n'a fait que le copier dans presque toutes ses réformes... »

Un historien belge éminent, M. Théodore Juste, a dit aussi, dans son *Histoire de Joseph II* : « En proclamant la tolérance, en diminuant l'omnipotence du clergé, en réduisant les privilèges de la noblesse, en posant les premières bases de l'égalité, il a certainement (mais après quelles vicissitudes) préparé la grandeur de l'Autriche, il a été le premier fondateur de sa liberté... Le règne de Joseph II ne dura que neuf ans et quelques mois, et il a plus fait dans ce court espace, que les rois les plus laborieux pendant l'espace d'un demi-siècle. Il fut à tous égards le précurseur de l'Assemblée Constituante de 1789. »

Enfin, un français qui l'avait connu, le comte de Ségur, en parle, dans ses *Mémoires*, en ces termes élogieux :

« Le prince, sans être un grand homme, fut un monarque juste, vertueux, tolérant, sévère pour lui, indulgent pour les autres, bienfaisant, infatigable, accessible à la vérité, toujours occupé à secourir la misère et encourager les arts, et à récompenser le mérite. »

On voit qu'à cette époque, les sentiments de Babeuf étaient pour le moins fort discutables.

Au surplus, voici sur son père, sur sa mère et sur lui, des indications officielles très-exactes.

D'une lettre du curé de Monchy-Lagache (1) en date du 12 juin 1785, il résulte qu'un nommé Antoine Babeuf, marié une première fois, hors de cette paroisse, avec Marie Trocquemets, dont il eut le 8 avril 1691, François Babeuf, se serait marié, une deuxième fois, avec Marie Longuet, dont il eut, dans cette paroisse, le 8 janvier 1695, André Babeuf.

Le 2 février 1712, naquit aussi, dans cette paroisse, Claude Babeuf, qui sera le père du célèbre socialiste.

On a vu plus haut qu'elle aurait été la carrière de ce calviniste, tour à tour diplomate, soldat et précepteur.

Nous le trouvons, dans tous les cas, à l'état de déserteur dès l'année 1738, ce qui confirme peut-être la légende que nous avons rapportée ; mais en 1755, le roi de France l'amnistia, par lettres spéciales, dont voici le texte, transcrit sur l'expédition authentique trouvée par nous dans les papiers de Babeuf.

(1 Monchy-Lagache, à 12 kil. de Péronne, canton de Ham (Somme), 1208 hab.

DE PAR LE ROY.

SA MAJESTÉ étant informée que le nommé Claude Babeuf, dit l'Epine, natif de Montchilagache, en Picardie, ayant déserté au mois de novembre 1738, de la Compagnie d'Estrade, au régiment Dauphin étranger, cavalerie, a passé en païs étranger, d'où il n'a pu rentrer en France dans le tems accordé aux déserteurs par l'ordonnance d'amnistie du premier juillet 1742, et que désirant d'être admis à joüir du bénéfice de cette amnistie, pour rester dans le Royaume, il aurait très-humblement fait suplier SA MAJESTÉ de vouloir bien luy accorder cette grâce ; à quoy ayant égard et voulant d'ailleurs, pour des considérations particulières, (1) le traiter favorablement, SA MAJESTÉ a ordonné et ordonne que le dit Claude Babeuf, dit l'Epine, joüira pleinement de la dite amnistie, quoyqu'il n'ait pas satisfait dans le tems à ce qui y est prescrit, l'ayant pour cet effet relevé et dispensé de la rigueur de cette ordonnance et des conditions portées par icelle, sans tirer à conséquence. Fait à Versailles, le vingt-six février mil sept cent cinquante cinq.

LOUIS (sceau).
Et plus bas :
R. DE VOYER.

En marge :

Nous, Exempt de la Connétablie de l'Isle de France, certifions avoir notifié et remis le présent ordre au nommé Claude Babeuf, lequel a promis se conformer et obéir, suivant la soumission qu'il en a fait au bas de la copie d'iceluy, conforme à l'original qui est resté en nos mains.

Fait à Paris, entre les deux guichets des prisons du Grand Châtelet, comme lieux de liberté. A Paris, ce 28 février 1755.

BERTHELIN.

---

(1) Qu'elles pouvaient-être ces considérations particulières ?

Il est probable que c'est vers cette époque que Claude Babeuf, dit l'Epine, rentré en France, obtint une brigade à commander dans les gabelles.

Il conserva cet emploi pendant plusieurs années, et se maria en 1772, quoi qu'âgé de 60 ans, avec une jeune fille de vingt ans, Marie-Catherine Anceret, de la paroisse de Cerisy, dont il eut une nombreuse postérité.

L'adversité frappait cette famille. Peu de temps après la naissance de son fils François-Noël, Claude Babeuf, pour des motifs qui nous sont inconnus, perdit son modeste emploi. Il fallut alors, dit Babeuf, quitter la cabane et chercher dans le travail de la terre les moyens de parer à une fécondité qui était en proportion croissante de la détresse profonde de la famille.

Quant à lui, l'aîné de tous, il ne recueillit, dit-il, que l'avantage d'aider sa mère dans les soins du ménage; il chariait ses petits frères et sœurs dans son propre berceau, auquel il avait mis des roues, faites de rondins de bûches.

La mère de Babeuf filait du lin jour et nuit; son père travaillait en qualité de manœuvre aux fortifications de St-Quentin, où il avait transporté sa famille.

Babeuf dit de son père : « Cet homme, fier comme un Castillan, se croyait riche et heureux, malgré sa profonde misère; il n'allait jamais au cabaret, mais aux grandes solennités il endossait son brillant uniforme, qu'il avait conservé, au chapeau galonné d'or et à panaches, et ceignait alors, suivant les circonstances, ou sa Rouillarde, en forme d'épée, suspendue à un large baudrier, ou sa Rollande, qui était un sabre énorme par son volume et sa largeur, et qu'il maniait cependant encore facilement à pied. »

En tout cas, le vieux major était un homme instruit et de quelque importance. Mais la misère était telle dans son intérieur qu'il n'est même pas certain qu'il ait envoyé ses enfants à l'école. François-Noël apprit l'alphabet « dans quelques feuilles qu'il ramassa dans les rues »; son père lui enseigna, les éléments du latin, la langue allemande, qu'il possédait à merveille, les mathématiques, etc. ; et ses dispositions naturelles, secondées par le goût de l'étude, firent ensuite, de lui, un homme de sens pratique, écrivant bien et sachant beaucoup plus que les personnes de sa condition..

En 1774, les Possédés ou Convulsionnaires, tentèrent d'affilier à leur association François-Noël Babeuf, qui n'avait encore que quatorze ans ; mais il avait résisté à « leurs momeries », et au lieu de les écouter, « il prêcha contre eux ». Une possédée tenta alors de l'assassiner; et il n'aurait échappé de ses mains que par l'intervention du vieux major son père, qui tomba à coups de plat de sabre sur la procession des Convulsionnaires, la dispersa, et en débarrassa pour toujours le canton.

Peu de temps après, l'excès de misère obligea François-Noël Babeuf à quitter la maison paternelle ; il entra comme petit clerc chez un commissaire à Terrier, qui lui apprit l'arpentage. Il resta là deux ans, faisant de rapides progrès, au point d'égaler presque son maître.

A seize ans (1), lorsqu'il traînait la chaîne chez cet arpenteur, son premier patron, le jeune Noël, — c'est lui, qui nous l'apprend encore, — avait une jolie figure, et des cheveux blonds cendrés, dont la femme de son patron aimait « à relever les ondes avec des nœuds et des rubans galants. »

Tout cela est bien régence ; et on conviendra qu'on n'aperçoit pas encore dans ces prémices le terrible pamplétaire.

D'autres ont dit qu'il avait été d'abord recueilli par la marquise de Soyécourt, (2) qui le destinait à la prêtrise.

Quoiqu'il en soit, dès 1777 il était au service de M. de

---

(1) Il n'était pas encore orphelin, comme l'ont prétendu tous les biographes.

(2) *Histoire de Montdidier*, par M. de Beauvillé, 1re édition. Tome 1.

Bracquemont, seigneur de Damery, près Roye, en qualité de domestique, disent les historiens de Roye ; intelligent et actif, il aurait gagné la confiance de son maître, qui lui aurait fait donner une sorte d'éducation et l'aurait chargé de ses affaires.

Jusqu'ici, on le voit, tout est à l'honneur du maître et du serviteur ; et il y a loin de cette situation, servile en réalité, mais qui est la condition de tant de paysans respectables, à la vilenie dont certains biographes ont voulu ternir son berceau, hélas ! déjà suffisamment assombri.

Qu'on n'oublie pas, au reste, que nous sommes toujours en présence d'un pauvre petit malheureux, sans appui, qui avait eu souvent faim et qui ne pouvait qu'accepter ce qu'on voulait bien lui offrir.

Nous ne savons vraiment pourquoi Emile Babeuf, seul survivant de François-Noël, a tant cherché par ses correspondances, à réhabiliter en quelque sorte le berceau de son père ; il n'avait pas à rougir d'être sorti d'une famille pauvre ; et quand il dit : « il est faux, archifaux que mon « père ait été élevé par charité, en qualité de domestique, « par un seigneur de Picardie », il ment peut être à la vérité ; au surplus, la protection donnée à l'enfant, était tout à l'honneur de la famille ; ajoutons même que cet enfant montra, plus tard, qu'il était digne de cette protection, puisqu'à son tour, il fut pendant seize ans, l'unique soutien de sa mère et de ses quatre frères et sœurs.

De Babeuf, jeune homme, nous n'avons qu'une seule lettre à son père ; elle est datée de Flixecourt, (1) petite paroisse de Picardie, où il demeurait alors. En voici le texte :

Flixecourt, 26 mai 1780. (1)

Mon très honoré Père. J'ai reçu hier, jour de l'Ascension, votre lettre datée du 15 de ce mois, par laquelle vous me marquez que vous, ma tendre mère, mon frère et mes sœurs, se portent bien, ce dont je suis très content. J'ai été bien peiné, lorsque par votre lettre du 18 mars dernier, laquelle ne m'est arrivée qu'un mois après, j'ai appris que ma mère était malade ; j'espère, suivant ce que vous me dites, qu'elle est à présent bien rétablie. Pour ce qui est de ma santé, elle est fort bonne ; Dieu j'en remercie.

---

(1) Flixecourt, commune de 1729 hab., à 25 kil. d'Amiens, et faisant partie de cet arrondissement.

(1) Au dos : *A M. Babeuf, employé des fermes du Roi, à Morcourt-sur-Somme, par Corbie.*

Vous vous informez de ma situation ; je vous la faisais connaître par ma lettre du 11 de ce mois. Je n'ai pas voulu vous répondre avant de m'être arrangé avec M. Hullin, qui me donnera trois livres par mois, à compter du 25 mars dernier, jour de l'expiration de ma première année, pendant laquelle je n'ai rien gagné. Seulement il m'a fait faire un habit et une paire de souliers pour les fêtes de Pâques dernières. Mon gain est bien modique, mais pour le moment il n'y avait pas moyen d'avoir mieux ; je resterai sous ces conditions jusqu'à ce que je trouve une place plus avantageuse.

Voilà, très cher Père, la situation dans laquelle je suis ; elle n'est pas des plus brillantes, mais quand j'envisage celle où vous devez être, j'oublie la mienne, et je la trouve trop douce.

Je vous irai voir, sans faute, au terme de la Saint-Jean, selon votre désir ; mais ce ne sera point dans l'espérance de recevoir aucune chose de vous : votre situation ne le permet pas. Je ne le sais que trop bien, cher père ; ce n'est que la tendresse paternelle qui vous engage à vouloir faire plus que vous ne pouvez, mais le sentiment filial me défend de rien accepter d'un père accablé de misère, et qui manque même du plus strict nécessaire. Non, mon père, je n'entend pas que vous ajoutiez à vos privations, déjà si grandes, et je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je refuse vos offres trop libérales ; si peu que vous voudriez me donner, cela vous gênerait trop. Quand je considère que dans notre famille, vous n'avez pas chacun 3 livres de reste par mois, ma conscience me reprocherait de recevoir quelque chose d'un père qui est plus à plaindre que moi.

Je tâcherai, s'il est possible, de travailler auprès de quelques honnêtes gens, que je connais, et, par le canal de M. Hullin, d'après la liste de vos supérieurs que vous m'avez envoyée, de vous faire obtenir votre réintégration.

Je finis en vous embrassant, ainsi que toute la famille, du meilleur de mon cœur, et je me ſlatte d'être toute ma vie et que vous me reconnaitrez tel, etc.

Le vœu de François-Noël Babeuf ne fut pas réalisé : il perdit son père, entre cette date du 26 mai 1780 et celle du 13 novembre 1782, qui correspond à son mariage.

Ici, doit trouver place une anecdote que nous empruntons aux papiers de Babeuf.

Sentant sa fin prochaine, comme dit le fabuliste, le vieux major réunit ses enfants, et à l'aîné, à Noël, à celui qui devait être un jour le terrible Gracchus, il aurait tenu ce langage :

« Mon fils, je vais enfin entreprendre le dernier voyage ; je vais quitter cette vie ; je sens que mes forces vont s'éteindre ; le seul regret qui accable mes derniers moments c'est de laisser des enfants si jeunes ; mais vous suppléerez et c'est ce qui adoucit l'amertume de mes douleurs. Voici le seul trésor que je puisse vous léguer : c'est le grand Plutarque ; sa lecture a fait toute la joie et les malheurs de ma longue et pénible carrière. C'est à vous de choisir, parmi la vie des hommes de l'antiquité, le rôle que vous désirez suivre. Les grandes pensées viennent du cœur et vous n'en manquez pas. Vous assisterez à de terribles révolutions. Votre génie vous dira quelle lumière vous devez suivre. Celle du peuple, depuis des siècles, à presque toujours été méconnue. Pour moi, celui auquel j'aurai voulu le plus ressembler est Caïus Gracchus, quand même j'aurais dû périr comme lui et les siens, pour la cause la la plus belle, celle du bonheur commun ! Les circonstances ne n'ont pas été favorables pour accomplir mes desseins. Vous me continuerez, j'en ai la certitude, car j'ai remarqué que c'était aussi la vie des Gracques que vous affectionniez le plus. Je crois, en effet, qu'il y a une transmission d'âges en âges des âmes généreuses. La date de votre naissance (1) en est une preuve, et, d'ailleurs, vous êtes assez avancé maintenant pour qu'on puisse vous traiter en homme. Jurez donc sur cette épée qui n'a jamais été que dans la voie de l'honneur, de ne jamais abandonner les intérêts du peuple, de ce peuple qui est tout, et de verser jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour l'éclairer et défendre ses droits méconnus. »

Je le jure, et je prends l'engagement, à la face du Ciel, qui me voit et m'entend, d'être digne d'un tel père ! — Telle aurait été la réponse de François-Noël Babeuf.

Dans l'intervalle de 1780 à 1782, nous ignorons ce que fit François-Noël Babeuf, s'il resta longtemps encore à Flexicourt, chez M. Hullin, ou s'il rentra chez le comte de Bracquemont, à Damery. On le fait résider dans cette dernière localité, lors de son mariage, ce qui n'est pas entièrement prouvé. Toutefois, ses relations avec le château de Damery lui facilitèrent la connaissance d'une femme de chambre de la comtesse, un peu plus âgée que lui, qu'il épousa le 13 novembre 1782, « après s'être approché des sacrements de pénitence et d'eucharistie. »

Voici l'analyse de l'acte qui constate la célébration du mariage.

PAROISSE DE DAMERY, BAILLIAGE DE ROYE

13 Novembre 1782.

Mariage de François-Noël Babeuf, 21 ans, onze mois, fils mineur de défunt Claude Babeuf, en son vivant employé des fermes, et de Marie-Catherine Anceret, de la paroisse de Cerizy-Sailly, le contractant ayant domicile de fait à Damery chez M. de Bracquemont, seigneur dudit lieu — et de Marie-Anne-Victoire Langlet, 25 ans 8 mois, *fille de chambre* de Mme d'Imcourt de Bracquemont; fille majeure d'Antoine Lenglet, *clinquaillier*, demeurant rue du Port, à la pierre d'Amiens, et de Marie-Anne Rouillain. La dite Lenglet demeurant depuis sept ans à Damery.

---

(1) Nous nous retrouvons de nouveau en désaccord avec l'acte de naissance de François-Noël Babeuf. Cet acte serait-il irrégulier de forme, ne constaterait-il que le baptême, et faudrait-il faire remonter la naisssance au 25 décembre 1759 ? Mais, cependant, si François-Noël fut ondoyé par son père, comme il l'assure lui-même, l'acte, suivant les prescriptions du temps, aurait dû l'indiquer, et non-seulement il ne l'indique pas, mais il déclare l'enfant né la veille, c'est-à-dire le 23 novembre 1760.

L'épouse de François-Noël Babeuf était née à Amiens, et avait été baptisée dans l'église Saint-Firmin, de cette ville, le 13 février 1757. L'acte de célébration du baptême constate qu'elle avait eu pour parrain, M. Levêque, maître perruquier, et pour marraine, Mlle Marguerite Vater.

Ce mariage eut lieu en présence de la mère du contractant, de M. de Bracquemont, seigneur de Damery, de Jean-Baptiste Gohot, domestique, de Jean-Baptiste Babeuf, frère du contractant, de Gracien Bourgeois, garde de chasse, et de Jean-François Sueur, ménager.

Dans ses notes, Emile Babeuf a dit :

« Il est faux que ma mère fut femme de chambre ; elle était l'amie d'une dame noble qui l'avait retirée du couvent pour l'avoir près d'elle.... Ma mère lui plût et il fut heureux avec elle... On peut avoir une mère dont les manières soient plus distinguées, mais je défie d'en citer une qui fut plus digne de porter ce titre : elle l'a prouvé. »

On a vu qu'ici encore un acte officiel rectifie la légende qu'Emile Babeuf paraît avoir voulu créer au profit de sa famille. Au reste, les lettres de sa mère ne laissent aucun doute sur l'insuffisance de l'instruction qu'elle avait reçue. Cette femme, très-respectable, issue de parents pauvres, savait à peine écrire, et n'avait aucune notion d'orthographe. Plus tard, Gracchus l'appellera « la femme de la nature. »

Dès qu'il fut marié, François-Noël Babeuf dut, nécessairement, chercher une position plus lucrative et plus indépendante ; et c'est alors, sans doute, qu'il alla se fixer à Noyon, où il se livra à l'étude des papiers-terriers. Là, il rencontra comme collègue, dans l'étude où il travaillait, un jeune homme qui deviendra le proconsul André Dumond et qui, par la suite, le poursuivra d'une haine implacable.

Sa carrière administrative, carrière heureuse, en somme, s'il avait pu la conserver, mais de courte durée, date de ce temps.

L'année suivante, il était père d'une charmante enfant pour qui il aura « des bouffées d'ambition ».

Nous le trouvons alors fixé rue de Paris, n° 80, à Roye (1), d'abord comme employé chez un arpenteur, puis comme Commissaire à terrier, position administrative fort honorable, puisqu'elle n'était accordée que par lettres-patentes. Nous ne sommes pas en mesure de préciser la date de sa nomination en cette qualité, les lettres patentes qui le concernent n'ayant pu être retrouvées aux Archives nationales; mais nous avons des documents remontant au 25 novembre 1785, où il est déjà qualifié de ce titre.

Nous avons cherché vainement dans les dictionnaires, la définition du mot : Commissaire à Terrier; une note des papiers de Babeuf va nous renseigner complètement à cet égard.

Le Terrier, y est-il dit, était un recueil énumératif des biens domaniaux, féodaux et censuels d'une terre et, en général, de tous les droits et appartenances qui en dépendaient. Quand une terre ne se composait que de biens domaniaux, le terrier n'était que domanial. Si elle ne consistait qu'en mouvances en fief, le terrier n'était que féodal. S'il ne comprenait que des rotures, il était un terrier censuel, et s'il embrassait en même temps des censives, des fiefs et des domaines, il était tout à la fois, domanial, féodal, censuel, etc. L'analyse des titres et l'arrangement de l'archive était l'opération première, inhérente, nécessaire et indispensable de la marche d'un terrier. La fonction du Commissaire feudiste était le maintien et la surveillance de ces droits, afin de les préserver de toute prescription ou envahissement.

---

(1) Roye, petite ville de la Picardie, chef-lieu de canton (3727 habit.) du département de la Somme, à 20 kilomètres de Montdidier.

Des écrivains plus passionnés que sincères, se sont fait un jeu d'insulter la misère de Babeuf.

Chaudon et Delandine, notamment, n'ont su que dire ceci : « Fut dans sa jeunesse, laquais, clerc et commis-« saire à terrier. Devenu Commissaire à terrier, il ne « tarda pas à se livrer à son immoralité naturelle, qui lui « faisait regarder toutes les actions de la vie comme in-« différentes en elles. »

La biographie universelle Didot a amplifié le dédain en ces termes : « Les commencements de Babeuf pré-« sentent quelque chose de confus, de tourmenté et même « de peu honorable. »

Enfin, l'*Encyclopédie des gens du monde* (Paris, 1833), va même jusqu'à prétendre « que ce ne fut qu'au bout de « plusieurs années d'une vie vagabonde qu'il obtînt dans sa « province, la modique place de Commissaire à terrier, « c'est-à-dire près le dépôt des titres. »

Ce qui précède établit au contraire que l'enfance de Babeuf fut studieuse ; qu'il s'éleva par ses propres forces, au poste envié de Commissaire à terrier; et, ainsi, disparaissent, à la honte de leurs auteurs, les infamies dont un étroit esprit de parti avait voulu atteindre ses modestes origines.

Dans le chapitre suivant, nous verrons Babeuf remplir avec honneur les délicates fonctions de Commissaire à terrier, et prendre rang parmi les hommes distingués de sa province : l'enfant sera devenu homme.

II

1785 à 1788. — Babeuf concourt à l'Académie d'Arras. — Il entretient une volumineuse Correspondance avec Dubois de Fosseux. — Résumé de cette Correspondance. — Ce qu'elle laisse deviner. — Il perd un enfant. — Ses premières tribulations. — Son opinion sur les majorités. — Il est réprimandé par le maréchal Castéjà. — Sa lutte contre les Billecocq. — Il aborde les questions politiques.

L'*Académie royale des belles-lettres d'Arras* existait depuis quarante-huit ans, quand Dubois de Fosseux (1) succéda à Harduin comme Secrétaire perpétuel de cette Association.

Harduin avait laissé dans la province et au sein de l'Académie les plus excellents souvenirs; et ce n'était certes pas exagérer son mérite que de lui décerner cette poétique apothéose :

[illegible] des vers, muse de l'histoire,
Esprit, raison, talents, vertus,
Vous qui prîtes soin de sa gloire,
Gémissez, Harduin n'est plus !

On pouvait donc craindre qu'il fut incomplètement remplacé.

Dubois de Fosseux n'avait pas, il faut le reconnaître, la science profonde et sûre d'Harduin; mais il avait plus que lui, peut-être, l'amour du travail, l'intention de bien faire, et, surtout, cette activité dévorante sans laquelle on est toujours insuffisant.

---

(1) Né à Arras le 14 décembre 1742, mort à Paris le 21 décembre 1817.

On constata bientôt que le choix de l'Académie était excellent.

En effet, à peine installé, Dubois de Fosseux se mit en mesure de procurer à la docte Société des correspondants instruits et zélés.

Une Société littéraire, quelque bien composée qu'elle soit, ne vit pas seulement des communications de ses membres résidents, mais aussi des apports, souvent variés, de ses membres correspondants.

Or, à cette époque toute de transition, l'Académie des belles-lettres d'Arras étendit ses études aux matières les plus diverses de la littérature, des arts, de l'agriculture et des sciences.

En 1785, notamment, elle mit au concours la question suivante :

« Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins » dans le territoire des villages de la province d'Artois, et » de donner à ceux que l'on conserverait une largeur suffi- » sante pour être plantés? Indiquer, dans le cas de » l'affirmative, les moyens d'opérer cette réduction. »

Dans une province voisine, un homme jeune, laborieux, ami des lettres, semblait préparé par ses fonctions professionnelles à l'examen de cette question.

Cet homme était un inconnu, presque un besogneux, que nul ne soupçonnait, mais qui devait un jour se rendre redoutable par ses effrayantes théories sociales.

Qu'était ce nouveau venu ? Il se nommait François-Noël Babeuf; il était né en 1760, à Saint-Quentin, de parents pauvres; il exerçait à Roye, en Picardie, les fonctions de Commissaire à terrier; mais, enfin, hors de sa province, le candidat aux récompenses de l'Académie d'Arras était encore pour tous un inconnu.

Toutefois, s'il était resté ignoré des académiciens d'Arras, il n'en suivait pas moins leurs travaux avec beaucoup d'intérêt.

François-Noël Babeuf adressa donc, le 25 novembre 1785, à Dubois de Fosseux, leur Secrétaire perpétuel, un Mémoire (1) en réponse à la question précitée.

Ce Mémoire, bien qu'il révélât chez son auteur certaines connaissances pratiques de la question, était trop sommaire pour mériter les suffrages des Académiciens.

En outre, l'auteur, au lieu de garder l'anonymat, s'était fait connaître, puisqu'il avait signé sa lettre d'envoi, et c'était là une cause absolue d'exclusion.

Le Secrétaire perpétuel dut donc, pour ces considérations, informer le candidat inexpérimenté qu'il ne pouvait que l'engager à se préparer à un autre concours.

Le Mémoire, qui avait donné naissance à un premier échange de lettres entre Dubois de Fosseux et Babeuf, ne paraît pas avoir préoccupé davantage ce dernier; mais Dubois de Fosseux avait deviné, lui qui allait volontiers aux jeunes, qu'en cet inconnu il trouverait un docile exécuteur de ses appétits littéraires, et, dès ce moment, il avait juré d'en faire son homme-lige, son correspondant.

A cette époque, François-Noël Babeuf avait 25 ans; il occupait, chez lui, plusieurs commis; il était marié et père de famille, mais son ardeur au travail était telle qu'il semblait pouvoir suffire à de multiples occupations; en outre, il était pauvre, et ne paraissait pas mécontent de correspondre avec un homme aussi distingué que le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, qui, par ses relations, pouvait lui être utile.

L'Académie d'Arras avait vaillamment gagné ses titres de noblesse, et on pouvait aussi, sans vanité, s'honorer de lui appartenir, ne fut-ce que comme correspondant officieux.

Au début, les relations furent naturellement un peu banales. Dubois de Fosseux avait 43 ans, et était un homme d'importance; Babeuf n'avait que 25 ans, mais il s'intéressait déjà à la chose publique. Bientôt, ces relations nées presque du hasard, s'affirmèrent par un intérêt croissant et une considération réciproque; et Dubois de Fosseux, entraîné par d'ardentes sympathies vers son correspondant de Roye, finira par l'écraser de sa prose et de ses vers, par soumettre à son examen les questions les plus variées, par réclamer ses conseils sur toutes choses, au point de lui faire crier grâce.

---

(1) Nous avons eu en mains le brouillon autographe de ce Mémoire. Il nous a servi à retrouver, dans les archives de l'ancienne Académie d'Arras, la copie de Babeuf.

« Comme il me semble, — lui dit-il » — (lettre du 1er juin 1786) que vous aimez les sciences et les belles-lettres, vous ne serez pas fâché, sans doute, que je vous parle de quelques productions nouvelles des Membres de notre Académie. »

C'est la partie engagée.

Et, joignant l'exemple au précepte, il lui parle, sans plus tarder, de Dom Gosse, prieur d'Arrouaise, du poëte Legay, et de ses *Souvenirs*, d'un Mémoire de Delegorgue, de Delestré du Terrage, etc., etc.

Les lettres de Dubois de Fosseux à Babeuf — et elles sont nombreuses, et plusieurs sont très étendues, — résument ainsi périodiquement le mouvement littéraire en Artois; elles sont même presque toujours accompagnées d'une feuille des séances de l'Académie; de sorte que, sans sortir de chez lui, Babeuf était aussi bien informé de ce qui se passait au sein de l'Académie et dans toute la province d'Artois, que s'il y résidait.

Par la suite, Dubois de Fosseux lui enverra des livres en communication, des copies ou extraits des discours prononcés et des poésies lues à l'Académie ou chez les Rosati, et lui racontera les moindres circonstances de sa carrière publique, et jusqu'aux faits minuscules de sa vie privée et de son intérieur. De son côté, Babeuf saura flatter Dubois de Fosseux par des paroles aimables, l'aiguillonner même, par la demande de quelques ouvrages, et ainsi naîtra, sans effort, entre ces deux hommes, de tempérament si différent, une correspondance toute littéraire, qui durera plus de deux années, et abordera les matières les plus diverses.

Une correspondance de ce genre ne s'analyse point, car elle est remplie de faits et de petits détails qui ne sauraient être abrégés. L'intérêt qu'elle présente surtout, c'est d'avoir conservé, en quelque sorte avec amour, tout ce qui s'est fait et dit au sein de l'Académie d'Arras et chez les Rosati aux dernières années du siècle passé. C'est aussi de nous révéler les prémices du célèbre socialiste Picard. A ce double point de vue, cette correspondance est précieuse et digne d'attention.

Nous la publions donc en entier, à la suite de notre premier volume, nous bornant à réunir dans ce chapitre tout ce qui peut aider à reconstituer le Babeuf de la vingt-cinquième année.

En août 1786, Babeuf écrivait(1) à Dubois de Fosseux :

« Rien ne peut égaler ma vive reconnaissance des bontés & des atentions honorables dont vous me comblés. J'ai lu avec un entier intérêt, mêlé de vrai plaisir, toutes les charmantes pièces que vous avés bien voulu m'envoyer. Je me suis empressé de tirer des copies de celles que vous me redemandés, & en vous en réadressant les originaux, je joins ces copies à celles de ces pièces dont vous me faites le gracieux cadeau, pour le tout augmenter & être classé parmi le précieux dépôt de ce qui compose tout ce qui me vient de vous.

» Ce sont des choses auxquelles mon cœur, singulièrement flaté d'y trouver une foule de ſujets propres à fixer agréablement la ſensibilité, ne poura jamais acorder toute l'estime et l'admiration qu'elles méritent. En éfet, tout ce qui procède des savants est inapréciable. Eh! combien donc doivent se glorifier ceux qui ont l'avantage de jouir de l'entretien et de la correspondance de tels homes ! d'homes auprès de qui l'émulation croît, le goût nait & s'épure, l'imagination s'ouvre, le génie se forme, toutes les qualités de l'esprit et du cœur se perfectionnent. Mais ce n'est pas à moi qu'il apartient de peindre tout ce que vous & vos respectables confrères valés, et même de vouloir esquisser le moindre des rares talents qui vous caractérisent. »

---

(1) On remarquera que Babeuf avait adopté un système particulier d'orthographe.

Le 4 septembre, Dubois de Fosseux lui répondait :

« Quoique vous en disiez, je sens bien que ce que je vous envoie n'est pas toujours porté à la dernière période de bonté et qu'il s'y trouve quelques tâches, mais où n'y en a-t-il pas, et quel est l'auteur à qui il n'échappe rien de hasardé ou d'incorrect ? Sans doute que vous vous en apercevez ; mais je n'ai peut être pas mérité encore assez votre confiance, pour que vous m'en parliez à cœur ouvert ; je serais pourtant très flatté que vous me fissiez part de vos observations ; je ne suis pas admirateur invulnérable de tout ce qui passe par mes mains, et je sais pardonner quelques fautes en faveur des beautés, mais j'aime qu'on me fasse remarquer ce qui est échappé. Je ne suis pas toujours de l'avis des observateurs, je prends alors la liberté de le leur dire, je leur fais part de mes raisons, ils me communiquent les leurs, et c'est ainsi qu'on s'éclaire mutuellement, quand on censure de bonne foi et non par passion, comme il n'arrive que trop souvent dans la littérature qui est devenue à présent, pour beaucoup de gens, une arène où paraissent de vils gladiateurs ou plutôt des bêtes féroces qui se déchirent à belles dents. Le patriarche de notre littérature, Voltaire, a un peu contribué au désordre ; il a donné l'exemple des passions les plus vives, des réponses les plus mordantes, des injures etc. ; beaucoup d'autres sans avoir ses talents, ont imité ses travers et les routes fleuries du Parnasse ont été empoisonnées.

« Ne nous appesantissons pas, Monsieur, sur ces tristes tableaux ; occupons nous plutôt de l'avantage que nous avons de ne pas marcher dans ces routes tortueuses et de cueillir, en nous amusant, quelques unes des fleurs que le souffle empesté de l'envie n'a pas encore flétries. »

Puis il ajoutait (12 octobre) :

« Je suis bien éloigné, Monsieur, de vouloir être votre maître, j'en aurais besoin moi même, mais regardons nous comme deux amis faits pour s'éclairer et s'instruire mutuellement. Si ce pacte vous plaît, je le conclurai volontiers avec vous, et je tâcherai d'y fournir mon contingent. »

Il lui écrit encore le 9 novembre :

« Je ne vous trouverai jamais importun, et ce seront des plaisirs que vous me procurerez, quand vous m'indiquerez l'occasion de vous être utile. »

Déjà Dubois de Fosseux avait entretenu Babeuf de bien des choses, et lui avait posé plusieurs questions assez embarrassantes, dont celle-ci : « L'homme sensible est-il plus heureux dans l'ordre social que l'homme apathique ? »

Le perspicace Commissaire à terrier, sans se fâcher et sans se lasser encore, lui dit pourtant (16 novembre) : « j'avouerai, Monsieur, et vous n'en serés sûrement pas surpris, qu'il est souvent question dans vos feuilles de bien des parties qui se trouvent éloignées de ma sphère. Vous ne me ferés donc point de crime ne n'en parler pas. »

Mais Dubois de Fosseux fait la sourde oreille, et tout en s'excusant de sa « fécondité », continue, comme par le passé, ses épîtres littéraires et ses envois de prose et de vers.

Le mois suivant Babeuf, flatté peut être de ce que Dubois de Fosseux avait fait l'éloge de son « cœur », à propos de ses réflexions sur l'apathie et la sensibilité, lui écrit (27 novembre) :

« La charmante famille que celle de différents membres de laquelle vous me procurés alternativement la visite ! J'en suis absolument enchanté. Et qui pourait se lasser d'admirer d'aussi aimables enfants. Tous plus intéressants les uns que les autres, on s'imagine toujours que le plus méritant est celui auquel on arête instament les yeux. C'est en effet le propre de tout ce qui a un vrai prix, de fixer entièrement l'idée qui s'y porte, et de la distraire de tout autre objet. Loin donc de me plaindre du nombre de nos sublimes sœurs, de ces sœurs si attrayantes, si bien faites pour plaire, je ne me sens porté qu'au désir de le voir accroître. J'y suis, en outre, engagé par une raison bien invincible. C'est celle d'être partisan d'un système très connu, lequel prend sa source dans l'idée du bonheur social et consiste dans la prétention que la population est la mesure augmentative de la richesse commune. Je ne risque rien d'ailleurs d'embrasser cette opinion relativement à la famille de nos sœurs, qui, quelle que nombreuse qu'elle puisse devenir, ne me chargera jamais d'un entretien fort dispendieux.

« Je ne fais quelquefois qu'extraire les discours dont ces agréables dames me font l'honneur de m'agréger auditeur, mais lorsque leurs conversations tombent fur des sujets qui ne sont point tout à fait au-dessus de moi, je les transcris en entier. »

Et il ajoute, entraîné lui-même par l'enthousiasme :

« Mais, Monsieur, savés vous que ce M. de Tournon est charmant avec ses Promenades ? Il parait bien qu'il s'est parfaitement modelé sur Rousseau, & qu'il a saisi, on ne peut mieux, sa principale & première maxime en fait d'éducation morale : *Instruire en amusant*. Il semble encore s'être également pénétré des idées de ce Philosophe honnête homme, en présentant ses préceptes de la manière la plus claire, la plus simple & *synonimement* la plus intelligible que l'on puisse désirer à tous égards. On a aujourd'hui une excellente manière de voir. Partout on substitue les idées vraiment justes à celles qui n'étaient que fondées sur l'erreur. La saine Philosophie germe dans tous les cœurs & y fructifie à souhait. On a lieu d'atendre de la voir enfin bientôt régner généralement & exercer pour le bonneur des humains un glorieux & éternel empire, fondé sur les débris de celui des fatals préjugés, du cruel fatanisme & de la dangereuse superstition. »

Babeuf avait dit à Dubois de Fosseux que les petits talents sont plus portés à l'admiration qu'à la censure. « Je n'en sais rien, lui répond Dubois de Fosseux (9 novembre) — et je vois souvent que les critiques les plus amères sont une preuve de médiocrité. »

Ici, nos correspondants sont en désaccord; ils ont tort, dans tous les cas, chacun de leur côté, d'ériger en principe une observation très discutable, et qui, dans son application souffre de nombreuses exceptions.

Le 13 décembre, Babeuf nous révéle son amour pour les enfants :

« Que ce nom sone agréablement à mon oreille! Qu'enfin, j'ai de faible pour tout ce qui est enfant! Cette sensibilité m'a de bone heure dominé. Aussi ne me suis-je pas contenté pendant fort longtemps de m'y livrer par simple spéculation. La preuve en est très sensible. A peine majeur, je me vois père de deux de ces charmants êtres, dont l'un qui a quatre ans, est du sexe féminin, et l'autre âgé de 14 mois, est tout le contraire.

« Pardonés, Monsieur, si, cédant au penchant de mon cœur, j'entre dans des détails qui pourraient paraître minutieux ; mais non, je me trompais; vous êtes père, cela sufit, ils ne le seront pas pour vous.

« La nature donc, come pour vouloir récompenser par avance mes dispositions sentimentales, a bien voulu favoriser ces petites créatures de ses dons les plus flateurs; constitution heureuse, traits ravissants, fisionomie animée, aparence de caractère qui promet tout. ».

Le pauvre père! Hélas! il s'illusionnait déjà!

Il raconte en même temps à Dubois de Fosseux qu'il élève lui-même ses enfants, d'après les principes du citoyen de Genève, et que de son fils Emile (1), il veut en faire un homme.

Ses désirs à cet égard seront aussi déjoués par les événements.

Au nouvel an 1787, Dubois de Fosseux, prenant les devants, envoie ses meilleurs compliments à son correspondant de Roye, et lui souhaite de la complaisance pour accueillir ses lettres, de l'indulgence pour les lire, de la patience pour y répondre, afin dit-il, que comme l'année 1786 lui a été procuré sa connaissance, il « doive à l'année 1787 et aux suivantes, le bonheur de la cultiver. »

---

(1) Où plutôt Robert, dit Emile, né à Roye, le 29 septembre 1785.

Babeuf y répond, en donnant plus d'ampleur à ses lettres, en y traitant toutes sortes de questions, en y mentionnant même son jugement sur les poésies soumises à son examen.

Selon lui, « il faudrait être vraiment insensible pour ne point éprouver un charme divin à la douceur des accents par lesquels l'harmonie de sa voix prête encore à ce langage de nouvelles beautés. »

A propos de vers que Dubois de Fosseux avait dit ne pas pouvoir être lus devant les dames, « aux nerfs délicats », Babeuf lui demande, avec beaucoup de finesse d'expressions, s'il n'y aurait pas moyen de les sauver de la proscription, en les glissant furtivement « parmi les hommes « robustes, qui pourraient y puiser de nouvelles forces. »

L'homme robuste, le futur Tribun, se révèle déjà à ces lignes.

Mais il va se déclarer aussi accablé « d'embarras » que son correspondant d'Arras, excuser sa « briéveté et son galimatias », regretter, en un mot, de ne pouvoir suffire à d'aussi « longs détails. »

Le *Cousin Jacques* avait « fait grand bruit » dans le « canton ». On l'y avait reçu de toutes mains ; on l'avait couronné de roses, et il avait payé sa bienvenue par des chansons. Dubois de Fosseux saisit avec empressement cette occasion pour ranimer le feu sacré chez le Commissaire à terrier ; et successivement, il lui dépêche lettres sur lettres, pour lui narrer, avec détails, les moindres circonstances de cette fête littéraire d'un nouveau genre.

On avait dit du *Cousin Jacques :*

Nous le tenons, c'est pour longtemps !

Dubois de Fosseux, à ce moment de sa correspondance, en disait sans doute autant du jeune épistolier Babeuf; et ce qui le prouve, c'est que ses lettres se terminaient invariablement par cette formule, extrêmement gracieuse : « Chaque fois que je vous écris, je sens redoubler le plaisir que j'ai à vous assurer de la parfaite cordialité avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. ». Babeuf de son côté, témoignait une grande « vénération » pour « celui qu'un rare mérite » rendait « digne de tout ce qui doit le plus flatter un mortel. »

En mars 1787, c'est au tour de Babeuf de faire appel au dévouement de Dubois de Fosseux.

Une personne de sa « connaissance », dit-il, n'ayant pu « parvenir à faire introduire et débiter dans la capitale », une brochure intitulée : *La Constitution militaire* (1), l'avait prié de la répandre dans la ville d'Arras; et il en envoyait un exemplaire à Dubois de Fosseux, en le priant de s'intéresser à sa publicité, l'assurant qu'il considérerait comme service rendu à lui-même, le service qu'il sollicitait pour un ami. Sitôt reçue, Dubois de Fosseux en accuse réception à Babeuf, mais avec réserve; il craint qu'il ne lui soit pas possible de la recommander aux libraires d'Arras; le 19 mars, il est affirmatif : « Tous nos libraires, — dit-il, — ont craint de se compromettre avec la police, et en ma qualité d'échevin, il ne me convenait pas non plus d'en être le distributeur, car elle ne laisse pas que d'attaquer assez le gouvernement ». Au reste, ajoute Dubois de Fosseux, cet ouvrage me paraît « très-bien fait, fort bien écrit et très-attachant. Je serais extrêmement flatté de faire connaissance avec l'auteur, qui est sûrement un homme de beaucoup d'esprit et de mérite. »

Cette connaissance il ne la fera jamais, ou plutôt elle est toute faite, car il est présumable que l'auteur annonyme était Babeuf lui-même.

---

(1) On trouvera des détails complets sur ce livre au chapitre : *Bibliographie*.

Dubois de Fosseux avait convié le jeune Commissaire à terrier à lui soumettre des questions pour les futurs programmes de l'Académie d'Arras. Celui-ci lui en adressa trois, le 21 mars 1787; la troisième question est caractéristique :

III. — Avec la some générale de conaissances maintenant acquise, quel serait l'état d'un peuple dont les institucions sociales seraient tèles, qu'il règnerait indistinctement entre chacun de ses membres individuels, la plus parfaite égalité; que le sol qu'il habiterait, ne fût à persone, mais apartînt à tous; qu'enfin tout fût comun, jusqu'aux produits de tous les genres d'industrie. De semblables institucions seraient-èles autorisées par la loi naturèle? Serait-il possible que cète société subsistât, et même, que les moyens de suivre une réparticion absolument égale fussent praticables?

Dubois de Fosseux lui en accusa réception en ces termes : « La troisième question est bien importante, mérite beaucoup de réflexions, et serait, je crois, susceptible d'être traitée d'une manière bien satisfaisante. Nous en ferons usage en temps et lieu. » (Lettre du 5 avril.)

Décidément le futur *Egal* se révèle, et c'est dès sa vingt-sixième année qu'il faut aller rechercher l'origine de la conjuration de l'an V. Gracchus existait donc dans Babeuf, dès l'enfance, comme il l'affirme, au reste, dans ses papiers intimes.

De son côté, Dubois de Fosseux, par une fatalité, diabolique, ne cesse maintenant de parler à Babeuf d'un ouvrage qui a pour titre : *Changement du monde entier* ouvrage, qui, en certaines de ses parties, au moins les principales, semble contenir la doctrine des Babouvistes : tout sera en commun; tous les individus des deux sexes seront nourris par l'Etat; ils recevront tous les jours, leur vie durant, pour déjeuner et dîner, des objets de consommation qu'on détermine; plus de prisons, liberté de conscience, etc.

Mais il ne paraît pas cependant que Babeuf ait attaché de l'importance à ces rêveries du nouveau Réformateur du genre humain.

Plus tard il dira même : « Il me semble que notre Réformateur fait plus que le citoyen de Genève, que j'ai ouï traiter quelquefois de rêveur. Il rêvait bien à la vérité, mais notre homme rêve mieux. »

Le 4 mai 1787, Babeuf annonçant à Dubois de Fosseux, son départ « dans quelques heures pour la capitale », lui disait qu'il ne comptait y faire « heureusement qu'un très-court séjour ».

Le 23, il lui faisait part de « son retour », et ce retour devait dater de plusieurs jours déjà, puisque Babeuf avait pris connaissance des lettres arrivées pendant son absence et y répondait longuement, sur brouillons, suivant son habitude. Le résultat de ce voyage fut utile à Babeuf. A Paris il rencontra un nommé Audiffret, personnage jusqu'alors peu connu, mais riche marchand généreux, avec qui il s'associera pour l'exploitation du *Graphomètre-trigonomètrique*, et à la bourse duquel il recourra plus tard, lors qu'il se trouvera abandonné de tous.

En ce même mois de mai 1787, et par une autre lettre du 17 juin suivant, Babeuf entretint Dubois de Fosseux de son projet de publier un *Précis* sur le Cadastre; mais il n'en reçut guère d'encouragement, et ce ne sera qu'en 1790, que cet ouvrage, auquel le nom d'Audiffret se trouvera définitivement associé, sera publié, répandu, et assurera, à l'un et à l'autre, un commencement de notoriété.

Voici Babeuf qui craint maintenant que Dubois de Fosseux ne l'ait oublié ! Le 3 juin il lui dit : « Le laps du 15 au 29 mai m'a paru d'une longueur bien ennuyeuse »; il lui témoigne le « plaisir » qu'il éprouve à savoir que ses occupations seules l'ont privé de ses missives, pour lui si « agréables »; il l'assure qu'il a vu, « avec beaucoup d'intérêt », tout ce qu'il a reçu « touchant le Valmuse de M. Roman. »

Quelques jours après (21 juin), il lui dit encore :

« Il y a longtemps que je ne vous ai point fait de demande. Je ne sais pourquoi cela, et je me surprends moi-même à m'étonner d'une telle modération, car il est assez dans mon caractère d'aimer à jouer souvent le rôle de demandeur. C'est, peut-être, Monsieur, parce que grâce à vos soins généraux, mes désirs se trouvent toujours plus que comblés! Mais vous le savez, il est dans notre nature de devenir toujours plus avides, à mesure que nous acquérons plus, et c'est ainsi que, malgré toute l'abondance dont vous daignez me faire jouir, je ne puis résister à la convoitise de lire les ouvrages de M. Couret de Villeneuve... » Babeuf désirait lire ces ouvrages afin, disait-il, de « devenir meilleur ! »

Ces lignes nous font pénétrer plus avant dans le for intérieur du futur socialiste.

Le 28 du même mois, Babeuf, redoublant de zèle, écrit à Dubois de Fosseux, qu'il voit avec satisfaction que l'Académie d'Arras s'est associé plusieurs savants, déjà avantageusement connus dans la République des lettres. Il approuve aussi la résolution prise par cette Société de recevoir, à l'avenir, des académiciens honoraires, deux fois par an. Et à cet égard, il fait à son fidèle correspondant l'aveu suivant : « Au moyen de cette circonstance,
» j'ai osé penser que s'il arrivait jamais (car on ne doit
» désespérer de rien), que je parvinsse à opérer quelque
» chose qui méritât son attention, j'en prendrai l'occasion
» pour oser plus encore, je veux dire pour lui demander
» la permission de me ranger au nombre des aspirants à
» l'honneur de lui appartenir. »

Mais Babeuf, candidat malheureux, malgré les assurances d'estime que lui prodiguait Dubois de Fosseux, ne fut jamais admis au titre, modeste et mérité, de correspondant.

L'Académie, qui fit la sottise de repousser Hennebert et Dom Devienne, historiens de l'Artois, donna ses préférences, cette fois encore, à de brillantes nullités nobiliaires.

Lamoignon se proposait dans ce temps-là de réformer la magistrature. Dubois de Fosseux qui voyait en ce personnage un « demi-dieu », s'écrie dans une lettre à Babeuf : « Ah ! mon cher confrère, le beau moment qu'on a manqué au commencement de ce règne ! Celui de donner à la Nation un Code uniforme, d'abroger, d'anéantir ce cahos de coutumes absurdes, ridicules, contradictoires, qui légitiment dans telle province ce qui est défendu dans telle autre, comme si les hommes avaient plusieurs consciences différentes... » « Vous souriez, ajoute-t-il, dans la lettre suivante ; je vous entends dire : c'est le rêve d'un honnête homme ! » Mais Babeuf ne souriait pas du tout, et par une très longue et très importante lettre, il répondit à Dubois de Fosseux, qu'il était comme lui partisan d'un Code unique, et que même il était d'avis qu'on « procurât à tous les individus indistinctement, dans tous les biens et les avantages dont on peut jouir en ce bas monde, une position absolument égale. »

Une lettre de Babeuf à Dubois de Fosseux, du 3 juillet 1787, est ainsi conçue :

« Je crois vous faire plaisir en vous communiquant un Mémoire dans lequel vous trouverés peintes, d'une manière qui, je compte, vous paraîtra aussi patétique que hardie, des indignités de la part de notre espèce, desquèles, grâces à notre parfaite civilisacion actuèle, notre continent n'ofre plus d'exemple. Mais, ce qui est encor bien déplorable, c'est que ce sont encor nos frères les plus proches qui se trouvent être les fauteurs de ces indignités et qu'ils nous forcent, par leur criminèle conduite, de reconaître, de plus en plus, que c'est nous seuls qui avons transmis, dans un autre hémisphère, les vices horribles qui dégradaient le nôtre, et qu'il semble que nous ne nous soyons portés à en abjurer quelques-uns et à les banir d'auprès de nous, que sous l'étrange condicion d'en aler souiller une tère qui, jusqu'alors, avait conservé, avec son extrême simplicité, toute la candeur et la pureté des premiers âges, come s'il était écrit, dans le livre des destinées, que ces cruels énemis de la Société fussent nécessairement indestructibles.

» Le Mémoire en question pourait peut être fournir un trait au pinceau de M. Moreau de Saint-Méry, puisque les atrocités dont on a à s'y plaindre, procèdent presqu'entièrement de l'abus des lois et du défaut de caractère des constitutions des Colonies. »

Nous n'avons pas d'indication précise sur ce Mémoire, mais il fut sans doute suivi de plusieurs autres, car nous trouvons dans une lettre du 5 septembre suivant, toute relative à la couleur des nègres, ces lignes de rappel :

« Oui, vraiment, je serais bien aise que vous voulussiez bien me faire repasser mes Mémoires. En voici encore un à l'égard duquel je vous prierai d'en user de même. »

Puis, tout à coup, brisant en quelque sorte l'enveloppe qui jusque là semblait avoir enserré ses pensées, Babeuf jette à tous les vents cette hardie conception qui nous fait deviner l'apôtre :

« On s'étonne de la contrariété de nos Coutumes. Il me semble qu'en remontant à l'époque de leur formacion l'on ne doit plus rien voir de surprenant. Les homes, d'abord ignorants et barbares, n'ont dû faire que des choses analogues à leur caractère. Toutes les têtes exaltées par l'entousiasme des conquêtes se sont trouvé portées, come par une suite naturèle de cète inclinacion inhumaine à laquèle l'étonant sistème féodal vînt prêter de nouvelles forces, à établir des usages qui pussent satisfaire leur ridicule vanité.

« Un brigand heureux n'était content qu'à demi lorsqu'il était parvenu à s'assurer une riche propriété. Son grossier orgueil soufrait, en s'étendant sur l'avenir, lorsqu'il envisageait que cette propriété, venant à se morceler entre tous ses descendants, ne pourrait point servir longtems à doner à son possesseur la sote importance que prête ordinairement l'aveugle fortune, surtout à des homes guidés par des préjugés tels que ceux desquels on était communément entiché dans les tems dont je parle.

« Pour parer ce contre tems, on imagina une nouvèle indignité. Il falut étoufer la voix du sang pour servir l'ostentacion et l'on ôta presque la subsistance aux cadets pour combler l'aîné de superfluités et lui doner une prétendue illustracion, en lui transmétant des biens usurpés et un nom primitivement odieux.

« De là, l'origine des soi-disans nobles, et cèle de ces distinxions révoltantes dans tous les ordres de la société.

« Quiconque fut moins féroce, moins rusé ou plus malheureux en combatant, ne pût être que le serviteur et l'objet du mépris des autres.

« De là, encore, la formation de ces codes bisares, qui servirent aux usurpateurs de titres confirmatifs, qui légitimèrent leurs pillages, et aux familles vaincues d'arrêts irrévocables de confiscacion de leurs dépouilles.

« On fit plus, on y arangea les choses de manière à empêcher que jamais ces derniers fussent dans le cas de pouvoir se relever de cète sorte d'avilissement, et qu'au contraire ils fussent toujours regardés par la classe victorieuse come ne formant en quelque sorte qu'une classe très inférieure de l'espèce humaine.

« On y servit également l'orgueil des prétendus nobles, et à leur extravagante réquisicion, il fut écrit qu'ils ne seraient tenus de reconnaître pour leur principal héritier que le premier mâle né de leurs enfants, et que les puînés et même les filles aînées ne seraient par eux considérés que come des demis, des quarts, ou même le plus souvent des cinquièmes d'enfant. Ceux qui, dans les assemblées convoquées pour la rédaxion de ces codes, avaient, en raison de leurs richesses, plus d'ascendant et de prépondérance, en firent inventer les articles à leur gré. De là la contrariété et l'inconséquence de ces produxions que le homes citent quelquefois come les ouvrages de la prudence et de l'exacte équité, et qui, au fond, ne présentent que les preuves les moins équivoques des passions qui les ont toujours dirigés.

« Que pourait-ce donc être qu'un nouveau Code qui ne contiendrait d'autre changement que celui de *faire cesser de défendre dans tèle province ce qui est légitimé dans tèle autre?* Un bien petit paliatif pour un très grand mal. Il n'empécherait pas que ces enfants ne naquissent pauvres et dénués, tandis qu'en ouvrant les yeux au jour, ceux de mon voisin le milionaire regorgeraient de tout. Il n'empécherait pas que ce voisin, enflé de son immense fortune, ne me méprisât souverainement par la seule raison que je ne serais qu'un malheureux afaissé sous le poids de l'indigence. Il n'empécherait pas que l'héritier féodal de cet home superbe ne fût un très gros seigneur, tandis que son jeune frère ne serait, en comparaison de lui, qu'un assés mince garçon, et que pour grossir encore le lot du premier, on ne forçât sa sœur, dont le cœur tendre en ressentirait rien moins que du dégoût pour le nœud d'hymen, à s'ensevelir dans un triste cloître. »

C'est le prélude du Babouvisme.

Le débat se continua, ainsi, pendant plusieurs lettres, entre les deux correspondants, qui, décidément, prenaient plaisir à échanger leurs idées; puis on revint aux questions d'usage sur la littérature, et cette fois, Dubois de Fosseux jugea (16 juillet 1787) à la briéveté des réponses de Babeuf, qu'il « commençait à se lasser » de ces épîtres trop souvent renouvelées. « Je vous assomme de mes envois, lui disait-il; désormais je les rendrai moins fréquents : il faut de la discrétion. »

« Des embarras et des voyages » avaient contraint Babeuf à suspendre momentanément sa correspondance; mais il n'entendait pas cependant la supprimer. Tout en étant fort reconnaissant des bontés que Dubois de Fosseux avait eues pour lui, il se permettait de lui « demander grâce », pour le peu de soin qu'il apportait à la rédaction de cinq lettres, qu'il lui expédiait le même jour, et qui liquidaient un arriéré qu'il regrettait. « Je ne fais point le fort », lui disait-il modestement ; j'avoue que tant de besogne à la fois m'effraie ». Et il ajoutait, avec tristesse : « Vous m'avez aussi donné à répondre à tant de choses ! » Mais, reprenant courage, il ajoutait : « Allons, pourtant, battons-nous les flancs. Quand nous serons fatigués j'espère qu'il nous sera permis de prendre haleine. Tout doucement, on va loin, dit un proverbe... »

Quant à Dubois de Fosseux, il s'accoutume « extrêmement aisément » à lui « écrire aussi souvent », et comme c'est pour lui une « occupation bien douce » il déclare qu'il sent, « après avoir pris cette habitude », combien il aurait « de la peine à la perdre ».

Recevez, lui dit-il, « ce que je vous envoie avec autant de complaisance que j'ai de plaisir à vous l'adresser ».

On ne saurait vraiment être plus aimable, surtout vis-à-vis d'un tout jeune homme, qui ne laisse encore entrevoir que des espérances.

Pendant l'année 1787, on s'occupa beaucoup dans la ville d'Arras, des Montgolfières et des Ballons. Un correspondant de l'Académie, poëte, prosateur et savant, Opoix, lui adressa sur ce sujet des vers qui, répandus dans le public, obtinrent un grand succès. Il y était dit :

L'air inflammable en physique
Chez la raison c'est du vent,
Et votre aérostatique
Est un gros joujou d'enfant.

Ces vers, ou plutôt ces couplets, furent envoyés par Dubois de Fosseux à son correspondant de Roye, qui les répéta, en qualifiant aussi de « futile », cette découverte qui lui semblait devoir rester sans résultat pour la science.

Nos deux correspondants ne croyaient pas aux Ballons; plus tard, ils ne croiront pas, non plus, à l'Inoculation, à la fabrication du Sucre, qui sera pourtant l'une des principales industries du Pas-de-Calais, aux progrès en Agriculture, au Magnétisme, ni même à l'Electricité, qui elle aussi a déjoué les plus noires perfidies.

La littérature, la grammaire, les arts, l'agriculture, le luxe, rarement les sciences, — car l'Académie n'avait que le titre d'Académie des belles-lettres et dès lors s'occupait peu de sciences proprement dites, — continuent à défrayer les loisirs des deux épistoliers Artésien et Picard; mais on sent que la lassitude s'empare de Babeuf. Pour retenir de nouveau cette puissante nature, toujours prête à s'échapper, Dubois de Fosseux ne trouve rien de mieux à inventer que de le rendre complice d'un subterfuge littéraire. Voici une lettre, lui dit-il, vous l'enverrez à *la plus éveillée des dames de Roye;* elle me répondra, et je lui ferai passer mes réponses par votre intermédiaire. On s'amusa pendant un moment de ce commerce de lettres, mais il prit vîte fin, *la plus éveillée*, qui flairait un piége, ayant gardé le silence.

A la fin du mois d'août, Babeuf, fit « un voyage, passablement long »; et pendant son absence, les lettres d'Arras arrivaient toujours. Qu'y répondre? Dubois de Fosseux, voulait qu'il fit le portrait de toutes les dames de Roye... Il lui demandait pourquoi les nègres sont nègres... Eh! mon Dieu, s'écrie à la fin Babeuf, « autant me parler arabe ». Pourquoi les nègres sont-ils noirs? « Et pourquoi, réplique-t-il les Européens sont-ils blancs? Pourquoi, pourquoi, pourquoi. C'est ce me semble que le Créateur l'a ainsi ordonné. »

Je vous ai invité déjà, lui répète-t-il, « à me ménager », en ne me proposant plus de questions de cette force; mais Dubois de Fosseux n'avait guère tenu compte de cet avertissement; aussi, accentua-t-il ses plaintes dans une lettre du 5 septembre : « On dit vrai, plus on est bon, moins on vous ménage; après la rose vient l'épine. Donnez aux gens un pied de bien ils en prendront vîte deux.... Prêtez deux liards aujourd'hui, demain on vous demandera un sou. On ferait bien d'apprendre à connaître avant d'aimer. Ce n'est point de quinze lieues qu'on peut savoir ce que sont les gens. Beaux dehors, mauvais retours... »

C'était un congé en règle.

Babeuf, recevait avec plaisir des nouvelles de l'Artois, et bien que parfois la charge fut lourde, pour un fonctionnaire qui avait autre chose à faire que de rimer et d'écrire, il résista longtemps au désir qu'il éprouvait de voir au moins modérer ce flot de phrases et de vers. Mais, Dubois de Fosseux, continuait à agir absolument comme si son correspondant avait les mêmes loisirs que lui. Ses lettres furent plus fréquentes, plus chargées de questions, plus grossies d'annexes; Babeuf y répondait toujours, quelque fois après des intervalles qui indiquaient la satiété, et faisait prendre copie des pièces communiquées qui l'intéressaient plus particulièrement; enfin la douleur envahit l'âme de cet homme, jusqu'alors tout entier à sa famille, au travail et aux lettres. En décembre 1787, Babeuf perdit un jeune enfant. Il ressentit de cette perte un grand chagrin, qui lui fit négliger Arras et Dubois de Fosseux; mais ce dernier tout de cœur, pourtant, n'était pas homme à s'arrêter; et pour mieux s'assurer encore son cher correspondant, il lui conseille l'étude, comme remède à la douleur. Il lui réexpédia donc lettres sur lettres, plus longues, plus bourrées de questions qu'autrefois; mais Babeuf, qui déjà lui avait dit sur tous les tons : — « Me croyez-vous donc un homme universel! J'éprouve un grand charme dans votre société; songez toutefois que j'ai mes fonctions à remplir, que je me dois à ma famille, et qu'enfin, ne sachant par tout, je dois nécessairement limiter mes réponses aux seules choses que j'aie pu étudier », — laissa, cette fois, ces lettres sans réponse.

Jusqu'alors, Dubois de Fosseux les avaient toujours accompagnées de ces mots, empreints d'une haute considération : « Permettez-moi de finir par une grande vérité, c'est l'assurance des sentiments inébranlables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. » Par sa dernière, datée du 11 mars 1788, il se borne à mettre : J'ai l'honneur d'être, etc. » et à réclamer les pièces jointes à ses lettres précédentes.

« Vous m'écrirez, — dit-il en terminant, — dans des moments plus heureux. »

La rupture était complète entre les deux amis !

Si pour cette période de la vie de Babeuf, — 1785 à 1788, — nous n'avions que sa correspondance avec Dubois de Fosseux, nous serions fort mal renseignés sur ses tendances sociales et sur sa préparation aux luttes politiques de l'avenir. Cette correspondance, en effet, ne révèle encore, à de rares exceptions près, qu'un jeune fonctionnaire laborieux et ami des lettres. Quant à la situation qu'il s'était faite dans la circonscription de Roye, à la considération dont il jouissait, à ses rapports avec les notables du pays, elle laisse tout ignorer, ce qui indique, déjà, chez lui, une certaine habileté dans l'art de dissimuler.

Heureusement, nous possédons d'autres documents originaux et inédits, qui vont nous permettre d'apprécier l'homme en son entier.

En arrivant à Roye avec sa femme et sa jeune fille qu'il perdit en décembre 1787, Babeuf laissait derrière lui sa mère et plusieurs frères et sœurs, dont il restait l'unique soutien. En réalité, c'était pour lui une charge écrasante, mais qu'il supportait vaillamment.

Un fils lui vînt le 29 septembre 1785 ; on le baptisa le lendemain dans l'église Saint-Pierre, sous le nom de Robert. C'est ce même enfant qui portera plus tard, dans le monde, le nom d'*Emile*, et dont il est question, plusieurs fois, dans la correspondance avec Dubois de Fosseux. Ce sera aussi le seul survivant de la famille.

Trois autres enfants naquirent à Roye, du mariage de Babeuf avec Marie-Anne-Victoire Langlet :

Catherine-Adélaïde, baptisée le 14 novembre 1787, morte à l'âge de 4 ans, 2 mois ;

Catherine-Adélaïde-Sophie, baptisée le 5 septembre 1788, née la veille, morte jeune ;

Jean-Baptiste-Claude, baptisé le 28 octobre 1790, né la veille, mort jeune.

En 1786, ainsi qu'on le verra par sa correspondance et par les détails de sa *Bibliographie*, Babeuf publia le prospectus d'un grand ouvrage qu'il méditait : *l'Archiviste-Terriste* ; mais cet ouvrage, contenant sans doute la critique des institutions du temps, ne reçut pas du gouvernement les encouragements qu'il en espérait, et resta, dès lors, chez l'auteur, à l'état de manuscrit.

Le *Mémoire pour les Propriétaires de Terres et de Seigneuries, ou Idées sur la manutention des Fiefs*, paru, en cette année, n'était, sans doute, qu'un sommaire de l'*Archiviste-Terriste* projeté.

La brochure sur la *Constitution militaire*, que nous avons cité déjà et que nous sommes toujours tenté d'attribuer à Babeuf, porte aussi la date de 1786. C'est encore une critique de la monarchie, mais sensée, et qui n'avait que le tort d'affirmer quelques années trop tôt les vœux les plus légitimes de l'opinion publique à l'égard de la réforme du militaire.

Cette même année, dans un *Discours sur les causes des désordres qui se remarquent trop souvent dans les titres des Seigneuries*, Babeuf s'exprimait ainsi, au sujet de l'opinion des majorités :

« L'instruction n'est pas d'ordinaire le partage du plus grand nombre, et, pourtant, la plupart du temps, c'est l'avis de ce plus grand nombre qui prédomine, parce qu'on a partout la manié de la pluralité des voix.

« Les sots imposent donc fréquemment la loi aux sages, et bien des propositions très raisonnables sont rejetées par la raison qu'elles ne sont pas du goût des premiers, ou bien encore parce qu'ils ne les comprennent pas.

« On traite de novateurs et de gens à système les personnes dont les idées s'élèvent au-dessus de celles de la multitude ; et, d'un autre côté, la paresse naturelle aux hommes, les porte constamment à donner la préférence à ce qu'ils connaissent ou pratiquent de longue date, uniquement parce qu'ils y sont accoutumés, qu'un changement d'habitude est toujours un dérangement, et que tout dérangement suppose une fatigue ou un effort. La majorité est toujours du parti de la routine et de l'immobilité, tant elle est inéclairée, encroutée, apathique; et, dans cette majorité, il se trouve aussi des gens éclairés qui ne sont pas moins entêtés qu'elle dans l'inertie; les uns repoussant le mieux par la raison qu'il nuirait à leur intérêt, les autres parce que c'est une autre manière, ou de faire ou d'être.

« Voilà pourquoi d'excellentes inventions, des méthodes et des procédés utiles passent sans avoir été admis; voilà pourquoi le progrès reste à l'état de théories qu'on se garde bien d'examiner. Ceux qui ne veulent pas marcher sont toujours les ennemis de ceux qui vont en avant, et, malheureusement, c'est la masse qui s'opiniâtre à ne pas bouger. »

Nous sommes ici en pleine politique; et ce dont il faut s'étonner, c'est que Babeuf n'ait pas cru devoir communiquer à son correspondant d'Arras, ce discours si net, sur la multitude et la pluralité des voix, qui hurle, en quelque sorte, avec les écrits futurs du terrible socialiste, et même avec quelques passages de sa correspondance académique.

Nous ne serions pas surpris, au reste, qu'on découvrît à cette époque deux hommes en Babeuf : l'un familier, tout de sentiment; l'autre, expansif, né pour la lutte, ne la désirant pas encore, mais prêt à l'affronter au besoin, et dont les circonstances décideront l'avenir.

Babeuf nous apprend lui-même qu'il lisait, parfois irrégulièrement, plusieurs journaux, mais qu'il n'en recevait qu'un seul, le *Mercure de France*, à titre de coassocié. Plus tard, Dubois de Fosseux lui procura la lecture du *Journal de la langue française*, auquel il prit toujours un grand intérêt. L'Académicien d'Arras trouvait la partie politique du Mercure « bien froide » et la partie politique « bien faible ». C'était, sans doute, aussi, l'avis de Babeuf; mais, enfin, ces lectures-là n'annoncent point encore un révolutionnaire.

Nous constatons aussi qu'il ne formula jamais d'attaque écrite contre la religion et le clergé : à peine osa-t-il exprimer, le 24 janvier 1787, en termes polis, qu'il n'aimait pas « les moines », et il n'était pas alors seul de son avis, même parmi les monarchistes.

L'année 1787 marque, pour Babeuf, l'heure des épreuves. Il était entré en relations, à propos de travaux de sa profession, avec le comte de Castéja (1), maréchal des camps et armées du Roi, qui, le 16 mars, lui avait écrit de sa main :

A Framerville, par Lihous en Santerre (2).

J'ay veu, Monsieur, le mémoire imprimé et les pièces qui y étoient jointes. L'un et les autres sont le produit d'un esprit juste et exercé, possédant parfaitement la matière qui en fait l'objet. Je n'y suis nullement versé et c'est de mon ignorance que j'infère que vous mérités l'éloge que je vous donne; j'entends parfaitement ce que vous m'avés adressé, d'où je conclus que, non-seulement vous parlés clairement aux yeux, mais que vous persuadés la raison. Je serai fort aise de faire connaissance avec vous et de sentir encore mieux, par les développemens que vous donnerés aux choses qui auroient pu m'échaper, tout le mérite de votre ouvrage. C'est un genre auquel il faut joindre la perfection du tableau à la profondeur du raisonnement, son but étant d'empécher l'obscurité et d'éviter en recherches une perte de temps toujours précieux.

---

(1) Le maréchal de Castéja commandait la place d'Arras, au moment de la Terreur. Son fils, Jean-Marie, lui succéda dans le château de Framerville, où il mourut le 26 août 1863; il avait épousé Caroline de Bombelles. Le riche mobilier du château fut vendu, ainsi que la bibliothèque. Ses armes sont : *écartelé au 1 et au 4 d'or, au lion de gueules, au 2 et 3 d'argent à trois merlettes de sable.*

(2) Framerville, village de 459 habitants, à 21 kilom. de Péronne (Somme).

Je ne puis m'occuper, dans ce moment, de l'acquisition du fief de Montoviller.

J'ai l'honneur, etc.

Cette lettre, on ne peut plus flatteuse pour Babeuf, aurait pu lui servir de recommandation auprès d'autres personnages de la contrée; mais des difficultés surgirent coup sur coup. Quelques missives furent encore échangées entre le « Feudiste et Commissaire à terrier » de Roye et le bienveillant Maréchal de Camp, jusqu'au jour où ce dernier dût clore cette correspondance, par l'envoi du billet ci-après, qui fut porté par exprès :

7 septembre 1787.

Si manger avec les gens de mon office, Monsieur, ne vous convient pas, et que vous ne trouviés pas à vous nourrir ailleurs dans le village, il ne faut penser à aucun arrangement entre vous et moy, non que je dédaignasse de manger avec vous à la même table; telle bêtise n'a jamais dégradé mon esprit, ny souillé mon cœur, mais ma femme et moy voulons être libres. J'ay souvent mangé avec mon dernier domestique et autres; l'homme le plus honête est celuy que j'estime le plus, sans demander quelle est sa naissance; la peinture que vous faites de mes premiers domestiques qui vous vallent bien, sous tous les raports, est le délire de l'orgeuil le plus complet que je connaisse. Ils sont gens d'honneur et de bon sens, ils l'ont prouvé depuis longues années à mon service et ailleurs, et votre manière de vous expliquer sur leur compte est injuste, déplacée et insolente. Il faut, Monsieur, l'amour propre qui mérite en portant au bien, non l'orgueil qui gâte jusqu'au bien et avilit l'homme qui a le malheur d'en être atteint. M. Carré est, je pense sans aucune restriction, fait pour marcher sur la même ligne avec vous; il n'a jamais pensé à présenter les traits de folie que contient votre lettre. Vous êtes jeune, Monsieur, et ce qui vous égare, peut être la source d'un bien; changez l'orgueil ridicule qui vous étouffe en amour-propre bien dirigé et vous deviendérés aussi louable que vous êtes actuellement petit et risible.

Je vais partir ce soir ; si vous ne comptés pas prendre ou le parti de vivre dans le village, sans me gêner, ou de manger chez moy comme votre prédécesseur, ne vous donnés pas la peine de revenir.

Quoi donc, Babeuf avait-il pu écrire pour s'attirer une pareille semonce ? Sa lettre nous manque; mais on devine à la dignité de la riposte ce qui était sorti de sa plume inexpérimentée. Babeuf s'amenda, toutefois, et nous devons l'en féliciter. Le 8 septembre, il écrivit, en effet (1), au comte de Castéjà :

Monsieur le comte, je me repens de m'être expliqué vraisemblablement avec une ambiguité qui vous a fait donner à ma lettre une interprétation qui ne répond nullement au sens vrai que j'ai eu l'intention d'y rendre, et d'avoir pu faire naître en vous un mouvement d'humeur auquel je n'avais pas lieu de m'attendre, surtout dans un commencement de connaissance qui s'était anoncé sous des aparences bien diférentes. Je ne puis pas pourtant, monsieur le comte, m'afecter vivement du contenu de votre réponse, qui ne me concerne plus du moment où il est reconnu qu'elle n'est que l'effet d'une méprise dont je n'accuserai que moi-même. Je n'aurais point été, au contraire, fâché d'accepter le parti de vivre dans le village. Cela même eut pu éviter la gêne que chacun de nous paraît craindre. Daignés, monsieur le comte, relire ma première lettre ; vous reconnaitrés sûrement qu'au fond c'est tout autre chose qu'un ridicule orgueil et un risible dédain qui guident mes résolutions

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, etc.

Cette lettre est assurément fort convenable, mais on y reconnaît une certaine habileté à se tirer d'affaire qui se fera jour, ultérieurement, dans tous les mémoires que

---

(1) Brouillon de sa main, à la fin de la lettre précédente.

Babeuf aura, maintes fois, à rédiger pour sa défense; elle indique, dans tous les cas, que son caractère absolu et son orgueil immense, n'avaient point échappé à l'œil exercé du Maréchal des camps et armées du Roi.

L'homme se révèle encore tout entier dans ce passage d'une lettre du 5 septembre 1787. Ayant à répondre, à une question que Dubois de Fosseux lui posait sur les causes du luxe, et s'il fallait l'attribuer à l'intérêt politique ou à la dépravation des mœurs, il s'excuse en ces termes : « Mais, avant tout, souffrez que je vous demande quartier jusqu'à ce que j'aie étudié, l'histoire politique et l'histoire des mœurs. » Babeuf ne se préparait donc pas au rôle politique qu'il devait remplir plus tard. Il semble qu'il y ait ici contradiction, dans ses écrits, mais elle n'est qu'apparente, car à n'en pas douter, le Commissaire à terrier de Roye sondait l'avenir.

Cette instabilité dans les idées était due peut-être pour partie, aux préoccupations d'un autre genre qui atteignaient déjà en lui le père de famille.

Nous le voyons, en effet, écrire le 19 du même mois, à Noyon, à un de ses parents :

Mon cher Monsieur, je t'en prie, envoie-moi de la monnaie. Je me porte bien. Je suis exactement sans le sou, *et il me fait de la peine de changer....* Alons, à dimanche sans faute, ce que tu auras. Le pire encore c'est que M. Devin m'écrit qu'il viendra à la S. Florent. Personne ici ne me dit de te faire des compliments... Tout le monde dort. Il est passé onze heures de relevée. Je vais aussi bientôt me souhaiter le bon soir, et puis me coucher. Dans ce cas, dors bien également. Tu t'embrasseras bien pour moi.

Mes *antantions* à M. A. Lidié.

BABEUF.

L'aisance hanta enfin son foyer.

En mai 1788, Babeuf était en pleine prospérité; et occupait huit commis ; son esprit d'ordre et d'investigation lui avait fait trouver bien vîte, dans la noblesse et le clergé, une clientèle avide de tirer parti de ses parchemins.

D'abord son travail consista à rechercher dans les archives des deux Ordres qu'il devait le plus combattre, par la suite, des armes pour « pressurer davantage le pauvre peuple ». Il faut croire qu'il ne s'acquitta pas trop mal de cette besogne, puisqu'il nous apprend lui-même qu'il occupa, pour le seconder, jusqu'à vingt commis. Babeuf fut, notamment, chargé par le prieur de Saint-Taurin (1), de rassembler, mettre en ordre, extraire et quintessencer tous les titres de ce prieuré, afin de déterminer exactement la consistance et l'étendue de tous les droits et priviléges qui pouvaient être invoqués : droits sur tel marais et rivière, droits de pêche, saulées, oseraies, chaussées, etc., etc. Six grands mois furent employés, avec l'aide de commis, pour déchiffrer et traduire, vérifier, analyser, régulariser, tous ces titres, puis consulter les anciens du pays. On assure que dans cette circonstance, Babeuf se souciant peu de procurer au Prieur un revenu plus considérable, aux dépens de pauvres tributaires, déjà grévés d'assez lourds impôts, et ne pouvant non plus refaire un monde qu'il avait trouvé tout fait, s'acquitta de cette tâche avec modération, se bornant à constater de la manière la plus stricte ce qui devait être obligatoire aussi longtemps qu'une révolution n'aurait pas, au nom de l'équité, frappé de mort toutes les usurpations. Le travail achevé, la lutte commença : le Prieur, par la voix du curé titulaire, son représentant, contesta le prix demandé; on discuta, puis on voulut plaider. « Plaidez, Révérence, disait Babeuf, par ironie, plaidez, et il vous en coûtera plus cher que la somme que je vous réclame ». Enfin, on transigea, sur la proposition de Babeuf, et l'affaire se termina à l'amiable.

Babeuf avait fait aussi d'importants travaux d'Archives pour la renovation du terrier de Louis Armand de Seiglières, marquis de Soyecourt (1); mais, à la sollicitation de la famille Billecocq,(2) quand vint le moment de payer, le fier marquis refusa net. C'était sa coutume, paraît-il. Babeuf présentait un mémoire de 12,000 livres, (3) et Soyecourt n'offrait que cent louis. Impuissant, faute de ressources, à entamer un procès contre son opulent voisin, mourant de faim, et épuisé par les allées et venues de la lutte, Babeuf fléchit, toucha les cent louis, donna quittance finale; mais, comme toujours, en pareil cas, confondant une individualité véreuse avec un Ordre tout entier, engloba, dans une même haine, tous les pairs du marquis de Soyecourt, et se souvînt de leurs attaques d'autrefois, quand plus tard, lui, le mercenaire marchandé, fut, à son tour, presque maître de disposer de leurs biens.

---

(1) Saint-Taurin (*sanctus Taurinus*), prieuré situé près de Roye, aujourd'hui commune de : *l'Echelle Saint-Taurin*.

Le ressouvenir fut d'autant plus douloureux pour Babeuf, que cette affaire l'avait absolument ruiné. Lorsqu'en effet il s'occupa du terrier du marquis de Soyecourt, il pensait y rester attaché pendant plusieurs années; il avait donc refusé d'autres offres avantageuses qu'on avait necessairement porté ailleurs, de sorte que quand pour lui le travail cessa, tout à coup, il se trouva sans occupations, sans argent, et, de plus, assailli par divers créanciers, qui l'accablèrent de frais à l'instigation des Billecocq et de leurs amis. De ce naufrage, l'infortuné Babeuf, déjà bien éprouvé, put sauver à peine ses meubles, et on les lui enviait encore, disait-il.

---

(1) Famille puissante du pays. Les de Belleforière-Soyecourt, avaient fondé les Minimes de Roye, en 1633. C'est cette famille de Soyecourt qui, assure-t-on, avait destiné Babeuf à la prêtrise. Dans ses notes, Babeuf dit du marquis : « courtisan ruiné, épuisé; qui ne payait personne, bien qu'il eut des possessions immenses, pas même les aubergistes par où il passait. »

(2) Des Billecocq étaient officiers de M. de Soyecourt, qui leur retira cette fonction. Ils crurent que le coup partait de Babeuf. et nécessairement, s'en vengèrent, quand, à propos de ce même terrier, il dut plaider devant le bailliage de Roye, dont un Billecocq était chef.

(3) Chiffre donné par Babeuf lui-même dans un mémoire pour sa défense en l'an V ; mais d'après une note datée du mois d'octobre 1787, note peut être fractionnée, la dépense ne s'élevait alors qu'à 2370 livres.

D'autres seigneurs et des moines, ayant aussi retardé le payement de ce qu'ils devaient à Babeuf, le mirent dans une véritable détresse. Il en conçut une haine implacable contre l'ancien régime, qui ne fit qu'augmenter, chaque jour, sous la pression des événements.

Il vient d'être question de la famille Billecocq. (1) Cette famille était une des plus puissantes du pays. Nombreuse et riche, bien apparentée, elle touchait à tout, et pouvait aspirer à tout, au moins dans son canton.

Plusieurs Billecocq, avocats, avaient été Maire de Roye, de 1646 à 1789.

D'autres furent curé, procureur du Roi, ou notaires de père en fils.

Lutter contre une telle puissance était au moins aventureux ; et pourtant, c'est ce que fit Babeuf. Exagérant sans doute ses forces, croyant peut être que le bon droit a raison de tout, il ne ménagea pas assez les susceptibilités des gens de cette maison, où l'on avait l'habitude d'être obéi, et il s'en fit de mortels ennemis. Ce sont eux, qui, dès ce moment, s'attacheront à sa perte, avec le plus de persistance, sans qu'il puisse avoir jamais l'espoir de les dompter ou de les ramener à lui.

Dans tous les cas, c'est la lutte implacable qui commence.

---

(1) Un Billecocq s'allia en 1784, à Marie de Fiennes (d'Arras), veuve du baron de Monteberault. Il restait de cette famille une dame mariée à M. de Chipilly, habitant le Pas-de-Calais ; tous deux sont récemment décédés, après avoir vu leur château entièrement détruit par un incendie.

Notons, à propos de la citation ici répétée du nom de notre ville natale, que le maréchal de Castéjà dont il a été parlé page 42, était Gouverneur d'Arras à l'époque de la Révolution, — et que la famille du Médecin Lescardé, de Roye, habite Arras depuis plus d'un siècle.

Plus tard, (1) se rappelant ces jours de tristesse, Babeuf s'écriera indigné :

« J'étais féodiste sous l'ancien régime, et c'est la raison pour laquelle je fus peut être le plus redoutable fléau de la féodalité dans le nouveau ; ce fut dans la poussière des Archives seigneuriales que je découvris les affreux mystères des usurpations de la caste noble; je les dévoilai au peuple par des écrits brûlants, publiés dès l'aurore de la Révolution. Notre département en fut électrisé, il se fit une insurrection contre les droits féodaux ; on n'en paya plus trois ans avant le décret définitif qui les supprima ; le peuple me bénit et la horde nobiliaire m'éxécra. Sa rage contre moi a augmenté lorsque je prouvai le droit des citoyens à partager les biens communaux et je fis encore effectuer ce partage deux ans avant le décret. Ce fut encore moi qui insurrectionnai en 1789 contre les aides et gabelles, et qui fis donner une chasse générale à tous les préposés publicains de l'ancienne Picardie. Pour chacune de ces *perturbations* de l'ordre public, j'essuyai des poursuites criminelles. Les cachots n'altérèrent point mon courage. En même temps que je m'étais rendu défenseur particulier de tous les opprimés, j'avais ouvert un journal où je défendais toujours l'intérêt général. »

---

(1) *G. Babeuf, Tribun du Peuple, à ses concitoyens*, pag. 1 et 2.

* * *

III

1789 à 1792. — Babeuf adhère aux principes de la Révolution. — Il est parmi les Vainqueurs de la Bastille. — Il réside à Paris. — Il écrit contre Mirabeau. — Il prend le prénom de CAMILLE. — *Il publie son* CADASTRE PERPÉTUEL, *et, avec Audiffred, la description du Graphomètre-Trigonométrique. — Sa lutte contre les Gabelles. — Il fonde à Noyon le* CORRESPONDANT PICARD *et à Paris le* JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION. — *Il est plusieurs fois arrêté. — Il est élu administrateur du Département de la Somme, puis du District de Montdidier. — Il est accusé de faux. — Son départ pour Paris.*

Nous avons montré Babeuf aimable et courtois envers le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, puis, brusquement, cessant avec lui, sans motif apparent, une correspondance qui datait de près de trois années, et enfin, se préparant, en silence, par l'étude des questions sociales et féodales au rôle qu'il ambitionnait de remplir sur la scène politique.

En 1789, le Commissaire à terrier de Roye n'était plus le doux jeune homme d'autrefois ; sous l'influence des événements, il devenait un agitateur dangereux, joignant l'action à la parole et à l'écrit, ce qui le rendait plus redoutable ; quelques années encore et il sera le terrible Tribun Gracchus Babeuf.

Fixé au faubourg Saint-Gilles, de Roye, Babeuf avait su se concilier l'affection de la classe pauvre. Il vivait au milieu d'elle, il partageait ses aspirations, il les entretenait même, de sorte que par le seul effet de ses relations journalières avec elle, il se trouvait, dès le début de la

Révolution, désigné par les suffrages populaires à diriger l'opinion publique. On le chargea même de rédiger contre certain personnage (1) une pétition tendant à ce que ses pouvoirs lui fussent retirés, mais les Billecocq, qui étaient à l'affût des moindres actes de Babeuf, firent tant de démarches, de promesses, de menaces, qu'ils prévinrent le coup terrible qui allait frapper un confrère.

Bientôt, malgré tout, Babeuf triomphe de ses ennemis, et par ses ordres, on brûle, sur la place publique de Roye, les archives seigneuriales.

C'est un premier pas en avant.

Alors se débattent aussi, par son initiative, les grandes questions des octrois et des biens communaux.

Il cherche, ensuite, à éclairer le Peuple sur « ses vrais intérêts » par une brochure dans laquelle il expose « la politique captieuse des Privilégiés de tous les Ordres. »

Lors de la convocation des Etats-Généraux, Babeuf avait déjà rédigé quelques articles pour les *Cahiers du bailliage de Roye*, notamment le premier, par lequel il votait sa mort comme fonctionnaire, puisqu'il proposait l'abolition des fiefs, le rachat des censives, la suppression du droit d'aînesse, et quelques restrictions à l'autorité paternelle, abusive, suivant lui, au delà de la majorité des enfants. Il proposa aussi de substituer aux impôts de toute espèce existants, une contribution unique, (2) également répartie, et d'établir une éducation nationale; mais Billecocq, président de l'Assemblée nationale, protesta, et ces motions furent ajournées, puis repoussées. Il il ne fut pas difficile alors, dit Babeuf, de s'apercevoir que « les *despoteraux* éprouvaient un surcroit d'indignation

---

(1) L'avocat du roi Prevot, conseil des Billecocq, qui venait d'être élu député des communes et que « quelques œillades Versaillaises avaient, de suite, gagné à la cause des deux autres Ordres. »

(2). Il parut, en ce temps-là, un écrit intitulé : *De la nécessité de faire administrer l'impôt en France par les municipalités.* Paris, 1790, 1 broch. in-8. On devrait remettre cette question à l'étude.

« contre l'audacieux plébéien qui osait faire hautement « profession d'une doctrine qui consacrait l'intérêt du « plus grand nombre. »

Dès ce moment, l'arène de la Révolution s'ouvrit pour lui.

Au 14 juillet 1789, il est parmi les vainqueurs de la Bastille (1).

Le lendemain, il retourne en toute hâte à Roye, délivre en passant le comte de Lauraguais, assiégé dans son château, par des paysans que l'aristocratie avait poussés à cette extrémité, harangue la multitude et lui persuade qu'on l'égare.

Nous lisons dans les papiers de Babeuf : « Le comte de Lauraguais et le duc de Chaulnes étaient de bons patriotes, amis du peuple, et en donnaient des preuves. »

Puis, il repart pour Paris, but désormais avoué de ses efforts, de son ambition.

Il y restera près de quatre mois — de juillet à octobre, — et ce voyage, par ses conséquences, décidera tout à fait de son avenir.

Nous avons de Babeuf, pour cette période, plusieurs lettres fort importantes, que nous allons reproduire en entier ; elles achèvent d'expliquer son passé et elles permettront de deviner ce qu'il sera un jour.

Voici la première en date ; elle est adressée à sa femme. C'est, entre autres choses, un récit émouvant de la prise de la Bastille, et à ce titre, elle est digne d'attention.

Paris, le jeudi 25 juillet 1789.

Je ne sais par où commencer en t'écrivant, ma pauvre femme ; il n'est pas possible d'être ici, et d'y avoir des idées nettes, tant l'âme y est agitée. Tout autour de moi est au renversement et dans une telle fermentation, que, même quand on est témoin de ce qui se passe, c'est à n'en pas croire ses yeux. Bref, je ne puis que te rendre en gros tout ce que j'ai vu et entendu. A mon arrivée, on ne s'entretenait que d'une conspiration dont M. le comte d'Artois et d'autres princes étaient les chefs. Il ne s'agissait rien moins pour eux que de faire exterminer une grande partie de la population parisienne, et de réduire ensuite à la condition d'esclaves, tout ce qui dans la France entière n'aurait échappé au massacre qu'en se mettant humblement à la disposition des nobles, en tendant, sans murmurer, les mains aux fers préparés par les tyrans. Si Paris n'eut pas découvert à temps cet affreux complot, c'en était fait; jamais crime plus épouvantable n'aurait été consommé. Aussi n'a-t-on pu songer qu'à tirer une éclatante vengeance de cette perfidie dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire; on s'y est résolu et l'on n'épargnera ni les auteurs principaux de la conjuration, ni leurs adhérents. Les exécutions ont commencé, sans épuiser un trop juste ressentiment. La fureur du peuple est loin d'être apaisée par la mort du gouverueur de la Bastille et la démolition de cette infernale prison, par la mort du prévôt des marchands, par le pardon que Louis XVI est venu implorer de ses sujets, par le rappel de M. Necker et des autres anciens ministres, par le renvoi des nouvaux régiments et des troupes; il lui faut bien d'autres expiations. On veut encore, dit-on, voir tomber une trentaine de têtes coupables. M. Foulon qui devait remplacer M. Necker, et qui, s'étant fait passer pour mort il y a quatre jours, avait fait enterrer une bûche à sa place, ce M. Foulon a été arrêté hier, conduit à l'Hotel de ville et pendu au moment où il en descendait. Son corps a été trainé dans les rues de Paris, puis déchiré en morceaux, et sa tête, promenée au bout d'une pique, a été portée au faubourg Saint-Martin, pour y attendre et précéder le gendre de M. Foulon, M. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, qu'on amenait de Compiègne, où il avait été arrêté, et qui doit subir aujourd'hui le même sort que son beau-père. J'ai vu passer cette tête du beau-père, et le gendre arrivant derrière sous la conduite de plus de mille hommes armés; il a fait ainsi, exposé aux regards du public, tout le long trajet du faubourg et de la rue Saint-Martin, au milieu de deux cent mille spectateurs qui l'apostrophaient et se réjouissaient avec les troupes de l'escorte, qu'animait le bruit du tambour. Oh! que cette joie me faisait mal! J'étais tout à la fois satisfait et mécontent; je disais tant mieux et tant pis. Je comprends que le peuple se fasse justice, j'approuve cette justice lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables, mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle? Les supplices de tous genres, l'écartellement, la torture, la roue, les bûchers, le fouet, les gibets, les bourreaux multipliés partout, nous ont fait de si mauvaises mœurs! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares, parce qu'ils le sont eux-mêmes. Ils recoltent et récolteront ce qu'ils ont semé, car tout cela, ma pauvre femme, aura, à ce qu'il paraît, des suites terribles : nous ne sommes qu'au début.

---

(1) On trouve quelques détails intéressants sur l'état de l'esprit public en Picardie et en Artois, en 1789, dans le récent ouvrage de M. Gustave Bord : *La prise de la Bastille. Paris,* 1882, in-12, pag. 201-206.

Mais cet auteur a ignoré, comme tous ses confrères, la part prise par les Artésiens à cet événement.

Tu peux faire lire ce détail; à présent la Nation est libre et chacun dit par écrit ce qu'il veut.

Je ne t'ai rien dit encore de mes affaires. Je suis allé en arrivant chez M. Maury; il m'a remis à lundi pour en finir. J'ai été ensuite chez l'autre, qui m'a fait dîner avec lui et m'a opposé toutes les difficultés possibles sur l'affaire qui le regarde. Il m'a fallu recevoir les droits comme notaire, sous condition, et j'ai été fort heureux de tirer de lui 42 fr. dont je t'envoie 30. Tout ce que je pourrais avoir de consolant à t'apprendre dans un autre temps, c'est que ce dernier est certain de me faire avoir deux terriers très-considérables, et que M. Maury m'a aussi assuré celui de l'abbaye de Saint-Quentin-de-Beauvais, en ajoutant qu'il m'en procurerait tant que je voudrais, si l'on était content. Mais j'ai bien peur que les terriers et tant d'autres choses, dont on fera bien de se débarrasser, quoiqu'il doive m'en coûter, soient au diable. Tout ce que j'entends ici m'autorise à le croire. On dit hautement qu'on ne veut plus ni nobles, ni titres de seigneuries, ni châteaux, ni haut clergé, etc. On a cent fois raison, et je souscris volontiers à tous ces changements ; je suis même tout disposé à donner un bon coup d'épaule pour opérer celui qui doit renverser ma marmite ; les égoïstes me taxeront de folie, n'importe.

Je travaille pour le cadastre avec M. Audiffred qui parait avoir grande confiance dans les ressources à attendre de la publication de cet ouvrage. Je m'étendrai davantage à cet égard dans ma prochaine lettre. Je t'écrirai dès que j'aurai conclu quelque chose avec M. Maury.

Garde tes dix écus et ne paye pas un sou à personne, entends-tu bien.

Je t'embrasse de tout mon cœur,
Babeuf.

Cette lettre, par son intérêt historique, est une des plus curieuses qui existent de Babeuf. Il s'y montre à découvert, car il ne posait pas encore pour la postérité, et après l'avoir lue, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer alors en lui, ou son extrême clairvoyance ou son excessive bonté. Quelque jugement qu'on puisse porter désormais sur le socialiste futur, il faudra citer, à sa décharge, ces généreuses paroles, restées ignorées, qu'il vient de prononcer et qui font pardonner beaucoup d'exagérations de sa pensée militante :

« Oh ! que cette joie me faisait mal ! J'étais tout à la » fois satisfait et mécontent. Je disais tant mieux et tant » pis. Je comprends que le peuple se fasse justice, j'ap» prouve cette justice, mais pourrait-elle aujourd'hui » n'être pas cruelle ? Les supplices de tous genres nous » ont fait de si mauvaises mœurs ! »

En voici une seconde, toujours adressée à sa femme ;

c'est un tableau navrant de l'état de misère dans lequel il la laissait à Roye avec ses enfants : (1)

Paris, 16 août 1789.

Je suis désespéré, ma bonne amie, de voir la détresse où je te laisse, Ce moment-ci est terrible à passer et tu sais que ce n'est pas ma faute, si je ne l'ai pas évité. Je suis bien sensible aux efforts que tu fais pour moi. Je te renvoie tes six francs aujourd'hui ; s'il faut que quelqu'un de nous souffre, je dois commencer le premier. J'espère pourtant que, dès demain, je pourrai te procurer quelque chose. J'attends une dixaine d'écus de la vente d'une petite brochure de quatre pages que j'ai faite, que l'on a imprimée hier, et que l'on va vendre aujourd'hui. Je ne peux pas encore revenir, parce que notre cadastre n'est pas fini. D'ailleurs, je ne crois pas perdre ici mon tems ; je vois, tout bien considéré, que l'état de Feudiste est perdu ; il faut vivre et j'ai tâché et je tâche encore de trouver d'autres intrigues. Je suis déjà à peu près assuré d'un emploi de huit cents francs, qui ne m'occupera pas plus de deux jours par semaine, et ne m'empêchera pas de faire toute autre chose. Ce serait pour rester à Paris. Du secret sur cela. Je n'accepterai pourtant cela que autant que je verrais ne pas pouvoir travailler en Archives, ce que je ne pense pas, car les Archives auront toujours lieu, malgré l'abolition des Fiefs. Au surplus, comme je t'ai déjà dit, mon emploi nouveau ne m'empêcherait pas de travailler, même aux Archives. J'écris à Wasse pour l'engager à aller passer quelques tems chés lui, jusqu'à ce que je puisse revenir, et le faire travailler à ce que j'ai dejà commencé. Je promets de songer toujours à lui, et de le placer, si, après avoir fini ce que nous avons, il n'y a plus rien à faire pour les Fiefs. C'est bien sincèrement que je lui dis cela, comme tu n'en doutes pas. Tu connais mon bon cœur pour tous ceux à qui je me suis attaché. Réitérés-lui ces assurances. Je vais tenter, par le moyen de M. Audifred, de le placer, lui et mon frère, dans la librairie, qui est un bon état pour des jeunes gens, et dans lequel on peut percer. Je verrai M. Maury pour être payé au moins des expéditions que je lui ai faites, et tu sens bien que si je reçois, je te l'enverrai aussitôt.

---

(1) C'est une des dernières lettres qui contiennent encore quelques traces du système particulier d'orthographe adopté par Babeuf. Pour en faciliter la lecture à sa femme presque illettrée, Babeuf l'a écrite en assez gros caractères. Non signée.

Toute réflexion faite, je n'écris point à Wasse. Tâchons d'attendre encore jusqu'à mon retour. Je ne sais pas encore bien comme les choses iront pour notre état. Au surplus, il faut finir nos ouvrages. Dis à mon frère de mettre dans la lettre que tu me répondras, le détail de ce qu'il a fait depuis que je suis parti. Il faut toujours qu'il continue comme s'il n'y avait point de changement dans la féodalité. Comme les droits seigneuriaux sont rachetables, j'imagine qu'il y aura des gens qui les payeront encore longtems parce qu'ils ne les rachèteront pas. Au surplus, il est plus essentiel que jamais de faire l'aplication des mouvances, pour constater à qui l'on doit payer, et ce qui est à payer en remboursement.

Si la vente de ma petite brochure, dont je vous envoie deux exemplaires ne me raporte rien, et que je ne puisse pas non plus rien recevoir de M. Maury, je risquerai de demander quelque chose à emprunter à M. Audiffred, et je te l'enverrai, pour attendre jusqu'à mon retour. Il faut décidément que je te rejoigne à la fin de la semaine présente, quoique je serai sûrement obligé de revenir tout de suite ici, pour suivre l'impression de mon Cadastre. Ce malheureux ouvrage est la cause de la peine que vous souffrés par ma longue absence, mais, puisse-t-il nous dédommager de cette peine, et qu'elle ne soit que passagère. Le travail de ce livre m'a mené plus loin que je n'avais cru, et ce sera un assés gros volume. Etant une fois en train, je ne peux plus l'abandonner, ce serait se décider volontairement à perdre le fruit de tout ce que l'on a fait.

Que j'aspire de voir tous mes pauvres enfants! Je ne peux pas rendre ce que je sens sur cet article là ; je suis trop pénétré pour pouvoir m'étendre aucunement à cet égard. Ma bouche est fermée pour avoir trop à penser là dessus. Il suffit de dire que cette pensée ne me quitte pas pendant tout le jour, qu'elle ne me permet pas la nuit de dormir fort paisiblement et qu'il n'est rien qui, dans aucun instant, puisse ouvrir mes lèvres au sourire. Je te le répète : je suis au milieu de tout çela, forcé de rester ici ; j'en crève, ma pauvre amie, adieu jusqu'au moment où je pourai te revoir. Je tâcherai que ce soit Dimanche ; je ne vois pas de possibilité avant. Ne perds pas plus courage que moi ; je t'assure que, non pour moi, mais pour ce qui m'attache à la vie, ce courage ne m'abandonnera pas tant que l'âme me soutiendra, et il n'y aura rien que je ne fasse pour satisfaire de mon mieux aux devoirs auxquels ma position m'engage pour tout ce qui m'entoure.

La brochure qui est de moi est celle intitulée : *La nouvelle distinction des Ordres, par M. de Mirabeau.* Tu te feras lire les autres, qui sont très intéressantes.

La brochure dont il est ici question figure dans les bibliographies et au catalogue de la Bibliothèque Nationale sous le nom de Mirabeau ; mais il suffit de la parcourir pour constater que ce n'est qu'un pamphlet contre le célèbre orateur. Au surplus, Babeuf vient par cette lettre, de s'en déclarer l'auteur.

C'est sa première attaque contre Mirabeau, qu'il n'aimait pas.

On surnommait Mirabeau *Barrien-de-Vieux-Sac.*

En Provençal *Barrien* veut dire *Vaurien.*

Babeuf, en rappelant cette épitèthe dans son *Journal de la Liberté de la Presse* (nº du 2 vend. an III), dit :

« Ce Mirabeau étoit quelquefois cruel avec ses brocards. »

Plus tard, il dira encore (*Tribun II,* 256), à propos d'une feuille hostile : « L'organe impur de Mirabeau. »

Le 20 août 1789, Babeuf écrivit à sa femme (1) :

Paris, 20 août 1789.

Fais passer bien vite, ma bonne amie, la lettre ci-jointe à Mme de Louvencourt (2). Il y a dedans une quittance de 273 livres 15 sols, pour frais de réception de deux Dénombrements que je dois donner pour elle, d'un à Nelle, et l'autre à Enguillencourt. C'est l'objet pour lequel je lui ai envoyé une procuration que l'on m'a renvoyée. Je lui mande que j'ai fait recevoir ces deux dénombrements et que j'ai déboursé la dite somme. Je crois qu'elle me l'enverras. Tu recommanderas au commissionnaire de l'attendre. Je ne peux pas revenir avant d'avoir des nouvelles de cette affaire. Si tu reçois, tu m'enverras deux louis dans un petit paquet par la diligence, et tu garderas le reste. J'ai envoyé hier à M. Maury, par M. Audiffred, une quittance pour être payé au moins de trois louis qui font la valeur des copies que je lui ai adressées. Il n'y était pas, et j'attends une réponse quelconque, en ce qu'on lui a laissé de ma part la quittance. Je n'ai rien retiré de ma feuille. Le libraire qui m'en avait fait espérer quelque chose, m'a dit qu'il n'en avait vendu que pour les frais d'impression. Dépêche-toi vite de me donner des nouvelles de Mme de Louvencourt. Je ne sais pas comment tu fais, mais tâches de trouver un écu de six francs encore pour toi passer quelques jours, jusqu'à ce que nous ayons vu du côté de Louvencourt et du côté de Maury ce qui résultera. Ce ne serait que dans le cas où tout manquerait qu'il faudrait demander à emprunter à M. Audiffred. J'ai de bonnes raisons pour tâcher de m'en dispenser, s'il est possible. J'embrasse mes pauvres enfants, voilà tout ce que je peux te dire. Si j'étais dans un état qui me laissât un peu plus à moi, je parlerais plus à l'aise. Mais ma position m'absorbe, et je ne saurais définir ce que je sens et que je ne peux rendre. J'espère pourtant que cela se passera. Je ne suis pas extrêmement tourmenté sur l'avenir; il n'y a que le présent qui m'embarrasse davantage. Tu sens que si nous parvenions à avoir quelque chose d'avance cela nous mettrait à portée de faire rentrer tout ce qui nous est dû, et de telle manière que les choses tournent, je suis toujours sûr de trouver à nous pourvoir dans ce pays-ci. J'entrevois plusieurs moyens. Sans ces motifs d'espérance, je mourrais. Mais au milieu du trouble continuel qui m'agite, et des inquiétudes qui me travaillent, la vue apparente de quelques ressources capables au moins de procurer du pain à ma suite, vient faire un peu diversion de tems en tems à mes sombres pensées. Tu verras, dans une petite brochure ci-jointe que dimanche j'ai joui d'un de ces instants tranquilles, pour pouvoir m'égayer passagèrement dans la lettre qu'un rédacteur de papiers publics m'a imprimée.

---

(1) Cette lettre est écrite en gros caractères, comme si sa femme avait de la difficulté à lire sa miniscule écriture habituelle.

Ici nous constatons que Babeuf a tout à fait abandonné son système particulier d'ortographe. Il écrit correctement, moins quelques fautes qui lui échappent, et que nous rectifions pour l'impression.

(2) Mme de Louvencourt demeurait en son hôtel, à Montdidier.

Je t'embrasse et j'attends de tes nouvelles avec plus d'impatience que jamais.

Babeuf.

Six jours après Babeuf lui envoya cette autre missive : (1)

Paris, le 26 août 1789.

Tu me crèves le cœur, ma pauvre petite femme, et voilà tout ce que je peux te dire. La parole me manque en réfléchissant à notre position, et j'y réfléchis toujours. Mais je m'engage encore à ne point perdre patience; ne nous désespérons pas, je te renvoie tes six francs. Fais copier par mon frère la lettre ci-dessous, envoie-la moi, et je suis sûr que M. Audiffred, me prêtera de l'argent dont je t'enverrai moitié, et je reviendrai bien vîte avec l'autre moitié. Tu m'enverras ta lettre par la poste. Quand je serai arrivé, je trouverai encore des secours, tu verras, pour attendre jusqu'au moment où nous pourrons en recevoir par les ouvrages que nous avons à finir. Envoie cette seconde lettre à M^{me} de Louventourt. J'ai prié M. Audiffred d'aller trouver M. Maury, il y a été, il ne l'a pas trouvé, il lui a laissé une quittance de trois louis pour les copies d'actes seulement, il lui a écrit depuis, et il n'a point reçu de nouvelles. Adieu, prends courage, va, je volerai bientôt auprès de mes enfants, je les mangerai de baisers, et toi aussi. Des savants ont vu mon Cadastre, ils ont applaudi. Le comte de Mirabeau le protégera auprès de l'Assemblée Nationale .

---

(1) Au dos : *A Madame Babeuf, rue St-Gilles, n° 11, à Roye.*

BABEUF.

Voilà la réponse (1) que tu feras, sans rien plus :

Tu me manqueras donc toujours de parole, mon cher ami, tu me promets toujours de revenir et tu ne reviens jamais. Ta présence serait pourtant bien nécessaire ici. Les Seigneurs pour qui tu as travaillé sont de mauvaise humeur pour tout ce qui se passe. J'avais demandé de l'argent pour t'envoyer, et ils ont dit qu'ils ne payeront qu'à toi. J'ai reçu une lettre que M. Maury t'adresse, en réponse, à ce qu'il dit, à la demande que tu lui as fait faire par M. Audiffred. Il mande que M. l'abbé de Broglie a donné des ordres pour te payer la totalité des 500 livres, et que tu peux avec sa lettre t'adresser au sieur Come, fermier principal de son abbaye de Beauvais. Il faut donc que tu ailles à Beauvais pour cette affaire. Je voudrais bien que tu passes ici avant, et qu'en attendant tu puisses m'envoyer, au reçu de ma lettre, deux louis pour pouvoir remplir à peu près pareille somme que, faute de rien recevoir, j'ai été obligé d'emprunter. J'ai donné ma parole de les rendre ces jours-ci, et je ne voudrais pas y manquer. Reviens donc bien vite, pour t'occuper de tes affaires qu'une si longue absence dérange considérablement. Ton petit garçon désirerait bien te baiser, et moi te témoigner toute la tendresse dont tu connais l'étendue.

---

(1) Faut-il blâmer ce subterfuge de Babeuf pour se procurer de l'argent ? Il témoigne dans tous les cas de son extrême détresse.

Ta femme, Langlet-Babeuf.

Babeuf écrit encore à sa femme :

Paris, 9 septembre 1789.

Je ne t'ai pas répondu plutôt, ma chère femme, parce que j'espérais te porter moi-même ma réponse. Donne à M. de Guiv[illegible]e son épée, et à Robert, sa cocarde et ses boucles... L'impression de notre ouvrage n'avance pas et mon frère qui m'en demande des exemplaires... Toutes les imprimeries sont surchargées de besogne, parce que tout le monde veut profiter de la liberté de la presse... Nous sommes allés à Versailles, M. Audiffred et moi. Nous y avons suivi les séances des représentants de la Nation. Nous y avons eu une audience du comte de Mirabeau, qui nous a accueilli en homme tout rond, qui a l'air de se moquer du cérémonial, et qui se met au-dessus de toutes les sottes distinctions de rang. (1) Nous avons employé le reste de notre temps à visiter le château et les jardins de Versailles. M. Constantini, ce fameux négociant Corse, dont tu dois te rappeler l'intéressant mémoire, imprimé chez Devès, nous accompagnait. J'ai été bien charmé de faire la connaissance de cet estimable jeune homme, dont la vie, à l'âge de 32 ans, a déjà été marquée par tant de traverses. Après avoir exposé mille fois ses jours pour l'Etat et sacrifié toute sa fortune pour parvenir à dissiper une troupe de bandits qui infestaient la Corse, il y a six ou sept ans, il s'est vu en butte à la malveillance des ministres, et persécuté par leurs vils agents qui ont mis tout en œuvre pour éluder le remboursement, assurément très légitime, de ses énormes dépenses. Voilà quatre ans qu'il suit la Cour et réclame en vain ce qui lui est dû ; en attendant qu'on veuille bien s'acquitter envers lui ; c'est M. Audiffred qui lui avance de quoi vivre... Le Gouvernement lui doit 500 mille livres.

---

(1) On remarquera que Babeuf après avoir écrit contre Mirabeau alla le solliciter.

J'ai rencontré dernièrement la voiture du marquis de Soyecourt, et lui dedans. Il m'a pris subitement une envie de lui dire quelque chose ; j'ai couru pour m'approcher de sa portière ; il a paru saisi, épouvanté ; je me suis porté à la tête des chevaux, et j'ai crié au cocher d'arrêter ; mais le marquis a fait signe de doubler le pas, au risque de m'écraser...

Je sais bien que ma lettre à M. Maury était conçue dans des termes un peu vifs ; cependant, elle n'avait rien d'impoli. Je ne pouvais pas lui écrire autrement, pour le décider enfin à me donner quelque argent, dont j'avais un pressant besoin. M. Maury est de ces gens qui n'aiment pas qu'on leur fasse de pareilles demandes... C'est un frère du détestable abbé Maury. Oh ! que c'est bien la même bonne foi et le même esprit en tout. Il prétend que l'on doit répudier M. l'abbé de Broglie.

Je t'ai acheté une tabatière de 48 sous ; ici on ne fait plus de cas de tout ce qui est luxe ; on n'estime que la simplicité et le patriotisme... Ces petites tabatières, si modestes, sont ce qu'on appelle des *boîtes patriotiques :* aussi sont-elles fort en vogue. Tu aurais mieux aimé une tabatière en argent, mais elle aurait coûté plus de 7 à 8 francs, et 7 à 8, tu sais ce que c'est quand on a affaire à des débiteurs comme les Maury, les Broglie, les Soyecourt. Au reste, je verrai à te dédommager par autre chose...

Engages nos jeunes gens à pousser le travail, afin qu'à mon retour, il n'y ait en quelque sorte qu'à mettre au net les différents ouvrages. Babeuf.

Voici la dernière lettre écrite par Babeuf à sa femme, pendant son séjour, trop prolongé, pour elle et pour lui, hélas ! dans la capitale :

Dimanche matin, 4 octobre (1789).

Pour ne pas te laisser encore une fois dans l'inquiétude, ma chère amie, je mets à la diligence un petit paquet, afin d'avoir l'occasion d'y placer une lettre que tu puisses recevoir à temps... J'écris à M^{me} de Guivre pour lui dire que je serais très flatté qu'elle voulut t'admettre à l'accompagner à la fête de St-Quentin... La nécessité de suivre l'impression du Cadastre ne me laissait pas un seul instant dont je pusse disposer. Ce n'est qu'à la dérobée que j'ai pu, quelquefois, trouver le temps de t'écrire et de faire la correspondance de Londres, pour M. de Tour. J'ai encore reçu hier une lettre de lui. Cette affaire se présente sous les auspices les plus favorables. Dis à mon frère d'écrire à M. Bocquillon, de Senlis, que je suis prêt de revenir... Je t'envoie des feuilles du Cadastre, mais pas encore un exemplaire complet; j'ai pensé que cela vous ferait plaisir. Ne montre rien à personne, à moins que ce ne soit à M. de Guivre.

J'ai été bien content de la lettre de mon fils : il se souvient donc encore de tous les jolis noms que nous nous donnions : *Mon gueux, mon loquinot, mon camarade, mon diable de gueux, mon fanfinot, mon ami.* Je parle de cela comme s'il y avait dix ans que je l'eusse quitté. Le temps semble bien long loin de qui l'on aime. Quand je pense à tous les membres de la famille qui a toute mon affection, et certes cela m'arrive très souvent, je me figure les trouver changés comme si nous ne nous étions pas vus depuis un demi-siècle. Je suis accoutumé au rôle de père, je sens que c'est aujourd'hui le premier besoin de mon existence, et que je ne pourrais pas vivre de toute autre façon.

BABEUF.

comme tant d'autres, et des plus puissants ; il suivit le courant, et grossit les rangs de ceux qui, alors, sous prétexte de philosophie et d'humanité sapaient dans l'ombre, sur toute la surface de la France, et souvent à leur désavantage particulier, les bases du gouvernement établi.

Nous avons mentionné à la page 30 les premières relations de Babeuf avec Audiffred (1), à propos du graphomètre-trigonométrique. Le 21 septembre 1789, ils firent entre eux, à ce sujet, un traité dont voici le texte :

Les soussignés, s^r Jean-Pierre Audiffred, négociant, rue Quincampoix, à Paris. Etant possesseur du secret et du seul modèle exécuté (quant à présent), d'un nouvel instrument de mathématiques, nommé *Graphomètre-Trygonométrique*, qu'il a acquis du premier inventeur, il y a quelques années, qu'il a perfectionné depuis, et au moyen duquel on peut particulièrement atteindre à une précision inconnue jusqu'à présent dans les opérations d'arpentage, et à en accélérer singulièrement l'exécution,

Et s^r François-Noël Babeuf, archiviste à Roye, en Picardie, ayant imaginé, aussi depuis plusieurs années, un premier *Plan du Cadastre perpétuel du Royaume*, dans une forme qu'il a cru propre à opérer des résultats plus certains, et à produire des avantages plus étendus que ceux annoncés dans tout ce qui a été publié d'analogue à ce sujet.

Se sont trouvés à portée de se connaître et de se communiquer leurs découvertes respectives.

Ils ont reconnu qu'elles avaient entr'elles une connexité rappante, qu'elles pouvaient se prêter des forces mutuelles, et que leur rapprochement fournirait un ensemble dont la société pourrait tirer un grand avantage, si on en opérait la publicité.

---

(1) On a peu de détails sur ce personnage. La Biographie universelle Didot se borne à dire qu'Audiffred (J.-P.), mathématicien français' a perfectionné le *Graphomètre-trigonométrique* inventé par Tyot, et inventé un autre instrument, le *Cyclomètre,* destiné à fonctionner avec le Graphomètre.

Il demeurait rue Quincampoix, n° 40, à Paris.

Cette considération les a décidés à réunir les deux objets, et à former, pour être offert à la Nation assemblée, un Traité Elémentaire, contenant, d'une part, les développements du méchanisme d'un cadastre perpétuel, et d'autre part, ceux de la nouvelle méthode d'arpentage, pour procurer les moyens de faire exécuter ce grand ouvrage du Cadastre, avec plus de précision et de célérité.

En conséquence, voici les conventions qu'ils arrêtent relativement à cette entreprise.

Art. 1^er^. Les deux soussignés se communiquent réciproquement leurs moyens en détail, pour tous les développements nécessaires de leurs parties respectives ; ils se concerteront pour toutes les idées, et le s^r^ Babeuf, chargé de la partie de la rédaction, n'arrêtera définitivement aucune proposition, qu'elle n'ait été, au préalable, discuté avec le s^r^ Audiffred, et approuvé par ce dernier.

2° Les deux soussignés partageront, par égale moitié, les frais et profits de l'entreprise. Ils entendent par les profits, tant ceux résultant de la vente d'un ou de plusieurs éditions de l'ouvrage, que ceux qui pourraient leur revenir des émoluments des Directions, plans ou emplois que pourrait leur assigner l'administration, relativement à la confection pratique d'un nouveau Cadastre Général ; comme aussi des gratifications et récompenses qu'ils recevraient, soit de l'administration, soit des sociétés littéraires, soit de différents particuliers, et en général de tous avantages auxquels leurs communes découvertes pourront donner lieu.

3° Le s^r^ Babeuf mettant dans le s^r^ Audiffred la plus entière confiance, s'en rapporte absolument à lui seul pour les soins et les détails de la vente de toutes les éditions qui pouront être faites de l'ouvrage en question. Il allouera sans examen tous les mémoires de frais qui lui seront présentés par le dit s^r^ Audiffred, qui sera également autorisé à disposer sur la première édition, de tel nombre d'exemplaires qu'il jugera convenable, pour délivrer gratis aux personnes auxquelles il croirait utile de faire connaître l'ouvrage, pour en faciliter la recommandation.

4° Le s^r^ Audiffred se charge de fournir les avances des frais de la première édition, et si en dedans un an de ce jour, il ne parvenait à les retirer sur le débit du livre, le s^r^ Babeuf lui ferait alors le remboursement de ce qui resterait pour remplir la moitié de ces mêmes frais, avec l'intérêt du restant.

5° Les deux soussignés s'engagent à ne jamais plaider, sous aucun prétexte, relativement à l'objet du présent traité. S'il s'élevait quelque difficulté à cet égard, ils arrêtent de le faire résoudre par deux arbitres, dont un choisi par chacun d'eux, et qu'au cas où ces arbitres ne pourraient pas s'accorder, il en soit, par ces derniers, nommé un troisième pour les départager.

6° Celui des deux collaborateurs survivant conservera la manutention du débit de l'ouvrage, et de tous autres moyens de tirer parti des dépendances de l'entreprise, sauf à faire compte de la moitié des produits aux héritiers du prédécédé, qui seront aussi tenus d'entrer en même proportion dans les frais.

Fait double à Paris, ce vingt-un septembre mil sept cent quatre-vingt neuf.

Babeuf. *Aprouve Lecriture cy-dessus.*
Audiffred.

Cet acte fut le prélude de la publication faite en 1790, du volume tant caressé dès 1787, sur le *Cadastre perpétuel*, et que Babeuf fit suivre de la Description du Graphomètre-trigonométrique. Dans ses notes, Emile Babeuf a dit que cet ouvrage « fixa le mode pour la division des » départements, mais ne rapporta rien à l'auteur. »

---

(1) Original, inédit, tout entier de la main de Babeuf, qui a signé. Avant sa signature Audiffred a mis : *Aprouvé lecriture cy-dessus.*

L'année 1789 avait donc été stérile pour lui.

Celle de 1790 en fera décidément un homme politique.

Il ne faut pas se le dissimuler, Babeuf abandonnait un peu sa famille à la grâce de Dieu. On le trouve en avril 1790 à Noyon, en mai à St-Quentin, et à Paris, en juillet, à la fête de la Fédération; l'adresse de sa femme, au mois de mai, est à Paris, chez Audiffred, rue Quincampoix. Ce va et vient, déterminé, on n'en peut douter, par des difficultés locales, était préjudiciable aux intérêts de tous; on cherchait de l'argent et l'argent ne venait de nulle part. Le feudiste du faubourg Saint-Gilles en était réduit aux expédients, alors que déjà, par suite des événements, son emploi était de moins en moins productif.

Dès avril 1790, il avait rédigé pour les habitants, une pétition à l'Assemblée tendant à démontrer que les Aides, la Gabelle, les droits d'entrée aux villes devaient être supprimés.

Le 10 mai il s'adresse au Comité des recherches, comme « soldat-citoyen de Roye. »

Toutes les Proclamations de la Municipalité sortent de sa plume féconde.

Il est de tout et partout.

Absent un moment de Roye, il écrit de Saint-Quentin, où il était peut-être allé voir sa mère, à son fils Robert, (dit *Emile*), la lettre enfantine suivante :

7 mai 1790.

Bon jour, mon cher enfant, bon jour, mon petit camarade, mon frère, mon cher Robert; je t'écris de S. Quentin, où je t'ai acheté une canne, bien belle entens-tu, oh

---

(1) Au dos : *A Monsieur Robert, le jeune homme, à Roye.*

Lettre de 4 petites pages; au commencement, caractères imitant l'impression.

oui, vraiment, jolie petite canne; c'est une canne de S. Quentin, celle-là; tu me la prêteras? C'est pour nous deux, vois-tu, que je l'ai achetée. Oh! si tu savais qu'elle est belle; tiens, voilà comme elle est faite; regardes. (2) Oui, c'est tout comme cela qu'elle est, tout de même; n'est-ce pas qu'elle est bien jolie; oh gueux, tu seras bien content de te promener avec, de te jouer aussi avec, dans la maison avec ta petite sœur; tu lui donneras la canne quelquefois, un petit moment; oh! sûrement, pauvre petite; et puis, toujours à moi aussi tu me la prêteras. Je me porte bien, tiens, et toi n'as tu pas la petite vérole. Adieu, ne sois pas malade, dis à ta maman que je l'embrasse et la petite sœur aussi. Je suis ton gueux de père.

BABEUF.

Au début de cette année 1790, Babeuf avait vu augmenter sensiblement sa popularité. Il y avait lutte à l'occasion de la perception des droits sur les boissons, entre les cabaretiers et la municipalité; et Babeuf, prenant le parti des cabaretiers, avait rédigé pour eux, deux mémoires dans lesquels il s'efforçait d'établir l'illigitimité de l'impôt.

L'un des mémoires précités fut, quelque temps après, imprimé par ses soins sous ce titre : *Réclamation de la ville de Roye, relative au remplacement de l'impôt des Aides et à l'exécution des Décrets de l'Assemblée nationale, lesquels prononcent que tous les impôts doivent être répartis sur chaque citoyen en proportion de ses moyens. Imprimé par ordre de la commune de la dite ville et sur la demande de quantité d'autres communes pour l'appuyer de leur adhésion. Octobre* 1790. Mais la municipalité protesta contre cette publication, qu'elle n'avait pas ordonnée, et qui fut répandue « à profusion », dans la ville et dans toutes les paroisses des environs.

Le directeur de la régie, Larabit, dont Babeuf avait blâmé l'administration, fut admis devant l'Assemblée nationale à justifier ses actes, et obtint même que sa réponse serait transcrite sur le registre des délibérations de la commune.

---

(2) Ici se trouve le dessin de la canne.

A la suite de la dénonciation portée contre Babeuf par la municpalité de Roye, qui l'accusait, avec raison, sans doute, d'être l'instigateur de l'opposition soulevée par les cabaretiers, la Cour des Aydes lança contre lui un décret de prise de corps, dont l'exécution, toutefois, fut ajournée par une décision du Directoire départemental, du 14 décembre 1790.

Rentré à Roye, après sa mise en liberté, il s'occupa de faire partager, entre les indigents, les biens communaux, pour la plupart improductifs, et, nécessairement, accrût encore, par cette mesure, sa popularité déjà très grande. Malheureusement, il se retrouva de nouveau en lutte avec les Billecocq.

Lorsque Babeuf s'était fixé à Roye, il était jeune, inexpérimenté, sans fortune, sans protection, sans attaches d'aucune sorte, absolument denué de tout ce qui, dans une petite ville, aristocratique surtout, tient lieu de mérite, et donne la considération. Son extrême jeunesse pouvait même faire obstacle à ses bonnes intentions. On eut pourtant confiance en lui, et, de toute part, on lui ouvrit les chartriers. La façon dont il s'acquitta, par la suite, de ses fonctions, assura sa réputation, jusqu'au jour où il rencontra, comme nous l'avons dit déjà, dans la famille Billecocq, (1) une hostilité qui prépara ses premiers revers.

La question d'établissement du district, à Montdidier ou à Roye, dans laquelle Babeuf avait pris parti, et qui tournant à son avantage (1), avait indisposé contre lui tout le corps des praticiens de Roye, devait nécessairement mettre le comble à leur rage.

---

(1) Billecocq de Mireille a publié en 1790 : Observations des députés de la ville de Roye-en-Picardie, sur la démarcation de leur province et sur la formation des districts. *Paris*, *Moutard*, 8 pag. in-8.

Ils s'acharnèrent donc, plus que jamais, à sa perte, en lui enlevant jusqu'aux moyens de nourrir sa famille.

Mais, bientôt, réalisant un de ses rêves les plus chers, Babeuf prit rang, définitivement, dans la cohorte des écrivains politiques, en fondant; avec son ami Devin, imprimeur, à Noyon, un journal, haut en couleur, auquel il donna pour titre : *Le Correspondant Picard* (2).

Ce journal eut « un nombre prodigieux » d'abonnés, et amena à son cabinet d'affaires une foule de malheureux, mais l'obligea à plaider « plus de deux cent causes en six mois. »

La collection de ce journal se compose de 40 numéros, du format in-4, qui sont devenus à peu près introuvables. On nous saura donc gré de parler avec détails de ce premier essai de presse locale.

La brochure, le Mémoire, le débat oral, ne suffisaient plus à Babeuf ; il lui fallait l'action publique, une tribune, où il put exposer ses idées, les propager, et tenir en échec ceux qui jusqu'alors l'avaient peut-être trop traité en petit commis.

A Noyon, l'imprimeur Devin, qui l'appelait volontiers « son cher compère », facilita beaucoup le rêve caressé par Babeuf d'être journaliste. Il mit ses presses à sa disposition, et de leur entente commune, naquit bientôt : *Le Correspondant Picard.*

---

(1) Babeuf était pour Montdidier, les Billecocq pour Roye, où ils avaient leur résidence, et c'est à Roye que fut créé le district et dès lors le tribunal ; mais pour ne pas trop mécontenter les délégués de Roye, le décret portait que, s'il y avait lieu, on partagerait les établissements entre les deux villes.

(2) Voir à la *Bibliographie*. — Les bibliographes n'ont presque rien dit de ce journal, dont Hatin se borne à citer le titre.

Un *Prospectus* fut d'abord lancé et produisit un nombre suffisant d'abonnements, pour assurer l'existence de cette feuille politique; néanmoins, il y eût des tâtonnements, des hésitations, et on put croire un instant qu'il ne sortirait rien de viable de cette tentative de décentralisation, qui tranchait trop violemment encore avec les mœurs pacifiques d'une province, habituée à recevoir, de temps immmémorial, le mot d'ordre de Paris.

Enfin, malgré toutes sortes de difficultés, le journal parut, et Babeuf s'y attacha presque avec la rage du désespoir, résolu à vaincre et à renverser ses ennemis.

Il avait commencé par envoyer à un certain nombre de notables, désignés par leurs concitoyens pour gérer les affaires publiques, la circulaire ci-après :

Roye, ce 25 août 1790.

MONSIEUR,

VOUS ayant vu dans le Tableau des personnes appelées, par les suffrages de leurs Concitoyens, à remplir une place dans l'une des branches de notre nouvelle Administration, j'ai dû vous adresser, en particulier, le *Prospectus* d'un Journal des Départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Par le plan que j'adopte, cet Ouvrage semble fait pour intéresser spécialement toutes les personnes de la Province qui, comme vous, se trouvent nommées à exercer des emplois publics. En vous faisant l'envoi de ce *Prospectus*, j'ai encore eu, Monsieur, un second objet en vue ; ç'a été de vous inviter en particulier, comme je l'ai fait à tous nos concitoyens, en général, de vouloir bien concourir pour le bien de tous nos Frères, à la perfection de l'œuvre que j'entreprends et d'enrichir le *Correspondant Picard*, des matières que votre position vous met, plutôt qu'un simple particulier, à portée de recueillir.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,
BABEUF (1).

Aux ecclésiastiques; il adressa cette autre circulaire :

Roye, ce 30 août 1790.

MONSIEUR,

L'Ordre des Curés, cette classe de Ministres exclusivement utile dans toute la hiérarchie catholique; ces hommes qui, en général, ont secondé la nouvelle Constitution, et qui (aussi en général) n'ont qu'à se louer de cette Constitution; ces honorables Pasteurs des Campagnes, dont les intérêts s'identifient si particulièrement avec ceux du troupeau qu'ils dirigent; l'ordre des Curés, dis-je, accueillera sans-doute un Ouvrage que l'amour de l'humanité et du bien de tous a fait entreprendre. Cette persuasion, Monsieur, m'a fait vous adresser le Prospectus de cet Ouvrage : c'est le Journal des Départemens de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Son grand but est l'instruction des Habitans de ces trois Départemens, et l'intention de les conduire dans la route de la liberté sociale et du bonheur qui y est attaché. En vous faisant en particulier l'envoi de ce Prospectus, je me suis flatté, Monsieur, non-seulement que vous vous porteriez à répandre la connaissance de ce Journal, et à en seconder le succès, en faisant sentir les avantages qui devront résulter de la nouvelle méthode d'instruction que j'adopte, mais j'ai espéré de vous un service plus essentiel encore. Je vous en exposerai l'objet en vous invitant en particulier, comme je l'ai fait à tous nos Concitoyens en général, de vouloir bien concourir, pour le bien de tous nos Frères, à la perfection de l'œuvre que j'entreprens, et d'enrichir le *Correspondant Picard* de matières que votre position vous met, plutôt qu'un simple particulier, à portée de recueillir.

---

(1) Toute petite lettre du format in-12. Le lieu, la date, la signature, sont de la main de Babeuf.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Babeuf.

Mais celle-ci avait été mal accueillie; et l'un des destinataires se chargea, en la paraphrasant, de montrer au journaliste de Roye, que ses confrères n'étaient pas dupes de ses paroles. Il lui renvoya donc sa circulaire, en y plaçant au bas cette réponse, dont Babeuf a enlevé une partie, et que nous ne pouvons, dès lors, reproduire que par fragments :

Monsieur

L'Ordre des Curés, cette classe de Ministres ...utiles... Ces hommes qui, loin de seconder la nouvelle Constitution et de s'en louer, la détestent, et la détestent d'autant plus, que leurs intérêts s'identifient plus particulièrement avec ceux du troupeau qu'ils dirigent. L'ordre des Curés n'accueillera donc pas votre ouvrage. L'humanité, sous les auspices de laquelle vous prétendez nous le présenter, est un être de raison que vous réalisez, comme nos philosophes soi-disant, pour nous amuser comme les nourrices avec leur Petit-Poucet. J'en dis autant de votre prétendu patriotisme. Point de patriotisme véritable s'il n'est fondé sur la religion. Or, l'épigraphe monstrueux de votre

Prospectus, votre ortographe, votre style, votre engouement pour les droits de l'homme de nouvelle découverte, votre enthousiasme pour une Révolution qui va perdre la France en renversant le trône et l'autel, votre prévention pour une liberté qui assujetit tout ce qu'il y a d'honnêtes gens et de gens aisés à la plus vile canaille; (1) tout cela décèle trop un partisan de l'évangile des Bayle, des Voltaire, des Jean-Jacques, etc., etc. Les curés ne peuvent donc que se défier de tels apôtres, ou plutôt ils ne peuvent que les envoyer prêcher au fond de la rivière (2).

On a travaillé, dites-vous, à approfondir l'examen des droits et des devoirs de l'homme en société, etc.... On a approuvé ou condamné selon qu'on a aperçu que les différentes parties de ce travail se conciliaient avec les principes des mêmes droits et devoirs sociaux, ou qu'ils s'en écartaient. Que direz-vous de la suppression des vœux de religion déclarés, par l'immortel Sénat, inconstitutionnels? Ces vœux ont pour objet la perfection proposée par Jésus-Christ même à la partie privilégiée de ses élus. Eh bien, selon vous, la perfection évangélique, l'objet le plus digne des désirs de l'homme, se conciliera-t-elle avec les droits et devoirs sociaux ? Faire des vœux de Religion, c'est-à-dire le plus noble et le plus salutaire usage de la liberté, ne sera-t-il pas un vil esclavage? Messieurs les philosophes du XVIII^e^ siècles, vos livres impies font pitié.

Le brouillon du n° 1 servant de *Prospectus* du *Correspondant Picard*, existe encore. Il se compose d'un feuillet in-4, écrit très serré des deux côtés ; il est surchargé de ratures et de corrections. C'est un des brouillons les plus difficiles à lire que nous ayons rencontrés dans les papiers de Babeuf.

---

(1) En ce temps-là, comme aujourd'hui encore, certaines gens qualifient de ce nom tous groupes d'individus dépourvus de ressources. L'égalité rêvée par Babeuf avait précisément pour but d'assurer une plus parfaite harmonie entre les diverses classes de la population.

(2) Il existe ici une lacune; il est présumable que la violence de la riposte aura décidé Babeuf à la supprimer.

En tête se trouve ce titre :

Le Correspondant Picard
ou
Journal des Districts, Cantons, Villes, Bourgs, Villages,
Hameaux et Municipalités
Du Département d'Amiens, aujourd'hui de la Somme,
De celui de Beauvais, aujourd'hui de l'Oise,
Et de celui de Chauny, aujourd'hui de l'Aisne.
Dédié à tous les Citoyens de ces trois Départements.
A Paris
chès
A Noyon
chès Devin, imprimeur-libraire.
1790.

Au 2e titre, Babeuf a résumé la trop longue désignation des départements par : « Des Départements de Somme, d'Oise et de l'Aisne », et ajouté ses noms et qualités :

Par F.-N. Babeuf, soldat-citoyen, auteur du Cadastre perpétuel, et Rédacteur de la Pétition sur les Aydes et Gabelles, de celle sur les Voyeries, en faveur des Propriétaires riverains, et de celle sur les biens ecclésiastiques, en faveur de tous les habitans du Royaume.

Ce no 1 commençait ainsi :

« Ne vous endormés pas sur la grande affaire de l'ad-
» ministration du Royaume : votre bonheur particulier
» ne dépend que du bonheur commun. »

A en juger, comme nous l'avons dit déjà, par les surcharges perpétuelles que Babeuf apporta à chaque ligne de ce document, au point de le rendre presque illisible, on devine qu'il eut beaucoup de peine à fixer par écrit ce qu'il voulait dire à ses concitoyens, et qu'il n'y parvint qu'en suivant à la lettre le conseil de Boileau :

Vingt fois sur le métier, remeettz votre ouvrage.

Le n° 2 du *Correspondant Picard* débute par cet article déclamatoire, mais plein de patriotisme :

« Une loi d'Athènes, la plus admirable peut-être de toutes celles qui illustrèrent cette cité immortelle, puisqu'elle était la sauvegarde de toutes les autres lois, par lesquelles les Républiques grecques, sans contredit, siègent au premier rang dans l'histoire du monde; cette loi, incomparablement sage, est celle que, dans sa relation intéressante, le jeune voyageur Anacharsis nous a transmise :

» Par cette loi, *tout citoyen est autorisé à se pourvoir contre un jugement de la nation entière, lorsqu'il est en état de justifier qu'il est en contradiction avec les lois établies pour assurer la liberté et les droits sociaux de la majorité du peuple.*

» O Lycurgue ! O Solon ! O modèles admirables ! »

Le journal se divisait en deux parties. La première partie était consacrée aux matières politiques ; la deuxième partie, aux *Pétitions, Adresses, et Instructions aux différents Corps administratifs.*

Il y était dit encore :

« Ce journal annoncé d'abord pour le 1er septembre et, par des cisconstances inopinées, retardé ensuite nécessairement jusqu'au 1er octobre, paraîtra à compter de cette dernière époque avec toute l'exactitude possible.

» Au moyen de ce retard, nous prévenons nos souscripteurs que les abonnements faits pour le 1er septembre ne dateront que du 1er octobre.

» C'est sans doute au degré particulier d'utilité que promet ce journal, qu'il doit l'accueil que sur une simple et première annonce il a obtenu dans un moment où le public est plus que rebuté de l'étonnante multitude d'ouvrages périodiques qu'on lui propose.

» Si l'on a enfin reconnu qu'un tel ouvrage, dont la lecture est bonne en tous tems, et pour contribuer aux progrès des lumières utiles aux hommes dans un pays qui veut être libre; si, dis-je, on a reconnu qu'un tel ouvrage est préférable à toutes les productions éphémères qui piquent la curiosité du jour et ne sont plus supportables au-delà, on est parvenu à saisir les vues de l'auteur.

» En combinant son plan, il a cherché à le rendre capable de suppléer tout autre journal.

» Ce plan embrasse tout le passé de la Révolution, en présentant la collection entière des Décrets; il embrasse aussi le présent, lorsqu'il offre le rapport des séances journalières de l'Assemblée législative, etc.; il embrasse enfin l'avenir, en posant sur des bases raisonnées, la rectification des loix qui ne reçoivent point l'assentiment général et sur lesquelles des réclamations se font entendre. »

Nous avons en mains une liste des abonnements du *Correspondant Picard*, reçus le 1er octobre 1790. Ils s'élèvent au chiffre de 27. Nous y relevons quelques noms :

M. Caron-Berquier, imprimeur, à Amiens.
M. Lefevre, le jeune, négociant, à Abbeville.
M. Letellier, notaire royal, à Albert.
M. Gobillard, meunier, à Bray-sur-Somme.
M. Le Roux, père, libraire à Mondidier.
M. Gouban, négociant, à Roye.
M. Boulogne, père, perruquier, à Nelle.
M. Boinet, marchand de vin, à Ham.
M. Laisney, libraire, à Péronne.
M. Moureau, imprimeur, à St-Quentin.
M. Jorand, négociant, à Guise.
M. Courtois, imprimeur, à Laon.
M. Bertrand, imprimeur, à Compiègne.
M. Lelièvre, maître d'écritures, à Beauvais.
M. Joveneau-Darras, négociant, à Vervins.
M. Tronquois, receveur des loteries et commis de poste, à Lafère.
M. Waroguier, imprimeur, à Soisons.
M. Dujardin, imprimeur, à Beauvais.

M. Desrogues, imprimeur, à Senlis.
M. Tremblay, libraire, à Senlis,
Et plusieurs Directeurs de postes aux lettres.

Dans le même temps, le Gouvernement adressait à M. Fortin, Directeur des postes à Roye, les instructions ci-après :

Paris, le 7 octobre 1790.

M. Babeuf, de votre ville, Monsieur, ayant demandé une modération de port pour un ouvrage périodique intitulé : *le Correspondant Picard*, composé de deux feuilles d'impression in-8, pour paroitre une fois la semaine, vous voudrez bien donner cours aux exemplaires de cet ouvrage, mis sous bande, qu'il fera apporter à votre bureau, en percevant un sol par chaque feuille d'impression, et les feuilles ou demies-feuilles excédentes à proportion, et en même temps le prévenir de cette décision, afin qu'il s'y conforme.

Quant à votre comptabilité à cet égard, vous en ferez un article particulier de recette sur vos comptes de quartier.

Comme les auteurs ou éditeurs d'ouvrages périodiques sont généralement tenus d'en fournir gratis douze exemplaires à l'Administration, lorsque le nombre des abonnés excède celui de cent, si le journal du Sr Babeuf se trouvait dans ce cas-là, vous en exigeriez de lui 12 exemplaires que vous enverriez sous une seule bande à l'adresse de MM. les Intendants et Administrateurs généraux des Postes, à Paris.

J'ai l'honneur, etc.

GAULINIER.

Le *Correspondant Picard* allait donc enfin paraître.

On trouvait, au no 2, cet *Avis très essentiel.*

« Nous avons pris, par notre Prospectus, l'engagement envers tous ceux de nos concitoyens qui voudraient s'adresser à nous, de leur donner gratis, sur tous les objets d'intérêt général, et sur les différentes dispositions de notre nouvelle Constitution et de notre nouveau droit public, des avis, des éclaircissements, des développements explicatifs, des moyens de faire valoir leurs justes réclamations et de provoquer les décisions qu'ils en doivent attendre.

» Cette annonce nous a aussitôt attiré une affluence prodigieuse de consultations *verbales*, qui ne fait qu'accroître à mesure que nous avançons dans la carrière du temps.

» Ce concours soutenu nous flatte, autant qu'il nous honore; toutes nos facultés sont bien consacrées sans réserve au bonheur de nos frères; notre vie même serait un faible sacrifice que nous serions toujours prêt à offrir avec le calme du courage qui accompagne les gens de notre caractère. Mais quelque infiniment sensible que nous puissions être à la confiance qu'on nous marque, *le salut commun*, disent les sages, *est la suprême loi*. — Etc. »

Babeuf obtînt-il par ce moyen les renseignements qu'il desirait ? L'espérait-il même sérieusement ? Mais, comme au bas de son mémoire il ajoutait : « *On me trouvera à Roye, etc.*, » il est présumable que ceci était avant tout un prospectus d'affaires, destiné à attirer de nouveaux clients à son cabinet, désormais indépendant. Nous ne blâmons rien ; mais, en historien fidèle, nous constatons la marche et les progrès du journal.

Un correspondant écrit, le 8 novembre, *à Monsieur Babeuf, auteur du correspondant Picard, à Roye* ;

Ham, ce 8 novembre 1790.

Monsieur.

Je ne peut vous dissimuler plus longtems le désagrément que je reçois tous les jours de m'aître chargé de la souscription des souscripteurs de votre *Correspondant Picard*. J'avais des amis que j'ai beaucoup engager à souscrire ;

aujourd'hui c'est des ainenuis à cause du mencquement de votre travalle quil ne parviennent pas au jour indiqué.

Voilà le 8 novembre, je devais avoir reçu cinq numérot, je n'en ay encore reçu que 3 et pas un à l'epocte que vous indiqué par votre prospectus. Je ne cais si il y a de votre faute ou de celle de M: Devin ; ci cette de la faute de ce dernier, il seroit donc à désiré qu'il soit aussi exacte à remplire vos obligations, comme il a été à recevoir l'argent des souscripteur. En mettant plus d'exactitude, vous obligeré celui qui est avec amitié, Monsieur, votre très humble ob. sr.

Boinet.

C'est la lutte qui commence avec d'autres.

Enfin des patriotes farouches, avaient, paraît-il, reproché à Babeuf le titre de son journal, en lui rappelant qu'il n'y avait plus de Picardie ; ce à quoi il répondait spirituellement, en note de son troisième numéro :

« On ne pense jamais à tout. Nous n'aurions évité cette apostrophe si nous eussions averti plus tôt que par là nous avons seulement entendu exprimer que nous voulions établir notre correspondance pour l'étendue de pays qui forme à peu près ce qui constituait l'ancienne Picardie, et que nous avons vu qu'il était plus court de dire : *Correspondant Picard*, qu e *le Correspondant des départements de la Somme, l'Oise et l'Aisne.* »

Au surplus, ajoute Babeuf, continuant à se tirer habilement de ce mauvais pas : « nous avons cru qu'il n'était point inconvenable de se servir encore pendant quelque temps de l'expression *Picard*, qui a contracté nous ne savons quelle affinité avec le mot franchise. »

Le troisième numéro du *Correspondant Picard* débute par un long article, très bien fait, tout entier écrit de la main de Babeuf, portant ce titre : *Réflexions critiques sur les décrets passés depuis l'entreprise de l'œuvre de* *la Constitution*. C'est une bonne page d'histoire, simple et saine, qu'on peut encore relire avec fruit. Nous en avons le manuscrit sous les yeux, et on peut juger, par les ratures et les corrections, que Babeuf s'appliquait surtout à être clair, précis et exact. Ce sont ces qualités, ici très accusées, qui attirèrent de suite, sur son journal, l'attention de ses concitoyens.

L'article a pour épigraphe ces belles paroles empruntées à la *lettre d'Arcadius et d'Honorius à Ruffin, Préfet du Prétoire* : « Si quelqu'un parle mal de notre « gouvernement, nous ne voulons pas qu'on le punisse : « s'il a parlé par légèreté, il faut le mépriser ; si c'est par « folie, le plaindre ; est-ce une injure ? qu'on lui par« donne. »

C'est sous l'égide de ces paroles réconfortantes pour un journaliste, surtout au début de son œuvre, que Babeuf entreprend l'historique, — car il n'est pas encore pamphétaire — des actes du gouvernement.

Il raconte l'arrivée des Députés des Trois-Ordres aux Etats Généraux, les préliminaires de leurs travaux, les scissions qui, de suite, éclatent dans leur sein, lorsque arrive la missive royale prescrivant de nommer des Commissaires pour décider la question de la réunion des Trois-Ordres. Et, citant le mot de Malouet, qu'il fallait délibérer en secret et renvoyer des tribunes, les *étrangers* (les Français) qui s'y trouvaient, il répète, avec complaisance, cette riposte brillante et juste de Volney, qu'il n'y avait pas d'étrangers parmi eux, mais des frères, et qu'ils ne sont que « leurs Représentants, leurs fondés de pouvoirs. »

La grande facilité de rédaction de Babeuf se fait encore remarquer ici : tout est de sa main, tout, y compris les annonces, y compris les correspondances et consultations, et nous dirons même que les éloges que lui adresse, à propos du premier numéro, un abonné de Noyon (16 octobre 1790. *Courage*, etc.) sont bien réels, et non forgés à plaisir par la rédaction, car nous avons eu en mains la lettre originale qui les renferme.

Une note, retrouvée dans les papiers de Babeuf, va nous renseigner sur le degré d'intimité qui existait entre lui et l'imprimeur Devin (1). Il lui dit :

Note au compère. — Le compère ne sera pas surchargé pour cette première partie ; il sera au contraire à son aise. Il faudra cependant qu'on remplisse les 8 pages, mais il y a beaucoup d'*alinéà* qui chasseront loin, et puis il sait mieux que moi comme tout cela s'arrange.

Ajoutons, que les manuscrits de Babeuf étant fort surchargés, il les recopiait souvent, afin de ménager le temps et les yeux de son ami Devin.

Le journal se continua ainsi pendant quelque temps, soulevant de violentes tempêtes autour de lui, excitant la haine des uns, la convoitise des autres, appelant surtout sur le malheureux écrivain, pauvre et père de famille, l'œil scrutateur de la police et de l'intendance.

Dès l'origine l'action publique opposa son *veto*; et Babeuf fut arrêté et conduit dans les prisons de Paris.

C'est alors qu'il adresse au célèbre avocat de Mirbeck(2), la lettre suppliante ci-après.

10 juin 1790.

Monsieur,

Deux infortunés vous écrivent dans l'amertume de la plus profonde douleur qui puisse affliger des humains. Un coup de foudre vient de les frapper, et ne leur laissant que la perspective d'une de ces manières d'exister qui, pour des êtres qui tiennent à l'honneur, valent cent fois moins que la vie, ils se voient réduits à la triste position d'avoir à regretter qu'une mort réelle et subite ne les ait pas soustraits à celle qui est dans le cas de se répéter pour eux à chaque instant, des jours qui leur restent. Tranchons, Monsieur, l'affreux récit.

---

(1) Tous les papiers de l'imprimeur Devin, qui étaient considérables, ont été détruits.

(2) F. J. de Mirbeck, né en 1732, à Neuville en Lorraine, mort en 1818, avocat distingué, se rendit célèbre, dès 1777, par sa défense des serfs du Jura, qui lui valut les éloges de Voltaire ; sous la Révolution il resta le ferme soutien du droit et du devoir. Il fut l'ami de François de Neufchâteau, son compatriote, dont il prit courageusement la défense, en 1773.

Accusés criminellement, ils avaient soutenu leur innocence et dans le répos d'une conscience sans reproche, ils attendaient avec confiance leur arrêt; ils en hâtèrent même l'instant. Surprise bien amère! Un jugement de la Cour du Parlement vient de les vouer (l'un d'eux surtout), à l'opprobe que l'opinion attachera toujours aux peines afflictives qu'infligeront les hommes de la loi. Ce trait rigoureux les déchire tout vifs, et avec eux chaque individu des familles auxquelles ils appartiennent. C'est dans le cuisant de leurs souffrances qu'ils viennent de s'écrier : le mal est-il donc sans remède? Sommes-nous absolument condamnés sans retour? Ah! le Conseil du Roi..... Mais, qui voudra prendre nos intérêts? Qu'elle pourra être l'âme compatissante.!... M. de Mirbeck, nous nomme t-on aussitôt; adressez-vous à lui avec confiance; sûrement il ne sera point sourd à vos larmes. Et c'est d'après cela, Monsieur, que nous nous jettons à vos genoux, pour réclamer de vous le grand titre de libérateur.

Nous sommes décidés, Monsieur, à faire les frais d'une poursuite en cassation du jugement qui nous anéantit par la rigueur extrême de ses dispositions. Il faudrait pour cela ne point perdre un seul instant pour demander un sursis à l'exécution de l'arrêt. Dagnez, Monsieur, accourir à notre aide et consacrer votre premier moment libre pour venir nous visiter ès prisons du Châtelet, où nous sommes maintenant transférés, afin que nous puissions vous donner les renseignements utiles pour la demande en surséance. Nous attendons de votre humanité que vous vous rendiés à notre vive demande. Ce n'est point à vous, Monsieur, qu'il faut rappeler que l'honneur, la liberté, la vie des hommes sont des biens si précieux ! Ces principes vous sont familliers, sans doute, et nous sommes convaincus que vous nous en donnerez des preuves.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc. BABEUF.

Au mois juillet suivant, sur les instances de Marat, Babeuf fut mis en liberté juste à temps, pour assister à la première fête de la Fédération, en costume d'officier, commandant son district, à la tête de la députation de la garde nationale de Roye.

Vainqueur, deux fois successivement, « du pouvoir et de ses sbires, » il crut à tort que tout lui était permis et qu'il pouvait tout affronter ; pour donner à sa parole brûlante plus d'autorité et de puissance, pour agir aussi plus efficacement sur le peuple ; qui fut toujours son objectif, il fonda à Paris, où il résida quelque temps, le *Journal de la Confédération* qui n'eut que deux numéros (voir à la *Bibliographie*), puis il publia, comme brochure de circonstance, une *Lettre d'un député de Picardie*.

A la fin de l'année 1790, un homme de bien mourut à Roye. Babeuf nous a conservé dans ses papiers, l'éloge funèbre (1) qu'il en fit le 23 novembre ; c'est une des pages qui l'honorent le plus.

ELOGE FUNÈBRE DE FLORENT MASSON, AVOCAT A ROYE, ET MEMBRE DU DIRECTOIRE DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.

> Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses, impose plus de respect que toutes les épithèses.
>
> VOLTAIRE.
> *Essai sur l'histoire générale.*

Messieurs,

Le nom de *Panégyrique* rappelle communément l'idée d'une basse adulation, d'un vain étalage de vertus prêtées par l'orateur à son héros. Cette application du terme n'est qu'une acception volontaire. Elle prend sa durée dans l'usage introduit par une trop longue suite de jours de servitude. On n'avait coutume de louer après leur mort que les Grands de la terre et les Dominateurs impérieux du genre humain. Mille plumes se disputaient à l'envi l'honneur de mieux vanter une vie, nulle ou oppressive; de mieux transformer en actes d'héroïsmes les dévastations et les cruautés; de mieux donner un air de grandeur à des riens; de mieux pallier et absoudre les fautes publiques; de mieux donner aux vices et aux crimes les faux dehors de l'équité; de mieux colorer enfin les actes de violence, d'arbitraire et de tyrannie, des fausses teintes de la justice et de l'apparence extérieure des règles d'un bon Gouvernement. L'homme vraiment vertueux, mais placé par le sort dans une position ordinaire, pouvait laisser sur la terre des traces de ses bienfaits, mais lorsqu'il l'avait quittée, personne ne se présentait pour en réciter l'éclat; les actions les plus louables étaient vouées à l'oubli; et le véritable mérite disparaissait sans récompense.

---

(1) Manuscrit tout entier de la main de Babeuf.

Une réformation dans les principes politiques, en va amener une dans la morale pratique. Aucun tribut d'éloges ne sera plus prodigué à qui n'en sera pas digne; on ne vantera plus que ce qui méritera de l'être, et cette disposition raisonnable d'équité sévère c'est nous, Messieurs qui aurons l'avantage d'en donner un premier exemple.

Le désespoir de toute une nombreuse famille qui perd un époux tendre et un bon père, la consternation de toute une ville qui se voit enlever un excellent défenseur, les profonds regrets de tous ces membres du corps administratif qui se voit ravir un excellent collègue : tels sont, Messieurs, les effets douloureux que laisse après elle la perte d'un homme que ses fonctions ont généralement fait chérir et pour lequel l'inspiration des sentiments d'estime les plus solidement conçus, commande de nous rassembler autour de ses mânes pour lui offrir un dernier hommage.

Lorsqu'il s'agit de louer un homme qui fut doué d'une solide et vaste portion de qualités qui constituent les citoyens vertueux et utiles, ce n'est pas dans les particularités de ses premiers ans et dans les détails de sa vie privée qui faut l'aller chercher. Ces petites ressources sont à laisser aux pagényristes qui ont peine à trouver de quoi remplir leur éloge et qui même sont obligés de créer des vertus imaginaires. Nous ne sommes pas ici dans cet embarras. Nos devons donc prendre le vénéré mort dans cet âge où il fut homme et parut comme tel sur la scène du monde; c'est son génie et ses heureuses qualités sociales qu'il faut peindre en quelques traits prononcés avec force et vérité.

En nous conformant à la mesure du temps qui nous est donné ici, entreprenons rapidement ce tableau.

Nous en avons déja jeté ci-devant l'esquisse en trois mots. *Bon père et bon époux*, *administrateur public doué d'une transendante intelligence* : tel était Louis-Florent Masson. Je ne crois pas qu'il faille autre chose pour constituer le vrai mérite ; et en terminant ici cet éloge, le personnage que beaucoup de gens pleurent serait parfaitement caractérisé. Mais, il faut nous développer, parce que nous pressentons que l'on serait fâché de voir qu'on cessât sitôt de parler de celui que nous regrettons.

Récapitulons donc.

Bon père et tendre époux. Dans un siècle où la frivolité s'était étendue aussi loin, ils étaient presque voués au ridicule, les époux qui, renfermés dans le sein de leurs familles, se bornaient à faire les délices l'un de l'autre et à surveiller l'éducation physique et morale de leurs enfants.

Il fallait une sorte de force d'âme pour braver les sifflets de la multitude corrompue, et pour résister au tourbillon. Nous savons tous, Messieurs, que cette force ne manqua pas à M. Masson, et que si dans cette ville quelqu'un pouvait être cité pour modèle des époux et du père c'était bien à lui que l'on ne pouvait disputer cette palme.

Défenseur habile de l'opinion et du pauvre. Plusieurs de nous l'ont vu, Messieurs, et ils ont été à portée de suivre sa conduite au barreau et dans l'intérieur de son cabinet. Vous ne l'avez jamais vu dans ce dernier lieu que donner des avis conciliatoires et des excitations pacifiques aux clients disposés à engager des discussions devant les juges. Contraire à tant d'autres, que la cupidité excite à déterminer le plaideur encore indécis, il prévenait le plus grand nombre de procès qu'il était nécessaire d'entamer. Avec une sagacité et un coup d'œil merveilleux pour saisir le bien vu d'une affaire, en joignant à ses profondes connaissances une aménité qui lui était toute naturelle, il avait l'art de renvoyer tout le monde content de ses avis. Vous l'avez vu encore, Messieurs, lorsque la nécessité l'obligeait à aller défendre dans le tribunal les droits de quelque particulier, avec quel sang-froid, quelle touchante simplicité, quelle sagesse et quelle profondeur en même temps, il administrait cette défense. Jamais le sarcasme et les sorties vives contre les adversaires de ses clients ne furent par lui employés. C'était l'éloquence persuasive de Cicéron, réunie avec la modération exemplaire d'Ulysse.

Administrateur doué d'une transcendante intelligence. Ah, Messieurs ! c'est ici qu'il faut placer les regrets. Enflammé de l'idée de parvenir, à force de travaux, de démonstrations et de raisonnements, à relever notre ville des pertes sans dédommagement qu'elle a resubies, il sacrifia à ces travaux tout son repos et la totalité de ses moments. On affirme qu'il y avait tout à présumer que tout ce qu'il avait fait ne nous aurait pas été infructueux. Cette présomption pour un succès que seul il eût fait obtenir à ses concitoyens, avait redoublé son zèle. La conservation de sa santé ne tint pas et ne put pas être mise en parallèle contre la considération du bien de ses frères. L'opinion commune est que ce fut dans ces veilles continues passées à l'occasion du travail relatif à l'obtention d'un établissement de District, ou du Tribunal à Roye, qu'il puisa les principes de sa mort... Les sentiments ne se commandent pas, Messieurs, quand ils ont pour mobiles des considérations telles que celles que nous venons de rappeler. Quelle différence entre cette vie et celle de ces prétendus héros qui périssent sur le champ de bataille... Ils meurent en cherchant eux-mêmes à répandre le sang et à exercer le carnage. Celui qui expire, exténué par un travail laborieux, tendant, par des voies douces, légitimes et à procurer un avantage réel à la Tribu dont il est membre, est bien au-dessus du sanguinaire et féroce conquérant. Vanter des cruautés est l'horrible tache qu'a à remplir le panégyriste de celui-ci; tandis que moi, plus heureux, j'ai à dire avec vous, Messieurs, en parlant de feu M. Masson, notre compatriote : *Il est mort pour nous sur le véritable champ de l'honneur*.

BABEUF.

Aux premiers temps de la révolution, alors que Babeuf « passait du camp royal dans le camp républicain » un « gros libelle imprimé » avait été dirigé contre lui, par un « aristocrate ». On lui reprochait d'être « devenu le champion le plus animé contre tout ce qui reste du système féodal », après avoir employé les premières années de sa jeunesse à l'état de feudiste et d'agent seigneurial. Peut être ce reproche était il justifié par l'attitude, toute nouvelle, de l'ancien feudiste. Dans tous les cas, Babeuf qui maniait habilement la controverse, répondit à ce libelle, par un mémoire dans lequel il exposait les motifs de sa conversion politique. Tant qu'il avait été jeune, disait-il, il ne raisonnait pas ; dès lors, il avait cru « que tout ce qui était, devait être ». Il croyait « absolument nécessaire qu'il y eût des persécuteurs et des persécutés » ; il porta donc « un grand respect à sa mère :

la féodalité » ; mais dès qu'il devint un peu plus homme, dès que « le soleil de la révolution » vint luire et l'éclairer, il regarda..., et il aperçut que sa mère était « l'hydre aux cent têtes ». Babeuf se dit alors : « Oüi, il faut la combattre, dussé-je être nommé vipère (1) par ses méprisables partisans : au moins les gens honnêtes s'empresseront de proclamer que je suis une vipère bienfaisante. »

Et il ajoutait :

« C'a toujours été mon lot, en commençant à vivre, d'être nourri chez les Maîtres, et c'a toujours été mon lot de leur faire la guerre en grandissant. Je suis né enfant de la Ferme générale, et l'on se souvient que je la maltraitai un peu ; que je mis à découvert toutes ses plus honteuses turpitudes ; que j'indignai contre elle deux ou trois provinces ; que j'en devins plus animé lors qu'elle me fit embastiller deux mois à la Conciergerie ; que je lui donnai le coup de mort en fournissant le projet de *patentes* qui fut adopté. »

Dès ce jour la guerre est ouverte entre lui et les anciens seigneurs ; et c'est dans le seul but de les mieux combattre qu'il demande par ce mémoire, à tous les campagnards, ses frères, « des notions sur les titres ou sur les moyens d'institution des charges et servitudes dans les ci-devant seigneuries particulières du pays. »

La question des fiefs, seigneuries, cens et champarts de la commune de Méry, celle, plus grave en ses conséquences, connue sous le nom d'*Affaires de la commune* de Davenescourt, enfin les séditions des faubourgs de Roye, absorbèrent ensuite tous ses instants, pendant l'année 1791. C'est alors qu'il écrit de Saleux, le 18 août, à un personnage sans doute, pour réclamer son appui. Il le supplie de ne point perdre de temps, et de s'intéresser pour lui, partout où il le jugera nécessaire; il aime à croire, dit-il, que dans une quinzaine il aura des nouvelles flatteuses du fruit de ses démarches. Il est je pense, — ajoute-t-il,—« inutile de vous détailler combien j'en ai besoin; il suffit de vous dire qu'il m'est impossible de « passer encore plus d'un mois, attendu que je n'y gagne « plus rien du tout. »

---

(1) Mémoire pour Pierre Tournier, prêtre, en réponse ou Plaidoyer justificatif des accusés dans la fameuse affaire de Davenécourt. terminé l'élargissement par des prisonniers et la décharge de toutes les accusations.

L'auteur du mémoire l'appelle, en effet, « vipère qui déchire le sein de sa mère. »

Le 15 octobre 1796, Babeuf disait que ce pamphlet ordurier contenait contre lui « toutes les injures de la langue. »

Cet aveu est bon à retenir: la politique avait ruiné Babeuf.

On trouvera sur ces diverses circonstances politiques de la vie de Babeuf, à Roye, d'amples détails, très précis, dans les excellents ouvrages consacrés par M.Coët à l'histoire de cette ville. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, notre but étant surtout, dans ce livre, de nous arrêter de préférence aux points ignorés ou controversés de son existence. Comme conséquence, nous allons résumer aussi très brièvement, sa carrière administrative, pendant l'année 1792, qui clôt son séjour en Picardie.

En septembre 1792, Babeuf fut élu administrateur et archiviste du département de la Somme, et quitta Roye pour Amiens, où, sous le nom de *Camille*, il résidait *au pied de Babœuf*.

Dans ce poste important il découvrit une famine factice organisée, dans tout le département et déjoua un complot tendant à livrer Péronne aux puissances alliées qui envahissaient le territoire français.

Mais, là, se trouvait un tout puissant rival, le représentant du peuple André Dumont, qu'il avait déjà rencontré, petit clerc comme lui, chez un feudiste de Roye; la lutte entre ces deux hommes s'accentua, et Babeuf fut destitué, à cause, dit un biographe « de la violence désordonnée de sa conduite. »

De son côté Babeuf assure que son dévouement « à la classe sans-culotte, sa haine de l'aristocratie », y avaient fait mettre, sa tête « à prix par cette dernière. »

Pendant qu'il remplissait les fonctions d'administrateur du département de la Somme, *Camille* Babeuf adressa aux acteurs du théâtre d'Amiens, une lettre dans laquelle il leur faisait des reproches qui semblent mieux convenir aux auteurs des pièces jouées : *Les Héros Français* et *l'Auberge pleine.* Il leur disait, en effet (1) :

« Au nom de nos mœurs nouvelles, au nom de la nouvelle éducation qui convient au peuple d'une République naissante, je vous suscite un procès dont je prends pour juges tous les citoyens spectateurs renfermés dans cette enceinte ».

Le même mois Babeuf fut nommé administrateur du District de Montdidier. Là il s'occupait activement de faire vendre les biens de la Nation et du Clergé, et tout semblait aller au gré de ses désirs, lorsqu'un événement, resté mystérieux, brisa tout à coup sa position. Le président du District était de Longcamp, ex-procureur du Roi ; aristocrate de naissance, il avait, dit-on, juré la perte de Babeuf, bien que celui-ci, assure-t-on, l'eut sauvé des fureurs populaires. Enfin un jour l'occasion se présenta d'agir : de Longcamp accusa Babeuf d'avoir substitué un nom à un autre dans un acte de vente d'un bien national. Celui-ci alla se justifier à Amiens ; mais là, on l'arrêta sous l'inculpation de faux, et on commençait à instruire son procès, lorsqu'il parvint à échapper des mains de ses surveillants.

Le procès n'en continua pas moins son cours ; des témoins furent entendus, et le 23 août 1793, Babeuf, fugitif, était condamné, par contumace, à vingt années de fers.

Nous allons le retrouver à Paris.

* * *

---

(1) *Affiches de Picardie*, n° du 3 novembre 1792 (n° 14)

IV.

1793 à mars 1795 (ans II, III, IV.) — Babeuf est employé au bureau des subsistances à Paris. — Il est arrêté pour le faux de Montdidier. — Sa lettre à Sylvain Maréchal. — Il est relâché et acquitté définitivement. — Sa correspondance avec sa femme et son fils Emile. — Son attitude avant et depuis le 9 Thermidor. — Il fonde le Journal de la Liberté de la Presse, *qui deviendra le* Tribun du Peuple. *— Il combat les Robespierristes et le Directoire. — Il est arrêté plusieurs fois, puis envoyé dans la prison d'Arras.*

Quoique réfugié à Paris (février 1793) Babeuf n'était pas à l'abri des poursuites dirigées contre lui, mais il feignait de les ignorer, ou les ignorait en réalité.

Nous le voyons, dans tous les cas, tenter un effort suprême pour sortir de la situation malheureuse dans laquelle il se trouvait.

Il écrit alors à sa femme cette lettre touchante, presque désespérée, mais ferme et encourageante encore, malgré tout :

Paris, le 24 février 1793.

Mon séjour ici est prolongé, ma chère femme, par la raison que le Ministre a voulu envoyer le premier mémoire que je lui ai présenté, au département, afin qu'il y donne ses observations. J'en ai présenté un second, qu'il voudra peut être envoyer encore, de manière que la décision pourra être longue à attendre.

Il ne faut plus nous le dissimuler, ma chère amie, trop de monde, dans ce malheureux pays, a juré notre perte, Je dois à l'existence de mes enfants, à l'obligation qui m'est imposée de les élever, de céder à la persécution, sans relâche, que j'essuie depuis si longtems ; si mon innocence éclate, si je sauve mon honneur du labyrinthe de Colommier dans lequel ou l'a jetté, je crois qu'il sera de la prudence de ne pas montrer une plus longue opiniâtreté auprès de mes ennemis. Ainsi, si la suspension est levée, cela ne m'empêchera pas de donner ma démission. Je ferai rire beaucoup de méchants, mais n'importe. Ah ! les malheureux ! Ils m'accusent, moi qui ai toujours montré tant d'horreur pour l'intrigue et les bassesses, ils m'accusent d'avoir trahi mes devoirs pour de l'argent. Qu'ils viennent voir leur ouvrage ? Mes enfants qui pleurent parce qu'ils n'ont pas de pain ! Ma chère amie, tâche pourtant de les empêcher de mourir, encore pendant quelques jours. Le citoyen Fournier (1) m'a procuré un petit travail ; je dois recevoir quelque argent demain, et je vous l'enverrai. J'attends aussi l'issue de l'affaire du citoyen Fournier. C'est moi qui ai dirigé sa pétition, je l'ai lue à la barre, il y a eu hier dimanche huit jours. Elle a été renvoyée au Comité militaire pour en faire un prompt rapport. Ce rapport doit être fait demain ou après demain. Ah ! si cette affaire pouvait réussir, une belle place m'est assurée et mes enfants respireraient encore une fois.

Embrasse les bien tous ; leur malheureux père aspire bien de pouvoir les dédommager et toi aussi des peines qu'il vous fait souffrir.

C. Babeuf. (2)

Il ne restait, en effet, qu'un parti à prendre : quitter pour toujours la Picardie, désormais inhospitalière à Babeuf.

La misère était alors extrême dans son intérieur ; ses créanciers étaient impitoyables ; nul secours n'était espéré. Le 6 mars 1793, la femme de Babeuf, à bout d'expédients, épuisée, signa, la mort dans l'âme, un acte par lequel elle déclarait que pour éviter les frais de poursuites que se proposaient de faire les différents créanciers de son mari (café, aubergiste, 49 livres 5 sols, pour nourriture, Clavieu, traiteur pour nourriture, 26 livres 4 sols. Danger, boulanger 30 livres, pour pain livré), elle leur abandonnait partie de son mobilier, savoir : un bois de lit avec paillasse, deux mauvais matelas, dont un garni de bourre et l'autre de mauvaise laine, une table, un petit secrétaire de bois peint, à tiroirs, six chaises foncées de paille, une courte-pointe d'indienne violette, doublée d'une toile grise.

---

(1) Fournier, l'Américain, pour lequel il fit plusieurs écrits.

(2) *Camille*. Prénom adopté, depuis 1789, comme nous l'avons dit, par François-Noël Babeuf.

C'était tout ce que la malheureuse femme possédait; et ses créanciers l'acceptèrent, mais avec cette réserve, faite à son profit, que sous deux mois, elle pourrait retirer les susdits objets, en payant les créances.

Dans l'intervalle de ces deux mois, Babeuf parvînt à trouver un emploi ; il fut nommé secrétaire de l'administration des subsistances de Paris, par la protection de Duchossal et de Thibaudeau ; et il aurait goûté, cette fois, un repos bien mérité, s'il avait eu seulement l'esprit de prudence que commandaient les circonstances ; mais sa nature indomptable le poussait invinciblement à la lutte et il reparut sur la scène politique, plus audacieux que jamais, oubliant, à son grand désavantage, qu'à ses ennemis de la Somme qui le suivaient de l'œil, se joignaient les nouveaux ennemis qu'il se faisait chaque jour, à Paris, par ses placards et ses brochures.

Comme on pouvait s'y attendre, les juges de Montdidier réclamèrent leur prisonnier, et il fut arrêté, pour purger sa contumace.

Voici en quels termes il donna avis de son arrestation à la citoyenne Babeuf, sa femme, *Porte St-Honoré, n° 27, à Paris,* qui était allée le rejoindre :

Je viens d'être arrêté et mis à la Chambre d'arrêt de la Mairie. Ce sont les aristocrates administrateurs de Montdidier qui font encore une fois jouer contre moi leurs coupables manœuvres. Je vais être conduit à Montdidier. Consolez-vous, mes enfants, je n'aurai que la peine de confondre mes ennemis. Apportez-moi ma houpelande, ma carte de citoyen, et voilà tout. Je me recommande à l'amitié du citoyen Garin. **Babeuf.**

Ce 24 brumaire, l'an 2 de la République une et indivisible.

L'adresse portait ce mot : *Pressée.*

Péniblement impressionné par les coups successifs qui le frappaient, mais nullement anéanti, Babeuf ne négligea rien pour recouvrer la liberté ; il publia d'abord, pour sa justification, un mémoire qu'il adressa aux Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation de la Convention nationale ainsi qu'au Ministre de la justice, et dans lequel il faisait connaître les divers incidents de sa carrière d'administrateur du département de la Somme et du District de Montdidier ; quelque temps auparavant il avait répandu un autre écrit où il s'attachait à démontrer que Paris avait été sauvé par l'administration des subsistances, dont il faisait partie. De sorte qu'à un moment donné, il passait, avec quelque raison, pour avoir constamment dirigé ses actions vers les intérêts du peuple.

Il écrivit aussi à Anaxagore Chaumette :

29 brumaire. De la chambre d'arrêt de la Mairie,

Du fond de ma prison, Tribun, j'apprends que tu me juge digne de ton intérêt... Il est infâme de m'accuser... C'est le quatrième procès criminel qu'ils suscitent à mon *seul patriotisme*.... Il me suffirait d'un seul fait pour te convaincre de mon mépris pour l'or : ma place à la commission ministérielle des subsistances, me rapporte 4,000 livres ; eh ! bien, et j'ai demandé à être admis à exercer avec appointements de 1,200 livres, dans la commune d'Emile, l'honorable fonction d'instituteur de morale, dans ce lieu sanctifié par Rousseau... Tu sais que je connais le prophète Silvain ; je ne lui ai point encore parlé de mon aventure la fraternité ; courage, dévouement jusqu'à la mort à la cause de l'égalité sainte. **Babeuf.**

Puis, il envoya un mémoire à Mennessier, le 2 frimaire en lui disant : « Je te conjure de lire, non pas pour y voir seulement une affaire ordinaire de particulier, mais le précis de l'histoire des menées et des efforts secrets d'un département qui n'a jamais cessé de vouloir se détacher de l'unité de la République. »

Le 8 pluviôse il écrit à son fils Emile :

8 pluviôse (an II).

La grande joie du papa d'Emile.

De voir que la bougre de vérole (1) fout le camp plus vite qu'elle n'est venue, et qu'elle laisse tranquille mon enfant. Ses bons avis au petit réchapé pour qu'il ne fasse pas revenir la bougresse en s'étouffant de manger, et pour qu'il ne foute pas tant ses doigts dans les sacrés boutons, pour se faire venir plus laid qu'un cul plein de merde.

Ah ! foutre, j'avais bien dit que la bougresse de petite vérole n'avait plus que pour quelques jours à te tourmenter. Cette foutue maladie comptait bien t'emporter dans la terre. Quel sacrée bête de figure tu aurais fait là. Mais nous avons bien attrapé cette sacrebieu de dégoûtante d'aristocrate. Nous lui avons résisté, nous lui avons fait voir que nous étions assez forts pour nous foutre d'elle, nous avons gobé le sureau et les autres drogues qu'il fallait, et la canaille a été obligée de sortir de notre corps, où elle voulait nous étouffer. Ah, maudite coquine, nous nous contre-foutons de toi, à présent. Tu crois peut être nous faire encore quelque chose en imaginant que nous allons manger comme des gloutons, avant que tu sois tout à fait au diable, ou bien tu penses que nous allons nous gratter pour être plus laid qu'un jean foutre de cul. Tu en auras menti, bougre de méchante. Nous ferons tout ce qu'il faudra pour que tu ne nous joue aucun mauvais tour, et que le diable t'emporte à jamais, foutre !

---

(1) Robert (*Emile*) Babeuf venait d'avoir la petite vérole.

. BABEUF.

Il lui écrit encore :

12 pluviôse (1)

Ne t'inquiètes pas, mon ami, nous tâcherons de faire en sorte que tu entres pour me voir dès que tes boutons ne seront plus en croûte. Ton papa. G. BABEUF.

13 pluviôse.

Tu te portes bien. Vive la République. Baises bien tes petits frères pour moi. BABEUF.

16 pluviôse (2)

J'ai bien du chagrin d'apprendre que mon petit Camille est malade. Aies en bien soin, mon ami, je t'en prie.

Le pauvre enfant s'était bien promis de te garder quelque chose de ce qu'il avait; s'il ne l'a pas fait, le cher petit, c'est qu'il l'a oublié.

Bonjour, mon petit camarade. Ton papa. BABEUF.

P.-S. — Je voudrais bien savoir si tu n'a pas à te plaindre de ta maman, et si elle a eu toujours bien soin de toi pendant ta maladie.

Tu mets toujours ton nom Babeuf en abrégé, en signant comme cela Emile B.

Cela n'est pas d'usage, ni dans les principes. On peut plutôt mettre en abrégé le prénom, c'est-à-dire, que tu peux mettre seulement la première lettre du mot Emile et signer comme cela E. Babeuf, de même que je signe G. Babeuf.

Il faut aussi toujours mettre la date en tête des lettres et non à la fin ; pour rendre plus facile à les ranger par ordre de date.

---

(1) Au dos : *A Emile, mon camarade.*

(2) Au dos : *A Emile Babeuf, républicain français, rue Honoré, n° 30, section des Champs-Elysées.*

Sur d'autres lettres de cette époque, par lesquelles on voit qu'il suit avec un vif intérêt la maladie de son fils, il met : *A mon enfant Emile.*

Il dit encore :

Par exemple, tu devrais bien te rappeler des mots tels que ceux-ci : *Adieu, je t'embrasse ;* tu les vois tous les jours écrits de cette manière dans mes lettres, et cependant, tu les écris comme cela : *Adiheu, je t'embrase.*

20 pluviôse. (1)

Je suis bien fâché, mon ami, d'apprendre ce qui est arrivé à ta maman ; tu as fait ce que tu as pu pour la soulager, tu es un bon petit enfant.

Tu ne m'as pas répondu sur ce que je t'ai écrit pour t'engager à prendre tous les jours une leçon de lecture ; tu ne m'as pas dit si tu te sentais disposé à t'y conformer......

Je t'ai promis hier de te parler de ma situation. Voilà déjà bien du tems que je suis ici, et mes affaires n'avancent guère. Les malheureux imprimeurs n'en finissent pas. Pendant ce tems là, mon ami, ton père souffre. Mais tu sais combien sa constance est grande pour résister au malheur. Pourvu qu'à la fin son innocence éclate, voilà tout ce qu'il ambitionne. Tache de lui exposer, o mon cher enfant, quelques considérations consolantes, pour l'aider à soutenir son courage.

Adieu, j'embrasse ton petit frère et ta petite sœur.

G. Babeuf.

18 pluviôse.

Tu observes bien exactement tout ce que je t'ai recommandé ; je suis content de toi.

Mais je t'avertirai d'éviter de tomber dans un autre inconvénient.

En t'engageant à ne plus commencer et finir toutes tes lettres de la même manière, je n'ai pas entendu t'interdire les expressions par lesquelles tu as coutume de me manifester ton amitié. Tu me disais toujours en commençant : *Bonjour, mon Papa*, et en finissant : *Je t'embrasse*. Ces expressions ne pouvaient que me faire beaucoup de plaisir ; elles me renouvellaient l'assurance des sentiments de ton cœur, de ta tendresse, de ton amour pour moi. Je serais fâché que tu les supprime. J'ai voulu seulement te faire entendre qu'il ne fallait pas que toutes tes lettres d'une correspondance présentent les mêmes mots pour commencer et pour finir, que cela était contre le bon goût, qu'il fallait chercher à diversifier autant qu'on le pouvait. C'est surtout les commencements des lettres qu'il est mal de voir toujours figurés par les mêmes paroles. A l'égard de la fin, il est plus ordinaire d'employer une formule habituelle ; car tu as dû remarquer bien des gens qui terminent toujours leurs lettres par ces termes : *Salut et fraternité*. Entre nous deux, ces termes rendraient mal les sentiments de nos cœurs. Il vaut mieux que nous raprochions tout ensemble les deux parties de phrases par lesquelles tu commences et tu termines, et qu'à l'avenir tu dises en finissant : *Bonjour, mon Papa, je t'embrasse*. Mais tu peux chercher à varier cette terminaison, pourvu que tu trouves toujours à me dire quelque chose d'amical, et que tu rendes ce que ton cœur sentira dans le moment pour moi.

---

(1) Au dos : *A Emile Babeuf, à Paris.*

Dis-moi chaque jour quel est l'état de ton frère et de ta sœur.

Ecris-moi aussi combien tu as encore, sur la figure, des boutons qui ne sont pas tout à fait guéris.

Je ne serais pas fâché que tu fasses tous les matins une course, jusqu'à la Statue de la Liberté, pour prendre l'air et te fortifier.

Ta main se fortifie pour écrire, mais ce qu'il te manque, c'est l'orthographe. Tu ne l'acquéreras qu'en lisant beaucoup. Depuis que je t'ai envoyé ton livre, t'exerces-tu ?

Adieu, aimes-moi bien, je t'embrasse. G. BABEUF.

Le 22 pluviôse, il lui dit : (1)

Je suis bien aise, mon cher enfant, que tu lises facilement l'écriture coulée.

Et moi aussi je voudrais bien que tu puisses venir me consoler.

Je t'embrasse, ton papa. G. Babeuf.

Sous la date du 24 pluviôse se trouve cette lettre de reproches : *A Emile.*

Vous me dites que les ouvriers imprimeurs gagnent plus que moi ; je suis faché de ne pas gagner davantage ; je gagne ce que je peux et je vous le donne, vous ne devez pas avoir l'air de m'en faire des reproches.

Je t'embrasse, ton papa. G. Babeuf.

Le 21 ventôse, il s'adresse à la citoyenne Gobier pour la prier d'intéresser à lui la femme du Ministre de la Justice.

Le 6 germinal an II, il appelle à son secours, Sylvain Maréchal, l'athée, que nous retrouverons plus tard mêlé à la conspiration des Babouvistes.

Il lui écrit de Paris :

Celui qui vous adresse cette lettre est un citoyen, un patriote accablé sous le poids du malheur. Il a vu dans vos écrits tout ce que vous inspirent de compassion les misères d'autrui ; il sait donc d'avance que vous serez touché de sa triste position.

Né sans fortune, ou plutôt au sein d'une pauvreté absolue, j'étais arrivé avant 89 à vivre, presque dans l'aisance, du produit d'un emploi que la Révolution devait détruire et qu'elle a détruit en effet. Je perdis alors mon état, mais je n'en murmurai point ; jeune encore, je m'enflammai au contraire très-vivement pour la cause de la liberté, et je consumai le reste de mes ressources à faire aux abus une guerre acharnée. Je m'attaquai d'abord à la maltote et à tous les impôts indirects. Une première brochure que je répandis fit tant de bruit et alluma tellement la horde des publicains, que chose incroyable, en avril 1790, temps où la liberté d'écrire etait décrétée, où la Bastille avait disparu sous le souffle de l'indignation populaire, l'infâme cour des aides, vendue aux sangsues de l'Etat, m'envoya enlever de mon lit, au milieu de la nuit, dans mon domicile à 30 lieues de Paris, puis me fit amener à la Conciergerie du Palais et poursuivre criminellement. Une fois sous les verroux, ce n'est pas sans peine que je vins à bout de signaler au public. l'abominable procédé dont j'étais la victime. Enfin après deux mois de captivité, je contraignis mes persécuteurs à m'ouvrir la porte de ma prison.

---

(1) Au dos : *A Émile Babeuf, à Paris.*

Je retournai dans mon département, celui de la Somme, j'y fis un journal ; je ne le composai pas d'un vain amas de nouvelles insignifiantes, car je me proposais d'instruire mes compatriotes et non d'amuser une oiseuse curiosité. Je m'attachai à appeler l'attention sur les vices cachés de cette monstrueuse Constitution qui était l'œuvre perfide de nos premiers législateurs. Je ne pouvais manquer d'ameuter contre moi cette foule de sots et de fourbes qui n'avaient plus à la bouche que ces mots : *La Constitution ou la Mort*. Seul contre tant d'ennemis de la vérité, qui n'est qu'une des faces de la justice, je n'étais pas de force à soutenir longtemps mon entreprise. Toutefois, je ne quittai pas l'arène, mais je me bornai à combattre les abus les plus criants et les plus sentis. L'hydre de la féodalité, horrible fléau de toutes nos campagnes, excitait le soulèvement général ; *on avait cru le monstre terrassé* dans la nuit du 4 août 1789, mais bientôt après les perfides Constituants. l'avaient fait renaître. Je me déclarai le champion de tous les campagnards contre les ex-seigneurs ; je feuilletai, je compulsai toutes les histoires, et j'en tirai la preuve irrécusable et très-utile, qu'il n'était pas un seul droit de vassalité qui ne fut une usurpation. J'imprimai cette grande vérité. La résistance à l'exigeance des tributs seigneuriaux devint générale. Le décret du mois d'avril dernier légitima cette résistance, et consacra l'abolition de ces tributs. Je fus bénis dans le département par tous les affranchis, mais en revanche inexprimablement exécré par l'aristocratie seigneuriale, qui me regardait comme le provocateur de ce qu'elle appelait la spoliation.

De ce qui fut anciennement extorqué, ou par violence ou par fraude, la transmission héréditaire pas plus que le contrat de vente n'innocente la possession; tant pis pour celui qui a acquis : pour être sortie des mains du falsificateur la fausse monnaie ne cesse pas d'être fausse, et c'est se rendre coupable de vol que de prétendre la maintenir en circulation. — Il n'y a pas de prescription qui puisse créer un droit en faveur des détenteurs d'un bien mal acquis; des siècles auront passé sur des faits de rapine, que ceux à qui ces faits ont profité, ceux à qui ils profitent actuellement n'en doivent pas moins être assimilés à des recéleurs; ils devraient s'estimer trop heureux de cette longanimité qui leur épargne la restitution. Voilà ce que j'ai prêché. Gémissant sur le sort de la classe malheureuse, dont je vois sans cesse s'empirer la condition, déplorant bien amèrement que jusqu'ici on n'ait rien fait d'efficace pour elle, je jetai en avant quelques idées tendantes à améliorer sa situation; bientôt je fus soupçonné, accusé d'en vouloir aux propriétés. Des frères souffrants et laborieux ne virent en moi qu'un ami compatissant et un protecteur; pour les riches égoïstes je ne fus qu'un dangereux apôtre des lois agraires.

Aux dernières élections, le Peuple, par reconnaissance, me nomma membre du Département et, successivement, membre du Directoire de mon district; je restai à ce dernier poste; malheureusement je m'y trouvai seul de Sans-Culotte. L'aristocratie comprit qu'elle aurait beau jeu à me dresser des embûches. En effet, sous les plus misérables prétextes, que les bornes d'une lettre ne permettent pas de détailler, on est parvenu il y a six semaines à faire prononcer contre moi une suspension. Je suis ici depuis cette époque à solliciter auprès du Ministre afin d'obteni qu'elle soit révoquée ; mais en vain ai-je invoqué sa justice : je n'ai pu l'amener encore à daigner s'occuper de moi. En attendant on a profité de mon absence pour pousser quelques créanciers à me poursuivre, et à faire vendre le peu d'effets qui me restaient chez moi ; ils ont obéi à cette cruelle instigation. Ce n'est pas tout, on a mis arrêt sur mon faible traitement pour plus de six mois, de manière que ma place me fût-elle rendue, il me serait impossible d'aller l'occuper ; je suis ici sans ressource ; ma femme, avec trois enfants, est à trente lieues de Paris, dans la même détresse. Conçoit-on une position plus affreuse ? O Jean-Jacques ! Que tu as raison de faire entrer dans l'éducation de chaque homme l'apprentissage d'un métier ? Que ne suis-je capable d'en exercer un ! J'irais volontiers verser mon sang pour la Patrie, exposer ma vie à la frontière, mais ma femme, mes enfants qui les nourrira ? La Patrie ignore trop encore ses devoirs de mère ; elle peut promettre, mais tenir ! La société, où la fraternité et l'égalité n'ont pas jeté de profondes racines, le lui défend. Rousseau, trop sensible Rousseau, l'idée de te trouver un jour dans l'impuissance de pourvoir aux besoins de tes enfans te brisait le cœur ; tu ne pus la supporter, et tu les abandonnas dès leur naissance aux soins du Gouvernement. cet abandon, je le conçois : tu ne les connaissais pas ; mais, dis moi, les eusses-tu délaissés à cet âge où les premiers développements de leur intelligence, les premiers mouvements de leur âme les rendent si intéressants ? O mon fils de sept ans, copie si fidèle du bon, de l'innocent Emile ? Oh non ! jamais je ne serai capable de t'abandonner ; je guiderai ta jeunesse aussi longtemps que je le dois, ou tu me verras mourir avant d'avoir pu accomplir ma tâche.

Je vais conclure, généreux Sylvain, et pour ne plus abuser de votre patience, je le ferai en peu de mots : Rousseau avait une ressource, il copiait de la musique ; je n'ai pas un pareil talent : je suis donc plus malheureux qu'il ne le fut ; mais je me suis essayé à manier le composteur :

une pratique de quinze jours suffirait pour me rendre aussi habile qu'un autre. Obtenez pour moi, mon frère, la permission de m'exercer dans l'imprimerie de Prudhomme à qui je ne demanderai que le prix de ce que j'aurai réellement gagné. Les détails dans lesquels je suis entré, vous feront juger de l'importance du service que vous m'aurez rendu en me procurant l'occasion de toucher un salaire quelque modique qu'il soit. C. **Babeuf.**

La détention persistait ; Babeuf était toujours à Sainte-Pélagie. De sa prison, il s'adresse, le 26 floréal, au Comité de législation pour obtenir au moins d'être jugé. Emprisonné pour défaut de forme dans un acte public, erreur qu'il s'était empressé de rétracter, dit-il, il gémit depuis six mois dans une dure captivité, au pain et à l'eau et sans communication avec sa femme et ses trois enfants, réduits à la dernière détresse. Il demande, dans les termes les plus touchants, que le rapport de son affaire soit fait sans retard à la Convention.

« Pour moi, républicain, ajoute-t-il, je supporterais avec force et constance cette situation pénible, mais c'est de la voir partager par des êtres tendres et dans l'âge de la faiblesse, qui me déchire. »

Pendant cette détention, sa femme, toujours courageuse et dévouée, lui prodiguait ses consolations. De sa main inhabile, elle lui écrivit le billet et la lettre ci-après, dont nous respectons scrupuleusement l'orthographe :

19 floréal.

Bonjour, mon cher amie, je tantvoi une chemise, une paire des bas, un bonet, une cravatte, de chosons, un mouchoire, je tantvoi des radit, du frpmage.

Ta femme, Babeuf.

Aux Madelonnettes.

16 Prairial.

Bontjour mon bonna amie; je mendisposes alles voir Daubeu et Tibaudau ojourdui, Je les vus avanscier Tibaudau qui aves ete che les citoens Abrial qui lui a dit navoir pas encor reçus les piesse, que des qui les ores resus qui socupres tous de suie de tont afferre. Il pares que ses un homme juste, eclere, daprese que Daubeu et Tibaudeu ; par une atreveue qui sont eus avelui ileur a dit que sis tous seus que disses Tibaudau ete Daubeu, ete sures qui repondes que tont affer se terminere o tribunal de cassions (*Cassation*) ; qui lan ranpondes sus sas tette, insi voila a cor une homme qui parre portet pour nous ; pour les piesses illes bien étonnat que il ne lui soi pas cor parvenus; se que le citoiens Amarman a surmant donne des sord con nora pas esuqutel. Tibaudau lui a ecrie tout des suis ; tout va yiet portet a Dauban ; det que nous saron des nouwellé plus satifai nous tant feron par. Tont-fries dira à Dauben de tecrir ; moi, mon amie, je sui tousjour bien febve (*faible*) ; je sens tous les nui ; ses sas qui mas feblis. Ta famme tanbrasse des tous sont cuure. **Babeuf.**

Je t'antvoi pruneaux, des radit.

Enfin, la Convention Nationale, sur le rapport fait par Merlin, au nom du Comité de législation, porta l'affaire devant le tribunal de Cassation.

Ce tribunal, par un arrêt du 21 prairial an II, décida que « le Directeur du Jury du district de Montdidier et le tribunal du département de la Somme ne pouvaient instruire contre Camille Babeuf pour délits prétendus commis dans l'exercice de ses fonctions administratives, qu'autant que la Convention nationale l'eut renvoyé devant eux. »

En conséquence, faisant droit au réquisitoire du Commissaire national, cassa et annula l'acte d'accusation, les déclarations des jurés, et toute la procédure qui les avait précédés, ainsi que le jugement rendu contre Babeuf, par le tribunal de Montdidier, pour incompétence et excès de pouvoirs », et ordonna que ledit Babeuf serait renvoyé « par devant l'accusateur public du tribunal criminel du département de l'Aisne, pour être par lui dressé un nouvel acte, *s'il y a lieu*, et être son procès jugé selon le mode déterminé par la loi du 30 frimaire, conformément à l'article 10 de celle du 19 floréal. »

Un vice de forme dans la procédure suivie contre lui, suspendait donc, momentanément, les rigueurs de la loi réclamées contre Babeuf; mais tout était à recommencer; il allait se trouver de nouveau devant ses accusateurs, et de nouveau, être obligé de déployer les ressources de son talent oratoire pour les confondre.

Enfin le 30 thermidor an II (18 juillet 1794), les juges de Laon déclarèrent qu'il n'y avait point lieu à accusation, et Babeuf se trouva ainsi, pour toujours, vengé des lâches accusations dont on l'avait abreuvé.

Sa victoire sur ses ennemis était complète.

Il serait difficile, a dit un historien, de savoir aujourd'hui lequel des deux jugements avait fait justice.

Nous pensons, qu'il n'y a qu'à s'incliner devant la chose jugée, et qu'à déclarer que Babeuf était innocent.

Ce qui le prouve, c'est que lors de son procès de l'an V on ne rappela pas l'affaire de Montdidier; mais un des accusateurs, au mépris des plus simples convenances, y fit allusion, en qualifiant Babeuf de faussaire, pour avoir, en outre changé son nom de baptême.

Tout cela était bien puéril, on en conviendra!

Au reste, Babeuf était convaincu qu'il n'avait pas de dénonciateurs ouvertement connus, mais assez de circonstances se réunissaient pour lui faire préjuger que ceux qui remplirent ce rôle étaient parmi les membres de la municipalité de Roye. Il avait là, en effet, contre lui, tout ce qui, de loin ou de près, touchait à l'ancien régime. En outre, dans le district de Montdidier se trouvaient des biens immenses appartenant aux ducs de Liancourt et de Mailly, au marquis de Nesle, au comte d'Esling, à la comtesse de la Myre, et à d'autres personnages émigrés, et que leurs commettants ou amis s'efforçaient, par tous les faux-fuyants de la chicane, de sauver de la main-mise nationale. Or, Babeuf, si ardent à provoquer la vente des biens de la noblesse et du clergé, devait nécessairement rencontrer une vive opposition parmi les praticiens de la ville de Roye, qui s'étaient organisés en sorte de petite aristocratie modérée et libérale, de façon à diriger le peuple ouvrier et à être écouté du Gouvernement. Et comme, après tout, il n'avait encore aucun appui hors du peuple proprement dit, il devait s'attendre, puisque l'épuration des corps administratifs n'était pas encore achevée, que la moindre circonstance de le perdre serait saisie avec empressement, et qu'on n'y manquerait pas.

C'est ce qui arriva, en effet, pour l'affaire du prétendu faux de Montdidier.

Après son acquittement, Babeuf rentra à Paris, reprit sa position au bureau des subsistances, mais à contre cœur, paraît-il, comme l'indique la lettre ci-après qu'il adressait *au citoyen Garin :*

Citoyen, pendant près de six mois, j'ai été attaché à vous et à votre cause... Je vous trouve d'une insouciance que je ne parviens pas à m'expliquer... Je termine en vous donnant avis que parce qu'il faut que je mange, et que je fasse manger d'autres, je suis retourné à ma place.

Babeuf.

On était alors en plein règne de Robespierre. Babeuf, se recueillant, évita de se compromettre, et vécut quelque temps dans l'obscurité, cherchant peut-être à être oublié. Le Biographe de Mons, que nous avons déjà cité, a dit à ce sujet : « Il est assez remarquable que cet homme n'ait figuré en aucune manière sous la tyrannie du Comité de Salut public ; peut-être était-il trop ardent pour cela, et les modernes décemvirs ne voulaient pas plus de tribuns que ceux de l'ancienne Rome. »

Il faut lui savoir gré, dans tous les cas, de n'avoir point participé aux sanguinaires exécutions de l'époque.

Pendant les loisirs forcés que lui laissaient les événements, il s'occupa d'écrire l'*Histoire des Conspirations et des Conspirateurs du département de la Somme*, qui est restée inédite, puis, quitta son emploi des subsistances, qui pourtant le faisait vivre, pour aborder définitivement et résolument la grande politique, la politique de presse, où il devait trouver la mort.

Au 9 thermidor an II, — chûte de Robespierre, — Babeuf était à Laon, près de son fils Robert-Emile, gravement malade. Il revînt ensuite à Paris, reprit la plume, se fit thermidorien, attaqua la Terreur, trouva pour la qualifier le mot de *terroriste*, puis batailla contre les uns et les autres, en fondant le JOURNAL DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, qui décida tout à fait de son avenir.

On le vit alors parler partout dans les réunions publiques et plus particulièrement dans son *club de l'Evêché*, être soupçonné d'être un chef de contre-révolutionnaires et de royalistes, provoquer sans mesure la Convention, puis tout à coup abandonner les vainqueurs et passer aux vaincus, enfin insulter tout à la fois Tallien, la jeunesse dorée, les contre-révolutionnaires et les ennemis de Robespierre.

De sorte qu'après avoir été l'admirateur de Saint-Just et de Robespierre, Babeuf les prit en haine, et attaqua violemment leur mémoire, lorsque, tombés, il s'aperçut que ceux qui les avaient combattus n'avaient voulu que la ruine de la République.

Le biographe de Mons, a dit excellemment, à propos de cet instant de la vie de Babeuf :

« On ne concoit pas qu'en attaquant les Jacobins, Babeuf ait aussi attaqué cette portion de l'assemblée qui venait de renverser Robespierre. Cette conduite impolitique le laissa sans appui ; les Tallien, les Fréron, les Barras, les Merlin de Thionville, devinrent bientôt ses ennemis au même degré que les Billaud, les Collot, et les autres agents du Gouvernement révolutionnaire. L'un de ceux qu'il attaqua avec le plus de violence dans une brochure : *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier* (1), curieuse par les recherches qu'on y trouve sur les vues que se proposait le décemvirat, dans l'adoption de ce système, fut l'épouvantable Carrier. Les coups portés à ce monstre, et qui retombaient sur les Jacobins, suscitèrent à Babeuf de redoutables ennemis; parmi ces derniers, et ce fut une chose étrange, quoique fort ordinaire dans les troubles civils, que de voir Tallien, devenu à cette époque l'adversaire le plus déclaré des Jacobins, accuser Babeuf dans la séance du 10 pluviôse an 3 (29 janvier 1795), d'outrager la représentation nationale, et demander son arrestation, qui fut ordonnée peu de jours après. »

---

(1) Voir à la *Bibliographie*.

Mais la lutte dans ces conditions était matériellement impossible; nous n'avons pas à la suivre sous ses aspects si multiples, car un livre entier n'y suffirait point; mais il nous faut parler ici, au moins en quelques pages, du célèbre JOURNAL DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, puisqu'il tient une si grande place dans la vie de Babeuf et dans les fastes de la Révolution.

Ce journal (1), de format in-8, imprimé sur ce qu'on appelle du papier à chandelle, était répandu dans les masses, à un grand nombre d'exemplaires.

Comme son titre l'indique, il était entièrement consacré à la défense de la liberté de la presse, et aussi à combattre ce qu'on nommait alors la *Queue de Robespierre*.

Le n° 1 est double; ou mieux ce sont deux éditions différentes du même numéro, mais dont le texte est conforme; la première édition sortit des presses de Rougyfe, rue Honoré, 35; la seconde fut imprimée chez Guffroy, même rue, même numéro.

A l'origine chaque n°, signé : G. BABEUF, se composait de 8 pages et paraissait « tous les jours »; il se distribuait à « l'imprimerie de Guffroy, rue Honoré, n° 35, cour des ci-devant Capucins », où il s'imprimait, et où l'on recevait les abonnements et les correspondances.

---

(1) Pour d'autres détails bibliographiques, voir au chapitre : *Bibliographie.*

Le prix était de 4 livres pour 30 numéros ou un mois, rendus franc de port pour Paris et 4 livres 10 sols pour les départements.

On lit à la fin de plusieurs numéros :

« Ce journal est le grand livre ouvert à toutes les vérités, la boîte aux lettres de tous les surveillants de la Patrie, et la tribune publique des hommes libres, énergiques, et amis des principes. »

La lutte fut incessante ; et dès les premiers numéros on put voir qu'elle serait fatale à Babeuf qui, ne ménageant aucune expression, aggravant chaque fois ses attaques, devait nécessairement, en un temps donné, dépasser de beaucoup les limites permises en tout temps à la presse politique.

Le n° 10 (1er jour des Sans-Culotides l'an II), mérite d'être signalé ; il reproduit, en effet, l'*Adresse de la Société populaire d'Arras à la Convention nationale*, contenant déclaration sur la liberté de la presse, et dénonciation contre Bertrand Barère. (1)

Dans cette pétition, qui n'avait pu être lue à la Convention le 28 fructidor, que le Bulletin de la Convention et le Moniteur avaient refusé « prudemment de recueillir », mais que Babeuf publiait, pour conserver « à la postérité les noms des hommes qui ont combattu les premiers et la plus vaillamment dans les moments de crise de la liberté », les fiers républicains d'Arras, dont la devise était : « *Qui demande la permission d'être libre n'est pas digne de l'être. J.-J. Rousseau* », osaient proclamer qu'ils n'étaient pas « du nombre de ces citoyens, aussi faibles que bien » intentionnés, qui demandent pour ainsi dire à genoux » la permission d'être libres. » Aussi rappelaient-ils aux Députés que le mandat impératif qu'ils avaient reçu leur faisait un devoir d'assurer la liberté et de la baser.

---

(1) Cette pièce forme une brochure in-8 de 15 pages, imprimée à Arras, rue du Saumon.

sur des lois sages; et ils ajoutaient : « Des actes compressifs de la libre émission de la pensée, seraient le résultat » d'une violente oppression : *Ce serait le règne de Maximilien Robespierre.* »

Ils terminaient ainsi :

« Hommes du 9 thermidor, c'est devant vous que nous déclarons, et à ceux de nos concitoyens, qui, étourdis par une longue léthargie, vous demandent s'ils peuvent être libres, que la chûte des tyrans nous rend à nos droits éternels ; que la liberté sorte toute rayonnante de puissance, de la tombe du dictateur.

« Représentants, les hommes du Nord qui ont muselé l'ogre dévorateur dont les fureurs pendant cinq mois ont désolé notre contrée, vont prouver qu'ils se sont élevés à votre hauteur, en vous dénonçant ce fantôme révolutionnaire (*Barère*) auquel Joseph le Bon s'est adossé, pour lutter victorieusement contre les victimes qui tentèrent de l'arracher à ses fureurs. »

« Nous vous dénonçons Barère », avaient osé écrire les républicains d'Arras, Barère, — ce vil esclave de Robespierre, comme l'appelle Babeuf.

Et continuant leur courageuse dénonciation, ils la justifiaient en ces termes :

« Le sang coulait par torrens dans notre ville; 2000 individus, entassés dans les prisons, attendoient l'instant où le *tigre-prêtre* termineroit leurs infortunes sous sa dent dévorative. Des ministres de mort, dans des orgies scandaleusement publiques, portoient à pleine coupe des *santés de sang humain*. Arras, que vous aviez déclaré deux fois avoir bien mérité de la patrie n'offrait plus que le lugubre spectacle d'une solitude où l'on n'apercevoit ça-et-là que des tombeaux. »

Ces lignes sont signées de : « Boissart, président, Triboulet et Lenglet, l'aîné, secrétaires. ».

Mais Babeuf ne se bornait pas à recevoir et à publier les adresses des Municipalités, il s'était surtout fait l'organe de certains mécontents qui espéraient trouver le salut public ou le salut de leurs intérêts dans la liberté de la presse.

La violence de langage du journal de Babeuf fut telle enfin, qu'arrivé au n° 23, les puissances du jour s'émurent et obtinrent, le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794), du comité de sûreté générale, un ordre d'arrestation du fougueux ligueur et d'apposition des scellés sur ses papiers ; mais celui-ci, prévenu à temps, pùt s'échapper et resta caché dans Paris.

La police continua son œuvre de surveillance ; ne pouvant atteindre la tête, elle s'en prit aux subalternes ; mais les perquisitions faites de divers côtés n'amenèrent aucun résultat efficace, et il fallut attendre.

Pendant ce temps le journal de Babeuf continuait à paraître clandestinement, sous un nouveau titre, sans toutefois interrompre la série des numéros, voulant que la LIBERTÉ DE LA PRESSE et le TRIBUN DU PEUPLE qui allait lui succéder, fussent en quelque sorte une même œuvre, interrompue de fait, mais continuée sous la même inspiration.

A partir du n° 23, en effet, le titre change, mais non le format et la disposition du journal. « L'objet du premier étant rempli », c'est-à-dire « la conquête du palladium anti-tyrannique, » la liberté de la Presse, étant assurée, Babeuf adopta ce nouveau titre :

LE TRIBUN DU PEUPLE, *ou le Défenseur des droits de l'homme, en continuation du Journal de la Liberté de la Presse, par Gracchus Babeuf.*

C'est Gracchus, *Tribun du Peuple*, désormais, qui parlera au Peuple, de ses droits souvent.... de ses devoirs, assez rarement. Mais ne critiquons pas trop les féroces revendications auxquelles son journal servait de tribune. Il n'était que trop vrai que l'on pouvait alors dire, avec la section du Museum : « Il est assez humiliant pour le Peuple d'être obligé de redemander ses droits. » Au reste, ajoutons à la décharge de Babeuf, qu'ennemi du Gouvernement révolutionnaire, qui avait trop pesé sur la France, il avait soutenu la déclaration faite le 24 fructidor an II, par Merlin de Thionville en ces termes : « Ce Gouverne- » ment de sang, que les amis de la Patrie voudroient » effacer des pages de l'histoire. »

Babeuf ne voulait que de « simples lois répressives contre les malveillants », et non ces exécutions innombrables qui assombrissent les plus belles pages de la Révolution. Aussi, quand, le 1er vendémiaire an III, il dénonça dans son *Journal de la Liberté de la Presse* l'existence de « deux partis bien prononcés, l'un en faveur du maintien du Gouvernement de Robespierre, l'autre étayé exclusivement sur les droits éternels de l'homme, reconnus par la *Déclaration* », se rangeait-il résolument avec ceux qui arboraient ce dernier drapeau. Et c'était alors l'opinion de tout ce qu'il y avait en France d'hommes humains et patriotes. La « très grande partie de la population parisienne » adhérait à cette opinion, qui devait bientôt, comme le prophétisait Babeuf, être celle de « presque tout le département du Nord, des communes entières d'Arras, de Cambray, et de toutes celles où l'horrible Lebon » avait porté « ses pas ensanglantés.... »

Voici son opinion sur Robespierre :

« Ce Robespierre, dont la mémoire est aujourd'hui injustement abhorrée, Robespierre dans lequel il semble qu'on doit distinguer deux personnes, c'est-à-dire Robespierre, sincèrement patriote et ami des principes jusqu'au commencement de 1793, et Robespierre ambitieux, tyran et le plus profond des scélérats depuis cette époque ; ce Robespierre, dis-je, alors qu'ils fut citoyen, est peut être la meilleure source où il faille chercher les grandes vérités et les fortes preuves des droits de la Presse. » (1)

Et plus loin :

« Il n'est pas moins vrai que notre déclaration des droits, si elle n'est point parfaite, est encore sublime quoique ce soit de Robespierre que nous en ayons reçu le présent. Nous estimerons, nous admirerons l'ouvrage et nous oublierons quel fut l'ouvrier; ou bien, comme je l'ai déjà dit, nous distinguerons dans Robespierre deux hommes, Robespierre, apôtre de la liberté, et Robespierre, le plus infâme des tyrans.

---

(1) Journal de la Presse, par Gracchus Babeuf, n° 1er, 27 fructidor an II. — Merlin de Douay venait de déclarer (séance du 4 fructidor) qu'une loi sur la Presse était très difficile à faire.

« Il a toujours été du propre de cet homme perfide de crayonner en maître la marche adroite du crime et de s'identifier ensuite dans les personnages les plus odieux de ses tableaux, qu'il a semblé prendre avec la dernière exactitude pour modèles. »

Où s'imprimèrent les numéros 22 à 26 de la *Liberté* et du *Tribun*? On n'y voit plus de nom d'imprimeur. Un peu partout, sans doute, car les caractères sont différents et le papier varie.

Le sommaire du n° 27 indique, toutefois, que le député Guffroy est redevenu l'imprimeur du Tribun.

A partir de ce numéro le journal reste du même format, mais les numéros seront doublés et triplés, et les pages seront numérotées, avec rappel de toutes celles des numéros précédents, de sorte que ce n° 27 forme les pages 210 à 232 de la collection. Ceci indique, à n'en pas douter, que Babeuf avait en vue la conservation dans les dépôts publics de son journal politique.

Le n° 28 sortit de l'*Imprimerie de Franklin.* Il se termine par une violente attaque contre l'abbé Grégoire et son rapport sur le Vandalisme, que les Sans-Culottes, dit Babeuf « devraient bien couvrir de boue. » Babeuf ne pardonnait pas à Grégoire, — et ici, à nos yeux, le patriote disparaît tout à fait, — d'avoir regretté « la basilique de Chartres, celle de Nismes et celle de Strasbourg, la descente de croix de Mayence, les vitraux de Gisors,... et autres turpitudes tombées sous le fer destructeur des hochets du fanatisme et du nobilisme. » Et il ajoute : « Que nous veut ce prêtre ?... Quel âge a-t-il ? Qu'on lui fasse une pension honnête et qu'il se taise. »

Le n° 29 et les numéros suivants sont datés de l'*Imprimerie du Tribun du Peuple*, et il en sera ainsi jusqu'à la fin.

Les n°ˢ 1 à 32 forment le 1ᵉʳ volume, qui se compose de 338 pages.

Le n° 33 imprimé n'a point été distribué. Babeuf le déclare lui même, au n° 34 (15 brumaire an 4) (1) en ces termes :

« Mes vieux lecteurs vont me demander ce n° 33, qui n'a point paru, parceque le manuscrit en a été saisi par l'Inquisition, au moment qu'elle m'a arrêté. Je promets de faire incessamment réimprimer ce numéro, qui peut-être en vaut la peine. Il contient l'*acte d'accusation* très complet des réacteurs thermidoriens!.... L'histoire le réclame.

« A l'occasion de ce même n° 33, une anecdote, que je ne crois ni inutile ni déplacée ici, prouvera combien il eût de malheur. J'étais parvenu à le recouvrer d'après une épreuve chez l'imprimeur échappée aux recherches des sbires.

« En partant de la Force pour mon exil à Arras, je l'avois remis, comme dépôt précieux, entre des mains que je jugeai dignes d'en être chargées. Isoard, ex-procureur de la commune de Marseille, le trop renommé Héron, le premier massacré depuis à Aix, et l'autre végétant encore dans les cachots d'un département voisin de Paris, furent ceux qui reçurent ce gage de ma confiance. J'ignorois comme ils en avoient usé. Il n'y a que quelques jours que j'appris qu'ils en firent faire aussitôt mon départ, une édition si vaste qu'elle leur a coûté deux mille francs; mais que le saint office en ayant eu vent, fit saisir toute cette édition, la mit à l'*index*; tira de là un motif d'exil pour les éditeurs,... et c'est ainsi que je pus être la cause innocente de la mort du pauvre Isoard.

---

(1) Ce numéro parut plus tard, lorsque Babeuf sortit de la prison d'Arras.

« O Gouvernement inquisitorial ! O régime des Castilles ! Que tes fastes sont odieux ! Que de forfaits rempliront tes annales ! »

Babeuf avait raison ; et l'on s'étonne vraiment que ceux qui avaient fait la révolution et qui venaient de proclamer la liberté de la presse, fussent aussi sensibles aux attaques dont ils étaient l'objet, et ne trouvaient pour y répondre que la mort ou l'exil ; mais il en est souvent ainsi à toutes les époques.

Nous voici arrivés au 33e numéro du journal de Babeuf : par la violence extrême des articles, il fera mettre en quelque sorte sa tête à prix.

La police n'ayant pu encore découvrir le terrible tribun, dont la retraite n'était connue que de quelques intimes, avait fait arrêter ses distributeurs, espérant, bien à tort, obtenir d'eux des révélations.

Il est assez curieux de reproduire ici l'interrogatoire subi, à cette occasion, le 10 pluviôse an III, par la citoyenne Anne Frémond, femme du citoyen Lenoir, demeurant à Paris, rue Froidmanteau, que l'on savait être la principale distributrice du *Tribun*.

On lui posa les questions suivantes que nous faisons suivre de leurs réponses :

D. Si ce n'est pas elle qui vend publiquement les nos 30 et 31 du journal : *Le Tribun du Peuple* ?

R. Qu'on le voyait bien, puisque les voilà (en en montrant plusieurs exemplaires saisis sur elle).

D. De qui elle tient ces exemplaires ?

R. Je les tiens de celui qui les fait, de Babeuf lui-même.

D. A quel endroit Babeuf lui apportait ces numéros ?

R. A la place que j'occupe au Jardin de l'Égalité.

D. Si elle sait où demeurait Babeuf ?

R. Non, parce que c'était lui qui les apportait.

D. Si elle ne sait pas que Babeuf s'est soustrait aux recherches de la justice et à des mandats d'arrêt décernés contre lui.

R. Non.

D. Si elle voyait Babeuf, si elle le reconnaîtrait ?

R. Qu'elle ne l'a pas bien observé, mais qu'il a le visage allongé, maigre, grand, l'air sérieux, d'une taille moyenne.

D. Combien elle vend ces numéros ?

R. Que le numéro 30 lui a coûté six livres la douzaine, l'autre 3 livres.

D. Si elle ne connait par d'autres vendeurs de ces numéros.

R. Que presque tous les colporteurs les vendent publiquement, notamment sur le Pont-Neuf.

D. Si Babeuf a l'air âgé et comment il est vêtu ?

R. A peu près quarante ans ; quant aux habillements, il est tantôt en redingote, tantôt en habit, dont elle n'a pas observé les couleurs.

D. Si elle sait dans quel lieu on vendait les premiers numéros ?

R. Qu'on allait les chercher auprès de la Place des Piques, et que c'était là où on vendait le *Journal de la Liberté de la Presse.*

La déclaration qui termine cet interrogatoire avait été sans doute, pour la police, une indication suffisante, car le 24 du même mois (12 février 1795), Babeuf, surveillé de plus près que jamais, fut arrêté et conduit devant le Comité de Sûreté générale pour être interrogé au 4ᵉ bureau, mais sur sa réponse qu'il ne voulait être questionné que par un représentant du Peuple, on le reconduisit en prison, d'après l'avis du Comité.

C'est alors que, trompant la vigilance de ses geôliers, il fit répandre dans Paris et toute la France un écrit intitulé :

BABEUF, TRIBUN DU PEUPLE, A SES CONCITOYENS (1).

---

(1) *De l'Imprimerie de Franklin, rue du Sentier,* nº 30. Placard in-folio, 2 colonnes, sur gros papier rose commun. S. d. (pluviôse an 3). — Cet écrit fut aussi distribué en forme de brochure.

Il commence ainsi :

« Du fond de mon cachot, qu'il me soit permis de dissiper les horribles mensonges qu'on verse sur moi pour avoir le prétexte de me charger de fers... »

C'est une justification de son procès de Montdidier et des emplois qu'il a successivement occupés.

Cette défense fut sans effet ; quelques jours après Babeuf, Lebois et autres publicistes étaient dirigés sur les prisons d'Arras.

Le drame de la misère, commencé à Saint-Quentin, dans une cabane, s'achevait à Arras, dans une prison, pour finir bientôt à Vendôme sur l'échafaud révolutionnaire.

V

Mars à octobre 1795 (25 *ventôse an III* — 4 *brumaire an IV*). — *Gracchus Babeuf dans la prison des Baudets d'Arras.* — *Lebois, Taffoureau, Cochet, Fontenier, Gouillard et autres.* — *Babeuf écrit à Fouché, de Nantes.* — *Sa correspondance avec Ch. Germain.* — *Préludes du Babouvisme.* — *Un boucan au théâtre d'Arras, à propos du* général *Béthune et de son état-major.* — *Un écrit de Senlecq.* — *Une chanson de Babeuf contre les aristocrates d'Arras.* — *Le Tribun du Peuple à l'armée infernale.* — *Mise en liberté.*

En l'an III, Gracchus Babeuf habitait Paris et rédigeait le *Journal de la Liberté de la Presse* qu'il avait fondé, et qui devint le terrible *Tribun du Peuple.* Ayant attaqué, dans ce journal, avec une extrême violence, les hommes au pouvoir, ceux-ci le décrétèrent d'accusation (11 ventôse an III), et après l'avoir fait passer par les prisons de Paris, l'*exilèrent* à Arras avec Lebois, rédacteur du *Journal de l'Égalité.*

Tous deux arrivèrent dans cette ville le 25 ventôse et furent incarcérés dans la maison d'arrêt dite des Baudets.

Là, ils rencontrèrent Taffoureau et Cochet que nous verrons plus tard prendre une grande part à la conspiration de l'an V.

Pendant le cours de l'an III, Taffoureau (1) avait été détenu successivement à Saint-Omer, à Lille et à Arras. Le 25 floréal, il écrivait à *son ami* Babeuf, à qui il faisait de nombreux adhérents : « Salut, et redoublons de courage. » Le 21 du même mois, le Conseil Général de St-Omer prenait une délibération dans laquelle il est dit de lui : « Taffoureau, désarmé comme partisan de la Terreur, immoral, ne trouvant de puissance que dans les moments de crise, jacobin du 9 thermidor, affamé de carnage et altéré de sang, actuellement détenu comme prévenu de délits graves. »

---

(1) Louis-Joseph-Adrien Taffoureau, né à Saint-Omer, le 6 avril 1767, y est décédé célibataire, le 28 juin 1840.

Cochet, son concitoyen, fut aussi un des esprits les plus remuants du temps (1).

Ils paraissent avoir entraîné à leur suite, Fontenier (2), de la même ville, qui, le 11 fructidor an III, invitait Babeuf à visiter, aussitôt sa mise en liberté, les Egaux de *Sithiu-la-Montagne.*

D'autres écrivains ou conspirateurs, parmi lesquels Charles Germain, de Narbonne, capitaine de hussards, le plus intelligent des conjurés, se trouvaient dans la deuxième prison d'Arras, dite de la Providence.

La notoriété de Babeuf leur était connue ; ils allèrent à lui et il en fit ses plus fervents disciples ; c'est avec eux qu'il étudia, cette fois pratiquement, la question des *Egaux* qui, germée dans le cerveau d'un adolescent, éclose à l'ombre d'une prison, développée sans cesse dans des milieux passionnés, devait être nécessairement empreinte, quelquefois, de haine et presque de férocité.

Dès le 21 mars 1787, Babeuf avait proposé à Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras d'inscrire au programme des prix à décerner par cette Académie trois questions, que son « cerveau rêveur avait enfantées ; » dont celle ci-après :

« Avec la somme générale de connaissances maintenant

---

(1) Consulter sur cette époque, l'ouvrage suivant d'un émigré français : *Méditations sur la Révolution française, par M. l'abbé de Fabry, vicaire-général de Saint-Omer.* Londres, 1794, in-12.

(2) Aïeul de M. Fontenier, avoué à Versailles, candidat audomarois aux dernières élections législatives.

---

acquises, quel serait l'état d'un peuple dont les institutions sociales seraient telles, qu'il régnerait indistinctement entre chacun de ses membres individuel, la plus parfaite égalité; que le sol qu'il habiterait ne fût à personne, mais appartînt à tous; qu'enfin tout fût en commun, jusqu'aux produits de tous les genres d'industrie. De semblables institutions seraient-elles autorisées par la loi naturelle ? Serait-il possible que cette Société subsistât, et même que les moyens de suivre une répartition absolument égale fussent praticables ? »

Dubois de Fosseux n'avait pas repoussé les propositions de Babeuf; il s'était borné à lui écrire le 5 avril suivant :

« Cette question est bien importante et mérite beaucoup « de réflexions et serait, je crois, susceptible d'être traitée « d'une manière satisfaisante. Nous en ferons usage en « temps et lieu. »

Il est dans tous les cas fort curieux d'avoir à constater, ce qui n'avait jamais été révélé, que l'idée mère du Babouvisme date des premiers rapports littéraires de Babeuf avec l'académicien d'Arras, et que c'est dans une prison de cette ville, que la formule définitive de l'idée socialiste qui, sous ce nom, a confondu tant de choses, a été cherchée, trouvée et affirmée.

Nous avons eu en mains toutes les lettres originales échangées entre Babeuf et ses co-détenus, pendant les huit mois de leur détention. C'est de ces pièces que nous extrayons les documents ci-après, intéressants au double point de vue de la personnalité de Babeuf et de l'histoire des prisons d'Arras.

La consigne était sévère dans la maison d'arrêt des Baudets. Défense formelle était faite aux détenus de communiquer avec le dehors. Babeuf s'en plaint, le 19 germinal, à son « ami » Fouché, de Nantes, député de la Convention nationale, à qui il trouve le moyen, « par un

---

(1) Correspondance inédite de Babeuf avec Dubois de Fosseux, pages 117 et 129.

détour » et sans compromettre personne, de lui faire parvenir une lettre sur la « bataille » que les Sans-Culottes viennent de perdre. Il s'agit ici de la formidable insurrection de germinal, qui aboutit à des exécutions et à des exils nombreux.

Voici cette lettre en son entier.

BABEUF, TRIBUN DU PEUPLE,

A FOUCHÉ DE NANTES,

Député à la Convention Nationale.

Arras, 19 germinal an 3 de la République.

Lorsqu'on vit sous la tyrannie et sous la plus infâme inquisition, le commun des hommes dit que la prudence exige de ne rien confier au papier. Mais ceux qui ne balancent jamais entre l'amour de la Patrie et leur propre conservation, ceux qui ne sont capables de poser les armes qu'au tombeau, n'écoutent pas si attentivement ce que conseille la prudence. Quand d'ailleurs, on est jeté dans ces positions étranges où la ressource des écrits est la dernière qui reste pour servir les grandes entreprises auxquelles la passion du civisme ne permet plus de renoncer, on n'hésite pas à recourir à ce moyen; enfin, lorsque déjà on est exposé à tout, comment pourrait-on craindre de hasarder encore plus?

Une foule de causes m'a empêché d'écrire à mon ami depuis que je suis à Arras. D'abord le premier obstacle à vaincre fut celui d'esquiver la consigne qui m'interdit toute communication avec le dehors; le second fut de m'assurer que mes lettres arrivaient par le détour que je leur faisais prendre. Jusque-là j'eusse pu te compromettre en risquant de t'écrire. Ensuite vint l'approche du dévouement révolutionnaire, sur lequel j'avais fondé mon meilleur espoir; puis vinrent les transes, auxquelles nous fûmes livrés à la lecture d'un journal qui nous fit craindre que Fouché n'eut été individuellement frappé; à celles-là se succédèrent d'autres, causées par le bruit qui circula ici pendant quelques jours que les montagnards, au nombre de 57, étaient décrétés d'accusation. Je ne respirai qu'après que le bruit eut été démenti.

J'ai bien encore été occupé par quelques travaux que j'avais commencés, mais que les dernières circonstances que nous avons à déplorer, rendent bien inutiles et tout à fait hors de saison. Depuis le jour de mon arrestation, une fatalité malheureuse semble réellement attachée à tout ce que je veux faire. Mon premier numéro 33 fut saisi par les barbares chez mon imprimeur. J'en avais fait un second à la Force; au moment de partir je le laissai aux patriotes Izoard, agent national de la commune de Marseille, Loys, jacobin, Fauvetti d'Orange et autres; ils m'avaient promis de l'imprimer; je ne crois pas qu'ils l'aient fait. J'en avais fait un troisième ici, sous le titre de : *Lettre du Tribun au faubourg Antoine et à tous les Sans-Culottes de Paris.* La catastrophe du 12 germinal le rend susceptible de grands changements. Cela ne veut pas dire du tout que j'y renonce et que je quitte la partie.

Les idées qui m'occupent, jointes à la conclusion que je veux établir dans cette lettre, concourront, mon ami, à me faire entretenir avec toi de la grande bataille que nous venons de perdre. Ses désastres sont peut-être irréparables. Toi, moi et tous les patriotes ne devons pas nous dissimuler que nous avons à en redouter les suites; mais devons-nous nous en laisser abattre ? Non. C'est dans les grands périls que le génie et le courage se déploient. Nous ne sommes point, au reste, sans consolation au milieu de nos disgrâces. Il paraît que les dominateurs d'aujourd'hui, ayant mis l'humanité à l'ordre du jour, ont résolu de ne plus donner la mort. Ils ont arrêté de prononcer la déportation contre ceux qu'ils regardent comme les plus grands criminels. Qu'est-ce que la déportation ? C'est l'exil, c'est une proscription honorable, c'est la peine que les tyrans de la République Romaine infligeaient aussi aux plus chauds défenseurs de la liberté; mais l'exil n'anéantit pas pour toujours. Le temps change les événements : on

revient d'un exil, et l'on en revient glorieux et triomphant. Nous avons les exemples de Cicéron et de Paul-Emile.
BABEUF.

Le 29 du même mois, Babeuf, toujours préoccupé de sa situation, se recommande au dévouement du citoyen Lenglet, arrageois. Il se plaint de ses surveillants; et demande une entrevue. « Nous sommes tous hommes, — » lui dit-il, — et nous devons être capables de nous » entendre sans nous fâcher. »

Le mois suivant, Charles Germain, dont nous n'avons encore cité que le nom, mais qui va se révéler comme épistolier et conspirateur, exprime en ces vers énergiques (1) les souffrances et les espérances des hommes de son parti :

CH. GERMAIN A SES COMPAGNONS D'INFORTUNE

Des prisons d'Arras, le 26 floréal an 3.

Salut à vous dont la sainte énergie,
L'ardent courage et la mâle fierté,
Ont tant de fois sauvé la Liberté
Des noirs complots d'une cabale impie;
Salut à vous qui de la tyrannie
Pensiez avoir brisé tous les ressorts,
Quand vous voyiez respirer la Patrie
Applaudissant à vos vaillants efforts;
Salut à vous, compagnons d'infortune,
Braves amis, dignes d'un sort plus doux !...
Qui l'aurait cru, qu'un jour sous les verroux
Nous traînerions une vie importune,

---

(1) Nous rappelons que ces vers, ainsi que les lettres que nous publions ici, sont tous absolument inédits; une partie des papiers de Babeuf a échappé aux recherches des juges de la Haute-Cour de Vendôme, de sorte qu'ils n'ont pas toujours connu, exactement, le passé et les relations de Babeuf, notamment en ce qui concerne Charles Germain.

Que les vengeurs du Peuple et de ses Droits,
Ceux dont le bras a renversé le trône,
Brisé le sceptre et foudroyé les rois,
Dans des cachots, que l'opprobre environne,
Chargés de fers !... Hélas ! qui l'aurait cru ?...
Ainsi l'on voit dans Rome et dans Athènes
Se dégageant de ses ignobles chaînes,
Le crime altier proscrire la vertu :
De sa Patrie il exile Aristide,
Arme Caton d'un poignard suicide,
Chasse Pompée et défait Cassius ;
Le grand Lycurgue à Sparte est sa victime ;
Epargne-t-il le vainqueur de Brennus ?
Rien, mes amis, n'est sacré pour le crime ;
Candeur, morale, et magnanimité,
Il souille tout de son souffle empesté ;
Mais ses succès n'ont que l'éclat du verre,
Le même jour les voit naître et flétrir.
Ainsi Fréron, d'une gloire éphémère,
Quand tu jouis ce n'est que pour périr.
Oui, pour périr, toi, tes lâches complices
Couverts de fange, en proie au vil mépris,
Vous mourrez tous : les plus honteux supplices
De vos forfaits seront l'indigne prix.
De nos revers ton âme énorgueillie,
. . . . (1)
Tu crois en vain fonder ta tyrannie
Et sous ton joug anéantir l'Etat ;
César vainquit aux champs de Thessalie,
Bientôt Brutus le vainquit au Sénat.
Déjà l'Etrusque avait franchi le Tibre,
Déjà Tarquin s'avançait en vainqueur,
Peuple Romain tu voulus être libre,
Scœvole seul te suffit pour vengeur.

---

(1) Il manque ici deux vers.

N'avons nous pas nous aussi nos Scœvoles,
Leur fier courage et leurs hardis moyens ;
N'avons nous pas aussi nos Capitoles,
N'avons-nous pas nos rochers Tarpéïens.
Oui, nous vaincrons, recevez-en l'augure;
Mes chers Amis, vainement les pervers,
Les gouvernans nous forgeroient des fers ;
Nous les vaincrons ; l'intrigue, l'imposture
Disparaîtront dans la nuit des enfers.

La Liberté n'est point un frêle arbuste
Qu'un vent léger couche dans le vallon ;
Un tronc noueux porte sa tête auguste,
Jusquès aux cieux et sa touffe robuste
S'émeut à peine au courroux d'Aquilon :
Et tu voudrois, homme aussi vil que lâche,
Homme, que dis-je ? — Est-il homme Fréron ?
Toi l'ébranler !.... Hé bien, lève la hache,
Frappe et subis le destin de Milon.
Et toi Français, dont la valeur insigne
A fait pâlir l'Europe et tous les rois,
Tu souffrirois... Non, ton âme s'indigne,
Tu vas voler à de nouveaux exploits....
Tu vas frapper les tyrans, les perfides ;
Les scélérats ils voulaient t'asservir !
Tourne contre eux leurs projets homicides,
Qu'aucun n'échappe, ils doivent tous périr.

Ch. Germain.

Il écrit ensuite en ces termes, à Babeuf (1) :

Arras, Maison d'arrêt des Dominicains,
le 21 prairial an III.

A GRACCHUS BABEUF.

Ch. Germain, son frère et ami.

J'ai sçu que tu m'avais addressé quelques mots ; mais que le porteur avait eu la maladresse de les perdre. Je vois que la nouvelle de ton élargissement que l'on m'avait donnée pour très certaine est fausse ; j'en suis fâché, mais peu surpris, car pouvons nous nous faire illusion ? Non, sans doute: la marche des hommes du jour est trop bien connue, leurs projets sont assez découverts ; consentiroient-ils volontiers à rendre à la liberté des citoyens qui, dignes d'elle, et ses chaleureux amans, feroient de nouveau tous leurs efforts, pour en établir et consolider l'empire, fut de même sur les ossements pulvérisés de ses ennemis : fais-moi sçavoir si tu reçois journellement les nouvelles de Paris ; comme nous avons chaque jour le Journal des Hommes libres, par M. Duval, nous pourrions te suffire à cette privation qui dans ces moments est dure.

---

(1) On lit au dos : Au citoyen Gracchus Babeuf, dettenu à la maison d'arrêt ditte les Baudets, à Arras.

Quant aux nouvelles particulières, je n'en ai que de vaguement fondées sur des conjectures, où il entre souvent plus de passion et de souhaits que de réalité ; si cependant il m'en parvenait quelqu'une, qui en même temps quelle piquerait la curiosité, fixerait tes idées sur quelque événement heureux ou espiré, sois assuré que je m'empresserai de t'en faire part. *Le Bois*, a écrit à quelqu'un de mes camarades ; il ne parle aucunement de toy : je t'avoue franchement que cela m'a affecté : que signifierait en effet, une mésintelligence entre patriotes également victimes de la même tyrannie. Ah ! s'il est un moment dans la vie, ou l'inimité, l'esprit de parti doit plus particulièrement se taire, n'est-ce pas dans le malheur commun ; et qu'importe les diverses opinions lorsque chacune d'elles pouvait assurer la félicité du Peuple, et certes chacune d'elles le pouvait bien, puisque les gouvernans les ont repoussées toutes et frappe également leur auteur. Quoy ! de l'inimitié ! mais ce n'est qu'aux tyrans et leurs satellites qu'on en doit ; c'est sur eux seuls que doit en tomber le poids, car ce poids est morrifice et eux seuls doivent mourir. Ah si cette vérité eut été mieux sentie par tous les Républicains, que d'allarmes, que de désastres nous eussions épargnés à la patrie ; les oppresseurs, seroient encore sous le joug, dans les fers, et ses amis, ses colonnes ne gémiroient point dans les angoisses d'une cruelle perplexité. Quoy de l'inimitié, alors qu'il ne doit régner que de la confiance, de l'estime, alors qu'on se doit une réciproque consolation ; dans la fougue, dans le tourbillon, quelqu'un s'est-il devié de la grande voye ; est-il coupable parce qu'il a pu s'égarer ; non, car s'il l'était les méchans qui dominent, l'eussent épargné ; je te parle en frère, en démocrate, mon cher Gracchus, la haine l'inimitié, la mésintelligence, ces passions viles, ne sont faites que pour le cœur corrompu des tyrans, et des gouvernans ; nous, le calme, l'union, la franchise, voilà nos sentiments, l'essence de notre caractère ; j'ose me persuader que toutes mal cousues que soient ces vérités elles te frapperont, qu'elles t'ont déjà frappé ; c'est l'expression d'un cœur chaudement républicain, chaudement ami des principes et des patriotes, mais non moins chaudement haineux, pour tout ce qui n'est pas tel.

Du courage, amis, du courage ; que nous serons dignes de posséder la liberté au bout d'une aussi grande épreuve ; qu'elle nous sera bien plus précieuse encore. Mais les tyrans s'anéantissent, et jamais le français ne les verra revivre dans ses foyers ; loin de nous une affection aussi désastreuse qu'elle est fausse : la liberté est impérissable ; nos tyrans nous en deffendent l'usage, c'est une raison de plus pour que nous en tâtions ; en est-il un plus sur garant de son immortalité que ce que le Peuple opprimé de toutes les manières, tolère patiemment pour elle. Montre ma lettre à Le Bois je t'en prie, fais moy ce plaisir, je ne le connais pas comme je te connais, mais j'ai vu ses feuilles ; elles respiroient le plus pur civisme ; je suis autant son ami qu'il l'est du peuple ; je vous embrasse l'un et l'autre sans-culottiquement.

Mes bons camarades vous embrassent.

Salut et fraternité,

Ch. Germain.

Bientôt, la correspondance est générale. Elle passe partout, malgré grilles et géôliers. Mais c'est celle de Germain, de l'intelligent Germain, comme nous l'avons qualifié déjà, qui domine ce concert d'éloges, de conseils, d'encouragements. En messidor, elle est remplie de réticences. Qu'y a-t-il donc ! Certaines phrases sont mystérieuses. Les détenus se demandent réciproquement des nouvelles. Germain, en se réveillant, à 5 heures du matin, voit le soleil darder ses premiers rayons sur son oreiller, et il commence la lecture de son Helvétius. Il tombe, précisément, sur ces paroles d'Omar : « Qui que tu sois, qui, amoureux de la liberté, veux être riche sans biens, puissant sans sujets, ou méprises la mort, les rois trembleront devant toi, toi seul ne craindras personne. », — et sur cette harangue d'Annibal à ses soldats : « Amis, le ciel m'annonce la victoire ; Voyez le champ de bataille, nulle retraite pour les lâches. Nous périssons tous si nous sommes vaincus. Quel signe plus simple de la protection des Dieux : Ils nous ont placé entre la victoire et la mort ! » Et il écrit à son cher Tribun : « Ah ! mon ami, ne penses-tu pas que nous pouvons tout entreprendre, tout oser avec le sentiment d'un entier dévouement. »

Le 13 messidor, il lui annonce la visite de Ch. Duval, un citoyen qui « n'est pas rampant ». Il lui fait part que les royalistes se fortifient, parlent hautement de rétablir la royauté ; parient qu'avant peu la France ploiera sous un sceptre monarchique, qu'avant un mois la Hollande sera aux pieds d'un Stathouder. Les royalistes Capétiens, dit-il, ne seraient pas à craindre, si leur nombre ne se grossissait de tous ceux qui s'accommoderaient d'une monarchie quelconque qui leur donnerait « en pâture les sueurs et la soumission du Peuple, les Boissy, les Lanjuinais, et mille autres corrompus austères » qui se prétendent appelés à rajeunir le pouvoir, — à leur profit, bien entendu. Derrière eux, se trouvent Louis XVIII, d'Orléans, qui les consultent et payent « leurs vieilles fumières », qui emploient « leur astuce et leur triture de légiste », pour métamorphoser, ou mieux pour masquer le despotisme, afin de le rendre plus facile.

D'autre part, les soldats, « réduits à un liard de paye par le discrédit des assignats et la cherté exorbitante des denrées, « murmurent, et comparent leur état actuel avec l'état ancien. Sans instruction, maintenus dans la plus crasse ignorance, ils ont, pour la plupart, perdu jusqu'à l'idée de la cause qu'ils défendent. N'ayant pas été citoyens avant d'être soldats, ayant des chefs aristocrates manquant de l'éducation qui fait le citoyen, et ne pouvant y suppléer, ils se considèrent toujours comme étant les soldats du Gouvernement, non les soldats du Peuple et de la Liberté. Ils restent donc les instruments de la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se produise. Ils ne vous entendront donc pas, dit Germain, « lorsque nous essayerons de leur faire comprendre que s'ils souffrent c'est parce que les traîtres et les égoïstes qui voudraient les lancer contre les amis de la liberté, se sont appropriés ce qui leur était destiné. » Malgré tout nous serons sauvés, — ajoute Germain, d'un ton inspiré; — et avant peu. « Patience; patience, ça viendra ! »

Dans sa lettre du 14, Germain reprend la suite de la précédente. Il renouvelle sa déclaration que l'état perplexe dans lequel on se trouve, sauvera la République et la Liberté. Il voit partout que le Peuple veut la Liberté et l'Egalité, c'est-à-dire la Démocratie ; et ce Peuple a fait trop de sacrifices et déployé trop de courage pour abandonner cette conquête de la raison et de son énergie ; il sait que le bonheur et l'aisance dont il jouissait avant le 9 thermidor n'étaient dus qu'à la démocratie ; il est convaincu qu'il ne peut changer son sort d'aujourd'hui, contre un sort plus doux, qu'en enseignant de nouveau la démocratie. L'idée de rallier tous les citoyens est un leurre, et la nouvelle constitution, qui sera discutée le 16, dérangera tout à la fois, les royalistes et les démocrates. Le Gouvernement, malgré ses affirmations, ne songe qu'à assurer une existence paisible, « aux *honnêtes gens*, c'est-à-dire aux mirliflores, à cette caste dévorante de riches propriétaires » qui spéculent sur la misère publique. « C'est cette bande seulement » qui l'intéresse ; quant au Peuple, au vrai Peuple, qui souffre toujours, nul n'y pense. J'ai lu, relu et médité, dit Germain, cette Constitution des *Onze*, et je l'avoue « elle laisse aussi peu d'espoir de retour pour les Sans-Culottes que pour les Royalistes. » Mais les Sans-Culottes ne s'abandonneront pas tous à l'inerte apathie, et il espère que tous seront « d'accord qu'il faut » battre et exterminer « pour toujours, tout ce qui s'oppose à la Liberté. »[1]

Le 16 messidor, nouvelle lettre de Germain, pour développer à Gracchus Babeuf, ses idées sur la Constitution et sur le discours prononcé, à cette occasion, par Boissy d'Anglas. Cette Constitution lui parait toujours contraire à la Liberté et à l'Égalité. Mais, pourtant, elle ne satisfera pas ceux qui l'ont faite, et qui, sans s'en douter, seront pris au piège. Dans tous les cas, dit Germain, veillons, prémunissons-nous contre toute éventualité possible, et arrangeons-nous de telle sorte que nous ne soyons pas pris au dépourvu. Il y a urgence de sauver la République, de rendre au Peuple ses droits, de replanter la Liberté et la Démocratie sur le sol français !! Il faut donc conquérir, sans délai, l'opinion du Peuple, seul souverain, et individuellement, donner l'exemple, comme l'indique Babeuf, « du dévouement personnel », en un mot vaincre ou périr, périr ou vaincre, pour l'honneur du dévouement. L'anarchie, ajoute Germain « dévore un Etat, l'oligarchie l'écorne et l'écrase, mais la *stratocratie* l'anéantit. »

Les journaux étaient unanimes à parler d'amnistie. Germain s'empresse (lettre du 17), d'en informer son « cher Tribun » ; mais il ne lui convenait cependant pas d'être assimilé « aux Vendéens et aux Chouans ». Une amnistie pour des Républicains ! dit-il. Il espérait qu'une lutte entre les partis donnerait aux événements une tournure inespérée ; et, dans cet espoir, il renonçait presque à l'amnistie. Depuis deux jours, la gendarmerie et la force armée battent la campagne dans le département, pour intimer l'ordre à tous les hommes de la réquisition de voler aux frontières ; partout on est perplexe ; à Paris, la presse ose penser et parler ; on sent qu'on est à la veille de l'action !

Il y avait eu scission entre Babeuf et Lebois, et Germain annonçait qu'il était décidé à ramener entre eux l'harmonie qui est si nécessaire entre patriotes, et il comptait sur le dévouement de Babeuf, pour ne pas y faire obstacle.

Tu ne m'as pas encore parlé, dit Germain, de ta prison. « Y es-tu bien ? Est-elle aussi agréable que celle des » Orties ? Elle l'est toujours plus que celle de la Force. » Quant à la nôtre, elle renferme toute espèce de gens, » des soldats en grand nombre, des voleurs, des catins, des » prêtres réfractaires et des assermentés, des émigrés, des » prétendus patriotes et des patriotes vrais. Le mélange » est incroyable et passablement comique. » Le moyen de ne pas s'en égayer un peu ! dit Germain. Oh ! ajoute-t-il, « qu'un Démocrite passerait bien son temps ici, et » qu'un tel spectacle lui prêterait à rire ! Mais il est plus » humain d'en gémir. »

Le 18 messidor, Germain était « malade et cloué dans son lit » ; il n'en écrit pas moins à Gracchus, dont il n'a pas de nouvelles, et il lui dit que « le meilleur moyen de » faire enrager les tyrans est de passer son temps agréablement. » Il lui annonce la visite d'un Parisien, franc-Sans-Culotte, qui va être mis en liberté, et qui est « dans les grandissimes principes. »

Qu'avait pu écrire Babeuf à Germain ? Sa lettre, ici également, nous fait défaut ; mais Germain commence la sienne (20 messidor) par ces mots qui sentent la poudre : « Oui, j'en suis ; tope, morbleu, tope, et quand tu voudras, je serai prêt : un seul mot, un signe, je suis libre » et en route. »

Il a vu R. F. Lebois, *ami du peuple*, Sans-Culotte. Il pensait bien qu'il n'était pas le rédacteur de son journal ; une lettre qu'il reçoit de lui le prouve surabondamment : il n'a aucune instruction. Mais il a de la volonté, car il déclare ne pas vouloir de *réconciliation avec celui qui est détenu avec lui*. Son co-détenu c'est Babeuf; et Germain lui annonce, ce qui sans nul doute le fera maugréer, qu'il tente une nouvelle démarche. Dans sa lettre Lebois l'appelle : mon *chère* camarade ; c'est sans doute, dit Germain, l'habitude d'écrire aux femmes qui l'aura entraîné dans cette méprise ; mais Lebois est l'ami du peuple Sans-Culottes : il est donc « dans son rôle. »

Tout cela est passablement égrillard, et prouve que ces hommes là, malgré les dangers de la situation, avaient encore le mot pour rire. C'était leur façon à eux « de faire enrager les tyrans. »

Emery, un homme « bon, bien bon, très bon », revient de Lille, où il a appris que les patriotes sont dans le désarroide plus complet, que les royalistes et les malveillants sont triomphants, que le peuple y murmure hautement, et que dans sa détresse il embrasserait n'importe quel parti pour obtenir un sort plus doux, ou seulement moins rigoureux. Les victimes du 9 thérmidor ont sa promesse : il la remplira.

Le 21 messidor, Germain annonce à Babeuf qu'un citoyen qui arrive de Paris, après 37 jours de détention, est venu le voir; c'est un officier de la 30^e division de gendarmerie, ami intime de Marat, « le vrai ami du peuple Sans-
» Culotte. » Il lui a appris que les patriotes de Paris, agglomérés dans les différentes maisons d'arrêt de la capitale, sur le bruit généralement répandu qu'il devait être accordé une amnistie en faveur des détenus, ont adressé à la Convention nationale et aux divers Comités, « un mémoire énergique et vigoureux ». Ils ne veulent point d'une mise en liberté qui semblerait une grâce ; tous s'accordent à dire qu'ils ont servi la Patrie pour la Patrie, et qu'ils veulent être jugés ; ils veulent que les lâches qui les

ont traînés dans les prisons reçoivent le châtiment qui leur est dû. Le Comité de sûreté générale a répondu, en termes très exprès, et très catégoriques, que les vétérans de la Révolution, les patriotes de 89, ceux dont le bras et le cœur avaient toujours été dévoués à la défense de la Liberté, quelque fut leur sort présent, quelque fussent les tracasseries des contre-révolutionnaires Capétiens, « sortiraient radieux; et qu'on leur procurerait tous les » moyens de confondre la calomnie et de l'attérer. »

Payne, un insulaire, proclame les principes de l'Egalité et la Liberté absolues pour le Peuple. Germain a hâte d'en informer Babeuf (23 messidor); et il lui demande si les circonstances présentes ne seraient pas favorables à un soulèvement général des patriotes. Tout est alarmant sur les divers points de notre « désolée et désolante Patrie. »

La correspondance se continue ainsi, les 23, 25, 28 et 29 messidor; mais, nécessairement, en se répétant presque toujours. Toutefois, des deux dernières lettres, il se dégage contre Germain un véritable soupçon, au point d'obliger ce dernier à dire à Babeuf : « Germain n'est que » d'une couleur, quoique tu lui en prêtes plusieurs. »

Qu'était-il advenu ? Germain était-il « trop verbeux », suivant ses expressions; où engageait-il trop la responsabilité de Babeuf, en le mettant en relations avec des hommes comme Guilhem, qui ne lui paraissaient pas « signifier grand chose. » Nous ne saurions le dire; et pour couper court à toute nouvelle suspicion, en jetant un éclair de gaieté dans l'esprit du Tribun, Germain lui envoie, le 29, « la parodie d'une chanson que les honnêtes » Chouans » d'Arras, avaient chanté, quelques jours auparavant, à la Comédie.

Enfin, après un certain refroidissement dans la correspondance, qui surprit étrangement Germain, au point de lui faire dépêcher, exprès, le 2 fructidor, son « petit » messager habituel, auprès de Babeuf, celui-ci, daigna lui ouvrir son âme et le laver de tout soupçon; mais il concluait ainsi : *Nous ne sommes pas de ce monde.* Ces mots semblent avoir terrifié Germain, qui les prendra désormais comme guide de sa conduite envers le Tribun.

Il lui parle de Taffoureau, en détention à Lille, et qui est sorti récemment des Baudets; des honorables victimes de Ham, de Lebois, sur lequel ils ont eu longtemps une opinion différente, et qui récemment encore a parlé mal de Babeuf. Mais, chut! dit Germain, « point d'esclandre, » je t'en conjure, et que les éclaircissements qu'on te » donne, à ce sujet, soient des étouffe-feux et non des » boute-feux ! »

A cette époque, les geôliers des deux prisons d'Arras surveillèrent la correspondance que l'on savait exister entre Babeuf et Germain; mais ceux-ci se renseignent à cet égard et recueillent la conviction qu'ils n'ont rien à craindre (lettres des 4, 5 et 9 fructidor). Leur réconciliation, si brouille il y eut jamais, est complète; ils reprennent, en commun, leurs vues d'avenir; ils se communiquent leurs nouvelles, pétrisent l'âme de leurs co-détenus, et se préparent bravement à l'action qu'ils croient toujours prochaine, en répétant, sans cesse, de l'un à l'autre : *Çà va bien !* ou *Çà ira ! çà ira !*

Le 22 messidor, Germain dit à Babeuf : Je « te préviens qu'on guette notre correspondance, j'en suis sûr, car on tient le secret des personnes même mises en jeu pour la surprendre. »

Et il ajoute : « Que reviendrait-il à nos oppresseurs, » de s'en saisir? Du dépit et de la fureur, en voyant que » même dans les fers, nous n'avons rien perdu de cette » fermeté, de cette tranquillité, qui les déconcertent, et » que malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent venir à » bout d'altérer. »

Le 23, c'est un officier de gendarmerie relâché, qui a charge d'une missive de Germain pour Babeuf.

Le 31 thermidor, Ch. Germain, blessé à la main droite, écrit à Gracchus Babeuf, par la main d'un autre détenu nommé Gouillard : « J'attends des nouvelles de Guil- » hem.... Je ne te dis rien encore de ton plan, non que

» je crains d'en parler devant le camarade qui écrit pour » moi, car *c'est un juré du 11 prairial* ; mais, chut ! Des » enfants de Cornélie vivent encore, et tout leur présage » un sort plus heureux que celui de leurs aînés Caius » et Gracchus ; ils auront bien encore quelques faction » ancienne à combattre, mais ils sont décidés à immoler » les factieux sur leurs chaises, au reste, plutôt que d'être » eux-mêmes sacrifiés. Salut apostolique ! »

Le 4, nouvelle missive. Germain a reçu une lettre décousue de Guilhem et un journal, qu'il fait passer à Babeuf ; il voit arriver le moment où enfin la Patrie sera débarrassée des embryons pestilentiels qui souillent l'horizon politique ; mais bientôt il se ravise : « Vœux inutiles, s'écrie-t-il ! paroles vaines, c'est ton système seul, c'est en proclamant la vraie Liberté, en faisant jouir le Peuple de la vraie Égalité, que la félicité, l'abondance et la vertu s'établiront parmi nous. » C'est donc à ce système, ajoute-t-il, qu'il faut s'attacher exclusivement. Il se plaint que jusqu'ici tout n'ait été que fluctuation, tantôt en avant, tantôt en arrière ; on s'use, dit-il, dans ces vicissitudes ; il n'y a eu de changements que pour des individus, mais la masse reste toujours condamnée à son ignorance et à sa misère. Il qualifie cette politique de politique d'option ; ses moyens sont des jeux de roués pour amuser le tapis, des fictions métaphysiques inventées par des rusés légistes, mais le fond des choses reste le même. Je sais bien que ce n'est pas le titre qui fait le roi, ni le parchemin qui fait l'aristocrate, mais s'il se remue c'est qu'il ne veut plus qu'il se fasse de nouveaux riches et de nouveaux tyrans. « Adieu, mon cher tribun, adieu. »

Le 5, autre lettre : et celle-ci très longue et très importante. Babeuf avait dit à Germain : « Nous nous usons toujours en paroles et nous n'avançons pas. A quoi sert notre inaltérable constance. » Et Germain lui répondait : « Crois-tu donc que le moment soit venu d'agir ? » Germain pensait que plus l'on s'était appesanti sur une question, plus on était résolu à l'heure de l'action. Il annonçait déjà qu'alors, ce serait « d'une manière terrible », qu'ils auraient raison des usurpateurs ; qu'il faudrait que tous soient soldats, et soutiennent de son corps et de son âme la cause commune, et que le jour où lui, Moïse, montrerait « aux enfants chéris de l'éternel le chemin de la victoire », cent mille lances le suivraient.

Germain, pressé par Babeuf d'apprécier son plan de régénération socialiste lui dit : « Ton plan (1) est le Code » que les Gracques eux-mêmes eussent promulgué, si les » infâmes Appicus, qui sont de nos jours les riches pro- » priétaires, et par conséquence naturellement déduite, » les plus grands et les plus luxueux voleurs, ne les eussent » égorgés. »

Il bondissait en pensant que d'un côté tout était luxe et abondance et que de l'autre il n'y avait que haillons et misère ; qu'à tout un peuple, disait-il encore, il est « interdit » d'atteindre le développement en beauté, en esprit, en » force et en âge qui, selon le vœu de la nature » appartient à tous ; que la part aux fruits de la terre est insuffisante, pour beaucoup, et qu'il y a des hommes qui ont mille fois trop, quand tant d'autres n'ont absolument rien.

Il ne comprenait pas qu'il put rencontrer des résistances quand il demandait le partage égal entre tous de toutes choses ; l'arithmétique des autres était menteuse, selon lui ; il bornait, au reste, ses partages aux objets de consommation, de manière que nul n'ait faim, et que le gaspillage des riches put profiter aux pauvres.

Il voulait qu'on répudiât toutes les traditions anciennes, et surtout qu'il ne fût plus question de ce qu'on appelait la diplomatie, pensant que, sitôt que l'*institution agrairienne*, objet de ses vœux, serait convenablement affermie, on viendrait « contempler le tableau consolant » de la prospérité d'un peuple qui avait su s'affranchir de ce dont les siècles l'avaient chargé à perpétuité.

---

(1) Germain, en homme pratique, avait découpé le travail de Gracchus Babeuf, et l'avait divisé en 35 articles ou alinéas, mais il pensait que chacun de ces articles devait être médité.

Il voulait enfin qu'on restituât au Peuple tout ce qui lui avait été pris.

Le 8 thermidor, Germain s'excuse de ne pas avoir écrit le 7 à son « cher camarade »; il a rêvassé tout le jour, et il ne se trouve pas dans son assiette accoutumée. « Est-ce le temps ? Est-ce la position ? Est-ce la vaste idée du sublime projet » qu'ils allaient mettre à contribution ? Il avoue qu'il y a eu un peu de tout cela. Au moment de poignarder César, « l'immortel Brutus sentait en son âme » une vague et indéfinissable inquiétude. » C'est, dit-il, le tribut que tout homme, imprégné de préjugés, paie à son espèce au moment où il va aborder une voie infrayée ; c'est l'âme « qui s'épure dans une dernière fermentation et qui va prendre son essor pour échapper » aux convenances d'un monde perverti. »

Et faisant un retour sur le passé, à propos de la Saint-Barthélemy dont voici l'anniversaire, il s'écrie avec rage : « La race de Charles IX n'est pas morte !... Oh ! certes, » il ne tiendra pas à moi que le dernier de ces monstres » durcisse de ses ossements la terre des Égaux. »

Ecris-moi, ajoutait-il ; cela contribuera à me « désattrister un peu, en ouvrant à mes idées un champ » moins lugubre, car on a beau dire, l'avenir le plus beau, » dès qu'il est au bout d'un poignard, cause toujours un » certain frémissement : Il faut plus que de la vertu pour » s'aguérir à la consommation. J'aurais plus que de la » vertu : tu peux y compter. »

Du 10 thermidor nous avons deux lettres, l'une de Germain, l'autre de Babeuf.

Celle de Germain est courte; il est toujours sous une impression de tristesse qui l'anéantit; il ne se comprend plus ; Guilhem le laisse sans nouvelles, et il en est à se demander ce qui peut bien se passer, car en ces temps de révolution on voit des choses si étranges ! « Une glace

sinistre pèse sur son cœur; le feu sacré n'est pas encore éteint, mais il sent qu'il est temps pour lui de sortir de cette prison qui l'énerve. Il veut agir. Adieu, dit-il, mon cher Gracchus, et « reçois l'accolade fraternelle de moi et
» de mon compagnon Gouillard. »

Babeuf est plus pratique. Il ne « quitte pas la plume », et de fait sa missive a les proportions d'une brochure. Mieux informé que son correspondant, il savait qu'une commission des douze suppléait le comité de sûreté générale relativement aux détenus, et il pensait ne pas être trop présomptueux en comptant, pour lui et ses amis, sur une « prochaine mise en liberté officielle. » C'est
» que le royalisme était devenu menaçant, inquiétant, « formidable », que le Gouvernement avait besoin d'un appui, et qu'il ne pouvait le trouver que « dans les patriotes caractérisés, renforcés, solides. »

Profitons donc de la circonstance, disait Babeuf; prenons notre liberté d'abord ; nous savons quel usage il en faudra faire, et une fois libres, nous « nous occuperons sans désemparer de la grande affaire. »

Le commerce, suivant lui, et il développait longuement ses théories à cet égard, n'avait jusqu'ici formé que « des lacs d'or au profit d'un très petit nombre. » Il voulait qu'il portât la nourriture « chez tous ses agents par portions égales, » afin qu'on ne vît plus 99 hommes mal vêtus sur cent. Je vois, ajoutait Babeuf, — et il avait mille fois raison, — « sans chemises, sans habit, sans souliers,
» presque tous ceux qui font pousser le lin et le chanvre,
» presque tous ceux qui mettent en état d'être employées,
» soit ces matières textiles, soit la laine, ou la soie, presque
» tous ceux qui tissent, qui font la toile et les étoffes, qui
» donnent la préparation aux cuirs, qui confectionnent
» les chaussures. Je vois également, manquer à peu près
» de tout, ceux qui travaillent mensuellement aux meu-
» bles, aux ustensiles de métier, ou de ménage, aux bâti-
» ments, etc. »

Et il ajoutait :

» Si j'observe ensuite la faible minorité qui ne manque
» de rien, en dehors des propriétaires terriens, je la vois
» composée de tous ceux qui ne mettent pas de fait la main
» à la pâte, de tous ceux qui se contentent de calculer,
» de combiner, de travestir, de raviver et rajeunir, sous
» des formes, toujours nouvelles, le très vieux complot de
» la partie contre le tout; je veux dire le complot à l'aide
» duquel on parvient à faire remuer une multitude de
» bras sans que ceux qui les remuent en retirent le fruit
» destiné, dès le principe, à s'entasser en grandes masses
» sous la main de criminels spéculateurs, lesquels après
» s'être entendus pour réduire sans cesse le salaire des
» travailleurs, se concertent, soit entr'eux, soit avec les
» distributeurs de ce qu'ils ont entassé, les marchands,
» leurs co-voleurs, pour fixer le taux de toutes choses,
» de telle sorte que ce taux ne soit à la portée que de
» l'opulence des membres de leur ligue, c'est-à-dire de
» ceux qui sont comme en position d'abuser des moyens
» d'accumuler les signes représentatifs et de s'emparer de
» tout.

» Dès lors, ces innombrables mains desquelles tout est
» sorti, ne peuvent plus atteindre à rien, toucher à rien, et
» les vrais producteurs sont voués au dénument, ou du
» moins le peu qu'on leur laisse, n'est que la grosse écume,
» ou le très maigre gratin des produits de la nature. »

Le « Tribun Gracchus » se scandalisait donc « jusqu'à la fureur de voir un tel désordre; » et il voulait, répétant ce qu'il avait dit déjà, que « le commerce vivifiat tout et portat la nourriture égale chez tous ses agents. »

Mais, qu'est-ce que le commerce? C'est lui-même qui pose la question, et il va nous répondre: « C'est l'ensemble de toutes les opérations qui font naître la matière première, qui l'approprient aux diverses usages, par la manipulation et qui les distribuent. » Ainsi, tous ceux qui coopèrent à l'une de ces choses sont des agents de commerce.

Pourquoi, dès lors, les premiers agents, « ceux qui font le travail créateur, le travail essentiel, » en retireraient-ils « incomparablement moins d'avantages, que les derniers, que les marchands, par exemple, qui ne font que le travail le plus subalterne, le travail de distribution ? »

Cela, disait Gracchus Babeuf, s'explique de soi-même. C'est que les derniers « abusent » et que les premiers « se laissent abuser » ; c'est que ces spéculateurs et marchands « se liguent entre eux pour tenir à leur disposition » le véritable producteur, pour être toujours en position » de lui dire : travaille beaucoup et mange peu ; ou tu » n'auras plus de travail et tu ne mangeras pas du tout. »

Voilà, ajoute Gracchus Babeuf, « la loi barbare dictée par les capitaux ».

La réforme du commerce entrait donc dans le plan de Gracchus, dans le plan « réformateur de tous les abus », qu'il devait payer de sa tête ; mais cette réforme ne devait atteindre, dans sa pensée, que le commerce qui ne réalisait pas « le bien de tous. »

L'industrie, l'agriculture, les arts divers sont ensuite, successivement discutés de même par le terrible réformateur, qui prévoit, toutefois, les entraves que ne manqueront pas d'apporter à son œuvre, les intéressés de l'intérieur et les réactionnaires de l'extérieur. Aussi, bien qu'en ceci tout, ou à peu près, soit un rêve généreux, mais impraticable, Babeuf recommande-t-il encore à Germain, plus audacieux que lui, et qui voudrait que la réforme s'étendit de proche en proche, jusqu'aux peuples les plus éloignés, la modération dans les désirs, tout en comprenant qu'il faudrait, surtout, faire place nette, pour la construction du nouvel édifice. Mais il craint l'impression terrible que ferait, sur des esprits qui n'y sont point encore préparés, un acte d'une énergie inouïe jusqu'ici ; il sent bien que la masse ne s'illuminera pas tout à coup à leurs idées nouvelles, bien qu' « à transiger » sans cesse elle ne fasse qu'ajourner indéfiniment son » bonheur » ; toutefois, il est pour l'action, et puisqu'il faut détruire pour édifier, et que « l'église et le presbytère » appellent le prêtre, le palais le tyran, le château le

» seigneur, la cellule le moine, la caserne le soldat, le » cachot le prisonnier et l'échafaud le bourreau et la vic» time », l'expédient le meilleur suivant lui, pour extirper définitivement les abus est de « faire disparaître leur » pieds ».

Donc, disait-il, à moins de vouloir perdre les fruits de la Révolution, il faut, non pas entamer, mais anéantir absolument le vieux régime d'oppression, de préjugé et de superstition, ou alors s'exposer à recommencer.

Malheureusement, disait en terminant Gracchus Babeuf, « nous n'avons pas la baguette merveilleuse » qui serait nécessaire pour faire d'un côté « la poussière du passé », de l'autre, surgir de terre « tout ce que réclame et » comporte l'établissement d'une société d'Egaux. »

Et tant d'égoïstes repus étaient si intéressés à ne rien changer à ce qui existait depuis des siècles !!

Mais Gracchus ne perdait pas courage, et il recommandait les mêmes dispositions à son « cher général », à qui, pour terminer, il donnait l'accolade en ces termes : « Salut en l'Egalité sainte. »

Tout Babeuf est dans cette lettre ; on y trouve ses plus intimes pensées, ses plus larges aspirations d'avenir, tempérées seulement par la prudence qu'inspire la détention.

Le 11 thermidor, Ch. Germain qui avait reçu cette lettre, surpris de voir son « cher tribun » passer sur lui son indignation et son emportement, lui dit d'un ton railleur : tu es un aristocrate fieffé ; le bruit en est venu jusqu'à mon « manoir » ; mais consoles toi ; on pense à nous. Et il l'assure que quand à lui, il espère être mis sous peu en liberté. Mais il ne partira pas sans avoir pris les ordres de Gracchus, sans avoir reçu de lui « l'imposition sacrée des mains », car il faut la « grâce efficace » pour mettre à exéution le « vaste et sublime projet des Agrairianistes. »

Le même jour, Babeuf recevait une deuxième lettre de

Germain. Elle lui apprenait que son co-détenu des Baudets, le militaire manqué, avait recouvré la liberté, grâce à Lebois, qu'il était allé voir Germain, et que celui-ci l'avait « envoyé faire f...., en deux mots », parce qu'il s'échappait en déclamations sur le compte du « Tribun ». Tu « n'es pas dans ses amitiés », ajoutait-il.

On se demandera, sans doute, comment les détenus des maisons d'arrêt d'Arras pouvaient correspondre entre eux, surtout d'une maison à l'autre, aussi librement et sans interruption de jours. C'est assurément que la surveillance n'était pas rigoureuse.

C'est que les gardiens leur facilitaient cette communication, en échange de pièces de menue monnaie.

C'est qu'entre détenus, il y avait, et cela se conçoit très bien, un accord formel pour s'entraider.

Au reste, la correspondance des détenus était devenue à peu près libre; ils recevaient des lettres nombreuses de Paris et de leurs amis, et même des brochures et des journaux, de sorte qu'ils étaient au courant des nouvelles du dehors et des actes du gouvernement.

Mais, au sein des prisons, le mouchardisme régnait en maître.

Le 10 thermidor, Ch. Germain disait dans un post-scriptum à Gracchus Babeuf :

« Un détenu ne sachant comment s'y prendre pour faire venir à son adresse la lettre ci-jointe, m'a confié sa perplexité ; je me suis chargé d'autant plus volontiers de l'expédier que j'en prend sujet de te recommander la plus vaste méfiance à l'égard d'un certain Naillet, (1) détenu d'abord aux Dominicains et depuis aux Baudets ; c'est un bavard, un esclave, un rien qui vaille, et sans aucun moyen pour le bien. »

Ce à quoi Babeuf répondait :

« A première vue, j'avais démêlé ce qu'il est : sans-culotte tant qu'il te plaira, mais je ne me familiarise, je ne me lie d'intimité qu'avec les gens moraux et qui ont le sens commun. »

---

(1) Sans doute Nayez, de Montreuil-sur-Mer, que nous verrons figurer au procès de Vendôme.

Un autre détenu avait eu l'imprudence de se coucher avec ses souliers dans le lit de Babeuf; mais ce dernier l'avait sérieusement menacé de lui administrer des soufflets, « pour lesquels esquiver, il s'était mis à miséricorde » à ses pieds. Ce « pitoyable original, laquais déguisé dans l'habit honorable de soldat », avait rempli dans la prison, dit Babeuf, les fonctions de palefrenier, de valet de chambre, de peigneur, de baigneur et de barbier d'étuviste.

Le 11 thermidor, Germain dit en post-scriptum à Babeuf : « Gouillard te donne l'accolade; je l'initie aux mystères sacrés de l'Agrairianisme : il trouve cela merveilleux, superbe. Il a assez d'influence dans son canton qui n'est qu'à quelques lieues d'ici; il y connaît maint brave, au poil comme à la plume, à qui le système ne laissera pas d'être agréable. »

Les 24 et 26 thermidor, Germain écrit encore à Gracchus Babeuf. Le 24, notamment, il lui dit : « Vois, mon cher Tribun, comme la malveillance est ingénieuse à forger des torts aux hommes qu'elle tient sous sa verge; n'a-t-elle pas inventé, dans sa profonde scélératesse, que le bruit qui éclatait il y a quelques jours au spectacle avait été suscité par 3 ou 4 mauvaises têtes de la maison de justice. Oui cela a été écrit au Comité de sûreté générale; tu penses bien que moi, tout chétif que je suis, j'ai l'honneur d'être au nombre de ces mauvaises têtes; aussi, des amis vrais qui se trouvent, en ce moment, à portée du Comité, ou plutôt de la caverne, se sont-ils empressés de m'en instruire.... C'est bien de spectacles, de vétilles pareilles, que j'irais m'occuper; des intérêts plus chers m'absorbent tout entier; c'est la Patrie qu'il faut sauver; c'est le Peuple qu'il faut ramener à une félicité constante; voilà ce que médite un Patriote, un sincère ami de l'humanité. » Et le 20 : « Hé bien ! voilà Fouché arrêté. Bien fait! bien fait! morbleu! Voilà comment on apprend à vivre à cette canaille. Quel exemple pour les traîtres! »

Le 27, Germain avoue que les nouvelles de Paris l'intéressent peu, car toutes les gazettes sont vendues au Gouvernement ou à Pitt. Quant à celles du département du Pas-de-Calais, elles ne sont pas plus curieuses; les Sans-Culottes, dit-il, n'y ont pas le sentiment de leur force; courbés sous le joug des dominateurs, ils se laissent éblouir par les mots, ils acceptent bêtement tout ce qui est le plus vide de sens, et se leurrent par l'emphase. Qu'ils croupissent donc, — s'écrie-t-il, — « jusqu'au jour » heureux, où, les tirant de leur léthargie, par un choc » violent, nous les ferons rougir de leur inaction. » Mais il se demande s'ils sont « dignes de la Liberté, dignes du dévouement d'hommes probes et vertueux! » Babeuf était d'avis que l'indignité des hommes ne devait pas l'arrêter dans sa pensée de régénération; qu'il fallait avoir pitié d'eux et les rendre dignes de la Liberté. Dès lors, Germain, s'inclinait devant la parole du maître et agissait. Babeuf avait écrit aux braves Lillois. En avait-il reçu des nouvelles? Embrassent-ils avec ardeur la plus sainte des causes? Peut-on compter sur leur courage, sur leur zèle?... Les journées se passaient ainsi, pour nos détenus politiques, à agir à l'intérieur et à l'extérieur, à conspirer sans cesse, mais avec *prudence,* si ce mot est bien de mise ici, en présence d'une correspondance aussi compromettante.

Dans cette même lettre, Germain parle longuement d'un M. Gonord, correspondant assidu de Le Bois, homme sans principes, ni caractère, traité d'alarmiste par son corps, en exécration aux patriotes du faubourg, pour leur avoir escroqué quelques cent livres, ami de Rovère et clique, dont il avait été l'agent non désintéressé, sous le régime de la Terreur, et qui venait d'obtenir sa liberté. Boire, chanter, intriguer, voilà toute son existence. Il dépréciait Robespierre, pour porter aux nues Danton dont la « vertu intacte, inexpugnable » lui est connue, disait-il;

il est vrai, ajoute Germain, que celui-ci « eut la générosité » de lui prêter cinquante livres, pour retirer ses draps » engagés au Mont-de-Piété. Gouillard m'a lu sa lettre : « nous en ferons quelque chose. »

Cette fin de lettre avait bien disposé Babeuf en faveur de Gouillard. Aussi, le 28 thermidor, Germain écrit-il à son cher Tribun : « J'ai exécuté tes ordres : Gouillard est chevalier de l'Ordre des *Egaux* ; il a prononcé des vœux, avec toute la ferveur, la piété qui conviennent à la mission que nous tenons de la justice et de la raison. Il est brûlant de foi et d'enthousiasme. J'ai lieu d'espérer qu'il sera fidèle aux principes des Gracques. Il ne reste plus qu'à lui chauffer l'éperon, lui revêtir la cuirasse, le coiffer du pot de fer, et armer son bras de la lance : cela viendra, patience. Il voudrait déjà tenir son brevet et se flatte que tu ne te plairas pas à prolonger son attente. »

Douter d'une chose, dit Germain, c'est y renoncer. Aussi, ne veut-il envisager leurs projets qu'avec la plus entière confiance. Il aspire, il croit, il est convaincu... Il réitère ses engagements dans ses lettres des 29 et 30, et les affirme par ces mots : « J'ai lieu d'espérer qu'avant peu nous saurons du nouveau et même que nous en aurons : s'il ne faut que moi pour y contribuer, en deux mots, *j'ai promis, j'ai la foi, je suis prêt.* »

Par fois, dans cet intervalle, la surveillance empêchait les détenus de communiquer entre eux. C'est ainsi que Germain dans une lettre à Gràcchus Babeuf, du 15 thermidor, lui avait dit : « Une vaste conspiration vient encore d'être déjouée, etc. », et « notre concierge, homme d'honneur et de probité, qui ne veut pas que de sa maison émane rien de sinistre pour sa chère patrie, etc. » ; mais la lettre achevée, Germain profite d'une « faveur inespérée » pour la faire passer au Tribun, et alors il ajoute : « Ce que j'ai marqué ci-dessus était pour tromper l'espion ; je pense que, sans t'en avoir averti, tu l'aurais ainsi jugé. »

Le 24, les difficultés étaient levées ; l' « orage était dissipé, » Germain croyait pouvoir sans crainte écrire à

Babeuf; seulement, il jugeait prudent de ne confier le message de sa correspondance à aucun des enfants du gardien. « Un brave homme, un pauvre bougre, incapable » de trahir », s'était chargé de remplir cet office.

Nous voyons par une lettre du 29 thermidor, que c'était alors « un petit drôle » qui faisait office de messager, et dans une autre du 17 messidor, on représente ce « petit messager », comme étant très fidèle et intelligent.

Ici, doit prendre place un événement, à la fois tragique et comique, qui mit en émoi la ville d'Arras, déjà bien éprouvée. Cet événement (1) ne peut être mieux qualifié que de ce titre :

UN BOUCAN AU THÉATRE D'ARRAS,

le 19 *thermidor an III.*

Joseph Lebon (2), d'atroce mémoire, avait été traduit, devant le tribunal criminel de la Somme, et il était évident pour tous qu'il serait condamné à mort ; mais il conservait néanmoins à Arras même, d'audacieux partisans. Il avait, en outre, de chauds défenseurs dans les prisons d'Arras. Malgré les terribles événements du temps, le théâtre de cette ville ne chômait point. Le 19 thermidor, on y joua *Lodoïska*. D'un côté se trouvaient des citoyens portant *tresse* ; au milieu d'eux se tenait de Béthune (3), *le fils du guillotiné* ; on l'insulte, on le frappe, on lui arrache ses boucles d'oreilles, et le lendemain, de Béthune, Senlecq et deux autres, étaient incarcérés, pour peu de temps, heureusement, dans la Maison d'arrêt des Baudets, en compagnie de Lebois, Babeuf et autres.

---

(1) *Boucan* est bien le mot qui convient pour qualifier cet événement. *Tumulte* a un sens plus noble.

(2) Il fut exécuté le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795.)

(3) Adrien-Joseph-Amélie Ghislain, comte de Béthune (56 ans), maréchal de camp, résidant habituellement à Arras, fut condamné le 24 pluviôse an II, à la peine de mort, comme prétendu émigré. Sa femme subit le même sort.

M. Paris, dans son *Histoire de Joseph Lebon* (tome I., p. 188-201 et 240-2), a retracé tous les détails de ces deux procès.

Sitôt libre, Senlecq, fils, un des compagnons de de Béthune, s'empressa de publier le récit de cet événement sous ce titre : *Affaire du* 19 *thermidor, telle qu'elle s'est passée, ou relation exacte des vexations qu'on fait éprouver aux Patriotes, à Arras* (1), et en envoya même un exemplaire à Babeuf.

Celui ci y répondit, le 15 fructidor, par un autre écrit qui n'a peut-être pas été imprimé, mais qui a dû certainement circuler en copies manuscrites parmi les détenus et chez les Sans-Culottes d'Arras.

Dans tous les cas, nous analysons ce document, d'après le brouillon autographe de Babeuf que nous avons sous les yeux.

En voici le titre et le premier paragraphe

LES TERRORISTES AUX FURORISTES D'ARRAS.

Réponse à l'écrit signé : *Senlecq*, et intitulé : *Affaire du* 19 *thermidor, ou relation exacte des vexations qu'on a fait éprouver aux patriotes d'Arras.*

L'aristocratie, ou le crime, et les historiographes, dénaturent les faits, afin d'égarer l'opinion. Si le patriotisme ou la vertu n'avait pas les siens les débats entre les deux autagonistes, ne se présenteraient que sous une seule couleur. Vengeons la vérité !

C'est ainsi que débute Babeuf. Puis il convie les Démocrates à veiller et à agir. Ce qui se passe ici, dit-il, n'est « pas un indice de vos avantages. Vous avez fait essuyer un » échec à la Chouannerie, et la voilà qui remplit le monde » de ses Jérémiades et de ses plus coupables complaintes.

---

(1) *De l'imprimerie de J.-B. Gougeon*, 3 pag. in-4. — Daté de *St. Omer, ce* 27 *thermidor.* — Pièce fort rare.

» Eh! bien, quand vos ennemis pleurent et sont abattus,
» c'est à vous de vous réjouir et de vous relever. »

Et il ajoute : « Les Furoristes élégants du Pas-de-
» Calais ont dû s'apercevoir que le Sans-Culotte est tou-
» jours Sans-Culotte, et qu'on ne lui fait pas aisément
» oublier qu'il est le plus vertueux et le plus fort. Ils ont
» éprouvé que l'éclat de leurs dorures, la magnificence de
» leurs tresses, l'ampleur de leurs cravates, n'en ont que
» médiocrement imposé, et que pour faire fuir à cent lieues
» dix mirliflors, il suffit qu'un mal peigné montre sa
» barbe. »

Peuple-Roi! s'écrie Babeuf, tu ne cesseras jamais d'être toi-même !

Puis il passe à la réfutation de la « burlesque rapsodie » signée *Senlecq*, pour avoir l'occasion, dit-il, de ranimer le courage de l'immense et indestructible légion du Peuple.

On avait donné à Babeuf, pour co-détenu, le fils du comte de Béthune; il en avait été question incidemment dans deux lettres de Germain. Dans l'écrit ci-dessus, « ce jeune adolescent », blondin, imberbe, à la mine avenante, mais trompeuse ; est représenté omme cachant sous les grâces de la jeunesse, toute « l'immoralité du vice à l'état de manie »; et comme étant « le général des Jésuites et des Chouans du Pas-de-Calais. » Sans autres moyens ni talents qu'une « faculté puante, ou les manières effémi-
» nées des agréables de la Cour d'Antoinette, contrastant
» avec une certaine audace chevaleresque à la Bayard, ce
» jeune nobiliaire » avait cependant, depuis le triomphe éphémère du « parti doré », rempli avec succès le rôle qui lui était imposé, rôle d'autant plus facile, pour lui, qu'il restait possesseur d'une fortune immense, et qu'il était enclin, par goût, à en dépenser une partie en toutes sortes de débauches crapuleuses.

Fixé à Arras, il y eut donc bientôt une Cour, formée des fils de ceux qu'on nommait *les honnêtes gens*, et on les reconnaissait à leurs tresses, à leur cravate verte, à leur *fouetté-coquins* (1). A tous il distribuait, à pleine mains, des assignats, qu'ils allaient échanger, contre des plaisirs, dans les cafés, les cabarets, et au spectacle.

Qui n'était pas de leur bord, était par eux insulté, vilipendé, rossé même au besoin.

Bien qu'affichant des prétentions à une restauration monarchique, et manifestant leur haine pour les sentiments démocratiques, ils tenaient le haut du pavé, tant était grande la terreur qu'ils étaient parvenus à inspirer.

C'étaient eux qui, dans les spectacles, dont ils avaient fait leurs clubs, réclamaient avec le plus de fureur, le chant du *Réveil du peuple*, auquel le peuple opposait toujours le *Ca ira* et la *Marseillaise* (2).

Le 19 thermidor an III, les aristocrates d'Arras, ayant demandé, suivant la coutume, en plein spectacle, leur cher *Réveil*, les patriotes y répondirent par leurs chants habituels.

Ce fut là le signal d'une « explication entre les plébéiens et les patriciens. »

Béthune, était là, en grand costume d'apparât, se pavanant à la tête de ses fidèles, et recevant leurs applaudissements ; d'autre part étaient les patriotes.

Ceux-là demandent « le cantique de la victoire des privilèges sur l'égalité » ; ceux-ci « les chants sublimes qui » ont retenti partout où les armes de la République ont » arboré l'étendard de la liberté. »

On s'anime de part et d'autre, on se menace, et la « gent musquée ne tarde pas à apprendre ce qu'en vaut » l'aune, lorsque les bras d'un déculotté se déploient. »

La plupart des assistants s'enfuient, effrayés sur les résultats probables de la lutte; pendant ce temps, les patriotes, qui ont gagné du terrain, s'emparent de Béthune et de son état-major. Faisaient partie de cet état-major : Petit, imprimeur; Target, sous-lieutenant au 3ᵉ régiment de chasseurs à cheval; l' « écrivassier Senlecq » et autres « fainéants. »

---

(1) Grosse canne, ou plutôt bâton dont ils menaçaient les patriotes.

(2) Le Directoire, par un arrêté du 18 nivôse an IV, ordonna à tous les spectacles de chanter les airs républicains *Ca ira, la Marseillaise*, etc., et fit injonction de ne plus chanter « l'air homicide du *Réveil du Peuple*. »

La provocation, dit Babeuf, avait eu lieu dans des conditions telles, que les autorités constituées ne purent se dispenser d'envoyer Béthune et son état-major à la prison des Baudets. Béthune y resta une demi-décade. Quant aux subalternes, pris avec lui, dans cette sérénade, on les relâcha aussi après deux ou trois jours de prison.

Senlecq, dans son écrit, appelait les habitants d'Arras des *coupe-jarrets*. Babeuf lui répond : *Les coupe-jarrets*, c'est vous qui, lâchement, vous armez de *fouette-coquins*, dont vous rossez vos détracteurs, et qui, avec cette arme, vous jetez au travers de la Révolution. Il les appelait aussi des *voleurs;* et on lui répondait qu'il suffisait de le voir, pour reconnaître en lui l'encolure d'un *forban*. Il se plaignait de la mauvaise compagnie qu'on rencontrait aux Baudets; Le Bois, Babeuf et autres buveurs de sang, de ce Babeuf, surtout, qui intitulait son journal : *Le Tribun du Peuple*, et qui était condamné à six ans de réclusion ! Ici, la calomnie était évidente; aussi Babeuf ne s'y arrêta-t-il pas; mais, dans sa réplique, il proteste énergiquement contre la déclaration de Senlecq, qu'à l'arrivée de Béthune et autres dans la prison, lui et ses co-détenus crayonnèrent partout, sur les murs, « la guillotine, leur ancienne armoirie » disait-il, et déclare, à son tour, qu'au contraire, ils se firent un devoir « de faire disparaître, en leur présence, cet instrument destructeur des innocents que l'on fit périr. »

Ajoutons, que le manuscrit de Babeuf, renferme ici un passage bâtonné par lui, qui, dès lors, n'a été connu de personne.

Voici ce passage :

« ~~La vérité est que la guillotine fut crayonnée dans~~ la prison peu de temps après l'arrivée de ces Messieurs, mais ce fut par un nommé Vidier, fusillier de la 38e demi-brigade, mauvais sujet, chassé de ce corps, quelques jours après, comme indiscipliné. Ce Vidier fut constamment un des habitués de la table et des orgies de Béthune et compagnie pendant leur détention aux Baudets. Nous ne crûmes pas nous tromper en pensant que l'idée de crayonner la guillotine lui avait été suggérée par les nouveaux venus dans le dessein de nous imputer cette gentillesse. »

Babeuf s'égaye, toutefois, sur leur peu de vaillance à l'entrée des prisons. « A leur air contrits, défaits, déconfits, on eut dit les quatre fils Aymon, qui venaient à l'improviste d'être désarçonnés de leur monture. » Béthune minaudait en tremblottant, « Target ressemblait à un soldat de la Vierge Marie, et Senlecq, l'intrépide Senlecq, cherchant à dissimuler sa crânerie, se cachait derrière les autres. » Et il affirme qu'ils ne commencèrent à respirer, que quand lui et ses co-détenus, « prenant pitié » d'eux, leur prouvèrent qu'ils n'étaient pas « si diables » et « si noirs » qu'on le croyait, ce à quoi ceux-ci, à leur tour, répondirent en les accablant « de civilités à la mode des gens qui ont du savoir-vivre. »

Malgré le danger de la situation, la gaieté leur revint, car ils ne supposaient pas qu'on pût les retenir bien longtemps. La bombance les consola de leur catastrophe et des goguenardises qui les avaient accueillis; et ils se mirent à rire, à chanter, à boire, jusqu'à se soûler, surtout lorsque l'arrivée d'un acolyte nommé Amelin, officier de tirailleurs, « être nul, mais doué au physique d'un tempérament dévorant, eût élevé la dépense quotidienne à mille livres par jour. »

On fit alors une *complainte* (1) que nous regrettons de n'avoir pas retrouvé, dans laquelle on rappelait, paraît-il, que pendant la scène du théâtre, alors qu'on *détressait* et

---

(1) Babeuf semble attribuer cette complainte à l' « écrivassier » Senlecq.

décravatait les *muscadins*, le peuple s'était permis de dire que sous le régime précédent de Lebon, on avait du pain, et qu'aujourd'hui, on manquait de tout.

Comme on le pense bien, Babeuf et ses co-détenus, qui savaient tout ce qui se faisait en ville, s'empressèrent de répondre à cette complainte, par des vers que nous reproduisons ci-dessous :

LA RECEPTION

Ah ! bonjour, Messieurs les petits Chouans,
Quelle bonne nouvelle ?
Par quel hasard voit-on céans,
Les chefs de la séquelle.
Eh ! bonjour, Messieurs les petits Chouans !
Vous nous la donnez belle.

En deux mots, mettez-nous au fait
De la mésaventure.
Vous avez l'air tous trop défait ;
Pâle est votre figure.
Vous inspirez tant d'intérêt !
Il faut qu'on vous rassure.

Le théâtre est, dit-on, le champ clos
Où vous faites les drôles ;
Vous insultez mal à propos
Par gestes, par paroles.
Mais aussi des gens fort dispos
Ont trouvé vos épaules.

15 fructidor an 3.

Ces vers dont un est irrégulier n'étaient qu'une improvisation composée pour la réception du comte de de Béthune dans la prison des Baudets. On en ajouta d'autres, les jours suivants, et on les lança, alors, dans le public, sous la forme définitive ci-après :

LA RÉCEPTION DU GÉNÉRAL BÉTHUNE
ET DE SON ÉTAT-MAJOR.

Ah! bonjour, Messieurs les petits Chouans,
Quelle bonne nouvelle ?
Eh ! quoi, donc, vous voilà dedans,
Grands chefs de la séquelle !
Pleurez, pleurez, honnêtes gens :
La défaite est cruelle.

En deux mots mettez-nous au fait
De la mésaventure ;
Vous avez l'air tout stupéfait ;
Pâle est votre figure.
Mes beaux Messieurs on vous a fait
Quelque bien grave injure.

Oh ! oui, bien grave assurément,
On a coupé nos tresses ;
On nous a peigné rudement,
Aux yeux de nos maîtresses,
Qui nous voyant dans le tourment,
En riaient les traîtresses !

Tout en nous traitant de faquins,
On a pris nos cravates ;
Les Sans-Culottes, oh ! les coquins !
En torchent leurs savates.
Le vert déplaît à ces requins :
En bonnets écarlates.

Vous croyiez votre parti fort
Contre la République ;
Mais, Messieurs, vous aviez grand tort.
Pour dompter votre clique
Il n'a fallu qu'être d'accord
En donnant la réplique.

La Comédie est le champ clos
Où vous faites les drôles ;

Vous insultez mal à propos
Par gestes et paroles.
Mais c'est là que gaillards dispos
Ont trouvé vos épaules.

Ces vers sont de Babeuf (1). Ils justifient le mot de Beaumarchais, qu'en France : « tout finit par des chansons. »

A la reprise de la correspondance, le 2 fructidor, c'est encore « le petit drôle » qui fait passer une lettre et qui rapporte la réponse.

Le 4 fructidor, Germain écrit à son cher Babeuf : « J'allais mettre la main à la plume, au moment où la voix de notre porte-clef, m'a annoncé que j'étais demandé à la géôle. C'était ta lettre qui m'était apportée par un jeune homme.

« Je ne sais pourquoi le sieur Eloy, ton concierge, s'est plu à concevoir des soupçons au sujet de la correspondance qui existe entre nous. »

Les lettres des 10 et 11 fructidor, de Germain à Babeuf, sont remplies de détails se rattachant aux faits précédents ; le 12, il lui annonce que le « Bulletin des Dominicains » constate l'évasion de « quatres déterminés bandits, très capables de nuire à la société » ; le 13, il lui écrit :

Ch. Germain à Gracchus Babeuf.

13 fructidor an III°

Le messager boîteux et un autre Sans Culotte étaient présents à l'ouverture de ton paquet d'hier soir. Après que je leur eus fait lecture des pièces qu'il contenait, et donné des explications sommaires, ils sont partis pour aller proclamer à l'armée infernale et aux Sans-Culottes les vérités frappantes que tu leur annonce. J'en attends tout le succès possible. Un brave bougre est à Bapaume pour les impressions. Je pense que demain matin au plus tard, nous aurons raison de tout et que les imprimés seront à la disposition des zélés chargés de les répandre.

---

(1) Nous avons eu en mains les brouillons autographes de ces duex pièces de vers.

Le Sans-Culotte de Saint-Omer est parti hier soir avec une douzaine de ses camarades que j'ai prêché de mon mieux ; pour être encore plus sûr qu'il ne leur manquerait rien de ce qui peut rendre leur mission fructueuse, je me suis occupé toute la journée d'hier de quelques petits ouvrages que je leur ai remis ; ils m'ont juré de faire leur devoir. J'ai reçu hie une rlettre de Goulliart ; vîte, je lui ai envoyé ma harangue avec une copie de ton anti-Senlecq, et j'ose croire qu'il en fera bon usage, vu qu'il a plus de facilité encore que nous pour une efficace propagande, et que la classe des Sans-Culottes de son pays est bien plus ardente, que celle de cette contrée. Tu verras les lettres de Gouillart que je te fais remettre; elles ne disent pas grand chose ; il n'en est pas moins, comme tu l'as déjà reconnu, un *gas* précieux. On va m'apporter ce matin le sublime acte constitutionnel de 1795. A ton exemple, je tâcherai d'en faire ressortir quelques unes des clauses liberticides, et je remettrai demain le travail à divers Sans-Culottes afin de motiver le refus d'acceptation. Compte en un mot que je ne négligerai rien, pour étendre, comme tu le dis très-bien, la tache d'huile ; veuille donc m'excuser, si je ne réponds pas bien longuement, comme je le devrais, aux lettres que j'ai reçu de toi cet après-dîner. Il parait que la nouvelle de l'arrestation de Guffroy est apocryphe ; des lettres plus récentes que celles où on te l'annonçait, la démentait formellement. Leblanc des Gravilliers est donc en correspondance avec toi ; je connais cet homme pour avoir été son voisin pendant près de deux mois au Plessis; je l'ai entendu souvent jaser et je n'ai pas toujours été satisfait de sa conversation. Je supposai d'abord que ce n'était que pour donner le change *aux moutons* qui foisonnaient dans la caverne, grâce à la sage prévoyance du comité d'oppression générale ; de sorte que pour soulager mon âme de tout soupçon, je tâchai de lui inspirer de la confiance, et avec quelques bons patriotes de la Révolution nous le tâtâmes de près; il était ou du moins il nous parut à cent piques de la Révolution. Ce qui acheva de déterminer notre opinion sur son compte fut une lettre que nous le chargeâmes d'écrire au comité oppresseur, à l'effet de détruire des bruits calomnieux que la perversité semait contre nous. Oh ! par ma-foi, la lecture de cette lettre dans laquelle, sans aucun motif, il trainait dans la fange la plus infecte des hommes qui ont droit à notre estime, à notre souvenir, à notre reconnaissance et à nos regrets, nous donna de lui la plus pauvre idée. Nous protestâmes hautement contre cet écrit dans lequel, au lieu d'être représentés comme des calomniés, nous étions au contraire érigés en calomniateurs de ce qui exista jamais de plus pur, j'ose dire de plus sacré. Dès ce moment nous nous détachâmes de Leblanc et il alla se confondre parmi nombre de personnes qu'avec toi nous avons jugé ne pas professer les principes de la pure démocratie. Du reste, Leblanc n'est pas un aristocrate ; je ne le crois même pas thermidorien ; c'est plutôt un de ces hommes qui se sont laissés mouvoir par une fausse pitié, et qui ne voyent que mal dans tout ce qui choque leur opiniâtre entêtement. Il passait au Plessis pour un des plus hommes d'esprit de la prison.

Je suis satisfait que Varlet soit en liberté : Varlet est susceptible d'un grand dévouement. Il a quelques moyens, la tête très-chaude, et parfois d'une exaltation maniaque. Il est un des coopérateurs de la journée mémorable du 31 mai, dont il ne s'est pas montré indigne dans une lettre que je viens de lire et qu'il adressa en germinal dernier aux comités de sûreté et de législation et à la Convention elle-même ; il y parle le langage franc et vrai du patriotique ; aussi suis-je fort étonné de sa mise en liberté.

Mon ami, n'emploie pour recouvrer la liberté aucun des moyens que l'on te suggère par les lettres dont tu m'as communiqué les extraits : vingt fois on m'a bercé de pan reilles sornettes ; j'avais été assez bon pour prêter l'oreille à ces écoute-s'il plait; que m'est-il revenu d'avoir cédé à la tentation ? Que je n'ai fait que prêter à rire à ceux à l'instigation desquels on me bernait. D'ailleurs, attends que je reçoive de Gouillart une seconde lettre; je me suis expliqué clairement avec lui, et je ne doute pas qu'il ne se prête de bonne grâce à tout ce qu'il faudra entreprendre pour te rendre ta liberté, que tu te flatterais en vain d'obnir du gouvernement. Il a à son service de braves bougres, c'est t'en dire assez. A ce soir ou demain matin. Je vais m'occuper très-activement; il n'y a pas de temps à perdre.

Salut et fraternité, mon cher Egal.

Ch. Germain.

Le 14, Germain informe Babeuf que Gouillart sur un ordre de l'accusateur Gosse, vient de partir, avec ses co-accusés, pour Béthune (1), où doivent s'apurer leurs comptes administratifs. Le 15, il lui écrit pour lui envoyer un conte en vers ou pot pourri de sa composition; le 16, à propos des publications de Senlecq, le 17, pour le féliciter de sa réponse à la lamentation du forban Senlecq; les 17 et 18, pour se plaindre de ne pas recevoir de nouvelles de Gouillart; le 20, pour lui annoncer qu'il ira le voir, à 6 heures, aux Baudets, mais accompagné du concierge, et lui donne (deuxième lettre) son sentiment sur les affaires du temps; le 21, pour lui dire qu'on l'accusait d'être l'auteur, — ce qui est possible — d'une brochure qui, la veille, avait couru la ville sous ce titre : *Un patriote à ses concitoyens, au Peuple;* le 22, pour répéter qu'il enrage de ne pouvoir écrire; qu'il en colère à ne pouvoir desserrer les dents ni le poing....

---

(1) On lit dans le *Thermomètre du jour*, par Dulaure, au 19 février 1793 : — Béthune. La jeunesse montre le plus grand zèle à s'enroler. Dans un seul jour aussi, il s'est fait 30 mariages à la municipalité, et qui plus est sans le goupillon des prêtres; le tout pour réparer promptement par de petits citoyens la perte des grands.

Dans l'intervalle, Babeuf avait lancé au dehors, — le 17 fructidor, — un terrible manifeste aux Egaux, sous ce titre, qui le résume suffisamment : *Le Tribun du Peuple à l'Armée infernale*, et le 18, *aux Patriotes d'Arras*, un autre manifeste contre la *Constitution républicaine* de 1795.

C'était la lutte par tout, et de tous les instants.

Nous reproduisons ces deux documents d'après les brouillons autographes de Babeuf.

LE TRIBUN DU PEUPLE
A l'Armée Infernale.

Allez, enfants de la Patrie,
Le jour du Peuple est arrivé.

Arras, 17 fructidor, l'an 3 de la République française.

Je te dois des remerciements, brave armée infernale, et quels que soient les mille soins qu'on prenne pour arrêter en moi les facultés d'un homme libre, on ne parviendra point à enchaîner ma reconnaissance. Son expression s'élancera vers toi, malgré tous les barreaux et les triples portes.

Soldats de cette digne armée ! Je viens d'apprendre qu'au bruit arrivé jusqu'à vous des atroces menaces lancées contre moi et mes compagnons d'infortune, par l'infâme Compagnie de Jésus, qui s'est formée dans ces murs, vous avez juré sur vos enclumes de prévenir d'exécrables attentats. A la vue de ces écrits par lesquels une grossière méchanceté insinuait de réaliser dans les cachots d'Arras, le plan d'égorgerie, si bien exécuté à Lyon et dans tout le Midi ; à la vue, dis-je, de ces scélérates provocations appuyées oralement, avec plus de liberté, dans les conciliabules de Chouannerie présidés par l'horrible Béthune ; à la vue de ces noirs et lâches complots qu'on légitimait d'avance, en nous prêtant les odieuses et banales épithètes d'hommes de sang, de suppôts de la guillotine ; à la vue enfin, du moment d'exécution de ces actes, reconnus pour être le but final des voeux les plus ardents des montres dorées, comme ils le déclarent si expressément dans leur abominable *Réveil* :

De ne faire qu'une hécatombe,
De ces cannibales affreux !....

vous, combattants de l'armée infernale, vous mêmes, vous avez donné la garantie la plus formelle que nous n'avions rien à craindre ; que sous votre surveillance active, nous pouvions écouter en paix et à loisir les vociférations forcenées du crime en cravates vertes ; et que votre bras, accoutumé à ployer le fer, saurait bien faire fléchir une poignée enregimentée d'insolents porte-tresses.

Enfants de Vulcain ! Grâces vous soient rendues, au nom du patriotisme dont nous sommes les ardents défenseurs et les victimes. Il vous appartenait d'imposer silence à l'impertinente caste des plus cruels ennemis du Peuple. Ceux dont les mains façonnent, pour chacun des guerriers de la liberté, l'instrument par lequel ils envoient la mort aux satellites des tyrans du dehors, devaient également imprimer l'effroi à ceux du dedans. C'est ainsi que les cyclopes, en même temps qu'ils forgeaient les foudres du souverain des Dieux, épouvantaient, par leur seule présence, les pygmées impurs qui rôdaient autour de l'Etna et dans Lemnos.

La Liberté par notre voix vous félicite de ce que vous avez fait pour des individus, mais elle vous doit encore bien plus de reconnaissance de ce que vous avez fait de plus généralement applicable à la chose publique. Quels œuvres admirables ne vois-je pas sortir de vos mains ? L'anéantissement, dans le chef-lieu du Pas-de-Calais, de la corruption morale et de l'impudence aristocratique ! Le civisme rendu à la faculté de respirer et de prendre le pas sur la perversité liberticide ! Ce Théâtre, école de dépravation, d'infâmie et de scandale, est fermé au commandement de votre bouche imposante et vertueuse, après que vous en avez balayé honteusement les immondices corrupteurs. L'autorité des magistrats, qui trop longtemps toléra et même fut complice du débordement ments de ce parti doré qui s'intitulait le Peuple français; l'autorité des magistrats, dis-je, se trouve forcée de seconder vos efforts, et d'avoir au moins l'air de poursuivre avec vous l'immoralité, la putréfaction sociale et la turbulence perturbatrice et oppressive. Quelles sont les suites politiques de ces mouvements purificateurs? La caste entière des honnêtes gens s'enterre dans la honte de ses turpitudes et de son influence vaincues. Le vrai citoyen, le patriote, peut relever la tête; il est rendu au moins à la liberté de jouir du spectacle de la confusion de ses ennemis. Bientôt il se verra assez fort pour leur demander compte de toutes leurs iniquités, dont nous éprouvons toujours de funestes effets.

Il ne faut point vous reposer en si beau chemin, braves cyclopes! Que vos figures enfumées, emblêmes de la force et du travail, continuent de porter la sainte terreur dans l'âme de vos adversaires et des nôtres. Montrez constamment que ceux qui fourbissent l'outil de la mort, pourraient également la donner à toutes les espèces d'ennemis de la Patrie. Voici le moment utile, le grand moment où la Liberté demande que l'aspect de vos fronts martials vienne déjouer les trames astucieuses par lesquelles on veut à jamais ensevelir la Liberté. C'est en son nom, mes camarades, c'est sous ses couleurs respectables, que la perfidie la plus déhontée va vous présenter à ratifier le pacte de votre éternel esclavage. Sera-ce donc vous qui riverez vous-même cet amas de chaînes dont l'exécrable combinaison rendrait peut-être à jamais impossible leur rupture?

BABEUF.

DEUXIÈME LETTRE A L'ARMÉE INFERNALE
ET AUX PATRIOTES D'ARRAS.

Il ne nous reste que deux alternatives, etc.
N° 11 de Robespierre.

18 fructidor.

Vous me demandez, Patriotes, d'après ma première lettre, que je veuille vous préciser davantage les caractères affreux de ce monument de tyrannie qu'on nous offre sous le titre impudemment mensonger de : *Constitution républicaine.*

J'userai pleinement du droit qui nous est encore laissé de l'examiner et d'en dire tout ce que nous pensons, avant que le sceau national ne lui ait imposé la marque auguste qui seule pourrait commander le respect. Mais à vous qui connaissez assez votre indépendance, pour oser douter de l'excellence de cet œuvre né sous les auspices de l'oppression, de la famine et de la ruine publique, il suffira que je cite quelques endroits pour que vous et tous les hommes libres comme vous de le faire, rejettiez avec dédain et indignation.

Citoyens, d'après cette Constitution, vous n'avez point le marc d'argent comme dans celle de 1793 ; mais vous avez mieux, vous avez le marc d'or, et les grands seigneurs seuls pourront être élus au Corps législatif. C'est cependant pour l'Egalité que vous avez fait le dix août, et que vous avez combattu depuis six années.

D'après cette Constitution, tous ceux qui n'ont point de propriétés territoriales, et tous ceux qui ne savent point écrire, c'est-à-dire la plus grande partie des Français, n'auront même plus le droit de voter dans les assemblées publiques. Les riches et les gens d'esprit seront seuls la nation. On ne nous enlève cependant pas ce droit immédiatement à nous tous qui avons combattu pour l'anéantissement de l'esclavage. Mais on veut que chacun de nous, en mourant, dise à ses fils : Mes enfants, j'ai exposé cent fois ma vie pour le triomphe de l'Egalité et de la Liberté, mais je n'ai travaillé que pour moi. Pour prix des périls que j'ai bravés, j'ai pu être citoyen de l'Etat ; je meurs, je n'ai pu vous laisser de propriétés ni d'instruction ; je ne peux non plus vous laisser de droits civils ; vous n'êtes plus rien ; vous êtes des esclaves ; vous rentrez sous la dépendance des riches et des gens instruits. Nous avons détruit la noblesse et les privilèges pour nous, mais nous avons voulu qu'ils soient recréés pour vous.

D'après cette Constitution, citoyens, on veut propager, le plus possible, cette ignorance qu'on condamne au souverain mépris. On ne vous accorde plus pour vos enfants d'instituteurs salariés par la Nation : tous ceux qui n'auront pas les facultés de payer des maîtres, n'apprendront, ne sauront rien.

D'après cette Constitution, vous n'avez pas un Roi, vous en avez cinq, dont un change seulement tous les cinq ans. On nomme ce Quintemvirat le pouvoir exécutif. Ce n'est pas le Peuple qui le nomme, c'est le corps législatif. Chacun de ces Quintemvirs sera alternativement dictateur pendant trois mois. Il aura l'administration suprême de toute la République, l'invention de toutes les loix, la direction de la force armée. Chaque Roi aura un costume tel qu'il n'en fut jamais, des gardes à sa suite, un palais national et un traitement splendide. (Ce sont les termes mêmes de l'acte constitutionnel). O sainte Egalité de 1793, où sont tes vestiges !

D'après cette Constitution, au lieu d'administrateurs, vous avez aussi cinq Intendants dans chaque département.

D'après cette Constitution, votre Sénat actuel est bientôt inamovible ; vos Législateurs précédents restent ; ils perpétuent presque indéfiniment leurs pouvoirs, puisque il n'en sort qu'un tiers tous les deux ans et que ce tiers est rééligible ; personne n'ignore ce que vaut la longue permanence des premiers dépositaires de l'autorité.

D'après cette Constitution, vous avez deux Chambres, la Chambre haute et la Chambre basse, la Chambre des Pairs et la Chambre des Communes. Ce n'est plus le Peuple qui sanctionne les loix ; c'est la Chambre haute qui a le veto. Autant valait le laisser à la Chambre de Louis XVI.

Voilà, Républicains, quelques unes des tâches affreuses, des noirceurs populicides de ce projet qu'on vous offre sous le nom de Constitution libre. Si l'on voulait en relever toutes les monstruosités, il faudrait un autre travail que celui-ci ; mais ne vous en ai-je pas fait saisir cent fois trop, pour que, ennemis comme vous l'êtes de toute forme du despotisme, vous ne fassiez à cet édifice de tyrannie que l'honneur de le fouler au pieds ? **Babeuf.**

Le 23 fructidor, au matin, Germain, dans une longue lettre à Babeuf, lui fait part de ses craintes à propos de l'écrit dont les Vendéens d'Arras l'accusent d'être l'auteur. Il lui faudra de longs efforts, désormais, pour lever ce terrible écrou ! Et il espère qu'on sera moins rigoureux pour Babeuf, bien qu'il sache qu'il est hermétiquement serré. Il possède quelques secrets de Cerbère, et il a réussi plusieurs fois à calmer ses tristes aboiements ; malheusement le fouet du Rhadamante, l'entretient dans un permanent réveil. Si, comme les chiens de ce monde, le Cerbère n'avait qu'une tête, on pourrait occuper ses regards, ou il n'a pas besoin de voir. Mais il en a plusieurs, et qui pis est, une tête femelle, comme on n'en vit jamais, aux yeux hagards et perçants!... Malgré tout, Germain ne se décourage point, et il affermit Babeuf dans ses idées d'émancipation. La loi est tellement inébranlable que la fatalité des circonstances, le dépit d'un revers, ne feraient que centupler son courage. Vas, mon Tribun, lui dit-il, sois sûr que le désir de la vengeance n'est pas un léger stimulant : il trempe l'âme d'une force invincible qu'elle ne puiserait qu'à demi dans un autre passion. Nous avons une grande épuration à faire, une tâche immense à remplir. Périsse celui qui de par l'usurpation ancienne ou récente, ne veut pas être le frère de ses frères ! Périsse la race de ceux qui ne peuvent se déshabituer de primer et de posséder de par leur naissance ! Périssent, enfin, tous ceux qui tenteraient de s'opposer au bonheur commun !

Arrivé à ce point, il était bien difficile que cette correspondance n'enflammât par les courages, et ne poussât pas les détenus à passer de la théorie à l'action ; mais tout à coup un événement imprévu les surprit. L'ordre fut donné de les diriger sur Paris.

Et Germain n'eût plus qu'à dire, en post-scriptum, à son cher Tribun : « J'étais en train de t'écrire, quand » notre concierge est venu m'annoncer que nous partions » demain pour Paris, et que tu étais du voyage, Nous » nous verrons en route, et nous jaserons. »

Le lendemain, en effet (24 fructidor an IV — 12 septembre 1795), Charles Germain et Gracchus Babeuf quittaient la prison d'Arras.

Le 4 brumaire suivant, l'amnistie générale prononcée par la Convention Nationale à la fin de sa session, rendit pour quelque temps encore tout ce monde à la liberté.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici, en forme de conclusion, que si l'empressement mis par la municipalité d'Arras à adopter les idées nouvelles fit dire de cette ville qu'elle avait « bien mérité de la patrie », cette même municipalité, renouvelée il est vrai, eût le courage ensuite de protester énergiquement, au nom de l'opinion publique indignée, contre les excès sanguinaires de Joseph Lebon et de réclamer l'appui des honnêtes gens de tous les partis, en faveur d'une population décimée au nom du Salut Public, avec une férocité presque sans exemple dans l'histoire moderne.

VI.

1795. — *Babeuf rentré à Paris reprend la publication du* Tribun du Peuple. — *Il précise sa doctrine. — Il combat la République des riches. — Il veut l'Égalité* réelle *et le* bonheur commun. — *Le Directoire le fait arrêter. — Ses relations avec Joseph Lebon, Darthé et les* Égaux *de* 1792, *à Arras et à Saint-Omer.*

En proclamant cette maxime, qu'il attribuait à la fois à Saint-Mathieu et à Camille Desmoulins : *les fripons seuls craignent la lumière*, Babeuf montrait à quel degré d'audace il oserait élever le ton de la discussion.

Son *Tribun du Peuple*, redouté et redoutable, avait cessé de paraître pendant sa détention à Arras ; mais dès qu'il fut rentré à Paris, il en reprit la publication par le n° 34.

La *Constitution de l'an III*, modérée dans toutes ses parties, avait remplacé la *Constitution de 1793*, œuvre d'un comité où l'élément girondin dominait et qui, quoique rendue publique, n'avait jamais été mise en vigueur, mais était restée l'idéal du peuple, et, à chaque réaction, le cri de ralliement des patriotes.

C'est cette Constitution de l'an III que Babeuf attaqua avec frénésie dans son journal, en proposant de lui substituer, tout simplement, celle de 1793, dont nécessairement on aurait élargi les bases.

Il disait qu'il fallait au Peuple français une Constitution populaire et non un galimathias de métaphysique.

Invoquant Strabon, il rappelait (*Tribun*, II, 155) que la peuplade des Albiens (fraction des Scythes), n'avait pas de Constitution, et que de toutes les nations, c'était « la plus juste et la plus heureuse. »

Il ne demandait pas tout à fait que la France n'eût point de Constitution, mais il en réclamait une de sa façon, où presque tout fut pour le Peuple, sans cesse oublié, aussi bien par les républicains ou soi-disant tels, que par les monarchistes, prétendus libéraux.

Dès ce moment, on put constater que Babeuf prenait sa direction vers ce que nous appelons de notre temps la démocratie radicale.

Le deuxième volume du *Tribun*, car c'est ainsi que Babeuf a entendu diviser sa publication, se compose des nos 34 à 43, formant ensemble 308 pages.

Le texte de cette seconde série est compacte, indigeste à lire, tant les lignes sont serrées et le caractère menu, et de plus incorrect.

Babeuf s'en excuse en ces termes, à la fin du n° 31 :

« Dans l'obscurité d'un caveau, à la lueur d'une sombre » lampe, on est très désavantageusement pour corriger » des épreuves d'impression. Cet ouvrage-ci a le sort des » numéros de Marat : ils étoient pleins de fautes typo- » graphiques. »

Le premier n° de la deuxième série (n° 34 : 15 brumaire an IV), commence par cette fière déclaration :

« Le Tribun du Peuple est libre. Le gouvernement a eu la maladresse de le lâcher. Il faut voir jusqu'où le conduira la suite de son imprudence. »

Mais il ajoutait en note : « Je ne parle ainsi que d'après les probabilités, la presque évidence, que le gouvernement conventionnel qui vient de finir, et le gouvernement législatif qui commence, c'est tout un ; puisque les mêmes hommes, le même système, le même esprit, le dirigent. »

Il continuait ensuite de la sorte :

« Qu'ai-je dit, que j'étais libre ? Je ne le suis pas. Je reste claquemuré. Je n'ai fait que changer de prison. J'eai quitté une contrainte, pour me condamner moi-même à en reprendre une volontaire. Celle-ci je la crois bien gardée au dehors, bien inaccessible aux approches des barbares. »

Puis, aiguisant de nouveau sa plume, il se disait prêt à tenir tête, Achille nouveau, — le mot est prétentieux, — aux oppresseurs du peuple, aux gouvernants usurpateurs, « au crime qui règne et qu'on laisse faire. »

« Ils n'ont point vu, les scélérats ! », — s'écrie Babeuf, en s'adressant au peuple, qu'il s'efforçait d'éclairer, — « tout ce que ce titre de Tribun, ce nom de Gracchus, et cette sublime devise : *Le but de la Société est le bonheur commun !* avaient de dangereux pour eux. Ils n'ont point vu que le téméraire qui s'entourait de tels emblêmes était un homme à étouffer. »

Hélas ! Babeuf, enfiévré à l'excès, croyait que tout un peuple se soulèverait pour lui ; mais ses jours étaient comptés ; et bientôt il allait voir qu'il suffisait de bien peu de chose pour le réduire à néant, lui et sa faction, pourtant redoutable.

Il avait osé écrire que tout allait mal, que la livre de pain se vendait seize francs, la livre de viande, vingt francs, la livre de beurre, cinquante, le boisseau de pommes de terre, soixante, la livre de chandelle, quarante, la paire de souliers, deux cents francs, la portion de drap pour faire un habit, mille écus, une corde de bois, quinze cents livres ; il avait osé dire, avec la « masse du peuple » : nous étions de beaucoup mieux sous un Roi ; à ceux qui, au pouvoir, semblaient oublier leur origine, il avait osé rappeler « qu'une révolution politique comme la Révolution française, est une guerre déclarée entre les patriciens et les plébéiens, entre les riches et les pauvres », et réclamer à tous un complément de réformes sociales.

Donc, s'il n'était pas un homme dangereux, il était au moins un gêneur qui pouvait le devenir ; tout indiquait, dès lors, que c'était lui qui devait disparaître.

Les Romains, disait Babeuf (page 88), « ne cachoient point qu'ils vouloient des terres pour pouvoir vivre. Ils ne s'embarrassoient point des clameurs, des embûches et des sophismes des patriciens. On ne les tuoit point avec cet imbécile axiome : *Respect aux propriétés !* Ils savaient y répondre par cet autre cri : *Respect aux propriétés respectables.* »

Il disait encore :

« Rome étoit en l'an 268 de son ère, ce qu'est à peu près la France, l'an 4 de la République. Mais prêcha-t-on alors le dogme du silence et de la patience, de la prudence et de la constance ? Non. Cassius-Vescellinus se présente. Il porte la main droite à la plaie. Quoique patricien, c'est lui qui le premier propose la loi agraire. Il est souverainement injuste, s'écrie-t-il, que le peuple Romain, si courageux, et qui expose tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la République, languisse dans une honteuse pauvreté, pendant que le Sénat et les Patriciens jouissent seuls du fruit de ses conquêtes... Plébéiens ! ajoute-t-il, *il ne tient qu'à vous* de sortir tout à coup de la misère où vous a réduits l'avarice des Patriciens. Ce discours fut accueilli du peuple avec les plus vifs transports. Il n'y eût que l'infâme Appius et ses suppôts (les Louvet, les Réal et les Méhée de ce temps-là) qui traitèrent Cassius de royaliste, comme les Appius d'aujourd'hui me traitent. »

En effet, Babeuf, on le croirait à peine, était accusé de conspiration royaliste, lui qui avait fini par affirmer que « tout homme qui est roi, sous quelque titre déguisé que ce soit, mérite la mort. »

Ce que voulait Babeuf, et ce qu'il s'efforçait de justifier, en entassant citations sur citations, empruntées aux fastes de Rome, c'était, en réalité, proclamons-le franchement, que la fortune fut mieux répartie, et qu'il y eut moins d'indigents.

Il aimait à répéter ce que Tibérius Gracchus, petit-fils de Scipion, l'un de ses modèles, avait dit un jour au Sénat de Rome :

« Les bêtes sauvages ont des tannières et des cavernes, pour se retirer, pendant que les citoyens de Rome ne trouvent pas un toit ni une chaumière pour se mettre à couvert des injures du tems ; et que, sans séjour fixe ni habitation, ils errent comme des malheureux proscrits, dans le sein même de leur patrie. On nous appelle les seigneurs et les maitres de l'univers. Quels seigneurs ! Quels maîtres ! Vous à qui on n'a pas laissé seulement un pouce de terre qui pût au moins vous servir de sépulture. »

Ses formules de prédilection étaient devenues celles-ci :

— Pour que l'état social soit perfectionné, il faut que chacun ait assez et qu'aucun n'ait trop (*J.-J. Rousseau*). Ce court passage, disait Babeuf, est « l'élixir du *Contrat social*. »

— Discourez tant qu'il vous plaira sur la meilleure forme du gouvernement; vous n'aurez rien fait tant que vous n'aurez point détruit les germes de la cupidité et de l'ambition (*Diderot*).

— Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent (*Saint-Just*).

— Surcharger l'opulence, soulager la misère, anéantir l'une avec le superflu dangereux de l'autre ; voilà tout le mystère de la Révolution (*Tallien*).

— Loin de regarder l'état de communauté comme une chimère impraticable, il n'est pas aisé de concevoir comment les hommes en sont venus à établir celui des propriétés particulières (*Mably*).

— Chers amis ! l'égalité n'engendre point de guerre (*Solon*).

— Ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ou un pauvre dans l'Etat (*Saint-Just*).

— Le but de la Société est le bonheur commun. (*Déclaration des droits de l'homme, par Robespierre.*)

— Le but de la Révolution française est aussi le bonheur commun (*Prospectus du Tribun*).

Michelet, dans son *Histoire du XIXe siècle*, prétend qu'avant les premiers mois de l'année 1794, on ne trouve aucune mention de loi agraire dans les écrits de Babeuf. L'éminent historien commet ici une grave erreur ; nous avons établi, en effet, d'après des documents nouveaux, que l'idée du Babouvisme était en germe chez le futur Tribun, dès l'âge de 25 ans.

Discutant cette loi agraire dont on a tant parlé, le journaliste révolutionnaire Prudhomme s'exprime ainsi : (1)

« Dans le fait, voici ce qu'était la loi agraire, *lex Licinia agraria*: L'an de Rome 377, C. Licinius Stolon, riche plébéien et tribun du peuple, pour dédommager le pauvre de l'aristocratie des patriciens, fit passer une loi qui ordonnait qu'aucun citoyen ne pourrait posséder plus de 500 arpents, et qu'on distribuerait gratuitement ou qu'on affermerait à un très bon prix l'excédant de cette quantité de terres à ceux d'entre les citoyens qui n'auraient pas de quoi vivre, et qu'on leur concéderait au moins à chacun sept arpents. »

Et il ajoute :

« La *loi agraire*, telle que l'entendent des gens qui n'ont rien, et que blesse la vue de ceux qui ont quelque chose, n'a jamais été réalisée et ne pouvait pas l'être ; une telle loi serait subversive de toute société civile et politique : un niveau rigoureux ne pourra jamais s'établir, et Lycurgue en était convaincu quand il proposa à ses compatriotes la communauté des biens ; c'était le seul moyen efficace pour parer à l'inégalité des fortunes ; mais ce système ne pouvait convenir qu'à une République aussi circonscrite que l'était Sparte. »

Mais il se demandait quelle ressource il restait aux grandes Républiques pour lutter avantageusement contre l'aristocratie des riches pire encore, disait-il, que celle des nobles et des prêtres, parce qu'elle a pour base des avantages plus solides.

Prudhomme n'était pas favorable aux *loix somptuaires*, qui, suivant lui, « répugnent au régime de la liberté », et pour les combattre il invoquait l'exemple donné par les rois, qui presque tous en avaient essayé, sans succès.

---

(1) *Révolutions de Paris* (nº du 16 mars 1793).

Cet argument, on en conviendra, était plus spécieux que solide; toutefois, il répondait au sentiment de la partie riche et modérée de la nation, qui, même en ce temps-là, n'était nullement disposée à distribuer ses biens aux pauvres.

La lutte entre la misère et la richesse était telle alors, que la Convention Nationale, craignant d'être débordée, fut contrainte de décréter (mars 1793), « la peine de » mort contre quiconque proposerait des loix agraires, » ou toutes autres subversives des propriétés territo» riales, commerciales et industrielles. »

C'était la consécration de cette sorte de principe des sociétés civiles : *A chacun le sien*; et Barrère, désolé, ne put, « avec beaucoup de justice », comme le reconnaît Prudhomme, qu'exhaler à la tribune cette plainte que recueilleront les Babouvistes : « En donnant aux propriétaires l'assurance que leurs propriétés seront respectées, TACHEZ D'EN ASSURER AUSSI A LA MISÈRE. »

Dès ce jour la Convention décréta, à l'unanimité, qu'elle organiserait la répartition des secours publics.

C'est par là, comme le dit encore Prudhomme, qu'aurait dû commencer la Révolution.

En effet, il ne fallait pas mettre « les Sans-Culottes, « pères de familles, dans le cas de se dire avec amertume : « Nous avons renversé le trône; que nous en revient-il ? « S'occupe-t-on de nous avec plus de sollicitude aujour« d'hui qu'autrefois ? »

C'était aussi l'opinion de Babeuf; et quand il plaidait si éloquemment la cause du Peuple, des Sans-Culottes, puisqu'il faut appeler de ce nom les déguenillés du temps, il ne faisait que répéter, énergiquement ce mot, un peu tardif, de Barrère : « Des secours aux malheureux sont une dette publique. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, comme corollaire de ce qui vient d'être dit, qu'en 1795, Charles III d'Espagne, ayant demandé à la société d'économie publique de Madrid, de faire une enquête sur les moyens d'assurer la prospérité du pays et de favoriser l'agriculture, Jovellanos, membre de cette société, proposa une sorte de loi agraire (1) qui atteignait les grands propriétaires, sources de tout mal (2), au profit des déshérités de la nation.

Mais on fut effrayé de ses théories radicales, et bien qu'il eût présenté un tableau saisissant de la misère du royaume, on n'osa publier alors que des extraits de son enquête impartiale.

La Révolution était faite dans les *esprits ;* Babeuf la voulait dans les *choses*, pour le bonheur du genre humain ; il réclamait en conséquence l'*Egalité de fait entre les hommes*. Et quand on lui demandait : Est-ce la *loi agraire*, que vous voulez ? il répondait : Non, c'est plus que celà. « Nous savons quel invincible argument on aurait à nous y opposer. On nous dirait, avec raison, que la loi agraire ne peut durer qu'un jour ; que, dès le lendemain de son établissement, l'inégalité se remontreroit ». Et il ajoutait : « L'*Egalité de fait* n'est pas une chimère. L'essai pratique en fut heureusement entrepris par le grand tribun Lycurgue. On sait comment il était parvenu à instituer ce système admirable, où les charges et avantages de la société étoient également répartis, où la suffisance étoit le partage imperdable de tous, et où personne ne pouvoit atteindre le superflu. »

Il faut bien l'avouer, ces généreuses utopies, ces tentatives courageuses, car il faut du courage pour lutter contre l'oppresseur, ne peuvent guère se résumer qu'en ces mots, toujours vrais :

---

(1) *Informe sobre la Ley agraria*. Publié intégralement, en 1820, et plus tard, par Candido Nocedal, dans la *Bibliothèque Rivadeneyra*. (Madrid, 1858-1859, in-4).

(2) Cette théorie nous fait souvenir de ces mots dits récemment dans un club de Paris : « S'il n'y avait pas de riches, il n'y aurait pas de pauvres. »

Aimez-vous les uns les autres !

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Le terrible n° 35 du *Tribun*, d'où nous avons extrait ce qui précède, fut arrêté, dans sa distribution, de sorte que la moitié seulement des exemplaires parvînt aux abonnés, l'autre moitié, ayant, on ne sait comment, été se perdre en partie dans la distribution du *Conseil des Cinq-Cents*. Mais Babeuf complèta ses abonnements par des envois supplémentaires.

Ce journal, dit-il dans son n° 36, « donne tant d'inquiétudes à l'autorité, il fixe tellement son attention, que tous les moyens de l'anéantir, d'empêcher d'être vues les grandes vérités qu'il contient, lui sont également bons. »

A partir du n° 37, les abonnements étaient reçus chez la citoyenne Langlet, femme de Babeuf, rue du Faubourg-Honoré, au coin de celle des Champs-Elysées, n° 29.

A cette époque, Babeuf venait d'être de nouveau emprisonné; cette arrestation se produisant dans un moment où le gouvernement était très attaqué, pouvait avoir pour lui des conséquences funestes, parce que l'arrêté du Directoire qui l'ordonnait, prescrivait, en même temps une enquête sur le faux dont il avait été accusé en 1792; mais une décision du Jury d'accusation le rendit une fois encore à la liberté.

Alors parut le n° 38 du *Tribun*.

Ce n° 38 contient une importante lettre de Babeuf à Merlin, ministre de la justice, qui avait ouvert le procès de faux (1) en écriture, intenté autrefois à celui à qui six années de vigoureux travaux révolutionnaires, tant comme citoyen que comme fonctionnaire public avaient valu « l'active et profonde haine des contre-révolutionnaire de la Somme. » Babeuf dit à Merlin que ce n'est qu'à lui qu'il attribue « ce dernier tour de passe et non au Directoire, qui est accablé, surchargé de la multitude des grandes affaires d'une grande République malade de toutes parts. »

---

(1) 23 août 1793, date de cette « atroce condamnation. »

Il lui disait encore :

« On se ressouvient de vos exploits au Nord et au Pas-de-Calais, dans les beaux jours de la réaction...

« Que dire de cette translation de douze *terroristes* exilés de Paris ? Que dire de leur translation, par votre ordre, du Fort de Scarpe dans l'espèce de glacière ou fosse d'*oubliettes* de l'ancien Parlement de Flandres à Douai, où non-seulement vous les condamnâtes au pain, à l'eau, à la paille pourrie, à l'obscurité la plus affreuse, à l'horreur d'exister pendant plusieurs mois dans ce lieu souterrain dont le plancher étoit couvert d'un pied d'eaux croupissantes et infectes, mais où ils restèrent plusieurs journées de suite sans manger...

« Pourquoi à Arras, entr'autres lieux, les citoyens Nayet et Boucher gémissent-ils encore dans la prison dite des Baudets.... »

En province et à Paris, les *honnêtes gens*, c'est-à-dire les réactionnaires du temps, anciens républicains révolutionnaires, traitaient Gracchus Babeuf d'*incendiaire* et d'*anarchiste ;* mais lui et les siens considéraient ces épithètes comme autant de « couronnes civiques » et, aveuglés par le nombre croissant des prosélytes qu'ils faisaient, semblaient ne pas redouter « les Claudius Appius » du jour, qui, pourtant, les guettaient d'un œil très vigilant.

Babeuf, néanmoins, ne se faisait pas illusion sur le sort qui lui était réservé.

Que de monde, disait-il, bientôt va être impliqué dans le procès commencé contre Lebois et contre moi ! Que de partisans du « système d'ôter à celui qui à *trop* pour donner à celui qui n'a *rien*, » vont être éprouvés !! (1).

---

(1) *Tribun du Peuple*, n° 38, page 209 (10 pluviôse an 4).

Le « triomphe de la Liberté » et le « bonheur commun » est ce qu'a rêvé Babeuf.

D'astucieux intrigants, comme il les appelle, répondaient à sa formule politique par cette approbation mitigée : « Que tu dis vrai, Babeuf ; que tu as raison ; mais que ton évangile est inexécutable. » Mais Babeuf, toujours inébranlable dans sa foi et dans son amour du Peuple, leur répliquait (1) : « Quoi, la Nature a donné aux individus de chaque espèce d'animaux, les mêmes moyens de bonheur, et l'animal appelé *homme* serait la seule espèce qui contrarierait la Nature. »

Et il ajoutait :

« C'est-à-dire que toute l'intelligence dont la Nature nous a doués, et que nous prisons bien au-dessus de celle de tous les autres animaux, ne peut nous conduire à être aussi sages qu'eux et à organiser un mode qui empêche que des gourmands prennent la part de la majorité du troupeau. C'est-à-dire, que cette majorité est condamnée à vivre malheureuse et affamée; et que le bonheur que la Nature avait destiné pour tous est éclipsé à jamais par l'autorité supérieure de la minorité ! »

Dans le Pas-de-Calais, même, si réfractaire au socialisme, Babeuf trouva des disciples ; les *Egaux de* 1792 (2) lui envoyèrent leur adhésion, ainsi que J. D. Deschamps, dont l'opinion avait prévalu dans la *Société populaire de Saint-Omer*, le 16 prairial an II. Ils reparaissent avec lui, au jour du danger, en ventôse an 4.

Le Gouvernement, sans nul doute, avait fait répandre à profusion et gratuitement, dans les départements, un « faux nº 40, » qui, d'après ce que dit Babeuf en note de son nº 40 du *Tribun*, avait « été fabriqué de manière à faire bien abhorrer, » son nom et ses principes.

---

(1) Il annonçait aussi qu'il allait « élaborer, dans le silence, le plan d'exécution de ce régime heureux. »

(2) Voir *le Tribun*, tome II, p. 244 et 245.

On avait eu soin aussi de publier que c'était lui qui faisait les frais énormes de son ample distribution, de façon à « opérer la conviction » qu'il était « largement soudoyé par un puissant parti conspirateur. »

Les numéros qui suivent sont consacrés, comme les précédents, à développer avec talent et conviction, la doctrine de Babeuf en faveur de l'*Egalité réelle*.

Toujours et partout cette doctrine est résumée par ces formules très simples, essentiellement honnêtes, qui résument son corps de doctrine :

ÔTER A CELUI QUI A TROP, POUR DONNER A CELUI QUI N'A RIEN.

LE BUT DE LA SOCIÉTÉ EST LE BONHEUR COMMUN.

C'est en un mot l'application de ce que dix ans auparavant, Babeuf, jeune Commissaire à terrier, avait exprimé dans ses lettres à Dubois de Fosseux.

Mais, modifiant son opinion d'autrefois sur Robespierre, qui avait dit le 17 pluviôse an II : « *Nous voulons un ordre de choses,* où LA PATRIE ASSURE LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE INDIVIDU, *et ou chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la Patrie,* » il s'écriera enfin, inspiré par le patriotisme et le désir de voir triompher sa doctrine :

« Danton aimait la République à la façon du boucher Legendre, son intime ami. Il la voulait pour mettre les révolutionnaires à la place des princes et gros seigneurs; pour donner le Rincy à Merlin de Thionville et Comtat-Messaline au susdit boucher. Nous valons bien d'Artois et d'Orléans, disoient, d'après leur maître, ces scélérats entre eux. Oui, répétait constamment Danton, à chacun son tour. La Révolution est pour ceux qui l'ont faite. Il faut que les révolutionnaires prennent la place de ceux qu'ils ont culbutés; que, comme eux, ils aient de l'or, du bien, des terres, des palais, de belles courtisanes et tous les plaisirs réunis ! »

« Urne de Robespierre ! — s'écrie encore Babeuf, — cendres chéries ! ranimez-vous et daignez confondre les plats diffamateurs. Mais non, méprisez-les, demeurez paisibles, restes précieux ! Tout le Peuple français, dont vous avez voulu le bonheur et pour lequel votre seul génie avait fait plus que personne, tout le Peuple français se lève pour vous venger.

« Et vous, pamphlétaires, apprenez mieux à respecter la mémoire d'un sage, d'un ami du genre humain, d'un grand législateur, et abstenez-vous d'injurier celui que la postérité vénérera ! »

Les 16 et 17 pluviôse an IV (février 1796), le Directoire qui décidément voulait se débarrasser de Babeuf, fit arrêter sa femme (1) et ses deux enfants par de la Maignière, juge de paix de la section des Champs-Elysées. Babeuf raconte dans son *Tribun* (II, 263-5) les détails de cet « atroce attentat ». Sa femme, « cette grande conspiratrice, qui ne sait ni lire ni écrire », fut interrogée et envoyée le 17 au soir, à la prison de la Petite-Force, avec un mandat motivé sur *prévention de complicité de conspiration contre le Gouvernement.*

C'était la ruine de Babeuf et de son journal. Aussi prenait-il soin, par une note du 5 ventôse an IV, placée à la fin du n° 40, d'informer les abonnés que « son bureau de souscriptions était mis en déroute par le bon vouloir » du Gouvernement; il les priait de ne plus lui envoyer au n° 29 du faubourg-Honoré « ni lettres, ni argent », qui tomberaient aux mains des souteneurs de la République.

Si Babeuf, ainsi qu'il le déclare, avait repoussé les offres des hommes du jour, il avait accepté celles des Sans-Culottes, et c'est avec leurs « derniers guenillons », dont il disposait en toute liberté, qu'il répandait partout son journal, afin de les délivrer de « l'horrible joug » qui les tuait.

A Paris, l'impression et la distribution du *Tribun* pouvaient avoir lieu ; mais il fallait user de « mille moyens de contrebande » pour le faire parvenir dans les départements.

---

(1) Sa femme fut arrachée à « deux jeunes enfants » dont l'un était « très malade. » Les Patriotes du club du Panthéon se cotisèrent pour subvenir aux besoins de cette femme dans la prison.

Dans tous les cas, Babeuf indiquait le moyen de se procurer encore le *Tribun* ; c'était de s'adresser à Paris à un Patriote quelconque de 92 (1), qui étaient très nombreux, et il recommandait de ne pas les confondre avec ceux de 89, qui étaient les souteneurs du gouvernement.

Le n° 41 se compose d'une *Adresse du Tribun du Peuple* à l'armée (Soldats, dans une République, etc.) et d'une *Adresse des Patriotes d'Arras au Conseil des Cinq-Cents*, sur la nécessité de subvenir aux pressants besoins des parents des défenseurs de la Patrie.

Le n° 42 est comme le suivant imprimé en caractères plus gros et qui ne fatiguent pas la vue. Il renferme un seul article intitulé : *Un mot pressant aux Patriotes*. C'est un appel à la prudence. « Le torrent de l'énergie ne peut plus être arrêté par aucune digue », mais il faut veiller, il ne faut pas tomber dans le piège tendu par les émissaires des Tallien, des Legendre, des Barras. Jamais, dit-il, « il ne sera rien fait de grand et de digne du Peuple que par le Peuple et où il n'y aura que lui » ; il ne faut donc pas qu'il aille chercher ailleurs ses libérateurs. Et il se déclare prêt à marcher vers une victoire sûre, « le *Jour du Peuple*, à la suite et sous l'unique direction des hommes du Peuple, lorsqu'ils lui marqueront ce jour heureux. »

C'est l'appel, non déguisé, cette fois, à la Révolte, au renversement du Directoire. »

Nous voici arrivés au 43e et dernier numéro du *Tribun du Peuple*. Il va des pages 297 à 308 ; il est daté de Paris le 5 floréal an IV, et on le vend toujours chez la citoyenne Langlet.

---

(1) Il y avait alors discrédit complet sur les assignats et cherté excessive des denrées.

(2) La citoyenne Lenglet fut bientôt remise en liberté, car elle reparaît, pour la réception des abonnements, à la fin du n° 42 du *Tribun*.

Ce numéro dépasse tous les autres en énergie.

C'est une belle page d'histoire, la plus belle peut-être qu'ait écrite Babeuf.

Le Tribun y commente la proclamation du Directoire et les lois ultramartiales et extraordinairement pénales, des 27 et 28 germinal, contre les groupes, les attroupements, les discours, les écrits, les affiches, les auteurs, les imprimeurs, les colporteurs, les avilisseurs de la Constitution de 95 et les apologistes de celle de 93.

« Tout est consommé, s'écrie-t-il. La Terreur contre le Peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de parler; il n'est plus permis de lire; il n'est plus permis de pens[illegible] ....

Il n'est plus permis de dire que l'on souffre; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans. »

Babeuf avait raison; les enrichis des dépouilles des princes, triomphaient: c'était la fin de la Révolution.

Barras avait acquis de belles seigneuries, Merlin de Thionville possédait les châteaux et l'immense terre du Raincy et donnait 300,000 francs par mois à sa courtisane; Tallien avait fait une brillante alliance avec la cour d'Espagne; Fréron avait épousé la sœur de Bonaparte; Legendre entretenait à grand frais le Comtat!!

Tout ce monde, jadis républicain, ne pensait plus au Peuple, si même il y avait quelque fois pensé.

C'est aux *gros riches*, aux *fameux propriétaires*, aux *puissants voleurs*, qu'ils adressaient, désormais, leurs proclamations.

Comme si le Peuple, à son tour, ne pouvait pas faire *un* APPEL *au grand* nombre!!!, — en un mot, briser ce qui existait.

« Mort à celui qui dira verbalement que les deux Chambres sont composées de tyrans, de royalistes et de contre-Révolutionnaires; et qu'en conséquence, ces Chambres méritent d'être dissoutes.

» Mort à celui qui énoncera la même opinion sur le Directoire !

» Mort à celui qui écrira une telle opinion !

» Mort à celui qui l'imprimera ! »

Eh bien ! oui, Babeuf prophétisait. Tout cela il l'avait dit, il l'avait écrit ; donc il devait mourir et il mourra parce que lui, républicain austère, convaincu, inébranlable, n'a pas voulu ployer l'échine devant les nouveaux parvenus. Pour être resté républicain, quand d'autres s'inclinaient devant un régime nouveau qui était la négation de la Révolution, il sera meurtri, vilipendé, décrété d'accusation, condamné et exécuté sans pitié ; et ce Peuple pour qui il avait sué sang et eau, pour qui il avait compromis son avenir, dont il avait rêvé le bonheur parfait, ce Peuple, dis-je, impuissant à le défendre et à le sauver, sera non moins impuissant à le venger.

Et Babeuf, qui, lorsqu'il sondait l'avenir, devinait bien que la liberté de la Presse pouvait seule sauver la Révolution, en sera réduit, à la dernière ligne de son redoutable journal (1), à jeter aux échos ce cri encore vibrant, mais impuissant aussi à conjurer l'orage qui de toute part s'amoncelait sur lui :

« Peuple ! sois tranquille ! Nous briserons toutes les
» chaînes pour t'empêcher de mourir victime de ceux qui
» te torturent, te dépouillent et t'avilissent depuis vingt
» mois. »

La République des Riches (2), prophétisée par Babeuf, était maîtresse désormais des destinées de la nation.

Quelques fêtes encore, quelques victoires, et il n'allait plus être question ni du Peuple, à qui on avait tant promis, ni de la Révolution, qui avait tout dévoré.

---

(1) Babeuf voulant tourner la loi relative aux écrits périodiques déclare que le *Tribun du Peuple* n'est pas un journal, dans le sens de ce mot, puisqu'il ne paraît pas à époque fixe. Ses écrits, dit-il encore sont des *mémoires critiques et historiques sur la Révolution*. Ils méritent bien ce titre, en effet, et on les consultera toujours avec profit.

(2) *Le Tribun du Peuple*, n° 36, page 126.

De nouvelles castes, enrichies des dépouilles des anciennes, se lèveront, insolentes comme leurs devancières, et oublieront dans un luxe tapageur la bassesse de leur origine, essentiellement plébéienne.

Quant à la fraction du Peuple, qui lors de la Révolution était trop pauvre pour s'enrichir, même de quelques lopins de terre, elle continuera à végéter, à porter des habits troués, à manquer de linge, à gémir dans des taudis que les *Muscadins* du nouveau régime n'iront pas visiter.

De sorte qu'en tous points la prophétie de Gracchus Babeuf sera réalisée.

La Révolution n'aura pas profité au vrai Peuple, au Peuple des faubourgs et au Peuple des campagnes.

Il n'y aura eu qu'un déplacement de numéraire au seul profit des Bourgeois et des Éduqués ; et tout sera à recommencer encore une fois.

Mais il faudrait un homme pour recommencer l'immense entreprise de la régénération de tout un Peuple, et Babeuf ne sera plus là pour l'éclairer, pour le guider, pour lui assurer cette victoire qu'il avait entrevue, et ce *bonheur commun* qui avait été le rêve de son existence, et vers lequel, par d'autres moyens qui découlent aussi de la Révolution, nous nous acheminons insensiblement de jour en jour.

Nous voici arrivés avec le n°.43 du *Tribun du Peuple*, à la limite extrême de la carrière politique de Gracchus Babeuf.

Il nous faut maintenant revenir un peu sur nos pas, pour reprendre, chronologiquement, certains autres détails intéresssants de sa vie et de sa doctrine.

L'action publique de Babeuf, en cette année décisive pour lui, s'exerçait, non-seulement dans le *Tribun*, mais encore dans l'*Eclaireur du Peuple*, autre journal, aussi haut en couleur, qu'il avait fondé le 12 ventôse an IV et qui dura jusqu'au 8 floréal suivant, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de son arrestation.

Les bibliographes de la Presse ont attribué ce journal les uns à Babeuf, les autres à Duplay. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il est, au moins en grande partie de Babeuf, ayant retrouvé les brouillons des articles, joints à des exemplaires, dans ses papiers.

Il collaborait même à différentes feuilles amies, et entretenait une volumineuse correspondance avec ses *frères*, les *Égaux* des départements.

Les relations de Babeuf avec le Pas-de-Calais dataient de sa jeunesse ; il y était retourné, mais cette fois pour y faire huit mois de détention, en 1794. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris du grand nombre d'adhérents qu'il fit dans cette région, où l'on se souvenait encore de ses placards et de ses chansons, si franchement révolutionnaires.

Le *Tribun du Peuple* avait des abonnés à Arras ; il y était reçu, notamment dans la famille des Lebon. Là, aussi, on rencontrait des *Égaux*. Informés des embarras financiers de Babeuf, les *Égaux d'Arras* se cotisèrent et lui adressèrent la lettre ci-après :

LES ÉGAUX D'ARRAS A LEUR TRIBUN.

Arras, 25 pluviose, an IV de la République.

FRÈRE,

Nous sommes instruits des besoins que tu éprouves, ainsi que ta famille ; c'est pourquoi nous avons résolu *unanimement* de faire parmi nous une collecte patriotique, et de t'en adresser le montant ; tu trouveras en conséquence ci-joint 1,265 livres ; reçois-les de tes frères. Tous nos Sans-Culottes y ont contribué avec joie ; ne leur donne pas le désespoir d'un refus !... Continue à dévoiler les atroces projets du *Patriciat*, à mériter sa haine ; elle ne peut que t'assurer de plus en plus l'estime et la reconnaissance des nombreux et infortunés plébéiens.

Nous n'avons pas reçu ton n° 39 ; mais nous l'avons lu ! Du courage ! mon ami, et la Patrie et la Liberté sont encore une fois sauvées.

Salut démocratique. J. Cres... (*Cresson*).

On trouve parmi les pièces imprimées du procès de Babeuf, tome VII, celles ci-après :

1° Lettre de Léandre Lebon (frère de Joseph Lebon) à Babeuf, datée d'Arras, le 16 ventôse, an IV. Il lui donne l'adresse de sa belle-sœur : *Elisabeth Regnier Lebon, chez la citoyenne veuve Regnier, sa mère, aubergiste au faubourg d'Hesdin, à Saint-Pol*. En P.-S., compliments d'Eugénie Regnier, d'Angélique Regnier Lebon, femme de Léandre. Et en marge ces lignes : « Bonjour, » brave Babeuf. Les *Égaux* t'embrassent ainsi que moi, » J. Caubrière. »

2° Lettre des citoyens d'Arras (soussignés) aux membres du Directoire exécutif, en date du 10 ventôse an IV, pour réclamer une punition contre Lemaignière qui s'était porté contre la femme de Babeuf à des excès qui outragent l'humanité, la justice et la Constitution.

Voici en outre un document de la même époque, tiré des papiers de Babeuf, qui est d'une grande importance pour l'histoire révolutionnaire des villes d'Arras et de Béthune. C'est une plainte contre les auteurs d'écrits royalistes.

Béthune, le 27 pluviose, 4e année Républicaine.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Béthune,

A l'administration municipale de la commune.

Ce n'est pas sans indignation et sans se rappeler des souvenirs déchirans, que le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Béthune a vu se reproduire à ses yeux des écrits sortis des mains de l'imposture et de la scélératesse ; des écrits où le patriotisme, traîné dans la boue, accusé par les amis des rois, était dépeint avec des couleurs qui appartiennent aux êtres impurs qui les avoient créés, qui méditoient la ruine de la République et qui savoient bien ne pouvoir y parvenir qu'en assassinant ou faisant assassiner moralement ceux qui depuis le commencement de la révolution, avoient été ses plus fermes appuis. La révolution du 9 thermidor commençoit à peine à faire sentir ses funestes effets, que déjà toutes les presses étoient employées pour multiplier les calomnies que la malveillance se plaisoit à répandre contre ceux qui avoient été patriotes. L'énergie, comme l'insouciance, étoient attaquées par elle; tout tomboit sous ses coups ; de là les défiances, les craintes, la pusillanimité, les haines et la réaction. Un gouvernement qui marchoit vers la contre-révolution, n'eut aucune peine d'attacher à son char tous ceux qui sous le gouvernement révolutionnaire, n'avoient eu du patriotisme que le masque : on divisa les patriotes, on intimida les uns, par des menaces d'incarcération, et trop souvent la peine suivoit la menace, et des intérêts particuliers égarèrent les autres : c'est alors qu'on mit en usage cette maxime des tyrans, consacrée dans la politique de Machiavel : *diviser pour régner*. Chaque patriote se croyoit en sûreté en s'isolant de son frère ; on les prit tous séparément, et tous succombèrent ; des écrits mensongers et fallacieux inondèrent le public ; le public, toujours avide et souvent méchant, se rassasia de ces rapsodies. Bientôt la fausseté eût les apparences de la vérité, et les véritables amis du Peuple ne furent plus que des anthropophages, des voleurs, des délapidateurs de la fortune publique, qu'il falloit éloigner de la société, et livrer au glaive de la loi.

Plusieurs de ces écrits lui sont tombés dans les mains, et entre autres ceux qui ont pour titre : *Cri des habitans de Béthune* ; *Atrocités commises à Arras* ; et la *Censure Républicaine, par Guffroy*.

Considérant que ses écrits ne peuvent que continuer à tenir le Peuple égaré sur le compte de ceux qui ont chaudement soutenu la République, et qui la cimenteroient encore de leur sang, à faire regarder comme hommes de sang les martyrs de la liberté, à perpétuer les divisions entre les citoyens, et à empêcher une réunion sincère entre tous les habitans de cette commune :

Requiert l'administration municipale de la commune de Béthune de les faire brûler, afin que le souvenir de semblables ouvrages soit pour toujours effacé, et qu'il ne puisse désormais apporter aucun obstacle à ce que l'on soit tous et à jamais réunis.

Signé : Dujardin.

Sur le réquisitoire ci-dessus, l'administration municipale, considérant que tous ces écrits ne tendent qu'à perpétuer la haine et la division parmi les citoyens de cette commune, qui devroient se réunir et ne former qu'un peuple de frères, arrête que ces écrits dont s'agit seront brûlés publiquement au devant du perron de la maison commune, le 2 ventôse prochain, deux heures de relevée après-midi.

En séance, le premier ventôse, an IV de la République.

Signé : Carpentier, président, etc.

Mais c'est la ville de Saint-Omer qui semble avoir fourni à Babeuf le plus fort contingent d'adhérents, pour ses tentatives insurrectionnelles. De là sortirent, en effet, Taffoureau, Cochet, Fontenie[illegible]ont nous avons parlé déjà, et d'autres qui apparaissent, à diverses époques, dans sa correspondance.

Lorsque Cochet, l'un d'eux, sera pris dans la mêlée qui va suivre, il écrira (1) de la maison d'arrêt du dépôt de la Conciergerie de Paris, le 15 prairial an IV (5 juin 1796) à sa femme, marchande, rue de la Victoire, à St-Omer :

« J'ai été arrêté le 12;... j'ai été interrogé hier ;... on me demanda si je n'avais pas été président du comité révolutionnaire de St-Omer. Ma réponse fut oui, puisque pensée, non déguisée, de renverser le Directoire et de fonder la République des Egaux; un soir, Darthé y ayant donné lecture d'un n° du *Tribun*, ou les Directeurs et certains Députés étaient attaqués vivement, la clôture de la *Société du Panthéon* fut ordonnée, le 9 ventôse an IV (29 février 1796), par le Directoire et exécutée par le général Bonaparte en personne.

---

(1) *Débats*. Tome III, p. 578-583.

Dissous, mais non anéantis, les chefs de la nouvelle Société se constituèrent (germinal an IV — mars 1796), en comité secret, sous le nom de *Directoire secret*.

La police, tenue en éveil par la publication clandestine du *Tribun* avait fait arrêter la femme de Babeuf et ses enfants (mars 1796), espérant obtenir par ce moyen d'intimidation des révélations sur ce qui se tramait contre le Gouvernement; mais les séances des Panthéonistes demeurèrent secrètes, malgré les craintes, les appréhensions les terreurs de certains membres, dont l'attitude semblait justifier ce mot de J.-J. Rousseau, que « l'homme oscille, sans cesse, de réaction en réaction. »

En germinal an IV (avril 1796), le Directoire secret lança dans le public un écrit intitulé : *Doit-on obéissance à la Constitution de 1795* ? qui répandit parmi les citoyens « des doutes nuisibles à la sûreté et à la tranquillité publiques. »

D'autres écrits ou placards séditieux, furent en outre distribués, à un très grand nombre d'exemplaires, et attirèrent l'attention du Gouvernement sur ce que plus tard l'accusation appellera le *Comité insurrecteur*.

Vers le milieu d'avril 1796, le *Manifeste des Egaux* jeta l'inquiétude dans la population et le Gouvernement.

L'importance exceptionnelle de ce document nous oblige, bien qu'il soit connu, à le reproduire ici en entier. On l'a souvent attribué à Babeuf; mais il est incontestablement de Sylvain Maréchal. Buonarroti nous apprend même que le *Directoire secret* n'en permit jamais la publication, parce qu'il n'en approuvait pas tous les termes, notamment ces mots : « Périssent les arts », etc.

MANIFESTE DES EGAUX.

Egalité de fait, dernier but de l'art social.
CONDORCET (Tableau de l'esprit humain.)

PEUPLE DE FRANCE !

Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité.

L'EGALITÉ ! premier vœu de la nature ! premier besoin de l'homme, et principal nœud de toute association légitime ! Peuple de France ! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur le globe infortuné ! Toujours et partout la pauvre espèce humaine, livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toutes les tyrannies. Toujours et partout on berça les hommes de belles paroles : jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose avec le mot. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie : *les hommes sont égaux* ; et de temps immémorial la plus avilissante comme la plus nombreuse inégalité pèse insolemment sur le genre humain. Depuis qu'il y a des sociétés civiles, le plus bel apanage de l'homme est sans contradiction reconnu, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois : l'égalité ne fut autre chose qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : Taisez-vous, misérables ! L'égalité de fait n'est qu'une chimère ; contentez-vous de l'égalité conditionnelle : vous êtes tous égaux devant la loi. Canaille, que te faut-il de plus ? Ce qu'il nous faut de plus ? Législateurs, gouvernans, riches propriétaires, écoutez à votre tour.

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas ? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie, on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour.

Eh bien ! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés, nous voulons l'égalité réelle ou la mort, voilà ce qu'il nous faut.

Et nous l'aurons cette égalité réelle, n'importe à quel prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous ! Malheur à qui feroit résistance à un vœu aussi prononcé !

La Révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

Le Peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui : il en sera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité de droits ?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,* nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !

Législateurs et gouvernans qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant : Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois avant eux.

Calomniateurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice.

La loi agraire, ou le partage des campagnes (1), fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime, et de plus équitable, le BIEN COMMUN, ou la COMMUNAUTÉ DES BIENS ! (1). Plus de propriété individuelle des terres : *la terre n'est à personne*. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : *les fruits sont à tout le monde.*

---

(1) Entre ceux, naturellement, qui les habitent ; mais la question devient plus délicate quand il s'agit du partage des villes. Alors les difficultés surgissent de toute part, sans solution raisonnable possible. On sait, néanmoins, ce que de nos jours, la ligue agraire, à peine commencée, a déjà produit en Irlande. —V. A.

Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très-grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité.

Assez et trop longtemps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux.

Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparoissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernans et de gouvernés.

Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celle de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes familles, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un même air pour tous : pourquoi la même portion et la même qualité d'alimens ne suffiraient-elles pas à chacun d'eux ?

Mais déjà les ennemis d'un ordre de choses le plus naturel qu'on puisse inaugurer, déclament contre nous.

Désorganisateurs et factieux, nous disent-ils, vous ne voulez que des massacres et du butin.

PEUPLE DE FRANCE,

Nous ne perdrons pas notre temps à leur répondre ; mais nous te dirons : la sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique.

Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. De loin en loin quelques hommes de génie, quelques sages, en ont parlé d'une voix basse et tremblante. Aucun d'eux n'a eu le courage de dire la vérité toute entière.

---

(1) Ici, le réformateur nage en pleine fantaisie ; il sort de la réalité, lui qui rappelle si orgueilleusement les autres à la vérité. Il est plus sage, plus pratique, dans les paragraphes suivants.—V. A.

Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble; il couvre la face de la terre. Le chaos, sous le nom de politique, y règne depuis trop de siècles. Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. A la voix de l'égalité, que les élémens de la justice et du bonheur s'organisent. L'instant est venu de fonder la RÉPUBLIQUE DES EGAUX, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants.

PEUPLE DE FRANCE,

La plus pure de toutes les gloires t'étoit donc réservée ! Oui, c'est toi qui le premier dois offrir au monde ce touchant spectacle.

D'anciennes habitudes, d'antiques préventions, voudront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la RÉPUBLIQUE DES EGAUX. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui répondra à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut être point d'abord à tout le monde. L'égoïste, l'ambitieux frémira de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice.

Jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles, causeront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amants du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire, ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle; leur vue courte pénétrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun; mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux, et surpris d'avoir cherché si long-temps une félicité qu'ils avoient sous la main.

Dès le lendemain de cette véritable Révolution, ils se diront tout étonnés : Eh quoi ! le bonheur commun tenoit à si peu ? Nous n'avions qu'à le vouloir. Ah ! pourquoi ne avons-nous pas voulu plutôt ? Fallait-il donc nous le faire dire tant de fois ? Oui, sans doute ; un seul homme sur la terre, plus résolu, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu : le crime et le malheur sont sur la terre.

Peuple de France,

A quel signe dois-tu donc reconnaître désormais l'excellence d'une Constitution ?... Celle qui toute entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous tes vœux.

Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivoient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793 étoit un grand pas de fait vers l'égalité réelle ; on n'en avoit pas encore approché de si près ; mais elle ne touchoit pas encore le but et n'abordoit point le bonheur commun, dont pourtant elle consacroit solennellement le grand principe.

Peuple de France,

Ouvre les yeux et ton cœur à la plénitude de la félicité. Reconnois et proclame avec nous la République des Egaux.

Voilà donc le fameux Manifeste des Egaux qu'on devait répandre dans Paris et qui fut le prétexte, sinon la cause, de la condamnation de Gracchus Babeuf. Eh ! bien, nous le demandons aux hommes de bonne foi : Que pensent-ils de cette conception métaphysique, à phrases triviales et prétentieuses, sans portée politique sérieuse, à laquelle on n'aurait dû attacher qu'une médiocre importance, puisqu'en réalité elle n'avait eu et ne pouvait avoir aucune influence sur l'esprit public ? Lorsqu'à la distance de près d'un siècle, on relit ce document, dont beaucoup parlent sans l'avoir vu, on est presque tenté d'avouer qu'il est, dans son ensemble, à l'honneur des Babouvistes, car, du milieu des divagations dont il est rempli, il s'exhale un tel amour de l'humanité que le bien rêvé, entrevu, désiré par les socialistes, fait excuser l'âpreté de la forme, la violence des expressions et jusqu'aux moyens préconisés, moyens irréalisables, au reste, dans un pays aussi vaste et aussi populeux que le nôtre.

Au surplus, on conçoit que des républicains de principes se soient révoltés à la pensée que le Directoire songeait à rétablir la Royauté, ce qui, pour eux, épieurs par excellence, résultait des agissements et des déclarations des uns et des autres, et de cette réponse destinée à semer l'effroi, faite par Isnard à une députation de la Commune de Paris : *Le voyageur étonné cherchera sur les bords de la Seine l'endroit où aura existé Paris.*

En d'autres termes, Babeuf et ses disciples pensaient qu'un acte de violence pouvait seul sauver la République, qu'ils savaient menacée par ceux mêmes qui l'avaient faite et qui, effrayés de ses excès, voulaient à tout prix enrayer la Révolution et ramener la sécurité dans les esprits.

Malgré tout, nous doutons que les termes de ce Manifeste, répudié pour partie par Babeuf, fussent de nature à grouper des adhérents au Babouvisme, car il semblait impossible qu'une population, aussi jalouse de sa liberté, que le fut en tout temps la population de Paris, consentit à aliéner cette liberté au profit d'un système de communisme qui ne répondait ni aux nécessités du moment, ni aux tendances sociales de la nation française.

Mais il renfermait quelques dispositions qui semblaient de nature à satisfaire la cupidité des uns, le patriotisme des autres, notamment lorsqu'il disait :

« Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité. »

« Tous ont les mêmes facultés, les mêmes besoins. »

En ce temps-là, les plus grands esprits eux-mêmes s'égaraient facilement à la recherche d'un idéal ; on tâtonnait, on cherchait sa voie ; la vraie formule des revendications sociales n'était pas encore trouvée, et les réformateurs les plus clairvoyants auraient cru n'être pas écoutés, s'ils n'avaient cité à tout propos Platon, Thomas Morus, Jean Bodin, Morelly et vingt autres.

Entraînés par d'ardentes convictions, par un immense amour de l'humanité, ils se noyaient tous dans des déclamations creuses et stériles, qui enlevaient à leur système ce qu'il pouvait avoir de véritablement pratique.

Il appartenait à l'école des économistes du XIX^e siècle, de trouver à peu près la formule du bien-être relatif que tout homme a le droit de réclamer de la société au milieu de laquelle il vit; mais si, autrefois, tout était rêve, de nos jours tout est par trop mathématique, et si l'on veut s'acheminer définitivement vers ce *bonheur commun* entrevu par les philosophes et les socialistes, dont nous venons de citer les noms, il faut aller au-delà des doctrines économiques de ceux de nos contemporains, qui, par trop prudents, les ont renfermées dans une formule en quelque sorte algébrique, qui clôt tout progrès.

Sylvain Maréchal fit, en outre, pour les Babouvistes la chanson ci-après :

CHANSON NOUVELLE

A L'USAGE DES FAUBOURGS.

Air : *C'est ce qui me désole.*

Mourant de faim, mourant de froid,
Peuple dépouillé de tout droit,
Tout bas tu te désoles : *bis.*
Cependant le riche effronté,
Qu'épargna jadis ta bonté,
Tout haut il se console. *bis.*

Gorgés d'or, des hommes nouveaux,
Sans peines, ni soins, ni travaux,
S'emparent de la ruche : *bis.*
Et toi, peuple laborieux,
Mange, et digère, si tu peux,
Du fer, comme l'autruche. *bis.*

Evoque l'ombre des Gracchus,
Des Publicola, des Brutus;
Qu'ils te servent d'enceinte! *bis*.
Tribun courageux, hâte-toi,
Nous t'attendons : trace la loi
De l'*Egalité* sainte. *bis*.

Oui, Tribun, il faut en finir.
Que tes pinceaux fassent pâlir
Luxembourg et Vérone! *bis*.
Le règne de l'*Egalité*
Ne veut, dans sa simplicité,
Ni panaches, ni trône! *bis*.

Certes, un million d'opulens
Retient depuis assez longtemps
Le Peuple à la glandée : *bis*.
Nous ne voulons, dans le faubourg,
Ni les Chouans du Luxembourg,
Ni ceux de la Vendée. *bis*.

O vous, machines à décrets,
Jetez dans le feu, sans regrets,
Tous vos plans de finance : *bis*.
Pauvres d'esprits, ah! laissez-nous :
L'*Egalité* saura sans vous
Ramener l'abondance. *bis*.

Le Directoire exécutif,
En vertu du droit plumitif,
Vous interdit d'écrire : *bis*.
N'écrivons pas; mais que chacun,
Tout bas, pour le *bonheur commun*,
En bon frère conspire. *bis*.

Un double Conseil sans talens,
Cinq directeurs toujours tremblans,
Au nom seul d'une pique : *bis*.
Le soldat choyé, caressé,

Et le démocrate écrasé !
Voilà la République ! *bis*.

Hélas ! du bon peuple aux abois,
Fiers compagnons, vainqueurs des rois,
Soldats couverts de gloire ! *bis*
Las ! on ne vous reconnaît plus.
Eh ! quoi ! seriez-vous devenus
Les gardes du Prétoire ? *bis*.

Le Peuple et le soldat unis,
Ont bien dû réduire en débris
Le trône et la Bastille : *bis*
Tyrans nouveaux, hommes d'Etat,
Craignez le peuple et le soldat
Réunis en famille. *bis*

Je m'attends bien que la prison
Sera le prix de ma chanson ;
C'est ce qui me désole ; *bis*
Le peuple la saura par cœur ;
Peut-être il bénira l'auteur !
C'est ce qui me console. *bis*

Cet autre chant qui ne le cède en rien au précédent, mais dont l'auteur n'est pas connu, mérite aussi d'être cité :

LE CHANT DES ÉGAUX.

Un Code infâme a trop longtemps
Asservi les hommes aux hommes :
Tombe le règne des brigands !
Sachons enfin où nous en sommes.
Réveillez-vous à notre voix
Et sortez de la nuit profonde.
Peuple ! ressaisissez vos droits :
Le soleil luit pour tout le monde !
Refrain général

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, ô bienfaisante mère !

Pourquoi des biens et des travaux
L'inégalité meurtrière ? — Réveillez, etc.

Pourquoi mille esclaves rampans
Autour de quatre à cinq despotes ?
Pourquoi des petits et des grands ?
Levez-vous, braves Sans-Culottes. — Réveillez, etc.

Dans l'enfance du genre humain.
On ne vit point d'or, point de guerre,
Point de rang, point de souverain,
Point de luxe, point de misère !
La sainte et douce égalité
Remplit la terre et la féconde :
Dans ces jours de félicité,
Le soleil luit pour tout le monde. } Refrain général

Tous s'aimoient, tous vivoient heureux,
Goûtant une commune aisance ;
Les regrets, les débats honteux,
N'y troubloient point l'indépendance. — Réveillez, etc.

Hélas ! bientôt l'ambition,
En s'appuyant sur l'imposture,
Osa de l'usurpation
Méditer le plan et l'injure. — Réveillez, etc.

On vit des princes, des sujets,
Des opulens, des misérables ;
On vit des maîtres, des valets,
La veille tous étaient semblables. — Réveillez, etc.

Du nom de lois et d'instituts
On revêt l'affreux brigandage ;
On nomme crimes les vertus,
Et la nécessité pillage. — Réveillez, etc.

Hélas ! vos généreux desseins,
Fils immortels de Cornélie,
Contre le fer des assassins
Ne peuvent sauver votre vie. — Réveillez, etc.

Et vous, Lycurgues des Français,
O Marat ! Saint-Just, Robespierre !
Déjà de vos sages projets
Nous sentions l'effet salutaire;
Déjà le riche et ses autels,
Replongés dans la nuit profonde,
Faisoient répéter aux mortels :
Le soleil luit pour tout le monde ! } Refrain général.

Déjà vos sublimes travaux
Nous ramenoient à la nature;
Quel est leur prix ? les échafauds,
Les assassinats, la torture ? — Réveillez, [illegible].
L'or de Pitt et la voix d'Anglas
Ont ouvert un nouvel abîme;
Rampez ou soyez scélérats,
Choisissez la mort ou le crime. — Réveillez, etc.
D'un trop léthargique sommeil,
Peuples, rompez l'antique charme ;
Par le plus terrible réveil,
Au crime heureux portez l'alarme.
Prêtez l'oreille à notre voix
Et sortez de la nuit profonde,
Peuple ! ressaisissez vos droits :
Le soleil luit pour tout le monde ! } Refrain général.

En ce même mois d'avril 1796, le Comité insurrecteur fit afficher et répandre « à profusion » l'*Analyse de la Doctrine de Babeuf*, dont Babeuf, pendant son procès, (*Débats*, t. IV, p. 66), a dit n'être pas l'auteur, mais en avoir accepté les termes.

En voici le texte :

ANALYSE DE LA DOCTRINE DE BABEUF

1. — La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

2. — Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'État de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

3. — La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

4. — Les travaux et les jouissances doivent être communs.

5. — Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

6. — Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre, ou de l'industrie.

7. — Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

8. — Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigens sont les ennemis du peuple.

9. — Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver l'autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune.

10. — Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.

11. — La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'Etat.

12. — La constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le Peuple l'a solennellement acceptée.

Le *Manifeste* et l'*Analyse* sont donc les documents essentiels de la conjuration.

Dans leurs réunions, les Babouvistes avaient, en outre, fixé, dit-on, de cette façon, la limite des connaissances humaines :

« Les seules connaissances nécessaires aux citoyens étaient celles qui devaient les mettre en état de servir et de défendre la patrie. Point de corps privilégié par ses lumières; point de prééminences intellectuelles ou morales; point de droits, même au génie, contre la stricte égalité de tous les hommes. Lire et écrire, compter, raisonner avec justesse, connaître l'histoire et les lois de la République, avoir une idée de sa topographie, de sa statistique et de ses productions naturelles, tel était le programme de l'éducation commune à tout le monde. Cette prudente limitation des connaissances humaines était aux yeux du comité la plus solide garantie d'égalité sociale. S'appuyant sur l'autorité de Rousseau, qui affirme que jamais les mœurs et la liberté n'ont été réunies à l'éclat des arts et des sciences, il avait même été jusqu'à refuser de se prononcer sur l'utilité des perfectionnements ultérieurs des arts et des sciences par les citoyens plus versés que les autres dans ces matières. Du reste, la presse devait être sévèrement renfermée dans le cercle des principes proclamés par la société. » (1)

Les principes généraux du Babouvisme sont résumés dans le *Manifeste* et dans l'*Analyse*; et ce sont ceux là que l'on cite toujours, en parlant de Babeuf; cependant entre ces documents et les écrits émanant de Babeuf lui-même, il y a un écart considérable, et l'on se tromperait fort si on n'étudiait le Tribun qu'au travers du *Manifeste* et de l'*Analyse*. Dans ces écrits, dont il a tout simplement assumé la responsabilité, Babeuf n'est que le bouc émissaire du parti radical, qui en avait fait son porte-voix. Il faut donc l'envisager sous un tout autre aspect, comme nous le démontrons au cours de cet ouvrage.

Quant à l'application des principes, elle consistait en ceci, d'après Larousse, qui s'est égaré à la suite des accusateurs, et ne paraît pas avoir connu les *écrits* ni la *défense* de Babeuf.

Le peuple français était déclaré propriétaire unique du territoire, le travail individuel devenait une fonction publique réglée par la loi; la somme de travail était la même pour tous les citoyens; les travaux répugnants étaient exécutés à tour de rôle.

---

(1) Résumé des utopies de Babeuf, par M. Buonarroti (*Encyclopédie nouvelle*, art. Babeuf).

Le Gouvernement n'était plus qu'une simple administration chargée d'équilibrer la production, la circulation, le commerce extérieur; enfin, de veiller à la répartition, faite par portions égales, des produits rassemblés dans les magasins publics.

Cessation de tout salaire. Réforme des richesses et du luxe; l'effort de la législation devait être de ramener les hommes à la simplicité des mœurs, à la modeste aisance pour tous, au mépris du luxe corrupteur et des arts futiles, à la suppression progressive des grands centres de population, qui sont des foyers de misère et de corruption.

Point de classes privilégiées, pas de prééminences, même intellectuelles ou morales; le génie, même la vertu, ne peuvent donner un droit de domination. L'éducation commune devait se borner à l'acquisition de connaissances utiles, etc.

Mais, comme nous l'avons dit déjà, entre ce qui ne fut qu'un rêve philosophique (c'est le mot de Babeuf), et la véritable pensée, non pas des Bobouvistes et des exagérés du parti radical, mais du Tribun Gracchus, il y a une distance considérable, et elle n'apparaît bien, pour la première fois, que dans les documents que nous publions.

Babeuf voulait tout simplement MOINS DE SCANDALEUSES FORTUNES EN HAUT ET PLUS D'AISANCE EN BAS.

A ceux qui parlaient de stabilité, la chanson, qui ne perd pas ses droits, ripostait :

On dit que nous ne voulons pas
De gouvernements stables;
Ho ! c'est bien vous seuls, magistrats,
Qui en êtes coupables.
Vous nous privez de tous nos droits,
De notre indépendance;
Vous avez vendu mille fois
Le salut de la France.

Un autre poëte avait écrit :

Soyez-en sûr, le peuple est las,
La faim l'agite et le réveille,
Il veut du pain, non des débats :
Ventre affamé n'a point d'oreille.
Grassement il vous entretient,
Et que lui donnez-vous : un zeste ;
S'il se lève, pensez-y bien, (*bis*)
On ne vous répond pas du reste. (*bis*).

Lorsqu'enfin le *Comité insurrecteur* crut que le moment d'agir approchait, il réunit les principaux chefs de la conjuration, chez Drouet, député (8 mai 1796), et là, dès la première séance, on décida, dit-on, que par tous les moyens possibles, l'on renverserait le Directoire et qu'on ferait revivre la Constitution de 1793.

Voilà, du moins, ce que nous apprennent les historiens ; on verra aux débats du procès qu'il n'exista jamais de *Comité insurrecteur* que dans l'esprit des accusateurs nationaux, mais une *Société des Démocrates*, fondée par Babeuf pour réveiller l'esprit public, et que leurs derniers actes étaient le soutien du gouvernement républicain contre la faction monarchiste, qui voulait s'emparer du pouvoir.

Le plan de la conjuration fut, dit-on, arrêté dans cette séance et, dit-on, encore, mais sans preuves, elle faillit réussir.

Voici en quoi consistait le plan d'insurrection, d'après les accusateurs nationaux et les historiens, qui, sans tenir compte de la défense se sont bornés à les copier servilement :

Douze commissaires centraux furent établis dans chacun des arrondissements de Paris, afin de mettre les sections inconnues les unes aux autres, en rapport avec les chefs de la Conjuration ; d'autres commissaires étaient chargés de gagner à la cause les troupes de la garnison de Paris et des environs.

On comptait aussi sur les départements, sur quelques uns, au moins, où l'on avait agi de façon à y recruter une armée insurrectionnelle, capable de tenir en échec les forces du Gouvernement. Lyon était nécessairement l'objectif principal des conjurés.

Pour mieux assurer le succès de son entreprise, la société du Panthéon s'était réunie avec un autre comité, formé de quelques députés proscrits en thermidor, et dont toute l'ambition se bornait à faire proclamer et exécuter la Constitution de 1793.

Elle comptait enfin et surtout, sur un prétendu effectif de 16,000 hommes, destiné à ouvrir l'attaque, sur le concours de l'artillerie de Vincennes, des Invalides, des Grenadiers du Corps législatif et de la légion de police, puis, une fois l'affaire engagée, sur tous les ouvriers des ateliers de Paris.

S'il faut croire certains historiens, qui nous paraissent avoir considérablement laissé divaguer leur imagination, les prétendus projets d'organisation et le plan d'attaque étaient des plus simples.

Les sections des douze arrondissements devaient se porter simultanément, et en trois corps, sur le Directoire, sur le Corps législatif et sur l'Etat-major.

A la même heure, des divisions spéciales devaient attaquer les portes des barrières et tous les dépôts d'armes qui se trouvaient dans Paris.

Le jour et l'heure du complot, c'est-à-dire de la levée en masse, avaient été fixées; et dès le premier moment de triomphe il avait été prévu qu'on « expédierait des » hommes surs et intelligents sur les divers points de la » France » qui renfermaient le plus de germes d'insurrec- » tion, « tels qu'Arras, Béthune, St-Omer, Valencien- » nes, Cambrai, Toulon, Marseille, Avignon, Toulouse, » Grenoble, Valence, Dijon, Autun, Châlons-sur-Marne, » Montpellier, Metz, etc. »

L'*acte d'insurrection* du Comité insurrecteur du salut public, imprimé en placard, pour être répandu dans Paris, portait en tête ces mots : *Egalité, Liberté, Bonheur commun*, et contenait un appel aux armes, pour le rétablissement de la Constitution de 1793. Des milliers d'exemplaires, trouvés chez Babeuf, furent mis en sacs et caisses et montrés aux jurés lors du procès. L'apposition de ce placard sur les murs de Paris pouvait nécessairement provoquer des troubles ; il est écrit en termes tels qu'il n'y avait plus d'hésitation possible pour le Peuple et pour le Gouvernement ; il fallait combattre et que l'un ou l'autre succombât. Les *Mouchards*, comme on les appelait, sauvèrent cette fois Paris d'une catastrophe à peu près imminente ; mais nous observerons en historien impartiale et à la décharge de Babeuf, que ce placard, bien qu'imprimé, ne fut jamais affiché, et qu'au moment de son arrestation, Babeuf allait lancer dans le public un écrit destiné à contremander, et à rallier définitivement ses adhérents au Directoire, menacé par l'ennemi commun : le royalisme.

Le cachet de Babeuf (1), comme chef d'insurrection, était « en cuivre, de forme carré long, et manche de bois noir. « Sur le cachet était gravé un niveau et les mots : *Salut public.* » Présenté à Babeuf lors de son interrogatoire, il le reconnut, et en parla en ces termes : « C'était le signe reconnu dans la correspondance entre la nombreuse coalition des démocrates qui tous haïssent comme moi l'horrible oppression sous laquelle gémit le Peuple français. »

Juste Moroy, inculpé, déclara lors du procès qu'on avait déposé chez lui « les placards, guidons et couronnes, qui devoient paraître au moment de l'insurrection », mais qu'ils les avait « brûlés. »

Il y eut un premier mouvement d'attaque dans la nuit du 23 fructidor. Il se produisit au camp de Grenelle. Les conjurés, au nombre de 6 à 700, armés de sabres, se rendirent au camp criant devant les troupes : *Vive la Cons-*

---

(1) Nous n'en connaissons qu'une seule empreinte.

titution de 1793 ! Mais cette tentative de soulèvement ne réussit point, et une commission militaire, immédiatement instituée, jugea 134 accusés, parmi lesquels 32 furent fusillés, dont trois anciens Conventionnels de la Montagne : Huguet, Javogues et Cusset.

On verra, au cours des débats, les puissants efforts faits par les accusateurs nationaux, pour rattacher le mouvement de Grenelle à la conjuration de Babeuf, et les efforts, non moins grands, faits par celui-ci pour repousser toute assimilation entre ces deux tentatives d'insurrection, dont la première, suivant lui, était l'œuvre unique des royalistes.

Dans tous les cas, c'est dès ce moment que le Babouvisme entre, définitivement, au moins en apparence, dans la période d'action.

On put constater alors, combien était vraie cette opinion de Colins, que « les conspirations secrètes sont de véritables souricières à nigauds. »

« Une conjuration qui hésite est perdue », a dit Machiavel. Babeuf n'hésita point ; autour de lui personne n'hésita ; mais un traître se trouvait dans les rangs, et ce traître en qui on avait pleine confiance, savait tout et avait tout dévoilé, en y ajoutant même du sien. C'est celui que les débats et l'histoire qualifient de « traitre Grisel. »

Un des agents de la conspiration de Grenelle, Grisel, dénonça donc le complot au Gouvernement.

Ce fait de trahison fut établi par les débats du procès ; mais voici un document inédit qui le constate. C'est la lettre d'introduction de Grisel auprès du ministre Cochon :

Au citoyen Cochon, ministre de la police générale :

17 floréal an IV, 9 h. 1/2 du soir.

Je vous envoie, citoyen ministre, le citoyen Grisel, dont je vous ai parlé. Il a à vous donner les renseignements les plus importants (1). Il désire vous parler ce soir même ; je vous prie de l'entendre.

Salut et Fraternité, Carnot,

Il est hors de doute, au reste, que d'autres personnes tenaient le Directoire au courant des manœuvres des conjurés et on sait aussi que le Ministre de la police était averti de tout ce qui se passait aux *Bains-Chinois*, (2) lieu habituel de réunion des Babouvistes, par le cafetier lui-même.

Ajoutons même que le directeur Barras, pour mieux surprendre les fils de la conjuration avait fait proposer au Directoire secret, le 9 mai 1796, d'entrer dans sa conspiration.

Barras et Bonaparte étaient les maîtres du jour : l'un avec ses salons remplis de femmes, l'autre avec ses soldats, déjà prêts à le suivre partout.

L'un devait proposer bientôt de renverser tous les hommes qui avaient « des idées libérales » ; l'autre, devait dire, quelques mois après (mai 1797), aux délégués de Venise, qu'il lui fallait « les têtes » de leurs trois inquisiteurs d'Etat.

Ce seront eux qui, dans leur intérêt, anéantiront Babeuf et le Babouvisme.

Depuis le 1er mai, dit-on, la police avait en mains tous les fils de la conspiration.

Mais ce fut le 10 mai seulement (21 floréal an IV), que Carnot, président du Directoire exécutif, envoya un Message au Conseil des Cinq-Cents pour l'informer qu' « un horrible complot » devait éclater le lendemain, dès la pointe du jour, et que son objet était « de renverser la » Constitution française, d'égorger le Corps législatif,

---

(1) Lettre autographe de Carnot, sans majuscules, ni ponctuation, comme tous ses écrits.

(2) Sophie Lapierre était la chanteuse révolutionnaire de cet établissement.

» tous les Membres du Gouvernement, l'état-major de » l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de » Paris, et de livrer cette grande commune à un pillage » général et aux plus affreux massacres. »

Il lui donnait aussi avis que le Directoire exécutif, informé du lieu « où les chefs de cette affreuse conspiration étoient rassemblés et tenoient leur Comité de révolte », avait donné des ordres pour les faire arrêter.

Le même jour, pendant que l'on fixait, dit-on, au sein du Directoire secret la date de la prise d'armes, des soldats envahirent la salle des séances et s'emparèrent des principaux conjurés, ainsi que des ex-Conventionnels Vadier, Ricord, Laignelot et Drouet.

On se mit ensuite à la poursuite de Babeuf, qu'on arrêta, non à son domicile particulier, rue du « faubourg Honoré, n° 29 », mais chez un tailleur d'habits, nommé Tissot, où il s'était réfugié, rue de la Grande-Truanderie, n° 21, au moment où il rédigeait avec Buonarroti, les manifestes qui devaient « établir et réglementer la conjuration. »

Les papiers de la conjuration furent saisis en même temps dans ce dernier domicile ; quant aux papiers personnels de Babeuf, notamment ceux que nous utilisons pour ce livre, ils étaient ailleurs et restèrent ignorés des juges de Vendôme.

L'arrestation des Babouvistes coïncidait avec la bataille de Lodi.

Ce fut, prétend Michelet, « une bonne nouvelle pour » Bonaparte, qui, dès lors, trama, dit-il lui-même, contre » le Directoire. »

L'*Egalité absolue* et la *communauté des biens*, étaient les principes fondamentaux du système de Babeuf.

Ils se trouvent nettement formulés dans l'*Analyse* et dans les autres documents que nous avons reproduits.

Par conséquent, il était impossible de mettre ces principes en action sans bouleverser de fond en comble la société.

Mais, d'un autre côté, l'arrestation de Babeuf assurait définitivement le triomphe de la réaction thermidorienne, et la chute prochaine de la République.

On a lu les gros mots employés dans le Message du Directoire pour dénoncer la conjuration et épouvanter la population.

Les ressources de cette prétendue conspiration, se composaient de « deux mille livres en assignats, de deux pamphlets, d'une austérité ridicule, d'un zèle inutile. » Ce sont les expressions de Babeuf ; et les troupes, ajoute-t-il, ne pouvaient être gagnées qu'avec de l'argent.

Et l'argent manquait : donc un soulèvement n'était pas possible.

L'exaspération du Peuple était grande et juste ; « et on aurait pu compter sur lui » ; mais, comme le dit encore Babeuf, qu'espérer de ce Peuple qu'« un rien étouffait », quand les groupes de germinal s'« évanouissaient à la vue d'une patrouille », quand la Société du Panthéon disparaissait « à la lecture d'un arrêté. »

Il ne restait, dès lors, « aux hommes sensibles », que « des regrets superflus et des plaintes inutiles. »

Les temps n'étaient plus les mêmes ; et pour excuser ses tentatives, Babeuf sera réduit, comme dernière ressource oratoire, à dire tristement aux jurés de Vendôme :

« Comparez, si vous voulez, la situation des patriotes en prairial an III à celle de floréal de l'an IV : Alors, le Peuple avait encore ses assemblées, tous les citoyens étaient armés, les sections de Paris gardaient leur artillerie, le Peuple avait grand nombre de partisans dans la Convention et dans les autorités. En floréal de l'an IV, au contraire, plus d'assemblées, plus d'armes, point d'argent, point de partisans dans l'autorité, l'inquisition la plus sincère, la *terreur la plus révoltante sur tout ce qui avait l'air de la démocratie.* »

On a prétendu que Babeuf rêvait à ce moment le retour de la Monarchie : c'est une calomnie. Robespierre avait bien dit un jour, à la séance des Jacobins (26 messidor 1794), que la « tactique des conspirateurs a toujours été de s'acoster des patriotes; » mais rien dans les écrits et les actes de Babeuf n'autorise une telle supposition. Et, pourtant,cette calomnie,inventée par le Directoire et dont les accusateurs nationaux se sont fait l'échò, s'est propagée, et a pris corps dans presque tous les ouvrages historiques.

Ce qu'on peut admettre, avec le plus de certitude, c'est que Babeuf a été le jouet d'hommes politiques qui voulaient le renversement du Directoire, mais à leur seul profit.

On vit alors ses protecteurs les plus connus l'abandonner complètement à l'heure du péril, ajoutant ainsi la lâcheté à la trahison.

VIII.

1796 *et* 1797 (*ans IV et V.*) — *Babeuf et les Babouvistes à la prison du Temple. — Les Panthéonistes tentent de les délivrer. — Fuite de Drouet. — Une Haute-Cour de Justice est instituée pour juger les accusés de Floréal. — Leur départ pour Vendôme dans des cages grillées. — Premier interrogatoire de Babeuf. — Protestation de Babeuf et de ses co-accusés. — Opinion des journaux sur la conjuration.*

L'arrestation des conjurés produisit une vive sensation dans le public ; par ses mille voix, la presse exagérant le danger, sema une telle inquiétude que bientôt ils furent abandonnés de tous. La publication des papiers saisis chez Babeuf, en lui attribuant des écrits et des opinions qu'il réprouvait, le perdit absolument dans l'opinion publique qui ne voulut plus voir en lui qu'un *scélérat*, — c'est le qualificatif officiel des Accusateurs nationaux, — digne à peine du dernier supplice.

De nombreux mandats d'arrêt, lancés de divers côtés, achevèrent d'épouvanter les populations, effrayées déjà des conspirations royalistes et autres dont on lui annonçait chaque matin la découverte.

Traduit le 21 floréal an IV devant le Ministre de la police (1), Babeuf avoua (2), avec orgueil, bien que le fait fut inexact, qu'il était l'auteur du plan d'insurrection trouvé dans ses papiers, refusa de nommer ses complices, et poussa l'audace jusqu'à écrire au Directoire (23 floréal) une lettre de défi dont voici la partie saillante :

---

(1) Le Ministère de la police qui venait d'être créé, était occupé par Charles Cochon de l'Apparent, ancien membre de la Convention, plus tard, préfet à Anvers, sénateur et comte de l'Empire, mort à Poitiers en juillet 1815, à l'âge de 75 ans.

(2) Nous avons eu en mains le manuscrit autographe de cet interrogatoire ; il forme plusieurs feuillets in-folio.

« Regarderiez-vous comme au-dessous de vous, de traiter avec moi de puissance à puissance ? Vous avez vu de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. J'en suis plus que convaincu, cet aperçu vous a fait trembler... D'ailleurs, quelque soit mon sort, mon nom sera placé à côté de ceux de Barnevelt et de Sidney ; et qu'on me conduise à la mort ou à l'exil, je suis sûr d'arriver à l'immortalité. »

C'était de l'héroïsme ou de la folie.

L'instruction du procès commença immédiatement.

Drouet, Babeuf et autres, — car c'est dans cet ordre qu'ils se trouvent classés aux pièces officielles — étaient prévenus de conspiration « tendant au renversement de la Constitution de 1795 et du Gouvernement, au rétablissement de la Constitution de 1793, à la destruction des deux Conseils législatifs, du Directoire exécutif, des autorités civiles et militaires, à armer les citoyens les uns contre les autres et au pillage des propriétés », délits prévus par l'article 1er de la loi du 27 germinal précédent.

L'un des conjurés, Drouet, ne pouvant en sa qualité de député, être traduit devant une juridiction ordinaire, tous furent renvoyés devant une Haute-Cour nationale, instituée spécialement à Vendôme pour les juger.

Babeuf avait été incarcéré au Temple avec ses co-accusés. Le 26 mai 1796, les anciens Panthéonistes et Montagnards tentèrent de les délivrer, en soulevant le peuple ; mais cette tentative fut infructueuse, et n'eut d'autre résultat que de faciliter la fuite de Drouet, qui, traversant la foule, sans être reconnu, parvint à s'échapper de sa prison.

Pendant sa détention dans la prison du Temple, Babeuf atteignit le paroxisme de la passion politique. Poussant l'audace au-delà de toute limite, oubliant par instant qu'il était le seul soutien d'une femme et de pauvres enfants, il se dégagea entièrement des siens pour ne plus penser qu'au succès du parti, dont, en ce moment, il se croyait réellèment le chef. Les lettres qu'il écrivit, à cette époque, à sa femme et à son fils Emile, sont d'une énergie sauvage.

On peut en juger par celle ci-après adressée à sa femme :

4 pluviôse (an IV).

« Il faut se résigner à tout, ma chère femme ; il n'y a plus rien à redouter maintenant.... Au moindre signal d'un brouhaha intérieur, en dépit du silence dans lequel je me renferme presque toujours, c'est sur moi que tombe l'oppression ; mais on a beau faire : elle me trouvera impassible.... L'emporterons-nous à la fin cette victoire. Je n'en désespère pas absolument. » BABEUF.

Cettre autre lettre, sans date et sans signature, est plus horrible encore :

« Ton état, ma bonne amie, m'aurait fait beaucoup de peine autrefois, lorsque j'aurais eu le temps d'y penser. Mais aujourd'hui, étant bon patriote, comme tu le sais, l'amour de la patrie étouffe en moi tout autre amour. Etant toujours franc, je t'avouerai que nous autres Jacobins et enragés, nous ne sommes plus tendres du tout, mais, au contraire, durs en diable. C'est d'après cela que sur ce que tu me marques que tu es tout à fait décidée à mourir, je ne puis que te répondre : Meurs, si c'est ton plaisir. »

A ces mots, nous ne reconnaissons plus Babeuf.

La détention continuait. Au mois de juillet suivant, Babeuf, plus calme, plus maître de lui, adressa à son ami Félix Le Pelletier, la magnifique lettre qui suit. C'est en quelque sorte son testament politique :

Tour du Temple, 26 messidor l'an 4.

Salut, cher Félix ! Ne t'effraies pas en voyant ces lignes tracées de ma main. Je sais que tout ce qui porte l'empreinte de quelques rapports avec moi, a droit d'inquiéter. Je suis l'être que tout fuit, que tout regarde comme dangereux et d'une approche mortelle. Cependant, ma conscience me dit que je suis pur, et mes vrais amis, c'est-à-dire quelques hommes justes, savent aussi que je n'ai rien à me reprocher. Si eux-mêmes s'éloignent de moi, ce n'est point par une aversion réelle que je leur inspire, mais par l'effet de cette terreur factice que leur impose la méchanceté, sous peine d'être réputés criminels et traités comme tels.

Dans cette position, le ménagement que je dois aux braves gens, me prescrirait l'interdiction de tout commerce avec eux, pour leur éviter jusqu'à la plus petite alarme. Mais de dernières considérations, celles qui se présentent naturellement à la pensée de l'homme au tombeau, me décident à faire un pas de plus vis-à-vis de l'un de mes concitoyens que j'estime davantage. Je m'y porte d'autant plus volontiers, que je suis sûr de ne courir d'autre risque que celui d'effleurer peut-être sa quiétude. C'est un sacrifice qu'on peut faire à l'amitié. Je l'allégerai en te rassurant le plus vite possible, ô bon Félix ! Ne crains rien. J'étais certain, en te faisant passer cette épître, la dernière que je t'adresserai, qu'elle franchirait sans péril tous les obstacles qui pouvaient se rencontrer de moi à toi.

Nous voici sans doute plus à l'aise l'un et l'autre, toi pour me lire, moi pour achever ce que j'ai à te dire. J'ai bâti mon texte en te parlant d'amitié ; je t'ai qualifié d'ami. J'ai cru et je crois le pouvoir faire.. .. C'est à ce titre que je t'adresse, avec confiance...., sais-tu bien quoi ? Mon testament et une recommandation dernière.

J'en subordonne l'exécution aux hypothèses suivantes : la proscription ne te poursuivra pas toujours.... Les tyrans, repus de mon sang et de celui de quelques-uns de mes malheureux compagnons, pourront s'en contenter, et leur propre politique ne leur conseillera peut-être pas de faire, comme ils ont paru se l'être proposé d'abord, une hécatombe de tous les républicains.... D'un autre côté, il peut encore arriver, postérieurement à mon martyre, que le sort se lasse de frapper notre Patrie, et qu'alors ses vrais enfans respirent en paix.... S'il en est autrement, je vois perdre tout espoir pour ce qui me survivra. Alors, tout s'anéantit dans la vaste défection qu'entraîne le crime sur tout ce qui aura appartenu et touché de près à la vertu, à la justice. Les œuvres des bons, leur mémoire, leurs familles, tombent dans la nuit éternelle, sont enveloppés dans la dissolution générale. Alors encore, tout est dit, je n'ai plus de souci à prendre sur ceux qui me sont encore chers ; ma pensée les a suivis jusqu'au repos du néant, dernier terme inévitable de tout ce qui existe.

C'est dans la première supposition que je poursuis.... Mon ami ! Je crois être resté digne de l'estime, de l'intérêt des hommes aussi justes que toi. Je ne t'ai point vu dans les rangs de ces mauvais machiavélistes politiques qui centuplèrent mes souffrances et anticipèrent ma mort.... Les traîtres ! en faisant jouer à ceux pour qui ils semblaient s'intéresser le plus, un rôle lâche et honteux, ils m'ont figuré, moi dont tous les actes rendus publics, témoignent combien mes intentions étaient droites, étaient pures ! Moi dont les soupirs et la tendresse pour la malheureuse humanité se sont peints à des traits non équivoques ! Moi qui ai travaillé de si bon cœur et avec tant de dévouement à l'affranchissement de mes frères ! Moi qui, dans cette sublime entreprise, n'eus qu'un instant de malheur à la suite des plus grands succès qui attestent que j'y apportai quelque intelligence !... Ils m'ont figuré, dis-je, ou comme un misérable rêveur en délire, ou comme un secret instrument de la perfidie des ennemis du Peuple.... ; ils n'ont pas rougi de convenir avec les tyrans, de la culpabilité des plus généreux efforts pour rompre l'esclavage et faire cesser l'horrible misère de la

Patrie.....; ils n'ont pas rougi ensuite de vouloir faire retomber sur moi seul ce crime capital, en l'ornant de tous les accessoires par lesquels ils ont pensé pouvoir effectivement lui donner la couleur du crime, et cependant j'avais, moi, eu la délicatesse de ne compromettre personne nommément, mais j'avais jugé seulement bon de compromettre en total la coalition des démocrates de la République entière, parce que je croyais d'abord utile de frapper d'épouvante le despotisme, et parce que je pensais ensuite que ce serait faire injure à tout démocrate de ne pas les présenter comme participe d'une entreprise aussi obligatoire pour lui que l'était celle du rétablissement de l'Egalité. Qu'ont-ils gagné, ces faux-frères, ces apostats de notre sainte doctrine? Qu'ont-ils gagné avec ce mauvais systême qu'ils paraissent avoir envisagé comme le *nec plus ultrà* de l'habilité? Ils n'ont gagné que de se déshonorer, de déconcerter les révolutionnaires et le Peuple, qui, nécessairement, se débandent toujours à l'aspect de l'abandon des chefs; ils y ont encore gagné d'enhardir les ennemis par le spectacle d'une telle faiblesse; ils y ont gagné, enfin, de précipiter plus vite dans l'abyme leurs exclusifs protégés.

Tu n'as point partagé tant de turpitudes, mon ami! Tu as déjà commencé à nous rendre le tribut d'hommages qu'acquittera peut-être envers nous l'équitable postérité. Tu nous a qualifiés de *républicains vertueux et énergiques, de glorieux martyrs*, parmi lesquels tu t'honores d'être nommé. Tu as dit que tu ne concevais pas « ceux » qui, ayant montré un caractère dans la Révolution, » paraissent sans cesse être poursuivis par une lâche » crainte des événements, et se vouer, sans un plus pro- » fond examen, à la faiblesse, par suite à une acrimonie » pénible.... Pas plus ceux qui se prostituent au métier » infâme de calomniateur, et cela avec d'autant plus de » turpitude qu'ils mentent sciemment à leurs propres » consciences...... » Mais tu as dit que tu concevais mieux ceux qui « s'apercevant des vices radicaux d'un gouver-

» nement, en parlent avec franchise, crient un peu avant
» que la maison ne soit totalement brûlée ; qui, loin de
» faire le procès à la Révolution, la défendent sans cesse...»
Tu as manifesté tes légitimes craintes sur un malheur tel que celui par lequel « un jour, aux yeux du Peuple fran-
» çais, ses meilleurs amis, ses plus ardents défenseurs,
» ceux mêmes qui auraient fait les plus grands sacrifices
» pour opérer son bonheur, les âmes les plus pures pour-
» raient passer pour ses ennemis.... » Tu as semblé encore nous signaler et nous rendre justice en disant :
« Celui qui combat pour l'Egalité soulève contre lui tous
» les vices. Les corps des hommes de bien sont les marches
» du trône de la liberté ; l'estime de soi-même met au-
» dessus des scélératesses, et c'est recueillir déjà que de
» plaider en faveur des belles institutions par lesquelles
» la morale, redressant la nature, évoque tous les hommes,
» et les invite à se ranger le plus possible sous le niveau
» de la paisible Egalité. » C'est à un homme qui parle ainsi, et qui pense, j'en suis sûr, de même, que je peux adresser ce qui suit :

Je n'ai pas besoin de t'affirmer que dans mon dévouement total au Peuple, je n'ai point songé à mes affaires pesonnelles, ni je n'ai point prévu ce qui pourrait arriver dans le cas d'une irréussite comme celle que j'éprouve. Je laisse deux enfants et une femme ; et je les laisse sans une obole, sans moyens de se soutenir dès à présent. Non, pour un homme comme Félix, ce ne sera point un legs trop onéreux à lui faire que celui de le charger d'aider ces malheureuses créatures à ne pas mourir de besoin. La fille Michel Le P.... (*Le Pelletier*) les secondera dans cette digne œuvre ; la trempe de son âme, que j'ai été à portée d'observer, sa sensibilité qu'on ne peut méconnaître, et qui est déjà accoutumée de s'exercer envers les malheureux que le monde a faits, m'assurent de tous ses mouvements et de sa résolution, lorsque tu lui feras lire cette lettre. Tu souffriras que je détermine à peu près ce que je désirerais que l'on fît pour ces malheureux que j'abandonne. De mes deux fils, l'aîné, autant que j'en puis juger à travers le peu qui a été fait pour son éducation, n'aura pas une très grande aptitude aux sciences; cette première disposition suppose celle qu'il n'aura pas non plus l'ambition de jouer aucun rôle éclatant sur la scène politique (1) : il en pourra être plus tranquille, et il évitera la vie pénible et les malheurs de son père. Cet enfant a néanmoins une excellente judiciaire et un esprit d'indépendance conséquent à toutes les idées dans lesquelles il a été nourri. Je l'ai sondé sur ce qu'il voudrait être : Ouvrier, m'a-t-il répondu, mais ouvrier d'une classe la plus indépendante possible, et il m'a cité celle d'imprimeur. Il n'a peut être pas si peu raison; et je ne désire rien de plus que l'on suive son goût. Je ne peux rien dire à cet égard de son cadet, il est trop jeune pour qu'on démêle encore ce qu'il annonce; mais si j'ai lieu d'espérer que tu fasses pour lui autant que pour son frère, je suis content..... G. B. (*Gracchus Babeuf*) n'a jamais été ambitieux pour lui ni pour les siens; il ne l'a été que de procurer quelque bien au Peuple. Trop fortuné s'il savait que ses enfants fussent dans le cas d'être un jour de bons et paisibles artisans (2), dans les classes dont la société a toujours besoin, et qui, par conséquent, ne peuvent jamais manquer au milieu d'elle.

A l'égard de ma femme, vu qu'elle n'a que des vertus de ménage et les simples qualités propres à une mère de famille, ce qu'il lui faudrait pour échapper à une pénible disette, serait aussi très borné. Il suffirait de lui faire l'avance de quelque légère somme pour la mettre à portée d'entreprendre quelqu'un de ces commerces très subalternes qui sont tout et qui conviennent pour faire vivre une petite famille.

---

(1) Les prévisions de Babeuf ne se sont pas tout à fait réalisées. Son fils Emile, dont il est ici question, ne joua pas un rôle éclatant sur la scène politique, mais il s'attacha avec ardeur à la cause napoléonienne, fut emprisonné, exilé, et finit sa carrière de commis et de libraire assez misérablement.

(2) Voici assurément une pensée des plus sages et qui fait le plus grand honneur à Babeuf.

D'après cela, mon bon ami, je te demanderai encore une grâce. La nature de mon procès et sa marche déterminée me disent que j'ai encore un certain nombre de jours à parcourir d'ici à celui ou j'irai m'asseoir sur le lit d'honneur pour expier les actes qui me rendent souverainement coupable aux yeux des ennemis de l'humanité. Je désirerais, pour ma consolation, que ma femme et mes enfants m'accompagnassent, pour ainsi dire, jusqu'au pied de l'autel où je serai immolé. Cela me vaudrait beaucoup mieux qu'un confesseur. Mets-les, je t'en conjure, en état de faire le voyage, pour que je ne sois pas privé de cette dernière satisfaction.

Mon corps rendu à la terre, il ne restera plus de moi qu'une asssez grande quantité de projets, notes et ébauches d'écrits démocratiques et révolutionnaires, tous conséquent au vaste but, au système complètement philantropique pour lequel je meurs. Ma femme pourra les rassembler tous, et un jour, lorsque la persécution sera ralentie, lorsque peut-être les hommes de bien respireront assez librement pour pouvoir jeter quelques fleurs sur notre tombe, lorsqu'on en sera revenu à songer de nouveau aux moyens de prouver au genre humain le bonheur que nous lui proposions, tu pourras rechercher dans ces chiffons et présenter à tous les disciples de l'Egalité, à ceux de nos amis qui conservent dans leurs cœurs nos principes; tu pourras leur présenter, dis-je, au profit de ma mémoire, la collection mitigée des divers fragments qui contiennent tout ce que les corrompus d'aujourd'hui appellent mes rêves.

J'ai fini. Je t'embrasse, et te dis adieu.

G. Babeuf.

Le 10 fructidor an IV (27 août 1796). Babeuf et ses co-accusés, furent enfin transférés à Vendôme pendant la nuit, dans des « cages grillées », construites exprès, assure

Buonarroti, « pour les donner, comme des bêtes fauves, en spectacle aux amis de l'Egalité et aux hommes trompés que leurs gardiens ameutaient contre eux. »

L'instruction de l'immence procès, dont ils étaient les acteurs, se poursuivait avec rigueur.

Les accusés étaient tenus au secret ; mais ils communiquaient par lettre avec le dehors.

La femme de Babeuf, avait accompagné, à pied, avec son fils Emile, jusqu'à Vendôme, la voiture, ou plutôt la cage grillée, qui emmenait son mari ; mais on lui interdit l'accès de la prison, le Gouvernement prétendant que « les mesures prises pour maintenir la tranquillité dans Vendôme, étaient insuffisantes, qu'une foule de conseils et de parents des accusés affluaient dans cette commune; et que, sous prétexte de parenté, ils entraient dans les prisons ». Or, cette *foule* ne s'éleva jamais au-delà de sept à huit femmes, filles et sœurs des détenus et de deux enfants, dont l'un encore à la mamelle, et trois ou quatre fois seulement, les détenus eurent la satisfaction d'embrasser leurs femmes et leurs enfants. Le 24 fructidor, l'administration municipale de Vendôme leur avait notifié « un arrêté barbare » qui leur enlevait cette faveur.

Toutefois, on correspondait. Le 19 fructidor, Babeuf, avait envoyé à sa femme (1) le touchant billet ci-après qui rachète les termes excessifs de ses précédentes lettres :

« Comment êtes-vous venus, mes bons amis ? A pied, sans doute, et vous devez-être bien fatigués : N'en êtes vous pas malades ?... Qu'avez-vous pu faire de mon Camille ? Pauvre cher enfant : Il n'y a donc que lui qui n'a pu suivre son tendre père ?... Nous avons été passablement pendant la route. Nous n'avons couché qu'une seule nuit, en route, à Rambouillet. Nous n'avons rien dépensé du nôtre, et nous avons été partout bien traités. Nous le sommes également ici. » BABEUF.

---

(1) Au dos : A la citoyenne Babeuf et à son fils Emile, à Vendôme.

Voici un autre billet à la date du 5 vendémiaire suivant :

« J'ai été bien affligé, ma chère femme, de ce que tu m'as appris sur ta détresse ; je ne te croyais pas si près de cette triste situation (*Suivent de longs conseils à son fils Emile.*) »

Enfin, en brumaire, on leva le secret à l'égard de Babeuf et sa femme put alors le visiter tous les jours pairs, en présentant le permis ci-après :

« L'administrateur municipal de Vendôme autorise le citoyen Daude, concierge de la maison de justice près la Haute-Cour, à laisser communiquer tous les jours pairs, depuis midi jusqu'à deux heures de relevée, le citoyen Babeuf, avec son épouse et son fils.

» Cette communication aura lieu entre les guichets, en présence du concierge ou de celle de deux gardiens, qui veilleront à ce qu'il n'en puisse résulter aucun inconvénient.

» A l'administration municipale de Vendôme, le 14 brumaire an V de la République française, une et indivisible.
JOSSE BOUHAIS. »

A la suite de cette pièce se trouvent les visa de Daude ; ils vont jusqu'au 12 frimaire an 5.

Les 4, 5, 6, 9, 10 et 13 brumaire an 5, Babeuf avait été appelé devant le Président de la Haute-Cour de justice, pour subir un premier interrogatoire.

Interrogé, le 4, de ses noms, surnoms, âge, pays de naissance, qualité et demeure ordinaire, il dit qu'il ne croyait pas devoir répondre quant à présent, et qu'il motivait son refus sur la déclaration suivante :

« Dans une cause qui intéresse le Peuple, j'aurais été le premier à désirer de pouvoir être jugé par une Haute-Cour, par un tribunal composé d'élus du Peuple, si son organisation première n'eut pas été viciée par l'influence corruptrice des éléments qui étaient intéressés à la dénaturer jusqu'au degré le plus capable de la rendre funeste et meurtrière pour mes co-accusés et pour moi. »

Un débat, s'engagea sur ce point, après lequel Babeuf dit :

« Je voudrais bien une Haute-Cour pour me juger, mais une Haute-Cour qui fut assez grande, assez indépendante, et qui fut composée d'aliments assez purs et inflexibles pour agir avec équité dans une cause où il n'est question de rien moins que de prononcer entre le Peuple et ceux qui le gouvernent. »

Puis, il ajouta :

« Tout ce qui est décrit dans la Protestation du 25 fructidor, tout ce qui a précédé notre translation ici, tout ce qui s'est suivi depuis, m'a attesté que j'ai le malheur d'être devant un tribunal qui, fût-il composé de justes par excellence, n'aurait pas la portion de liberté suffisante pour être équitables sans dangers personnels, et ne pourrait que se laisser entraîner au torrent de volontés auxquelles les siennes n'ont que le droit d'obéir.

« Tout ce qui est décrit dans la protestation du 25 fructidor, et tout ce qui a précédé notre translation ici en donne la preuve. Tout ce qui s'est suivi me le confirme, et il me sera permis de le consigner en supplément à l'histoire de ce procès, en justification des motifs de ma conduite à son occasion, et à titre d'observations dernières à ceux qui y figurent en rôle délibératif, pour les porter à réfléchir encore sur l'importance de l'opinion à laisser d'eux au monde actuel et futur, qu'ils ont tout entier pour spectateur.

« Qu'avons-nous vu, mes malheureux compagnons et moi, depuis notre traduction à Vendôme ? Des hommes puissants, qui, en cette qualité nous persécutent et sont nos parties adverses, faire tout ce qui était nécessaire pour nous en imposer par l'ascendant de leur élévation, et peu délicats sur la pudeur oser, sans rougir, vous exciter à hâter notre sacrifice... L'acharnement et toutes les passions les moins déguisées ont concouru à tous les actes législatifs, exécutifs et judiciaires rendus pour notre procès jusqu'à l'époque incluse de notre transport dans cette commune .. Tous les actes législatifs, exécutifs et judiciaires ont été faits en vue d'établir un fond d'édifice solide pour asseoir, en toute sûreté, l'autel de notre holocauste... Nous ne sommes pas entre les mains d'un Tribunal... Nous n'avons pas cessé de voir le doigt, le seul doigt du Gouvernement, qui est partie contre nous... »

En réalité, le Gouvernement était, comme le dit Babeuf, *partie* adverse ; mais partie ayant à se défendre, et ne pouvant l'être, suivant les usages, que par un Tribunal créé par lui ; mais c'était une cause de supériorité évidente et tout faisait prévoir qu'il y aurait au bout de ces débats, des condamnations solennelles, car un Gouvernement institué ne peut pas, sous peine de déchéance, prononcer sa propre condamnation ; de sorte qu'en ceci, la lutte de part et d'autre, restait implacable.

L'attention publique était toujours tenue en éveil, sur les accusés de floréal, par la presse officielle. En janvier et février 1797 (pluviôse an V), on redoubla d'attaques contre eux, en prévision, sans doute, des débats qu'on savait devoir s'ouvrir bientôt.

Nous avons relevé, dans plusieurs journaux du temps, certaines mentions qui vont nous fixer sur l'attitude des accusés.

Voici d'abord ce que disait le *Journal Général* du 7 pluviôse an V, n° 127 :

« L'Orléanisme, en s'aidant de Babeuf et de Drouet, comptait bien les faire égorger le lendemain de leur révolte et au milieu de leur triomphe ; mais Babeuf, non moins adroit, se douta du fait, et ne consentit à son tour à s'aider des Orléanistes, que pour les égorger s'il venait à triompher.

» Et ce sont ces arrières pensées qui ont retardé la marche des évènements, ont semé la défiance parmi les chefs, les obstacles dans les coups de main, et nous ont sauvé deux ou trois fois d'un massacre général.

» Il y a donc véritablement deux plans, deux chefs et deux objets dans *la grande conspiration qui, depuis* *sept ans, se tramait contre notre repos et notre liberté.* L'un de ces plans a pour objet d'établir une démocratie pure et simple, fondée sur une parfaite égalité de moyens de fortune et de pouvoir ; l'autre se propose de rétablir le trône et de transporter la couronne de Louis XVI sur la tête du Duc d'Orléans. »

A l'appui de ces assertions, le journaliste cite la lettre de Charles Germain à Gracchus Babeuf, sur Barras.

La *Gazette française*, du même jour, s'exprimait ainsi :

« Un mot sur les pièces relatives au fameux procès des détenus à Vendôme, pièces que la Haute-Cour a fait imprimer en deux gros volumes in-8.

» Je ne balance pas à croire que, s'il était possible que chaque famille en France eut entre les mains cet important recueil, et que chaque français le méditât, la chose publique courrait beaucoup moins de dangers, parceque l'opinion serait formée sur le champ d'un bout de la France à l'autre... C'est alors qu'on aurait la clef de bien des choses ; c'est alors qu'on verrait que l'affaire de floréal a d'analogie avec tout ce qui se passe; c'est alors que loin de s'étonner des lenteurs de la Haute-Cour on s'attendrait sans surprise au dénouement, parce qu'on n'aurait plus aucun doute sur le but, le plan, les acteurs et les auteurs de la comédie qui se joue, comédie qui deviendra par être tragique pour les spéculateurs, puisque malgré tout ce qu'on sait des ressorts qui se meuvent pour la prolonger, elle n'en est pas moins interminable, sans que ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir judiciaire souverain, avec toute son indépendance, aient pu venir à bout de changer cet ordre de choses !... Heureuse Constitution qui, par ses formes bénignes (tant respectées quand il s'agit des coquins, si impudemment violées quand il s'agit des malheureux prêtres, des parents d'émigrés, d'innocents détenus, d'élus du peuple destitués, d'orphelins dépouillés, etc.), n'a encore jusqu'ici protégé que le crime et jamais la vertu ! »

Le lendemain, le *Journal général* annonçait cette nouvelle :

« Les prisonniers de la Haute-Cour de Vendôme ont pratiqué (quoiqu'on ne leur eut rien laissé dans les mains), un énorme trou dans une muraillle de six pieds d'épaisseur. Le hazard a voulu que, pour les changer d'air, on les transférât dans une chambre haute. En examinant le local qu'ils abandonnaient on a découvert leur travail poursuivi avec une activité et un génie qui laissent bien loin les inventions du baron de Trenck. Il était temps ; la nuit suivante, peut-être, tous les détenus s'échappaient. »

Et il ajoutait :

« Le journal rédigé à Vendôme sous le nom d'*Hésine* (dont la réputation ne vaut pas mieux que celle des détenus) est rédigé par Babeuf lui même. »

La *Gazette nationale* disait de son côté :

« En parlant d'une prétendue brochure imprimée à l'imprimerie de la République, au nombre de 30,000 exemplaires, sous le titre de : *Catéchisme des droits et des devoirs d'élection, pour les assemblées primaires et électorales de l'an V, par J. D., citoyen français,* le rédacteur, qui attribue cette production au député Jean Debrye, l'analyse en annonçant qu'elle est une invitation, très franche et très pressante aux départements, de ne choisir aux prochaines élections que de chauds révolutionnaires. Il ajoute : quand on sera bien pénétré des vérités que renferme ce pamphlet, il est certain que toutes les voix se réuniront en France sur Drouet, Babeuf, Antonelle, dont le premier décret sera L'ASSASSINAT DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES SUR LE TOMBEAU DES PATRIOTES MARAT, CARRIER, ROBESPIERRE ET FOUQUIER-TINVILLE. »

On peut juger par ces lignes à qu'elles infamies, à quelles suppositions odieuses, la presse s'abandonnait, dès l'origine du procès.

Le 7 pluviôse, l'accusateur national près la Haute-Cour de Vendôme, réclamait, au nom de ce tribunal du *Conseil législatif,* une augmentation de taxe pour les témoins, dont la plupart étaient venus de fort loin, et l'adjonction de quelques juges suppléants pour remplacer les autres au besoin.

Le *Journal général* du 11 annonçait que l'on avait distribué, depuis plusieurs jours, à tous les Membres des deux Conseils et du Tribunal de Cassation, les deux volumes de pièces trouvées chez Babeuf ; et que ces volumes venaient d'être mis en vente chez tous les marchands de nouveautés.

C'était la grande attraction du temps.

Le Censeur des journaux, *Le gardien de la Constitution*, inséraient, de suite, dans leurs colonnes, plusieurs des pièces incriminées ; et Dupont de Nemours, dans son journal l'*Historien*, annonçait la publication de plusieurs autres volumes, qu'on hésitait cependant à faire paraître ; quant à ceux parus, il les déclarait « curieux et horribles. »

On a vu, plus haut, que dès le 7 pluviôse, le *Journal général* affirmait l'existence de deux conspirations, l'une démocratique, l'autre orléaniste. Dupont de Nemours va plus loin : il découvre, lui, trois conjurations principales :

1° Celle de Babeuf, Darthé, Buonarotti, Félix Le Pelletier et Antonnelle ;

2° Celle de Drouet, Vadier, Amar, Laignelot, Javogues, Chaudieu, Ricord, Robert Lindet et autres ;

3° Celle, enfin, qu'indique la lettre de Germain, qui n'a pris part à l'affaire de Babeuf, que pour faire évader Drouet.

La *Gazette française* disait le 9 pluviôse :

« Les Bavouvistes triomphans n'existeraient pas quinze jours ; les Orléanistes vaincus font trembler leurs vainqueurs. Qui nous débarrassera des Orléanistes ? »

Le 10, s'acharnant, cette fois, après les Babouvistes, elle s'écrie :

« Il ne restait plus qu'un moyen de dégoûter à jamais les chefs de l'autorité de la commémoration du 21 janvier ; ce moyen vient d'être mis à exécution à Vendôme.

« Les prisonniers ont obtenu la liberté de se réunir pour célébrer cette fête : ils se sont fait servir une tête de *Cochon*, qu'ils ont dévoré en poussant les plus horribles imprécations. Les uns croyaient manger la tête de *Capet*; d'autres celle du *Ministre de la police*.

« Si jamais de pareils monstres étaient relancés dans la société, si jamais leurs complices en crédit parvenaient à leur obtenir l'impunité, il ne resterait qu'un parti à prendre à tous ceux qui sont proscrits par ces cannibales ; ce serait de trouver dans notre désespoir, le même courage qu'ils puisent dans leur férocité. Cet effort n'est pas impossible ; on se lasse de la vie, on se lasse de la perdre *inutilement*.

« Si Charlotte Corday était si calme en allant à l'échafaud, c'est qu'elle avait la certitude de n'avoir pas perdu ses jours.

« Les héros de l'antiquité ne se sont illustrés qu'en poursuivant les *monstres* aux périls de leur vie ; toute la pompe imaginaire de la mythologie n'a pu créer des *monstres* que les nôtres ne surpassent en réalité. »

Ainsi, voilà les Babouvistes comparés, par la peur, aux monstres de l'antiquité.

Ce mot, dit et répété, leur sera souvent depuis appliqué, car toute sottise écrite trouve toujours un écrivain pour la propager.

Presque en même temps les journaux firent grand bruit d'un événement politique, arrivé dans la république Batave et qui semblait justifier la conduite des Babouvistes.

Voici comment ce fait est rapporté dans le *Journal des hommes libres* du 13 pluviôse.

Le Comité provincial de Hollande ayant fait arrêter arbitrairement cinq patriotes auteurs d'actes réclamatoires contre la conduite administrative de ce Comité, des commissaires de la Convention Batave lui furent dépêchés pour solliciter la mise en liberté des républicains incarcérés ; mais le président, Van der Hoop, la refusa avec dédain, Alors la municipalité de Leyde, et tous les districts de la province de Hollande prirent fait et cause contre l'administration, et un déclinatoire énergique, signé avec empressement par des milliers de citoyens, lui fut adressé. Dans cette pièce, le peuple approuvait la conduite de la commune de Leyde et blâmait l'administration d'avoir méconnu le principe conservateur de la liberté civile qui garantit à chaque individu son renvoi devant son juge naturel ; elle se terminait par une déclaration portant en substance que *le Peuple se croit obligé, non seulement de résister à tout gouvernement qui s'écarterait des bornes du pouvoir qui lui est confié, et usurperait la tyrannie, mais encore de le renverser de fond en comble.*

Mais rien de semblable ne se produisit pour Babeuf ; il faut même avouer qu'il fut abandonné lâchement par ceux qui l'avaient poussé en avant.

Le 14 pluviôse, *l'Ami des Lois* disait impudemment :

« Toutes les conspirations, même celle de Babeuf, celle des mouchoirs, avaient les royalistes pour moteurs et auteurs. »

Le même jour, la *Gazette française*, argumentait en ces termes :

« Par la force des choses, toute conspiration royaliste se trouve subordonnée à une conspiration anarchique.

« Développons cette vérité.

« Pour quiconque a bien lu les notes de Babeuf, il est prouvé que les anarchistes avaient enfin senti la nécessité de se créer un parti indépendant des Conventionnels, parmi lesquels Babeuf distingue des *Démocrates* et des *Orléanistes* adroits, dont le grand talent est de se trouver à la tête de tous les partis, et de se mettre en mesure de profiter de tous les événements.

« Tel après le 9 thermidor, nous vîmes se mettre de ce nombre des bienfaiteurs de l'humanité quelques uns de ceux qui en avaient été les bourreaux ; et nous retombâmes sous le joug des Conventionnels pour n'avoir su ou pu nous créer un parti hors de la Convention.

« Autant en arriva aux Terroristes après le 13 Vendémiaire.

« L'expérience apprit à Babeuf à se méfier des complices qui devenaient les maîtres ; il se sépara de tous les Conventionnels, transigea, par nécessité, avec les Démocrates faibles, mais se méfia toujours des *Orléanistes*, qui eussent, sans doute, été les premiers sacrifiés comme les plus dangereux.

« Les *Orléanistes*, instruits des projets de Babeuf se mirent en mesure d'en profiter malgré lui, en s'emparant du mouvement ; ou de l'anéantir, avec le secours des honnêtes-gens, s'ils ne pouvaient le guider : ce qui, dans l'un ou l'autre cas, les laissait toujours au sommet de la puissance ; système qu'ils n'ont pas démenti jusqu'à ce jour.

« Les agents de Louis XVIII, quelque soit leur plan, ont dû le former en partie sur celui de Babeuf, en partie sur celui des Orléanistes.

« Ils ont pris de Babeuf l'exemple de sacrifier tous les députés (1), tous les hommes marquant ; en un mot de rendre leur parti *indépendant de tous ceux qui pourraient le dominer*.

« Ils ont pris des Orléanistes l'exemple de laisser opérer le mouvement par un parti contraire, et de s'appliquer seulement à profiter des résultats.

« Tel doit être le résumé de cette conspiration.

« Je n'en tirerai qu'une conclusion. C'est que le Gouvernement qui veut battre des partis les uns par les autres, qui veut les balancer, lorsqu'il ne tient qu'à lui d'en confondre les éléments par le règne des loix, doit bientôt périr sous la réunion de tous les partis ; car cette réunion peut s'opérer de deux manières : par la volonté des chefs, ou par un concours de circonstances telles que tous concourent à la fois au même but, sans s'être communiqué leurs projets. »

---

(1) Suivant les accusateurs nationaux ; mais les débats prouvèrent le contraire.

Le Créole patriote, du 16, publie cette définition :

« L'anarchie est la lutte, la résistance, le combat de la Liberté contre la Tyrannie, ou les efforts de la Tyrannie pour abattre, pour renverser la liberté publique, anéantir les droits sacrés des peuples. Un Etat est dans l'anarchie toutes les fois que le vice insolent, l'intrigue, la bassesse, la perfidie, le vol, l'assassinat, sont à l'ordre du jour, peuvent braver les loix et l'échafaud ; un Etat est dans l'anarchie, toutes les fois que les services, que le mérite, le travail, la vertu pleurent sans récompense, n'obtiennent que la proscription. »

Cette date du 16 pluviôse, est celle du *Message du Directoire sur la conspiration royale* (des Babouvistes.)

Il y est dit : « Le Directoire est plein de confiance dans tous les ministres, les généraux, les défenseurs de la Patrie.... »

La *Gazette française* du 18, parlant de cette conspiration royale, fait les réflexions suivantes :

« Quelque soit la sentence portée par une commission militaire, tous les partis s'accordent à dire qu'elle a été dictée par l'autorité, et ils le diront avec d'autant plus d'apparence de vérité, que l'expérience et les plus fameux publicistes ont prouvé qu'une *commission de juger* est toujours une *commission d'assassiner*. — Le seul Directoire gagne en puissance à chaque conspiration nouvelle, tout ce que les partis et même les loix perdent en considération. »

Au Conseil des Cinq Cents, on réclame la plus grande publicité pour la conspiration royale, — c'est décidément le seul mot dont les autorités veulent se servir — afin que l'arrêté du Directoire ne devienne pas par la suite, une autorité pour mettre tous les citoyens indistinctement à la merci de la puissance exécutive.

Dans la presse, les échos se font jour de toutes façons ; et c'est parmi les membres les plus influents de la police et du Gouvernement, qu'on veut aller chercher les véritables conspirateurs.

L'*Ami du Peuple,* (1) du 18 pluviôse, rappelle un mot de de La Villeheurnois que ce sont les terroristes seuls qu'on accuse, et cela pour détruire leur influence.

Il reproduit, en outre, cette remarquable page de Charles Germain, l'ami de Babeuf dès la prison d'Arras, et dont le courage et le talent vont s'affirmer de nouveau au procès de Vendome :

« Conspiration ! Mot effrayant ! A peine est-il prononcé qu'il suscite à l'imagination troublée Tarquin, Catilina, la Ligue, Cromwell, Pilnitz, le Comité autrichien.

» Une conspiration, dit et entend le vulgaire, est une réunion de tous les moyens propres à subvertir l'ordre actuel des choses.

» Quels moyens ? Ruse, poison, violence, massacres, incendie, terreur, extermination des plus hommes de bien ; impunité, salaire aux plus brigands.

» Un être affreux qui ne tient à la vie que par l'ardente soif de la vengeance et de l'ambition ; qui, pour l'étancher, tentera audacieusement tout ; que la justice des hommes poursuit ; qui méprise celle des Dieux : voilà le conspirateur !

» Qu'étiez-vous donc Scœvola, Caton, Brutus, Chéréas, Pison, Sydney, et toi, brave Kosciusko ? Qu'étiez-vous donc ?.... Des factieux révoltés contre l'autorité légitime ? Des scélérats ? Le vulgaire lui-même ne vous juge pas tels : il honore vos noms ; il assigne aux plus grands hommes une place à vos côtés ; il applaudit à vos magnanimes efforts ; il déteste vos ennemis ; et, ce qui les lui rend plus méprisables, c'est qu'il les croit conspirateurs contre vous.

» Cependant, qu'étiez-vous au camp de Porfinna, à Utique, en Thessalie, parmi les gardes de Caligula, dans la charge de Préfet, à la chambre étoilée, à Varsovie? Des conspirateurs.

---

(1) De Lebois, avec qui Babeuf s'était trouvé, déjà, dans la prison d'Arras

» Conspiration! Mot sublime! A peine est-il prononcé qu'il offre aux faibles et aux malheureux ces exemples glorieux, mémorables, qui attestent que le despotisme, quelle que soit sa formidabilité, a toujours à craindre des citoyens impatients du joug et travaillant chaleureusement à le briser.

» Une conspiration, s'écrient alors les faibles et les malheureux, est une réunion de tous les moyens propres à nous affranchir de la tyrannie actuelle.

» Quels moyens? Prudence, courage, énergie, force, fermeté, haine, exécration aux oppresseurs, protection, assistance aux opprimés.

» Un patriote généreux, ami de l'humanité, méprisant la mort, avide de gloire, indigné des injustices de quelques hommes, effrayé des calamités qui désolent le plus grand nombre, religieusement persuadé que c'est à son intrépide bras que les Dieux confient l'auguste soin de punir les outrages dont le crime superbe ose abreuver la vertu humiliée : voilà le conspirateur.

» Etrange dénaturation des principes et des choses. Ce qu'il y a de plus respectable, de plus sacré, est arbitrairement présenté comme le plus vil, le plus odieux. »

La *Gazette française* du 21, disait :

« Le parti qui veut empêcher les élections n'aurait pas plutôt réussi qu'il dirigerait ses efforts contre le Gouvernement... Babeuf est justifié, tous les partis se réunissent contre le Directoire si les élections n'ont pas lieu : les Orléanistes le sentent parfaitement... Le grand sujet de colère contre les écrivains, c'est qu'ils attaquent courageusement cette faction. Ils auraient moins d'ennemis s'ils dirigeaient leurs efforts contre la Constitution. »

Le journal *Le Rédacteur officiel*, du 22 pluviôse, préparait l'opinion publique sur le compte des détenus de Vendôme, en des termes qu'il est à peine nécessaire de signaler, pour qu'ils soient flétris. Ils ne tarderont pas, au reste, à recevoir un éclatant démenti au cour des prochains débats. Voici ce que ce journal se faisait écrire de Vendôme :

« 17 pluviôse. — La maison de justice, quant au général, jouit de la paix ; mais si l'on entre dans les détails, la mésintelligence croît avec la certitude d'un jugement. Les accusés sont aussi tranquilles avec leurs gardiens qu'ils le sont peu avec leurs co-accusés. Quatre partis, fortement prononcés, se montrent les dents et se mesurent avec audace. Les reproches personnels sont vigoureux, les menaces aussi fermement prononcées que vivement senties. Le premier de ces partis est celui de Babeuf : il avouera tout. Le second est celui de Germain : il dira tout, et, s'il périt, les ex-Conventionnels partageront son échafaud. Le troisième est celui des ex-Conventionnels : ils craignent tout, et font tout pour gagner un silence précieux, que Germain leur refuse. Enfin, le quatrième, est celui de ceux qui sont peu chargés, et qui aspirent hautement après le débat. Détestés, abhorrés par les autres, ils sont continuellement accablés d'injures, et se voient obligés de prendre des précautions. Ceux qui ne veulent point de jugement sont résolus d'apporter au procès toutes les entraves imaginables ; déjà, les rôles sont distribués : discours éternels, incidents renouvelés, maladies et faiblesse en pleine audience, sont les moyens qui doivent être mis en usage pour gagner du temps. Jusqu'à ce jour la sûreté de la maison n'a point été compromise.

» 18 pluviôse. — La mésintelligence croît parmi les détenus ; la défiance s'étend, les haines s'accumulent. Déjà, on se chante mutuellement, et le doigt ou l'œil désignent le personnage du complot. Quelques uns ont même déjà passé les chansons ; ceux-là se disputent ou se reprochent ; deux ont délogé forcément de leurs chambres, et ont été obligés de s'établir seuls. Plusieurs se disposent à demander l'isolement ou la séparation. Enfin, plus le débat approche, moins on s'aime, moins on s'unit : les intérêts ont tout isolé, tout divisé. »

Les détenus de Vendôme y répondirent par la déclaration ci-après :

DÉCLARATION PUBLIQUE

Que font tous les détenus en la maison de Justice de la Haute-Cour, en réponse à deux notes perfides, infâmes et calomnieuses, insérées dans le n° 422 du « Rédacteur officiel », *à titre de rapport émané des Bureaux du Ministère de la Police générale, sur les prisonniers de Vendôme.*

Il n'y a ici ni divisions, ni partis, ni querelles, ni craintes. Un seul sentiment nous anime, une même résolution nous unit, il n'y a qu'un principe, celui de vivre et mourir libres, celui de nous montrer dignes de la sainte cause pour laquelle chacun de nous s'estime heureux de souffrir. Il est encore ici une autre pensée générale et non moins unanime ; c'est que le républicain proscrit n'aurait pas besoin de voir ses frères sous d'indignes fers pour les aimer, mais que lorsqu'il les y voit, il ne peut se défendre d'un amour plus tendre pour eux, et d'un religieux respect.

Vendôme, 25 pluviôse an V de la République.

Signé : Ch. Germain, G. Babeuf, Cochet, Antonelle, Toulotte, Darthé, Maurice Roy, Taffoureau, Didier, Moroy, Lamberté, Cazin, Fossard, Antoine Fiquet, Rayebois, Blondeau, Clerx, Dufour, Goulard, Boudin, Crépin, Cordas, Laignelot, Ricord, Mugnier, Nayez, Vergne, Vadier, Amar, Fyon, Morel, Massart, Buonarotti, Potofeux, Maurice Duplay, Jacques-Maurice Duplay, Ve Monnard, femme Breton, Breton, Sophie Lapierre, Adelaïde Lambert.

Puis ils rédigèrent la circulaire suivante :

CIRCULAIRE AUX JOURNALISTES.

Vendôme, 26 Pluviôse.

CITOYEN, il y a deux choses sacrées sur la terre, le malheur et la vérité. Si vous demandez quel est le respect de

M. Cochon pour l'un et pour l'autre, lisez ses deux notes sur les prisonniers de Vendôme dont le *Rédacteur officiel* vient d'embellir son n° 422. Chaque ligne de ces deux notes est un mensonge et un coup de filet. Nous ne nous avilirons pas à relever les infâmies de ce rapport, qui, s'il n'est pas le plus grand des crimes du Ministre de la Police, en est au moins le plus lâche. Nous vous prions seulement d'insérer dans votre feuille la déclaration que nous croyons devoir y opposer; l'on désirerait que celle-ci fut placée à la suite même des deux notes : ce rapprochement dirait tout. Salut démocratique et fraternel.

(*Mêmes signatures que ci-dessus.*)

Babeuf fit, en outre, personnellement, la déclaration qui suit :

DÉCLARATION PARTICULIÈRE DE BABEUF.

Vendôme, 25 Pluviôse.

Indépendamment de la déclaration commune que j'ai signée avec tous mes frères qui souffrent ici pour la plus belle des causes, je dois à leur vertu outragée, je dois à l'auguste vérité, je dois à tous les républicains, je me dois à moi-même, de faire une déclaration particulière, et de fulminer un nouvel anathème contre les deux notes abominables insérées dans le *Rédacteur officiel* du 22 pluviôse.

Tant que la tourbe des folliculaires vendus aux ennemis du Peuple se contenta de me diffamer individuellement ; tant qu'elle se borna, depuis près de dix mois, au soin de créer cent romans tous contradictoires, uniformes dans le seul point de vue de se surpasser pour me peindre chacun sous des traits plus odieux, j'ai gardé un silence bien paisible, très convaincu que le temps, par moi ou mes amis, me vengerait des injustices de tous les pervers. Hé ! déjà nous avons vu le burin de l'impartialité devancer le jugement de nos œuvres, et consigner notre justification dans ses annales impérissables.

Mais quand la perfidie, qui continue de me poursuivre, s'attache en même temps à mes co-victimes, mon impartialité m'abandonne, et je n'ai plus la force d'opposer celle d'inertie aux infâmes détracteurs des principes purs et de leurs dignes soutiens.

Je ne suis pas plus *chef d'un parti* dans la prison de Vendôme, que, malgré toutes les fables débitées, je ne le fus ailleurs. Je n'ai jamais été que l'égal de tous mes frères, dans le parti des ardents disciples de la chérissable Démocratie. Ce parti n'a point de chef. Tous concourrent, avec un même zèle, au triomphe de la sainte Egalité, tous font profession des plus sublimes vertus ; oubli de soi, amour de tous, désintéressement, courage, mépris de la mort, haine profonde contre tous les oppresseurs et leurs suppôts, mille fois plus méprisables.

Cochon, l'un de ces derniers, fait imprimer que *j'avouerai tout*. Qu'entend-il par là ! Lui et ses amis ont déjà publié il y a longtemps que j'avais *tout avoué*. Peut être ont-ils raison. Ils l'ont indubitablement s'ils entendent par ces deux mots ce que j'entends. Mes interrogatoires sont publics ; on peut y voir tout ce que j'ai *avoué* : que je détestais extraordinairement les tyrans et les esclaves, la servitude et les iniques dominateurs ; que j'adorais la Démocratie, l'Egalité sainte ; que j'avais toujours été prêt à consacrer ma vie pour la Liberté, pour le bonheur de la masse de mes semblables, et pour faire que tous ceux qui les jugulent soient confondus ; que je croyais que tous les vrais républicains, tous les hommes purs avaient les mêmes sentiments et qu'ils étaient généralement mes complices. Je n'en ai jamais dit, je n'en dirai jamais davantage, et je conviens avec le ministre Cochon que cela peut bien être *avouer tout*. Ainsi, il a pu avoir constamment raison, et quand il a dit une première fois que j'avais *tout avoué*, et lorsqu'il a répété que j'*avouerais encore tout*.

Si cependant je devais établir ici la supposition que d'autres aveux me restassent à faire, que ceux qui seraient demeurés jusqu'ici sans me bien connaître, et qui seraien capables d'être abusés par les insinuations d'un sycophante aussi méprisable que le Ministre de la Police; que ceux-là, dis-je, se rassurent. Je proteste qu'il a toujours été dans ma pensée de m'estimer heureux d'aborder seul le roc tarpéien, si, absolument, il fallait ici un holocauste aux persécuteurs de la Démocratie. Que Cochon, Ministre des Rois, trouve cela impossible, il n'appartient pas au chef de tous nos modernes Iscariottes et au bourreau des républicains de connaître leurs vertus et d'y croire. Lorsqu'un jour il sera appelé pour rendre compte de toutes les feintes conspirations dont il les a accusés, après les avoir tramées lui-même pour se créer des prétextes d'ordonner leur massacre; lorsqu'en même temps il faudra qu'il s'explique sur la participation réelle aux véritables complots royaux qui servaient si bien de pendant à ces premières trahisons, devenues le comble de l'atrocité, il conviendra exclusivement à son rôle et à son caractère de lâche et d'astucieux, d'éloigner, par tous les moyens possibles, l'instant du jugement, de multiplier les *incidents*, les *entraves*, de simuler la *maladie*, d'*éterniser les discours*. On découvre bien son but de prévoyance en parlant de tout cela le premier. Il a voulu disposer toutes choses de manière que dans le débat qui va s'ouvrir, tout développement utile soit vu d'avance sous l'infavorable couleur de *discours éternel*; toute observation légale sous le mauvais rapport d'*incident* et d'*entrave*, conseillé par la culpabilité qui cherche son salut par des détours; et jusqu'à l'accident trop naturel d'une indisposition, comme un faux-fuyant encore pour *gagner du temps*. Mais on doit supposer et espérer que le haut-jury ne se trouvera pas composé de dociles écoliers du royal Ministre, et qu'il n'entendra rien à ses inspirations de ne point permettre que les accusés *discourent*, *incidentent* et soient *malades*.

Dieu garde ce brave homme de la Commission militaire établie pour la conjuration de Louis XVIII!

G. Babeuf.

Le 16 pluviôse, Chazal disait au Conseil des Cinq-Cents :

« Il n'est plus possible de nier qu'il y a en France des royalistes qui conspirent sous couleur anarchique. Cette vérité ne sera pas perdue pour le Gouvernement, ni pour nous, ni pour cette grande commune (*Paris*), trop facile à égarer. On ne dira plus que le royalisme n'est pas le complice du coupable Babeuf : ce fut lui qui précipita les furieux de Grenelle, comme il ameuta les affamés de Germinal et de Prairial. »

L'Ami des Loix, du 13 pluviôse, s'exprimait ainsi, (1) sur les factions qui tentaient de renverser le Gouvernement :

« Nous avons dans le temps, dévoilé les projets atroces de Babeuf ; nous avons porté la lumière dans ce dédale de crimes et d'atrocités ; nous aurons le même courage dans les circonstances où nous sommes. On parle d'une faction d'Orléanistes ; qu'on la poursuive, qu'on la juge. Il ne faut faire grâce à aucune faction, pas plus à celle de Babeuf qu'à celle d'Orléans. Ceux qui la ménagent et qui en parlent sans cesse, sont, à coup sûr des charlatans, ou les complices de ce parti. Nous ne sommes plus dupes des soupçons semés à dessein sur les Amis de la Liberté et de la vérité. Nous voulons des faits précis. LES MENACES SONT INUTILES : frappez, mais N'ACCUSEZ PAS. Si vous êtes trop faibles, nous vous aiderons. On ne TUE PAS UNE FACTION AVEC DES PHRASES compassées et perfidement jetées dans des rapports mensongers. On attaque une faction corps à corps, et avec le glaive de la loi. POURSUIVEZ LES TOUTES. NETTOYEZ UNE BONNE FOIS LE SOL DE LA RÉPUBLIQUE, et que chaque mois ne voie plus naître des complots nouveaux qui retardent la marche du Gouvernement et qui rendent le Peuple INCRÉDULE SUR TOUTES LES CONSPIRATIONS qu'on lui annonce. Avec vos demi-mesures, vos ménagements homicides, vous perpétuez les troubles et les anxiétés de la Nation française. »

---

(1) Nous reproduisons en capitales les parties saillantes de cet article.

Ce journaliste, on le voit, avait, à un haut degré, cette férocité qu'il reprochait, si lestement, aux Babouvistes.

Il ajoutait dans ce même numéro :

« On dit que le Gouvernement, redoutant également les partisans de Babeuf et du Royalisme, les a accueillis tour à tour, pour mieux les écraser ensuite. Il les a mis en mesure, dit-on, de manifester leurs desseins pervers, pour épouvanter leurs sectateurs par une punition terrible ; il a mis de la chaleur dans la poursuite de Babeuf et il a bien fait : Babeuf est un scélérat. Que le Gouvernement agisse donc avec une égale activité contre les royalistes. Nous ne voulons pas plus de Babeuf que du fils de d'Orléans, pas plus du fils de d'Orléans que du frère de Capet. Aucun de ces usurpateurs ne nous ferait grâce ; et, lorsque nous avons un gouvernement légitime, nous ne voulons pas d'usurpateurs. Nous les poursuivrons tous, soit qu'ils nous parlent au nom de *l'Egalité* et du *Bonheur commun*, soit qu'ils nous parlent au nom du sceptre et de la tiare. »

Le comble du despotisme était atteint par ces dernières lignes ; elle montrent bien qu'il n'y avait aucune réforme sérieuse à espérer des gens au pouvoir, et que la violence, seule, était alors la loi de tous.

Le même journaliste disait encore le 24 pluviôse :

« Le but de chaque parti est le Gouvernement d'un seul. Babeuf, s'il fut parvenu à renverser le Directoire, s'en serait appliqué la puissance sous le nom de *premier Tribun ;* il eût fait égorger ses coopérateurs et ses rivaux qu'il détestait. Ce rusé coquin voulait règner seul sur des cadavres. »

Nous touchons ici au terme de la frénésie politique.

Le 22 pluviôse, *l'Ami du Peuple* annonçait cette nouvelle :

« La citoyenne Babeuf, cette infortunée mère, trop longtemps victime du malheur et des persécutions de son époux, vient d'accoucher d'un républicain, chez des patriotes généreux qui lui ont administré les soins qu'exige sa déplorable situation. La voilà donc mère de trois enfants, sans ressource, et son époux dans les fers ! O Patrie ! O Liberté ! O Vertu !... Vous devez nous être bien chères puisqu'il faut passer par d'aussi fortes épreuves, et faire tant de sensibles sacrifices pour vous posséder... »

Le *Courrier républicain*, du 24 pluviôse, renferme ces sages paroles :

« Les plus vastes plans de conspiration ne sont susceptibles de réussite qu'autant qu'ils sont appuyés sur une foule de petits moyens qui paraissent méprisables, mais qui sont indispensables. Il ne faut pas croire que les grands événements de la Révolution aient été le résultat de profondes combinaisons. On cesserait bientôt d'admirer le succès de telle journée fameuse, si on suivait la trame qui l'a amenée. Ouvrez les pièces de Babeuf, rien de plus misérable. Une suite de petites intrigues, plus pitoyables les unes que les autres, des chansons insipides pour la populace, des promesses ridicules, des éloges absurdes pour le soldat ; le son d'une cloche, des branches d'arbres pour amuser les enfants : voilà les grandes conceptions de Babeuf ; voilà les profondes combinaisons qui eussent cependant été suivies de succès si elles eussent eu un commencement d'exécution. »

Enfin, *le Père Duchesne* répétait chaque jour cet avis :

« Egalement opposés au ROYALISME et à l'ANARCHIE, aux fureurs ultra-révolutionnaires du TRIBUN GRACCHUS et aux fureurs contre-révolutionnaires de l'ACCUSATEUR Serizy, on ne nous verra point nous parer des livrées d'un parti, des couleurs d'une faction. Hommes bons, mais faciles à égarer, c'est pour vous que nous écrivons. »

Ces écrits nous mènent jusqu'à l'ouverture des débats.

IX.

1796 et 1797 — Constitution de la Haute-Cour à Vendôme. — Les Juges et les Jurés. — Leur installation solennelle. — Les accusés et leurs défenseurs. — Le traître Grisel.—Débats du Procès.—Plaidoyers des Accusateurs nationaux.— Défense générale de Babeuf. — Prononcé du Jugement — Exécution de Babeuf et de Darthé. — Exil ou acquittement des autres accusés.

Vendôme était, avons-nous dit, le lieu choisi pour l'instruction du procès des Babouvistes. On y avait réuni des forces considérables et l'accès de cette ville fut défendu à dix lieues à la ronde. Tant que la Haute-Cour y siégea, on ne put y aller sans une permission du Directoire.

La Haute-Cour de justice se composait de Juges et de Haut-Jurés.

Le Président de la Haute-Cour, Gandon, était assisté de quatre juges, les citoyens Coffinhal, Pajon, Moreau et Audier-Massillon, de deux juges suppléants, les citoyens Lalonde et Ladève, et de deux accusateurs nationaux, Bailly et Vieillart.

Les hauts-jurés étaient au nombre de vingt-quatre, dont quatre adjoints et quatre suppléants.

Le sort des accusés devant dépendre de leurs appréciations, la défense se préoccupa de connaître la *moralité* de chacun d'eux. Voici, d'après une note des papiers de Babeuf, les noms de ces hauts-jurés, leur qualité, leur département d'origine, et les renseignements recueillis à leur égard :

HAUT-JURY DE LA HAUTE-COUR (1)

JURÉS TITULAIRES.

Rey Pailhade, président du tribunal du District (Hérault). — Il a un peu les formes d'un homme à la mode, mais il est républicain et d'une probité sévère. (Montpellier, n° 5).

Queyroult aîné, commissaire près le tribunal du District. (Haute-Vienne). — Républicain, sur la liste des bons.

Marien Le Clerc (Creuse). — Républicain.

Caquet (Eure-et-Loire). — On le dit honnête homme, ne tenant à aucun parti. (Chartres, n° 2.)

Duffau (Jean), électeur (Gers). — Excellent patriote. Il aime le peuple autant qu'il en est aimé. (Montréal, n° 3.)

Curial, président du tribunal criminel (Montblanc). — Magistrat laborieux, éclairé, impartial, bon ami, bon voisin, excellent père d'une famille devouée au Gouvernement républicain. — Il a été nommé haut-juré pour l'écarter des autres places. (N° 17.)

Le comte du Authieux (Orne). — Républicain. Sur la liste renseignements particuliers.

Le Prevost, administrateur du District (Eure). — Patriote. Beau-frère de défunt Duroy. (N° 4.)

Hyvert-la-Bruchollerie, laboureur (Manche). — Brave homme. Cherbourg.

Dulau-du-Barrat, ex-administrateur (Les Landes). A gagné à la Révolution. Navareins.

Biauzat, (de Clermont, Puy-de-Dôme). — Il a épousé la sœur de Couthon. Républicain.

Rivière de Sariac (Hautes-Pyrénées). — Des renseignements à prendre. Navareins, département des Basses-Pyrénées.

La Chaise (Oise). — Aucun renseignement.

Pajot (Pierre-Marie), président du District (Mont-Terrible). — Républicain. Sur la liste des bons.

---

(1) Cette liste diffère de celle imprimée à l'ouverture des débats.

Baudin (Joseph), électeur (Var). — Connu en 1789 par ses exactions, du produit desquelles il avait fait construire une maison que le Peuple démolit le 23 mars, même année. A enlevé de leurs foyers, à mains armées, plusieurs patriotes qu'il a fait conduire au fort Jean, où ils ont été égorgés. — Prévenu d'avoir dirigé les assassinats d'une foule de républicains errants dans les bois, pour se soustraire à la tyrannie des proconsuls qui ordonnèrent sous main leur massacre, en l'an IV. — Détenu au fort Lamalgua le 23 messidor dernier; on attendait l'organisation du tribunal criminel pour l'y traduire (Toulon, n° 26.)

Capus (Joseph), (Bouches-du-Rhône). — Porté sur la liste des émigrés en l'an II. Certificat du bureau central de Marseille; royaliste. (Marseille, n° 28.)

ADJOINTS.

Verneilh, juge du District (Dordogne). — Républicain.

Benoist (Pierre), juge du district (Côte-d'Or). — Président du tribunal criminel pendant la réaction. Il a protégé les patriotes proscrits, et exposé sa vie pour garantir celle du citoyen Vallée des Prignards, attaqué par les compagnons de Jésus. (Dijon, n° 7.)

Dubois (Michel-Casimir). (Sarthe). — Patriote, digne de confiance. Zélé républicain.

Nevac (J.-Baptiste). (Charente-Inférieure). Royaliste. Deux de ses fils ont émigré dans la Vendée.

SUPPLÉANTS.

Borreldat, père (Aude). — Républicain.

Moyner d'Ille (Pyrénées-Orientales). — Excellent.

Bourg La Prade (Lot-et-Garonne). — Aucun renseignement.

Delpouve, homme de loi (Pas-de-Calais). — Royaliste : incarcéré comme suspect à l'approche de l'ennemi. Sans caractère. (Arras, n° 20.)

Cochon de l'Apparent, ministre de la police générale, suivait les débats.

Réal, avocat, défendait les accusés, assisté de plusieurs défenseurs, officieux comme lui, dont voici les noms : Ballyer, père et fils, Catherinet, Jeaume, Laffeuterie et Motard.

Le 14 vendémiaire an V (5 octobre 1796), les pouvoirs publics installèrent la Haute-Cour, avec une solennité qui montrait bien l'importance que le Directoire attachait à l'issue du procès.

Voici une relation authentique de cette cérémonie :

« Les autorités constituées de Vendôme se sont rendues au sein de l'administration municipale, où elles ont été averties par la force armée de se rendre chez le Président de la Haute-Cour ; elles ont défilé entre deux haies de troupes, et se sont rendues à la demeure du Président où elles ont trouvé les membres du tribunal rassemblés. Le cortège s'est de suite mis en marche dans l'ordre qui suit : un corps de cavalerie ; un corps de pompiers ; les commissaires de police ; le juge de paix, ses assesseurs, son greffier et ses huissiers ; le Président du Tribunal de police correctionnelle ; le commissaire du Directoire exécutif près le Tribunal ; le greffier et les huissiers du Tribunal ; les Commissaires des guerres ; le jury d'instruction près l'école centrale ; l'administration municipale ; le commissaire du Directoire exécutif ; le secrétaire en chef des adjoints ; les huissiers de la Haute-Cour et gardes-barre ; les membres composant la Haute-Cour de justice ; accusateurs, nationaux ; greffier en chef et adjoints.

« L'administration municipale était entourée d'un cordon de garde nationale sédentaire de Vendôme ; les juges de la Haute-Cour d'un cordon de gendarmerie. La marche était terminée par un corps de cavalerie.

« Le cortège s'est avancé, dans cet ordre, par la place Saint-Martin, est arrivé à la place d'armes, d'où au Palais de Justice ; toutes les rues étaient bordées de la force armée.

« L'intérieur et l'extérieur du Palais de Justice étaient garnis des gens armés, sous les ordres et par les soins du général Lestrange et de son adjudant-général Duvernay.

« Le bon ordre était maintenu dans l'intérieur de la ville par le commandant de la place, le citoyen Cheber, qui avait eu la précaution de porter différents renforts dans plusieurs quartiers, de manière à ce qu'il n'y ait aucune crainte à avoir sur la bonne police qui devait exister dans ce jour à jamais solennel pour notre Patrie. »

A l'arrivée de la Haute-Cour sur la place d'armes une salve d'artillerie se fit entendre. Les « tonnerres républicains » annoncèrent « au coupable le jour de la vengeance nationale, à l'innocent la chûte prochaine de ses chaînes. »

On ouvrit, à son approche, la salle provisoire des séances, qui se remplit à l'instant. Nous y avons vu, dit le narrateur, dont nous suivons ici le récit (1), « le sexe aimable qui fait le bonheur de la vie, l'embellir par sa présence. »

Les juges et les autorités constituées, prirent place sur les sièges qui leur avaient été préparés. Puis les accusateurs nationnaux requirent la lecture du décret du Corps législatif qui ordonnait la formation de la Haute-Cour à Vendôme, de la loi du 20 thermidor, concernant l'organisation de cette Haute-Cour, de celle du 24 messidor, qui déterminait la manière de procédé au jugement des individus prévenus de complicité avec un accusé traduit devant elle, l'enregistrement de ces divers actes et de ceux du Tribunal de cassation des 24 et 25 thermidor, par lesquels il avait été procédé à la nomination des Juges de la Haute-Cour et des accusateurs ; — ce qui fut exécuté par le greffier en chef, le citoyen Jalbert, qui, admis au serment usité, voua « haine éternelle à la royauté. »

L'accusateur Vieillart, s'efforça de démontrer, d'après Portalis (2), que de tels juges formaient une véritable *représentation nationale judiciaire*.

Gandon, Président de la Haute-Cour, déclara que ses Membres entraient avec fermeté dans la carrière qui s'ouvrait devant eux, et qu'ils sauraient la fournir avec courage.

---

(1) *Journal des séances de la Haute-Cour* (par Morard).

(2) Rapport des Anciens. Séance du 19 thermidor.

Bailly, autre Accusateur national, exposa ensuite que plusieurs des détenus avaient décliné la juridiction de la Haute-Cour et demandé leur renvoi devant leurs juges naturels ; le tribunal remit au 19 (10 octobre, vieux style), sa délibération sur ce point, et prononça la levée de la séance.

Le cortège se remit alors en marche dans le même ordre, au bruit de l'artillerie de la place d'armes.

Plusieurs détenus (Amar, Vadier, Laignelot, Germain, Babeuf, Buonarroti, Darthé, etc.), ayant appris que la Haute-Cour devait le 19 vendémiaire an 5, prononcer sur leur déclinatoire, sans les admettre à son audience, et qu'ils ne pourraient plaider cet incident que par des défenseurs officieux, adressèrent au Président une protestation pour être entendus.

Drouet, représentant du Peuple, avait été accusé, par la majorité du Corps législatif, *d'avoir participé à la conspiration*, dénoncée par les Messages du Directoire exécutif des 21, 23, 25 et 26 floréal an IV, *dirigée contre la sûreté intérieure de la République et tendante à renverser la Constitution et anéantir lès autorités par elle établies*(1) mais il était parvenu à s'évader.

Babeuf et soixante-trois accusés des mêmes faits par les jurys spéciaux de Paris, Rochefort, Cherbourg et Montreuil-sur-Mer, furent traduits, avec ce représentant, devant la Haute-Cour de justice.

Le nombre des accusés s'élevait à soixante-cinq ; dix-huit firent défaut.

Parmi les accusés présents, au nombre de quarante-sept, se trouvaient :

Gracchus Babœuf (son nom est ainsi orthographié dans les volumes du procès), homme de lettres ;

---

(1) Procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents, du 26 thermidor an VI

Jean-Baptiste Buonarroti, musicien, éditeur, qui sera l'historiographe de la conjuration ;

Jean-Baptiste Cazin ;

François-Norbert-Daniel Cochet, de Saint-Omer ;

Augustin-Alexandre Darthé (de Saint-Pol), âgé de 30 ans, ci-devant employé dans les bureaux de l'ancienne agence de commerce en Belgique, et ex-membre de l'administration du département du Pas-de-Calais ;

Jean-Baptiste Didier ;

Charles-Antoine-Guillaume Germain, natif de Narbonne, âgé de 25 ans, lieutenant d'hussards, destitué ;

Gouillard, administrateur de la commune de Narbonne ;

Joseph-François Laignelot, homme de lettres, ex-membre de la Convention, âgé de 27 ans ;

Théodore Lamberté, imprimeur ;

Grégoire Nayez, coiffeur à Montreuil-sur-Mer, âgé de 27 ans ;

Polycarpe Potofeux, de Laon, âgé de 25 ans, homme de loi, condisciple de Robespierre ;

Louis Taffoureau, de St-Omer, âgé de 29 ans, fabricant de bas ;

Eustache-Louis-Joseph Toulotte, de St-Omer, âgé de 22 ans.

Puis venaient : Amar, Antonelle, Blondeau, Boudin, Breton et femme Breton, Clercx, Cordas, Crespin, Drouin, Dufour, Duplay (Jacques-Maurice) et Duplay (Maurice), Ficquet, Fion, Fossard, Lambert et sa femme, Lamberti (Théodore), Lapierre (Marie-Sophie), chansonnière de la conjuration, femme Martin, Massard, Monard (M^{me}), tante de Sophie Lapierre, Morel, Moroy, Mugnier, Philips, (1) Pillé, Rayebois, Ricord, Roy, Thierry, Vadier et Vergne, tous inconnus, on le voit, et qui disparaîtront de la scène politique après le procès.

---

(1) L'orthographe de plusieurs de ces noms varie dans les pièces du procès.

Georges Grisel, d'Abbeville, (1) qui fut le traître de la conspiration, figurait nécessairement parmi les témoins essentiels.

Les contumax étaient : Jean-Baptiste Drouet, représentant du peuple, Robert Lindet, Félix Lepelletier, Baude, Joseph Bodson, Bouin, Chrétien, Cordebar, Ficquet, Guilhem, Jorry, Menessier, Monard (Joseph), Mounier, Parrein, Reys et Rossignol, ex-général.

Les débats s'ouvrirent le 2 ventôse an V (20 février 1797), et durèrent plus de trois mois.

A peine commencés, des patriotes de Vendôme tentèrent de faire évader Babeuf ; leurs efforts ne servirent qu'à augmenter contre lui la haine de ses ennemis.

Nous allons maintenant assister aux luttes athlétiques de ce mémorable procès.

Le soin scrupuleux que nous avons mis à rapporter exactement, mais fort en abrégé, les paroles des uns et des autres, nous est un sûr garant que cette partie de notre travail aura au moins le mérite de l'impartialité.

Les premières séances furent consacrées à l'accusation et à réclamer l'exclusion du traître Grisel ; Babeuf, Buonaroti et Ch. Germain prononcèrent à cette occasion des discours qui émurent les assistants et indiquèrent l'ampleur qu'auraient les débats qui commençaient.

A la 6e séance Babeuf déclara nommer Hézine, rédacteu du *Journal de la Haute-Cour de Vendôme*, son défenseur. Après avoir fait l'éloge du dévouement rare de cet écrivain démocrate, qui avait soutenu avec le plus grand courage, depuis leur séjour à Vendôme, les accusés de floréal, il demanda si cette désignation solennelle assurerait à Hézine une garantie « contre ceux qui l'obligent à se cacher pour pouvoir soutenir ses travaux patriotiques. »

---

(1) Il nous a été impossible de savoir ce qu'était devenu ce personnage à l'issue du procès.

Le Président lui répondit, avec humeur et dureté, qu'une loi écartait Hézine, de Vendôme, et qu'il ne lui conseillait pas d'y paraître. Puis, plus brusquement encore, il ajouta : La séance est levée ; faites sortir.

A la 8^e séance le Président de la Haute-Cour prononça un jugement qui déboutait les accusés de leur demande en radiation de Grisel de la liste des témoins.

Les débats allaient donc s'ouvrir complètement.

Ce fut Bailly qui se chargea de faire remarquer aux accusés que depuis quelques jours, il s'organisait, dans l'enceinte de la Haute-Cour, un plan de diffamation contre les magistrats et le Gouvernement, et qu'on cherchait, par un débordement d'injures atroces, de menaces outrageantes, de soulever le Peuple et la troupe ; puis il lut l'article 257 du Code des délits et des peines concernant le respect dû aux tribunaux.

Le Président Gandon (1), de son côté, ordonna aux huissiers de lui désigner tous ceux qui approuveraient, improuveraient, interrompraient.

A ce moment Babeuf demanda la parole.

Renfermez-vous bien dans la question que vous allez traiter, ou vous ne parlerez pas, — lui dit le Président.

Il veut désigner de nouveau Hézine, pour son défenseur ; on lui retire la parole.

Il l'obtient, quelques instants après, pour parler sur l'inadmissibilité des autres témoins après Grisel.

Le Président lui réplique que ses « moyens ne sont que d'atténuation. »

Babeuf riposte : Vous voulez interpréter, disséquer mon discours, dit-il ; vous menacez de me renvoyer dans mon cachot et de me juger de suite. Faites-le : cela vous donnera beaucoup de facilité.

Réal exige qu'on laisse parler Babeuf ; mais le Président déclare que la police de la discussion lui est donnée, et que cela le regarde.

---

(1) Le Président de la *royale* Haute-Cour de justice, comme on disait alors, par dénigrement.

Je demande alors la parole, dit Réal.

Je vous la refuse, répond le Président, et il s'élève des murmures de toutes les parties de la salle.

Les accusés s'écrient : Si vous voulez nous assassiner, renvoyez-nous dans nos cachots.

C'est une infâmie qui n'a pas d'exemple, dit l'un d'eux.

Il est étonnant, ajoute Amar, que vous prétendiez limiter l'expression de la pensée.

Germain, le courageux Germain, se lève et reproche à Vieillart ses injures, au tribunal ses injustices... Votre partialité est révoltante, s'écrie-t-il.

Babeuf prend alors la parole. Il prouve que la masse des témoins à charge se compose d'hommes tarés, de mouchards, frappés de diverses condamnations ; d'autres accusés tiennent le même langage, mais la Haute-Cour passe outre.

A la 9e séance, Amar, qui s'était blessé en passant sous le guichet, parut la tête ensanglantée.

Babeuf, à qui on demande si le lieu où on l'a arrêté est celui de son domicile, refuse de répondre.

Faites venir Grisel, dit le Président.

A ce nom, un mouvement d'indignation éclate dans toute la salle.

On passe ensuite à l'examen, par experts, de certaines pièces incriminées ; elles feront l'objet principal des débats des séances suivantes ; mais à la fin, outré des contradictions perpétuelles des experts, un juré, s'écria indigné : leur science n'est que conjecturale et leur témoignage n'est jamais affirmatif.

A la 12e séance Babeuf se plaignit de l'infidélité des sténographes ; il réclama leur expulsion : elle lui fut refusée. Puis après deux heures de délibération, la Haute-Cour décida que les pièces de Darthé serviraient au procès, quoiqu'elles ne lui eussent pas été communiquées. On est toujours aux expertises. Voilà plus de cinq cents fois que je plaide, dit Réal, et jamais je n'ai essuyé un pareil refus il faut que toute la France sache que cette fameuse pièce : *Tuer les cinq*, n'existe pas.

Un des principaux arguments invoqués par les accusés, était que le Gouvernement et la police provoquaient des conspirations pour se défaire des hommes qui entravaient sa marche usurpatrice.

Cet argument préoccupait fort les Accusateurs nationaux ; l'un d'eux, Bailly, essaya de l'examiner « gravement », mais il produisit peu d'effet ; c'est qu'au fond il y avait du vrai dans cette assertion.

A la 13e séance Babeuf parla contre la déposition du témoin Harger, qui avait prétendu que ces mots, si incriminés : *tuer les cinq*, qu'on avait relevés sur un écrit de la conjuration, n'avaient été rayés que par un paraphe habile qu'il avait apposé sur cette pièce, lorsqu'on l'arrêta. Cette protestation était d'une haute importance, car la pièce en question, avec ces mots : *tuer les cinq*, avait été affichée sur tous les murs de Paris, et on en avait épouvanté la France au moyen des journaux. Vieillart en avait fait, en outre, le premier et le plus saillant chapitre de son acte d'accusation, sans parler de la rature. La Haute-Cour fut plus honnête : elle publia la pièce, mais en ajoutant : *ces mots sont rayés ; cependant ils sont encore très lisibles*. On finit par découvrir, grâce aux contradictions des experts, que le président recevait chez lui ces derniers, que ce qu'on entendait en séance n'était, à cet égard, comme le disait le défenseur Réal, que la « répétition d'une pièce de comédie. » L'accusateur Bailly, honteux d'être convaincu de mensonge, déclara que quand à lui il n'assistait pas chez le Président, à l'examen de cette pièce. Alors, la Haute-Cour, confuse, humiliée, voyant Bailly déraisonner, craignant que de nouveaux interrogatoires révélassent d'autres iniquités, leva brusquement la séance. Amar ayant, à ce moment, demandé parler contre le Président, les Juges et Jurés se retirèrent précipitamment, pendant que les accusés rentraient, dans leurs cachots, aux cris de *Vive la République !* et en chantant l'un des couplets de l'Hymme des martyrs de prairial : *Dieux protecteurs de la Justice !*

L'expert Harger eut en cette séance mémorable, une attitude étrange. Jamais on ne put tirer de lui une réponse affirmative. Ricord lui demanda s'il n'avait pas cherché à découvrir ce qu'il y avait sous les autres ratures. Il répondit : J'ai cru la chose moins importante. Buonarroti lui demanda si le Directeur du Jury ne lui avait pas dit qu'il y avait : *tuer les cinq*. Il répondit. Je ne m'en souviens pas.

Alors, Lamberté s'adressant aux accusateurs nationaux, leur dit : Pouvez-vous lire : *tuer les cinq !*

Vieillart répondit : Je le lis très bien.

Bailly : Je ne peux pas les lire.

La divagation était à son comble. Et c'était pourtant sur cette pièce que reposait en grande partie l'accusation.

A la séance suivante, on vit de suite que les rôles avaient été distribués et que les Juges entendaient réparer l'échec de la veille. Réal, ayant demandé la parole, elle lui fut refusée brusquement. S'adressant alors aux Juges il leur dit : vous avez colomnié les accusés, et vous leur refusez la parole ; je ne croyais pas que le Président eût besoin de justification. A ces mots, la Haute-Cour se leva précipitamment, et Bailly rappela les défenseurs officieux à l'ordre, au milieu de murmures énergiques et de plaintes bruyantes.

Je vous rappelle à la Justice ! s'écria Taffoureau, et Germain ajouta : Vengeons les principes et oublions-nous !

Au milieu d'un morne silence la Haute-Cour reparut entourée de gendarmes et d'huissiers ; et Gandon prononça un jugement qui défendait aux accusés d'interrompre les témoins et permettait au président d'ôter la parole aux accusés quand ils s'écarteraient de la question.

La suite de la séance fut un perpétuel colloque entre accusés et juges. A la fin Babeuf s'écria : J'invite les citoyens Jurés à rappeler le tribunal à loi et à la justice. Le tumulte continuait ; tous les accusés disaient : C'est un scandale affreux ! Le Président refusait la parole même à l'accusateur Bailly, qui, exaspéré, hors de lui, s'écriait : Oui, c'est un scandale de voir les accusés et les défenseurs officieux faire parade d'être républicains. — Alors, l'agitation fut à son comble, et se levant tous, les accusés répondirent : Oui, nous sommes Républicains.

La Haute-Cour considérant qu'elle ne pouvait continuer les débats dans l'état d'effervescence où l'on se trouvait, renvoya la séance au lendemain.

On reprit à la séance suivante l'examen de la fameuse pièce : *tuer les cinq ;* mais on n'aboutit encore à aucune constation. Déjà, suivant l'expression de Vieillart, on s'élevait de toutes parts contre les lenteurs de la Haute-Cour. Babeuf, en rappelant ces paroles, adressa une invocation à la masse des opprimés, et leur demánda si c'étaient eux qui aspiraient impatiemment à l'honneur de creuser l'hécatombe des défenseurs de la Démocratie. Il ajouta : s'il plait aux jugeurs de nous condamner, sans nous entendre tous, nous nous endormirons en paix dans le sein de la vertu !

Les 16 et 17e séances furent entièrement remplies par des débats, auxquels prirent part Babeuf et Buonarroti, sur la pièce : *tuer les cinq*. On arriva, enfin, à retrouver quatre ou cinq mots, sous un seul, et à lire *tenir* au lieu de *tuer*, et à interprêter, à sa guise, une phrase que personne ne pouvait lire. Grisel parut à la fin de la 17e séance, mais il était ivre, ses traits étaient altérés, et on dut clore les débats pour éviter un scandale.

Grisel ouvrit la 18e séance, et pendant deux heures et demi continua ses déclarations contre les accusés. Ceux-ci l'écoutèrent avec une imperturbable sécurité. Mais, au moment où, s'arrêtant, il dit aux juges ; je vais boire un verre d'eau, un accusé répliqua : Bois la ciguë, scélérat ! Antonelle, répondit à Grisel, en un langage noble, élevé, où il compara ce qui se passait aux temps anciens, où les puissants de la terre livraient aux bêtes féroces les amis de la liberté publique.

On retrouve Grisel à la 19e séance. Reconnaîtriez-vous certains accusés, lui dit le Président. Certainement, répondit Grisel. Eh bien ! cherchez Ricord et Laignelot. Grisel cherche et ne désigne personne. Ricord se lève en se nommant. — Ah ! je vous reconnais, dit Grisel. Un autre accusé, Ficquet, se lève à son tour, et dit : je suis Laignelot. Je vous reconnais aussi, ajoute Grisel. — Regardez moi bien, réplique Ficquet ; en êtes-vous encore sûr ? — Sûrement, très sûrement. — Alors, le Président dit : Citoyen Laignelot, levez-vous, et Laignelot se leva, en disant : Me voilà. — Grisel ne put que dire : Je ne vous reconnais pas. — L'indignation était au comble dans tout l'auditoire.

Plusieurs accusés répondirent aux attaques de Grisel. L'un d'eux, Didier prouva, notamment, que Grisel lui-même n'avait jamais cru à l'existence d'une conspiration.

La 20e séance fut en partie remplie par un discours méthodique de Babeuf où il fit la parallèle des trois déclarations de Grisel, savoir : 1° de sa dénonciation ou *révélation* à Carnot ; 2° de sa déposition devant le directeur du jury d'accusation ; 3° et de celle faite devant la Haute-Cour. Il démontra que ces déclarations offraient de nombreuses variantes et des invraisemblances qui ne permettaient pas d'ajouter foi aux dépositions de ce traître. Qui que vous soyez, disait-il aux Jurés, pouvez-vous ne pas voir dans Grisel un détestable ennemi du Peuple, s'il ne reconnaît pas le véritable patriotisme dans ceux qui ont pu être persécutés après le premier prairial ?

Et il ajouta : « Prairial ! Époque terrible, journée funeste, sainte et révérée, qui ne se représente jamais à la pensée des Français vertueux sans provoquer l'attendrissement et les regrets, les ressouvenirs des plus grands crimes, celui des efforts généraux de la vertu et des plus grands malheurs du Peuple. Prairial ! Journée désastreuse, mais honorable, où le Peuple et ses délégués fidèles firent leurs devoirs ! Où des traitres mandataires, où ses diffamateurs, ses assassins, les usurpateurs de sa souveraineté, de tous ses droits, mirent le comble des atrocités dont aucune histoire n'offre d'exemple. Qui se rappelle prairial se rappelle la plus horrible famine que des hommes affreux, des hommes qui, ô honte ! restent en crédit et presque honorés parmi nous, organisèrent au milieu d'une réelle abondance ; il se rappelle les deux onces de pain par jour auxquelles fut condamnée pendant plusieurs mois une population immense ; il se rappelle toutes les images épouvantables que traînait à sa suite ce forfait inouï. Le plus grand nombre des citoyens, hommes, femmes, enfants, se soutenant à peine, chancelant dans les rues de Paris, promenant des squelettes méconnaissables, des figures pâles et déformées, disputant aux plus vils animaux la proie des épluchures tombant des égouts de cuisine des riches, laissant dans l'enceinte des maisons, plus exténués encore, le vieillard, l'enfant faible, l'épouse délicate, réduit à un tel état de défaillance qu'il ne leur était plus permis de quitter leurs misérables grabats ; la mère, allaitant, trouvant son sein desséché. Ah ! j'en atteste tous ceux qui survécurent !... Ils se souviennent de l'incroyable affluence qui régnait par le chemin des sépultures ! Que l'on consulte les registres publics (et leur relevé a été publié), ils attestent à tous l'exécrable dépopulation, l'effrayante mortalité de cette année III, d'où date une Constitution qui dira... le nombre des suicides que le désespoir a déterminés !... Honnêtes gens du jour ! Vous qui n'avez pas laissé au véritable honnête homme une pierre pour reposer sa tête ; tout ce qu'il avait s'est englouti dans ces temps de deuil, de famine et de mort, sous votre main rapace et cruelle. Vos palais dorés furent autant de gouffres où vous n'eûtes pas honte d'ensevelir les dernières dépouilles des indigents ; vous punîtes les peuples d'avoir coopéré à la révolution ; vous l'insultiez par un faste nouveau, le plus révoltant qu'on ait vu encore... Il se leva, il ranima sa vigueur éteinte, et vous le traitâtes... en Révolté !!! »

Pendant ce long discours, dont nous ne pouvons reproduire que les parties saillantes, le président et les accusateurs nationaux firent ce qu'ils purent pour arrêter Babeuf, qui, malgré eux, persévéra jusqu'au bout.

A la fin, Bailly, outré de colère, s'écria : « Vous l'entendez, citoyens jurés, vous tous qui avez juré une haine à l'anarchie et de maintenir la Constitution de 95 ; vous entendez Babeuf développer ici le plan de la conspiration ; il justifie l'horrible sédition du Peuple de Paris en prairial (*indignation générale*) ; il préconise d'atroces représentants qui ont été justement voués à la mort (*cris d'horreur ; tous les accusés répondent : Ils sont morts pour la Liberté* !), des députés perfides qui soutenaient une horde de révoltés (*ils défendaient les droits sacrés du Peuple !!!*), qui sous prétexte de demander du pain ont assassiné le vertueux Ferou (*tu calomnies le Peuple ; c'est un royaliste qui lui a percé le sein.*)... La Haute-Cour ne souffrira pas que les accusés attaquent la République. »

En réponse à cet audacieux défi, tous les accusés se lèvent et crient : « Nous, attaquer la République, nous qui voulons mourir pour elle ! »

Deux décisions importantes, et qui permettent de bien juger les tendances du Gouvernement d'alors, dont les juges n'étaient que les très humbles serviteurs, furent prises à la fin de cette séance. Par l'une d'elles la Haute-Cour, circonscrivant de plus en plus la défense des accusés, leur défendit de prononcer des discours séditeux, c'est-à-dire d'aborder la politique générale. Par l'autre, il fut décidé que l'état de la pièce contenant la déclaration de Grisel devant Carnot ne serait point constaté.

On crie à l'injustice, à l'infâmie ; l'indignation est générale. Au dehors, l'enthousiasme gagne de proche en proche.

Au début de la 21ᵉ séance, il y eût lutte entre Babeuf et le Président, qui, irrité, lui dit brusquement : « Jusqu'ici vous avez conduit les débats ; je vous déclare qu'à compter de ce jour ce sera moi. »

Puis, après plusieurs questions, il exprime son étonnement d'entendre Babeuf nier la conspiration, lui qui proposait le 21 floréal au Directoire de traiter de puissance à puissance, et qui se disait alors le centre d'une grande conspiration de Démocrates.

Babeuf répondit à ceci : qu'il avait voulu épouvanter le Gouvernement, afin de sauver les Démocrates, en le confirmant dans l'idée de l'existence d'une vaste conspiration ; qu'il espérait, en terrifiant le pouvoir, lui ôter l'envie de persécuter les Républicains ; et qu'il voulait qu'un seul se dévouât pour tous.

Babeuf continua, mais le président, avec des gestes menaçants, lui dit : On ne veut plus de vos discours. Il insista. Alors le président lui posa cette question : Quels étaient donc les auteurs de la conspiration, puisque vous prétendez n'y avoir eu qu'une part secondaire ? Babeuf répondit que le moment n'était pas venu de s'expliquer à cet égard.

On soumit à Babeuf plusieurs de ses écrits ; pour les défendre, il cita Mably, J.-J. Rousseau. C'est alors que Bailly prononça ces paroles : « Babeuf n'a pas commis de crime en publiant ses opinions ; mais vouloir employer la force pour les faire triompher, c'est là une entreprise atroce. » Puis, il attaqua Babeuf à propos de la Constitution de 1793, une des horreurs de l'an II, dit-il ; il s'indigna de ce que les accusés fussent plus occupés de propager « leurs ridicules principes d'Égalité » ; il se plaignit, enfin, de ce qu'ils justifiaient la conspiration au lieu de chercher à prouver qu'ils n'en étaient pas coupables.

Par leur attitude, en effet, au moins jusqu'ici, Babeuf et ses co-accusés, attiraient sur eux l'inévitable rigueur des lois excessives du temps.

Réal s'efforça de démontrer que Bailly dénaturait sans cesse les choses les plus simples ; puis, Buonarroti parla en politique profond des droits et de la souveraineté du Peuple.

On demanda, ensuite, à Babeuf, quels étaient ses complices ; il répondit, que c'était bien peu le connaître que de supposer qu'il livrerait à leurs persécuteurs les noms d'hommes estimables, qui n'avaient été mus que « par la plus sublime de toutes les vertus. »

La première question renouvelée à Babeuf, à l'ouverture de la 22e séance, fut celle-ci : A-t-on formé un *Comité insurrecteur* et voulait-on la *Dictature ?* Loyalement, Babeuf répondit que dans les conversations privées avec Darthé, sur les malheurs publics, celui-ci avait demandé s'il ne conviendrait pas d'examiner les avantages et les inconvénients résultant de l'établissement de la dictature, pendant le court espace de temps nécessaire pour sauver la Patrie ; mais qu'il n'avait jamais été formé de Comité insurrecteur.

Alors, dit le Président, que signifie la pièce intitulé : *Création d'un Directoire insurrecteur ?*

C'EST UN RÊVE PHILANTHROPIQUE : Telle fut la réponse de Babeuf. Elle aurait pu clore les débats ; mais d'autres questions se greffaient chaque jour sur les questions de la première heure, et le Gouvernement tenait trop bien ses ennemis, pour accepter d'aussi fragiles excuses. Les débats continuèrent donc avec acharnement de part et d'autre.

Babeuf démontra, dans cette séance, qu'il n'était pas l'auteur de l'*Acte d'insurrection*, qu'il ne l'avait pas écrit, et qu'il n'appartenait à aucun des accusés ; qu'ainsi le Directeur du Jury, Gérard, avait fait une fausse allégation en le lui attribuant, en tirant contre lui, de cet écrit, des inductions perfides, et en en faisant l'un des principaux chefs d'accusation.

Il dit que dans tous les cas, il fallait considérer cet écrit sous trois rapports : les motifs, l'intention et les moyens.

Arrivé à l'examen du troisième point, Babeuf fut violemment interrompu par l'accusateur Bailly qui, avec fureur, lui cria : « Lorsque le Peuple a déclaré par la Constitution de 1795 qu'il ne voulait plus de celle de 93, celui-là est un conspirateur qui parle en faveur d'une Constitution anti-liberticide et populicide ! »

Il ajouta : « Lorsqu'à chaque séance, au lieu de se défendre ou de développer ici le principe de l'insurrection (*Plusieurs voix* : C'est une imposture), on semble appeler le Peuple à soi..., nous requérons que ceux des accusés qui justifieront ainsi l'accusation, soient rappelés à l'ordre et que la parole leur soit retirée. »

On lui répond : Vous n'avez pas le droit d'empêcher un accusé de se défendre à sa mode.

Et, désignant Babeuf, un accusé ajoute : « Dans tous les cas, sa tête est là pour payer ! »

La Haute-Cour, considérant que le discours commencé par Babeuf sur la pièce qui lui était soumise, tend à prouver qu'on peut conspirer pour la Constitution de 1793, et renferme des provocations séditieuses, décide que le Président pourra, à son gré, lui ôter la parole.

Un « tapage terrible » s'élève des bancs des accusés qui « vomissent des invectives » contre les juges, et leur demandent, comment, enfin, ils pourront se défendre.

Vous ne pouvez pas cependant syncoper la défense d'un accusé, dit Vergne.

On posa de nouvelles questions à Babeuf ; il se borna à répondre : « Renvoyez-moi dans mon cachot ; je suis malade, je passe toutes mes nuits à travailler pour ma défense. Je n'ai point de défenseur et quand je veux parler vous m'ôtez la parole : ma présence est ici inutile. »

La 23e séance fut occupée en grande partie par Buonarroti, qui expliqua que le Comité, dit insurrecteur, était composé de démocrates voulant *la souveraineté populaire* *toute entière*, l'*instruction de tous*, l'*aisance de chacun*, et parmi lesquels il se rangeait lui-même. Ces hommes, dit-il, étaient sensiblement affectés de ne pas retrouver tout cela dans la Constitution de 1795, et ont cru pouvoir faire apercevoir au Peuple son erreur, afin qu'il pût remédier à ses maux. La propagation des lumières était le seul moyen dont les associés voulaient se servir pour améliorer le sort du Peuple. Il déclare légitime et louable ce qui avait été fait et prouve, par la lecture de plusieurs pièces, que les associés étaient convaincus que leurs sentiments étaient ceux de la majorité du Peuple; dès lors, dit-il, les préparatifs faits, étant essentiellement subordonnés à la volonté du Peuple, ne pouvaient être regardés comme contraires à la Constitution de 95, qui reconnaissait solennellement sa souveraineté.

Babeuf demande la parole : on la lui refuse, avec dureté, en lui disant : Allez-vous encore nous lire des volumes? Il insiste et le Président, montre en main, lui dit : Combien de temps réclamez-vous? — Le temps nécessaire à ma défense.

Avant d'accorder la parole, le Président veut savoir si Babeuf a envoyé des copies de l'*acte insurrecteur*, et Babeuf lui répond qu'*il ne faisait pas partie* de l'Association. Il veut qu'il nomme les agents dont les noms sont désignés par des lettres initiales, et Babeuf lui répond qu'il ne sera le délateur de personne. Il veut savoir qui a envoyé un brevet d'agent à Grisel...

Alors un véritable débat solennel s'établit, et Babeuf prouve que cet envoi n'a pas été fait par lui; il réclame le brevet, pour le contrôler : ce brevet n'est pas au procès; il s'étonne qu'après avoir été longtemps perdu, ce brevet se retrouve juste au moment ou on a besoin de l'invoquer...

La parole fut à Babeuf dès le commencement de la 24ᵉ séance. Quoique malade il s'y était fait conduire, et persista à dire que les pièces du prétendu Comité insurrecteur n'étaient que des copies, et par conséquent, ne pouvaient être invoquées par l'accusation, qu'il ne fut jamais chargé de l'envoi des lettres, qu'il n'était enfin que le secrétaire, non responsable, du *Comité des Démocrates.*

A la séance suivante on continua à parler de l'*acte insurrecteur,* et Babeuf déclara de nouveau qu'il en avait vu plusieurs exemplaires (1), mais qu'il n'en était point l'auteur.

Il affirme aussi n'être pas l'auteur de l'écrit intitulé : *Doctrine de Babeuf,* mais y avoir donné son assentiment.

Germain dit qu'il voyait arriver avec satisfaction le moment où il lui était enfin permis de détruire la monstrueuse accusation de Gérard, qui faisait de lui le chef de la prétendue conspiration, du prétendu Comité militaire, un agent civil, un député, un ministre de la guerre, un commissionnaire, un afficheur, un groupeur, un agent intermédiaire, etc., en d'autres termes le Michel Morin de la conspiration ; mais l'ordre des témoins ne permit pas qu'il fut encore entendu.

Mazot, inspecteur de police, fit dans la 26ᵉ séance sa déclaration à propos de son entrevue, sous le costume emprunté de légionnaire, avec Aubry ; il raconte ce qu'il vit et entendit, ce qu'on lui proposa et remarque que Drouin lui avait dit qu'il considérait ce projet comme impossible. Plusieurs autres témoins sont entendus, mais leurs dépositions offrent peu d'intérêt. L'Escot, de Chartres, s'embrouille dans la série de questions qui lui est posée par les accusés, et finit par avouer qu'il est dénonciateur. Il se produit alors des mouvements d'horreur dans l'auditoire, et on entend les accusés s'écrier : C'est lui qui a conduit les patriotes au camp de Grenelle, pour fraterniser avec la troupe, et qui les a fait assassiner. Ce scélérat, ajoute Laignelot, est venu me trouver en me disant que si nous voulions nous rassembler, le Gouvernement ayant l'œil sur nous, nous devions le faire dans son arrondissement, et qu'il nous procurerait un local commode, etc. En vain les accusés réclament l'audition des camarades de l'Escot. La Haute-Cour « s'enfuit à toutes jambes. »

---

(1) On avait découvert un « grand nombre d'exemplaires imprimés. » (25ᵉ séance ; 2 germinal.)

L'Escot reparaît à la séance suivante. Le défenseur officieux Ballyer père, lui demande s'il n'a pas reçu une lettre dans la prison de Vendôme, ce qu'il en a fait, qui la lui a envoyée, et qui a été le chercher à la prison. Mon brigadier, répond-il à cette dernière question. On vit alors Gouvion, adjoint à l'état-major, prendre la parole pour disculper son général d'avoir fait mettre le témoin en liberté, de son autorité privée. — Vil esclave, retire-toi, lui crient les accusés. Amar dit : Tout est bon, pour connaître la vérité ; il faut signaler à la France entière, les scélérats qui la mènent. Ballyer, s'adressant à l'Escot lui pose cette question : Vous nous avez dit que le Ministre vous avait chargé de surveiller Blondeau ; avez-vous fait des rapports écrits ? — Non. — Qui les faisait ? N'était-ce point Romainville ? Je n'en sais rien. Bailly, déclare qu'il est indécent de mettre ainsi un témoin à la question. Réal, Amar et plusieurs accusés demandent la parole ; mais la Haute-Cour se retire et décide que nul n'aura la parole sur cet incident.

Un autre témoin, Rondeau, dit connaître Blondeau, et avoir fait partie avec lui et quatre de ses camarades, de l'orgie du 7 messidor, rue de la Tannerie ; qu'on leur fit promettre de nouveau d'être fidèles à la cause de Drouet, Babeuf, etc. Là, Blondeau lui dit que les conjurés avaient pour eux 30,000 ouvriers, des ex-généraux, et que Félix Le Pelletier conduisait l'affaire, déguisé en savoyard. On devait se porter sur le Directoire, l'état-major et le Corps législatif, pour égorger tout, excepté ceux qui étaient sur une liste qu'il fit voir. On nous remit, dit-il, encore des écrits venant du brave *La Terreur* (1) et les pièces justificatives de Drouet. — A la question : Dans quel état était Blondeau lorsqu'il vous fit prêter serment, Rondeau répondit : Il n'était pas saoûl. A cette autre question, posée par l'avocat Réal : N'y avait-il pas un mouchard avec vous, déguisé en dragon, il répondit : Je ne sais pas ;... je crois qu'oui... ; c'était, je pense bien, le Ministre qui l'avait envoyé.

---

(1) Pamphlet publié par Grisel sous ce titre.

Nous sommes ici en présence des dépositions des militaires du camp de Grenelle, et elles ont leur importance.

L'orgie de messidor, les conversations qui y furent tenues, les tentatives faites pour découvrir le mouchard qui y assistait en costume de dragon, absorbèrent, par leurs détails, la 28e séance. Antoine Pilet, américain, militaire du camp, confirma les dires de ses camarades, et assura qu'on les portait à tenter la délivrance de Drouet. Blondeau, interpellé à ce propos, répondit : Je me réserve d'arranger ces cinq scélérats à ma manière quand ils auront tous été entendus... Les dépositions continuent ; elles se contredisent dans certains détails... Blondeau, les qualifie de calomnieuses, parle avec énergie des services rendus à la Patrie par le représentant Drouet, fait une allusion touchante à la veuve du vertueux Monard, assassinée « par les bouchers du Temple », et signale les cinq témoins comme des « égorgeurs de républicains à Grenelle », encore « couverts du sang de leurs victimes. »

A ce moment un incident, digne de remarque, se produisit.

On venait de faire entrer dans la salle Meunier, âgé de 20 ans, chasseur au 21e régiment. Le Président lui ayant demandé son nom, Meunier, au lieu de répondre, se tourna vers les accusés et entonna l'*Hymne des Martyrs de prairial* :

Levez-vous illustres Victimes !

Malgré les efforts des Juges et des Accusateurs Nationaux, Meunier acheva son couplet ; puis s'adressant au

Président, il lui dit : Si vous êtes Patriote, cette chanson doit vous faire autant de plaisir qu'à moi.

Le calme revenu, le Président fit à Meunier la question suivante : Connaissez-vous quelques-uns des prévenus?

Meunier répondit : « Je ne connais personne»; puis s'adressant aux Jurés il leur dit : « Est-ce pour rendre hommage aux amis du Peuple que l'on me conduit dans cette enceinte. Leur cause est la mienne, elle est celle de tous les défenseurs de la Liberté. Que ma langue se dessèche, qu'elle s'attache à mon palais, plutôt monter sur ces gradins que d'accuser la vertu, que d'imiter l'infâme Grisel ! L'année dernière je n'avais que dix-neuf ans et me trouvant à la merci d'un conseil d'égorgeurs et de bourreaux, qui m'effrayait par l'appareil du supplice, j'ai eu la faiblesse de souscrire à leurs violences pour conserver mes jours. Depuis, condamné à dix années de fer, pour avoir lu les papiers des amis du Peuple, Gérard (1) m'avait promis de me rendre la liberté, si je voulais signer les déclarations qu'il avait fabriquées ; mais, aujourd'hui rendu à ma conscience, je dois dire la vérité... Je vous le répète, citoyens jurés, je ne connais aucun des accusés ; je ne connais pas plus les faits qu'on leur impute. J'affirme que c'est Gérard qui a fait les déclarations que j'ai signées et qu'il a tout mis en usage pour me suborner. L'accusateur Vieillart est venu dans la prison m'offrir copie de toutes les pièces et de mes dépositions, dans la crainte que je ne les aie oubliées... Le Président a entre les mains une lettre qui l'informe de ce fait, elle est du 2 de ce mois : qu'il la montre ! »

On devine l'impression profonde que dut produire une si courageuse déposition.

La conduite du Gouvernement et des Juges était dévoilée.

Aussi, l'avocat Réal put-il dire : cette scène est étrange.

En vérité, très étrange, répliqua l'accusateur Bailly.

---

(1) Directeur du Jury.

L'indignation était peinte sur tous les visages; le tribunal était confondu.

A la suite de cet incident, et après une heure de délibération, la Haute-Cour déclara que Meunier serait rappelé, qu'il lui serait fait lecture des articles 366 et 367 du code des délits et des peines, et que s'il persistait dans sa déposition, il serait dressé procès-verbal contre, la Cour le considérant comme faux témoin.

Meunier, rappelé, persista dans toutes ses déclarations.

Le Président dicta le procès-verbal au greffier; Meunier le signa.

Puis la Haute-Cour se retira une fois encore, et revint ensuite prononcer une jugement qui ordonnait que Meunier serait écroué de nouveau et traduit devant le Directoire du Jury d'accusation.

Meunier payait de sa liberté le courage de dire la vérité aux hommes politiques, transformés en juges de la Haute Cour de justice de Vendôme.

Réal, ayant demandé que le Tribunal déployât la même sévérité à l'égard de l'Escot, convaincu de mensonge à chaque mot, obtint pour toute réponse : Cela ne vous regarde pas.

Et ayant réclamé la lettre écrite par le témoin Meunier au Président, l'accusateur Vieillart répondit : Vous ne l'aurez pas.

Barbier, âgé de 23 ans, sortant du 2ᵉ bataillon de la légion de police, fit une déclaration analogue à celle de Meunier. On a tout fait, dit-il, pour lui arracher sa signature, et comme il n'était pas son maître, il a signé; mais devant la justice il se rétracte. Malade, presque agonissant, Gérard a même dû se rendre à Bicêtre, où on l'avait transporté, pour obtenir sa signature; Vieillart l'a visité aussi en prison.

Tafloureau interpelle Vieillart et le prie d'expliquer les raisons qui l'ont déterminé à se rendre auprès des témoins détenus, à tenter auprès d'eux tous les moyens de corruption et à chercher à les suborner par l'intrigue la plus criminelle !

Vieillart, déconcerté, balbutie : — Je ne me rappelle pas... bien ce que j'ai pu leur dire ;... au reste,... je n'ai.... rien dit... qui fût... préjudiciable aux accusés... J'ai seulement demandé aux témoins si pour faciliter leur mémoire ils désiraient que je leur fisse passer copie de l'acte d'accusation. Je n'ai cru en cela faire tort à personne.

Des murmures et des cris d'indignation accueillirent ces paroles.

Taffoureau renouvelle au Président la demande de communication des lettres par lesquelles Meunier et Barbier lui dénoncent les prévarications de l'accusateur Vieillart ; mais Gandon, d'un air embarrassé et au milieu de l'indignation générale, se borne à dire : Ma foi, je ne sais ce qu'elles sont devenues... ; je crois les avoir perdues... ; je ne me rappelle pas ce que j'en ai fait ; au reste, elles étaient insignifiantes.

Barbier, se voit, à son tour, soumis aux mêmes rigueurs que Meunier.

L'émotion est à son comble ; du banc des accusés et de celui de leurs défenseurs, s'élèvent les plus vives réclamations ; mais, attendu le tumulte existant, la Haute-Cour se retire dans la chambre du Conseil pour achever le procès-verbal et renvoie la séance au lendemain.

Le lendemain on se retrouva ; mais l'émotion était toujours très grande. L'incident étant clos, on passa à l'audition d'autres témoins, malgré les protestations de Réal, et celles de Germain qui s'écria : vous n'y gagnerez rien ; je ferai plutôt placarder sur tous les murs de Paris... Mais d'abord, et en réponse à ces protestations, basées sur ce qu'un témoin appartient à la cause jusqu'à la fin des débats, la Haute-Cour déclara, par jugement, que Meunier et Barbier ne reparaîtraient plus aux séances.

Le premier nouveau témoin entendu est un nommé Dieppe, âgé de 19 ans. Il déclare que lorsqu'il demeurait à

Montreuil-sur-Mer, chez le père Nayez, Nayez fils, accusé, le menaçait tous les jours de le faire guillotiner quand Lebon serait venu à Montreuil; Cependant Lebon y vint et Nayez ne le dénonça pas. Nayez proteste, et prétend que Dieppe a inventé tout cela pour le perdre. Potofeux le défend. Ce dernier reprend la parole quelques instants pour faire cette juste remarque : que la conspiration du 21 floréal « est un grand cadre dans lequel on veut faire entrer tous les hommes qui déplaisent aux dominants du jour ». Quand on aura, ajoute-t-il, victimé les plus zélés républicains, on victimera les modérés, et le trône s'élèvera sur les cadavres de tous ceux qui auront servi la République. Cette prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir.

Jacques Martin, concierge de la maison d'arrêt, et Duval, ex-prêtre, marchand épicier et mercier, déposent contre Nayez, qui, suivant eux, recevait beaucoup de lettres pour un homme de son état. Duval dit qu'il vint le voir à sa sortie de la prison d'Arras; il lui parla des malheurs du Peuple, regretta la mort de Robespierre, fit espérer le retour du règne de la Terreur, et chanta plusieurs chansons « qu'ils avaient composées en prison à Arras ». Nayez lui confia, en outre, qu'il avait été mis en liberté par les sollicitations de Babeuf, dont il avait reçu une lettre.

On continua à la 30e session, l'examen des dépositions contre Nayez; Benoit Hourdin, facteur de la poste aux lettres de Montreuil, déclara lui avoir porté cinq à six lettres de St-Omer et deux d'Arras. Puis, on passa à l'examen d'un *tympan* qui avait servi à l'impression des placards. Un nommé Foissard, de Cherbourg, probablement, est ensuite interrogé à titre de témoin, et après quelques interpellations de Nayez, ce dernier lui dit : que dans tout ce qu'il leur avait raconté, il « y avait un peu de vengeance contre Babeuf, qui avait fait un enfant à sa sœur ».

A ces mots, Babeuf se lève, et ayant obtenu avec difficulté la parole, commence un discours pour prouver que

« Duval lui en veut à cause de l'enfant fait par son frère à sa sœur». Les accusés et les juges l'interrompent. Germain est de nouveau interrogé. On lui demande s'il n'est pas en relation à Paris avec plusieurs personnes qui veulent renverser le Gouvernement pour y substituer l'Egalité réelle. Il reconnaît avoir écrit à Babeuf qu'il était inquiet sur la division des patriotes ; que les uns voulaient ceci, les autres cela ; qu'enfin, ils ne s'entendaient pas ; que c'était comme la Tour de Babel. Et il ajoute : j'aime l'Egalité réelle ; je me complais dans cette idée philantropique ; mais je ne crois pas qu'on puisse l'établir de suite : ce ne sera que par les institutions. A une autre question, Germain répond : je demanderai à Bailly lui-même, s'il me croit assez bête pour demander à un homme à qui j'écris pour la première fois comment on attaquera le Gouvernement. Ici, Germain semble renier Babeuf, car nous avons vu au chapitre V de ce livre, combien sa correspondance dans la prison d'Arras avec le Tribun avait été active. Il rend ensuite hommage à la réunion du Panthéon et aux réunions patriotiques.

Germain est encore le principal accusé interrogé dans la 31e séance. On lui demande de s'expliquer sur une lettre qu'il a écrite à Babeuf à propos d'une entrevue qu'il avait eue avec Barras ; il dit que cette lettre est étrangère à la prétendue conspiration, et regrette d'autant plus qu'elle ait été rendue publique qu'elle renferme des paroles que Barras n'a point prononcées. S'il faut rétablir fidèlement cette conversation, je le ferai dit-il ; mais le Président et Bailly s'y opposent. On lui représente trois autres lettres dans lesquelles il rendait compte à Babeuf de ce qu'il se passait à la ci-devant caserne de la Courtille, le jour du licenciement de la légion de police, le 9 floréal ; il les reconnaît, avoue qu'il en est l'auteur, et déclare qu'il s'en glorifie, car le royalisme conspirait alors et tout patriote était dans l'impérieuse obligation de se tenir en éveil et prêt à le repousser. On lui rappelle ses relations avec Barras ; il dit qu'il les a suspendues parceque Féru et autres saltimbanques de son espèce faisaient courir le bruit qu'il était vendu au Directoire, à peu près, ajoute-t-il, comme « on fit courir celui, lors de notre arrestation, que nous étions des royalistes. » L'accusateur Bailly cherche à prouver par analogie que Germain trompe les Jurés; celui-ci invite le Président à le rappeler à l'ordre. Un vif débat s'engage, et Germain s'écrie à la fin : Pensez-vous me faire un crime d'avoir vu en floréal que déjà il existait des agents patentés de Louis XVIII?

A la fin de cette séance, le Président lut un jugement qui défendait aux accusés de chanter, en se retirant, comme ils avaient l'habitude de le faire.

L'interrogatoire de Germain se continua à la séance suivante. Il s'agissait cette fois de ses prétendus agissements à la poudrière de Grenelle pour obtenir de la poudre pour l'armée du Peuple. On ne put rien prouver contre lui, malgré les démonstrations (les *révélations* suivant Bailly) de Grisel, de qui Germain impatienté dit, en s'adressant au Président : Vous qui êtes ici le Ministre de la justice, vous vous déclarez à chaque instant le défenseur des plus vils scélérats.

Germain eut, dans cette séance, un mot typique, qui vaut la peine d'être cité. Si, dit-il, tout jusqu'ici ne me prouvait que la conspiration n'est qu'un rêve creux de ceux qui ont intérêt à sacrifier des républicains, j'en serais pleinement convaincu aujourd'hui que j'aurais la preuve que les prétendus conspirateurs avaient *résolu de faire d'un blanc bec comme moi un Ministre de la Guerre.*

Lebois, que nous avons vu en désaccord avec Babeuf dans la prison d'Arras, paraît dans cette séance. Il déclare que le 21 ventôse de l'an 3, il fut exilé à Arras, par ordre du marquis de Rovère, qu'il avait dénoncé dans ses feuilles. Il y trouva pour compagnon de prison le citoyen Taffoureau. Il ajoute que plusieurs patriotes d'Arras l'ayant invité de continuer son journal, il en rédigea plusieurs numéros manuscrits qu'il fit circuler dans cette ville, n'ayant point la faculté de les faire imprimer. Il pense que c'est le seul sujet qui ait pu donner lieu à Cochet, alors détenu dans une autre prison d'Arras, d'écrire à Taffoureau, le 11 germinal an 3, une lettre finissant par ces mots : « L'on dit ici que nos révolutionnaires, tes compagnons, travaillent encore ; si cela est vrai, mande le moi. Des compliments à Babeuf et à Lebois. »

La déposition faite, à la 33e séance, par Pillé, est d'une haute importance.

Il déclara qu'étant sans occupation, Félix Le Pelletier lui fit copier, sept ou huit fois, un écrit intitulé : *Création d'un Comité insurrecteur* et d'autres pièces analogues. Il croit que les minutes étaient de Babeuf. Il copia aussi chez Babeuf des écrits de la main de Buonarroti. Qui était ce Pillé et quelle valeur pouvait avoir sa déposition, si compromettante pour Babeuf ? — Au dire de plusieurs accusés, Pillé serait fou, ils offrent de le prouver, mais le Président s'y oppose. Si Pillé est fou, dit-il, on vérifiera le fait et les jurés y feront attention ; dans tous les cas, « la scène qui se passe dans ce moment ne sera pas perdue pour les jurés et la postérité. » En effet, la déposition de Pillé a une importance capitale.

Didier affirme qu'on avait fait croire à Pillé qu'il était médecin du roi.

Moroy affirme que Pillé lui a demandé si le *démon* de Philippes était plus puissant que celui de Nayez et de Crespin.

Pillé, présent, avoue ces faits.

Babeuf, ayant provoqué le Président, est emmené par les gendarmes ; il rentre peu de temps après.

D'autres témoins, copistes, sont entendus. Ils avouent avoir fait des copies de l'acte insurrecteur, en avoir été effrayé, mais cependant l'avoir toujours considéré « COMME UN RÊVE. »

L'un d'eux, Benoît, à qui on demandait pourquoi il n'avait pas communiqué ses craintes à l'autorité, dit :

« Je ne voulais pas coopérer à faire du mal à des hommes QUI NE POUVAIENT EN FAIRE A PERSONNE. »

Réal lui fait reconnaître que Grisel et lui ont déclaré que le projet d'insurrection n'existait que dans quelques têtes chaudes et qu'il ne pouvait recevoir d'exécution.

Pillé ajoute que Babeuf faisait très souvent des insurrections, (1) seul dans sa chambre; il renversait les chaises et les tables, et criait : nous sommes en insurrection. A cela Babeuf répond que quand il faisait des vers, il se battait les flancs ; mais ce sont de ces choses, dit-il, qui arrivent à tous ceux qui composent.

Interrogé par Germain, Pillé avoue qu'il est bien vrai qu'un diable l'a porté chez Babeuf, dans la traversée des rues Saint-Denis et Montorgueil : « Je tournais comme une hirondelle ; je ne voulais pas y aller ; il me semblait que je prévoyais ce qui est arrivé. Quand je vins à la porte, je fus comme transporté jusqu'au septième, quoi que Babeuf ne restat qu'au troisième, ce qui m'a fait croire qu'il y avait là un esprit malfaisant. D'ailleurs, il m'est arrivé bien d'autres aventures plus extraordinaires. »

Qu'entendez-vous par le démon, lui dit le Président.
— J'entends qu'on peut faire pacte avec le démon pour faire du mal à tous ceux qu'on n'aime pas.

Des éclats de rirent partent de tous les points de la salle et la séance est levée.

A l'ouverture de la 34ᵉ séance, — nous sommes au 14 germinal, — le Président dit à Buonarroti : Avez-vous eu connaissance d'une réunion appelée *Directoire insurrecteur* ? — Non, citoyen, répond-il.

On représente à Buonarroti une pièce de sa main. — Je la reconnais, dit-il. J'allais quelque fois voir Babeuf, que j'estimais comme un ami du Peuple et des principes. Je fis cet écrit pour éclairer le Peuple, mais le journaliste auquel je le portai n'osa pas l'insérer; depuis il n'en a été fait aucune usage.

---

(1) Rappelons, à ce sujet, mais sans faire aucun rapprochement, que Richelieu dansait comme un cabri dans son cabinet, au moment où il avait à prendre une résolution suprême. De nos jours on appellerait cela névrose.

N'avez-vous pas travaillé avec les hommes qui voulaient le rétablissement de la Constitution de 1793, lui dit-on encore. — Non, répond-il; et, d'ailleurs, il N'Y A EU AUCUN MOUVEMENT.

On lui donne lecture de pièces qui établissent qu'il n'est pas toujours resté dans l'inaction. — Je vous ai dit, réplique-t-il, que j'étais un mécontent, que je pleurais l'insuccès de la malheureuse affaire de plairial. Eh! bien, je m'entretenais, sans crainte, avec mes amis, de ce que je pensais.

On lui dit qu'une fraction seule du peuple réclamait un changement de Constitution. — Il répond : la Constitution de 1793 avait été faite par 4 millions 800 milles votants; le Peuple avait le droit de la demander; elle lui appartenait.

Didier s'écrie : le 14 juillet, il ne fut abattu qu'une Bastille par le seul peuple de Paris alors qu'il en existait 20,000 dans la République; dites-donc, que Paris est une fraction du peuple!

Après lui Laignelot dit : Tu avais juré de la maintenir cette Constitution, quinze jours avant qu'elle ne fut foulée aux pieds.

L'accusateur Bailly résume les débats par ces mots : Nous croyons que le peuple en ayant accepté une autre, c'est celle-ci qu'il faut reconnaître.

Le 35e, 36e et 37e séances sont remplies par des interrogatoires d'autres témoins portant sur les faits précédents. Elles furent agitées. Du côté des accusateurs on s'efforçait de justifier le changement de Constitution. Du côté des accusés, on semblait s'irriter de plus en plus à la moindre allusion qui les atteignait. « Sais-tu ce que c'est que défendre le peuple, disait Cordès, toi qui ne fais que l'assassiner; je parie que tu t'es toujours caché quand il s'est montré! — « Si vous connaissiez, ajoutait Moroy, les femmes de mon quartier, vous ne seriez pas étonné de ce que j'ai dit, car à chaque instant elles m'envoyaient au diable. Je leur avais promis du bien, et le pain valait alors 300 livres la livre; ils n'avaient plus de confiance en moi et je craignais qu'ils se jetassent dans les mains des royalistes. »

A la 38e séance, l'accusateur Vieillart qualifia d'absurde le raisonnement de Réal. Celui-ci protesta ; il faut bien, dit-il, que nous obéissions à vos jugements : nous sommes les plus faibles. — On le rappella à l'ordre. De violents murmures éclatèrent au banc des accusés, et on entendit Germain, Vergne, Buonarrotti et Blondeau, soutenir chaleureusement leur défenseur.

Germain, toujours le premier sur la brèche, s'écrie indigné : « Pour vous, citoyen Bailly, qui dites à chaque instant, pour nous faire exécrer des Jurés et du Peuple, que nous voulons avilir toutes les autorités constituées, est-ce les avilir que de dire la vérité, tandis que vous avilissez à chaque instant la République et tous les Républicains, à qui vous faites boire à longs traits le désespoir et la rage... Oui, quand nous serons sortis, car enfin, vous ne les guillotinerez pas tous,... il s'en échappera au moins un ou deux,... ceux-là poursuivront les suborneurs et ceux qui, pour leur bon plaisir, auront tenu ici sur ces gradins soixante-quatre personnes pendant trois mois et les ont traînées pendant des années dans les cachots. »

Le Président pour prouver que les instructions d'*agent du Comité insurrecteur* avaient été envoyées à Bodson, fit lire une lettre du fils de Babeuf à son père.

Réal, indigné, protesta, et demanda si le Président souffrirait qu'un enfant servit de témoin contre son père. Je ne le pense pas ; vous vous couvririez de honte !

Bailly fit observer que la protestation de Réal était conforme à la vérité et aux mœurs. Vous faites votre devoir pour la première fois ! crièrent alors plusieurs accusés.

Mais la Haute-Cour décida que la lettre du petit Babeuf serait lue, à titre de renseignement.

Ballyer fils, défenseur officieux, déclara aux Jurés qu'ils s'apercevront « que la seule passion et l'intrigue ont agi dans cette affaire. »

On continua à la 39e séance, l'examen de la correspondance relative aux 2e et 10e arrondissements, pour découvrir ceux qui avaient rempli le rôle d'agent; mais les réponses sont constamment négatives. Les prévenus ignorent ce que l'on veut dire par *Comité Insurrecteur, Directoire de Salut public, agents*, etc. Cazin déclare même que Gérard est un fripon, qu'il a voulu lui faire avouer que Le Pelletier fournissait les fonds.

Le Président demande à Grisel s'il persiste dans ses déclarations contre Massard? — Oui, citoyen, répond-il.

Et vous Massard ? — Je persiste à tout nier et à dire que Grisel est un fourbe.

Buonarroti à Grisel : — Avez-vous vu Robert Lindet ? — Oui ; c'est celui que j'ai le mieux vu, et je ne crains pas de me méprendre sur son signalement : la chandelle donnait sur sa figure. Il a les cheveux tout blancs, il porte des boucles, il a le nez long, il est maigre et a environ 50 à 60 ans.

Des éclats de rire partent du banc des accusés qui font le signalement, tout différent, de Lindet.

Massart prononce un discours dans lequel il qualifie Grisel d'infâme calomniateur. Il rend compte des services qu'il a rendus à la République ; il relève les contradictions des Accusateurs nationaux, et établit que la prétendue conspiration n'est qu'un rêve.

La fin de cette séance fut orageuse ; les débats se poursuivirent entre le Président et d'autres prévenus, qui, toujours, déclaraient ne rien savoir dans la prétendue conspiration ; Bailly, lâcha enfin un mot favorable à

Dufour. Crespin, alors, rappelant un acte de probité de ce Dufour, qui aurait pu s'approprier 8000 livres, en or, qu'il avait recueillies dans une maison isolée, s'écrie : « Vous voyez que de pareils hommes ne sont pas faits pour prêcher le pillage des propriétés. »

Crespin fut interrogé à la séance suivante. Il avait à établir l'origine des armes et de la poudre trouvées en sa possession. Il dit que le fusil était celui avec lequel il montait la garde en 93 ; il a rapporté la poudre de la Vendée. Un aubergiste de Paris confirme cette déposition, et fait une « pompeuse apologie de la moralité, du civisme et de la probité » de Crespin.

L'audition de Romainville donna lieu à de vifs débats. Vieillart dans un discours écrit, fréquemment interrompu, se plaignit des accusés et des défenseurs ; et dit que le Gouvernement était innocent des faits dont on l'accusait. Réal voulut parler ; le Président s'y opposa. Il ne put que jeter ce mot : Il y a connivence ; tout le prouve. Réal, écouté à la fin, releva les contradictions de Vieillart, fit un tableau saisissant des massacres de Grenelle, et s'écria : Président, je vous prie de demander au témoin si cette boucherie n'était pas organisée par la police, pour faire assassiner la République ? Le Président s'y refusa, ce qui causa un grand tumulte, pendant lequel on entendit les voix de Germain, de Laignelot, de Romainville, et d'autres prévenus.

L'accusateur Bailly, avec fureur : « Oui, c'est une boucherie, cette affaire de Grenelle ; toutes les fois qu'un tribunal condamne sans appel, c'est un malheur ; mais, nous, nous ne sommes pas ainsi... Vous êtes ici pour juger Drouet et complices, mais non pour l'affaire de Grenelle. Nous requérons qu'on s'occupe de l'affaire pour laquelle nous sommes assemblés !... »

Réal : « Je demande qu'on ne charge point les accusés présents de l'affaire de Grenelle et de toutes les époques de la Révolution, telles que septembre, etc. Puisque Vieillart nous en fait des crimes, pourquoi voulez-vous que nous ne nous défendions pas ? Pourquoi le Tribunal de Cassation n'a-t-il pas agi pour les malheureux de Grenelle comme il vient d'agir pour les royalistes ?... »

Le président et tout le Tribunal : « VOUS N'AVEZ PLUS LA PAROLE. » (*Longs murmures.*)

Bailly : « Les accusés oublient le respect qu'ils nous doivent, comme au premier Tribunal de la République. »

Cochet : « Vous nous le devez aussi le respect, comme malheureux. »

La Haute-Cour se retira ensuite, pendant quelques instants, et revint prononcer un jugement portant que l'affaire de Grenelle ne donnerait lieu à aucun débat dans l'enceinte de Vendôme:

Vadier, la fille Montbrison, Laignelot, ex-conventiel sont entendus : ce dernier déclare ne rien savoir de la prétendue conspiration.

La citation de papiers trouvés chez Drouet donne lieu aussi à de violents débats.

La 41e séance s'ouvrit par une expertise d'écriture attribuée à Drouet. Hargez, expert déjà cité aux débats, déclare que ni la lettre, ni la signature ne sont de Drouet. Laignelot répond qu'il faut que cet homme soit un sot ou un scélérat : il a dû voir les pièces avant de les examiner. Drouet, en écrivant devant vous, ajoute-t-il, vous fera voir que vous n'êtes qu'un sot. Vieillart veut venger l'honneur de l'expert ; de longs murmures l'en empêchent.

Plusieurs accusés se plaignent qu'on éternise l'affaire ; elle aboutit, en effet, à des niaiseries. « Nous sommes fatigués d'être dans les fers, disent-ils ; il y a huit mois que nous sommes à Vendôme ; il y en a quatre pour votre aisir... »

L'interrogatoire de Ricord est, comme les interrogatoires précédents, la négation de la conjuration.

Buonarroti observe que les Accusateurs nationaux ont bâti leur accusation principale sur ces mots : *bonheur* *commun*. Or, ces mots qu'on attribue aux prétendus conspirateurs, sont inscrits tout au long dans la Constitution de 1793.

La séance suivante est occupée en partie par trois femmes, dont l'une, est femme de marchand de vin. Qu'a-t-on bu, qui a payé, un tel avait-il ce gilet, qu'a-t-on dit ? Voilà en quoi se résument les questions de cette journée.

Le procès, dont le retentissement est si grand, devient, à force de minuties, puéril et grotesque.

On entend la citoyenne Lambert ; écœurée elle-même de ces débats, elle répond au Président : « Si ma précédente protestation ne suffit pas, je vous déclare de nouveau que je proteste contre votre compétence. »

Boudin est questionné. On l'accuse d'avoir fait des jalons et des bâtons. Il reconnaît avoir fait des bâtons. Il répond *non* à tout le reste, notamment lorsqu'on lui pose cette éternelle question : « Avez-vous eu connaissance d'une conspiration ? » Lorsqu'on lui demande quand il a été arrêté, il réplique : « Le 21 floréal, par la grâce de Dieu; et, depuis ce temps mes enfants meurent de faim !.. » N'avez-vous fait aucune confidence à Naudin. — Non. — Il l'a dit. — C'est un fourbe ; je suis connu dans tout le fauxbourg pour un honnête homme; voulez-vous tout le fauxbourg pour témoin ? Je vous le ferai venir.

Vadier et Amar, questionnés, répondent à tout, très fermement : Non ! Non ! — Amar ajoute qu'il n'est poursuivi, ainsi que la plupart de ses malheureux compagnons d'infortune, que pour leurs principes démocratiques, et parce qu'ils ont terrassé les ennemis du Peuple.

C'est l'exacte vérité, et elle s'affirme, de plus en plus, à l'approche du terme du procès.

A la séance du 25 germinal (43^e séance), le président dit aux prévenus que si, comme il avait cru le remarquer, ils désiraient voir avancer la procédure, il les invitait à ne faire que des observations utiles.

Clerex, tailleur, n'ayant même pas appris à lire, est accusé de figurer sur la liste des conjurés comme membre de la Commune : il dit ne rien savoir de tout cela.

Lamberté, fut l'imprimeur des placards de la conjuration. Il le reconnaît, mais il refuse de dire qui lui apportait les *copies*. Son attitude est telle qu'il en résulte de vives altercations entre lui et le président. Bailly lui fait une réprimande paternelle. Lamberté déclare n'avoir rien imprimé après la loi du 27 germinal, et dès lors, n'être pas l'imprimeur d'objets imprimés le 4 floréal. Son nom figure, lui dit-on, sur une liste de Représentants du Peuple. Il réplique qu'on se trompe, qu'il ne s'appelle pas *Lamberti*, Il prononce un discours énergique sur la liberté de la presse, et fait une vive peinture de « l'immoralité du Gouvernement et de la scélératesse du tribunal, » qui lui a constamment refusé la levée des scellés.

Bailly, avec colère : il est un fait certain, ce sont les déclamations réitérées des accusés contre le Gouvernement et le Tribunal. Ils veulent tout décrier, tout dégrader, tout détruire; ils vous parlent à chaque instant du jugement de Grenelle ! On vous dit que c'est une boucherie... Eh bien, l'affaire de Grenelle était un nouveau délit qui ne pouvait pas être ajouté à l'affaire de Floréal (*grand bruit ; longs murmures*); mais c'était la continuation de la conspiration (*très longue agitation*). On ne doit pas souffrir que des accusés vomissent à chaque moment contre les autorités constituées (*vifs murmures*). C'est la troupe et le Peuple qu'on veut exaspérer...... (*longue agitation*).

Goulart, commissaire de police, questionné, dit n'avoir rien vu de répréhensible dans les actes de la société. On lui montre une liste où il figure comme bon pour commander un rassemblement ? Il répond : ce n'est pas possible; je ne suis pas militaire. Une autre liste le désigne comme Membre du Gouvernement de Paris ; n'ayant pas fait la liste, dit-il, il ne peut en être responsable. On lui demande ce qu'il entend par *bonheur commun*, et il en fait cette définition, la DIMINUTION DE TOUTES LES DENRÉES NÉCESSAIRES A LA VIE DU PAUVRE et le crédit du papier-monnaie.

Antoine Fiquet a été porté sur la liste des conjurés. Il y figure comme bon à administrer révolutionnairement. A cela il répond au Président : je ne peux pas empêcher qu'on me porte sur une liste ; on pouvait vous y porter aussi ; on a bien porté Cochon sur celle des royalistes ; pourquoi n'est-il pas arrêté avec eux ?

Vergne, ancien commissaire de police, mis hors la loi le 9 thermidor, comme ancien membre de la Commune de Paris, dit n'avoir jamais eu connaissance d'une *société de Démocrates* qui avait des *agents*. Il a vu des groupes, oui, mais de muscadins, d'agioteurs, de voleurs, *au Petit Coblence*, et il avertit plusieurs fois le Gouvernement ; mais l'idée ne lui serait jamais venu de signaler des rassemblements de Patriotes.

D'autres témoins sont entendus ; et leurs dépositions sont comme les précédentes, aussi insignifiantes pour le procès. A toutes les questions ils répondent invariablement : Non. Décidément les charges ne seront jamais accablantes.

L'un d'eux prononce un discours sur l'injustice du Gouvernement qui a INVENTÉ LA CONSPIRATION DU 21 FLORÉAL POUR SE DÉFAIRE DES HOMMES LES PLUS ÉNERGIQUES ET LES PLUS PROBES, QU'IL N'A PU CORROMPRE.

Un autre dit : j'ai connaissance d'une conspiration, de CELLE QUI EST ENTRÉE DANS LA TÊTE DE GRISEL.

C'est à cette séance qu'on interrogea le légendaire Potaufeux. Il n'a rien vu, rien entendu, il ne connaît ni les personnes, ni les choses. Telle fut en substance sa réponse. Il produisit des certificats de sa commune attestant que la tranquillité n'en avait pas été troublée. Quand il eut connaissance de la conspiration, il se rendit, de lui-même, en prison. Si je ne craignais de fâcher le citoyen Bailly, ajoute-t-il, je parlerais contre le Gouvernement qui m'a placé, ainsi que plusieurs autres, dans cette conspiration, sans qu'il existât rien contre nous. Il s'élève entre lui et le Président une longue discussion qui est close par une levée de séance.

L'interrogatoire de Taffoureau, de St-Omer, un des amis particuliers de Babeuf, ouvre la 44^e séance.

On lui demande s'il a eu connaissance de la conspiration du 21 floréal ? — Non, répond-il.

S'il a entretenu quelques correspondances avec Babeuf ? — Oui, jusqu'en vendémiaire à peu près.

S'il est exact qu'il ait censuré Babeuf pour un écrit que ce dernier avait fait ? — Cela est vrai.

S'il n'était pas membre d'une réunion à St-Omer, où on lisait les journaux ? — Il y alla quelquefois, mais pendant peu de temps, parce qu'il fut incarcéré quelque temps après ; et, comme ils ne prirent aucune part à son malheur, il résolut, à sa sortie, de ne plus les voir et de vivre en solitaire.

On l'avait désigné pour représenter le département de la Vendée. — A cela Taffoureau répond que le scélérat de Carnot n'est pas novice en découverte de conspiration, puisqu'il y a quatre ans, il inventa la fameuse lettre anglaise, au moyen de laquelle il fit incarcérer une infinité de personnes.

Toulotte, également de Saint-Omer, interrogé, proteste contre la compétence de la Haute-Cour. On lui donne lecture d'une lettre de l'agent du 7^e arrondissement au Comité insurrecteur, dans laquelle son nom se trouve mentionné. Il répond : Comme je ne veux pas en sortant d'ici, citoyens Jurés, avoir une place aux Petites-Maisons, je vous observe que dans les conversations que j'eus avec le frère Carnot, il ne fut question ni de Pitt, ni de Cobourg; Cochet peut vous l'attester.

Cochet : Ce que dit Toulotte est vrai.

Le Président à Cochet : Vous parlez à présent, et quand viendra votre tour, vous ne voudrez rien dire.

Cochet : Je parle comme témoin, pour rendre hommage à la vérité, et non comme accusé.

Interrogé à son tour, Cochet, se borne à renouveler sa protestation du 15 brumaire ; puis il prononce un discours dans lequel il fait le tableau de sa vie et sa profession de foi, et qui se termine par de vives attaques contre les injustices de la Haute-Cour. En vain le Président lui dit plusieurs fois qu'il n'a plus la parole ; il continue jusqu'à ce que les gendarmes, en le prenant par le bras, le forcent à s'asseoir et à se taire.

Il me semble, dit Cochet, rouvrant son discours, que vous n'aimez pas la vérité ; mais vous n'y gagnerez rein ; je livrerai tout à l'impression. Vous avez bien fait de m'interrompre ; je ne faisais que commencer.

Le Président finit par déclarer qu'il n'existe rien, dans les pièces du procès, contre Cochet, et que c'est seulement par sa faute qu'il a été mis en accusation.

Antonelle, Philips, Duplay fils, et autres, sont questionnés à propos de la mention faite de leurs noms pour remplir, au nom du Comité insurrecteur, des fonctions publiques, comme celles, notamment, de Ministre des Finances. Ils disent ne pas même se douter qu'il y avait un projet de conspiration.

Maurice Roy, prévenu, se recommande aux Jurés. Il est détenu depuis un an, pour une lettre arrêtée à la poste, au mépris des lois de la République, tandis que l'auteur de la lettre n'a pas été inquiété.

Réal fait observer que le crime de soustraction de lettre est puni de deux ans de fers ; et que sous le régime de la Terreur, on n'aurait pas osé agir ainsi.

Plusieurs personnes, dont Nayez, furent interrogées pendant la 45e séance ; ce dernier, ayant voulu prouver qu'on voulait ÉGORGER LES RÉPUBLICAINS, que le Gouvernement n'avait INVENTÉ LA CONSPIRATION DE FLORÉAL que DANS CE BUT, et que les DIRECTEURS DU JURY ÉTAIENT DE CONNIVENCE AVEC LUI, fut vivement interpellé par Bailly, qui prit, avec chaleur, la défense des Directeurs, ce qui causa de long murmures.

Blondeau, questionné s'il connaît une faction qui voulait le renversement du Gouvernement, dit : Oui, je connais celle qui a fait égorger les Républicains par milliers, depuis le 9 Thermidor, ainsi qu'on a fait à Grenelle dernièrement.

On lui demande s'il a lu plusieurs papiers émanés du Comité insurrecteur, tels que *le Tribun*, *l'Eclaireur*, *les Cris du Peuple Français contre ses oppresseurs*, etc., etc. — Il répond affirmativement.

S'il a dîné plusieurs fois chez Le Pelletier. — Il répond plus affirmativement encore : Oui, je m'en fais honneur ; c'est le frère du premier martyr de la Liberté et il marche sur ses traces. Vous osez, ajoute-t-il, me faire un crime de cela ; voulez-vous que j'aille manger chez Cabourg ?

S'il a été, le 7, dans une orgie, rue de la Tannerie, et s'il n'a pas dit à ceux qui s'y trouvaient qu'il voulait enlever Drouet, Babeuf, etc. — Oui, j'ai été boire bouteille rue de la Tannerie avec un ami ; quant à Drouet il n'a pas d'autres crimes que d'être Démocrate et d'avoir arrêté le tyran à Varennes... J'ai accepté la Constitution de 93, avec tout le Peuple français, mais je n'ai pas accepté celle de 95, parce que je n'étais pas libre, et si les royalistes se levaient pour la renverser, je suis prêt à verser tout mon sang pour elle.

On passe aux débats du citoyen Félix Le Pelletier. La base de l'accusation est toujours la fameuse dénonciation de Grisel, qui, présent, la confirme.

Le Président demande à Didier s'il n'a pas fait imprimer le cachet du Directoire insurrecteur. Didier répond : Non, puisque je ne connaissais pas ce Directoire.

C'est le tour de Babeuf d'être questionné.

Le Président lui dit : N'avez-vous pas connaissance que le plan de l'organisation du Directoire insurrecteur ait été envoyé à quelqu'un des agents ?

Je n'en sais rien, répond Babeuf ; cela ne me regardait pas ; mais je crois qu'il n'a été envoyé à personne.

A ces mots, le Président l'interrompt vivement et lui lance cette violente apostrophe : Je ne veux pas vous laisser mentir davantage... Voici celui envoyé à Grisel!...

C'est toujours le traître Grisel, on le voit, qui est l'âme de l'accusation.

Le Président fait remarquer à Babeuf qu'il s'y trouve quelques mots de sa main. — Ils auront été écrits, sous la dictée, répond-il.

La situation réellement secondaire de Babeuf dans tous ces préparatifs de lutte politique, qu'on a qualifiée du nom de conjuration, s'affirme par cette déclaration : il n'était, en réalité, que le secrétaire d'un *Comité de Démocrates*.

Vous viviez en commun avez Darthé ; comment vous arrangiez-vous ? — Il me disait ce que je devais et je payais, répond Babeuf.

La 46e séance fut lugubre.

Bailly y prononça un long discours dans lequel il cita une foule de pièces pour prouver la conspiration. Il affirma que la conspiration de floréal était la continuation de celle de prairial an 3. Il s'efforça d'en détruire la moralité et d'établir que c'était à faux qu'on accusait le Gouvernement d'en être l'instigateur.

Son discours se terminait ainsi :

« Et l'on dira que les conspirateurs de floréal ont eu des intentions pures !... Et l'on oserait prétendre que des hommes qui seraient convaincus d'avoir volontairement pris part à cette affreuse machination seraient acquittés !... Et l'on se flatterait de trouver dans le Haut-Jury qui nous entend, quatre hommes capables de les absoudre !... (*Murmures*).

« Certes, ce serait une abominable calomnie ; le Haut-Jury est composé d'êtres vertueux, de républicains sages, et amis de l'ordre et des lois. »

Réal, se levant, crie avec colère à Bailly : « C'est une infâmie !... On n'a jamais vu d'homme aussi altéré du sang des Républicains !... Il déshonore le Tribunal !... »

Voulez-vous répéter cette phrase ? lui dit-il. Bailly la répète; et alors éclatent de longs murmures, qui obligent le Président à faire retirer les accusés.

Nous voici arrivés à la 47e séance (8 floréal); les débats vont se précipiter.

Bailly continue ses accusations. Hier, dit-il, nous avons *prouvé* la conspiration. Nous allons examiner aujourd'hui s'il y a parmi les accusés des individus qui en sont acteurs ou complices. Nous ne classerons pas, ajoute-t-il, les accusés : c'est l'affaire du Haut-Jury; nous ne requerrons pas l'application de la loi : elle apparait au tribunal; mais, nous allons faire connaître par des faits quels sont ceux des accusés qui ont, « par des faits matériels, pris part à cette infâme conspiration. »

Babeuf, en est UN DES CHEFS, dit Bailly; une *grande partie des papiers est de sa main;* il a été *pris au milieu d'eux*; et la DÉCLARATION DE GRISEL LE PROUVE.

Buonarroti, ajoute-t-il, s'est distingué dans le cours des débats par beaucoup de décence et d'urbanité; et la conduite qu'il y a tenue intéresse en sa faveur; et nous nous défendrions vainement d'un sentiment de regret de le voir un des principaux conspirateurs de floréal; les écrits de sa main, qu'il a reconnus, et la déposition de Grisel le prouvent; d'ailleurs il a été pris chez Babeuf, au milieu des papiers.

Charles Germain est depuis longtemps l'ami de Babeuf. Nous ignorons sa conduite pendant la Révolution; mais il a été incarcéré avant Thermidor et après, ce qui ne prouve pas en sa faveur; il nous a parlé de blessures reçues à l'armée, mais qu'est-ce que des blessures quand on a coopéré à l'infâme coup de floréal; il y a une quantité de pièces de lui qu'il a reconnues; il nous a dit qu'il n'avait voulu servir que le Gouvernement, mais je pense qu'aucun Juré ne le croira; il a été arrêté dans le rassemblement chez Dufour; il est aussi un des chefs.

Le citoyen Darthé a refusé de reconnaître la Haute-Cour; il y a aussi de lui beaucoup de pièces, entre autres celle : *Tuer les cinq*; nous le regardons comme un des chefs.

Didier n'est l'auteur d'aucune des pièces, mais il s'est trouvé à plusieurs séances des conspirateurs; la déposition de Grisel le prouve; nous le regardons aussi comme un des conspirateurs.

Pillé était le copiste du Directoire ; mais il a l'imagination très faible et nous croyons qu'il n'y a pas eu mauvaise intention de sa part.

Les citoyens Massart et Fion sont mentionnés dans quelques pièces ; mais la plus forte charge contre eux est la déposition de Grisel, d'après laquelle nous croyons qu'ils ont pris une part active à la conspiration.

Moroy, Cazin et Morel étaient agents; leur correspondance prouve qu'ils ont coopéré à la conspiration.

Il n'y a que deux pièces de l'accusé Goulart; mais elles prouvent, — toujours le mot prouver ! — qu'il y a complicité.

Lamberté est l'imprimeur de la conspiration ; il a imprimé après la loi du 27 germinal ; nous croyons qu'il a eu l'intention de coopérer à la conspiration.

Arrivé à cet endroit de son discours, et au moment de clore la séance, Bailly dit : je ferai passer aux accusés mon discours quand il sera imprimé.

Ferez-vous aussi imprimer les nôtres, demanda Réal.

Cela vous regarde et non nous, répliqua Bailly.

Voici qu'elle fut alors la réponse digne et juste de Réal : Nous ne nous battons pas à force égale. Les accusés n'ont pas d'argent pour faire des impressions. En vous faisant imprimer, les Jurés auront toujours les yeux sur les accusations, sans pouvoir voir les défenses; cela est désavantageux aux accusés.

Cela ne nous regarde pas. — Telle fut la conclusion brève et dure de l'accusateur Bailly.

Toute la 48e séance fut remplie de la suite du discours de Bailly, comprenant les derniers accusés et les contumaces. Nous en continuons l'analyse.

Nous regardons Laignelot et Ricord, dit-il, comme chefs du parti des ex-Conventionnels ; ils se sont réunis au Comité insurrecteur; nous pensons qu'ils ont travaillé activement à la réussite de la conspiration.

La conduite de Clercx n'est pas exempte de reproches, car il n'a point voulu reconnaître Grisel; mais il ne sait ni lire, ni écrire, et sa conduite pendant les débats milite en sa faveur.

Les conspirateurs ont été arrêtés chez Dufour; mais tout indique que ce dernier ignorait ce qu'ils y allaient faire; nous ne le croyons pas coupable.

Il n'existe rien contre Amar, Vadier, Dupley père et fils, Cordas, Antoine Fiquet, Philips, Potofeux, Crespin, Vergne, Lambert, Antonelle, Mugnier, Thiéry, Breton et sa femme, Drouin et la veuve Monnard, et Maurice Roy.

Sophie Lapierre était la chanteuse révolutionnaire des rassemblements des Bains-Chinois, mais cela ne prouve pas qu'elle ait conspiré.

Des ouï dire accusent Adelaïde Lambert d'avoir engagé 2000 volontaires (!!!...), mais rien ne le prouve (!!!....)

Boudin et Reybois devaient avoir connaissance des mouvements anarchiques; mais nous ne croyons pas qu'ils aient eu la volonté de renverser le Gouvernement ; nous nous en rapportons à la conscience des citoyens Jurés.

La mention des noms de Taffoureau, Toulotte, Cochet et Nayez, sur les listes des conspirateurs, les avait fait comprendre parmi les accusés ; mais il n'existe aucune charge contre eux.

Fossard était un des plus chauds patriotes de Cherbourg; cela ne prouve pas en faveur de sa moralité; mais cependant il n'existe aucune preuve contre lui.

Il est prouvé que Blondeau a été à l'orgie du 7 messidor, et qu'il y a fait prêter serment, le pistolet à la main, d'être fidèle à Drouet, Babeuf et autres ; quoique ces faits soient postérieurs au 21 floréal, nous croyons qu'il est un des conspirateurs.

On passe ensuite à l'examen des accusés contumaces.

Pour corroborer la DÉPOSITION DE GRISEL, Bailly en fait lecture, ainsi que d'une quantité de pièces, et déclare qu'on « NE PEUT, SANS CRIME, Y DONNER LE MOINDRE DOUTE.. »

Le citoyen Drouet, dit-il, n'est atteint que par cette déposition ; mais cela n'empêche pas que nous le regardons comme ayant personnellement, sciemment et volontairement coopéré à la conspiration du 21 floréal.

Grisel a dit que Robert Lindet s'était trouvé à la séance du 19 chez Drouet ; mais qu'il l'avait appris par Drouet lui-même.

Vacret était l'ami de Cazin ; les pièces nous obligent de croire qu'il a pris part à la conspiration.

La correspondance de Claude Ficquet prouve qu'il était agent, et qu'il a travaillé activement à la conspiration.

Il n'y a pas de pièces de Guilhem ; mais tout prouve qu'il était agent.

Aucune charge ne pèse sur Baude, Jorry, Parrain, Chrestien et Monnier.

Reys figure sur plusieurs listes ; c'est chez lui que le comité militaire s'est assemblé le 12 ; mais Grisel nous a dit qu'il n'était point du secret ; cela diminuerait beaucoup les charges qui sont contre lui ; et nous déposons ces réflexions dans la conscience du Jury.

La correspondance de Menessier était très active et prouve qu'il était agent, ainsi que Bouin.

Joseph Bodson n'avait pas les mêmes opinions que Babeuf sur le Gouvernement révolutionnaire, mais, malheureusement, tout nous prouve qu'il a conspiré.

Les déclarations de Meunier et de Pillé chargent beaucoup Félix Le Pelletier ; on croit qu'il fournissait des fonds aux conspirateurs et qu'il écrivait pour le succès de la conspiration.

Rossignol est partout représenté comme prêt d'agir dans le mouvement, et il s'est trouvé à beaucoup de séances des conjurés.

Cordebard, dans les lettres qu'il écrivait à Reybois, témoignait de l'intérêt aux anarchistes ; mais il faut des faits personnels et nous n'en avons pas.

A tout ce qui vient d'être dit se résume ce qu'on avait pu découvrir de plus grave contre les prévenus après une enquête colossale.

L'accusateur Bailly termina son discours, en invitant tous les Français, de quelque classe qu'ils fussent, à se rallier au Gouvernement et les Jurés à innocenter les accusés innocents, mais à ne pas faiblir contre les coupables.

Babeuf prononca ensuite un discours écrit, par lequel il demanda huit jours au tribunal pour rédiger sa défense ; il ne lui en fut accordé que quatre.

Cette fois nous touchons au dénouement.

Après six jours d'intervalle la Haute-Cour reprit ses délibérations.

Dès l'ouverture de cette séance (la 49e), la parole fut donnée à Babeuf pour présenter sa *Défense générale.*

Suivant son habitude, il l'avait écrite et en donna lecture.

L'émotion gagna de proche en proche, à mesure qu'il parlait, tous les accusés sachant que leur sort était lié au sien.

Cette Défense générale, que nous reproduisons *in-extenso* dans notre second volume, d'après le manuscrit autographe de Babeuf, se compose d'un exorde et de quatre parties, que nous allons analyser.

L'accusation portée par Vieillart, contre Babeuf et ses co-accusés, se résumait en ceci :

1° Le fait est-il constant qu'il a existé une conspiration ?

2° Quels sont ceux qui y ont pris part ?

On a vu que pressé de déclarer le nom et le nombre de ses complices, Babeuf répondit fièrement : « On me connait bien mal si l'on me croit assez lâche pour devenir le dénonciateur des amis de la Liberté. »

Dans l'espoir de prolonger les débats et d'accroître ainsi ses chances d'acquittement, Babeuf avait, en outre, demandé l'audition de quatre témoins, dont l'un résidait à Alger, l'autre à Contantinople, et les deux derniers en Amérique ; mais les juges usant de leur pouvoir discrétionnaire s'opposèrent à cette audition qu'ils ne jugèrent pas, avec raison, nécessaire.

Enfin, le Ministère public lui défendit d'aborder les questions de principes, le ramenant toujours au fait principal de la cause : la conjuration ; de sorte que les Babouvistes avaient été jusqu'ici à peu près réduits à discuter des faits.

Mais on avait promis à Babeuf que dans sa défense générale, il dirait tout ce qu'il voudrait. C'est ce qu'il fera.

Avant de soumettre aux Jurés sa défense, Babeuf crut devoir leur en présenter, en quelque sorte, la préface, dans une courte analyse préliminaire, afin qu'ils pussent mieux embrasser le plan qu'il avait adopté, ses divisions et l'enchaînement qu'elles avaient entre elles.

La défense devait nécessairement occuper plusieurs séances, puisqu'il y avait à répondre à un acte d'accusation qui comprenait plusieurs volumes de pièces à charge.

Au cours des débats, Babeuf avait été entravé souvent dans ses moyens de défense, et il avait dû laisser fondre sur lui la grêle de traits que l'accusation lui lançait, sans pouvoir en repousser presque aucun.

L'inconvénient de ne « pouvoir parler sans préparation », — ce sont ses expressions (1), — lui avait surtout interdit les répliques au cours des débats ; mais le moment était venu d'opérer un grand acte de résistance.

Il allait parler, manuscrit en mains, pendant fort longtemps.

Lors qu'on saura que le manuscrit de la défense générale de Babeuf se compose de plus de deux cents feuillets in-4, et que les discours accessoires sont au moins aussi étendus, on comprendra qu'elle dût être l'impression produite par cette défense sur les Jurés et les accusés eux-mêmes.

---

(1) Ailleurs, il parle de sa « mémoire ingrate » et il dit : « L'avantage qu'ont su tirer de mon incapacité absolue de donner le moindre développement par discours improvisé... »

Après certaines considérations générales, dans lesquelles il annonçait que sa défense générale réparerait tout ce que le débat particulier avait pu avoir d'imparfait, tout ce qu'il avait laissé de lacunes, de désordre et d'obscurité, dans les explications, Babeuf parla de l'importance du procès de floréal, puis de l'institution des Jurés; il fit au Jury une apostrophe éloquente, et reconnut en lui une vraie représentation nationale. Il dit que seul, le Jury avait le droit de juger dans une Démocratie représentative. Il rappela la doctrine sacrée pour laquelle il était poursuivi. « Ah ! certes, — s'écria-t-il, — nous ne sommes pas les premiers que les puissances de la terre persécutent pour des motifs à peu près semblables. Socrate, combattant le fanatisme, but la coupe empoisonnée; Jésus, prêchant aux hommes l'Egalité, la haine des riches, la vérité et la justice, fut cloué vif au poteau; Lycurgue s'exila pour éviter d'être crucifié par ceux qu'il avait rendus heureux; Agis, le seul juste d'entre les Rois, fut tué pour avoir fait exception à la règle; les Gracques à Rome furent massacrés; Caton se perça le sein; Barnevelt et Sydney moururent à l'échafaud; Margarot végète dans des déserts; Manlius est précipité du Capitole; Koskiusko languit dans les cachots de Pétersbourg; James Weldon est déchiré en lambeaux; et chez nous, dans notre Révolution, Michel Le Pelletier périt sous un fer assassin!... »

Puis il reprit :

« Peindre l'importance de la cause qui vous est soumise, l'influence terrible de la résolution que vous prendrez, qui décidera inévitablement du résultat de la Révolution, du sort de la République et de tous les Républicains, et qui arrêtera ou maintiendra les progrès de la raison et des vrais principes chez les autrés Peuples ; exposer la grandeur et la sublimité de vos fonctions, montre les motifs réels de votre accusation, qui ne sont autres que le propagandisme exercé par nous des principes éversifs de toutes les tyrannies ; évoquer l'ombre des héros par tous immolés pour le même crime ; prédire la proscription prochaine de tous les amis de la Liberté, dont les cadavres serviront de marche-pied au trône aussitôt rétabli ; prouver que cette cause, dans une véritable démocratie, serait jugée par le peuple lui-même ; déduire la nécessité de la plaider ici, devant ses représentants judiciaires, comme devant lui-même; rappeler à ces représentants l'obligation de la juger au nom du peuple, comme il le ferait lui même, c'est-à-dire conformément à son intérêt général : telles seront les matières d'un exorde que je terminerai par l'annonce de l'ordre qui sera suivi dans les autres parties de mon plaidoyer.»

Babeuf déclara ensuite qu'il n'adopterait d'autre marche que celle des accusateurs nationaux, dans leur exposé du 6 ventôse, et qu'il avait divisé sa défense en quatre parties principales, concluant qu'il n'y a *pas eu de conspiration du* 21 *floréal*, et que dès lors, *il n'y a point de conspirateurs.*

Dans la première partie qu'il intitule : COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR CE GRAND PROCÈS, Babeuf examina d'abord quels personnages, quels noms y figuraient; et il présente comme contraste le tableau de la Révolution et de son but dans le sens des vrais Républicains, avec celui de la Révolution et de son but dans le sens des Accusateurs nationaux.

Il aborda ensuite ces questions : Y a-t-il eu conspiration ? Qu'est-ce qu'une véritable conspiration ? Suis-je un conspirateur ? A cet égard Babeuf établit qu'il ne fut « qu'Apôtre des principes de la Démocratie pure, » parce qu'il croyait qu'elle était « le seul but de la Révolution ; » qu'il s'était opposé de toutes ses forces, mais seulement comme écrivain, à ce que son dernier résultat fut le système aristocratique. Puis il exposa la situation de la République après le 13 vendémiaire an IV, époque à laquelle les Accusateurs faisaient remonter l'origine de la conspiration que Babeuf nommait : apostolat démocratique. A cette époque, dit-il, le peuple était royalisé, et il avait des raisons pour l'être; Babeuf tenta de le ramener au giron de la République, et c'est alors qu'il publia sa doctrine du *bonheur commun*, qui dérouta les projets du royalisme et rattacha le peuple à la Révolution.

Quand un peuple, disait-il, « fait une Révolution, c'est parce que le jeu des institutions vicieuses a tellement poussé à bout les meilleurs ressorts de la société que la plupart de ses membres utiles ne peut plus subsister dans la même position. Elle se sent mal à l'aise dans cette position; elle a besoin d'en changer et elle s'agite pour y parvenir. La société a raison dans ce cas, parce qu'elle n'est instituée que pour être, en masse, la plus heureuse possible. *Le but de la société est le bonheur commun !* » Et il ajoutait : « Le but de la Révolution est aussi le bonheur du plus grand nombre. Donc, si ce but n'est pas atteint, si le peuple n'a pas trouvé la place meilleure qu'il cherchait, la Révolution n'est pas finie, quoique le disent et le puissent vouloir, ceux qui ne désirent que substituer leur domination à une autre; ou bien, si la Révolution était finie, elle n'aurait été qu'un grand crime. »

Babeuf prouva, à cet égard, qu'il ne s'était inspiré que des plus grands philosophes, notamment de celui qui avait écrit : « Le bonheur est une idée neuve en Europe... Ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ou une prison dans l'Etat... Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un agresseur sur le territoire français... Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maître aux gouvernements qui les négligent... » Cette « bonne œuvre » lui valut la proscription du Gouvernement et servit à fixer l'origine de sa prétendue conspiration. Pour avoir par la suite adopté les idées émises dans l'*Analyse*, qu'il reconnaissait être l'analyse fidèle des principes qu'il avait proclamés dans le *Tribun* et en avoir autorisé la publication, les Accusateurs nationaux avaient fait de cette pièce la partie essentielle et fondamentale de la conspiration. C'est elle, en effet, qui figure dans l'accusation, sous les titres de : *Pillage des propriétés, loi agraire, brigandage, dévastation, désorganisation, affreux système, subversion de l'ordre social*, etc., devant avoir pour conséquence « la destruction « de l'espèce humaine, le retour de ce qui survivrait à « l'état sauvage, l'abandon de toute culture et de toute « industrie, etc. »

Cette accusation fut la base de toutes les autres, telles que celles de vouloir renverser le Gouvernement de 1795, rétablir celui de 1793, et faire massacrer un grand nombre de citoyens.

La doctrine du *bonheur commun*, dans la pensée de Babeuf, n'était « autre chose que la vraie Démocratie, but de la Révolution et but de toute association civile. »

Il entendait par ces mots le *bonheur de tous*, le *bonheur général*, et il défiait qu'on lui prouvât qu'en se réunissant en association les hommes aient pu avoir d'autre volonté que celle d'être heureux. « Tel fut le contrat primitif, » suivant lui.

Il ne s'était arrêté, paraît-il, à ce système, « qu'en pure spéculation » et il ne se flatta « jamais de le voir établi » et que « le peuple fut disposé à l'accepter. » Les développements de ce système, publiés dans le *Tribun*, établissent, par le rapprochement et le parallèle des principes des Accusateurs nationaux et des siens, qu'il ne fut « que le disciple et l'écho de plusieurs philosophes législateurs » que les gouvernements royaux ne s'étaient pas encore avisés d'accuser de conspiration.

A ce sujet, il invoquait surtout Jean-Jacques Rousseau, Mably, le sincère ami des hommes, Diderot, le partisan zélé du bonheur-commun, de « l'*égalité de fait* qu'on a traduite par le mot *Pillage*. »

Arrivant à ceux de ses contemporains législateurs qui, eux aussi, ont prêché la doctrine de l'Egalité, il rappela que Tallien écrivait en février 1793, dans son journal l'*Ami des Sans-Culottes* (nº 71) : « On parle beaucoup d'*anarchie.* Je réponds qu'elle cessera du moment où les agents de la République cesseront d'ourdir leurs trames contre la liberté. Je réponds qu'elle cessera *du moment où les* FORTUNES *seront* MOINS INÉGALES.... SURCHARGER L'OPULENCE, SOULAGER LA MISÈRE, ANÉANTIR L'UNE AVEC LE SUPERFLU DANGEREUX DE L'AUTRE, VOILA TOUT LE SECRET DE LA RÉVOLUTION ! »

S'il n'a rien dit de plus fort qu'eux sur l'Egalité, il demandait pourquoi ils n'ont point été traduits à une Haute-Cour et pourquoi lui, s'y trouve traduit ?

Comme on vient de le voir, on avait surtout accusé perfidement Babeuf de vouloir le *pillage* des propriétés. Il répondait à cette accusation par ces paroles très sages, et que feront bien de méditer ses détracteurs :

« Le *Manifeste des Egaux,* qui n'est point sorti de la poussière d'un carton, qui n'aurait peut-être jamais vu le jour sans la publicité qu'a bien voulu lui donner le tribunal, ne contient sûrement rien de plus que les manifestes de J.-J. Rousseau, de Mably que j'ai analysés. Pourquoi donc en a-t-on fait tant de bruit. Ah ! citoyens propriétaires, ne craignez rien. Fiez-vous-en, pour le maintien du système que vous chérissez, aux passions, aux préjugés, aux habitudes, aux vices qui vous dominent. L'ambition, la cupidité, l'égoïsme, sont autant de barrières qui vous gardent de tout danger. Je ne fais pas moi à la nation l'injure de dire qu'elle soit absolument *corrompue,* mais j'ose affirmer qu'elle n'est point assez vertueuse pour adopter un ordre de choses qui, au rapport de tous les sages, la rendrait heureuse de ce bonheur naturel et pur, simple et innocent, dont elle est actuellement trop éloignée pour s'en faire même une idée juste. »

La deuxième partie de la défense de Babeuf fut consacrée à l'examen de tout ce que l'on prétendait avoir préparé et précédé la Conspiration. Au début, Babeuf invoqua cette maxime, reconnue par les accusateurs nationaux, que « l'empire de la loi, sur les délits de conspira-» tion, comme sur tous autres, ne commence que là où se » trouvent *essais ou commencement d'exécution.* » Il établit d'après l'acte d'accusation, d'après les dires des accusateurs nationaux et les volumes accusateurs, la fixation de l'origine des prétendus projets immédiatement après l'époque de vendémiaire, origine dont la manifestation ne se remarque d'accord, dit-il, que dans le *Tribun du Peuple* et autres écrits analogues. Il produisit de nouveaux motifs justificatifs, suivant lui, du contenu de ces écrits ; il prouva qu'ils n'étaient point conspirateurs et devaient être, par conséquent, élagués de l'accusation.

Passant à l'examen chronologique de quantité de pièces employées à charge et datées du 25 nivôse au 10 germinal, il demanda qu'on distinguât parmi ces pièces l'appel de quelques athlètes auxiliaires à l'apostolat de la démocratie ; la fameuse lettre à Joseph Bodson, celle prétendue inspiratrice de la conspiration, par Charles Germain, etc. : aucune de ces pièces, disait-il, n'était conspiratrice.

A cet égard il exposa qu'il fit son *Tribun* pour ramener le peuple, presque royalisé, après vendémiaire, dans le giron de la République. Il ne pouvait, disait-il, qu'écrire avec énergie, ayant tant de raison d'exécrer les auteurs de la famine de l'an III. Alors détenu à Arras, il apprend que ses enfants trop chéris, objets de sa tendre affection, souffraient et périssaient, avec tant d'autres, au milieu des angoisses de l'horrible famine due aux soins du populicide Boissy d'Anglas. Il avait une fille de sept ans ; il apprit bientôt qu'elle était morte des suites de la réduction assassine des deux onces de pain. Il revoit ses deux autres enfants en fructidor ; il les trouve tellement exténués qu'ils sont méconnaissables à ses propres yeux.

Sa belle péroraison en cet endroit (Voir page 82 de la *Défense*), fut dite, suivant un journal du temps, avec une

« sensibilité » qui faisait l'éloge de son cœur. On ne saurait, en effet, mieux parler de ceux qu'on aime.

La 50e séance (15 floréal), fut aussi entièrement absorbée par Babeuf.

Il termina d'abord la deuxième partie de son discours, avec netteté et franchise, puis aborda la troisième partie, où il traita de toutes les pièces produites comme ayant dû activer la conspiration.

Il s'attacha, dans cette partie, à prouver qu'il N'AVAIT JAMAIS EXISTÉ D'ORGANISATION, DE PRINCIPE D'EXÉCUTION, D'INTENTION et de BUT tels que le présentait l'accusation.

Il exposa qu'il y avait au lieu de cela un COMITÉ DE DÉMOCRATES résolus à réveiller l'esprit public, au profit de la Révolution. Quoi, disait-il, « sous un régime *encore républicain*, quand le parti le plus ami de ce régime et le parti formé de ses plus implacables adversaires sont en présence; quand tous deux qualifient d'*anarchisme* leurs doctrines respectives, l'anarchie républicaine serait moins privilégiée que l'anarchie monarchique? On pardonnerait aux anarchistes royaux d'avoir pu dresser des batteries contre les anarchistes démocrates, et il aurait été à ceux-ci un forfait irrémissible d'avoir vu les dispositions et d'avoir projeté des contre-mesures! »

Babeuf examina ensuite un prétendu discours, préparatoire de la conspiration, qui, selon les accusateurs nationaux, aurait été prononcé dans une première séance des conjurés.

Il s'expliqua sur les prétendus projets de Dictature et de Tribunat; et démontra la futilité des charges que l'on avait voulu tirer de toutes ces pièces dont l'une était imaginaire, dont deux autres étaient insignifiantes, et dont les dernières étaient extraordinairement dissemblables et contrastantes avec les idées que présentaient leur titre fastueux. Ilp rouva que ce n'étaient que des croquis imparfaits, isolés, absolument détachés et indépendants les uns des autres, dans tous les cas, sans rapport quelconque avec un plan d'insurrection. « Otez, ajoutait-il, toute l'enluminure des titres, qui, au fond, ne sont qu'une espèce de charlatanisme, une conception enfantée par le délire civique, par le fanatisme de l'amour du Peuple ; ôtez ce clinquant qui n'a été imaginé que pour inspirer aux correspondants des idées capables d'enflammer leur zèle, pour les porter à mettre plus d'activité dans l'envoi de leurs renseignements sur l'esprit public ; après cela, que reste-t-il ? Un simple établissement de correspondance dont les organisateurs sont le centre et dont les points de communication sont les correspondants qu'ils choisissent. »

Passant à l'examen des pièces intitulées : *Création d'un Directoire insurrecteur ; organisation d'agents civils et militaires ; instructions à ces agents,* il expliqua comment ces pièces n'existaient qu'en projet ; qu'elles ne se liaient point encore à la présumée conspiration ; qu'elles n'en offraient point, conformément au système habile et bénévole des accusateurs, la base, la colonne fondamentale.

Quant aux nomenclatures qu'on avait qualifiées de *listes d'agents*, elles avaient trait à tout autre objet, et la plupart n'étaient que des listes d'abonnés au *Tribun*. Par une déplorable erreur, ajouta Babeuf, ces listes servirent à inculper les hommes qu'elles désignaient et à les signaler comme de principaux coupables ; on les représenta comme les chaînons de l'organisation, supposée réelle et sérieuse, d'un Directoire insurrecteur ; et c'est sur ce prétendu lien de communication qu'on établit la base et le principe faux d'où sortirent inévitablement les conséquences fausses du système d'accusation, conséquences qui croulaient nécessairement, dès que la base elle-même était renversée.

Parvenu à ce point de son discours, Babeuf établit que la prétendue création d'un Directoire n'avait jamais été qu'en projet, et aborda résolument l'examen de la correspondance incriminée ; il ne lui fut pas difficile de prouver qu'elle ne dépendait en rien de ce prétendu Directoire.

Il fit sortir des pièces même le témoignage irréfragable que le projet de création d'un *Directoire insurrecteur* et les instructions à la suite ne furent jamais exécutées.

Il expliqua comment la correspondance reposait sur un autre fondement, sur l'institution d'un simple établissement sous le nom de *Société de Démocrates*, ayant pour seul et unique but de raviver l'esprit public, de propager les purs principes du vrai républicanisme, de surveiller la conspiration flagrante de la royauté et d'en entraver les succès.

Presque dès la constitution de cette société, on abandonna le titre de *Directoire insurrecteur*, qui ne fut rendu public et dont n'eurent connaissance que quelques intimes.

Il ne faut pas, ajoutait Babeuf, tirer plus d'inductions qu'il ne convient, de ce que ce titre fut conservé dans quelques unes des pièces en expédition trouvées dans les archives de la Société : cette Société, « en son particu-
« lier, a pu avoir la petite gloriole de se vouloir targuer
« constamment de cette qualification, fort approchante et
« équivalente de celle de *Directoire d'esprit public*, qui
« lui eut été tout à fait convenable ; mais une telle petite
« faiblesse peut ressembler à tant d'autres dont presque
« personne n'est exempt et on ne saurait la transformer
« en crime. »

C'est presque un aveu.

Il était trois heures et demi et Babeuf parlait depuis dix heures un quart. Arrivé à ces mots : « Appliquons nous bien plus à tenir tous les républicains en mesure de bataille contre les royalistes que contre les hommes qui gouvernent, malgré tout le mal que ces derniers font ou laissent faire », Babeuf représenta qu'il était fatigué et demanda à se reposer ; mais le président Gandon voulut qu'il continuât et on allait prolonger la séance, lorsque les Jurés, fatigués eux-mêmes, sans doute, ou mûs de pitié pour un homme qui se défendait avec tant de courage, se levèrent pour se retirer.

Au milieu du bruit qui se produisit, le Président, redoublant de vivacité, demanda à Babeuf s'il achèverait le lendemain son discours. Sur sa réponse incertaine il lui dit avec brutalité, qu'il fallait « enfin en finir ».

Cette attitude provoqua de vifs murmures et clôtura cette séance mémorable, qui va être suivie d'une autre séance non moins importante par ses conséquences.

Le lendemain 16 floréal (51e séance), Babeuf acheva la troisième partie de son discours.

Il passa en revue les principales listes d'agents et démontra qu'elles ne se composaient que de noms de personnes à qui il distribuait des numéros du *Tribun*; il prouva que les prétendues correspondances d'agents, n'étaient que de simples renseignements envoyés à la *Société des Démocrates*; il fit voir, en outre, que plusieurs de ces correspondances émanaient d'autres personnes que celles accusées; il constata, malgré les dénégations de Vieillart, que les dépositions de certains témoins étaient empreints de haine politique; il prouva enfin, que la réunion des Démocrates ne voulait que se mettre en mesure de résister aux royalistes.

Il indiqua les moyens employés par le parti monarchique pour renverser la République; et, citant une partie de la défense des conspirateurs royalistes, dont un de leurs défenseurs disait que la République serait anéantie sans efforts, sans conspirations et sans chocs, il s'écria : « Les choix faits cette année, nous prouveront peut-être dans peu que cette prophétie n'est pas vaine, car Louis XVIII a présidé aux élections ! »

A ces mots, Bailly, Vieillart et le tribunal interrompirent Babeuf et il s'en suivit de longs murmures et une vive discussion entre plusieurs accusés, les accusateurs et le tribunal, au cours de laquelle celui-ci se retira pour délibérer.

A la rentrée du tribunal, le Président lut un jugement portant que Babeuf ayant déversé la calomnie, tour à tour sur les assemblées primaires, sur les élus du peuple, présents, anciens et futurs, il lui était enjoint de discontinuer son discours, sauf à changer son travail, si cela était nécessaire, et que, dans ce cas, il serait entendu le lendemain, mais que ce serait la dernière séance qu'il obtiendrait.

De longs murmures répondirent à cette injonction et dégénérèrent en débats d'une extrême violence.

A l'ouverture de la 52e séance, l'accusateur national Vieillart prit la parole en ces termes : « J'ai démenti hier hardiment Babeuf quand il a répondu que le citoyen Guichard avait dit que la république s'anéantirait d'elle-même, sans efforts, sans secousses et sans révolutions. Je n'aurais jamais pu croire qu'un défenseur eut osé tenir de pareils propos, ni que le Conseil de guerre les eut soufferts » (*Murmures*).

Puis il lut une partie des sténographes du Conseil de guerre.

Babeuf l'interrompit pour dire : « Vous voyez que cela a été dit ; je ne me suis trompé que sur les personnes. »

Vieillart répliqua : « Cela n'a été dit que par supposition ; et voici le texte : Si la Constitution est bonne et qu'elle plaît au peuple français rien ne pourra la renverser, mais si elle est mauvaise, la République s'anéantira sans efforts, etc. »

Il releva enfin quelques prétendues, fausses citations faites par Babeuf de Mably, de Rousseau ; puis il ajouta : « Nous lui abandonnerons volontiers Diderot, ce prétendu philosophe qui a renversé tous les principes des mœurs et de la morale. »

Il termina par ces mots : « On nous dit que les conspirations royalistes, celle-ci et celle de Grenelle, ont été inventées par le Gouvernement. Pourquoi donc les anarchistes soutiennent-ils ici que ce n'est que pour s'oppposer au royalisme qu'ils travaillent depuis un an...»

L'accusation de travailler non pour les républicains, mais pour les royalistes, s'affirmait, on le voit, de plus en plus, dans les déclarations de Vieillart ; cette accusation, renouvelée solennellement à la dernière heure du procès troubla, à n'en pas douter, la conscience des jurés et, dès ce moment, on put deviner quelle serait l'issue des débats.

Aussi fut-elle accueillie, au banc des accusés, par les plus violents murmures d'indignation.

Le calme revenu, Babeuf, toujours ferme et courageux, continua la lecture de la troisième partie de son discours.

Il soutint qu'il n'avait aucune connaissance de la prétendue réunion des ex-Conventionnels, et qu'elle était encore une invention de Grisel ; passant à Drouet, dont il fit l'éloge, il affirma que ce brave républicain n'avait jamais conspiré.

Révisant toutes les correspondances de la *Société des Démocrates*, il démontra qu'elles ne renfermaient rien de criminel.

S'adressant ensuite aux Jurés, il leur dit que quand même il n'aurait pas prouvé qu'il n'y a pas eu de conspiration, il devrait être encore acquitté, ainsi que ses co-accusés, puisque, suivant les accusateurs eux-mêmes, l'on n'est pas coupable quand on n'a pas commis le crime, et qu'on s'est arrêté, par sa propre volonté, au moment de le commettre ; or, ajouta-il, le 21 floréal au matin, il avait rédigé le n° 9 de l'*Eclaireur du Peuple* qui prouve qu'il voulait arrêter le mouvement et se rallier au Gouvernement.

Vieillart interrompit Babeuf pour lui dire : « Je demande à faire quelques observations et alors le citoyen Babeuf me répondra demain en finissant sa défense.... Je suis loin de désavouer la maxime par moi avancée dans les premières séances que celui qui, prêt à commettre un crime, s'arrête de sa propre volonté, n'est pas coupable ; mais Babeuf peut-il invoquer cette maxime ? Pour se justifier il a cité deux pièces... Je m'étonne que Babeuf ait la confiance de dire que l'une d'elles était un traité proposé au Gouvernement au nom des Démocrates (*Murmures*) ; il semblerait par là qu'il se croyait sûr d'en être toujours le chef.... Il a été obligé de rapporter cette pièce au 21 floréal, mais on voit qu'elle se rattache à la fermeture du Panthéon ; d'ailleurs, cette pièce insignifiante ne peut, en l'absence de date, militer en sa faveur. La deuxième est la minute de l'*Eclaireur du Peuple.* Il m'a reproché de ne pas l'avoir fait imprimer avec les autres pièces ; il a eu raison ; mais je ne suis pas coupable, parce que j'ai cru que cette pièce était le n° 3 de l'*Eclaireur* au lieu du n° 9. L'épigraphe seul prouve que cette pièce n'était pas destinée à ce que vous dit Babeuf ; à se réunir au Gouvernement. »

Lisant ce n° 9 de *l'Elaireur du Peuple,* Vieillart conclut ainsi : « Vous voyez, Citoyens Jurés, que ce que vous a dit Babeuf est faux ; mais, puisque j'ai la parole, je vais de suite faire quelques observations sur la défense de Babeuf. Un des principaux points de sa défense consiste à dire qu'il y a eu des changements dans les instructions données aux agents ; mais les correspondances prouvent le contraire. Il prétend que la conjuration, qu'il a avouée lui-même, avait été dirigée contre le Gouvernement, puis qu'elle a été tournée contre les royalistes, mais toutes les correspondances prouvent encore le contraire, puisque quand il est question d'eux, ce n'est que comme d'un parti que l'on ne craint pas... »

Il lut alors plusieurs de ces pièces pour prouver ce qu'il avançait.

Bailly fit ensuite remarquer que la pièce invoquée par Babeuf comme étant du 21 floréal, était très antérieure à cette époque, puisqu'elle avait été faite au moment de la réunion des ex-Conventionnels.

Nous touchons au dénouement. Nous voici à la 53e séance (18 floréal) de ce grand drame judiciaire.

Babeuf réfuta les objections soulevées dans la précédente séance, par les Accusateurs nationaux, avec « autant de précision que d'avantages », puis, terminant la lecture de la troisième partie de sa *Défense,* il s'efforca de prouver què d'après le relevé qu'il venait de faire de toutes les pièces incriminées, il n'avait pu y avoir de conspiration, mais « contre-mine du complot royaliste. »

Charles Germain, à son tour, passa en revue toutes les pièces qui étaient de sa main, et démontra qu'aucune d'elles, d'après leurs propres expressions, n'étaient contraires aux lois, et ne pouvaient le criminaliser. Il fit un tableau de sa vie politique, et parla avec tant d'éloquence, de clarté et de sensibilité qu'il émut tout l'auditoire. Il finit par un tableau des vicissitudes révolutionnaires, dans lequel il fit intervenir Robespierre et ceux qui le conduisirent à l'échafaud, et qui, renversés à leur tour, furent poursuivis quelques jours après.

Vieillart, en ouvrant la 54ᵉ séance dit aux Jurés : « Vous ne vous attendez pas, sans doute, que je détruise le prestige que le citoyen Germain a cherché à répandre par ses éloquentes phrases, ses services et ses blessures, dont il a fait parler les honorables cicatrices ; mais mon ministère m'oblige de vous révéler ce que, dans la défense de Germain, j'ai aperçu de contradictoire avec les pièces.... »

Puis, il reproduisit les charges de son résumé.

Germain répondit d'abondance avec tant de précision que Vieillart ne jugea pas à propos de répliquer.

On admit ensuite Babeuf à lire la quatrième partie de sa *Défense*, qui renferme plus particulièrement sa défense personnelle.

Passant en revue toutes les pièces de sa main, il fit voir aux Jurés que ces pièces n'avaient aucun rapport avec la conspiration ; qu'elles n'étaient que des lettres d'amis, des correspondances pour son journal, et des notes nécessaires à sa profession de publiciste. Toutefois, il reconnut que « tous les partis étant en fermentation dans l'attente d'un » changement dans l'ordre politique, dont chacun se flat- » tait de profiter », il utilisait ses correspondances en vue « de déterminer les Démocrates et le Peuple à se mettre le » plus en avant pour faire tourner les chances au profit

» de la majorité, toujours trompée dans le résultat des » grands événements antérieurs. »

Indépendamment de la preuve de « non conspiration », Babeuf donna celle, toujours suivant lui, qu'il « ne fut pas conspirateur. »

Il lui était bien permis, sans doute, disait-il, de prémunir le Peuple contre la faiblesse du Gouvernement, et ses condescendances envers le royalisme, qui mettaient la République en péril; et il pensait même que si le Gouvernemens se laissait arracher le timon par ceux pour qui il avait tant d'indulgences, il pouvait, sans crime, le disputer à ces derniers pour le remettre au Peuple, en profitant de de toutes les dispositions faites en prévision d'un tel événement.

C'était l'aveu, non déguisé, d'une préparation à la lutte; de là à une organisation effective, il n'y avait pas loin; et on pouvait l'admettre, après les affirmations, si bien charpentées, de l'accusation publique.

Babeuf déclarait, au reste, que ce qu'il y avait eu « d'extrême, de peu mesuré, dans la marche de la *Société* » dite *des Démocrates* » avait été « le résultat des insi» nuations provocatrices des plus cruels ennemis de la » République »; la « bonhommie, la franchise, le dé» vouement candide des hommes de floréal les avaient » rendus complètement les dupes de Grisel. »

Grisel fut, en effet, l'excitateur odieux de quelques hommes isolés, qu'il conduisit « par le bout du nez, grâce à son habilité et à sa perfidie », qu'il trompa et qu'il compromit, lorsqu'il crut que le moment était venu d'atteindre la *Société des Démocrates* toute entière, dans laquelle il n'avait jamais pu pénétrer.

Cette Société, Babeuf l'avoue loyalement, était « comme le réceptacle de tout ce qui s'imaginait d'extrême et d'exalté », le « grenier général » où s'entassaient « pêle-mêle, toutes les excessives idées, tous les rêves de l'exaltation franche ou non franche »; dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on ait trouvé dans ses archives certaines pièces au langage violent, relevées par l'accusation ; mais ces pièces n'étaient que des documents d'archives. Toutefois, on savait cette société « capable d'aider la résistance au mouvement présumé » ; on décida dès lors, de l'anéantir, et ce fut Grisel qu'on choisit pour la frapper à mort.

A ce moment, dit Babeuf, il se fit un mouvement de recul au sein de la *Société des Démocrates*, à laquelle il « était uni comme publiciste » ; ce mouvement était motivé par le caractère équivoque de certains actes qu'on prétendait lui imposer. Je vis, ajoutait-t-il, « que nous nous embarrassions insensiblement dans une sorte de labyrinthe, dans un défilé tortueux qui ne mènerait à rien qu'à nous plonger tous dans un funeste état de compromise. Je voyais que cette réunion avait d'excellentes intentions, mais qu'elle était sans force, sans moyen, et qu'il y avait un levier caché, qui, profitant de ses vertus et les exaltant, voulait les faire servir à l'avantage de quelqu'autre parti que celui du Peuple. J'apercevais des excitations, des provocations, des aspirations de toute espèce, des propositions folles et inconsidérées, que la bonhomie et le zèle civique étaient souvent disposés à accueillir avec trop peu de calcul et de réflexion... » C'est alors, conclut Babeuf, qu'il tenta de diriger ces mêmes forces en faveur du soutien du Directoire, si menacé ; mais il était trop : tard, la lutte était désormais entre le Directoire et les Babouvistes.

Enfin, dans un remarquable résumé, Babeuf récapitula toutes les données justificatives à l'appui des deux propositions : — IL N'Y A POINT EU DE CONSPIRATION DU 21 FLORÉAL ; — IL N'Y A POINT DE CONSPIRATEURS.

S'excusant des négligences de certaines parties de sa défense, dues surtout à l'insuffisance du temps qu'il pouvait y consacrer, il priait les Jurés de se reporter aux pièces accusatrices, qui devaient, elles-même, leur montrer souvent que le prétendu conspirateur avait « quelques » principes vertueux et d'amour des hommes », et il espérait que ces principes resteraient intacts à leurs yeux, en dépit des efforts faits pour « les salir d'un vernis de » boue et de crimes. »

Il termina par une péroraison qui arracha des larmes à tout l'auditoire, ainsi qu'aux Jurés, excepté aux Juges et aux Accusateurs nationaux qui, eux, résolus à le condamner, quand même, restèrent impassibles.

Cette péroraison doit être lue, en son entier, aux pages 313 à 315 de sa *Défense*. Nous ne pouvons qu'en détacher les lignes suivantes :

« Si notre mort est résolue, si l'horloge fatale a sonné pour moi, si mon heure dernière est fixée à ce moment dans le livre des destinées, je l'attends cette heure, il y a longtemps. Victime, presque perpétuelle, de mon amour pour le Peuple, identifié avec les cachots, familiarisé avec la pensée des supplices, des morts violentes, qui sont presque toujours le partage des révolutionnaires, que peut avoir qui m'étonne cet événement! Depuis un an surtout, n'ai-je pas tous les jours présent la roche Tarpéienne ? Elle n'a rien qui m'effraie. Il est beau d'avoir son nom inscrit sur la colonne des victimes de l'amour du Peuple. Je suis sûr que le mien y sera, alors, trop heureux Gracchus Babeuf, de périr pour la vertu !!!...... Eh ! tout bien considéré que manque-t-il à ma consolation ?... La puissance qui fut bien forte pour nous opprimer longtemps, ne le fut guère pour nous diffamer... Combien ne devons-nous pas être plus sûrs que l'histoire impartiale gravera notre mémoire en traits honorables.... Je lui laisse des monuments écrits, dont chaque ligne attestera que je ne vécus et ne respirai que pour la justice et le bonheur du Peuple... Drouet ! Le Pelletier ! O noms chers à la République. Si l'on nous condamne, ah ! je le vois, nous sommes les derniers des énergiques républicains. L'affreuse terreur royale va partout promener ses poignards et la proscription horrible moissonner tous les amis de la Liberté... O ! préjugés vulgaires ! Vous n'êtes rien pour nous !... Mais, ô mes enfants, du haut de ces bancs, lieu seul d'où je puis vous faire entendre ma voix, je n'ai qu'un regret bien amer à vous exprimer : c'est, qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la Liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer!!! Je ne voudrais même pas vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde contre la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'Egalité et de la Liberté, mon vif amour pour le Peuple. Je vous ferais un trop funeste présent. Qu'en feriez-vous sous l'oppression royale qui va infailliblement s'établir ? Je vous laisse esclaves et cette pensée est la seule qui déchirera mon âme dans les derniers instants... »

La *Défense générale* s'arrête là ; malgré quelques redites, — et ce n'est certes pas nous qui les reprocherons à Babeuf, — elle est magnifique dans toutes ses parties et parfois sublime ; et nous croyons satisfaire au vœu de tous ceux qui s'intéressent aux grands faits de la Révolution, en la reproduisant en entier dans notre deuxième volume.

Ce document, en effet, est du plus haut intérêt pour l'histoire de Babeuf et du Babouvisme.

Dans les séances suivantes, toujours très agitées, on continua les interrogatoires des accusés.

Lorsque vint le tour de Didier, celui-ci prononça un discours éloquent, par lequel il s'efforça de représenter Grisel comme un infâme calomniateur, faisant ressortir, avec habilité, beaucoup de contradictions de ce principal témoin. Il appela particulièrement l'attention des jurés sur ce fait que son nom ne figurait sur aucune des listes, ni dans aucune des pièces dites de la Conspiration, et qu'il n'avait été produit aucune pièce contre lui. A la fin de son discours, il s'écria : Voilà un beau conspirateur en chef, celui contre qui on ne trouve aucun mot de sa main et dont le nom n'est écrit dans aucune des nomenclatures de la prétendue conspiration ! Puis, se tournant vers les accusateurs nationaux, il leur dit, en riant : Voyons, répondez à cela !

Vieillart se leva, mais au lieu de répondre à Didier, il se contenta de lui dire : Vous ÊTES DÉSIGNÉ PAR GRISEL ; DONC, VOUS ÊTES CONSPIRATEUR.

Il ajouta que ce qui prouvait en outre qu'il était un des conjurés, c'est qu'il avait été arrêté dans le rassemblement chez Dufour.

Didier répliqua de façon à ôter aux accusateurs nationaux l'envie de parler de nouveau.

Son discours commanda l'attention et produisit « beaucoup de sensibilité. »

La courte séance (55e) du 20 floréal fut occupée entièrement par Buonarroti qui, dans un discours, dont l'exorde fit l'admiration de tous les auditeurs, parla, avec force et clarté, des principes qui le guidaient, et prouva, phrases par phrases, que toutes les pièces incriminées ne contenaient que les plus purs principes de la philantropie et de la philosophie.

Le discours de Buonarroti avait produit le plus grand effet ; il le continua à la séance suivante, rendit compte de sa conduite politique, et termina par une péroraison, forte de principes, qui émut l'assistance.

Vieillart lui répondit, par écrit. Il s'éleva avec force contre les principes naturels proclamés par Buonarroti, et déclara qu'il n'était pas possible que des Hauts-Jurés, siégeant en vertu de la Constitution de l'an III, déclarassent que ce n'était pas un crime d'avoir voulu renverser cette Constitution.

Buonarroti demanda la permission de répondre par écrit, ce qui lui fut accordé avec peine.

On entendit ensuite Catherinet, défenseur de Pillé, qui, s'efforçant de faire l'apologie du Gouvernement et d'attaquer, par les mots les plus violents, tous les conspirateurs, en général, finit par exciter l'hilarité.

Massart, présentant sa défense attaque Grisel. Vieillart lui répond que ses invectives contre Grisel prouvent assez qu'il regarde les déclarations de ce dernier comme vraies. D'ailleurs, ajoute-t-il, — mais c'est inexact, — cette déposition s'appuie à chaque circonstance, de preuves qui ne permettent pas de douter de sa sincérité. Massard réplique en peu de mots.

Moroy, reproduisant les mêmes moyens de défense que dans son débat particulier, arrache des larmes à l'assistance.

Vieillard parle après lui, en ces termes : Je ne répondrai pas à ce que vient de vous dire Moroy ; mais j'observe aux citoyens Haut-Jurés que Babeuf a dit dans sa défense qu'on avait changé les instructions aux agents, et qu'il n'est pas présumable que, si c'était, on n'eût pas changé aussi l'agent Moroy, puisque, d'après sa déposition même, il n'a pas les talents requis pour exercer une telle mission.

Ballyer fils ajoute, comme conclusion : Je n'aurai pas de peine à défendre le citoyen Moroy. Ce que vient de dire le citoyen Vieillart m'en donne le moyen. Vous voyez, citoyens Jurés, que le citoyen Moroy avait assez de talents pour exercer la place de distributeur de papiers, etc., et qu'il n'aurait pu exercer celle d'agent d'un Comité insurrecteur. Cela prouve la VÉRITÉ DE CE QUE VOUS A DIT UN JOUR BABEUF, dans sa défense, qu'on AVAIT CHANGÉ LES INSTRUCTIONS ANTI-GOUVERNEMENTISTES EN INSTRUCTIONS ANTI-ROYALISTES.

Toute la physionomie du procès repose, en effet, sur cette argumentation.

A l'origine, projet à peine mûri, dans tous les cas d'une durée très éphémère, tendant, il est vrai, à renverser le Gouvernement.

Mais peu de temps après, projet réel, discuté, élaboré, peut être prêt à être mis à exécution, tendant à grouper les forces républicaines contre l'ennemi commun : le royalisme.

Telle fut en réalité la fameuse conjuration des Babouvistes.

A la 57e séance, Buonarroti s'excuse, ayant été malade, de ne pouvoir répondre encore aux accusateurs nationaux.

Fyon, accusé, dit aux Jurés : Vous n'ignorez pas que ce sont les royalistes qui, depuis le commencement de la Révolution ont fait égorger les Républicains, les uns par les autres. J'ai donné ma fortune pour la cause du Peuple et j'ai bien fait. J'ai mille fois exposé ma vie pour le Peuple : j'ai fait mon devoir. Je suis jeté dans les fers, sans l'avoir mérité : cela est oublié. Je suis l'ami du Peuple, je m'intéresse à son bonheur, — et à celui de la République ; n'étant pas conspirateur, j'attends votre jugement, sans crainte ni espoir.

Vieillart répond : Pour être conspirateur, il ne FAUT PAS BEAUCOUP DE FAITS. Les preuves contre Fyon et Massart sont EN PETIT NOMBRE, mais elles emportent avec elles l'ÉVIDENCE, et nous croyons que les Jurés les verront de même. D'ailleurs Fyon a été pris à l'affaire de Grenelle et personne n'ignore que cette affaire n'était que la suite de celle-ci.

A ces mots éclatent de vifs murmures. Le défenseur Réal fait beaucoup de tapage, parle très haut, mais essaie vainement de se faire entendre au milieu du bruit formidable qui éclate de toute part.

Cazin, en un langage noble et élevé, parle ainsi aux Jurés : C'est au Peuple français, citoyens Jurés, que vous représentez, que ma voix se fait entendre. Plus d'une fois j'ai porté ses réclamations aux pieds de ses mandataires. Je ne croyais pas alors que ses ennemis auraient un jour le pouvoir de me traîner sur ces gradins. Les registres de la commune de Paris et ceux de mon arrondissement prouvent les nombreux services que j'ai rendus à la Liberté.

Dans sa défense Cazin répéta ce qu'il avait déjà dit que tous ses actes avaient été inspirés par le désir de résister aux royalistes, au cas où ceux-ci, eussent bougé. Puis, comme confirmation de ses tendances, il donna lecture de la lettre qu'il écrivit au Directoire quelques jours après le 21 floréal.

Mais ces déclarations ne parurent pas suffisantes à Vieillart pour atténuer les charges portées contre Cazin.

Morel, autre accusé, ouvrit sa défense par cette apostrophe énergique : Si nous n'avions affaire à des Carnot, à des Cochon, à des Gérard, je serais étonné de me voir, moi, ardent ami du Peuple et de la République, dans une conspiration contre cette même République pour l'établissement de laquelle j'ai fait tant de sacrifices. Il n'emploiera pas, dit-il, les moyens d'atténuation que lui ont indiqués les accusateurs nationaux, à savoir qu'il a été agent, mais qu'il a renvoyé sa commission après la réception d'une lettre de reproche ; il persiste à soutenir qu'il n'a JAMAIS ÉTÉ AGENT. Il fait, ensuite, une virulente sortie contre Carnot ; il se compare au serpent d'Egypte rongeant continuellement sa queue pour se reproduire, puisqu'il immole chaque jour des républicains pour conserver le pouvoir.

A cela Vieillart répond que c'est un étrange moyen de se défendre d'une accusation contre le Gouvernement que d'insulter tous les premiers membres de ce Gouvernement : les législateurs, les magistrats, et jusqu'aux lois.

Puis, il provoque une abominable suspicion.

Il demande pourquoi Morel a fait une diatribe virulente sur ce qu'il appelle l'inquisition de la police : nous ne lui avons pas fait de crime, cependant, ajoute-t-il, de s'être trouvé aux Bains Chinois et ailleurs...

Il demande pourquoi Morel n'a pas voulu se servir du moyen que l'accusation lui avait donné pour se sauver ? Ici la suspicion est absolue : Nous sommes obligés de le dire, déclare Vieillart ; nous croyons que c'est DANS LA CRAINTE QUE SES CO-ACCUSÉS NE LE CHARGENT DAVANTAGE, S'IL ESSAIE DE LES CRIMINALISER, ET QU'ALORS ILS AGISSENT PAR RÉCIPROCITÉ.

On ne saurait pousser l'infâmie plus loin.

La conspiration N'AVAIT PAS D'AGENTS COMMISSIONNÉS ; ce qui le prouve, c'est que ces débats formidables n'en ont révélé aucun.

Il y avait, comme dans tout Comité politique quelconque, des *correspondants*, mais non des *agents insurrecteurs*.

Aussi Ballyer fils put-il, avec raison, s'écrier indigné : IL FAUT ÊTRE BIEN DÉPOURVU DE MOYENS D'ACCUSATION POUR ÊTRE OBLIGÉ DE FORMER UN NOUVEAU DICTIONNAIRE POUR CRIMINALISER DES ACCUSÉS.

Lamberté ne rapporte pour sa défense qu'un extrait de la *Gazette françoise* qui lui est relatif.

A ce sujet Bailly s'indigne de ce que des gazetiers osent se permettre de tronquer toutes ses paroles, et de dénaturer les débats de la Haute-Cour, et surtout son résumé ; il déclare que s'il n'était pas si ami de la liberté de la presse il poursuivrait de pareils calomniateurs.

Vadier, accusé, dit que si, dans ce procès qui peut décider du sort de la République, il n'avait à répondre que pour lui seul, il garderait le silence. Faisant le tableau des persécutions qu'il a endurées, il en rejettait la faute sur les royalistes, lorsque Bailly se leva, furibond, pour parler ; mais des mouvements d'indignation et de longs murmures éclatent dans toutes les parties de la salle, et suspendent, en quelque sorte, la séance.

Dès que le calme est rétabli Bailly prend la parole : Le mouvement qui vient de se manifester, dit-il, à l'appui des virulentes déclarations de Vadier, contre qui il n'existe rien au procès....

Cochet, l'interrompant brusquement, lui crie : Pourquoi est-il là ?....

Bailly répond : On vous dit que c'est la royauté qui ose s'avancer à grands pas... (*Murmures des plus violents*). Nous ne croyons pas devoir relever les injures que l'on vient de vomir contre le Peuple et ses plus zélés défenseurs... (*Longue agitation*). Je demande que LA DÉFENSE NE ROULE QUE SUR L'ACTE D'ACCUSATION, CAR NOUS N'ENTEN-

DONS PAS que l'on ÉRIGE LA HAUTE-COUR EN ASSEMBLÉE POLITIQUE.

Vadier veut parler, mais la Haute-Cour se retire pour délibérer, puis revient prononcer un jugement portant que la parole est retirée à Vadier, attendu qu'il a déclaré n'avoir rien à dire pour sa défense personnelle, mais vouloir seulement venger le Gouvernement révolutionnaire, mal à propos attaqué, selon lui.

Une longue et violente agitation se produit à la suite de la lecture de ce jugement, et oblige le président à ordonner aux gendarmes de faire retirer Amar.

Maurice Roy prononce un long discours pour établir que l'esprit de parti et des vengeances personnelles sont seuls cause de son arrestation. Bailly répond que Roy doit en vouloir aux auteurs de cette arrestation et non aux juges qui ont fait leur devoir. Nous-mêmes, ajoute-t-il, nous en voulons à ceux qui l'ont plongé dans les fers.

La 58ᵉ séance s'ouvrit par une longue discussion entre Vadier, qui réclamait la parole, et le président qui s'obstinait à la lui refuser. Enfin, on la lui accorde, mais à peine a-t-il prononcé quelques mots, que le tribunal l'interrompt de nouveau, ce qui cause une violente agitation, pendant laquelle la Haute-Cour se retire pour délibérer. A sa rentrée, le président donne lecture du prononcé du jugement : Considérant, y est-il dit, que la Haute-Cour n'a rendu la parole à Vadier qu'à condition qu'il n'insulterait plus les autorités constituées et qu'il s'occuperait de sa défense, mais que malgré sa promesse il a continué d'entretenir le tribunal de tout ce qui n'a pas rapport à cette défense et qu'il continue de faire l'apologie du Gouvernement révolutionnaire, arrête que la parole lui sera définitivement retirée. Une très longue agitation s'en suivit. Vadier, non déconcerté, s'adressant au président des jurés, le somme d'ordonner qu'il soit entendu. Et Monnier, dominant le débat, prononce sententieusement ces paroles : Sommes-nous ici pour entendre la défense des accusés et pour les juger ? Dans ce cas, je déclare que mon vœu est qu'ils soient entendus, et qu'on leur accorde la plus grande latitude de rapporter toutes les persécutions qu'ils ont essuyées.

Ces paroles, prudentes et sages, inspirées par le plus pur sentiment de la justice, déplurent à Bailly, qui répliqua : Voilà enfin la lutte ouverte, et d'une manière que nous n'aurions jamais cru pouvoir le faire; ceci devient sérieux. Et certes,.... nous ne nous y attendions pas. Sommes-nous ici pour juger la conspiration du 21 floréal, ou toutes les autres époques de la Révolution ?... Le droit d'arrêter toute discussion étrangère à l'affaire appartient au Président; la loi se prononce à cet égard. Il est évident que si, d'un côté, on a donné aux accusés le droit de pouvoir dire tout ce qu'ils veulent pour leur défense, de l'autre, la loi a donné au Président celle de les interrompre, lorsqu'ils s'écartent de cet objet. Ainsi, Vadier n'étant accusé que de la conspiration de floréal, ne doit parler que de l'affaire de floréal. (*Longs murmures*)... Pourquoi faites-vous le procès à la Révolution ?

Vieillart ajoute : Quelle conséquence peut tirer un juré qui croit que l'on a ôté à l'accusé les moyens de se défendre ? — Qu'il est innocent. Dès lors il l'acquitte. Ainsi, nous requérons (ce qui fut admis) que la Haute-Cour maintienne son jugement contre Vadier.

Didier prouve, ensuite, que Grisel n'a pas pu le trouver à la séance du 11 floréal, chez Babeuf, puisqu'il était chez lui, de l'aveu même de Grisel.

Amar parle longuement des différentes époques de la Révolution; il fait l'apologie du Gouvernement révolutionnaire et de la Convention avant thermidor.

Vieillart, qui semble se souvenir des reproches qu'il a dû subir, en plusieurs séances, dit pompeusement en forme de justification : La manière dont vient de s'exprimer le citoyen Amar doit convaincre le jury de notre impartialité et de notre justice (*On rit*). Quelle carrière si nous devions répondre à tout ce qu'il dit !...

Bailly, toujours sur la brèche, réplique vivement :

Si le citoyen Amar s'était borné à ce qui lui est personnel, je ne prendrais point la parole ; mais on veut introduire ici le système que nous faisons le procès à la Révolution, en faisant le procès du 21 floréal. Certes, le juré qui veut tout entendre pour juger même les divagations des accusés est un honnête homme, oui, un très honnête homme, mais... Vieillart force Bailly de se taire.

Buonarroti reparait dans cette séance. Il combat Vieillart par les principes et par la raison. Il le force presque d'avouer que la Constitution de 93 avait reçu une acceptation plus solennelle que celle de 95. Ses longues réflexions sur la moralité de l'action et sur celle des accusés émurent tout l'auditoire.

Mais Vieillart lui répondit qu'il ne pouvait laisser passer sous silence de telles doctrines, et que, s'il fallait admettre que quand on ne renverse pas le Gouvernement du Peuple, il n'y a pas de crime, tous les conspirateurs seraient inattaquables. Et il ajoute : Nous n'avons pas à examiner si la Constitution de 93 est plus populaire que celle de 95, et si elle a reçu une sanction plus universelle ; il s'agit de savoir seulement si les accusés ont conspiré pour le renversement de la Constitution de 95. S'adressant à Buonarroti lui-même, il lui dit : A-t-on jamais élevé des doutes sur l'acceptation de cette Constitution ? Oui ! oui !, crient tous les accusés ; mais Vieillart réplique : D'ailleurs, elle vient d'être sanctionnée de nouveau par les dernières assemblées primaires.

Cette nouvelle acceptation n'avait pas eu lieu, lors de l'affaire du 21 floréal ripostent, avec véhémence, les accusés ; et, assurément, ce fait est à leur décharge ; mais il ne leur en sera pas tenu compte.

Buonarroti, enfin, clot cette discussion, par un discours auquel Bailly se borne à répondre : Vous voyez combien toutes ces questions sont étrangères à l'affaire ; nous ne sommes pas ici pour politiquer, mais pour juger, — c'est-à-dire pour condamner, — les conspirateurs du 21 floréal.

De longs murmures acceuillirent ces dernières paroles.

Nayez prononce un assez long discours pour sa défense; il se plaint amèrement du Directeur du Jury qui a ordonné sa mise en accusation, et de la municipalité de Vendôme, qui l'a tenu quatorze jours au secret, dans un cachot dont les fenêtres étaient clouées.

Blondeau, Laignelot et Ricord sont entendus au début de la 59e séance, puis Vieillart lit un nouveau résumé de l'affaire, qui motive une réplique de Réal.

Cordas manifestant son attachement aux principes de la démocratie et aux accusés qui les soutiennent, Bailly avoue qu'il est étonné d'entendre les accusés contre qui il n'existe rien faire l'apologie des principaux conspirateurs, et accabler d'outrage une administration qui les a comblés de tous les égards dus au malheur. Mais il ajoute en forme de menace, qui va bientôt se réaliser : Il ne faut pas qu'ils croient que leur dévouement à ce parti soit ici un moyen d'absolution, ni un titre de recommandation auprès des hommes probes !...

Reybois et Fossard se déclarent aussi, dans la 60e séance, très attachés à la démocratie.

Antonelle, qui leur succède, invite, par un discours énergique, tous les républicains à la paix et à l'oubli de toute haine. Ce discours émut Vieillart qui se leva pour dire : Après avoir entendu le citoyen Antonelle, nous croyons devoir oublier pour un instant le rôle d'accusateurs nationaux pour nous réunir aux vœux du citoyen Antonelle, par l'oubli réciproque de toutes les fautes.

La déclaration de Vieillart amena Taffoureau à proclamer que lui aussi faisait volontiers le sacrifice des vérités fortes qu'il avait à dire contre les accusateurs nationaux.

Vergne, Crespin et Lamberté, ce dernier pour lui et son ami Chrétien, prononcent chacun une courte défense.

Philips témoigne son mécontentement d'être placé

à côté d'Antonelle dans le résumé des accusateurs nationaux.

Bailly lui répond qu'en le faisant figurer à côté d'Antonelle il n'a entendu laisser subsister aucun doute sur son innocence.

Dufour déclare que JAMAIS IL N'A PU CROIRE QUE CEUX QUI AVAIENT ÉTÉ ARRÊTÉS CHEZ LUI Y FUSSENT ALLÉS POUR CONSPIRER, car, dit-il, sa maison est OUVERTE A TOUT LE MONDE ; il y a une femme, des enfants, des locataires, etc.

Réal prie les Jurés de prendre note de cette déclaration, car elle est très intéressante pour le flagrant délit.

Magniez dit n'avoir rien a ajouter à son précédent débat sur Grisel et sa moralité.

Ballyer, père, défend, avec bonheur et éloquence, les accusés Didier, Massart, Lamberté, Boudin, Germain et autres.

Cette séance avait dû laisser quelque espoir aux accusés ; on s'était, en effet, montré moins sévère pour eux ; il semblait y avoir une certaine détente dans l'esprit, si rigide, des accusateurs nationaux ; mais bientôt on verra que cet espoir n'était qu'un leurre.

Ballyer, fils, prit, à la 61^e séance, la défense de Moroy, avec une telle sensibilité qu'il arracha des larmes aux Jurés et à l'auditoire. Moroy, fort ému, l'en remercia, en lui disant que quelque soit le sort qui l'attendait, il s'honorait d'avoir eu les prémices de ses vertus et de ses talents.

Jaume, défendant Ricord, blâme la perfidie du Gouvernement et les moyens qu'il a mis en œuvre pour irriter les patriotes et les porter à des démarches criminelles.

Morard parle pour Drouin, Philips, Lamberté et Thierry ; mais en peu de mots, car les accusateurs nationaux ont déclaré abandonner toute poursuite à leur égard.

Ballyer, fils, défend en termes éloquents les citoyennes Monnard et Martin, Breton et sa femme, et Crespin.

Babeuf reparaît, — et ce sera pour la dernière fois, — à la 62ᵉ séance (28 floréal).

Il répond aux diverses objections faites, depuis sa défense, par les accusateurs nationaux.

Il récapitule sa défense et finit par une péroraison, mâle et vigoureuse, qu'il prononce avec beaucoup de sensibilité.

Lafleutry défend Potofeux et les Duplan. Il dit que leur inscription sur les listes de la prétendue conspiration ne peut être imputée à crime, et qu'il croirait faire injure aux Jurés s'il s'étendait davantage à cet égard.

Il parle ensuite pour Buonarroti, et fait l'éloge des vertus civiques et privées et des talents de cet accusé.

Puis il affirme, avec feu et éloquence, la moralité de la conspiration ; et faisant appel à la sensibilité des Jurés, il compare la situation des accusés à celle d'une mère.

« Si, leur dit-il, une mère tendre, se trouvant dans un désert avec le gage de ses plus tendres affections, âgé de six mois, son sein desséché et se refusant à toute nourriture, privée de toutes ressources, donnait la mort à cet enfant pour lui éviter les souffrances d'une longue agonie, et qu'elle fut traduite devant vous, la condamneriez-vous ?.... Non, non, citoyens Jurés !.... Vous êtes la Divinité qui juge l'âme dans ses derniers moments. Vous jugez pour venger l'humanité et l'humanité n'a point d'échafaud !!.... Ces hommes ardents qui sont traînés depuis trois mois devant vous, face à face, descendront-ils de ces gradins pour voler dans les bras de leurs épouses ou dans ceux de leurs bourreaux ?.... Tout me dit que vous les acquitterez !.... Ce n'est pas ce que je viens de vous dire qui me rassure, mais les larmes que je vous ai vu répandre plusieurs fois dans les débats. »

Ces belles paroles n'étaient qu'une généreuse illusion : l'échafaud attendait ses victimes !

Les 63ᵉ, 64ᵉ et 65ᵉ séances (29-30 floréal et 1ᵉʳ prairial), furent remplies entièrement par la défense générale des accusés, prononcée par Réal.

Après avoir démontré que le Gouvernement, par toutes sortes de provocations, avait exaspéré les prétendus conspirateurs, il traca le tableau saisissant des affreux massacres commis depuis Thermidor sur les Républicains. Puis il signala à la conscience des Jurés les immenses divagations du dénonciateur Grisel, flétrit sa moralité et celle de plusieurs témoins à gages, compara vendémiaire à floréal, et les conspirateurs royaux à ceux de floréal, en montrant, sans cesse, la main toujours agissante des chefs restés au pouvoir.

Ce superbe plaidoyer, très bien ordonné, fit verser des larmes, quand dans sa péroraison, Réal, s'adressant aux Jurés, s'écria, le cœur gonflé par le désespoir :

« Jetez un moment les yeux surtout sur les mères, sur ces épouses !... Jetez les yeux surtout sur cet enfant de Babeuf, sur ce jeune enfant qui a tracé de sa main la mort de son père. Croyez-vous qu'il se pardonnerait dans un âge plus avancé cet innocent assassinat !!... Le dernier pardon d'un père le poursuivrait jusqu'au tombeau !!!... Tout me dit que vous fermerez les plaies de la Patrie, en déclarant qu'il n'y a pas de conspiration. »

Réal aussi s'illusionnait ; la justice, en tout temps, est implacable : elle ne pardonne pas !

Dans la 66ᵉ séance (3 prairial) le Président de la Haute-Cour lut son résumé, calqué, d'un bout à l'autre, sur celui des accusateurs nationaux ; plusieurs accusés tentèrent, mais en vain, de présenter des observations : on ne les écouta pas.

Il fit savoir ensuite aux Jurés qu'il leur serait posé trois séries de questions se rapportant à trois catégories d'accusés.

Voici le texte de la première question de chaque série :

I. — A-t-il existé, en germinal et floréal de l'an IV, une conspiration tendant au renversement du Gouvernement, en armant les citoyens les uns contre les autres ?

II. — A-t-il existé une conspiration contre l'autorité légitime ? etc.

III. — A-t-il existé une conspiration tendante à opérer la dissolution des deux Conseils, du Directoire exécutif ? etc.

Les deux autres questions de chaque série étaient uniformes :

1° Tel accusé y a-t-il pris part ?

2° L'a-t-il fait avec l'intention d'en faciliter l'exécution ?

Reypalade, Juré, fit remarquer qu'on devrait poser les questions sur la loi du 27 germinal, puisque cette loi a été votée exprès pour l'affaire présente, et que les actes d'accusation s'y réfèrent, mais Vieillart, dans un long discours, adjura le tribunal de s'appuyer non sur cette loi, mais sur celle du 3 brumaire. Il soutint que lorsqu'un Juré sera convaincu qu'un accusé est atteint par un seul des chefs d'accusation, il devra déclarer que *le fait est constant* sur les trois chefs réunis, chacun d'eux emportant peine capitale.

On voit ce qu'étaient, en ces temps-là, les sévérités de la justice.

A la séance suivante Réal, défenseur, plaide avec beaucoup d'éloquence, contre la position des questions. Il soutient qu'elles devaient être posées sur la loi du 27 germinal, comme l'avait demandé le Juré Reypalade, et que les mots *méchamment et à dessein*, termes voulus par la loi, devaient être ajoutés à celui : *intentionnelle.*

Vieillart, par un long discours, combat Réal, persiste dans ses conclusions de la veille et rejette les mots dont on réclamait l'adjonction. S'étant égaré, à plusieurs reprises, sur le fond même de l'affaire, il fut, maintes fois, interrompu par les murmures des accusés.

Bailly appuie son collègue Vieillart ; mais il est, à son tour, interrompu....

Les débats qui suivirent n'offrent qu'un médiocre intérêt, si on les compare à ceux des premiers jours.

La défense était épuisée.

Quant à l'accusation, elle peut se résumer dans cette virulente apostrophe lancée par Bailly, l'un des accusateurs nationaux :

« Il s'agit d'un crime dont le but était d'ébranler presque dans ses fondements la société française, et dont les résultats devaient être d'ensevelir la République sous des monceaux de cadavres, dans des flots de sang et de larmes. L'atrocité du plan, la scélératesse des moyens, et l'impossibilité d'un long succès ont fait douter de l'existence d'un complot aussi désastreux ; mais une affreuse lumière a jailli de toutes parts. C'est en vain que les coupables ont manœuvré au nom de la liberté et du salut public ; ils n'en imposeront à personne... Catilina aussi se disait l'ami, le protecteur du pauvre ; sa conjuration, dénoncée avec éclat par le consul de Rome, paraissait d'abord une chimère ; cependant elle fut prouvée, et le peuple entier reconnut que la République avait été à deux doigts de sa perte.... La France est fatiguée d'avoir roulé de Révolution en Révolution. La prise de la Bastille à l'époque du 14 juillet 1789, avait été le signal du renversement du despotisme ; le 10 août 1792 vit abattre le trône ; le 22 septembre suivant la royauté fut abolie et la République proclamée.... Une Convention nationale avait été formée... Bientôt des scélérats entreprirent de dominer cette Assemblée, et le succès de la loi créatrice du tribunal révolutionnaire apprit à Robespierre ce qu'il pouvait espérer : il était intimement lié d'intérêt et de vues avec cette trop fameuse Commune de Paris, si digne de le seconder, et la journée du 31 mai mit sous le joug de la Terreur le pouvoir suprême à qui le peuple avait confié le dépôt de sa souveraineté. Dès ce moment la Convention opprimée fut l'esclave de Robespierre.... et l'on vit éclore, sous le titre de *Gouvernement Révolutionnaire*, l'état désastreux que nous avons supporté pendant 18 mois.

» L'histoire aura peine à croire les horreurs qui on signalé ce règne exécrable, les cent mille bastilles nouvelles qui ont couvert le sol français, les mille échafauds en permanence sur nos places publiques, le nombre effrayant de victimes qu'ils ont dévorées. Oui, la France ne serait plus qu'un affreux désert si la Convention, délivrée le 9 Thermidor, n'avait précipité Robespierre et son abominable Commune, dans le gouffre qu'ils avaient eux-mêmes creusé.

» Mais tous les factieux n'ont pas péri avec lui...

» La Convention a rédigé, dans sa sagesse, la Constitution de 1795, que le peuple a librement acceptée dans les assemblées primaires de l'an III, mais cette acceptation même et la formation des autorités constitutionnelles ont rallumé la rage de la faction qui ne veut ni République ni Gouvernement.

» Dès le 9 ventôse an IV, elle agissait avec force pour opérer un nouveau soulèvement; et des journaux prétendus populaires s'empressèrent de recueillir ses maximes. Parmi ces journaux on distinguait celui du *Tribun du Peuple*, qui prêchait la désorganisation absolue.... »

Babeuf, disait encore Bailly, avait « dans la faction des prétendus Egaux une réputation et une prépondérance qui ont étonné quiconque a été témoin des débats. On a vu qu'un des principaux accusés (1) avait une telle confiance dans ses lumières et dans son courage qu'il le croyait seul capable de diriger l'entreprise que tous deux méditaient, dans le courant de ventôse an IV, contre la Constitution, le gouvernement actuel. On se rappelle cette phrase de la lettre que Ch. Germain lui écrivit alors : « Oui, tu es le » *chef* actuel des démocrates qui veulent, à ta voix, fonder » l'égalité ; tu es le chef *reconnu par eux* ; c'est donc toi » qui dois, qui peut *seul* leur indiquer la voie, ou leur » désigner celui qui la leur indiquera. »

Eh bien! ajoute-t-il, « ce démocrate si impérieux n'a plus été devant la Haute Cour de justice, qu'un frêle et mince individu, se ravalant au rôle obscur de servile copiste d'une petite coterie de philanthropes méditant sur les moyens de conduire le peuple à la *pure démocratie*.»

---

(1) Germain qui, déjà, dans la prison d'Arras reconnaissait Babeuf pour son chef.

Il y aurait bien des réserves à faire à propos des paroles accusatrices que nous venons de rapporter.

Oui, certes, la France avait acclamé avec joie la chûte de Robespierre, mais est-il vrai que Babeuf ne voulait que la désorganisation absolue du pays ? Du fond de sa doctrine ne se dégage-t-il pas, au contraire, une pensée d'amélioration sociale, qui domine tout ce que ses écrits offrent d'incohent et parfois de sauvage ? N'avait-il pas raison, lui et les siens, de se plaindre surtout des hommes qui dirigeaient alors le Gouvernement et qui avaient oublié si vite leur origine et leurs prétendus principes ?

La république au temps de Babeuf, il faut le constater, n'existait déjà plus que de nom ; et si ses excès l'avaient tuée, les hommes du jour, complices volontaires ou inconscients des bourreaux, avaient aussi leur part de responsabilité dans tout ce qui se passait.

Mais on sera inexorable pour Babeuf seul, qui, pourtant, aurait dû bénéficier des circonstances atténuantes, si souvent accordées à de plus coupables que lui.

Le procès de Vendôme, qui durait depuis sept mois, touchait à sa fin.

On fixa au 6 prairial an V (26 mai 1797), la clôture des débats ; et le lendemain eut lieu le prononcé du jugement.

Les soixante-quatre accusés avaient été divisés en cinq catégories.

Le 7 prairial on posa au Jury plusieurs questions tendant à savoir s'il y avait eu conspiration contre la sûreté de l'Etat. La réponse fut négative.

Mais sur la question : Y a-t-il eu, postérieurement à la loi du 25 germinal an IV (1), provocation par des discours au rétablissement de la Constitution de 1793, la déclaration du Jury fut : Oui, le fait est constant.

---

(1) « Seront coupables de crime,.. et punis de la peine de mort.... tous ceux qui, par leurs discours ou par leurs écrits imprimés, pro-

Les accusés Babeuf et Darthé, ayant été convaincus d'avoir participé à cette provocation, furent donc condamnés à la peine de mort.

Aux termes de la loi, quatre Jurés sur seize, suffisaient pour absoudre ; trois seulement se montrèrent constamment favorables aux accusés.

Buonarroti, Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Menessier, ces deux derniers contumax, furent soumis à la déportation.

Tous les autres accusés furent acquittés (1), absolument comme si cette conjuration, qu'on redoutait tant, ne s'était composée que d'un chef et d'une demi-douzaine d'affiliés.

C'était prouver qu'elle n'était point redoutable.

Mais on voulait, à tout prix, l'anéantissement du *Tribun du Peuple*, et de la terrible plume maniée si énergiquement par Babeuf, et pour mieux anéantir l'idée on anéantit l'homme, en l'envoyant à l'échafaud.

Le 8 prairial an V (28 mai 1797), Babeuf et Darthé furent exécutés à Vendôme.

Voici le texte inédit des actes officiels qui constatent leur mort.

« *Aujourd'hui, huitième jour du mois de prairial, l'an cinquième de la République française, une et indivisible, à dix heures du matin, pardevant moi Marin-Claude Boutrais, membre de l'administration municipale en la commune de Vendôme, département de Loir-et-Cher,*

---

voquent... le partage des propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière.

« La peine de mort, mentionnée au présent article, sera commuée en celle de la déportation, si le Jury déclare qu'il y a dans le délit des circonstances atténuantes. »

(2) Vadier fut retenu en prison.

élu pour recevoir les actes destinés à constater les décès des citoyens, est comparu Jean-Baptiste David, huissier public, demeurant à Vendôme, lequel nous a déclaré que **Grachus Babeuf**, *âgé de trente-cinq ans environ, époux de Victoire Langlet, est décédé cejourd'huy, à cinq heures du matin; d'après cette déclaration, je me suis sur-le-champ transporté au lieu du décès, place d'armes; j'ai constaté le décès de Grachus Babeuf, en présence de François Gasson et Eustache Auriau, demeurant en cette commune, et du déclarant; et j'en ai dressé le présent acte, que le dits Auriau et Gasson ont signé avec moi et le déclarant.*

« *Fait en la commune de Vendôme, les jour, mois et an que dessus.* » (Ici les signatures de Gasson, Auriau, David et Boutrais.)

« *Aujourd'hui, le huitième jour du mois de prairial, l'an cinquième de la République française, une et indivisible, à dix heures du matin, pardevant moi Marin-Claude Boutrais, membre de l'administration municipale en la commune de Vendôme, département de Loir-et-Cher, élu pour recevoir les actes destinés à constater les décès des citoyens, est comparu Jean-Baptiste David, huissier public, demeurant en cette commune, lequel nous a déclaré que Augustin-Alexandre* **Darthé**, *âgé d'environ trente-quatre ans, est décédé cejourd'huy, à cinq heures du matin; d'après cette déclaration, je me suis, sur-le-champ, transporté au lieu du décès, place d'armes; j'ai constaté le décès d'Augustin-Alexandre Darthé, en présence de François Gasson et Eustache Auriau, demeurant en cette commune, et du déclarant; et j'en ai dressé le présent acte, que le dits Gasson et Auriau ont signé avec moi et le déclarant.*

« *Fait en la commune de Vendôme, les jour, mois et an que dessus.* » (Ici les signatures de Gasson, Auriau, David et Boutrais.)

Les récits du temps constatent qu'au moment où Babeuf et Darthé entendirent prononcer leur arrêt de mort, ils se poignardèrent, sous les yeux de la Haute-Cour, avec des stylets fournis par le jeune Emile Babeuf et qu'ils avaient cachés sous leurs vêtements.

On les porta mourant sur l'échafaud, et l'on assure qu'ils avaient cessé de vivre quand l'exécuteur s'empara de leurs corps.

Pendant la durée des débats que nous venons d'analyser l'attitude des accusés fut toujours courageuse ; jamais ils ne se séparèrent sans entonner un des couplets de *l'Hymne à la Liberté*, de Faro, ou quelque autre chant patriotique.

Tous, sans exception, « montrèrent la plus indomptable énergie, » au point que, suivant le mot très vrai de Germain (*Débats*, tome III, page 73), les « apôtres devinrent tout-à-coup experts dans la *pasilogie*, c'est-à-dire dans l'art de parler toutes les langues. »

Darthé, Germain, Buonarroti et autres eurent même souvent, dans leur défense, dans leurs attaques ou dans leurs répliques, de magnifiques accents que ne désavoueraient point les plus célèbres orateurs.

La lutte, on l'a vu, avait été vive. Les Accusateurs nationaux insultés, menacés, interrompus à tout instant, durent déployer une vigueur impitoyable, qui dégénéra parfois en brutalité. On les accueillait par des éclats de rire, par des murmures, par des huées ; on les interpellait en leur montrant le poing, de façon à les troubler ou à les faire reculer ; mais ils tenaient tête à tous, et souvent avec beaucoup de talent.

Quant à Réal, défenseur officieux, il fut magnifique et résolu. Pour lui, la conspiration de la Villeheurnois et celle de Babeuf n'avaient pas plus de réalité l'une que l'autre ; c'étaient « deux mensonges conçus dans le même cerveau. » A la fin, épuisé à son tour, il dit aux jurés : « Je vous adjure au nom des accusés que je défends, et j'en défends une grande partie, qu'il ont tous le plus grand intérêt et moi aussi, à ce que cela finisse ; car c'est un scandale que ce procès-là. »

On a lu, ci-dessus, et on lira en son entier au tome II, la *Défense générale* de Babeuf devant la Haute-Cour de Vendôme. Tous les contemporains sont unanimes à en faire l'éloge. Chaudon et Delandine disent dans leur *Dictionnaire historique* (1804), que Babeuf développa de la fermeté et une éloquence énergique, » Michelet applaudit à son « entraînement sauvage de logique, » et Michaud, le dernier de tous, avoue qu'il « se défendit en homme de cœur et de conviction. »

Avec Babeuf s'éteignait le Babouvisme : la justice des hommes politiques était satisfaite !

◆

X.

Les derniers vœux de Babeuf pour l'avenir de sa famille. — Sa femme, ses fils Emile, Camille et Caïus Gracchus. — Leur adoption par Le Pelletier Saint-Fargeau et le général Thurreau. — La carrière politique et industrielle d'Emile Babeuf — La fin du nom.

Nous avons reproduit à la page 222 la belle lettre que Babeuf, dès l'ouverture du procès, adressa à son ami Le Pelletier Saint-Fargeau pour lui recommander sa femme et ses enfants.

Il lui écrivit encore celle-ci après, à la veille de son exécution :

Vendôme, 5 prairial, l'an 5 de la République.
(24 mai 797).

A mon digne et sincère ami,

Les jurés, mon ami, vont aller aux voix pour prononcer sur ton sort et sur le mien. Suivant tout ce que j'aperçois tu en échapperas et non moi. Si ma femme te remet cette lettre, elle y joindra celle que je t'écrivais le 24 messidor de l'an dernier. N'ayant pas eu alors, comme je l'avais cru, l'occasion de te la faire parvenir, je l'ai conservée jusqu'à ce moment : je ne puis aujourd'hui te rien ajouter à ce qu'elle contient ; d'ailleurs, l'approche de l'instant fatal ferme mon esprit et peut-être mon cœur à toute expression de sentiments que j'eusse pu développer quelques jours plus tôt. Je ne sais, mais je ne croyais pas qu'il m'en coûterait autant pour voir la dissolution de mon être. On a beau dire, la nature est toujours forte. La philosophie prête quelques armes pour la vaincre, mais il faut toujours lui payer tribut. — J'espère pourtant conserver assez de forces pour soutenir, comme je le dois, ma dernière heure ; mais il ne faut pas m'en demander davantage. Je sens un trouble, une indifférence ou un vuide d'idées que je ne puis m'expliquer ; il me semble que je voudrais sentir quelque chose pour ma femme, pour mes enfants, et que je ne sens plus rien. Je ne trouve rien à te dire pour eux. J'ignore encore si ce n'est point à cause du pressentiment affreux de l'inutilité de tout soin de ma part envers eux, lorsque l'odieuse contre-Révolution doit proscrire tout ce qui appartient aux sincères républicains. Et puis cette longue existence dans l'état de malheur émousse sans doute une sensibilité trop souvent éprouvée, et il est une mesure que la nature humaine ne dépaśse pas, peut-être ; aussi prends-je pour de l'insouciance ce qui n'en est pas, car je rougis d'une telle disposition d'âme ; peut-être ne crois-je sentir rien pour trop sentir. Pardonne au désordre de mes idées ; devines tout ce que je voudrais te dire ici, et fais ce qu'attend de toi celui qui imagine t'avoir tout dit en t'assurant qu'il croit déposer ses paroles dernières dans le sein de son véritable ami. Je crois avoir à me consoler de la manière dont je me suis conduit dans le procès. Malgré le trouble qui m'agite, je sens que jusqu'à ma dernière minute, je ne ferai encore rien dont n'ait à se louer la mémoire d'un honnête homme. Adieu.

G. Babeuf.

Enfin, à sa femme et à ses enfants il envoya ce touchant adieu, qui, répandu dans le public, à un nombre considérable d'exemplaires, émut les plus indifférents.

DERNIÈRE LETTRE DE BABEUF A SA FEMME ET A SES ENFANTS (1).

A ma femme et à mes enfans.

Bonsoir, mes amis. Je suis prêt à m'envelopper dans la nuit éternelle. J'exprime mieux à l'ami auquel j'adresse les deux lettres que vous aurez vues ; je lui exprime mieux ma situation pour vous que je ne le peux faire à vous-mêmes. Il me semble que je ne sens rien pour trop sentir. Je remets votre sort dans ses mains. Hélas ! je ne sais si vous le trouverez en position de pouvoir faire ce que je demande de lui ; je ne sais comment vous pourrez arriver jusqu'à lui. Votre amour pour moi vous a conduits ici à travers tous les obstacles de notre misère; vous vous y êtes soutenus au milieu des peines et des privations ; votre constante sensibilité vous a fait suivre tous les instans de cette longue et cruelle procédure dont vous avez comme moi bu le calice amer ; mais j'ignore comment vous allez faire pour rejoindre le lieu d'où vous êtes partis ; j'ignore si vous y retrouverez des amis ; j'ignore comment ma mémoire sera appréciée, malgré que je crois m'être conduit de la manière la plus irréprochable; j'ignore enfin ce que vont devenir tous les républicains, leurs familles et jusqu'à leurs enfants à la mamelle, au milieu des fureurs royales, que la contre-Révolution va amener. O mes amis ! que ces réflexions sont déchirantes dans mes derniers instants !... Mourir pour la patrie, quitter une famille, des enfans, une épouse chérie, seroient plus supportable, si je ne voyais pas au bout la liberté perdue et tout ce qui appartient aux sincères républicains enveloppé dans la plus horrible proscription. Ah ! mes tendres enfans, que deviendrez-vous ! je ne puis ici me défendre de la plus vive sensibilité... Ne croyez pas que j'éprouve un regret de m'être sacrifié pour la plus belle des causes ; quand même tous mes efforts seroient inutiles pour elle, j'ai rempli ma tâche...

---

(1) De l'Impr. de l'Ami du Peuple (R. F. Lebois, passage du Commerce, cour de Rouen, sous la voûte, quartier André-des-Arts). 7 pag. in-8.

Si, contre mon attente, vous pouviez survivre à l'orage terrible qui gronde maintenant sur la République et sur tout ce qui lui fut attaché ; si vous pouviez vous retrouver dans une situation tranquille, et trouver quelques amis qui vous aidassent à triompher de votre mauvaise fortune, je vous recommanderais de vivre bien unis ensemble ; je recommanderais à ma femme de tâcher de conduire ses enfans avec beaucoup de douceur, et je recommanderais à mes enfans de mériter les bontés de leur mère en la respectant et en lui étant toujours soumis. Il appartient à la famille d'un martyr de la liberté de donner l'exemple de toutes les vertus pour attirer l'estime et l'attachement de tous les gens de bien. Je désirerais que ma femme fît tout ce qui lui serait possible pour donner de l'éducation à mes enfans, en engageant tous ses amis de l'aider dans tout ce qui serait également possible pour cet objet. J'invite *Emile* de se prêter à ce vœu d'un père que je crois bien aimé, et dont il fut tant aimé : je l'invite à s'y prêter sans perdre de tems et le plus tôt qu'il pourra.

Mes amis, j'espère que vous vous souviendrez de moi et que vous en parlerez souvent. J'espère que vous croirez que je vous ai tous beaucoup aimé. Je ne concevais pas d'autre manière de vous rendre heureux que par le bonheur commun. J'ai échoué; je me suis sacrifié; c'est aussi pour vous que je meurs.

Parlez beaucoup de moi à *Camille*; dites-lui mille et mille fois que je le portais tendrement dans mon cœur.

Dites-en autant à *Caïus*, quand il sera capable de l'entendre.

Lebois a annoncé qu'il imprimerait à part nos défenses. Il faut donner à la mienne le plus de publicité possible (1). Je recommande à ma femme, à ma bonne amie, de ne remettre à *Baudouin*, ni à *Lebois*, ni à d'autres, aucune copie de ma défense, sans en avoir une autre bien correcte par devers elle, afin d'être assurée que cette défense ne soit jamais perdue. Tu sauras, ma chère amie, que cette défense est précieuse, qu'elle sera toujours chère aux cœurs vertueux et aux amis de leur pays. Le seul bien qui te restera de moi, ce sera ma réputation. Et je suis sûr que toi et tes enfans, vous vous consolerez beaucoup en en jouissant. Vous aimerez à entendre tous les cœurs sensibles et droits dire en parlant de votre époux, de votre père : *Il fut parfaitement vertueux.*

---

(1) Notre livre réalise le vœu de Gracchus Babeuf. — V. A.

Adieu. Je ne tiens plus à la terre que par un fil que le jour de demain rompra. Cela est sûr, je le vois trop. Il faut en faire le sacrifice. Les méchants sont les plus forts; je leur cède. Il est au moins doux de mourir avec une conscience aussi pure que la mienne; tout ce qu'il y a de cruel, de déchirant, c'est de m'arracher de vos bras, ô mes tendres amis, ô tout ce que j'ai de plus cher!!!... Je m'en arrache; la violence est faite... Adieu, adieu, adieu, dix millions de fois adieu...

Encore un mot. Ecrivez à ma mère et à mes sœurs. Envoyez leur par la diligence ou autrement ma défense, telle qu'elle sera imprimée. Dites-leur comment je suis mort, et tâchez de leur faire comprendre, à ces bonnes gens, qu'une telle mort est glorieuse loin d'être déshonorée...

Adieu donc encore une fois, mes bien chers, mes tendres amis. Adieu pour jamais; je m'enveloppe dans le sein d'un sommeil vertueux... G. Babeuf.

Babeuf avait eu de son mariage avec Marie-Anne Lenglet, sept enfants, savoir :

1° Une jeune fille, dont il fait l'éloge dans sa correspondance avec Dubois de Fosseux, et qui mourut à Roye en 1787, âgée de quatre ans;

2° Deux garçons : Robert, dit Emile, et Camille, qui lui survécurent.

3° Deux filles et un garçon, morts jeunes;

4° Caïus Gracchus, né à Vendôme pendant le procès.

A sa mort, Babeuf laissait donc, outre sa mère et ses sœurs encore vivantes, trois enfants : Emile, Camille et Caïus Gracchus.

Emile fut adopté par Le Pelletier Saint-Fargeau, les deux autres enfants par le général Thurreau.

Mais un seul survivra aux suites de la terrible catastrophe de Vendôme; ce sera Emile, dont l'unique rejeton mâle portera pour la dernière fois le nom de Babeuf.

Avant de mourir Babeuf avait prié Le Pelletier St-Fargeau de guider sa femme dans le choix d'un état. Cette pauvre femme si éprouvée, si honorable, devint, comme son mari l'avait désiré, marchande à la toilette (1); et, après une vie laborieusement remplie, s'éteignit, sans plainte, presque sans amis, disant attristée comme le fabuliste :

On appelle cela naître, vivre, mourir :
La volonté de Dieu soit faite !

La descendance de Babeuf fut en quelque sorte frappée par la fatalité.

Camille se précipita du haut de la colonne Vendôme à l'arrivée des premiers Cosaques à Paris (1815), ne voulant pas être témoin de la seconde invasion étrangère.

Caïus Gracchus, à peine âgé de 16 ans, avait été tué, l'année précédente, par une balle ennemie, au moment de la première invasion.

La vie d'Emile n'est pas moins douloureuse.

Robert Babeuf, dit Emile, naquit à Roye, le 29 septembre 1785. Le Pelletier Saint-Fargeau, qui l'avait adopté, le mit en pension, où il resta jusqu'à ce que son protecteur fut déporté pour délit politique.

Emile débuta alors à Paris, dans une maison de librairie et y resta 14 ans ; puis il voyagea pour la maison de Tourneisen, de Bâle, et visita ainsi une partie de l'Europe, jusqu'en 1812, époque où il acheta un fonds de librairie à Lyon.

En 1814, à la rentrée de Louis XVIII, il se montra opposé à toute restauration monarchique, se déclara pour Napoléon, qui, ironie du sort, avait jadis, avec l'aide de ses soldats, étouffé la conspiration de l'an V, et prit une telle part aux manifestations publiques du moment que la police l'inquiéta souvent, le poursuivit, et l'obligea à quitter Lyon.

---

(1) En 1840 elle exerçait cette industrie rue Saint-Honoré, bâtiment des Feuillants, 345.

Il se rendit alors à l'Ile d'Elbe, auprès du vaincu de la Coalition, et y resta plusieurs mois.

Peu de temps avant la fuite de Napoléon, Emile Babeuf quitta l'Ile d'Elbe, revint en France, et vécut du produit de quelques brochures qu'il répandit sur son passage, notamment de celle par laquelle il protestait contre *l'acte additionnel.*

Lorsqu'enfin Napoléon eût repris le pouvoir, il publia une brochure sous ce titre : *Lettre à M. le comte Carnot, ministre de l'Intérieur, ou appel à tous les bons Français pour secourir les victimes des désastres de la dernière invasion* (1). Cette brochure fit une telle sensation qu'elle fut réimprimée à Troyes, en lettres d'or.

Fixé à Paris, il entreprit ensuite, sous le titre de *Napoléonides,* ou *Fastes lyriques de la France, de* 1814 *à* 1815, un ouvrage que les événements du 8 juillet 1815, l'obligèrent d'abandonner.

Sous la Restauration il fut poursuivi et arrêté (mars 1816), comme auteur et distributeur d'une brochure intitulée : *Le Nain Tricolore* ; traduit pour ce fait devant la Cour de Paris, il fut, avec d'autres personnes, condamné, en vertu de la loi du 9 novembre, à la déportation.

Il subit sa peine au Mont St-Michel, fut gracié en novembre 1818, et revînt à Paris, où il reprit au Palais-Royal son commerce de librairie. En cette qualité il édita le célèbre livre de Jules Favre, intitulé : *Anathême.*

Dans l'intervalle, il s'était rendu en Espagne avec quelques amis pour y défendre, par les armes, la cause des républicains espagnols. Avec eux, il aida les Français à défendre le passage de la Bidassoa. Là, il apprit que Grisel, le traître Grisel, le dénonciateur de son père, servait dans l'armée française ; il le provoqua d'une telle façon qu'un duel à mort s'en suivit : Grisel tomba pour ne plus se relever ; quant à Emile Babeuf, il avait la poitrine ouverte par une large blessure qui mit ses jours en danger.

---

(1) Paris, impr. Fain, 31 mars 1815, 8 pag. in-8.

Essayant, dans des temps de réaction, de laver la mémoire de son père, alors que, comme il le disait, l'on jetait un lustre odieux sur sa vie, Emile Babeuf adressa à divers biographes des notes rectificatives qui, excessives dans l'éloge, et souvent inexactes quant au fond, furent presque toujours repoussées. Cependant, nous sommes en mesure de lui attribuer, avec certitude, partie de l'article sur Gracchus Babeuf, qu'on trouve à la page 186 du tome 1er de la *Biographie universelle et portative des contemporains*, éditée en 1826, à Paris, rue St-André-des-Arcs, nº 65, et qui est suivie de sa notice personnelle.

Voici en outre, l'extrait d'une note sur son père, que nous avons trouvée dans ses papiers :

« Quant à la conduite de mon père, ceci est du ressort de l'histoire ; et les faits, de telle manière qu'on les envisage, ne prouvent pas contre son cœur. Il a pu errer dans ses actions, mais jamais sa conscience ne fut complice. Je dirai plus et j'ose assurer qu'il eut toujours des intentions pures et désintéressées, qu'il n'estimait la vie qu'autant qu'il la croyait utile à la patrie et qu'il périt victime de ses opinions, avec la même ferveur que les saints marchaient au martyre.

» Je n'ai qu'un trait à citer et qu'on ne peut rendre public, mais qui fixera votre opinion. De longues persécutions, par des ennemis particuliers, firent gémir mon père en prison, jusqu'au 9 thermidor ; il se lava complètement d'une accusation de faux, et fut rendu à la société ; mais sa fortune ayant été réduite à zéro, nous nous trouvâmes obligés d'alimenter notre petite famille du produit de quelques pièces de ménage, que ma mère vendait pour avoir du pain, car à cette époque la disette affamait Paris. Mon père alors fut replongé dans les fers ; le 13 vendémiaire le fit sortir encore et il continua son journal intitulé : *le Tribun du Peuple*. Le Gouvernement d'alors députa vers lui () un homme qui, en le nommant, prouverait assez quel est son mérite, pour lui proposer, s'il voulait comme Fréron, qui rédigeait alors l'*Ami du Peuple*, échanger son caractère, sa conscience, sa plume, contre... le Ministère des finances. Mon père fut révolté de la proposition, et rompit avec le négociateur.

» On a négligé encore de dire qu'à l'époque de l'entrée des Prussiens dans les plaines de la Champagne, mon père, envoyé comme commissaire du département de la Somme, à Péronne, pour y faire fortifier la place, y déjoua une conspiration qui ne tendait pas moins qu'à livrer la place aux ennemis. Il fit arrêter les séditieux et sauva cette ville qui devait, la nuit suivante, être surprise par un gros de partisans qui devançaient l'armée prussienne.

» On a négligé, enfin, de dire que Paris, malgré la malveillance et le maximum, a dû son existence pendant dix-huit mois aux travaux, sans relâche, du secrétaire-général de l'administration des subsistances, Babeuf, qui passa presque toutes les nuits à travailler et à donner de la besogne à quatre-vingts employés. »

Emile Babeuf, quoiqu'exalté en politique, fut loin, on vient de le voir, de partager les sentiments de son père. Nous connaissons de lui une pétition, écrite de sa main, dans laquelle il énumère, avec complaisance, les publications qu'il a faites « dans l'intérêt de la cause impériale, depuis plus de 30 années. » Nous y relevons textuellement ces mentions :

1° Edition populaire du *Code Napoléon,* 1809. Ce livre, stéréotypé, s'est enlevé, dit-il, à plus de 100,000 exemplaires, et sans l'invasion, « cette grande œuvre de Napoléon se serait trouvée dans toutes les mains, et aurait fait bénir son nom par le Peuple, qui seul ne l'a point oublié » ;

---

(1) Emile Babeuf dit avoir été témoin de cette entrevue.

2° *La Napoléonide*, recueil de poésies, 1814, 2 vol. in-8. Edition saisie à 4,000 exemplaires. A l'occasion de cette saisie, Emile Babeuf avait été obligé de quitter sa maison de librairie de Lyon, occupée par des cavaliers ennemis, et de rejoindre le corps d'armée du maréchal Augereau, pour avoir défendu Lyon à la tête des paysans des montagnes, et enfin contraint de se réfugier à Paris, puis de là à l'île d'Elbe;

3° Au premier retour de l'île d'Elbe, publication en France, d'un grand nombre de brochures, pamphlets, contre l'occupation étrangère et les Bourbons, notamment quatorze éditions à 10,000 exemplaires, du *Mémoire* de Carnot, qu'Emile Babeuf distribuait lui-même à profusion dans le Midi, pour préparer le retour de l'Empereur.

Emile Babeuf ajoute qu'au mois de mars 1815 il avait débarqué au golfe Juan, avec l'Empereur qui l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, à Grenoble, pour préparer et faire imprimer la proclamation : *Au Peuple français et à l'Armée.*

De là, dit-il, il se rendit à Lyon, pour y remplir la même mission; puis, quoique blessé, en Bourgogne et en Champagne, où il fit arborer le drapeau tricolore de clocher en clocher.

Enfin, le 20 mars, il était aux Tuileries lorsque « Napoléon y fit son entrée sur les bras du Peuple. »

Ce sont les termes dont se sert le fils du célèbre *Tribun*, dans une longue pétition au Prince Président.

Emile n'eut qu'un fils, (1) Louis-Pierre, né à Courtray (Belgique), qui fut Sous-Préfet en 1848, inspecteur d'assurances, libraire, etc., et mourut à Paris, le 20 février 1871, rue des Batignolles, 53, à l'âge de soixante-deux ans. Il avait épousé mademoiselle Regnier, qui lui survécut.

---

(1) Nous ne sommes pas exactement fixé sur la descendance d'Emile Babeuf; nous savons seulement qu'il eut plusieurs enfants.

En lui s'éteignit le nom de Babeuf.

L'*Opinion nationale* du 21 février 1871, a consacré à sa mémoire la notice nécrologique suivante, qui fut reproduite par le *Siècle,* du 24, l'*Indépendance belge,* du 26, et par d'autres journaux :

« Hier est mort à Paris, le petit-fils de Babeuf.

« Ce petit-fils, excellent comme son grand-père, laisse deux filles, dont l'une a épousé Victor Versigny, un des jeunes républicains de 1848 qui, comme Bancel, promettaient des orateurs de grande éloquence aux Assemblées françaises, lorsque le coup d'Etat renversa la tribune. »

◆

XI.

Les Déportés. — Leur pourvoi devant le Corps Législatif. — Leurs vaines espérances. — Aperçus nouveaux qui se dégagent de leur argumentation. — Ils font l'éloge de Babeuf, de Darthé et des Babouvistes. — Leur mise en liberté. — Ce que devinrent les accusés et les accusateurs.

En l'an VII, les condamnés à la déportation qui avaient été relégués provisoirement dans un petit fort construit sur un îlot de la rade de Cherbourg, adressèrent au Corps législatif une pétition par laquelle, « forts de leur conscience, et confiants dans le patriotisme des législateurs », ils demandèrent « justice contre le jugement de la Haute-Cour de Vendôme. »

Un message du Directoire exécutif du 13 pluviose an VI, avait invité le Corps Législatif à ordonner la révision des jugements criminels rendus contre des Républicains depuis la formation du complot déjoué au 18 fructidor.

Ce message ouvrait aux détenus une voie légale pour « faire éclater » leur « innocence » et « briser les fers » qu'ils portaient depuis plus de trois ans.

Ils saisirent donc avec empressement cette circonstance pour soumettre leurs doléances aux nouveaux législateurs, plus enclins, sans doute, à la bienveillance que leurs prédécesseurs.

Vous n'avez pas oublié, leur disaient-ils, « cette grande et terrible affaire, dans laquelle on sembla vouloir envelopper tous les républicains austères et zélés, cette affaire connue sous la dénomination exagérée de conspiration du 21 floréal an IV, dans laquelle fut impliqué un représentant du peuple célèbre par son dévouement à la liberté; cette affaire qu'on se plut à peindre des plus noires couleurs, afin d'appeler une Saint-Barthélemy générale sur les amis constants de la Révolution. Nous y fûmes compris, et nons eûmes la douleur de voir périr à nos côtés, par suite du procès contre lequel nous vous adressons aujourd'hui de justes réclamations, deux républicains fidèles, dont nous honorons la mémoire.

» Victimes d'un jugement vicié d'un grand nombre de nullités essentielles, faux dans ses motifs et fruit évident de l'esprit de parti et de contre-Révolution, notre position est telle que nous ne pouvons attendre justice que de vous.

» En effet, la garantie contre les erreurs ou les prévarications des tribunaux, que tous les accusés trouvent dans le recours au tribunal de cassation, nous fut ravie par un décret, inconciliable avec la Constitution, rendu à la sollicitation de ceux qui s'écriaient : *il n'y faut pas tant prendre garde pour des factieux*.

» Ces temps de fureur et d'oppression, nous aimons à le croire, sont passés, et il est à espérer que le Corps Législatif éclairé par l'expérience, et guidé par le véritable amour de la Patrie, s'empressera de réparer les plaies profondes faites aux mœurs et à la liberté : nous ne lui demandons pour nous, que quelques moments de calme et d'examen froid, afin de le convaincre de l'injustice qui nous accable, et de l'indispensable devoir où il est de venir promptement à notre secours. »

Après avoir rappelé en quelques mots les conséquences de l'affaire, les déportés résumèrent les preuves des nullités radicales dont se trouvait frappée, par la loi, la partie du jugement de la Haute-Cour qui les avait condamnés.

Ils établirent :

1° Que la Haute-Cour avait outre passé sa compétence en instruisant contre un Représentant du Peuple, pour un fait au sujet duquel le Corps Législatif n'avait pas prononcé d'acte d'accusation ;

2° Que les questions sur lesquelles est intervenu le jugement de condamnation, basées sur des faits non portés dans les actes d'accusations, furent portées en contravention aux articles 378 et 396 de la loi du 3 brumaire, concernant le code des délits et de peines, dont l'exécution était prescrite sous peine de nullité ;

3° Qu'eux et leurs deux malheureux compagnons d'infortune, avaient été condamnés pour des faits sur lesquels on avait constamment refusé de les entendre ;

4° Que la fausseté matérielle des faits qui avaient servi à motiver leur condamnation, pouvait être facilement reconnue par l'inspection des pièces de la procédure ;

5° Que la loi avait été votée dans la position de la question intentionnelle ;

6° Que la Haute-Cour leur avait appliqué une loi annulée par la Constitution.

Ils déclarèrent, enfin, que l'injustice et l'illégalité du jugement de la Haute-Cour avaient été solennellement reconnues par le tribunal criminel du département de la Seine.

Si l'on considère, d'ailleurs, disaient-ils encore, « que les » juges de la Haute-Cour étaient Membres du premier » Tribunal de la République, et qu'ils ne pouvaient ignorer » les lois, on est autorisé à penser que leurs âmes furent » mues par des considérations étrangères, opposées même » à la justice sévère qui, insensible aux intérêts et aux » illusions des partis, fait planer également sur toutes les » têtes la volonté nue du législateur. »

Rappelez-vous, ajoutaient-ils, « l'ardeur avec laquelle » les accusateurs nationaux, tout en feignant de poursuivre en nous un prétendu parti anarchiste, faisaient le procès aux évènements les plus heureux de la Révolution, » tantôt en soutenant *qu'il n'y a d'insurrection légitime* » *que là où elle est faite par l'universalité des citoyens*, » tantôt en qualifiant ses plus constants ennemis, révoltés » en vendémiaire de l'an IV, de vengeurs des *attentats* » *portés aux droits les plus sacrés du Peuple.* »

Evidemment, concluaient-ils, le même « esprit caché » qui présida à la conduite du Tribunal, s'empara de l'âme de la majorité des jurés, car « à moins d'être dirigés » par la plus aveugle partialité, il leur était impossible de » reconnaître que Darthé, condamné à mort, Buonarroti, » Germain, Moroy, Cazin, Bouin et Menessier avaient » provoqué par des écrits imprimés, au rétablissement » de la Constitution de 1793, eux, dont il n'existe pas, au » procès, une seule ligne imprimée. »

Mais, en considérant que les Jurés et les Juges étaient « les enfants des Assemblées de vendémiaire an IV, qui » faillirent ensevelir la République sous les cadavres de la » Convention nationale, » de ces Assemblées qui, suivant l'expression de Duverne de Presles, avaient introduit dans le Corps Législatif environ 200 serviteurs de Louis XVIII, de ces assemblées, dont les élus, à quelques exceptions près, travaillèrent sans cesse à étouffer l'amour de la Patrie et de la Liberté, et à nourrir dans le cœur des Français les passions qui en sont les plus féroces ennemies, on ne devait plus s'étonner de leur « prévarication. »

Les déportés rappelèrent aussi avec vérité qu'ils étaient donnés en spectacle aux ennemis de l'Égalité et de la Liberté, au moment même où les frémissements du royalisme retentissaient dans le temple de la justice, au moment où se formait l'ordre de bataille de l'armée royale, et que le plus vif intérêt, les égards les plus affectueux, et une révoltante indulgence, environnaient les commissaires du prétendant, La Villeheurnois, Brothier et Duverne de Presles, traduits devant un conseil militaire, contre la juridiction duquel s'élevèrent tant de Députés, et ce même Tribunal de cassation, dont les juges et les accusateurs de la Haute-Cour étaient les membres préférés.

C'est qu'alors et depuis tous les tribunaux poursuivaient les républicains avec une telle outrance, qu'enfin le Directoire exécutif avait du réclamer la révision d'un certain nombre de leurs jugements.

Mais ce que demandaient les déportés, — qu'on leur ouvrit une voie de justification, — était l'annulation, pure et simple, pour fausseté évidente, de la partie du jugement de la Haute-Cour qui les atteignait; et quelqu'indulgence qu'on fut prêt à leur témoigner, il n'était pas probable, tant les influences d'autrefois étaient encore puissantes, qu'on osât les renvoyer devant un autre tribunal, et rouvrir, en réalité, l'immense procès de l'an V.

Evidemment, les déportés n'avaient jamais eu d'autre but, comme ils le disaient, que d'obtenir pour le Peuple français « des mœurs plus pures, des lois plus sages et un BONHEUR PLUS GÉNÉRAL et plus durable »; mais ces sentiments civiques, fort honorables, furent transformés par la passion politique en « principes d'anarchie », devant aboutir à « tout bouleverser, tout détruire, pour forger à la Patrie de nouvelles chaînes. »

Aux yeux de l'opinion publique, si facile à égarer, à épouvanter, ils étaient donc encore tout simplement les SCÉLÉRATS de l'an V, et ne pouvaient guère espérer cette justice tardive que, dans leur pétition, fort bien faite, très modérée, très patriotique même, ils réclamaient, avec tant d'éloquence, du souverain Corps Législatif.

En vain le Haut-Jury, en déclarant la conspiration *non constante*, avait fait, en quelque sorte, justice des forfaits dont on leur « attribuait l'invention ». La défense n'avait pas eu la même publicité que l'accusation, et pour beaucoup de citoyens, trompés, aveuglés, effrayés, écœurés même de toute politique, ils méritaient tout au plus d'être oubliés au fond de leurs cachots.

La fin de cette pétition, tout à l'honneur des déportés, et qui confirme les propres déclarations faites par Babeuf, dans sa défense générale, mérite d'être rapportée. En voici les termes :

« Après la procédure de la Haute-Cour, après les dangers qui ont menacé et menacent encore la Patrie, nous ne pensons pas qu'on reproduise les déclamations virulentes contre ce qu'on a méchamment appelé le parti anarchique. Certes, ceux qui demandaient des mœurs plus austères et plus sociales, et des institutions qu'ils crurent plus conformes aux vues de la Nature, ne PEUVENT ÊTRE SÉRIEUSEMENT CONFONDUS AVEC LES HOMMES INTEMPÉRANTS ET IMMORAUX, POUR LESQUELS TOUTE LOI EST UN FREIN INSUPPORTABLE ; et il est enfin temps que la République reconnaisse que si les passions corruptrices n'eussent pas été si opiniâtres à repousser, sans justice et sans examen, les plaintes et les propositions des Démocrates, il n'y aurait pas eu un parti opposant qualifié d'anarchique, et les divisions qui ont affaibli les Républicains n'auraient jamais flatté les ennemis étrangers de quelque succès.

« Cette manière de penser, Citoyens Législateurs, est en nous le résultat de l'amour de la Patrie et de la Liberté. Nous désirons encore qu'une conduite plus sage réunisse tous les Français autour de la justice naturelle, éteigne à jamais toute semence de discorde, et prévienne efficacement le retour des Révolutions. Nous désirons que vous travailliez, d'une main ferme, à donner à la France des mœurs et des vertus, mais personne ne sent plus que nous le devoir principal, essentiel pour tous les amis de la République, quelque soit leur système et leurs chagrins, de réunir efficacement leurs efforts, pour réprimer l'audace des étrangers, ennemis de notre indépendance, devant lesquels tous ceux qui n'aiment pas la Royauté et l'esclavage sont également coupables.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

Mais l'espoir qu'ils avaient un moment caressé, ne devait pas tarder à être dissipé. Une loi du 7 thermidor de l'an IV, interdisait, en effet, tout recours en cassation contre les jugements et décisions de la Haute-Cour de justice.

Cette disposition, disaient les déportés, dont la rigueur n'a pas été modifiée, décèle d'une manière frappante, l'esprit qui la dicta. On voulait à tout prix faire périr promptement et infailliblement les citoyens déjà traduits devant la Haute-Cour, et on fit, à proprement parler, une loi exprès contre eux.

Les jugements de la Haute-Cour devant être exécutés dans les vingt-quatre heures, le recours même pour forfaiture, nullités de procédure, etc., eut été illusoire, s'il avait existé, de sorte que des « juges perfides » avaient la possibilité de perdre les citoyens traduits devant eux par des omissions dont il serait impossible de démontrer la mauvaise foi, et que la Haute-Cour était devenue, par la loi du 7 thermidor an IV, un « tribunal monstrueux, inviolable, indépendant des lois, n'offrant pour toute garantie que la probité présumée de ses membres. »

Les déportés disaient encore que « l'agglomération d'un si grand nombre de citoyens condamnés » était d'autant plus remarquable, que « la plupart d'entre eux ne se rattachaient par aucune circonstance au fait de l'accusation »; que, outre les 63 individus condamnés il y en avait plusieurs autres qui, mis en accusation sous les prétextes les plus frivoles dans les départements de l'Ain et de la Charente-Inférieure, étant arrivés trop tard à Vendôme, furent renvoyés devant leurs juges naturels et par eux acquittés après une très longue détention ; que les Directeurs de Jury de toute la République, excités par les condamnations de Vendôme, allaient faire main basse sur les patriotes zélés de leurs arrondissements, si le Gouvernement n'eut jugé à propos de tempérer leur ferveur ; qu'ainsi, cette affaire était, avant tout, un procès de tendances, indigne des républicains, et dont on devait s'attacher à effacer le souvenir, en rendant les survivants de ce procès à la liberté et à leurs familles ; et qu'il appartenait au Corps Législatif d'ordonner, par des actes particuliers, la révision des jugements criminels, rendus par des déclarations de jurés qui eurent un caractère frappant de fausseté et d'injustice.

Mais ils ne purent jamais obtenir que cette réponse : l'état de la législation ne permet aucun recours contre les décisions de la Haute-Cour.

Ils ajoutaient :

« Lorsqu'en vendémaire de l'an IV, le Peuple de Paris se souleva, indigné des attentats portés aux droits les plus sacrés de la Nation, et trop justement alarmé du nouvel ascendant que le Terrorisme reprenait sensiblement alors dans la Convention, on ne peut douter que des Royalistes cherchèrent à se mettre à la tête du mouvement, et à le faire tourner au profit de leurs desseins, comme les agents de certaine partie de la Convention s'y mêlèrent, pour précipiter les sections de Paris dans les mesures les plus illégales et les plus inconsidérées. Mais les prétendus chefs royalistes n'ayant point été avoués, reconnus, le mouvement de vendémiaire ne peut être qualifié *royaliste.* » — C'est vrai, répondait-on toujours, mais le temps a modifié toutes choses, même les tendances des nouveaux Législateurs.

« L'esprit contre-révolutionnaire qui dirigeait le tribunal est prouvé par ses actes et par l'histoire des faits qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent ses opérations ; un cri général d'improbation s'éleva contre son jugement ! » — Oui, peut-être, mais que faire en présence de certaines lacunes de la loi et de la Constitution ?

En résumé, il avait été SOLENNELLEMENT RECONNU QU'IL N'Y AVAIT PAS EU DE CONSPIRATION ; mais « l'animosité et l'esprit de parti qui dictaient tous les actes de la Haute-Cour » lui fit trouver des coupables en Babeuf, en Darthé, qui payèrent de leur vie, la tentative faite par eux de réveiller l'esprit public pour sauver la République, menacée à la fois par les TERRORISTES et les ROYALISTES.

Voilà ce qui ressort clairement des débats et des documents que nous venons d'analyser.

Plus tard les derniers survivants, presque oubliés, de l'affaire de floréal, seront autorisés à rentrer dans leurs foyers ; en attendant, leur sort aura été sensiblement adouci, et Buonarotti aura même vu, dès le premier jour, son exil commué en détention, qui dura peu, par la faveur de Bonaparte, à qui on fit souvenir que l'*Egal* d'autrefois, que le futur historien de la conjuration, avait été son camarade de régiment.

Une fois libres à leur tour les autres accusés reprirent leur premier état, et terminèrent leurs jours en citoyens modérés et honorables.

Quant aux accusateurs, si fervents républicains, et qui avaient juré de *vivre libre ou de mourir*, ils s'inclinèrent respectueusement devant l'astre de Bonaparte, renièrent ce qu'ils avaient adoré, et, comblés d'honneurs par leur nouveau maître, oublièrent d'ou ils venaient pour ne plus veiller qu'au *Salut de l'Empire.*

Quelques années après, en l'an IX, un législateur disait au Corps Législatif « que chaque homme désigné dans la République pour ses principes et ses travaux avait son assassin aposté », soldé par les royalistes, et réclamait des mesures exceptionnelles contre les partisans du *Comité anglais*, qui, dans son programme politique, recommandait *la destruction de tous les chefs révolutionnaires*, c'est-à-dire de tous les républicains.

La prédiction de Babeuf s'accomplissait à la lettre.

Aussi, de Rémusat, dans ses *Mémoires*, a-t-il pu dire avec raison :

« Dès 1800, si l'on voulait être reçu quelque part, il ne fallait pas avouer qu'on eût trempé dans la Révolution, ou seulement qu'on l'eût aimée. »

Les Français reniaient leurs origines libérales, si chèrement conquises en 1789.

◆

XII

La fin du Babouvisme. — La misère dans le Nord de la France au temps de Babeuf. — Ce qu'il réclamait pour l'humanité. — Ce qui se dégage de sa doctrine. — Les échos du procès. — L'avenir !

Jusqu'ici notre rôle d'historien s'est à peu près borné à narrer, avec impartialité, les divers actes de la vie de Gracchus Babeuf.

Nous avons maintenant à faire connaître notre opinion sur sa doctrine, car il doit se dégager de tout livre de bonne foi, une pensée réconfortante pour l'âme humaine.

Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à Platon, et de citer toujours les écrivains des siècles précédents, pour savoir à quelle école sociale Babeuf s'est inspiré.

Sans doute, il a fait des emprunts qui impliquent une certaine connaissance de ces auteurs ; mais, homme de la nature avant tout, il s'est plus borné à observer qu'à copier ; et c'est autour de lui, parmi les malheureux dont il fut, dès sa jeunesse, le conseil et l'ami, qu'il a puisé les principes qu'il a cherché, avec une persévérance rare, à faire prévaloir, même par la force.

Voyant d'un côté, comme il le disait déjà en 1785, des hommes qui, ne travaillant pas, avaient tout en abondance, et de l'autre côté des êtres humains qui ne parvenaient jamais à posséder un lopin de terre, il s'est révolté, en tribun qu'il était, contre l'inique société qui imposait à la plupart de ses membres une telle inégalité.

Et sa nature généreuse, tout en dehors, le poussa fatalement à réclamer pour ses *frères*, une plus équitable répartition de la fortune publique.

Navré de ce que sa voix restât sans écho, indigné d'avoir à constater, après tant d'autres, que la Révolution n'avait profité qu'aux Riches, ce philanthrope extraordinaire, malgré ses exagérations, eut une de ces révoltes intérieures que tout homme de cœur peut subir, et qui se résumait pour lui en cette rude formule, que tout est permis quand il s'agit de sauver un Peuple.

Il se disait : Nous n'avons rien à attendre des Gouvernants, des Législateurs et de leurs complices; ils se vantent d'être les amis du Peuples et ils en sont, sous une autre forme, les oppresseurs. Brisons, renversons cette dernière barrière qui s'oppose au *bonheur commun*, quelque soit la catastrophe qui puisse arriver. Au moins le Peuple, le vrai Peuple, reprendra ses droits, si longtemps méconnus.

Cette barrière, que Babeuf n'a pu renverser, que d'autres essayeront encore de briser, c'était la Société tout entière, qui, malgré son indifférence apparente, est là, toujours veillant au salut de la Patrie.

Babeuf mort, le Babouvisme ne fut pas éteint. Le Tribun avait laissé partout de si nombreux disciples, convaincus, zélés, dévoués, que pendant longtemps ils continuèrent à propager sa doctrine dans la presse et dans les réunions publiques; mais leur efforts furent impuissants à créer un courant d'idées qui s'imposât à l'esprit public, et ils ne purent que constater qu'à des temps nouveaux il fallait des hommes nouveaux.

La gloire militaire de Napoléon vint, du reste, bientôt absorber tout, et effacer jusqu'au mot de Révolution.

Après 1830, quelques hommes jeunes, hardis, mais moins énergiques que leurs devanciers, se joignirent à Buonarotti qui, vieilli, désabusé, avait transigé avec les principes, pour fonder une nouvelle secte babouviste sous le nom de communistes moralistes ; Charles Teste, Louis Blanc (1) et le député Voyer d'Argenson, qui avait recueilli Buonarotti, en firent partie; mais, à leur tour, ils reconnurent qu'à des temps nouveaux il fallait aussi des idées nouvelles.

---

(1) Voir : *Le Banquet des Egaux*. Londres, 24 février 1851. *Paris, Joubert*, br. in-8, et : *Almanach de l'Égalité*, pour 1850. Paris, in-18.

A Paris, plusieurs groupes d'hommes politiques, dans la classe ouvrière, sont toujours favorables à la doctrine de Babeuf, en tant néanmoins qu'elle a pour objet l'amélioration du sort des plus déshérités; il y existe même une *Société des Egaux*, qui a pris à tâche d'honorer le vaincu de l'an V; mais, en réalité, le Babouvisme n'est plus qu'un souvenir historique. Ou plutôt, il s'est transformé; la science économique s'en est emparée et elle s'est chargée de faire accepter sous d'autres noms, par les générations du temps présent, la partie des anciennes théories du Tribun, qui s'imposent par leur clarté et leur humanité, au respect et à l'attention des législateurs.

Avant de terminer ce livre que nous consacrons à la mémoire du martyr de l'an V, qu'il nous soit permis de réunir ici, comme conclusion, certains détails qui aideront à mettre mieux en lumière les doctrines du Babouvisme.

Du temps de Babeuf, la misère était horrible dans nos campagnes du Nord ; la féodalité absorbait tout, laissant rarement une place aux hommes supérieurs que l'intelligence faisait parfois éclore du sein des dernières couches du peuple.

A peine existait-il des embryons de presse, là, où aujourd'hui, la presse tient peut-être une trop grande place.

Les *Affiches de Picardie*, et les *Affiches de Flandres*, qui paraissaient avec l'approbation de l'autorité, étaient seules chargées de porter hebdomadairement à la connaissance du public riche, et dès lors lettré, quelques nouvelles, sans importance, des provinces du Nord.

Des sociétés littéraires naissaient en divers lieux, mais on a vu avec quel dédain de grand seigneur *l'Académie d'Arras*, avait repoussé la candidature du jeune et méritant Babeuf au titre de membre correspondant; et il est fort probable qu'il reçut le même accueil, s'il s'y hasardât, du *Parnasse Royen*, qui, lui aussi, était composé des plus beaux esprits nobiliaires de la région.

La fortune, en ce temps-là, pouvait seule légitimer des aspirations vers des études qui, après tout, ne pouvaient se faire sans grands efforts de temps et d'argent.

Quant à la politique, telle qu'on l'entend de nos jours, elle n'existait point encore. Qui eut osé, du reste, dans nos craintives provinces du Nord, encourir les foudres des Intendants et affronter la Bastille ?

Babeuf, seul, aura un jour cette audace avec le *Correspondant Picard*; mais la Bastille n'existera plus déjà !

Assez indifférents aux idées nouvelles, sevrés de lectures, peu éclairés pour la plupart, nos citadins et campagnards ne durent guère s'émouvoir des projets d'organisation sociale qui hantaient alors les cerveaux de quelques novateurs.

Vivant de peu, se contentant de peu, habitués à souffrir sans se plaindre, ils eussent, certainement, vécu longtemps encore ainsi, sans la commotion de 1789 qui les réveilla, enfin, de leur longue léthargie.

Peut-être même est-il juste de reconnaître avec M. de Lévis (1) qu'en Artois, notamment, « les impôts étaient » assis avec intelligence, levés avec douceur, et également » répartis », et que « la sagesse paraissait avoir présidé » aux règlements constitutifs des Etats de cette pro- » vince. »

Mais, partout, on se souvenait des exactions de la noblesse, de la cupidité du clergé, des rigueurs excessives de la justice; et c'est ce qui explique, sans doute, l'indifférence générale avec laquelle la masse du public, dans nos campagnes du Nord, accueillit les excès sanguinaires de Joseph Lebon.

Du moment où il avait été permis de pendre, d'écarteler, d'exposer, à la veille de la Révolution, pour des faits qu'on qualifierait de nos jours de délits, on pouvait bien avoir son tour de représailles contre ceux qui, après tout, avaient inventé les tortures !

---

(1) *Souvenirs et Portraits*. Paris, 1813, in-8.

Un fait, choisi entre mille dans les annales judiciaires du Nord de la France, expliquera très bien la rage qui dut s'emparer de certains hommes lorsqu'on apprit le renversement des anciennes justices.

Le 28 juillet 1789, le Conseil de la Maréchaussée de Lille rendit un jugement prévotal qui condamnait Pierre-Michel Monnet, chef de Turbulens, dits Masarains, au village de Fretin, en la châtellenie de Lille, à être pendu pour avoir, par des propos séditieux et des suppositions d'ordres, excité des habitants dudit Fretin, « à couper les » Avêtures du Marais, sous prétexte que ledit Marais » appartenoit à la Communauté. »

Ainsi, à la veille même de la Révolution, il se trouvait à Lille, des magistrats assez inhumains, pour ordonner qu'en réparation des propos séditieux tenus aux habitants du village de Fretin, par Monnet, — un affamé sans doute, — ce malheureux serait « pendu et étranglé jus» qu'à ce que mort s'en suive, à une potence, » qui devait être dressée sur la Grand-Place de Lille, — que son corps mort y demeurerait deux heures, — et qu'ensuite il serait porté aux fourches patibulaires.

Ce jugement prévôtal et en dernier ressort fut rendu par Henri-Joseph Maupoint de Vandeuil, écuyer, conseiller du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Lieutenant de la Maréchaussée de Flandres, — assisté des Lieutenant général et autres Officiers du siège royal de la Gouvernance du Souverain Bailliage de Lille, dont les noms suivent : Dusart, Lambelin de Beaulieu, Claeys, de Savary, Carpentier, Danel, Quecq de Burgault, Lefebvre et Harduin de Lassus.

Le document imprimé (1) d'où nous tirons ceci, affiché dans toute l'étendue de la Maréchaussée, porte que « le » présent jugement a été prononcé sur le champ audit » Monnet et exécuté ledit jour à midi, présent et ce re- » quérant le Procureur du roi de la Maréchaussée de » Flandres, témoin le greffier de la dite Maréchaussée, » soussigné : Petit. »

---

(1) *A Lille, de l'imprimerie de C. M. Peterinck-Cramé*, 1789, 4 pag. in-4.

Le 13 août suivant, un autre jugement condamnait Reine-Scholastique-Joseph Herbaux, à être fouettée de verges et bannie du royaume, pendant trois ans, pour avoir fauché deux bottes d'avoine en verd sur les Marais appartenant au même village de Fretin, occupés par des particuliers.

Ainsi, toujours à la veille de la Révolution, pour un délit qu'on pouvait réprimer autrement, une malheureuse femme était « battue et fustigée nue, de verges, » par l'exécuteur de la Haute-Justice, sur un échaffaud » dressé sur la Grand-Place de Lille, et « flétrie sur l'épaule » droite d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys », sans que, du milieu de la foule qui assistait à l'exécution, il s'élevât d'assez violentes rumeurs pour empêcher à tout jamais de pareilles férocités (1).

Quant au paupérisme, il dépassait alors tout ce qu'on peut concevoir, et les plaintes de Babeuf, si excessives qu'elles paraissent, étaient au dessous de la vérité.

Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir, avec bonne foi, quelques uns des innombrables ouvrages publiés, à la fin du siècle dernier, sur cette question qui avait ému les philosophes.

L'historien de Roye, M. Coët, dans son excellente *Topographie médicale* de cette ville, a tracé un tableau saisissant de l'état du quartier où demeurait Babeuf.

« Dans le faubourg St-Gilles,— dit-il,— la plupart des maisons donnant sur la voie publique, présentent le plus triste aspect ; quelques-unes tombent en ruines ; la plupart sont en bois, recouvertes d'un mortier de torchis, établies sur des solins en briques, qui fléchissent et donnent à l'habitation une inclinaison qui frappe l'œil de la façon la plus pénible ; elles sont à peine blanchies..... Si l'on pénètre dans l'intérieur de ces maisons, on est frappé de l'obscurité qui y règne ; souvent la porte sert de fenêtre; il faut descendre pour y pénétrer ; alors les pieds rencontrent une sorte d'aire en terre raboteuse, offrant des inégalités et des cavités dans lesquelles séjournent les liquides qu'on laisse tomber ; un lit ou plusieurs sont dans cette pièce. A côté pourtant, existe parfois une chambre dont les parois des murailles sont nues ou recouvertes d'un mortier humide et salpêtré.

---

(1) Un descendant de ce Maupoint de Vandeuil, protégé de Thiers, a été percepteur à Marseille. — Voir au sujet de sa nomination, le *Sèicle* du 21 octobre 1880.

On se demande, en voyant de pareils réduits, comment une famille peut y respirer une seule nuit ! »

Ces lignes font deviner ce qu'était l'état ancien.

Un autre historien picard, M. Tilorier, auteur d'*Etudes sur le paupérisme dans le département de l'Aisne* (*Laon*, 1853, *in*-8), a dit de son côté :

« Sans constester l'amélioration qui s'est manifestée depuis 50 ans, dans la situation des classes laborieuses de notre pays, amélioration signalée à juste titre par la plupart des économistes, les chiffres démontrent plus éloquemment que tous les discours possibles, que cette situation est loin d'être satisfaisante. »

Elevant cette question de la misère au-dessus des intérêts locaux, M. Charles Dunoyer proclame aussi que « l'histoire de la civilisation depuis la chute de l'empire romain, n'est, à proprement parler, que l'histoire de l'avènement des classes laborieuses. »

Enfin, parlant des idéalistes ou romanciers sociaux, M. Louis Reybaud s'exprime ainsi (1) :

---

(1) *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes. Paris*, 1864, 7e édit., tome I.

« Toutes ces conceptions,—et il fait ici allusion à celles de Babeuf, — relèvent de la donnée grecque et ne s'en séparent que par des nuances...

« Chaque rêveur colore les choses à sa manière et arrange une société au gré de sa fantaisie, de ses penchants, de son humeur. Presque toujours, c'est un retour vers la nature plutôt qu'un appel aux raffinements de la civilisation. L'églogue y domine : on y sous-entend, comme point de départ, le silence des passions, l'harmonie des intérêts, l'union des âmes, l'association des volontés. On suppose des hommes parfaits pour arriver à un monde idéal. Le monument est irréprochable ; seulement il n'a point de base.....

« Ces révoltes ironiques, ces critiques douces et détournées, émanent d'ordinaire des cœurs tendres qui s'affligent des misères humaines, plutôt qu'ils ne s'en scandalisent.

« Mais il est des tempéraments plus impétueux qui savent rompre ouvertement avec la société, et qui, pour la combattre, dédaignent les armes allégoriques.

« Cette protestation directe a eu des organes dans toutes les époques.

« Aux premiers temps de l'ère chrétienne, le millénaire Papias ; au moyen-âge, ce Roger Bacon, qui arracha tant de secrets à la nature; Arnauld de Villeneuve et Raymond Lulle, ses continuateurs ; puis, des penseurs comme Giordano Bruno, comme Van-Helmont, Telesio, Marcile Ficin, Nicolas de Munster, François Patrizio, Cardan, Vanini et Savonarole, le précurseur de Luther; enfin, plus près de nous, Hobbes, Ramus, Spinosa, Bayle, Helvétius, Condorcet, Mercier, le marquis de Mirabeau, Gavoty, **Babeuf**, Rétif de la Bretonne.

« Que de novateurs se sont rencontrés dans le cours des siècles, qui, s'isolant de la société pour la juger, l'ont combattue, les uns avec violence, les autres avec sagesse; les uns superficiellement, les autres avec profondeur.

« Que le principe de l'autorité fut inflexible ou complaisant, que la discipline des idées fut molle ou impitoyable, que la foi aux traditions fut vive ou relâchée, ces esprits frondeurs ne s'en produisaient pas moins, soit pour vaincre l'indifférence, soit pour affronter la persécution, pour subir le martyre du corps ou le martyre de l'esprit, la prison ou la raillerie.

« L'histoire est pleine de ces douleurs. »

A cet égard, nous dirons avec M. Louis Reybaud et en réponse aux égoïstes de tous les temps :

« La matière de tableaux larmoyants abondait dans ces périodes fécondes en calamités ; il ne leur a manqué que des statisticiens. »

Et avec lui encore :

« L'amélioration du sort des classes laborieuses est un fait qui ressort du moindre rapprochement historique. On peut même, dans les témoignages contemporains, en découvrir la marche et en constater le mouvement... Les plus vieux ouvriers, avouent tous que leur classe est aujourd'hui mieux logée, mieux meublée, mieux vêtue. Le drap dans les habillements a remplacé la grosse toile. On rencontre moins qu'autrefois des pieds et des jambes nus ; les sabots deviennent rares, les souliers les ont remplacés. L'alimentation est plus substantielle et plus abondante ; enfin, et c'est là une preuve décisive, la vie moyenne s'est accrue, et, dans l'intervalle d'un demi-siècle, on l'a vue s'élever de trente-cinq à quarante ans. »

Nous le savons, « il est dans le caractère de l'homme de prétendre toujours à plus qu'il ne possède ; de là, cette plainte éternelle qui ne cessera qu'avec l'humanité. »

Mais ce n'est pas un motif pour ne point tendre toujours vers la perfection.

La *jeunesse noire* de Babeuf a pu, dans une certaine mesure, influer sur sa destinée ; mais il y a plus en lui que des souffrances exhalées et que des aspirations vers un avenir meilleur ; il y a, qu'on nous pardonne cette répétition, UN AMOUR IMMENSE DE L'HUMANITÉ.

L'un des financiers de ces dernières années, brisé par l'adversité, a inscrit dans un mémoire judiciaire, (1) cette plainte douloureuse contre la destinée :

« C'est une expérience amère, — dit-il, — que celle de la vie, quand on a eu le malheur de naître au sein des classes deshéritées. Oui, luttez, fils des pauvres gens ; vous rencontrerez des obstacles contre lesquels vous serez broyés tôt ou tard. Est-ce le fait d'une Providence irritée ? Est-ce cette étrange chose qu'on appelle la fatalité qui maintient obstinément le malheureux dans sa sphère laborieuse, pénible, obscure ? Je ne veux pas philosopher. Le milieu social actuel est le triomphe légal de la fortune, la dépression constante, permanente, sans trève ni repos, de ce qui, n'ayant rien, tend à posséder quelque chose ; de ce qui, né dans l'ombre, tend à goûter un peu aux lumières de la vie. Le crime originel d'un homme, c'est sa pauvreté native. On avait cru jusqu'à présent à des causes qui disparaissent tous les jours du monde des fictions, dont on avait multiplié nos ignorances. Dix ans de la vie des affaires, telles qu'elles se font en France et telles qu'elles s'y défont, fixent à jamais une conscience humaine sur la valeur de certaines conventions sociales. Je désire pour la France que l'attention du déshérité ne s'y arrête pas trop longtemps. Il est des choses qui trop vulgairement traduites, seraient l'équivalent d'une arme à feu chargée jusqu'à la gueule... »

N'est-ce pas, sous certains aspects, l'historique de la jeunesse de Babeuf ?

Nous reconnaissons volontiers que le clergé et la noblesse rivalisaient souvent d'efforts pour adoucir la condition des plus déshérités, des *minables*, comme on les appelle encore en Artois ; mais leurs secours n'avaient jamais que la valeur d'un secours temporaire ; et presque tout leur appartenant, des masses d'habitants étaient fatalement condamnés à vivre toujours misérablement.

---

(1) Manuscrit in-folio, de notre bibliothèque.

C'est en vain que, dans un livre écrit sous l'influence de certaines préoccupations politiques, M. le baron de Calonne a voulu récemment nous dépeindre, sous des couleurs plus riantes, l'état de nos campagnes sous l'ancien régime.

Ce livre, attrayant, mais superficiel, et où les documents ont été évidemment choisis pour les besoins d'un parti, ne pourra que causer une amère déception à ceux qui le liront.

Le titre est trompeur ; nous aurions désiré, en outre, trouver à la fin du livre une comparaison catégorique entre le passé et le présent.

Or, ce livre manque de conclusion.

A moins qu'on ne veuille voir une conclusion dans les dernières lignes, presque énigmatiques, où l'auteur, avec une intention politique évidente, semble convier le lecteur à comparer l'ancien régime avec le temps actuel.

Parmi les documents qui pouvaient éclairer la question, nous citerons les Mémoires sur procès dont les exemplaires tendent à disparaître, et qu'il faut, dès lors, se hâter de recueillir.

Là, se retrouve l'histoire intime de nos campagnes du Nord ; et qui les consultera, avec prudence et impartialité, y surprendra, sûrement, la vie rurale sous tous ses aspects.

Nous ne leur ferons qu'un seul emprunt, car nous sommes limités par l'espace.

Il y eût lutte, au siècle dernier, entre le curé de Cam-

---

(1) *La vie agricole sous l'ancien régime, en Picardie et en Artois. Arras*, 1883, in-8.

blin et l'abbaye de Saint-Eloy, en Artois, à propos des Dîmes.

On plaida, et chaque partie soutint ses prétentions dans des Mémoires, devenus précieux par les faits qu'ils révèlent.

Le *Mémoire* (1) du curé de Camblin, suivi d'une consultation délibérée à Arras, le 5 novembre 1766, par les avocats Leducq, l'aîné, Cornuel, Decanchy et Leducq, le jeune, est d'une haute importance pour l'histoire du paupérisme en Artois.

Dès les premières pages, l'auteur s'exprime ainsi :

«... Je ne demande que les Dîmes de ma Paroisse que vous retenez.... J'ai épuisé vainement auprès de vous toutes les voyes de conciliation... Il me semble vous entendre me répéter ce que vous m'avez déjà dit équivalement : Pasteur des âmes, que viens-tu demander ? Notre partage est fait. Le travail est pour toi, voilà ton lot ; nous jouissons tranquillement des fruits de tes travaux ; voilà le nôtre. Cultives, ensemences la terre ; si tes sueurs ne suffisent par pour la rendre fertile, joins-y tes larmes, et, s'il le faut, le plus pur de ton sang. »

Et plus loin :

« Nous irons nous jeter aux pieds du plus juste et du meilleur des Rois. Nous lui représenterons l'état douloureux d'un Pasteur, né avec une âme compatissante, profondément pénétré de la misère de ses Paroissiens ; obligé, pour la soulager, de la partager avec les premiers qui se présentent, et, réduit ensuite à l'affreuse nécessité de ne pouvoir relever les autres qui tombent à ses pieds, dévorés et presque anéantis par le froid, la faim et la maladie, de ne pouvoir essuyer les larmes qu'ils répandent dans son sein, de voir leur nudité sans pouvoir la couvrir. ».

---

(1) Mémoire consulté concernant la réclamation des Dîmes, pour le curé de Camblin, contre l'abbaye de Saint-Eloy, près d'Arras, en Artois. *Arras, chez Liévin Pintiau, libraire* (1766), in-8 de 88 pag.

S'adressant ensuite directement à l'abbé de Saint-Eloi, (1) dans une lettre particulière, le curé de Camblin, après lui avoir dit qu'il était « hors d'état de pouvoir soulager la misère d'un grand nombre de personnes réduites à la plus affreuse extrémité, » lui demandait pour ses « PAUVRES, MOURANT DE FAIM ET DE FROID, » un secours qui lui permit de leur donner du « bouillon, des bas, des souliers. »

Voilà l'état réel de nos campagnes à la fin du dix-huitième siècle ; et cette situation est à peu près la même partout, qu'il s'agisse de l'Artois ou de la Picardie.

On conçoit, dès lors, les soulèvements d'indignation qui se sont emparés de l'âme généreuse de Babeuf !

Quand des ecclésiastiques sont contraints de faire, par écrit, de tels aveux, peut-on reprocher à des laïques de les avoir suivis dans l'arène, pour y défendre, violemment même, les intérêts du Peuple ?

Pour la Picardie, — contrée que M. de Calonne a plus particulièrement visée, — nous avons un document qui emprunte au nom de son auteur, le Marquis de Valengleri, président de l'Assemblée du Département d'Abbeville, en 1789, une grande autorité.

On peut, en effet, accepter les affirmations d'un homme de l'ancien régime, qui adresse au Roi, par la voie de la presse, les doléances des « âmes bienfaisantes » de sa province.

Le document dont il s'agit a pour titre : *Dénonciation des abus... Moyens d'amener le vrai bonheur général. Dédié à la Nation française.* (Paris), 1789, in-8.

L'auteur, membre du corps de la Noblesse, déclare d'abord que « l'amour du bien public » guide seul sa plume. Il ne veut dire que la vérité, qu'il sait déplaire, et que ceux qui ont tort traitent souvent de critique.

---

(1) L'abbé de St-Eloi tirait 6000 livres de revenu de la paroisse de Camblin, et ne donnait pas *un seul denier* pour les pauvres de ce lieu.

Après ce court préambule, il résume, en quelque sorte, en ces mots, les 103 pages de sa brochure :

« Il n'est que trop démontré — dit-il, — qu'il y a de grands abus.

« Le *déficit* en fait foi pour les finances, la difficulté des enrôlements pour le militaire, l'émigration des campagnes pour l'administration rurale.

« Le pauvre état où est réduit l'agriculture par le régime des impositions prouve qu'il est mauvais : la France manque de troupeaux, de chevaux, de lins, de chanvre, de cuirs, d'huile, etc., etc., etc... »

En ce qui concerne l'administration des provinces, il voudrait que le Roi pût s'assurer de la nature et du nombre des abus en tout genre qu'elle engendre ; et, à cet égard, il proclame avec juste raison, que « l'obéissance est douce quand elle a des bornes connues des deux parties. » L'administration provinciale de Picardie, à la veille de la Révolution, s'occupait, paraît-il, des affaires « avec les ménagements d'une administration qui craint de ne durer qu'un jour. »

Abordant dans son premier chapitre, la question, toujours capitale, de l'agriculture, le marquis de Valenglert, trace ce sombre tableau, qui diffère sensiblement de celui de M. de Calonne :

« L'Agriculture en France est entachée d'infâmie, par l'opinion, puisqu'un bourgeois est censé vivre noblement quand il s'en abstient, ainsi que de toutes spéculations mercantiles. Elle est abandonnée aux fermiers qui, n'ayant qu'une propriété passagère et incertaine, ne peuvent et n'osent faire les avances que la terre demande pour payer avec usure celui qui y confie ses fonds avec intelligence...

« Pourquoi les propriétaires ne se livrent-ils pas aux spéculations agricoles ?... La nature a dit son mot et n'en a pas d'autres : liberté aux spéculateurs. Son auteur a mis dans chaque partie une tendance vers le bien, que l'intérêt particulier saura toujours développer quand il aura la liberté d'agîr.

« Voyons si quelque entrave gêne les spéculations agricoles.

« L'habitant des campagnes, c'est l'homme dans le premier état de nature, vivant du produit de ses terres, du lait de ses troupeaux. Cet homme travaille par besoin, mais jamais par goût. Il craint de faire connaître ses richesses, de peur de se voir taxé en raison de son industrie, de la réussite qu'aurait eue sa spéculation. Il craint de se voir enlever le plus chéri de ses fils par le sort de la milice, et livré au bâton du caporal, pour avoir contracté l'habitude penchée du laboureur. Cet homme abhorre sa condition et ne travaille que dans l'espoir de voir finir ses malheurs. Quand sa fortune lui permettra d'acquérir une charge qui lui donne la noblesse, alors cet homme commence à recevoir les faveurs de l'Etat, non pour les services qu'il a rendus, mais pour renoncer à l'agriculture et au commerce...

« L'habitant des villes y est considéré à raison de son inaction; s'il vit noblement, c'est-à-dire en rentier, il a le pas dans l'opinion sur l'honnête citoyen qui fait naître la richesse de l'État. Cet homme tend encore vers la noblesse, pour participer à toutes les exemptions... Supposons-le, maintenant, voulant faire valoir ses champs; il deviendra sujet à l'ignominie conventionnelle de l'état de paysan; ses fils seront sujets au sort de la milice et du bâton du caporal; il sacrifiera certainement toute spéculation qui devra lui amener de tels désagréments pour premier résultat.

« Les Abbayes d'hommes seraient très propres à faire de grandes spéculations agricoles; mais ils craignent de voir partager la réussite de leur industrie par leur Abbé commendaire, qui n'aurait participé en rien à leurs avances et à leurs soins.

« Le Noble peut avoir quatre charrues exemptes de taille, ce qui est un avantage précieux pour la pauvre noblesse, mais insuffisant pour les grandes spéculations. Il y a encore une entrave de plus ; le gentilhomme ne peut utiliser ses quatre charrues dans quatre paroisses différentes ; il faut qu'il engrange sur une seule et même paroisse... »

Le Marquis de Valenglert conseillait donc, comme remède à la désertion des campagnes, et comme « superbe spéculation en agriculture, » de faire valoir les terres incultes avec des chevaux de l'artillerie et de la cavalerie ; et d'y faire travailler tout soldat de bonne volonté, dont on formerait une tribu militaire, soldée, qui, à raison de 45 livres par an, ferait, pour chaque homme, après trente ans, 1350 livres, avec lesquelles il se retirerait.

Ces tribus auraient été le centre de Haras immenses, de quantités de troupeaux, dont les laines, supérieures à celles d'Angleterre et d'Espagne, auraient approvisionné l'univers.

Il voulait que ces soldats-laboureurs pussent se marier, et que leurs enfants, *élevés en commun*, travaillassent *tous*, *suivant leur âge et leur sexe.*

Nous sommes là en présence des doctrines du Babouvisme.

Écartant ce rêve généreux du philanthrope Abbevillois, pour revenir à ses propositions économiques, nous le voyons demander, sagement, que la vérité puisse arriver jusqu'au souverain, qui ignorait les entraves que la fiscalité apportait aux spéculations agricoles.

Le paysan était alors atteint, sous toutes formes ; et c'était lui qui devait travailler pour engraisser les privilégiés, dont le nombre augmentait sans cesse. Les privilèges étaient si excessifs, qu'ils produisaient partout des vexations brutales, qu'on aurait dû éviter avec soin.

Le marquis de Valenglert, cite un exemple singulier de ces vexations, arrivé à Avesnes, entre Abbeville et Amiens.

Un paysan menait au marché, dans sa charrette, le cochon de son voisin.

Au retour du marché, le voisin ne put prendre, dans la charrette, la place de son cochon.

Les privilèges des diligences et des messageries s'y opposaient.

Ce qui lui faisait dire, toujours avec juste raison, que « tout privilège exclusif est un don fait à un seul par le Gouvernement de la propriété de tous. »

Puis il ajoutait : « Nul tarif de proportion n'existe; tout est prohibé à l'insu de tout le monde. Le paysan qui a le malheur de perdre un demi-muid de vin ou de cidre dans sa cave, est à l'amende de 500 livres ; c'est le gros manquant ou trop bu ; pas un paysan ne sait ce qu'il peut faire ou ce qui est défendu. Les amendes du Royaume sont de 3 livres 15 sous ; celles de la Ferme sont de 300,500,1200 livres... Aussi que de gens ruinés par la Ferme ! que de gens aux galères !!... Il semble que toute propriété est à sa disposition... »

C'est que partout l'ambition des privilégiés l'emportait sur *la voix de l'humanité*; et qu'il fallait à ces gens-là, du travail « pour leur avancement, comme à un mili-
» taire quelques campagnes qui font gémir l'humanité. »

En forme de conclusion, le Marquis de Valenglert disait encore :

« Le Gouvernement de la France est manichéen.

» Le Roi veut le bien et le cherche.

» La Fiscalité veut de l'argent et opère le mal contre la volonté du Prince, quoique sous son nom.

« Le commerce est entaché d'infâmie de fait et d'opinion. Il y a, sans doute, une ordonnance qui permet à la Noblesse de commercer ; mais l'opinion le défend, ce qui est plus fort qu'une ordonnance. »

Accorder plus de liberté à l'agriculture, encourager le commerce, supprimer les charges inutiles, modérer l'ambition du corps de la Noblesse, qui « POURSUIT CONSTAMMENT
» DES CHIMÈRES ET QUI EST SURCHARGÉ DE PRIVILÉGIÉS A

» QUI L'ON A VENDU DES TITRES COMME ON VEND DU SEL ET DU » TABAC », secourir « LE PEUPLE, QUI A DES RÉCLAMATIONS » SANS NOMBRE TRÈS JUSTES, TRÈS FONDÉES, A FAIRE VALOIR. » ; tels furent les vœux formulés, en 1789, par le philanthrope dont nous venons d'analyser l'intéressant écrit.

Ses vues sont celles d'un homme perspicace, juste pour le passé, sévère pour le présent, et qui espère dans l'avenir.

Mais à tous, il demande de la modération dans les désirs.

Au Tiers-Etat, notamment, il dit ceci :

« Connaissez la source de vos maux... Vous payez plus d'impôt que les deux Ordres ? Ce ne sont pas eux qui vous ont imposé. La fiscalité a voulu tirer de l'argent en abondance, sans aucune vue politique, par la force, à tort et à droit. Le Clergé s'en est exempté dans le temps qu'il régnoit plus sur les âmes ; la Noblesse, par son accès auprès du Prince. Vous êtes restés seuls en butte aux coups fiscaux. Quels reproches fondés avez-vous à faire aux deux Ordres ? De vous avoir abandonnés dans cette joute ? Ne leur en sachez pas mauvais gré. Ils auraient succombé comme vous, s'ils n'eussent séparé leur cause. Vous payez la taille ! L'Etat reconnaîtra qu'il faut vous débarrasser de cette note désagréable, pour laisser renaître l'abondance et la splendeur. Vous tirez à la milice ! C'est le second chapitre du Code des Noirs. L'amour de l'humanité, si généralement répandu, engagera à la convertir en une prestation en argent.... Si un seul homme osoit exposer au roi tous les abus, obtenoit sa confiance, et résistoit à la tourmente de l'intrigue, ces abus disparaîtraient immédiatement. Mais Henri IV, lui-même, a pensé renvoyer Sully, et *lui a fait mauvaise chère*, suivant l'expression du temps. Il n'y a donc que les Etats à désirer.... »

Ces *Etats généraux*, si désirés et si discutés, sonneront bientôt le glas funèbre de la Monarchie ; et c'en sera fait, à tout jamais, de la taille, des aides, de la gabelle, de la milice, des privilèges et des privilégiés.

Partout on criera à l'*Egalité*, pour nous servir encore d'un mot du marquis de Valenglert ; et ce mot, repercuté de province en province, deviendra plus tard le mot de ralliement des hommes du Tiers-Etat, qui, voulant le *bonheur commun*, se grouperont en désespérés autour de Gracchus Babeuf.

Tandis qu'en Picardie, un membre de la Noblesse élevait la voix en faveur des habitants des campagnes, en Artois, d'autres membres de la Noblesse les excitaient contre le nouvel ordre de choses, dans une brochure, piquante d'intérêt, et qui dut être distribuée presque de porte en porte.

Cette brochure (1), peu commune aujourd'hui, a pour titre : *Le Réveil de l'Artois, ou Réflexions sur les droits et intérêts des Artésiens, et autres habitans des provinces Belgico-Françoises, par un habitant des provinces Belgiques.*

Il y est dit que dans la plupart des brochures et journaux dont on inonde l'Artois, on ne cherche qu'à égarer les populations, en leur faisant perdre de vue leurs intérêts, par des chimères, de fausses espérances et sous le prétexte toujours séduisant du bien public.

Que sommes-nous ?

Qu'allons-nous devenir ?

Que nous reste-t-il à faire ?

Telles étaient les questions que l'auteur anonyme adressait à ses compatriotes à la veille de la Révolution.

« Nous sommes un peuple libre », leur disait-on, et cette « précieuse liberté, nous la tenons de nos ancêtres, de nos pères, qui s'y sont maintenus au prix de leurs travaux et de leur sang. » Cette liberté, base de la constitution de l'Artois, et qu'on avait, disait-on, faussement dénommée *privilège*, émanait ou de la faveur des princes, ou des concessions gratuitement faites à l'Artois par la Nation française. L'Artois, ne s'étant réunie à la France que sous la condition expresse d'être gouvernée *suivant ses immunités, noblesses, franchises, libertés, privilèges, constitutions, usages et coutumes*, pouvait, dès lors, se séparer de la France, dès l'instant où la France, représentée par ses Souverains, cessait d'être fidèle aux engagements contractés.

---

(1) *S. l. n. d.* (1790). 48 pag. in-8. — L'auteur de cet opuscule est resté inconnu aux bibliographes.

C'était du langage de pays d'Etat.

En d'autres temps, la défense des *privilèges de l'Artois*, aurait pu être, pour ses habitants, un prétexte légitime à révolte ; mais plusieurs fois déjà, les privilégiés avaient payé cher leurs séditions ; et rien n'indiquait qu'ils voulussent se soustraire désormais à la loi commune. La tentative de soulèvement fomentée par la noblesse d'Artois, fut donc sans effet sur l'esprit des populations devenues indifférentes, ou prêtes à subir un nouveau joug. Il est incontestable cependant, que l'intérêt privé se trouvait atteint par le nivellement qui se préparait de toutes parts. La province d'Artois jouissait, en effet, de privilèges étendus.

Elle s'imposait elle-même, et ses contributions y étaient établies par ses préposés, dit l'auteur anonyme que nous analysons — alors que « dans la plupart des autres provinces, les impositions étaient ordonnées, réparties et perçues d'une manière arbitraire, injuste et tyrannique » ;

Son Administration était « douce, humaine et paternelle » ;

Elle n'avait jamais été assujettie à la taille personnelle, à la taille d'industrie, à la capitation, à la corvée, ou à quelqu'autres impôts de cette nature ;

Elle était exempte de la gabelle, — qui, en Picardie, avait motivé les plaintes si vives de Babeuf ;

Elle avait la faculté de cultiver le tabac et d'en faire le commerce ;

Enfin, on ne connaissait en Artois, ni papier timbré, ni formule, ni insinuation laïque ou ecclésiastique, ni contrôle, ni petit scel, ni droits pour les usages et communaux, ni huissiers priseurs, vendeurs de meubles, ni bureau des fermes, etc., etc.

Tous ces privilèges étaient de nature à porter les populations à donner leurs préférences à l'ancien régime; mais plus clairvoyants que leurs seigneurs, nos paysans acceptèrent d'être soumis, pour l'avenir, aux lois qui allaient régir la France entière. Pourtant on leur avait dit : « Attendez-vous à n'avoir jamais ni sûreté, ni tranquillité dans vos villes et dans vos campagnes; aucune propriété ne sera assurée, et nous serons dans un état de guerre continuel; toujours obligés d'avoir les armes à la main, pour défendre nos vies et nos fortunes. » Et, comparant l'avenir au présent, on leur insinuait qu'ils n'avaient presque rien à désirer en fait de liberté et d'égalité, et que comme leurs pères, ils devaient répondre aux projets qui menaçaient leurs coutumes : *c'est impossible* !

Ce mot ne fut pas dit, parce qu'en Artois et en Picardie on voulait, comme ailleurs, « briser l'esprit des Provinces et des grands Corps, » et unifier la France, jusqu'alors divisée en régions.

De même « que l'uniformité dans les lois criminelles a été un des plus grands bienfaits de la Révolution » (1), l'uniformité des coutumes, des règles administratives, a été, même pour les pays d'Etat, une supériorité marquée sur l'ancien régime.

Il ne faut pas oublier, au surplus, lorsqu'on fait des comparaisons de cette nature, que les droits dévolus aux Seigneurs d'après les anciennes institutions de l'Artois, étaient multiples, frappaient lourdement sur ceux qui en étaient grevés, et qu'il a fallu le grand ébranlement de la Révolution pour en venir à bout.

---

(1) *Exposé de la législation coutumière de l'Artois*, par E. Lecesne, aris, 1869, in-8, p. 567.

Néanmoins, ajoute M. Lecesne (1) à qui nous faisons cet emprunt, il faut reconnaître que la Coutume d'Artois « était infiniment plus libérale que la plupart des Coutumes de la France. Ainsi, elle s'était appliquée à restreindre autant que possible les droits féodaux si étendus ailleurs : on ne saurait trop faire remarquer cette différence. Ce qu'il faut surtout signaler, c'est que les terres roturières étaient beaucoup mieux traitées en Artois que dans une infinité d'autres provinces. Cela prouve évidemment l'importance dont le Tiers-État jouissait. »

Les États d'Artois donnèrent souvent l'exemple de l'amour du bien public (2), et malgré les difficultés que leur suscita l'évêque Conzié, et dont aucun historien n'a parlé, ils purent encore à la veille de la Révolution, pour atténuer les effets de la disette, employer plus de 600,000 livres à procurer du pain au peuple, en donnant à vingt livres les blés qu'ils s'étaient procurés à quarante livres et au-delà.

Mais on constatera combien étaient étroites, sur certains points, les vues des conservateurs du temps, lorsqu'ils invoquaient le droit qu'on avait en Artois de planter du tabac en toute liberté, comme un des motifs à opposer au nouvel ordre de choses.

Leurs doléances, à ce sujet, méritent d'être conservées.

Elles se résument en ces trois propositions :

« Nos terres sont très propres à la culture de cette plante; elle les purge des mauvaises herbes, et les dispose à porter dans l'année qui suit celle de la plantation, des récoltes de grains beaucoup plus abondantes.

---

(1) Même ouvrage, pages 112 et 113.

(2) On lit dans les *Mémoires de Bachaumont* (tome 34, p. 304) : « Partage des communes, projet présenté au feu roi, il y a plus de 20 ans, par le comte d'Essuille, et qui lui valut une très belle médaille de la part des Etats Généraux de la province d'Artois en 1771. »

« L'usage que nous en faisons contribue à nous préserver des maladies auxquelles nous expose l'humidité du sol que nous habitons.

« Le tabac est d'ailleurs une espèce de nourriture pour ceux qui en usent, et que cela vienne ou de la force de l'habitude ou de l'impression du climat, toujours est-il certain que PLUSIEURS D'ENTRE NOUS SE PRIVEROIENT PLUTOT D'UNE PARTIE DE LEUR PAIN, QUE DE LA FUMÉE DE CETTE PLANTE QUI EST DEVENUE UNE DE NOS PLUS DOUCES JOUISSANCES. »

C'est l'abêtissement officiel à son plus haut degré.

Le tabac, cette plante infecte, qui a détruit l'élégance et les bonnes manières arrivait, on le voit, à avoir chez nous la valeur d'une raison d'État.

M. de Calonne s'est également emparé de ce même argument, et on trouve dans son livre (page 211), cette autre doléance que les siècles précédents n'avaient point soupçonnée :

« Le paysan de l'ancien régime, en Artois, à la faveur des franchises de sa province, consommait beaucoup plus de tabac que le paysan d'aujourd'hui.

« C'était pour lui une denrée de première nécessité : la liberté de planter le tabac sans contrôle et la modicité du prix ayant fait contracter, MÊME AUX ENFANTS, l'habitude de fumer, habitude devenue pour tous une seconde nature.

« Aussi, quelle ÉNERGIE dans les protestations qui s'élèvent, quelle UNANIMITÉ dans la revendication des privilèges reconnus à la Flandre, à l'Artois, à la Franche-

---

(1) On fume moins depuis quelques années à Arras. C'est un progrès au point de vue physique ; et l'on remarquera, en effet, quelle influence désastreuse exerce sur les physionomies l'usage du tabac. Nos fumeurs de pipe, surtout, ont des figures grotesques.

Rappelons ici que l'article 15 de l'arrêté du 1er frimaire an II, constitutif du Comité de surveillance de la commune d'Arras, interdisait *expressément* aux Membres du comité de fumer en séance.

Comté, par l'arrêt du 29 décembre 1719, quelle INSISTANCE de la part des États, dès que les *fermiers-généraux* parlent d'étendre le monopole au-delà des frontières de la Picardie. »

Et citant, comme conclusion, un document tiré des archives de la Somme, M. de Calonne ajoute :

Les Picards envient l'HEUREUX SORT de leurs voisins d'Artois, qui fument tranquillement la pipe « de Saint-Omer, de Dunkerque ou d'Arras, sans craindre de se la voir arracher de la bouche par un commis trop zélé. »

« Nous savons bien, disent-ils, que le tabac n'est pas d'une nécessité aussi absolue que le sel, mais nous pouvons assurer en vérité que nous trouvons dans son usage UN DE NOS PLUS GRANDS PLAISIRS.

« Il nous DÉLASSE, il nous RÉCRÉE, il est notre DESSERT après nos frugals repas.

« Sommes-nous harassés de fatigue, il contribue à notre satisfaction.

« Son prix excessif nous oblige d'en modérer l'usage. Il faut nous ménager pour n'en user que 10 sols par semaine. Ceux qui sont passablement à leur aise en usent pour 20 sols.

« Quel PLAISIR le Roy nous feroit s'il vouloit nous accorder la liberté de ce délassement innocent ! »

Necker, affolé par les événements et le besoin de numéraire, recourut, à cette époque, à toutes les sources de revenus, et, nécessairement, n'oublia pas l'impôt sur le tabac.

Aussi, à cet égard, disait-il dans son *Mémoire à l'Assemblée Nationale* (1) (29 mai 1790) :

« Le produit de la Ferme de tabac a diminué ; mais avec une volonté bien positive de soutenir cette perception, le revenu qu'on en pourrait tirer surpasserait de quelques millions le prix du bail. »

---

(1) Nous lisons dans le même Mémoire : « On connait le produit de l'impôt sur les privilégiés, pour les six derniers mois de 1789, dans 16805 communautés, parmi lesquelles il en est d'assujetties à la taille réelle et à la taille personnelle ; mais pour la nature des impositions dans le Hainaut, le Cambrésis, la Flandre et l'Artois, les rôles de supplément pour les privilégiés se réduiront au plus modique objet. »

Ce grand ministre vit bientôt ses espérances déçues ; et lui, qui, en patriote zélé, rêvait l'établissement *d'un équilibre parfait et durable entre les revenus et les dépenses fixes*, devait en présence de *l'insubordination générale* qui régnait dans le royaume, et dont il était *justement effrayé*, laisser à ses successeurs, le soin de combler par d'autres moyens, le déficit béant du trésor, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été rempli, malgré l'élévation croissante de la consommation du tabac et des alcools.

Il y avait mieux à faire qu'à flatter une des plus dégoûtantes passions de l'humanité.

On pouvait invoquer les services rendus par la noblesse et le clergé, montrer leur influence s'étendant dans la province aux intérêts les plus divers ; mais, à cet égard, l'opinion publique était divisée ; et si on se souvenait du bien si largement accompli, on se souvenait aussi du mal, trop de fois protégé par ceux qui auraient dû l'anéantir.

On savait que, depuis des siècles, l'argent des malheureux campagnards servait à engraisser ce qu'on appellera plus tard la *ménagerie royale*.

On savait qu'au palais de Versailles, étincelant de dorures, on n'avait nulle pitié du *pauvre peuple* en guenilles.

Aussi, laissa-t-on faire ceux qui, les premiers, osèrent miner le trône et l'autel.

L'accumulation du mal était jugée telle, qu'on crut à une protection divine ; et nul, si ce n'est les intéressés, ne se leva pour dire à la révolution menaçante : *c'est impossible !*

L'impossible était alors le possible.

On commençait, enfin, à comprendre, que « c'est le peuple qui compose le fond des Nations, et qui, par la réunion de ses forces, par son travail et son industrie, est l'appui et le nourricier de la royauté. » (1).

Le temps était passé où l'on pouvait dire avec Charron, que le vulgaire est de « basse, serville et mécanique condition » ; que son jugement et sa sagesse reposent sur « trois dez et l'aventure » ; que « vilement esclave ou insolent sans mesure, » on devait le traiter en « beste sauvage et lui monstrer le baston. »

Le bâton avait changé de mains ; et c'était, cette fois, le vulgaire qui demandait des comptes à ses anciens traitants.

L'affaiblissement du Pouvoir exécutif, s'exerçant graduellement avait, suivant le mot de Necker (2), favorisé les systèmes républicains.

C'est que depuis plusieurs siècles, tout l'argent, péniblement amassé des campagnes, s'en allait vers les villes ; c'est que la centralisation à outrance, qui dominait et qui domine encore nos administrations, faisait tout affluer vers les centres, et qu'ainsi, en toutes choses, il y avait pléthore en haut, anémie en bas.

Déjà, Richelieu avait dit : « La faiblesse de notre siècle est telle que les premiers de l'État ne sont que d'illustres brigands : au lieu d'être guidé par la justice, on est d'ordinaire emporté par la faveur. »

Nous avons vu ensuite l'or de nos campagnes servir à l'édification des châteaux et des hôtels de tout ce qui, de loin ou de près, touchait au trône ; nous avons vu Hortense Mancini apporter au duc de la Meilleraie, son mari, une dot de trente millions, et Colbert, — pour ne citer que deux illustres — mourir, comblé des faveurs du roi, laissant à ses enfants, déjà richement dotés, une fortune de plus de cinquante millions.

---

(1) *Œuvres de Valentin Jamerai-Duval. St-Pétersbourg*, 1784, 2 vol. in-8.

(2) *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats. Paris*, 1792, 2 vol. in-8, t. II, p. 366.

Les finances étaient devenues l'art de pressurer les peuples.

Plus tard, un prêtre (1) osera dire devant la Cour assemblée :

« Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité, m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes cause, et qu'on vous le laisse ignorér. »

Une autre fois (2) il jettera encore ce défi à la royauté :

« Si les peuples n'ont pas le droit de parler, ils ont le droit de se taire, et leur silence est la leçon des rois. »

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, cette apostrophe expressive de d'Aubigné, retentit à la Cour, comme une menace :

« Vous laissez mendier la main qui tient les armes ! »

La situation était à peu près la même à la veille de la Révolution, au point que le marquis de Villette (3), dans ses Cahiers, inscrivait cette réforme :

« Demander que le Ministre des Finances soit l'homme
» de la Nation, et non pas l'homme du Roi ; et qu'à sa
» retraite, ou à son renvoi, ses biens soient sous la main
» de la Justice, et mis en saisie réelle, jusqu'à ce qu'il ait
» établi et purgé sa comptabilité; et comme on dit, obtenu
» son *quitus*.

» Depuis deux siècles, on ne compte guère que trois
» Ministres qui soient dignes de faire exception à cette
» rigueur. »

En l'an VII, un romancier dira encore, avec non moins de raison :

« Aristide, surnommé le juste, chargé de régir les
» finances de la république d'Athènes, mourut si pauvre,

---

(1) L'abbé Beauvais, de Cherbourg : *Sermon prêché devant Louis XV*.

(2) *Panégyrique de Louis XV*.

(3) *Mes Cahiers*. Senlis, 1789, in-8, — art. IX.

» que l'Etat fut obligé de faire les frais de ses funérailles ; je
» ne crains pas un pareil embarras pour la république fran-
» çaise. »

Cette anecdote (1) nous ramène au temps de Babeuf, et justifie pleinement ses invectives violentes contre la République des Riches, dont il réclamait le renversement dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pourtant, par-ci, par-là, quelques aspirations vers une plus juste répartition de la richesse publique, se faisait jour à travers l'égoïsme des possesseurs.

Ainsi, au Parlement de Dauphiné, ce principe (2) fut souvent admis dans les contestations entre particuliers et communautés : *Vaut mieux qu'un particulier souffre que tout en général.* »

Un arrêt de la Cour-Souveraine de Lorraine et Barrois, du 20 février 1699, (3) avait aussi ordonné « que les Aisez » seraient « imposez pour la substance des pauvres. »

Il faut ensuite arriver jusqu'à Turgot, dont Louis XVI a fait un si grand éloge, et qu'un Prélat (4) a récemment calomnié dans une Chambre française, pour avoir, enfin, la notion du Peuple.

Babeuf apparaît dans le même temps, et réclame pour tous, une part plus équitable au banquet de la vie.

Les lenteurs apportées par l'ancienne monarchie à satisfaire les aspirations du peuple, tenaient à diverses causes ; d'abord à un besoin impérieux de maintenir un état de choses que l'on croyait favorable au prestige du trône ; ensuite à l'absence de tout contrôle, de toute liberté de presse.

---

(1) *Juliette et Dalmor*, par Ricard de St-Hillaire. Paris, an VII, tome II, page 176.

(2) Voir spécialement : *Plaidoyers de Maistre Basset*. Grenoble 1668, in-fol., II-16.

(3) *Recueil des arrêts de la Cour*. Nancy, 1717, in-4, p. 168.

(4) M. **Freppel** : Je ne connais pas d'esprit plus faux et plus malfaisant que Turgot (*Réclamations et mouvements divers.*)
C'est Turgot qui a créé la question ouvrière...

La Déclaration du Roi du 28 mars 1764, portant « défense d'imprimer et débiter aucuns écrits, ouvrages » concernant la Réforme ou administration des finances, » etc. », avait en vue, en quelque sorte, l'amour du bien public ; et malgré les sages *Réflexions* de l'abbé Morellet (*Londres*, 1775) et des économistes, on se hasardait bien à en enfreindre les dispositions.

On a vu quelles difficultés rencontra Babeuf lorsqu'il voulut répandre à Arras une brochure sur *la Constitution militaire.*

Lorsqu'enfin, la liberté de parler et d'écrire fut solennellement proclamée, il surgit de toutes parts des cahiers de doléances qui révèlaient des besoins immenses; elles n'étaient que la confirmation de la touchante supplique (1) que le Parlement de Paris avait adressée au Roi, le 24 juillet 1787 :

« Les suppressions, les réformes, les économies sollicitées tant de fois par vos Parlements, demandées par les » Notables, promises à leur juste persévérance, sont » attendues tous les jours par le malheureux Cultivateur, » dont les larmes arrosent le champ qui contribue à tant » de dépenses inutiles avant de fournir la subsistance à » celui qui l'a ensemencé; elles sont attendues par le » Journalier, plus malheureux encore, qui n'aque ses bras » pour sa famille et pour lui, et qui, privé de l'étroit nécessaire, prend sur sa pauvreté même pour fournir aux » besoins de l'Etat. »

Après ces plaintes nombreuses, réitérées, incessantes, qu'y a-t-il donc à s'étonner que Babeuf, repoussé par la Noblesse et le Clergé, se soit fait le porte-voix du Peuple, dont il était issu, et dont il connaissait particulièrement les souffrances ?

---

(1) *Remontrances du Parlement de Paris*, arrêtées le 24 juillet 1787. Broch. in-8.
L'auteur d'un autre opuscule (*Le Passé, le Présent et l'Avenir. Paris*, 1790, br. in-8), a dit avec vérité :
« On ne peut se dissimuler que c'est aux Parlemens, et surtout à celui de Paris, que la France est redevable de cette Révolution; sans leur courage nous gémirions aujourd'hui sous le despotisme le plus affreux. »

Son action dût même être d'autant plus ardente, qu'il avait plus à se plaindre du dédain affecté des deux autres Ordres, qui, en l'écartant de leurs arènes littéraires, alors qu'il ne pensait sans doute qu'à devenir un citoyen estimé, avaient semblé lui dire : — Tu es pauvre, malheureux ; reste pauvre, malheureux, et ne songes pas à sortir de ta condition par l'étude et le travail !

Dans tous les cas, Babeuf sera prêt au combat quand sonnera le glas funèbre de la monarchie des Capétiens.

Quelques écrivains ont reproché à Babeuf d'avoir, à certaines heures, regretté en quelque sorte le passé, et dit qu'on *était mieux sous un Roi que sous la République des Riches.*

L'accusation s'était déjà servi de cet argument et en avait fait même une des bases de son formidable réquisitoire, afin de mieux égarer le public et les jurés sur les tendances, essentiellement républicaines, de la conjuration de Babeuf.

Cet argument n'a pu tromper que ceux qui veulent être trompés.

En comparant le *passé* au *présent*, dans un moment de profond écœurement, Babeuf ne fit que constater, en historien impartial, une situation d'autant plus regrettable que la vente des biens du Clergé et de la Noblesse, avait comblé, et bien au delà, le déficit de 55 millions constaté dès 1789.

Mais cette constatation était la condamnation des hommes du jour, repus, soudoyés, vendus, et de qui il n'y avait plus à attendre aucune mesure favorable au peuple.

Qui de nous, au cours de sa carrière de publiciste, n'a pas éprouvé de semblables indignations ?

Pour apprécier la justesse de l'observation de Babeuf, il suffit de comparer la situation des hommes qu'il attaquait avec ce qu'elle fût plus tard.

Encore un peu de temps, et tous ces sans-culottes seront chamarrés, quand l'heure de l'ingratitude aura sonné, et ils deviendront tous, à tour de rôle, comtes ou barons de l'Empire ; et l'on verra même le défenseur de Babeuf, Réal, créé successivement Conseiller d'Etat, Comte et Préfet de police.

C'était à croire que la Nation française ne produisait plus que des traîtres et des lâches.

M. Ed. Drumont, dans la Liberté du 12 janvier 1883, formule la même appréciation :

« Le luxe insolent — dit-il, — qu'affichaient les parvenus passés tout à coup de l'extrême indigence à la plus magnifique situation financière, contrastant avec leur manque absolu d'éducation, ne faisait qu'exaspérer la misère de tous. Tous les hôtels et tous les châteaux des environs de Paris étaient en possession d'hommes qu'on avait vus besogneux et faméliques sept ou huit ans avant. Ecoutez les Goncourt qui, sous ce titre : *La Société française sous le Directoire*, ont écrit un livre qui n'est point seulement une merveilleuse évocation artistique, mais aussi un ouvrage d'une érudition presque trop minutieuse : « Promenez-vous aujourd'hui par la grande ville ; à tout hôtel à cour d'honneur, à fronton sculpté, demandez le nom du propriétaire : un nom de conventionnel, de ministre, de directeur vous sera jeté. Sortez par toutes les portes de la grande ville ; à ces châteaux clôturés d'une lieue de verdure, demandez le nom du propriétaire : un nom de directeur, de ministre, de conventionnel vous sera jeté. Oui, ce que l'architecture a de merveilles ; oui, ce que la nature a de magnificences : le palais et ses splendeurs, la terre et ses richesses, la forêt et ses ombres, ç'a été les jetons de cette Académie de sang — la Convention. » Quoi d'étonnant, après cela, à ce que les théories de BABEUF PARUSSENT LÉGITIMES aux yeux de tous ces MALHEUREUX qu'on AVAIT LEURRÉS DE SI BELLES PROMESSES EN 1789 et qui se trouvaient plongés dans un dénument mille fois plus cruel qu'avant la Révolution !

« La Religion n'était plus là pour consoler ces déshérités et leur apporter des paroles d'espérance. »

Babeuf, et c'est ce qui milite en sa faveur, ne réclama jamais de mesures violentes ou vexatoires avant l'époque de la conjuration de l'an V; nous le voyons, au contraire, à ses débuts, gémir sur le sort réservé à la Monarchie, sympathiser avec toutes les douleurs, désirer qu'un accommodement s'opère entre les divers Ordres. Ce n'est que quand il est convaincu que la lutte entre le passé et l'avenir est inévitable, et qu'il faut la désirer dans l'intérêt de la Nation, qu'il y prend part avec la fougue entraînante de son tempérament d'athlète; mais, encore, n'est-ce pas lui qui dira : Hors la loi ! On le trouve, toujours du côté des victimes, lorsqu'il s'agit de combattre et de détruire les égorgeurs. Aussi, fut-il hostile à Carrier et à Robespierre.

Si, plus tard, Babeuf se montra favorable aux idées de ce dernier, c'est qu'il avait reconnu que les vrais républicains n'étaient pas du côté des Thermidoriens, et qu'avant tout il voulait le succès de la République.

Qu'on nous permette d'ajouter, pour les plus scrupuleux, qu'il n'y a pas un mot d'irréligion dans ses écrits, et que s'il eut à se plaindre de quelques moines, il respecta toujours le culte catholique et la morale évangélique.

C'est dans son livre contre Carrier qu'il faut aller chercher le vrai Babeuf : il s'y montre là patriote éclairé, aimant ardemment le peuple, mais protestant, au nom même de la République, contre les excès sanguinaires dont on la souillait sans cesse, et contre nos soldats qu'on gorgeait de pillage.

Il s'y déclare, avec véhémence, contre les vices-rois départementaux ou Proconsuls que la Convention avait délégués partout pour répandre la Terreur; et il affirme, avec quelque raison que c'est la guerre de la Vendée, où on n'aurait dû envoyer que des Commissaires civils, et qui fut accueillie sans examen, à la faveur des troubles et des alarmes, qui créa à la République ses plus sérieuses difficultés, et lança, contre elle, dès ce jour, tout ce qui restait en France d'hommes énergiques appartenant à l'ancien régime.

Il nous représente les habitants de la Vendée, comme des hommes agrestes, simples, bons, humains, très rapprochés de la nature, et par conséquent propres à bien recevoir le dogme de la liberté.

Dès lors, si la religion du républicanisme leur eut été portée et présentée comme elle devait l'être, il aurait été facile de faire tomber de devant les yeux de ces peuplades égarées, le bandeau qui les offusquait. »

Mais il ne pouvait admettre que le dessein qu'on avait eu sur ces malheureuses contrées, fut d'opérer leur conversion, quand, dit-il, on y prêche la foi démocratique, comme jadis on prêcha celle du Christ au Mexique.

C'était toujours l'atrocité et il repoussait l'atrocité.

De même qu'autrefois on disait à ceux qui n'avaient jamais entendu parler de Jésus le Galiléen : *Crois en Dieu, ou je te tue*, on disait à des peuples ignorants, la cocarde nationale d'une main et le fer de l'autre : *Crois aux trois couleurs, ou je te poignarde.*

Rien n'est donc changé, disait tristement Babeuf : ce sont toujours les mêmes masques, les mêmes moyens ; le fond du cadre reste le même.

Il aurait voulu — et c'est en quoi il a droit à l'estime des libéraux, — une RÉPUBLIQUE GÉNÉREUSE, OUVERTE A TOUS.

Mais il n'en était point ainsi pour la Vendée.

Là, on avait « prescrit de tout tuer et de tout brûler. »

Dans ce pays en rebellion, personne ne devait être cru sur parole.

« Je suis patriote et je vais vous le prouver, disait un » pauvre honnête homme de Vendéen.

« Tant pis, lui répondait un brigandin tricolore, avide

» de piller sa dépouille ; tu habites une terre maudite : tu
» mourras !

» Et à l'instant, l'infortuné et paisible agricole est couché en joue ; il expire sur son foyer ; son agonie équivaut à mille morts, par le poignant spectacle de sa femme qu'il voit éprouver le même sort, mais livrée auparavant aux horreurs brutales de leurs communs assassins,.... de ses enfants également immolés, emportés au bout des bayonnettes,.... de sa maison en proie à la cupidité rapace des cannibales, et finalement livrée aux flammes sous lesquelles il rendra ses derniers soupirs. »

Après ce navrant récit, Babeuf ajoute qu'il va arracher tout à fait le voile qui a empêché de découvrir, jusqu'alors, qu'il n'a existé une insurrection de la Vendée, que parce que d'infâmes gouvernants l'ont voulu, et qu'il entrait dans leur plan affreux, tandis qu'on sarclerait la Nation dans toutes ses diverses parties, de la faucher totalement dans une région entière, qui, par sa beauté et sa bonté productives, fournirait une vaste ressource à l'établissement des premières Colonies agrariennes.

L'idée primordiale de Babeuf, celle qui domine ses écrits et qui dirige ses actes, éclate de nouveau dans ces dernières lignes.

C'est toujours le *bonheur commun*, qu'il a rêvé pour la Nation entière, qui le fait protester aussi violemment contre une expédition désastreuse pour tous, et qu'il entrevoit sous des couleurs peu favorables à l'amélioration du sort du plus grand nombre.

Il disait dès le début de cet écrit que nous analysons : « Maximilien et son conseil avaient calculé qu'une vraie régénération de la France ne pouvait s'opérer qu'au moyen d'une distribution nouvelle du territoire et des hommes qui l'occupent. »

Suivant lui, Robespierre et son conseil étaient « convaincus que les régulateurs d'un Peuple n'ont rien fait de stable et de solide pour sa régénération, s'ils n'ont réalisé la grande conclusion de J. Jacques, *que pour que le gouvernement soit perfectionné il faut que tous les citoyens aient assez et qu'aucun n'ait trop.* »

Donc, « pour assurer d'une manière inaliénable, le domaine de chaque individu et sa portion alimentaire suffisante, garantie sur toutes les combinaisons convenables, même sur celle du calcul de la proportion entre la population et la somme totale des produits du sol, » il fallait, puisque les propriétés étaient tombées aux mains d'un petit nombre de français, les ramener toutes sous la main du Gouvernement en immolant les gros possesseurs, et en imprimant aux autres une terreur assez forte pour les décider à souscrire à la loi désormais commune de l'indivisibilité de la propriété.

Le système de dépopulation adopté par Carrier, à Nantes, par Lebon, à Arras, et par d'autres Proconsuls, n'aurait eu, suivant Babeuf, d'autre raison d'être que d'assurer la nouvelle répartition des richesses entre ceux qui devaient rester; et, dès lors, s'expliquerait la « guerre de » Vendée, la guerre extérieure, les proscriptions, les » guillotinades, les foudroyades, les noyades, les confis- » cations, le maximum, les réquisitions, les préhensions, » les largesses à certaine portion d'individus, etc. »

Quelque extrême que soit cette conclusion, elle démontre qu'en l'an III, date de la publication du livre, Babeuf était fortement opposé aux exécutions qui avaient souillé le sol de la France.

Du reste, il s'empressait d'ajouter en note :

« Je supplie qu'on ne suspecte point ici ma doctrine. » Je n'en fais point mystère. Je n'ai point d'opinion de » circonstances... Je déclare donc que je n'entends point » censurer la partie du plan politique de Robespierre, re- » lative aux secours levés sur les riches en faveur des en- » fants et des parents des défenseurs de la Patrie. Je ne » censure même pas les mesures institutionnelles qui ont

» pour objet de saigner l'enfant de la fortune pour récom-
» penser ces défenseurs eux-mêmes, au retour des com-
» bats.

« Ce que je vais dire a déjà été réfléchi et observé, mais
» on ne peut trop le répéter.

« Il ne serait nullement juste que celui qui n'a rien
» s'exposât et se sacrifiiat pour défendre les propriétés
» au profit de ceux qui les tiennent, tandis que ces der-
» niers laisseraient languir sa famille, et lui-même à son re-
» tour, si le hasard le faisait survivre aux fatigues et aux
» périls de la guerre.

« Je vais plus loin, — ajoutait Babeuf. Je dis que, dût
» cette opinion paraître ressembler au système de Robes-
» pierre, soit que l'on combatte ou non, LE SOL D'UN
» ETAT DOIT ASSURER L'EXISTENCE A TOUS LES MEMBRES DE
» CET ETAT. »

« Je dis que quand, dans un Etat, la minorité des socié-
» taires est parvenue à accaparer dans ses mains les ri-
» chesses foncières et industrielles, et qu'à l'aide de ce
» moyen elle tient sous sa verge et use du pouvoir qu'elle
» a de faire languir dans le besoin, la majorité, on doit recon-
» naître que CET ENVAHISSEMENT N'A PU SE FAIRE QU'A L'ABRI
» DES MAUVAISES INSTITUTIONS DU GOUVERNEMENT.

« Et alors, ce que l'administration ancienne n'a pas
» fait dans le temps pour prévenir l'abus ou pour le répri-
» mer à sa naissance, l'administration actuelle doit le
» faire pour rétablir l'équilibre qui n'eût jamais dû se
» perdre.

Par conséquent, « l'autorité des lois doit opérer un re-
» virement qui tourne vers la dernière raison du Gouver-
» nement perfectionné du Contrat-social : QUE TOUS AIENT
» ASSEZ ET QU'AUCUN N'AIT TROP.

Si c'est là, concluait Babeuf, « ce que Robespierre a vu,
« il a vu, à cet égard, en Législateur. »

Robespierre avait, en effet, jeté un jour, comme défi à ses détracteurs, ces mots qui résument sa doctrine :

« Une révolution qai n'a pas pour but d'améliorer profondément
» le sort du peuple n'est qu'un crime remplaçant
» un autre crime. »

S'exprimant lui-même en Législateur, Babeuf disait aussi :

« Ne seront pas Législateurs, tous ceux qui ne tendront
» point, PAR DES INSTITUTIONS qu'il soit possible d'enfreindre,
» A POSER DES BORNES SURES A LA CUPIDITÉ et à l'ambition,
» à affecter tous les bras au travail, mais à garantir,
» moyennant ce travail, le nécessaire à tous, l'éducation
» égale et l'indépendance de tout citoyen d'un autre ; A
» GARANTIR de même LE NÉCESSAIRE, sans travail, A L'ENFANCE,
» A LA FAIBLESSE, A L'INFIRMITÉ ET A LA VIEILLESSE.

« Sans cette CERTITUDE DU NÉCESSAIRE, SANS CETTE ÉDUCACATION,
» sans cette indépendance réciproque, jamais vous
» ne parviendrez à rendre la LIBERTÉ AIMABLE ; JAMAIS VOUS
» NE FEREZ DE VRAIS RÉPUBLICAINS.

» Et JAMAIS VOUS N'AUREZ LA TRANQUILLITE INTÉRIEURE ; jamais
» vous ne gouvernerez paisiblement ; jamais la poignée
» de riches ne jouira avec sécurité d'un regorgement
» scandaleux, à côté de la masse affamée. »

Il ajoutait ensuite, avec un sentiment de tristesse qui peint bien l'état de son âme :

» Que les premiers voient justes et ouvrent les yeux à
» la vérité, à leurs propres intérêts ; il s'exécuteront eux-mêmes
» ; autrement, la nature (elle fut toujours juste),
» quand la mesure est comblée, quand l'essaim du peuple,
» à qui tout garde-manger est fermé, est devenu dévorant,
» force toutes les digues ; alors, cette guerre intestine qui
» subsiste toujours entre les affameurs et les affamés, éclate
» et renverse tout ; alors il n'y a point de gouvernement
» qui puisse arrêter le torrent ; alors, se réalise ce qu'a dit
» Barrère : *Les malheureux sont les puissants de la terre ;
ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements
» qui les négligent.* Il n'y a que la dépopulation qui soit
» capable de calmer ce vent impétueux ; mais le simple

» essai de ce moyen n'est pas sans danger. Barrère, Robes-
» pierre et adjoints, en ont fait l'expérience. »

» JE RÉPROUVE PAR DESSUS-TOUT, concluait Babeuf — CE
» POINT PARTICULIER DE LEUR SYSTÈME.

» Outre que je ne crois pas avec eux que les produc-
» tions du sol français aient jamais été en proportion in-
» férieure aux besoins de tous ses habitants, c'est que je
» suis encore, sur le chapitre de l'extermination, homme
» à préjugés.

» Il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maxi-
» milien Robespierre.

» Je crois que dans le cas même où il serait bien re-
» connu que les moyens en subsistances d'une Nation ne
» seraient point en mesure suffisante pour remplir l'appé-
» tit de tous ses membres, LES SIMPLES LOIS DE LA NATURE
» COMMANDENT, AU LIEU DE LA DÉPOPULATION, LA PRIVATION
» PARTIELLE DE CHACUN DE SES MEMBRES POUR SATISFAIRE,
» PAR EGALITÉ, DANS LA PROPORTION USUELLE, LES BESOINS
» DE TOUS. »

On ne saurait vraiment parler un plus noble langage; et il y a loin de ce langage aux infâmies dont les accusateurs de l'an V ont voulu charger la mémoire de Babeuf.

On sait, du reste, qu'en certaines provinces, la répression n'avait pu être aussi terrible qu'à cause de la terreur produite par l'aspect de la guillotine, de l'indifférence de la partie de la population non suspectée, et de la lâcheté évidente de l'autre partie.

Babeuf, lui-même, l'a dit dans ses écrits contre Carrier :

« La nature ou l'éducation peuvent donner au monde des hommes-fléaux, des monstres malfaisants comme Carrier, Lebon et Collot, mais, dans la Société, ils ne peuvent point exercer leurs ravages destructeurs, que ceux qui se mêlent de la régir n'y consentent. »

C'est la justification du mot de Joseph Lebon, lors de son procès :

« Je n'ai rencontré dans le Pas-de-Calais que des hypo-
» crites et des lâches ; si je suis un si grand criminel
» qu'on le dit, comment donc ne s'est-il pas trouvé un
» homme pour me tuer d'un coup de pistolet? J'étais pres-
» que toujours seul. »

Nous venons de révéler le for intérieur de Babeuf; nous l'avons montré bon, humain, généreux à l'excès, en présence d'une insurrection formidable qui mettait réellement en péril le Gouvernement républicain.

A deux ans de distance, il apparaît dans l'histoire, sous des couleurs plus sombres, ou, au moins, intentionnellement assombries.

Par les journaux à sa solde, la réaction royaliste l'accable des plus noirs épithètes, ainsi que tous ceux qui, sous le nom de Patriotes ou de Démocrates, proclamaient toujours la doctrine du *Bonheur commun.*

Le *Courrier républicain* disait notamment :

« Tant qu'il existera un seul Patriote en France, il
» n'y aura ni repos, ni sûreté... Ce sont des serpents qu'il
» faut écraser au plustôt, des bêtes fauves qu'il faut exter-
» miner. »

Le *Courrier des Journaux* (n° 228) s'exprimait ainsi :

« On disait en Vendémiaire que les conspirateurs
» n'avaient pas le droit d'invoquer une Constitution qu'ils
» voulaient anéantir; pourquoi ceux de Floréal seraient-
» ils plus admis à la protection de ces formes qu'ils mé-
» connaissent... Ce n'est point avec des formes constitu-
» tionnelles que Cicéron battit et anéantit les associés de
» Catilina, et Pompée ceux de Spartacus... Ce n'est ja-
» mais avec des formes constitutionnelles qu'on soutient
» les Empires ébranlés jusque dans leurs fondements. »

D'autres côtés on écrivait :

« Il n'y faut pas tant prendre garde pour des factieux
» (*Dumolard*) ;

« Il est si difficile pour le Gouvernement de punir lé-

» galement... ; profitez de cette occasion » (*Thibeaudeau*, discours du 2 messidor ;)

« Il faudrait trop de temps, si l'on voulait procéder con- » tre des conspirateurs dans les formes » (*Le même*).

Ce qui faisait attribuer au Gouvernement, par Babeuf, cette autre déclaration : « TUEZ-LEZ, OU NOUS SERONS OBLI- » GÉS DE LES TUER NOUS-MÊMES... Abrégez le plus que vous » pourrez ce procès ; faites ce que vous voyez que nous ne » pouvons faire. CES HOMMES SONT NOS ENNEMIS ; nous » avons besoin de votre secours pour les exterminer. Eh ! » bien, nous attendons de vous du zèle, tout le zèle né- » cessaire. Servez-nous comme nous le désirons être. Par- » tagez nos passions ; nous vous donnerons tous les moyens » de force convenables, toute la latitude que vous vou- » drez. Et l'argent aussi ne vous manquera pas... Frap- » pez qui nous vous dirons, et ne consultez pas d'autres » devoirs !... »

C'était, en effet, autre chose qu'un simple délit, qu'un crime même, que cette conspiration ; ou plutôt, ce n'était ni un crime, ni un délit : c'était la revendication d'une fraction de la société contre l'autre fraction, et elle s'appuyait sur des considérations telles et sur un tel but à atteindre, qu'il fallait que l'une ou l'autre disparut.

Ce fut, comme toujours, la fraction déshéritée qui succomba.

La fraction riche, avec ses pouvoirs publics, ses tribunaux, ses armées, sa police, eut vite raison d'une poignée d'hommes qui, pour conspirer, n'avaient que quelques milliers d'adhérents, dissiminés partout, un journal, une plume, redoutable et redoutée, mais peu d'argent et peu d'influence, au-delà de certaines individualités.

Cette fois encore, le *bonheur commun*, le *bonheur général*, entrevu par quelques-uns au profit de tous, restait à l'état de *rêve philosophique* : la bayonnette tuait l'idée.

La Société, désorganisée, ne voulait pas d'organisation ; tel on avait été pendant des siècles, tel on devait rester, Il faut bien le dire, rien n'est plus vague, plus redoutable aussi, que le programme d'organisation, rêvé de siècle en siècle, par des hommes supérieurs. L'immense envergure de leurs vues nuit peut-être à la réalisation de leurs idées. Habituées à ramper sur le sol natal, à y chercher leur pâture, dans un rayon circonscrit d'avance par la fatalité, les populations pauvres, s'habituent difficilement aux idées des réformateurs ; elles en sont même effrayées. Aussi est-ce un rêve de compter sur elles absolument. Le moindre choc les abat; la lassitude qui suit les premiers revers, les anéantit sans rémission; de sorte que les efforts surhumains qu'il y aurait à faire pour vaincre les résistances qui s'offrent de toutes parts au réformateur, ne sont jamais assez étendus, assez considérables, pour atteindre le but désiré, espéré, mais toujours rêvé. On trouve des hommes, des groupes, prêts à tout sacrifier, voués d'avance aux holocaustes, on ne trouve jamais une nation entière. C'est qu'une nation, écrasée par son propre poids, ne se lève jamais au seul appel d'un réformateur. Le temps, avec ses caprices, ses anéantissements, ses relèvements, est, tout le démontre, le seul remède efficace aux grandes douleurs, aux grands enfantements.

L'homme ne détruit pas l'homme, il aide à le faire revivre.

Babeuf fut-il un conspirateur dans le sens matériel du mot ?

Y eut-il une Conspiration ?

Telles sont les questions qui se présentent à l'esprit de l'historien, à l'origine même du procès de Floréal.

Babeuf et ses co-accusés prétendent qu'il a existé seulement une *Société de Démocrates*, dont le but était de ramener l'esprit public vers les principes républicains, et de combattre vigoureusement les manœuvres du royalisme, au profit du gouvernement établi.

Le jugement qui condamne Babeuf à la peine de mort, l'a disculpé de toute accusation de conspiration.

Et pourtant Buonarotti, qui a été l'historien de la conspiration, a dit dans son livre :

« La dénonciation était vraie; dans son ensemble, la » conspiration avait été réelle, et les principaux accusés » n'en nièrent l'existence que par un pieux mensonge » dont ils ne se promettaient aucun succès, et dont ils » rougissaient dans leur cœur. »

Beffroy de Reigny (1),qui a dû connaître Babeuf,et qui, dans tous les cas, était son compatriote, a porté sur lui ce sévère jugement :

« Babeuf, dit-il, fut l'image de l'âne dans la fable des *animaux malades de la peste.*

« La conspiration dont on le fit passer pour être le chef, n'était pourtant rien moins qu'une plaisanterie.

» Ce qui paraîtra toujours singulier, c'est l'audace des complices d'un homme sacrifié à l'empire des circonstances, et l'acharnement avec lequel ils poursuivent jusqu'à la mémoire de celui DONT LA MORT A EXPIÉ LEUR CRIME. On entend dire à tous les anciens amis de Babeuf *qu'il méritait bien son sort.* Et c'est précisément pour les avoir aidés dans leurs complots, qu'il fut victime ! Au reste, cela n'est pas étonnant, puisque j'ai vu des hommes échappés à la misère par la générosité d'un Gouvernant, jeter les premiers la pierre à ce Gouvernant après sa disgrâce, lorsqu'il les avait placés et tirés de l'indigence.

» On a fait trop d'honneur à Babeuf, qui n'était que l'écho d'une faction, de former un nouveau mot avec son nom. On s'est presque toujours trompé sur les véritables chefs des conspirations.

» Les *Babouvistes,* puisque *Babouvistes* y a, ne sont pas encore anéantis. Les succès du parti contraire commencent pourtant à les décourager un peu. »

Entre ces opinions si diverses, nous déclarons, après avoir lu et comparé toutes les pièces du procès et tous les papiers de Babeuf, que nous ne voyons pas qu'il y ait eu conspiration, dans le sens réel du mot, c'est-à-dire qu'il ait existé une organisation assez puissante pour renverser le Directoire, ou même pour tenter, avec quelque chance de succès, son renversement.

---

(1) *Dictionnaire Anéologique, par le Cousin Jacques. Paris, an VIII,* tome I, p. 218.

A cet égard, nous croyons fermement à la véracité des déclarations de Babeuf.

Entre l'affirmation si précise de Buonarotti, les termes du jugement et la défense de Babeuf, intéressé nécessairement à se justifier, il y a place pour une opinion sérieuse ; et cette opinion est qu'en présence des dangers, très réels, que faisaient courir à la République les insurrections des royalistes, Babeuf dut réunir tous ses efforts pour combattre ces derniers, et que, jugeant que le moment arriverait où il faudrait agir et descendre dans la rue, il eut, à certaines heures, le délire patriotique, et jeta sur le papier quelques idées, sans doute exagérées, ainsi qu'il le reconnut, mais qui, après tout, répondaient alors parfaitement aux nécessités du moment.

Trahi par le Directoire, dont les tendances réactionnaires n'étaient un mystère pour personne, le Peuple n'avait plus en réalité qu'à compter sur lui-même, s'il voulait sauver la République ; c'est ce qu'avaient compris Babeuf et ses partisans ; mais la qualité même de la plupart d'entre eux, leur âge, leur misère, étaient autant d'obstacles à ce qu'ils fussent suivis ; et sans Babeuf, leur chef, leur tribun ou leur *Secrétaire*, comme on voudra, nul d'entre eux n'eut été écouté.

Il y eut certainement, dans l'esprit public, un mouvement favorable à Babeuf ; mais ce mouvement, très limité, aurait été impuissant à faire éclore une insurrection quelconque. On ne soulève pas tout un peuple avec des projets rédigés en un jour de fièvre, et restés jusqu'alors enfouis au plus profond des casiers d'un cabinet de travail.

Aussi, Babeuf eut-il raison de dire que tout ce fantôme, dont le Directoire avait voulu épouvanter les masses, n'était qu'un *rêve philosophique*.

C'est à ces proportions, en effet, que l'historien devra désormais ramener la prétendue conspiration de l'an V.

Il n'y a donc pas eu de conspiration républicaine contre le Directoire, mais précautions prises par les Démocrates, dirigés par Babeuf, pour sauver la République des embûches des royalistes.

Les craintes de Babeuf n'étaient, tout le prouve, que trop fondées.

Mais tandis que du lieu de son exil, Joseph de Maistre, oracle des royalistes, prophétisait le retour des Bourbons, un soldat de fortune, l'ogre de Corse, comme on l'appellera bientôt, s'emparait du pouvoir, et, faisant table rase de son passé, chassait à la fois les républicains et les royalistes qu'il avait successivement servis, et qui, reniant à leur tour leur origine, se réunissaient dans une pensée commune pour l'élever sur un pavois aux acclamations d'un peuple entier, qui, en peu de temps, ne se souvint plus de la monarchie, de la république et de tout ce qui avait pu exister auparavant.

L'Empire était fait ; le Babouvisme expirait.

Bien que nous ayons déjà consacré de longues pages aux débats du procès (1) de Babeuf et de ses co-accusés, nous considérons comme un devoir d'y revenir ici, pour le résumer en quelque sorte.

Dès qu'il fut interrogé, Babeuf déclara que le procès qu'on lui intentait était un *procès de papiers*, un procès fait à la *liberté de la presse*, à une *doctrine* qui s'appuyait de l'autorité de Rousseau, de Mably et de Lycurgue.

A cela Vieillart répondit que quelqu'insensée que soit

---

(1) Cent mille francs avaient été mis par le Gouvernement à la disposition du greffier de la Haute-Cour ; et Babeuf prétend que cette somme servit à corrompre les Jurés.

cette doctrine, ce n'est pas elle qu'il poursuivrait, mais ceux de ses apôtres, qui, « dans leur fanatisme sangui-
» naire, méditaient de la faire TRIOMPHER PAR LE MEURTRE,
» PAR LE PILLAGE, LE RENVERSEMENT DE TOUTES LES LOIS, LE
» BOULEVERSEMENT DE L'ORDRE SOCIAL.

« Non, — concluait-il, — nous ne rencontrerons point
» dans ces atroces projets, les Mably, les Rousseau ; nous
» n'y rencontrerons que des FOUS FURIEUX (1) dont il fau-
» dra bien demander vengeance au nom de la Société et
» des lois qu'il voulaient détruire. »

Lorsqu'on lit aujourd'hui ces déclarations autoritaires des hommes qui avaient fait la Révolution française et qui se figuraient que leur œuvre était achevée, on ne sait trop que penser de ces prétendus libéraux et de leur respect pour les lois et les institutions.

C'étaient bien à eux, en effet, à reprocher à Babeuf d'avoir institué un *Comité insurrecteur* et un *Directoire secret de salut public*, eux qui n'auraient été rien sans la Révolution qui en fit des personnages.

Aussi, avec quel soin l'accusateur Vieillart, s'efforce-t-il d'établir une différence entre les insurrections auxquelles lui et les siens ont pris part, et celle que voulait faire Babeuf :

« Un pouvoir insurrecteur ! Ah ! qui peut ne pas fris-
» sonner à ce mot dont on a si cruellement abusé ! Sans
» doute, elle est *légitime* et elle est *sainte* (2) l'insurrection
» lorsque, comme on la vit en 1789, c'est le peuple en-
» tier, lorsque c'est l'*universalité* des citoyens qui la fait,
» lorsqu'elle est le produit d'un mouvement libre et

---

(1) Cette épithète fut de nos jours lancée par Thiers contre Gambetta, qui luttait en désespéré, mais inutilement, contre les Prussiens, nos envahisseurs

Rappelons à ce propos, que le mot dit par Gambetta : « J'irai les chercher jusque dans leurs repaires », avait été employé par Fréron dans l'arrêté du 17 nivôse an II, qui ordonnait la destruction de la ville de Marseille.

(2) Babeuf répondit à ces mots. — Voir *Débats*, tome II, p. 391.

» spontané, d'une volonté réellement *générale* ; alors » vouloir s'y opposer est une entreprise à la fois insensée » et criminelle. Mais que de certaines classes de citoyens, » que des fractions du peuple s'agitent, se soulèvent, » veuillent renverser le gouvernement établi, ce n'est pas » là une *insurrection*, c'est une *révolte criminelle*, c'est » un attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat ; les » instigateurs et les chefs ne peuvent être considérés que » comme des factieux que les codes criminels de toutes » les nations ont toujours frappés de peines capitales. »

En d'autre termes et sans déguisement, il n'y avait, suivant Vieillart, de révolution justifiable que celle qui réussit.

Le Comité insurrecteur de l'an IV, dont Babeuf était l'organisateur, s'était rendu redoutable à tous ; il avait des agents partout et Babeuf convenait lui-même, après son arrestation, dans une lettre au Directoire, qu'il traitait « de puissance à puissance, que les captureurs n'avaient » saisi que quelques fragments de la grande correspondance de la vaste secte sans-culottide dont il était le » centre, et qui formait un parti capable de balancer celui du gouvernement. »

De son côté, l'accusateur public effrayé des révelations que cet immense procès produisait, avouait, presque effaré, que « sans approfondir tous les secours sur lesquels » les conjurés pouvaient compter au moment d'une insurrection, à ce moment où les hommes ambitieux et pervers arment l'homme qui n'a rien contre celui qui possède, l'ignorance contre les talents, le vice contre la » vertu, les seuls moyens connus et justifiés par les pièces » saisies n'étaient que trop suffisants pour autoriser les » conjurés à croire qu'ils pouvaient réussir. »

Il est fort probable que la conspiration des Babouvistes, qui paraissaient avoir prévu tout, avait pour but le renversement de l'état de choses établi, au moyen d'expédients violents ; mais ce n'était qu'un projet révisable à merci, qui peut être serait longtemps resté à l'état d'étude métaphysique, comme les cerveaux révolutionnaires en créent tant, et qui probablement aurait échoué piteusement si elle avait eu un peu plus de durée. L'œil vigilant de la police, ou plutôt les dénonciations intéressées de l'un des conjurés, précipitèrent les événements de telle sorte que rien ne put être résolu ni tenté, et on vit bien que, malgré le mot de Danton, l'audace n'était point suffisante pour *déterminer les crises d'une révolution.*

Ces *Démagogues fougueux*, comme les qualifiait l'accusateur national, n'avaient pu rien mettre en œuvre, et ils venaient échouer, eux, les hardis réformateurs que tout un peuple devait acclamer, sur les bans réservés aux vulgaires assassins.

Le *Manifeste des Egaux* et les autres publications inspirées par Babeuf, devaient seules subsister, pour témoigner à la postérité des efforts d'un homme en faveur d'un sort meilleur et de ce qu'il appelait vaporeusement le *bonheur commun.*

Les moyens mis en œuvre pour assurer le succès de la conjuration, n'étaient certainement point excusables ; aussi Babeuf périra-t-il pour n'avoir pu étayer son redoutable problême que sur la *violence,* compagne inséparable des plus grands excès.

Il semble, toutefois, à en juger par les dépositions même de Babeuf (1), qu'on lui fit jouer, en ceci, un rôle supérieur à ce qu'il était réellement ; que beaucoup d'écrits qu'on lui attribuent n'étaient pas de lui ; et qu'en somme ce que voulait surtout le Directoire, c'était l'anéantissement du redoutable *Tribun du Peuple,* qui allait partout, même aux armées, porter les revendications d'une multitude affamée.

Babeuf disait donc vrai quand il déclarait que son procès « tenait essentiellement au plan de la contre-révolution » vers laquelle on marchait à grands pas; mais il s'égarait, lui et les siens, en protestant contre les instructions et procédures faites en violation, prétendait-il, du principe éternel et sacré que nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause.

---

(1) Voir, notamment : *Débats du procès,* tome I, p. 284 à 287.

Au surplus, il ne se faisait pas illusion sur les conséquences de la victoire; et il savait très bien que chaque conjuré avait son dessein particulier et que dès le premier succès obtenu, c'eut été parmi les chefs à savoir lequel eut fauché l'autre (1).

Il n'en continuait pas moins fatalement, progressivement, en homme de plus en plus convaincu, le rêve commencé, en 1785, avec Dubois de Fosseux et l'Académie d'Arras.

Quand, ne connaissant le procès des Babouvistes que parce qu'en ont dit la plupart des historiens, on est tout à coup en présence de la totalité des documents qui ont servi de base à l'instruction, la plume tombe des mains, et narrateur impartial on s'écrie: Quoi! c'est là le fameux procès de l'an V...!

On y cherche en vain un motif sérieux pour condamner à mort deux des conjurés.

Puis, on retourne involontairement à cette page de Rousseau :

« Pour découvrir les meilleures règles de Société qui » conviennent aux Nations, il faudrait une intelligence » supérieure qui vît toutes les passions des hommes et » qui n'en éprouvât aucune, qui n'eut aucun rapport avec » notre nature et qui la connût à fond, dont le bonheur » fut indépendant de nous, et qui pourtant voulût bien » s'occuper du nôtre; enfin, qui, dans le progrès des » temps, se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siècle et jouir dans un autre. Il faudrait » des Dieux pour donner des lois aux hommes. (2) »

---

(1) *Débats*, tome II, p. 95.

(2) *Contrat social*, page 59.

Cicéron s'adressant à Atticus avait dit longtemps auparavant :

« Qu'est-ce qui forme le bon parti ? Seront-ce les gens
» de commerce et de la campagne? A moins que nous
» n'imaginions qu'ils sont opposés à la monarchie, eux à
» qui tous les gouvernements sont égaux, dès lors qu'ils
» sont tranquilles...... Ne comptons donc que sur le peu-
» ple travaillant. »

C'est bien sur quoi Babeuf comptait, et non sur les hommes au pouvoir, toujours prêts, comme nous l'avons dit déjà, à voguer de réaction en réaction.

Le temps, du reste, n'était plus propice à l'éclosion du Babouvisme. Le Directoire sentait le besoin de se débarrasser d'un certain nombre de Démocrates, et l'Empire, avec ses guerres, allait bientôt étouffer les idées de perfectibilité sociale semées par Babeuf avec un désintéressement qui l'honorera toujours.

Les émigrés de l'ancien régime soutenus, non par Babeuf, mais par Bonaparte, redevenaient plus puissants que jamais, et allaient sous peu rejeter aussi dans l'ombre, puis en exil, ceux qui, restés fidèles aux principes de la démocratie, ne savaient pas, suivant l'expression de Talleyrand, « marcher sur du parquet. »

Barras, avec ses salons remplis de femmes, Bonaparte, avec son prestige militaire, le Palais-Royal, avec sa galerie de bois et ses filles, régentaient le monde ancien et le monde nouveau.

Qu'importait le « *bonheur commun* », à l'anti-idéologue Bonaparte, qui, volant de succès en succès, en arrivera bientôt à dire aux délégués de Venise (mai 1797), en parlant de leurs inquisiteurs : « Il me faut leurs têtes. »

Ce que voulait Bonaparte, c'était l'anéantissement à son profit de la Révolution et des Révolutionnaires.

Dès le mois de mai 1797, on pouvait en effet, constater déjà, combien étaient grands les progrès de la réaction contre-révolutionnaire.

On s'est demandé ce qui serait advenu de la conjuration des Babouvistes, si elle avait abouti.

La question est difficile à résoudre.

L'auteur anonyme de l'article *Babouvistes*, du dictionnaire de Larousse, exprime, à cet égard, l'opinion suivante :

« Ce que ces nouveaux constituants eussent fait, ce qu'ils eussent établi, il serait sans doute oiseux de le rechercher ; mais nous croyons que ce serait une erreur d'imaginer un avortement complet. Les hommes de ce temps avaient une virtualité, une énergie créatrice qui suppléait à l'insuffisance de leurs moyens scientifiques. Tout ce qu'il y avait dans leur système de contraire aux conditions de vie des sociétés humaines, aurait été naturellement éliminé par la force des choses ; tout ce qu'il pouvait y avoir de pratique aurait été appliqué. L'équilibre se serait établi. De nouvelles idées auraient surgi, de nouveaux horizons se seraient dévoilés, et la Révolution, rajeunie, comme Eson, par un sang nouveau, se serait élancée peut-être à de plus larges destinées.

« Mais Babeuf et ses adhérents n'en gardent pas moins, dans l'histoire de ce temps, une physionomie dont on ne peut méconnaître la grandeur, et leur tentative est un épisode qui mérite de fixer l'attention des économistes, aussi bien que des historiens. Leur fièvre d'améliorations sociales, leurs aspirations égalitaires, leur instinct profond du besoin de nouvelles doctrines pour ranimer la Révolution, épuisée d'idées, leur partialité farouche pour les faibles et les misérables, l'énergie de leurs convictions, la fermeté indomptable de leur caractère, l'audace même de leurs projets, cette foi imperturbable avec laquelle ils se préparaient à porter le poids d'une telle révolution, tout cela donne à ces sectaires énergiques et dévoués une physionomie saisissante, qui contraste singulièrement avec la génération énervée, affadée et singulièrement dépravée du Directoire. Ce sont les derniers représentants de la race héroïque de 93, des Romains de l'an II, qui traitent l'économie politique militairement et surtout révolutionnairement et joignent aux idées les plus subversives un sens profond de l'ordre et toutes les facultés viriles de l'organisation. »

Dans tous les cas,qu'on en soit convaincu,Babeuf et certains de ses adhérents auraient tenu dignement leur place dans les Conseils de la République, si la République avait utilisé leurs talents, ou plutôt si la République de nom qui existait alors, n'avait lâchement mis tout en œuvre pour étouffer les derniérs échos de la Révolution,

Tout démontre, en effet, que l'unique désir du Directoire fut d'anéantir le *Tribun du Peuple* et son redoutable rédacteur.

Pascal disait : *Je crois à des martyrs qui se font égorger.*

Avec les défenseurs de Babeuf,nous croyons à des « Républicains qui bravent les fers, la pauvreté, la douleur, les supplices et la mort pour le salut du Peuple. »

La conspiration de Babeuf avait pour objet, on l'a vu, le retour à la Constitution de 1793, œuvre de Robespierre, et par suite l'abrogation de la Constitution de l'an III, œuvre d'hommes, qui, certainement, préparaient le rappel de la monarchie.

On assurait que le nombre des affiliés était de 2,000, d'autres disent 17,000 ; en réalité, les affiliés, prêts à un coup de main, étaient peu nombreux. Nous en avons la preuve irréfutable dans les acquittements du procès. On conviendra que le chiffre des condamnations aurait dû être beaucoup plus élevé, si réellement les affiliés eussent été une armée : les malheureux étaient à peine une légion !...

Quoiqu'il en soit, dès la première séance, on put deviner, à l'attitude de tous, que la lutte atteindrait les dernières limites de la violence.

L'attaque fut, de la part des accusateurs nationaux, fort habile et fort passionnée.

Mais, bientôt, Babeuf jeta aux accusateurs, d'une voix stridente, ces mots audacieux qui peignent l'homme :

« Le Tribunal ne nous en imposera pas ! »

« Nous interromprerons la Haute-Cour toutes les fois » qu'elle MENTIRA, qu'elle CALOMNIERA et fera des SCÉLÉRATESSES. »

Ses premiers discours soulevèrent l'admiration de l'autoire et firent répandre des larmes.

Toujours sur la brèche, Babeuf lutta contre tous et s'efforça de repousser les accusations sans cesse portées contre lui et ses affiliés.

Le Président lui demandant si, en réalité, il avait été formé un *Comité insurrecteur*, Babeuf répondit : NON.

On lui objecta : que signifie donc alors la pièce intitulé : *Création d'un Directoire insurrecteur* ? — C'EST UN RÊVE PHILANTROPIQUE.

Toute la morale du procès tient dans ces quatre mots.

Ce que ce procès résume d'efforts et de douleurs, le public ne s'en doute même pas ; à peine quelques esprits éclairés ont-ils, à diverses époques, soulevé un coin des scènes lugubres qui se déroulèrent à Vendôme pendant huit mois ; et il semble que tacitement, il y ait eu entente pour faire le silence sur ce procès qui pèse toujours d'un poids si lourd dans les balances de la justice.

Il faut bien reconnaître que le rêve tenait une grande place dans les projets de Babeuf. Soit qu'il écrive à Dubois de Fosseux ou qu'il rédige le *Tribun*, on croit l'entendre toujours répéter ce mot qu'il dit à Germain, dans la prison d'Arras :

NOUS NE SOMMES PAS DE CE MONDE !

Le procès de l'an V est là pour le prouver surabondamment.

Tribun, d'une puissance inouïe la plume à la main, il ne valait plus rien dès qu'il fallait discourir et improviser.

Aussi, l'attaquant intentionnellement au défaut de la cuirasse, le Président voulait-il que Babeuf répondit « sans écrit. »

« Je ne sais pas improviser; je ne répondrai que par écrit, puisque j'en ai le droit », disait Babeuf indigné; mais on lui répliquait : « Non, non ; vous ne répondrez pas par écrit. »

A ces mots, des murmures éclataient dans l'auditoire, et Babeuf pouvait continuer, pour un moment encore, sa vigoureuse défense.

Il était d'autant plus nécessaire qu'il en fut ainsi, qu'on reprochait à Vieillart de se faire remettre chaque jour le travail des sténographes et de le modifier à sa manière. De toutes façons, l'histoire du procès devait être tronquée.

Elle le fut, en effet, au point d'obliger un rédacteur de journal, dévoué à Babeuf,à lui envoyer pendant les débats, la note ci-après :

« Le citoyen Babeuf prononça le 2 ventôse un discours fort long; il parla fort vîte, surtout vers la fin. Il était presque impossible, attendu surtout la nécessité que la traduction en fut faite le lendemain,qu'il ne s'y glissa beaucoup de fautes, de phrases tronquées même. Un moyen de réparer ces erreurs est de faire un errata qui pourra se joindre à ce discours.

IGONEL. »

Babeuf, en réponse, écrivit au dos de cette note : « Je suis satisfait du procédé de C. Igonel. Je crois que pour l'honneur de tous, et pour tout remettre à sa place, pour tout réparer, il conviendrait d'imprimer sa note et celle-ci à la suite de mon discours d'aujourd'hui dont je lui envoie copie. Un errata ne pourra point réparer l'immense quantité de fautes du discours du 2 ; ce remède pourra suffire pour les discours postérieurs dont je n'ai pas donné copie. J'en ferais donc faire une de celui-là, et je crois pouvoir prier le C. Igonel, dorénavant de suspendre l'envoi de ses traductions plutôt que de s'exposer à les donner incorrectes ; un jour de retard sera sans doute un moindre mal qu'une publication infidèle. Nous ferons tous nos efforts pour lui donner les diverses parties de nos défenses et de nos justifications, le plus tôt qu'il nous sera possible. — 17 Ventôse 5. »

Quoiqu'il en soit des difficultés de tout genre, amoncelées autour de Babeuf, sa colossale défense restera comme un monument impérissable de puissance et de logique révolutionnaires. Rien ne le rebuta, rien ne le fit reculer. Il combattit pied à pied, la presse, les corps constitués, les accusateurs nationaux, et à tous il fit de graves blessures, et quand certains croyaient l'avoir confondu par des épithètes sanglantes, c'était lui, qui se relevant, stigmatisait l'attaque et se substituait à l'accusation.

C'est que, croyant sincère, il résumait tout dans la notion du peuple, qui, pour lui, représentait tout, et devait être tout.

Par tempérament, Babeuf était révolutionnaire, et l'on sait, comme l'a dit M. Renan que « les effervescences révolutionnaires viennent du tempérament » ; mais chez lui, « la raison » n'était pas intervenue encore pour régler cette effervescence. Il était resté l'homme exhubérant de la première heure, qui, se souciant peu des conventions sociales, allait toujours de l'avant, ne voyant qu'un but à atteindre, et n'écoutant que ce qu'il croyait être l'écho des consciences françaises.

Plusieurs écrivains ont formulé un jugement sur Babeuf et sur sa doctrine, — que l'on confond trop souvent, nous le répétons, avec celle des Babouvistes ou Démocrates exaltés du temps.

Buonarotti, notamment, a dit :

« Cet homme extraordinaire, doué de grands talents, ami inflexible de la justice, fut constamment désintéressé et pauvre ; bon époux, père tendre, il était chéri de sa famille ; le courage avec lequel il attaqua devant ses juges, les puissants qui demandaient sa tête, et la tranquillité avec laquelle il envisagea la mort glorieuse que lui infligea l'aristocratie, rehaussent l'éclat des vertus et des travaux patriotiques de cet illustre martyr de l'Egalité. »

Sous le voile de l'anonyme, Buonarotti a encore parlé de Babeuf en ces termes, dans l'*Encyclopédie Nouvelle* (par P. Leroux et J. Reynaud. Paris, Gosselin, 1840, tome II, pages 325-330).

« Nul n'a plus violemment insisté sur le renouvellement absolu du système social, et nul non plus n'a tenu moins de compte du temps nécessaire pour opérer dans le sentiment et dans les habitudes des hommes de tels changements. Il s'est donné lui et les siens comme la dernière expression du parti démocratique ; et sa position, au milieu des variétés de cet immense parti est facile à fixer, et se différencie elle-même de toutes les autres..... Il est de ceux, — les plus enthousiastes —, qui, sentant les barrières abattues devant eux, voulurent s'élancer d'un bond jusqu'à l'extrémité de la carrière, et par la seule virtualité de leurs lois rénovatrices, anéantir le mal et ramener l'âge d'or... C'est à cette école fameuse que Babeuf se rapporte. Il en fut un des logiciens les plus inflexibles, et par sa fermeté, sa hardiesse et sa fin courageuse sous la hache contre-révolutionnaire, il a mérité d'y prendre place dans les premiers rangs. »

La *Biographie* Didot s'exprime ainsi :

« Babeuf n'est pas un personnage historique ordinaire. Il mérite une place à part pour deux raisons : la première c'est que, le seul peut-être des acteurs de la première révolution, il assigna à cette profonde démarcation entre les temps anciens et modernes un sens moins politique que social ; — la seconde est, qu'à la différence de tous les utopistes, les anabaptistes exceptés, il tenta, en raison même du milieu où il se trouvait jeté, de réaliser par la force les théories écloses dans sa pensée. ».

Le biographe de Mons (1) pense qu'il est « très douteux que Babeuf ait été vraiment fanatique des opinions qu'il professait. » Selon lui, « il est plus vraisemblable qu'une imagination déréglée, qui le faisait tomber dans de perpétuelles contradictions, des prétentions fort supérieures à ses talents, et l'espoir insensé de devenir en quelque sorte le chef d'une secte politique, ont été les seuls mobiles de ses démarches et les causes de la fin tragique à laquelle il paraissait s'attendre depuis longtemps, et qu'il ne cessait de provoquer. »

Larousse dans son Dictionnaire, résume ainsi la question :

« Les idées de Babeuf et de ses adhérents, qu'on peut rejeter et combattre, mais dont il est impossible de méconnaître la portée, marquaient, par leur apparition, une phase nouvelle dans le drame de la Révolution.

C'était une sorte de communisme élémentaire, où manquaient la science sociale et l'intelligence politique, mais non la profondeur, la hardiesse. Le but des sectaires était d'établir le *bonheur commun, la République des égaux*, par la socialisation de la propriété et la communauté des biens. »

Enfin, M. Ad. Franck, membre de l'Institut, dans son livre sur *le Communisme* (Paris, 1849, in-18), honore Babeuf des longues considérations qui suivent :

« Mably a la gloire, si c'en est une, d'avoir complété au XVIIIe siècle la théorie du communisme, de lui avoir donné sa forme la plus précise et la plus logique; mais deux choses restaient encore à faire : à donner à la théorie le caractère impératif de la loi ou à la rédiger en forme de code, puis à la traduire en action. Ces deux tâches ont été entreprises avec une foi digne d'une meilleure cause, la première par Morelly, la seconde par Babeuf.

---

(1) *Galerie historique des Contemporains. Mons*, 1827.

« Morelly, dans son *Code de la nature*, admettant, avec Rousseau et Mably, que tout est bien dans la nature de l'homme, que tous ses penchants sont bons, que tous ses mouvements le portent au bonheur et à l'amour de ses semblables, mais qu'il a été corrompu par les institutions de la société, comme si ces institutions n'étaient pas son œuvre, se propose le problème suivant à résoudre : Trouver une situation, c'est à dire un ordre social où il soit impossible que l'homme soit dépravé ou méchant...

« Babeuf est l'homme d'action de cette école. C'est lui qui a tenté, à l'aide d'une révolution sociale, et par l'instrument de laviolence, d'en faire passer les principes dans la réalité.

« Il ne faut pas confondre les desseins de Babeuf avec ceux de Robespierre. Il y a entre ces deux personnages de notre révolution la même différence qu'entre Rousseau et Mably. Robespierre, c'est Rousseau investi de la dictature ; ce que l'un a pensé, l'autre a essayé de le faire. Or nous avons vu que Rousseau ne reconnaît pas la propriété pour un droit ; il en fait, comme Puffendorf et Montesquieu, une institution purement civile, à laquelle l'Etat peut imposer les limites qu'il juge convenables. Cette même idée, Robespierre essaya de la faire passer dans la constitution de 93, et on la reconnaîtra sans effort dans son projet de déclaration des droits de l'homme, dont l'article 7 est ainsi conçu : « La propriété est le droit qu'à chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. » Cette définition, repoussée par la Convention elle-même et remplacée par une autre beaucoup plus exacte, est en quelque sorte la justification anticipée de l'article suivant : Art. 2. « La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Avec cette disposition, qui n'est pas autre chose que le *droit au travail*, et à laqnelle il faut encore ajouter l'impôt progressif, très-clairement énoncé dans l'article 13, il est évident que la propriété n'est qu'un leurre, qu'en principe elle est détruite; cependant, dans le fait, elle est conservée sous la condition de ne pas faire tort à l'égalité : on n'exige pas que tous se nourrissent au même râtelier, mais que la ration de chacun soit exactement semblable à celle de son voisin. L'égalité, non de droit, mais de fait, tel fut l'idéal de Robespierre, comme il avait été avant lui celui de Rousseau; l'égalité, non pour elle-même, mais pour la liberté dont elle lui semblait être la première, sinon la seule condition. Par un de ces vertiges trop communs à notre espèce, et dont on trouve un autre exemple dans les bûchers allumés au nom de la charité, le moyen lui fit oublier la fin, et pour fonder la liberté il établit le règne de la terreur.

« Ce que Robespierre entrevoyait dans l'avenir, ou si on juge autrement (car la question n'est pas là), ce qui servait de prétexte à son atroce tyrannie, n'entre pour rien dans le système de Babeuf. Le conspirateur du Directoire ne pensait pas à la liberté, mais à l'égalité seule, et le seul moyen pour lui de l'établir, c'était la communauté. Aussi, l'ordre social qu'il tenta de fonder par l'insurrection et la violence est-il appelé *la république des égaux*. La charte de cette république, qui nous a été conservée, repose sur les mêmes principes et nous présente la même organisation que le *Code de la nature* de Morelly. C'est l'égalité poussée au point qu'il n'y a plus d'autres différences entre les hommes que celles de l'âge et du sexe; c'est la communauté la plus absolue fondée sur la spoliation d'abord et ensuite sur la privation ; car tous les ressorts de l'activité humaine, l'amour de soi, l'ambition, la prévoyance, le dévouement de la famille y sont complètement étouffés, et les arts, (1) qui font le charme et la consolation de la vie, y sont l'objet d'une sévère proscription : c'est la défiance de l'étranger poussée jusqu'à la folie et à la haine ; c'est le niveau du plus lourd despotisme pesant sur toutes les actions et sur toutes les facultés, atteignant l'âme aussi bien que le corps, le travail de la pensée comme celui des mains, écrasant tout ce qui s'élève et recommençant sous une autre forme, dans l'ordre moral, l'œuvre déjà accomplie sous Robespierre par le couteau de l'égalité. Du reste, ne cherchez ici aucune vue, aucune idée nouvelle, aucune application féconde des principes que nous connaissons déjà ; le seul trait qui sépare Babeuf de ses devanciers, c'est l'audace de l'exécution. Il distinguait, comme on le fait aussi aujourd'hui, entre la révolution politique et la révolution sociale, la constitution de 93 et celle qui doit nous donner l'*égalité réelle*. La première ne fut selon lui qu'une préparation à la seconde, et celle-ci, il était décidé à la fonder par tous les moyens, *à faire table rase* (ce sont les expressions mêmes d'un manifeste trouvé dans ses papiers) pour l'asseoir à la place de ce qui était. Il faut lire dans les pièces relatives à son procès le plan de l'insurrection qu'il préparait et dont rien n'approche, si ce n'est celle qui a éclaté il y a quelques mois sous l'excitation des mêmes doctrines. Je me contenterai d'en extraire le passage suivant : « Il faut que, l'épée tirée, le fourreau soit jeté au loin ; il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple ; il faut tout d'abord qu'il fasse des actes qui l'empêchent de rétrograder. Si quelques royalistes (sous ce nom on comprend tous ceux qui n'acceptent pas la *république des égaux*), si quelques royalistes voulaient faire résistance, qu'une colonne armée de torches ardentes se porte à l'instant sur le point qu'ils auraient choisi, qu'ils soient sommés de rendre les armes, ou qu'à l'instant les flammes vengent et la liberté et la souveraineté du peuple. » Babeuf ne connaissait pas l'invention des allumettes chimiques.

---

(1) M. Franck, confondant tout, oublie ici les protestations de Babeuf contre cet article, inscrit par Sylvain Maréchal dans le *Manifeste des Egaux*. — V. A.

« Ainsi voilà un système qui s'introduit au nom de la liberté et qui aboutit au plus horrible esclavage ; qui appelle tous les hommes à la richesse, à la science, au bonheur, et qui ne leur offre que la pauvreté, l'ignorance, l'existence la plus aride et la plus bornée; enfin, qui veut fonder la société sur le principe de la fraternité humaine, et qui commence par exciter au meurtre, au pillage et à l'incendie. (1) Est-ce bien assez de contradictions, et l'histoire qui les rend sensibles à nos yeux, qui nous les montre tout à la fois en action et en paroles, peut-elle être accusée de partialité ? La vérité est que le communisme n'est pas un système, mais un nom qui recouvre des passions et des appétits; voilà pourquoi il invoque indifféremment les principes les plus opposés. Dans l'antiquité il s'appuie sur la différence des races, sur l'inégalité prétendue des hommes, ou le droit de la guerre et de la force. Après la naissance du christianisme, il ne parle que de charité et d'amour. Sous l'empire de la philosophie et de la raison modernes, il se réclame surtout de la liberté. Ajoutons que LE COMMUNISME DE BABEUF EST LE SEUL CONSÉQUENT ; car s'il est vrai que la propriété, injuste et spoliatrice par elle-même, est la mère de toutes les iniquités et de toutes les douleurs qui déchirent l'humanité, la source impure de la corruption et des vices qui la rongent, pourquoi la souffrir un seul instant ? Pourquoi le bien de tous, les droits de tous, les droits de la justice, de la raison, de la pitié elle-même, seraient-ils sacrifiés plus longtemps à l'égoïsme de quelques-uns ? Puis il ne s'agit pas seulement de ceux qui prêchent cette théorie et du degré de logique ou de franchise qu'ils y apportent ; il faut penser aussi à ceux qui l'écoutent. Or, pourquoi les masses, que vous montrez comme opprimées, dépouillées, exploitées par quelques-uns, et ravalées au niveau des bêtes de somme, condamnées au vice et à l'infamie autant qu'à la souffrance, garderaient-elles quelque ménagement pour leurs oppresseurs ? Ne serait-ce pas supposer que les riches les ont privées aussi de leur raison ? J'admire vraiment ces nouveaux apôtres du communisme qui, dans un langage plein de candeur et presque onctueux, nous assurent que leur triomphe sera l'œuvre de la persuasion, que les gentils et le peuple de Dieu, je veux dire les riches et les pauvres, seront également convertis, et à l'espect de la Jérusalem nouvelle, de la céleste Icarie, se réuniront dans un éternel baiser de paix. Cette foi robuste et ces sentiments évangéliques, je veux bien les croire parfaitement sincères ; mais que nous importent les hommes ? Quel intérêt avons nous à savoir s'ils sont bons ou méchants, clairvoyants ou aveugles, dissimulés ou convaincus ? Nous nous occupons de leurs systèmes et des effets qu'ils peuvent produire sur la société dont ils attaquent les bases. J'ajouterai, pour finir, que le communisme conséquent ne s'arrête pas à Babeuf. Babeuf voulait conserver la famille ; on dit que lui-même, dans son intérieur, en pratiquait toutes les vertus ; mais la famille repose sur des sentiments et sur des devoirs, plutôt que sur des relations matérielles. Elle a pour conditions, d'une part, l'autorité et le sacrifice ; de l'autre, la soumission et la reconnaissance, la génération morale, c'est-à-dire l'éducation, encore plus que la génération physique. Rien de tout cela ne peut exister dans un ordre social où le sacrifice est impossible par l'abolition de la propriété ; où l'autorité paternelle et la reconnaissance filiale sont supprimées par l'éducation commune. »

---

(1) Il faut se souvenir, quand on lit ce passage, que M. Franck l'écrivait au lendemain des journées de juin 1838, c'est-à-dire dans un temps où il était facile de tout exagérer. — V. A.

Il y aurait bien des passages à réfuter dans cette longue appréciation de M. Franck sur Babeuf ; bornons-nous à dire, que le savant membre de l'Institut a fait une étude incomplète de la question, et que comme tous les biographes il a confondu la doctrine personnelle de Babeuf avec celle de la Société des Démocrates, dont Gracchus n'était que le porte-voix.

Ce qui distingue Babeuf de la plupart des révolutionnaires, c'est qu'il a limité ses efforts à la nation française, et qu'il a évité scrupuleusement de semer la haine contre les rois et la religion, afin de grouper plus d'adhérents, de toutes conditions, à sa doctrine du *bonheur commun.*

Homme incompris, il s'est révolté, avec raison, contre l'injustice du sort qui lui refusait tout, même le pain. De là ses haines, ou plutôt ses aspirations vers un avenir meilleur.

L'historien est fatalement entraîné à briser des idoles. Lorsqu'il se pose en face d'un personnage en vue, et qu'il demande : qu'est-celui-là ? la réponse est telle souvent que le dégoût tombe des lèvres, et que le personnage dont il aurait voulu vanter les services, ne lui apparaît plus que sous un jour défavorable ou odieux.

C'est qu'entre l'homme adulé et l'homme scalpé i existe un abîme. L'essai peut être tenté ; il est même à désirer qu'il soit tenté dans l'intérêt de la morale et de la vérité.

Pour Babeuf, l'essai sera favorable ; et plus on le scalpera, plus on l'admirera. Il est de ceux dont on peut dire (1) comme de Jean Reynaud :

« Il a passé, dans la politique, essayant par des réfor-
» mes sociales d'adoucir le sort des misérables. »

Babeuf c'est l'homme qui, par ses écrits, ses agissements, rappelle constamment à tous cet article 29 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Chaque citoyen a le droit de concourir à la formation de la loi*; c'est l'homme qui ne cesse de rappeler à ceux qui doivent tout au Peuple, que « le Peuple est la boussole » de la nation ; et qui pensait comme St-Just (*Rapport contre Danton*) que « la République est dans le Peuple, et non dans la renommée de quelques personnages. »

Aussi, Michelet a-t-il pu dire dans son *Histoire du XIXe siècle* :

---

(1) *Les Serviteurs de la Démocratie*, par Anatole de la Forge. *Le Siècle*, du 1er mars 1882.

« Qui parlait avec Babeuf, et qui réclama pour lui ? —
» Les sections du travail.

» Et qui parle après Babeuf ? Qui prend le haut du
» pavé ? — Le Paris de la Banque. »

La faction de Babeuf était celle des « Défenseurs des droits de l'homme » ; et la conspiration des Egaux a été, suivant l'expression très juste de M. Ranc, tentée par les Républicains pour enrayer la contre Révolution.

Babeuf exécuté, le mot de République fut à peu près exclu du langage des réunions officielles, et on vogua, dès ce moment, à pleines voiles, dans le courant monarchique qui s'annonçait sous les traits du jeune vainqueur d'Egypte et d'Italie.

Tout ceci avait été prophétisé par Babeuf, lorsqu'il disait, à la veille de son exécution, aux accusateurs prêts à le condamner à mort :

« Le sacrifice de mes jours est fait depuis longtemps.

» Ce procès est celui de la Révolution française. De sa décision dépendra le sort de la République.

» Le Royalisme veille à toutes les issues du sanctuaire. Voyez-le comme il épie tout ce qui s'y passe ! comme les moindres circonstances arrangées à sa guise, sont bientôt transportées à des milliers de correspondants qui les recueillent avec avidité et soupirent après l'instant du dénouement. Temblez devant cette époque, vous tous qui aimez les hommes ! Elle sera celle des grandes vengeances. Voyez-y le signal universel de la mort des Républicains... Déjà mon nom avait acquis la fatale célébrité de désigner ma secte qui les comprenait tous, qui les vouait tous aux poignards !... Attendez-vous alors à une battue générale.... et à ce qu'on nettoye, enfin, le sol de la race des Républicains... »

Rien n'est plus vrai que ces mots d'un mourant.

Ce n'est pas que les conjurés trouvassent l'institution du Directoire mauvaise en elle-même, mais ils voulaient qu'elle fut « dirigée par des hommes de bonne foi. »

Germain, interpellant, à cet égard, le président des débats lui avait dit : (1) « Le peuple alors serait heureux » ; puis il ajouta : « Ce qui rend le Gouvernement mauvais, » ce sont les Cochon, ministres de Louis XVIII, les hom» mes qui, si Louis XVIII rentrait, seraient conservés » en fonctions, tandis que les républicains seraient pen» dus. »

Ceci était encore hors de toute contestation.

Mais qui cherche la vérité, surtout pendant les troubles publics ?

Pour expliquer, sans les excuser, les violences de langage et de répression de cette époque, fertile en graves incidents, il faut se rappeler que les hommes des générations qui ont précédé 1789 et 1793, avaient un tempérament de fer, ce qui donnait un caractère particulier d'énergique férocité à leurs discours et à leurs actes.

En d'autres termes, ils savaient vouloir ce qu'on n'a pas toujours su demander en d'autres temps.

Tous, lettrés et résolus, semblaient se souvenir constamment de ce mot de Vauvenargues :

« La guerre n'est pas si onéreuse que la servitude. »

Et dès lors, on les trouvaient toujours prêts à la lutte, qu'il s'agisse d'un débat philosophique ou d'un débat politique.

C'est que tous ressentaient fortement et rêvaient, il faut bien le dire, mais sans en avoir encore trouvé la formule, un bien être matériel et intellectuel qui a manqué à nos pères.

On ne gagne rien à pressurer le peuple, surtout dans nos temps modernes, et à niveler les intelligences.

A la fin, comme l'a dit Voltaire, l'injustice produit l'indépendance.

Au siècle dernier, les fautes accumulées de la monarchie produisirent fatalement des révolutionnaires ; et ce sont les victimes du passé qui se sont chargé de la rude besogne de niveler à leur tour la barrière intellectuelle, commerciale, administrative, qu'on leur avait si longtemps opposée.

---

(1) *Débats*, tome III, page 298.

Mais leurs efforts eurent à subir, dès le début, de rudes atteintes en plusieurs circonstances, car au sein même des corps élus, la réaction fut toujours puissante ; et en janvier 1790 on ridiculisait encore l'abbé Maury, parce qu'il avait dit à l'Assemblée Nationale :

« Depuis longtemps, j'entends parler ici du Peuple, et » je ne vois point qu'il ait été soulagé ; je le vois, au contraire, misérable, souffrant, sans travail et sans pain. »

Pline-le-Jeune avait donné ce conseil aux hommes de son temps :

« Pour être bon prince, il faut se souvenir des souhaits » et des plaintes que l'on a faits sous le règne d'un autre. »

Il paraît que c'est une erreur commune à la plupart des agitateurs, de croire que leur œuvre est achevée le jour où ils sont au pouvoir.

En tout cas, ceux que Babeuf combattait, avaient oublié, trop vite, qu'un grand nombre de Français ne possédaient pas six livres de pain d'avance, et que la Révolution avait été faite pour réparer, à cet égard, l'injustice du passé.

Mais il semblait que chaque pas en avant était un retour aux anciens abus ; au point qu'on pouvait dire avec Polyœnus : « Le Peuple étonné cherchait la Démocratie » et ne la trouvait nulle part. »

C'est le Directoire et ses mœurs qui voulait cela : par tout la confusion, la démoralisation, la trahison, prenaient la place des sentiments républicains.

Ce qui faisait dire par Benjamin Constant, troublé de la joie que le Directoire ressentait de la publication, de l'un de ses écrits :

---

(1) *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier.*

« Je ne savais pas alors, qu'il n'y avait, au fond, de ré-
» publicains en France, que moi et ceux qui craignaient
» que la royauté ne les fît pendre. »

En fructidor an V, Carnot, l'adversaire de Babeuf, 45 députés et d'autres personnages, avaient été à leur tour déportés.

Trois ans après, au lendemain du 18 brumaire, les Consuls proclamaient que « la révolution, fixée aux vrais » principes », était « finie. »

Puis, en quelques heures, Bonaparte, soldat de la Révolution, supprimait la Constitution de l'an III, renvoyait le Directoire et les Consuls, terminait le différend des pouvoirs exécutif et législatif de la République française « en les mettant sous ses pieds et en se mettant à » leur place. » (1)

Et Joseph de Maistre, l'inspiré, qui, en 1796, écrivait de Lausanne, ses *Considérations sur la France*, en était réduit à constater l'impuissance de ses pronostics : il désirait un roi, César parut.

Le girondin Vergnaud avait, du reste, fait cette prophétie : « Le peuple français reviendra à ses rois comme » l'enfant revient à ses hochets. Nous nous sommes crus » à Rome et nous étions à Paris... »

Danton, avait complété cette prophétie en disant : « La France n'aime pas la république. Elle a les habitu- » des, les besoins de la monarchie. Après nos orages, elle » y sera ramenée par ses vices ou ses nécessités. »

On devait voir aussi le *Journal des Débats*, ci-devant *Journal des débats du club des Jacobins*, s'incliner devant le soldat couronné, demeuré pour lui l'hérédité dynastique, et proclamer qu'il était « seul capable de gou- » verner la France. »

David, terroriste, devient premier peintre de la Maison

---

(1) *La Constitution républicaine de l'an III et le coup d'Etat du 18 fructidor, par H. de Lacombe.* (*Correspondant d'octobre* 1878).

Impériale, et Fouché, — l'ignoble mouchard, comme on l'a qualifié, — gagne le titre d'Excellence et la couronne de duc d'Otrante.

Assurément, comme l'a dit M. Christian (1), le sans-culotte Robespierre, s'il eut vécu, serait devenu baron de l'Empire !

Toute cette masse de traîtres, de vendus, qui devaient, plats valets, défiler, chamarrés d'or, engraissés, satisfaits, devant le soldat de la Révolution, l'abandonneront un jour lorsque pour lui l'étoile de l'Empire palira.

Le Gouvernement brutal du Directoire, toujours excessif dans ses vengeances, avait fait son temps.

Il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre le procès de Babeuf et celui du général Malet.

Ces deux hommes, avaient, dans tous les cas, le même langage et le même courage.

Quand le président demanda à Malet quels étaient ses complices, l'accusé répondit vivement : « La France entière ; vous-même, Monsieur, si j'avais réussi. »

C'était l'affirmation de cet autre mot dit, en 1793, par François de Neufchâteau dans *Paméla*, qu'aux yeux de la loi :

Le parti qui triomphe est le seul légitime !

Il y a maintenant un animité d'opinion sur ce point que la condamnation à mort prononcée contre Babeuf et Darthé, était une peine excessive, puisqu'il n'y avait pas eu accomplissement d'actes criminels, et qu'on ne pouvait invoquer contre Babeuf, surtout, que des délits d'opinion.

Mais il fallait donner des gages (2) à la propriété, alors plus menacée qu'aujourd'hui, et on guillotina le *Tribun*, qui avait osé demander du pain pour les déshérités; c'est l'œuvre de Carnot et de Bonaparte.

---

(1) *Agonie de la Révolution. Paris*, 1856, in-12.

(2) M. Quitard, doyen des hommes de lettres, mort l'an dernier, à l'âge de 96 ans. et qui avait conservé le souvenir précis des faits de la révolution, nous formula un jour son opinion sur Babeuf, dans les termes que nous rapportons ci-dessus. Il ajouta même : « Babeuf était à peine coupable. »

Oui, sans nul doute, répéterons-nous ici, Babeuf a dépassé le but; mais il n'y a que ceux qui dépassent le but qui font faire un pas à l'humanité.

Ses exagérations même se justifient par l'époque où il vivait, et par les aspirations, pures encore de tout mélange, de sa jeune âme qui croyait au bien. « Ils ont » l'âme généreuse, disait Aristote en parlant des jeunes » gens, car ils n'ont pas encore été rapetissés par la vie. »

Michelet résume ainsi son opinion sur le procès des Babouvistes :

« Les royalistes étaient vainqueurs. Pourquoi voulaient » ils un sacrifice humain? ON N'AVAIT RIEN TROUVÉ CONTRE » BABEUF que ses rêves, de vaines paperasses, qu'il avait, » il est vrai, rendues plus sérieuses par son orgueil, ses » menaces insensées.

» Mais un tiers des députés venaient d'être élus, et on » voulut pouvoir dire à ces propriétaires, agioteurs et » autres : Respirez... L'avenir est maintenant paisible et » sans nuage... Ne craignez rien : Babeuf est tué!.. »

Nous ajouterons, avec M. Henri Rochefort, qu'une « ré- « publique qui envoie à la guillotine des gérants de journaux » est évidemment incapable d'en supporter une autre. »

En présence de l'exécution de celui qui a tant aimé le peuple, nous n'hésitons pas à proclamer que la peine de mort doit disparaître de nos Codes.

Nous l'avons abolie en matière politique, il faut l'abolir en matière criminelle, afin d'abolir le crime lui-même.

A cet égard, nous sommes pleinement de l'avis de Rabaud-Larivière, (1) s'adressant à Victor Hugo :

---

(1) De la Charente, publiciste, ancien représentant du peuple, auteur d'une Histoire de l'Assemblée constituante. Lettre inédite à Victor Hugo, 14 juin 1851, relative à la condamnation de Charles Hugo pour son article sur la peine de mort. Victor Hugo prononça un discours pour la défense de son fils.

« Où en sommes-nous donc, mon Dieu, pour que cette
» infâme sauvagerie de la peine de mort puisse être en-
» core défendue au grand jour de l'audience ? Oui, la cons-
» cience humaine proteste... Le procès restera, j'en suis
» convaincu, malgré son déplorable résultat, comme une
» preuve saisissante de la nécessité d'abolir l'échafaud. »

Non, plus d'échafauds !

Plus de délits d'opinion !

Plus de limites à la pensée humaine !

Quoi ! ce sont des législateurs qui prétendent fixer ces limites, eux, qui si souvent élevèrent des protestations contre l'arbitraire et les violences du pouvoir ?

La libre pensée est née sur les bûchers de l'Inquisition, et elle a fourni une assez grande moisson de cadavres pour qu'on la respecte à l'avenir.

On ne doit pas oublier que l'âme n'est si fière que quand on la persécute.

Resserrez l'Océan : il déborde ; comprimez l'âme ; elle déborde aussi !

Il y a, du reste, en toutes choses, une limite au respect. Respect ne veut pas dire servitude, aveuglement, anéantissement de l'individu ; car lorsqu'une certaine limite est dépassée, l'homme doit se rappeler qu'il est homme ; et il suffit souvent de regarder en face pour s'indigner : nous plaindrions un pays où nul n'oserait lever la tête.

Loin de comprimer la pensée, il faut, au contraire, applaudir sincèrement ceux qui ressentent de l'indignation, et qui osent, à certaines heures, jeter le gant à la face du bourreau ou du despote ! Les peuples et les individus qui ne ressentiraient plus l'injure, seraient des peuples et des individus condamnés fatalement à l'outrage.

Et alors se justifierait ce mot qui a été dit souvent : que les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent.

Dans tous les cas, on ne doit attribuer qu'à certaines défaillances les difficultés qu'on éprouve partout à réaliser une réforme.

Il y a lutte éternelle, nous le savons, entre le passé et le présent; mais, sans vouloir rien détruire violemment du passé, il faut bien reconnaître cependant que les améliorations sont tardives, et qu'elles seraient plus vite obtenues, si on les désirait plus fermement.

Il est sans doute de l'essence humaine de toujours combattre.

Mais n'est-il pas vrai de dire que beaucoup de français, réputés libéraux, ont en horreur l'indépendance chez les autres. Ils la veuillent bien pour eux, mais non pour leurs égaux, et encore moins pour leurs inférieurs. Témoin, ce butor de Mirabeau, qui souffleta son domestique, parce qu'il l'avait appelé citoyen.

Ceux qui ont vécu dans l'intimité de certaines personnalités politiques savent très bien aussi qu'elles sont ombrageuses, sévères à l'excès, alors que beaucoup d'entre elles ne supporteraient pas un quart d'heure d'examen.

Pourtant, il faut dans les sphères du pouvoir, plus que partout ailleurs, de la bienveillance, même avec excès, si on veut être aimé et laisser un nom respecté.

Un contemporain et compatriote de Babeuf (1) a dit à ce sujet :

« L'homme n'est point né pour être absolument libre,
« ni pour être esclave. L'anarchie et la tyrannie n'ont
« point leur principe dans la nature.... L'abus du pou-
« voir dans les chefs, la révolte chez le peuple, ont donné
« naissance aux républiques. »

Nous, Français, nous oublions trop nos promesses.

Des principes, dont on a fait parade dans la presse, dans les réunions publiques, que reste-t-il au lendemain d'une élection ? Rien, ou presque rien. Tout cela n'est donc qu'une fantasmagorie prétentieuse, qu'on arbore pour l'édification d'une fortune politique ? On se dit de telle caste parce qu'on fonde sur cette prétention certaines espérances. Mais, vienne l'occasion d'oublier les origines dont on se fait gloire,— origines si souvent infimes ou inavouables, —et on n'hésitera pas un instant à faire tomber les siens en roture pour redorer leur blason. C'est là l'origine des alliances entre gens de conditions et d'opinions absolument opposées ! Que veut-on qu'il puisse sortir de tels mélanges, lorsque ceux qui les contractent rempliront des fonctions publiques ? Pas grand chose assurément, ou, pour préciser mieux, un à peu près gouvernemental, fait de réticences, et qui, néanmoins, aura la prétention de représenter l'opinion.

---

(1) *Manuscrits de Dom Gourdin, religieux bénédictin.* XVIIIe siècle.

Après tout, à quoi servent les peines excessives puisqu'il est de plus en plus admis que les délits d'opinion ne déshonorent point; puisqu'on élève des statues aux écrivains les plus emprisonnés ; puique le nom du plus compromis peut-être donné aux rues de la capitale ; et qu'enfin, sous tous lès régimes, on a vu des hommes occuper de hautes fonctions, alors que leur casier judiciaire était grevé de condamnations pour délits de presse.

On tue à tout jamais le deshérité, qui, à bout de ressources, épuisé, affamé, aura en un jour de cruelles souffrances, commis une faute légère contre l'honneur; et on comble d'honneurs ceux, plus riches, plus instruits, mieux éduqués, que les tribunaux ont flagellé et voué aux injures de la foule !

Liberté absolue, dès lors, aux opinions.

Il ne devrait pas y avoir de délits d'opinion. Tout citoyen devrait avoir le droit de parler et d'écrire, et nul ne devrait pouvoir entraver la pensée. Mais la pensée terrorifie, et tout a été accumulé contre elle ; c'est pour elle qu'on a créé les cages de fer, les bastilles et jusqu'aux cachots modernes.

Certains individus ne pardonnent jamais à leurs semblables d'avoir su penser et écrire.

Partout on sent l'entrave apportée à la pensée humaine; à la fin les cervaux s'éteignent, et il en résulte un état social maladif, qui amène l'indifférence, d'où naît l'ajournement indéfini des améliorations les plus désirables.

Même en France nous sommes loin à cet égard de la perfection.

C'est un à peu près; et c'est à qui s'écarte quand il s'agit d'étudier une œuvre.

Les Français, qu'on dit si courageux, ont peur de leur ombre, dès que la question sociale est agitée.

Alors, c'est un affolement général, et les gros mots, niais et injustes, *d'anarchistes*, *de socialistes*, sont jetés de toute part, comme un épouvantail, à la face de qui ose s'intéresser au Peuple, c'est-à-dire aux malheureux.

On sait bien, malgré tout, qu'il y a au fond de toute société, des misères physiques et morales, plus ou moins méritées, — et que ces misères doivent être secourues ; mais on ne veut pas se rendre à l'évidence, constater le mal et le déraciner.

De sorte que le mal subsiste, s'envenime et devient gangrène sociale.

Et comme on redoute d'y porter un remède efficace, il vient un moment où les couches se soulèvent, et ne respectant plus rien, puisqu'on ne les a pas soulagées, brisent et renversent tout sur leur passage.

C'est le flot populaire qui passe, et devant lequel le pouvoir disparaît.

Aller au-devant des besoins sociaux est donc une nécessité de premier ordre, pour les particuliers et les Gouvernements.

Mais les riches aiment-ils réellement les pauvres ?

N'y a t-il pas dans leur assistance, banale ou intéressée, plus de calculs que d'amour ?

Il est un moyen facile de s'assurer des dispositions des aisés, — j'emploie le mot le moins révolutionnaire — envers ceux qui manquent de tout.

C'est de leur tenir à peu près ce langage.

D. — Dans votre ville, il y a beaucoup de malheureux qui n'ont ni un lopin de terre, ni une chambre à eux, qui logent dans des taudis, suant la fièvre, qui vivent d'une nourriture repoussante, dont le mobilier est absolument sans valeur, qui n'ont jamais eu six livres de pain d'avance, jamais non plus six chemises neuves, et qui n'ont même pas un peigne pour se décrasser ; leur femme et leurs enfants sont en guenilles... Si on vous demandait de vouloir bien abandonner, volontairement, à ces malheureux, qui sont vos frères, — puisqu'ils sont catholiques et français, et pétris du même limon que vous, — un quart, un centième même de vos biens, ou de vos revenus, y consentiriez-vous ?

R. — Mais de quel droit ? Ce que j'ai est à moi ; je l'ai gagné, ou ce sont les miens qui l'ont gagné !

D. — Je le veux bien ; mais pour les malheureux dont je vous parle, la Société a été plus dure que pour vous ; elle ne leur a pas permis de gagner au-delà du plus strict nécessaire, malgré un travail pénible de 12 ou 14 heures par jour, sans repos ni trève, que vous ne soupçonnez même pas.

R. — C'est possible ; mais que voulez-vous que j'y fasse.

D. — Que vous aidiez à détruire, sans secousse, cette inégalité choquante, qui fait que les uns ont tout et que les autres n'ont rien.

R. — Sans doute en prenant aux uns pour donner aux autres.

D. — Remarquez que je n'emploie pas cet argument brutal. Je me borne à vous demander, à vous qui êtes riche, qui êtes éclairé, si vous pensez qu'il y pas un moyen de résoudre pacifiquement la question sociale, en ramenant un peu plus d'égalité entre les hommes ?

R. — Oui, c'est cela, toujours la question sociale.

D. — Evidemment, puisqu'elle subsiste toujours.

R. — Est-ce qu'on ne secourt pas les pauvres ?

D. — On a fait beaucoup ; le clergé, la noblesse, les riches, les peu aisés même, ont donné et donnent beaucoup ; mais il reste encore beaucoup à faire, notamment dans ce qu'on appelle les bas fonds de la Société. Là, tout est à faire.

R. — Est-ce que c'est de ma faute s'il y a là des assassins, des voleurs, des débauchés ?...

D. — Peut-être !...

R. — Comment, peut-être !

D. — Personnellement, vous tenant pour un honnête homme, charitable, vous n'êtes pas coupable ; cependant, ne croyez-vous pas que dans une Société soi disant civilisée, très civilisée même, comme la France, tous les membres qui la composent sont solidaires les uns des autres ?

R. — En voilà une doctrine !

D. — Appelez cela utopie, doctrine, rêve, philosophie, comme vous voudrez ; votre vocabulaire, à vous autres, Messieurs, — je ne dis pas vous, *unité*, mais vous, *pluralité*, — abonde en injures à l'usage des pauvres.

D. — Diantre, ça devient brûlant.

R. — Ça devient tout simplement intéressant ; nous touchons, en effet, au but... Je disais donc que, puisque vous ne voulez pas, vous autres riches, pourvus à satiété du nécessaire...

R. — Que nous avons gagné...

D. — Cela, c'est une autre question : ne l'abordons pas.

R. — Comment ne l'abordons pas. Croyez-vous donc que j'ai volé mon bien ?

D. — Vous vous mettez toujours en avant. Il ne s'agit pas seulement de vous *unité*... Je disais donc que, puisque la plupart de vous autres ne consentent pas à se défaire volontairement d'une partie de ce qu'ils ont de trop, au profit de ceux qui n'ont absolument rien, il faut bien cependant trouver le moyen de faire vivre, plus confortablement, plus proprement, ces derniers, que la Société traine toujours à sa suite et que pour cette raison elle repousse de son sein.

R. — Et que proposeriez-vous pour améliorer la condition de ces gens là ?

D. — Des Lois !

R. — Ah ! oui, des lois révolutionnaires, sans doute !

D. — Certainement, et ces lois là, les plus humaines, les plus justes, disposeraient que le surplus de toute fortune s'élevant à (un gros chiffre à déterminer) ferait retour à la nation..., ou mieux...

R. — Ce serait l'abomination...

D. — ... De la désolation... comme au temps de Jérémie, qui en a vu bien d'autres.

R. — On n'aurait jamais vu cela.

D. — Pardon, cela s'est vu, et cela se verra encore.

R. — Alors, autant nous voler.

D. — Pas du tout, on ne veut pas vous voler ; on veut seulement que vous participiez plus complètement, plus efficacement, dans la seule mesure de vos moyens, à la moralisation du pays.

R. — Il me semble....

D. — Oui, cher Monsieur, il vous semble toujours ; mais cela ne suffit pas... L'enfer, vous le savez mieux que moi, est pavé de ces bonnes intentions, et elles datent de loin, puisque l'enfer, dit-on, est vieux comme le monde.

R. — Enfin...

D. — Une transaction serait peut-être possible encore ; ce serait d'établir une *taxe des pauvres sur le revenu et les bénéfices industriels*, mais une taxe réelle, qui secourut les vrais pauvres.

R. — Oh ! oh ! toujours les mêmes procédés. Prendre aux uns...

D. — Non pas prendre, puisque ce serait décrété par une loi.

R. — Un décret révolutionnaire...

D. — Ne jouons pas sur les mots, cher Monsieur. Certainement, ce ne serait pas vous et les vôtres qui voteriez cette loi.

R. — Nous les connaissons, les lois... Il y en a eu tant... Et de si drôles.

D. — Cependant en principe, une loi est l'expression du sentiment général — ; c'est la consécration du vœu de tous...

R. — ... Du suffrage universel...

D. — Cher Monsieur, je vois que le bât vous blesse; vous voulez bien du suffrage, vous autres, mais restreint, si restreint même qu'il n'y ait place que pour quelques uns... C'est là l'écueil aux améliorations sociales... Mais soyez certain que d'autres après nous, rappelleront sans cesse, s'il y a lieu, que ce qui est à tous, comme la terre, les fruits de la terre, l'eau, la lumière... doit être à tous.

R. — Nous ne nous entendons pas...

D. — Laissez-moi vous dire ma pensée toute entière : Nous ne nous entendrons jamais ! Le riche ne trouvera jamais qu'il en a assez. Jamais il ne vendra ses biens pour les distribuer aux pauvres — comme d'autres le firent au temps de la primitive Eglise. Jamais il ne consentira à faire la paix avec l'humanité... Toujours, il y aura antagonisme entre lui et le pauvre...

R. — Donc...

D. — Donc, IL FAUT DES LOIS POUR ORGANISER ce qui n'a jamais été organisé. Il faut des lois pour empêcher l'immolation, de siècle en siècle, de la couche sociale qui grouille dans ce qu'on appelle dédaigneusement les bas-fonds. Il faut des lois pour secourir efficacement ces déshérités, pour faire qu'il y en ait moins dans l'avenir, pour clore, enfin, ce que vous redoutez tant : l'ère des révolutions.

R. — Ici, peut-être, nous entendrions-nous mieux.

D. — Erreur ! Nous avons un point de vue trop différent. Nous sommes, vous et moi, des révolutionnaires, mais à rebours. Ce que je veux, vous ne le voulez pas ; ce que vous voulez, je m'en défie. Ou plutôt, vous ne voulez pas, et moi, je veux. Pour tout dire, en peu de mots, les malheureux n'ont guère à compter que sur eux-mêmes.

Voilà, en toute sincérité, — j'en ai fait souvent l'expérience, — ce qu'on peut tirer de ceux qu'on rencontre dans le monde, quand on veut aborder nettement avec eux la question des pauvres.

Partout, — à de nobles exceptions près — c'est l'égoïsme, ou, ce qui ne vaut pas mieux, l'indifférence.

C'est dire que pendant longtemps encore, à moins de secousses terribles, il y aura des pauvres en trop grand nombre, des déshérités, un bas-fond social, dans lequel le Darwinisme continuera à découvrir ses plus affligeants exemples de la fatalité.

Ceux qui possèdent font sonner assez haut la supériorité du numéraire, pour que tout être humain soit en droit d'exiger de la Société (1), sa part de travail, de liberté, d'égalité, et de l'imposer même, au besoin, aux indifférents et aux malfaisants qui, constamment, s'élèvent contre le déshérité.

A cet égard, nous dirons aussi : il faut reconstituer le cerveau humain, ce cerveau troublé, terrifié, dévoyé par la superstition et la tyrannie. Ce sera l'œuvre principale de l'éducation moderne.

Le mal, en toutes choses, n'est possible que parce que mille individus, témoins du mal, n'ont pas la force physique ou le courage d'empêcher ce mal fait par un seul individu.

Nous avons dit déjà dans un autre écrit, et nous le répétons ici : le jour où le nègre esclave osa briser sa chaîne, le monde connût la liberté !

En d'autres termes, si les hommes étaient moins faibles, moins lâches, en présence d'un acte illégal, injuste, odieux ; s'ils osaient protester vivement, énergiquement, le mal deviendrait à peu près impossible.

---

(1) Nous émettons ici le vœu que l'assistance publique devienne nationale, et que les bureaux de bienfaisance soient seuls chargés de la distribuer. Tous autres moyens particuliers, entachés de parti pris ou de motifs politiques ou religieux, ont pour effet de multiplier, souvent sans contrôle, une assistance qui, pour être efficace, doit être unique.

Mais, vraiment, à quoi bon se gêner avec des héros de carton !

Ils chantent, donc ils paieront ; ils crient, ils s'égosillent, ils braillent ; mais pas un n'ose prendre à la gorge le malfaiteur qui le violente.

Dès lors, le mal est sur d'une universelle protection ; et comme rien n'est contagieux comme l'exemple, le mal triomphe trop souvent du bien.

C'est donc toujours le mot de Babeuf qui revient, en face de la question sociale, qu'elle soit collectivité ou unité : « Qu'attendre de gens qu'un roulement de tam- » bour fait disperser vite. »

Nous savons bien qu'aux yeux de certaines individualités, c'est un crime de travailler pour le pays, d'émettre un vœu utile ; mieux vaut mille fois pour sa sécurité, se soûler, s'arsouiller, que de penser et d'écrire : la pensée, même la plus sage, a toujours porté ombrage.

Et c'est ainsi que les améliorations ont été si lentes à venir.

Que peut-il sortir, en effet, d'un grain sans cesse piétiné ?

Un mot, qui résume en lui les luttes de l'humanité, domine le procès des Babouvistes : c'est celui d'ÉGALITÉ.

Il a plusieurs acceptions, suivant qu'on l'envisage.

Nous allons nous efforcer de le définir, en lui donnant la véritable signification que Babeuf, en son particulier, entendait lui donner.

Ce mot d'*Egalité*, qui effarouche tant de monde, n'est en réalité qu'un cri de la conscience humaine, instinctif, implacable, qui s'élève, comme un cri de détresse, des couches inférieures de la société, ou tout manque, vers les couches supérieures, où tout abonde.

Par conséquent, c'est un cri qu'on entendra de siècle en siècle.

Il éclot, violent, exigeant, à l'origine de la Révolution française ; et, dès ce moment, on le voit célébré, en tous lieux, par la gravure, par le théâtre (1), par les fêtes patriotiques.

Il devient un des principes de cette Révolution.

Plus tard, un décret du 15 août 1792, obligea les fonctionnaires à prêter le serment et d'être fidèles à la NATION et de maintenir de tous leurs pouvoirs la *Liberté* et l'*Egalité*, ou de mourir à leur poste.

On croyait alors à l'Egalité, et on la voulait.

Babeuf n'a donc fait que suivre le courant; et, s'il est coupable, c'est d'avoir cru à la parole de ceux qui dirigeaient le mouvement révolutionnaire; c'est surtout d'avoir exagéré la portée du mot Egalité, qui a une valeur différente, suivant qu'on l'envisage dans un sens ou dans un autre sens.

Beccaria avait dit déjà : « Dans l'institution de la société, les avantages qui en résultent devraient être égaux entre ses membres, mais il s'y exerce une tendance constante à les rassembler tous sur le plus petit nombre, à placer tout le bonheur et la puissance d'un côté, toute la faiblesse et la misère de l'autre. »

Un gouvernement habile devrait s'efforcer d'atténuer cet état de choses, et d'égaliser le plus possible les fortunes : les masses, en effet, sont tranquilles quand elles ont le nécessaire, et l'excès des richesses aux mains d'un petit nombre d'individus, est un danger permanent pour l'autorité, qu'elle soit monarchique ou républicaine.

Mais l'aveuglement est tel, partout, que le bon sens a peine à prévaloir contre la sottise commune, et que, dès lors, il semble que la lutte entre castes soit la condition fatale des sociétés humaines.

Il est bien désirable pourtant que la bataille de la vie n'ait pas lieu toujours au profit du plus fort.

---

(1) Sous la Révolution, il y avait à Paris le *Théâtre de l'Egalité*, fauxbourg Germain. On y joua : *La Fête de l'Egalité*, par Radet. Voir le *Journal d'Instruction publique*, an II, qui en parle longuement.

Place aux faibles, aux pauvres, aux déshérités, dût-on, comme le demandait Babeuf, prendre légalement à ceux qui ont trop pour le donner à ceux qui n'ont rien.

L'*Egalité absolue*, rêvée par certains Babouvistes, et qui n'est que l'exagération de la plus sublime des doctrines humanitaires, est absolument impossible, mais *l'Egalité relative* est possible, très possible même, nécessaire dans tous les cas.

A ceux qui prétendent que cette égalité relative serait destructive de toute émulation, nous répondrons : c'est vous qui rêvez; vous n'avez que de la dureté de cœur; vous voulez tout pour vous; nous voulons, nous, TOUT POUR TOUS. Voilà la différence entre notre système et le vôtre.

La révolution de 1789 a appris à nos devanciers, ce qui advient malheureusement, quand, dans une société, les conditions de la vie sont par trop inégales. Ceux qui viendront après nous iront plus loin que leurs aînés, si d'ici là on ne parvenait pas à améliorer les bas fonds.

Lorsqu'on approfondit des questions controversées comme celles-ci, on est tenté de dire avec Mercier (*Tableau de Paris*) : c'est en vérité un malheur d'avoir lu l'histoire !

Malheur, en effet, à l'homme lucide. Voir trop juste est fatal à qui vit au milieu d'une société d'indifférents et de malfaisants ; et c'est ce qui augmente la puissance du mal, et en assure la perpétuité.

Dans toute société, si parfaite qu'elle soit, il y a fatalement une proportion de mal, mais cette proportion pourrait être diminuée si on le voulait résolument ; trop souvent, on ne le veut pas.

Il ne fait pas bon, non plus, de voir les idoles politiques de trop près. Il vient même un moment où la conscience humaine, se révoltant de leurs actes, on éprouve le besoin de les briser. C'est ce qui justifie Babeuf de ses tentatives contre le Directoire. On comprend à merveille que cet homme loyal, intègre, juste à l'excès, n'aît vu le salut du peuple que dans le renversement des pourritures qui prétendaient étouffer à leur profit la Révolution, de laquelle ils étaient tous sortis !

M. Haeckel, professeur de l'Université d'Iéna, et l'un des plus célèbres Darwinismes contemporains a posé un jour ce principe :

« La théorie de Darwin établit que dans les Sociétés humaines, comme dans les sociétés animales, ni les droits, ni les devoirs, ni les biens, ni les jouissances des membres associés ne sont et ne pourront être égaux. Tout homme politique, intelligent et éclairé, devrait préconiser le Darwinisme comme le meilleur contre-poison des absurdes théories égalitaires. Le Darwinisme est tout plutôt que socialisme. Sa tendance ne saurait être qu'aristocratique. La sélection des élus est liée à la défaite ou à la perte des concurrents malheureux qui doivent nécessairement être sacrifiés. »

C'est à dire, que la loi de l'univers, le principe d'évolution, repose, d'après Darwin et ses continuateurs, sur le concours simultané des quatre influences suivantes : — La lutte pour la vie, — l'altération ininterrompue des types primitifs, — la transmission héréditaire de ces modifications aux descendants, — et enfin la sélection naturelle, qui est l'EXPULSION DES ÊTRES INFÉRIEURS.

Un homme de talent, M. Emile Gautier, a contesté dans une brochure intitulée : le *Darwinisme social*, cette abominable doctrine qui ne tient compte ni des aspirations des peuples, ni des besoins matériels des individus, ni de cette autre loi de l'univers, qui tend à tout perfectionner. Dire avec les Darwinistes, que *la défaite est toujours méritée*, et que *s'il y a des exploités, c'est qu'ils sont exploitables*, c'est attenter aux droits les plus sacrés de l'humanité, qui veut que tout se perfectionne.

M. Jean Richepin, dans le *Gil Blas* du 25 octobre 1882, a très bien analysé et avec une rare impartialité, la igoureuse riposte de M. Emile Gautier, qui veut, lui, substituer à *la lutte pour l'existence, l'aide pour l'existence,* et a démontré que :

1° Si ces doctrines sont fausses, mauvaises, dangereuses, au moins est-il nécessaire de les pénétrer pour les combattre ;

2° Si, au contraire, elles sont sages et vraies, si seulement, elles contiennent des parcelles de vérité, il ne faut pas qu'elles restent ignorées des hommes de bon vouloir.

Les penseurs ne demandent pas autre chose.

Ils proclament simplement le droit du libre examen.

Les êtres inférieurs, dont parle Darwin, seraient, dans tous les cas, en moins grand nombre, si l'aisance et l'instruction étaient plus générales ; et à cet égard il faut rappeler ce mot de l'honnête Necker : « L'inégalité des lumières est la suite inévitable de l'inégalité des fortunes. »

Doute-t-on, que c'est la misère héréditaire des mêmes classes qui peuple les prisons ? Ne pouvant s'élever, faute d'argent, faute d'éducation, faute d'habits et même de souliers, le bas peuple finit par subir l'influence des mauvais instincts qui germent si aisément là ou tout manque; et il s'avilit, jusqu'au jour où, n'ayant plus conscience du bien et du mal, voyant qu'il est abandonné de tous, que nul, — si ce n'est de généreuses femmes et de vertueux prêtres, — ne lui vient en aide efficacement, il s'attaque enfin, avec le fusil, à la Société d'où il est sorti et qui le rejette de son sein.

Les secours, si abondants qu'ils soient, seront toujours insuffisants pour relever, moralement et physiquement, l'ouvrier dégradé par la misère.

Ce qu'il faut chercher à réaliser, c'est une plus équitable répartition de la fortune publique ; c'est l'amélioration, sous toutes formes, des classes déshéritées, que la Société traîne inévitablement à sa suite.

L'écrasement des multitudes, affamées par l'excès des richesses réunies en certaines mains, est tel dans quelques pays, qu'elles n'ont plus même la force de gémir.

En Angleterre, notamment, des familles ont jusqu'à 25 millions de rentes en biens fonds. Or, comme l'a dit très bien un écrivain démocrate (1), « que reste-t-il aux » autres hommes dans une pareille organisation. »

En France, nous pourrions citer aussi des familles, dont les fortunes colossales remontent à plusieurs siècles, et sont le produit de vols d'État et d'expéditions militaires.

La révolte, à certaines heures, est donc de droit divin, et nous pensons à cet égard, avec Mably, que « la doctrine » la plus contraire aux bonnes mœurs et au bien public, » est d'inviter les citoyens à ne jamais opposer la force à » la violence. »

Si, constamment, cette question de l'Egalité éveille, sous les formes les plus diverses, les méditations des Philanthropes, c'est que tout démontre que dans notre Société, qui se paie si souvent de mots, l'habit fait presque la différence entre les hommes. Beaucoup de personnages en vue, dans le clergé, l'armée, la magistrature, l'administration, ne doivent leurs succès qu'à leur tenue, qu'à la beauté de leurs chevaux ou à l'excellence de leurs dîners. Atténuer cette inégalité d'origine, qui sacrifie les uns aux autres, est donc une nécessité de premier ordre qui s'impose au législateur. Dès lors, tout ce qui tendra à assurer une égalité relative entre les hommes, aura pour effet d'arrêter le flot révolutionnaire qui menace l'Europe.

Nous ne nous dissimulons point la gravité du redoutable problème, soulevé depuis tant de siècles, pour l'extinction du paupérisme, et un moment rêvé et entrevu par Babeuf. Nous savons que la violence est mauvaise conseillère, et nous la repoussons de toute la force de notre âme, quand elle n'est pas indispensable; mais nous le demandons à tout homme qui a souci de sa dignité : Que faire pour améliorer la condition des plus déshérités ?... C'est la question qui, nécessairement, se pose à chacune des pages de ce livre impartial, écrit sans passion, pour le seul amour de la justice et de l'humanité.

---

(1) *Le droit divin de la Démocratie*, par Th. Vibert. 1881.

Les opinions en matière politique tiennent surtout au milieu dans lequel on vit, de sorte que suivant ces milieux, on naît monarchiste ou républicain. Supprimez ces milieux disparates et remplacez-les par un milieu unique, où tout soit la représentation directe d'une idée unique, supérieure, et au lieu de compétitions, sans cesse renouvelées, vous aurez une véritable émanation de la souveraineté nationale. En d'autres termes, moins il y aura de Castes, plus l'Egalité sera parfaite entre les hommes, moins la lutte pour l'existence aura de conséquences fâcheuses, et moins aussi les gouvernants auront à craindre les Révolutions.

La France de l'avenir a soif d'Egalité ; et c'est en vain qu'on s'efforcerait de détruire cette idée en la présentant sous les plus sombres couleurs : l'idée fera son chemin comme d'autres idées ont, dans d'autres temps, détruit la féodalité et les privilèges.

Assurément, ceux qui, mus par un sentiment supérieur d'humanité, réclament comme nous une plus équitable égalité en toutes choses, n'entendent pas certaine égalité doctrinaire, mathématique, qui ne tiendrait compte ni de la force, ni du talent, mais une égalité relative, plus conforme au vœu de la nature, et où, pour mieux préciser encore, tout ne soit pas en haut.

Il faut tuer la misère ! car la misère tue les plus nobles instincts.

Ne rien voir, ne rien dire, ne rien désirer, trouver que tout est pour le mieux, que l'on peut être encore ce que l'on a été déjà, qu'il n'y a plus de malheureux, que ceux qui manquent du nécessaire sont des bandits dont la société n'a pas à s'occuper, tel est le langage qu'on entend dans certains milieux.

Les riches veulent bien de l'*égalité* des charges, comme en matière d'impôts, par exemple, mais ils ne veulent pas de l'égalité des avantages sociaux.

Dès lors, du moment où deux êtres, venant à la vie, n'ont point la même part aux fruits de la terre, doit-on leur imposer les mêmes charges ?

L'égalité existe peut être devant la loi ; à coup sûr elle n'existe pas devant les hommes.

L'homme est dur à l'homme, et devient insatiable à mesure qu'il s'élève.

Il y aura toujours des pauvres, c'est vrai ; mais il faut tout faire pour qu'il y en ait le moins possible.

Qu'importe au pauvre déguenillé qu'un riche insouciant lui dise en passant : Que le bon Dieu vous bénisse ! Un peu de pain ferait mieux son affaire.

C'est ce peu de pain qu'il faut lui donner, en enlevant, toujours légalement, la part du pauvre à qui possède du superflu.

Il faut, en un mot, qu'ici-bas, tout être humain ne souffre plus la faim, qu'il puisse vivre, et qu'un jour il puisse mourir sans maudire la société qui l'a sans cesse repoussé.

La société, hélas ! fait peu de chose pour l'homme ; à qui manque absolument de tout, elle jette bien, par ci par là, mais avec dédain, les rognures de ses festins ; mais en définitive, elle ne lui vient pas efficacement en aide. L'Etat, lui-même, la Patrie, en un mot, cet être invisible, qui exige tout, ne fait pas assez pour les déshérités. Il enterre gratuitement, c'est vrai encore, celui qui n'a rien, mais parce qu'il y a danger à laisser pourrir des cadavres dans les rues ; en réalité, qui n'a rien, n'obtient rien.

Si l'on compare ce qu'exige la société avec ce qu'elle donne, on trouve que la proportion n'est pas égale ; et pour connaître la valeur réelle de la société, de cette société que les Joseph Prudhomme de la politique ne manquent jamais d'invoquer, il faut tout simplement avoir besoin d'elle. Oh ! qu'alors on la juge bien !

Qui n'a rien, n'obtient rien.

C'est ce qui soulevait l'indignation de Babeuf, et le portait à jeter si haut et si loin, ses clameurs contre l'organisation des sociétés. Et ce qu'il demandait ce n'était pas le bouleversement de toutes choses, comme le disaient ses ennemis, pleins de vin et dorés sur toutes les coutures, mais un bonheur général, peut être un peu trop égal pour tous, qui ramenât les hommes à la nature et à la vérité.

Ce que Babeuf n'a pu obtenir des hommes de son temps, l'avenir se chargera peut-être de le réaliser par d'autres moyens.

Chaque jour, en effet, nous apercevons des tendances à une meilleure répartition des richesses. Chaque jour, dans tous les pays, s'élèvent des cris de pitié en faveur de ceux qui souffrent. Oui, sans doute, les sociétés sont bien gangrenées, les puissants sont bien indifférends; mais malgré tout, l'humanité ouvre des sillons nouveaux aux générations nouvelles, et tout indique que l'avenir se présente pour ceux qui viendront après nous, sous des aspects moins lugubres, grâce aux progrès de la solidarité, grâce surtout aux efforts du peuple lui-même, qui, comprenant mieux ses devoirs, a plus de droits à avoir sa part au banquet de la vie.

L'essentiel c'est de ne pas se laisser duper par ceux qui, devenus riches ou riches de naissance, ont la prétention de diriger les autres.

Trop de gens, à morale douteuse, figurent dans certains comités, pour croire qu'ils aient uniquement en vue l'amélioration sociale de la classe ouvrière. Leurs récompenses sont la glu avec laquelle ils escomptent une candidature; c'est pour eux plutôt qu'on devrait fonder des prix d'encouragement au bien. Ces gens là déroutent absolument ceux qui, étudiant le droit, croient aux prescriptions du droit.

Aussi n'y a-t-il aucune mesure à garder dans ses ripostes et ses revendications, quand on se trouve en présence de pareilles individualités.

Du reste, ce n'est pas en haut qu'il faut chercher la perfection ; nous croyons même que pour parvenir il faut être peu scrupuleux, ce qui revient à dire avec M. Renan : « Il ne faut pas être trop parfait. » Nous avons vu réussir beaucoup de gens que rien ne recommandait aux délicats ; et des gens qu'on aurait houspillé, si les tribunaux s'occupaient de certaines choses, ont gravi l'échelle sociale avant les plus méritants, malgré le *haro* qui, de degré en degré, s'attachait à leur nom.

Nous ne nous faisons, du reste, aucune illusion, et nous savons très bien que les hommes politiques sont généralement oublieux des services rendus, surtout quand l'homme politique, ce qui arrive souvent, n'est qu'un orgueilleux sans talent.

Il faut violenter pour obtenir.

On a beau regarder le ciel, et soupirer ; le mal est sur terre ; c'est sur terre qu'il faut chercher le remède. Il est parmi les hommes ; c'est aux hommes à l'anéantir. Et ils ne le pourront qu'en voulant fortement, qu'en se coalisant contre ce qui est mal, ou sinon on en sera toujours réduit à crier comme les Polonais : *Le Ciel est trop haut !*

Il est pourtant si facile d'améliorer et de donner satisfaction aux intérêts. Il suffit pour cela d'un peu de bonne volonté, d'un peu de zèle, et surtout de beaucoup de cœur.

Ne pas toujours vivre de récriminations contre le passé; croire que nos devanciers ont eu à lutter contre mille difficultés qui nous échappent ; honorer même les grandes figures qui ont illustré nos annales, et n'avoir que l'ambition de les dépasser dans ce qu'elles ont fait de bien, voilà quel devrait être le bilan de l'avenir.

On peut convier à cette lutte généreuse tous les hommes de bonne volonté.

Assurément, il y aura toujours des mécontents, des exaltés, des violents même ! Ce sont peut-être les plus faibles à contenter.

Aux consciences révoltées, il ne faut souvent qu'un peu de baume pour les guérir.

C'est à nous tous, hommes de devoir et d'initiative, à répandre ce baume autour de nous, sur ceux qui viennent nous confier leur passé, leurs luttes, leurs espérances déçues.

Et puisque pour tous la vie est semée de vicissitudes, c'est en relevant ceux qui tombent ou sont tombés, en les secourant, en leur montrant le droit chemin et la réhabilitation, que nous aiderons à en faire de bons citoyens.

De la bienveillance donc envers tout le monde, du cœur, et beaucoup de cœur surtout dans les divers actes de la vie, et nous serons toujours la grande Nation, un peu turbulente, un peu hâtive dans ses aspirations, mais au fond, libérale, courageuse et généreuse pour tous.

Enfin que tous aient un peu, et le char de l'Etat n'en ira que mieux.

Les rapports entre le pouvoir et la population devraient être plus fréquents, plus intimes.

Les préfets et les sous préfets vivent trop à l'écart ; les ministres, difficilement abordables, savent rarement la vérité.

Au dessous d'eux, un personnel isolé des foules, empêche aussi la vérité d'arriver au pouvoir ; personnel, du reste, généralement réfractaire aux idées nouvelles, et dont le cerveau, à force d'être comprimé, se désintéresse absolument de la plupart des questions du jour.

Dans quelques uns de ces milieux officiels, l'ouvrier n'apparaît même jamais qu'au travers les vitres d'un cabaret ; là, on refuse toujours à croire qu'il y a une question sociale.

Et cependant, à force de s'éloigner des foules, on finit par ne plus être de son temps ; et, un jour, sans s'en douter, on est débordé par elles.

On le disait dès 1791, (1) à l'Assemblée nationale :

« Toute bonne législation doit tendre à rapprocher
« autant qu'il est possible les extrêmes ; à ne souffrir ni
» opulence, ni misère ; et, dès lors, on ne peut atteindre
» ce but, qu'en multipliant les obstacles contre la pente
» naturelle qu'ont les richesses à s'accumuler dans les
» mêmes mains. »

Nous n'irons pas aussi loin ; mais, reprenant la dernière partie de ce paragraphe, nous dirons aussi que nos lois doivent tendre à rejeter sans cesse sur les déshérités le trop plein de la richesse des opulents.

Voulez-vous « que les lois soient respectées ? Faites
» que les citoyens les aiment ; faites que chaque individu
» trouve son bonheur particulier dans le bonheur géné-
» ral ; ne lui imposez pas des devoirs trop pénibles, ne
» contraignez pas sa volonté par des réglements trop ri-
» goureux... Non, ne vous flattez pas qu'une loi dure
» puisse jamais obtenir l'amour et le respect des citoyens. »

Cela ne veut pas dire qu'il faille toujours combattre l'autorité. Il faut au contraire la soutenir, la consolider, mais aussi la diriger ; et à l'inverse de ceux qui invoquant toujours les anciens, distinguent dans la nation, *le peuple*, — c'est-à-dire les citoyens propriétaires, — de la *multitude*, — c'est-à-dire des mariniers d'Athènes, des bateliers de Ténédos, des brocanteurs d'Egines, etc., nous croyons que c'est à la nation, sans castes, à diriger l'action des pouvoirs publics.

Pour atteindre ce résultat, il suffit d'inculquer à la jeunesse le respect du droit et de l'autorité, deux choses qui semblent contraires, mais qui doivent aller de pair.

En uniformisant le plus possible les leçons pour toutes les écoles, on réalisera le vœu patriotique émis en ces termes, dès 1831, par M. Cousin : « Egalité de l'instruction dans » les classes inférieures; identité des habitudes intellec- » tuelles et morales ; unité et nationalité. »

---

(1) *Discours sur les inégalités qui, dans les successions, sont l'effet de la volonté de l'homme*, par Saint-Martin, député de l'Ardèche à l'Assemblée Nationale : 4 avril 1791.

Mais, de même que « tout pouvoir doit-être réduit à » de justes bornes », il faut sans cesse se souvenir de ce mot, si vrai de Descartes : « Je veux avoir recours à l'auto- » rité, puisque la vérité est si peu de chose quand elle est » seule. »

De part et d'autre on serait fort si, loyalement, on exécutait à la lettre ce principe de Bonstetten : « Je n'ai « vu dans la liberté que tous les hommes réclament que « le développement harmonique de leurs facultés. »

Ce développement harmonique des facultés humaines nul ne le veut malheureusement ; et c'est toujours l'odieuse doctrine de Darwin qui prévaut en face des sociétés : le fort détruit le faible !

Nous sommes pourtant, comme l'a dit Pierre Leroux, entre deux mondes, « entre un monde d'inégalité qui » finit et un monde d'Egalité qui commence. »

Et la Démocratie proclame « le mérite personnel comme » base de rémunération, et l'élévation du niveau matériel » et moral de la masse comme but (1) des sociétés mo- » dernes. »

Nous dirons encore avec M. Thoré (2) : « On peut » contester la plupart des idées et des formules de l'école » égalitaire, mais ce qui demeurera et qu'on ne peut dé- » truire, ce à quoi il faut satisfaction, c'est le sentiment » de l'Egalité et de la solidarité humaines, le sentiment » de la Fraternité, le sentiment d'une répartition selon » la justice, le sentiment des droits et des devoirs. »

Toute la doctrine de Babeuf est dans ces quelques mots.

---

(1) *L'Economie politique et la démocratie*. Discours au Collège de France, par H. Baudrillart. 1862.

(2) *La Vérité sur le parti démocratique. Paris*, 1840, br. in-8, page 27.

La Société est un autre mot sonore dont on a abusé depuis Babeuf.

C'est le grand *dada* avec lequel, à chaque projet de réforme, on épouvante les populations.

L'erreur sur Babeuf, à propos de ces mots : Égalité, Société, Partage, est facile à expliquer.

Le Directoire voulait l'anéantissement du *Tribun du peuple*, et, pour y parvenir il fallait nécessairement anéantir son rédacteur.

Dès lors, quand la police descendit dans le bureau de ce journal, elle y trouva, comme elle le prévoyait peut-être, des documents de toute provenance, violents, excessifs, notamment le *Manifeste des Égaux*, qui est de Sylvain Maréchal, mais qu'on attribua méchamment, odieusement, à Babeuf, qui en répudia toujours certaines doctrines.

Affichés sur tous les murs de la France à un nombre immense d'exemplaires, ces documents fixèrent l'opinion sur Babeuf. Dès ce moment il fut l'homme exécrable que l'on sait.

Plus tard, on distribua partout également les réquisitoires si violents des accusateurs nationaux; mais on se garda bien de distribuer aussi les défenses des conjurés, de sorte qu'il fut on ne peut plus facile de fausser l'opinion, surtout en un temps troublé à l'excès comme l'était celui du Directoire.

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui encore, dans les petites académies de province, où il y a plus de niais que d'érudits, Babeuf apparaît toujours avec une auréole de sang et avec ces mots qui font trembler ceux qui veulent bien trembler : Égalité, Société, Partage.

C'est bien pour ces gens là qu'il faut toujours répéter, puisqu'ils paraissent toujours l'ignorer, que Babeuf n'était pas un révolutionnaire sanguinaire; et pas plus que Rousseau (1) et Voltaire, que l'on cite toujours comme précurseurs de la Révolution, il n'en eût approuvé tous les actes, s'il avait pu exercer une influence salutaire sur les événements.

---

(1) Voir notamment : *J.-J. Rousseau aristocrate, Paris*, 1790 br. in-8.

Mais leur ignorance, qui est très grande, n'égale pas encore leur mauvaise foi, qui est sans bornes : à cet égard, il n'y a rien de bon à attendre d'eux, et qui voudra, sans preuves, avec passion, calomnier bruyamment Babeuf sera certain d'obtenir l'unanimité de leurs suffrages.

Il en est ainsi, du reste, parmi eux, de tout ce qui est idée moderne.

On dit : ces idées là troublent les populations ; vous voulez donc désorganiser la société ?

A cela nous répondons : la Société n'a jamais été organisée ; donc, elle sera sans cesse perfectible ; et c'est l'améliorer que de rechercher les moyens d'apaiser les ferments de discorde qui subsisteront éternellement dans son sein.

Ce gros mot : *la Société !* dont on a tant abusé jadis, n'est plus de mise aujourd'hui ; il faut le reléguer, à tout jamais, parmi les accessoires théâtraux de la politique, avec Joseph Prudhomme, si ce type grotesque existe encore réellement là où l'on pense et où l'on agit.

Il faut surtout *se méfier des économistes*, comme l'a très bien dit M. Oudet, au Sénat, dans la séance du 29 novembre 1883,

Ce sont des farceurs dont la lumière est trompeuse, et qui se figurent qu'une question sociale peut tenir dans une formule algébrique.

Nous, nous ne réclamons pas des mots, mais des actes, et des actes sérieux, qui aient un lendemain et des résultats.

Avec M. Edmond Magnier (1), nous répéterons constamment :

« Ne pas déclamer, mais agir, mais expérimenter, mais améliorer sans cesse, mais réformer point par point, mais élever graduellement l'humanité vers un idéal plus pur et une condition plus heureuse : TEL DOIT ÊTRE LE BUT DE LA SOCIOLOGIE MODERNE, QU'ELLE SOIT ROUGE, NOIRE OU TRICOLORE. »

---

(1) *Evénement*, du 19 août 1882.

Presque tout le genre humain, disait Laromiguière, vit en Société, et il « vit malheureux, parce que ses droits » sont oubliés ou méconnus. Il faut les mettre sous ses » yeux pour réveiller en lui le sentiment de la honte et » de l'indignation. Le spectacle de sa misère et de son » avilissement lui donnera peut-être le désir de reprendre sa dignité. »

On fait sonner bien haut, disait aussi Babeuf, le mot respect des propriétés !... « De quelle manière, ajoutait-il, les seigneurs sont-ils parvenus à se mettre en possession de toutes les richesses foncières ? — Par usurpation... Aujourd'hui que, suivant le droit naturel, les hommes, en naissant, doivent tous jouir des mêmes avantages, pourquoi ne revient-on pas contre cette usurpation ? — A Rome, au temps de la République, toujours les Plébéins demandaient le partage égal des terres, et toujours les Patriciens s'y opposaient. »

Il faut respecter les propriétés, lui objectait-on. Mais, répliquait Babeuf, « si, sur vingt-quatre millions d'hommes, il s'en trouve quinze qui n'aient aucune espèce de propriété, parce que les neuf millions restant n'ont point respecté assez leurs droits pour leur assurer même les moyens de conserver l'existence, il faut donc que les quinze millions se décident à périr de faim pour l'amour de neuf, en reconnaissance de ce qu'ils les ont fatalement dépouillés ?... »

Ils ne s'y décideront pas ; et il « vaudrait mieux pourtant, ajoutait, avec raison Babeuf, que la classe opu-

---

(1) *Commentaires sur le Contrat social. Principes de politique.* — Manuscrit inédit de notre bibliothèque. Il commence ainsi : « Des principes de politique ne sont pas un système complet de politique. »

lente s'exécutât envers les malheureux de bonne grâce que d'attendre leur désespoir. »

C'est ainsi que Babeuf, harcelé par une logique impitoyable, posait la question sociale aux puissants du Directoire.

Nous avons dit ce qu'il faut dégager de cette doctrine, qui n'avait en vue que le bonheur de tous.

Les reprises de fiefs exécutés violemment sur la noblesse et le clergé, dès les origines de la Monarchie ; la refonte des monnaies, ordonnées si souvent par les souverains ; les lois révolutionnaires qui déclarèrent domaines nationaux les biens du clergé et des émigrés, ne sont pas autre chose que l'application, sous une forme particulière, de la doctrine de Babeuf. On prenait où il y avait, pour en faire profiter, comme on pouvait, le gros de la nation, ou même d'autres privilégiés, peu fortunés et avides de ressources.

Mais ce que peut faire un souverain, un publiciste n'a pas le droit de le désirer.

Les *profiteurs de Révolution*, comme les appelait Camille Desmoulins, s'inquiétaient bien de la misère du peuple !

On a vu, plus haut, comment les pauvres gens étaient logés, au siècle dernier, dans le faubourg Saint-Gilles, de Roye.

Quelque douloureuse que soit cette constatation, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander ce que dirait Babeuf, de nos jours, en présence de l'agglomération parisienne où 2,225,000 habitants vivent, entassés, sur un espace de 7,802 hectares, qui ne donne à chaque habitant que la possession de 34 mètres.

A la vue de cet *encaquement* humain, le cœur saigne, et, avec Babeuf, on réclame de l'air et plus d'espace pour tout ce monde qui souffre, qui peine, sans espoir possible de confortable et de bien-être.

Mais on l'a dit (1) et c'est peut-être vrai :

« Le Français et le Parisien veulent des institutions » et empruntent volontiers des mœurs démocratiques, » mais, au fond, leur tempérament et leur imagination » sont profondément aristocratiques. »

Il suffit pourtant de visiter des logements d'ouvriers, de petits commerçants ou d'employés, pour être convaincu que la Société est mal organisée : privées d'espace, d'air et de lumière, des masses d'individus maudissent le propriétaire du sol, dont les exigences croissantes anéantissent la famille et l'individu.

Que ceux qui ont tout à satiété restent indifférents en présence de ce tableau navrant de l'humanité, libre à eux : leurs descendants payeront cher cette indifférence. Nous, nous affirmons que tout être humain a droit à plus d'espace et à plus d'air.

On en était autrefois au socialisme des mots. Nous craignons qu'on en arrive au socialisme des faits. On ne veut plus de mots, on veut des actes. On veut la vie plus facile pour tous ; et, dès lors, la plainte s'étend au point de devenir un véritable acte de résistance.

La question des loyers surtout, dont nous venons de parler, est grosse d'événements pour l'avenir.

Non, il n'est pas possible d'admettre qu'en certaines choses on puisse user et abuser de la propriété.

Non, il n'est pas possible d'admettre, dans notre Société moderne, que des milliers de familles ne puissent se loger que dans des taudis infects, privés d'air et de lumière ; le bouge ne produit rien de bon.

A cet égard, il y a quelque choses à faire, et il faudra le faire.

C'est que, partout, le capital écrase le déshérité.

Partout le possesseur est l'oppresseur.

Entre l'excès du mal et une juste mesure, il y a place cependant pour une loi libérale, qui réglerait les conditions d'usance de la propriété ; et cette loi s'impose, de plus en plus, surtout dans les grandes villes, par l'excès même du mal.

---

(1) *Liberté* du 3 novembre 1883.

On ne travaille plus que pour le propriétaire : voilà le mot qui retentit partout comme une prière et comme une menace.

Ces mots là, sont le précurseur de catastrophes, qu'il faut à tout prix éviter, par un accord plus parfait des intérêts des uns et des autres.

Les bonnes lois, du reste, comme la bonne politique, doivent être faites de transactions mutuelles.

Voyons l'Irlande, agitée, secouée dans ses fondements, et qui menace les îles britanniques. L'Irlande, disait un jour *le Figaro*, — 6 septembre 1881 — « tient la révolu-
« tion par les pieds et par les mains ; elle ne la lâchera
« sous aucun prétexte. » Chez elle aussi, c'est l'impossi-
« bilité de vivre qui la fait se révolter contre ses oppresseurs
« séculaires. Le vol, l'assassinat, le crime, seraient-ils de-
« venus le pain quotidien de ce peuple qui rarement, en
« met d'autre sous sa dent ? — Cela est triste à constater,
« mais cela est ; et dans une proportion dont les récits
« français ne donnent qu'une faible idée. En réalité, l'Ir-
« lande est le théâtre d'une lutte acharnée, impitoyable,
« entre propriétaires et fermiers, lutte dans laquelle ces
« derniers ont facilement entraîné, à leur suite, tous les
« pauvres, c'est-à-dire le pays entier ; car, l'IRLANDE
« N'EST PRESQUE PEUPLÉE QUE DE MALHEUREUX. »

Que dire après ce tableau navrant tracé par le principal journal des boulevards ?

En Russie le nihilisme menace la couronne de Tzars ; en Suède, la question agraire est presque à l'ordre du jour ; à nos portes, en Espagne, la révolution a de puissantes assises.

Partout, sauf en Orient, on sent un mouvement qui pousse l'humanité vers de nouvelles destinées.

Peut-être lui seront-elles fatales ?

On ne peut en présence de l'inconnu que constater l'état des choses.

Aussi, le *Figaro* qui a, parmi ses écrivains, des hommes de grand talent, a-t-il dit un jour (9 mars 1882) :

« Quand l'homme en arrive à quitter son travail il est toujours, par la force des choses, monté, irrité, violent. On ne peut pas demander à des ouvriers en grève, qui, peut-être mourront de faim ce soir, d'avoir le tempérament parlementaire. C'est pourquoi on envoie des soldats.

« Il faut, en outre, protéger la liberté du travail, dont les ouvriers n'ont pas même l'idée. Il faut une force capable de défendre ceux qui ne veulent pas faire grève contre les tentatives et les injonctions de leurs camarades. Il faut empêcher les pressions abusives, les persécutions et les sévices de toute nature. Comment y réussir sans quelques pelotons d'infanterie et de cavalerie ?

« On aurait donc absolument tort d'accuser un gouvernement quelconque, monarchie, empire ou république, quand il se décide à recourir aux grands moyens.

« Mais, d'autre part, on ne saurait se dissimuler que ces grands moyens l'affaiblissent toujours.

« S'il les emploie, c'est qu'il en a reconnu la nécessité, et s'il en a reconnu la nécessité, c'est qu'il mesure la gravité du malaise dont la classe ouvrière est atteinte, et dont souffre, par ricochet, la société tout entière.

« C'est la question sociale, dans toute sa noire réalité.

« Elle est posée ; elle s'envenime tous les jours, et j'ai bien l'idée que notre aimable égoïsme ne l'éludera pas.

« Il importe d'y prendre garde, et de ne pas s'emballer bourgeoisement contre les grévistes. Assurément, ce sont des trouble-fête. Ils sont généralement ignorants, aveugles, haineux ; mais, avant tout, ils sont malheureux !

« Dites tout ce que vous voudrez des mineurs, mais faire un métier pareil, c'est atroce !

« Il est facile, au coin du feu, en fumant un bon cigare, et en digérant un bon dîner, de déblatérer contre ces spectres qui, à certains moments, sortent de dessous terre avec un envie effrayante de dévorer ce qui est dessus.

« A ceux qui s'apitoient sur leur sort, il est facile de répondre que les mineurs ont un salaire relativement raisonnable, qu'ils ne sont jamais contents, qu'on a tort de leur monter la tête, qu'il faudrait plutôt les exhorter à subir, avec résignation, la fatalité qui pèse sur eux.

« Soit ! mais rien ne m'empêchera de dire que le travail des mines, dans notre société moderne, m'apparaît comme un reste, fort aggravé, de l'esclavage antique. Je doute que les esclaves, sous Ennus, et les gladiateurs, sous Spartacus, quand ils se révoltaient contre l'oppression romaine, fussent plus à plaindre que ces forçats du travail soi-disant libre, qui n'ont pas même la lumière du soleil pour réjouir leurs yeux et pour réchauffer leurs membres.

« Plaignons-les donc, même en les désapprouvant.

« Je ne suis pas suspect, je leur dirai toujours : Attendez ! souffrez, plutôt que d'abandonner votre travail. Tout vaut mieux que la grève ; peu à peu votre condition deviendra meilleure. Déjà elle s'est sensiblement améliorée. Comparez ce que vous êtes avec ce que vous étiez il y a trente ans !

« Il n'en est pas moins vrai qu'à certains moments le spectacle de leurs maux me rendrait, comme Giboyer, *socialiste jusqu'aux moëlles.* »

Le *Figaro*, que nous venons de citer, a dit encore une autre fois :

« Dans le cours de la conversation, j'exprimais cette opinion, fort sincère, d'ailleurs, que nous sommes tous d'accord sur un point à savoir que LES EFFORTS D'UNE SOCIÉTÉ CIVILISÉE DOIVENT TENDRE A ÉTEINDRE GRADUELLEMENT LA MISÈRE. »

C'est ce que demandait Babeuf ; c'est ce que demandent ceux qui souffrent ; et ils sont les plus nombreux.

Mais il ne suffit pas de demander ; il faut obtenir. Et c'est là où commencent les difficultés. Beaucoup des mieux intentionnés sont favorables à la classe ouvrière, mais en paroles seulement. Ce que voyant les révoltés s'indignent. C'est la cause originelle de la plupart des séditions populaires.

Ces hommes là, ces réprouvés, ont droit, malgré tout à la sympathie. Ce sont les déshérités, les lépreux sociaux, que toute nation traine à sa suite ; et quand d'autres réclament contre eux toutes les sévérités draconniennes d'un autre âge, nous, nous demandons pour eux, toutes les indulgences des temps modernes. Ils sont les martyrs de la fatalité, par ce qu'autour d'eux tout a été mauvais et qu'aucune main secourable ne leûr est apparue.

On attend toujours, et, ne voyant rien venir, on s'insurge ; c'est fatal.

Nous ne savons si Louis Blanc (1) a eu absolument raison de dire :

« Le mal en ceci provient moins des individus que des choses.

« Ce sont les imperfections du régime économique existant qui sont coupables.

« C'est donc à elles surtout qu'il convient de s'en prendre, et les faire graduellement disparaître est affaire, non de haine et de colère, mais d'étude ; non de violence, mais de science.

« TRAVAILLER A RAPPROCHER LES HOMMES, à leur prouver que, sainement considérés, leurs intérêts sont solidaires, à les unir dans un noble sentiment de concorde et de fraternité, est la tâche imposée à tout généreux penseur. »

Le mal nous semble plutôt venir des hommes et de leur manque de volonté, et à l'inverse de J.-J. Rousseau qui pensait que « tout est bien sortant des mains de la nature », et que « tout dégénère entre les mains de l'homme », nous croyons que c'est l'homme qui a fait l'homme, qui a amélioré l'espèce, l'habitation, le langage, et qui, sans cesse, perfectionne l'humanité.

---

(1) *Discours sur le Socialisme* : lac Saint-Fargeau, 26 octobre 1879.

On ne peut rapprocher des hommes que quand il y a bienveillance réciproque, mais non quand il y a antagonisme d'intérêts, intérêts absolument contraires.

Parfois, on est désolé, quand, écrivain sincère, se souvenant que le clergé a été longtemps le défenseur des pauvres, on le voit, tout à coup, déserter cette sainte cause, et, par des écrits au moins discutables, faire cause commune avec les pires ennemis du peuple.

Ainsi, ces temps-ci, un respectable prélat français, Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, dans son mandement de Carême, (1) osait écrire ces désolantes paroles, que la Cour de Rome réprouverait sûrement si elles trouvaient un adversaire résolu à la lutte :

« *L'homme s'agite et Dieu le mène* ! Cette grande parole est un vivant tableau du drame de ce monde. Au bas, un être faible, et trop souvent orgueilleux, se consume en efforts ; en haut, un pouvoir infaillible pousse droit à ses fins, et se rit de tous les obstacles. (2) Il faut bien convenir qu'en fin de compte le gouvernement de Dieu triomphe toujours, et ce serait un aveu dur à faire si heureusement le gouvernement de Dieu n'était la *Providence,* et si l'homme pour le fléchir, n'avait la *prière*. La Providence dans le ciel et la prière sur la terre... Oh ! comme le tableau est changé ! Amour, vigilance paternelle d'une part; amour, confiance filiale de l'autre. Providence et prière, voilà la sublime HARMONIE DU MONDE.

« VOILA L'HUMANITÉ, N. T. C. F. ; la voilà incessamment consumée de besoins et le plus souvent de besoins tels que NUL dans son sein, ni par la force, ni par la science, N'Y PEUT PORTER SECOURS ; la voilà dans son DÉNUMENT ET DANS SON IMPUISSANCE !

---

(1) *Instruction pastorale sur la prière* : carême de 1884.

(2) Nous n'aimons pas ces expressions dans la bouche d'un prélat romain. — V. A.

« LE DÉNUMENT EST LA CONDITION FATALE DE TOUTE L'HUMANITÉ.

« CONDAMNÉS A L'INDIGENCE, portons-nous au moins en nous-mêmes la puissance d'y remédier ? Nous ne voulons pas, N. T. C. F., systématiquement dénigrer l'humanité. Les merveilles de sa persévérance et de son génie abondent autour de nous. Nous savons, nous voyons tout ce que peut, pour réparer les rigueurs du sort, la constance d'un homme droit, intelligent, réglé, laborieux. Mais que peuvent l'intelligence, la bonne conduite et le travail, plus que l'or des riches, contre la mort, par exemple, qui enlève à sa famille un père qui la soutenait, contre la maladie qui mine ses forces, contre une ingratitude qui brise votre cœur, contre cette force secrète qui envoie le succès ou le revers selon un conseil mystérieux impossible à prévenir ou à combattre ? Le vainqueur d'Austerlitz et de dix années de victoires n'est-il pas le prisonnier de Sainte-Hélène ?... »

Qu'espérer de personnages qui voient la question sociale sous un tel aspect ? Rien assurément de pratique. Il y a plus à faire qu'à prier en semblable occurrence ; il faut agir, et se souvenir de ce conseil donné aux hommes de la génération de 1830 : *Aide-toi ; le Ciel t'aidera !*

Un écrivain humouristique, M. Aurélien Scholl, s'est chargé par anticipation (*Evénement* du 15 décembre 1880), de répondre en ces termes aux doléances de Mgr de Cambrai :

« La France peut, à bon droit, être fière de son relèvement au point de vue de la richesse publique ; mais la richesse publique n'empêche pas la misère privée. L'égalité est restée dans les cartons.

« La question sociale n'est pas entamée, et, si la Bourse est satisfaite, l'estomac ne l'est pas.

« Je connais l'argument des temporisateurs. « Qu'est-ce que quelques années dans la vie d'un peuple ? » — Dans la vie d'un peuple, ce n'est rien ; mais c'est beaucoup dans la vie des particuliers. Or, le peuple se compose d'un grand nombre de particuliers.

« Ce n'est pas à la génération future que les promesses ont été faites, c'est à celle qui souffrait il y a dix ans et qui souffre encore aujourd'hui.

« Y a-t-il moins de pauvres que sous Louis-Philippe ou que sous l'empire ? Y a-t-il un plus grand nombre de maisons de refuge? Le prolétaire, qui aura travaillé de ses bras pendant quarante ans, est-il assuré d'une retraite ? On attend.

« Les riches ne sont à plaindre sous aucun régime. On n'a pas à se préoccuper de leur sort. Et, jusqu'ici, c'est leur tranquillité qu'on s'est efforcé d'assurer, leurs craintes qu'on s'est appliqué à calmer.

« Rien n'a été épargné pour satisfaire les mauvais instincts d'en haut. Eh bien ! ceux qui possèdent sont tranquilles, bien sûrs qu'on ne veut pas leur arracher la truffe de la bouche ; elle y est trop bien à sa place. Truffe en haut, soit ; mais pain en bas...

« Je ne demande ni un César ni un Christ, mais seulement un homme de bonne volonté qui, ayant une doctrine et une conviction, arrive à démontrer que le royaume de ce monde peut être aussi bien équilibré que le royaume des cieux.

« Que les millionnaires d'ici-bas puissent ou non passer par le trou d'une aiguille, cela m'est absolument égal. Je désire même qu'ils y passent, si ça peut leur faire plaisir.

« Ce qui devient de plus en plus indispensable, c'est que les pauvres d'esprit ne soient pas obligés d'attendre l'autre vie pour être des *bienheureux*. L'autre vie ne peut pas leur échapper, ils sont bien sûrs de l'avoir. C'est donc celle-ci qu'il importe d'assurer — et c'est celle dont on s'occupe le moins. »

Oui, certainement, le bonheur sur la terre n'est pas incompatible avec le bonheur dans le Ciel; et c'est aux hommes à se le procurer par l'honorabilité, le travail, et une commune affection.

Il serait vraiment désolant d'avoir toujours à dire aux hommes : RESTE MISÉRABLE ; LE DÉNUMENT EST LA CONDITION FATALE DE TOUTE L'HUMANITÉ !

Cela n'est pas, et ne sera pas.

On connaît ce mot de Louis Blanc : « Les malheureux « sont l'appoint de toutes les Révolutions. »

Donc, qui désire la paix doit vouloir qu'il y ait moins de malheureux.

Ce sont eux, en effet, qu'on trouve toujours à la tête des revendications ouvrières.

Ne pas reconnaître qu'ils ont aidé puissamment, en 1789 et depuis, aux améliorations sociales, serait vouloir démontrer que le soleil n'existe point ; à certaines heures, le contingent de malheureux, de déclassés, d'anarchistes, comme on les appelle successivement, a été le levier puissant qui a contraint le pouvoir à accorder des réformes. Mais, cependant, dans l'intérêt même du pouvoir, — qui, pour nous, signifie la représentation exécutive de la nation, — il faut éviter de trop compter sur cette force, aussi puissante que dangereuse, car, derrière Paris révolutionnaire, il y a la France, c'est-à-dire nos départements, qui, eux, veulent avant tout la paix et la concorde.

Si ces départements, comme le disait un jour devant nous un grand personnage politique, sont incapables de sauver un gouvernement, ils peuvent cependant, et on l'a vu, sauver la Patrie d'épouvantables catastrophes.

Il faut dès lors compter aussi avec eux.

La France, sevrée de révolutions, serait le plus beau pays du monde, si ces trois mots tracés sur les monuments publics, étaient toujours l'expression vraie des sentiments du pouvoir : *Liberté, Egalité, Fraternité*; si, partout, dans l'ordre judiciaire, dans le clergé, dans l'ardre administratif, dans le militaire, et même dans l'industrie et le commerce, ces autres mots ne recevaient jamais d'éclatants démentis : *Respect de la loi par tous et pour tous* ; si, enfin, tout citoyen pouvait, sans se compromettre, déférer à un tribunal supérieur les manquements à la loi.

Mais, nous sommes loin encore de cette perfection.

A ceux qui s'étonneront que nous prenions, avec une telle ardeur, la défense des deshérités nous répondrons : Nous avons la passion du bien, comme d'autres ont la passion du mal.

Croyant modifier nos sentiments d'humanité envers les malheureux, on nous a dit souvent : Mais vous n'avez donc jamais été dans un club ? Si, nous y sommes allés quelquefois, et nous y avons vu à côté d'énergumènes des hommes bien pensant, mais qui, par l'absence d'instruction, ne savaient pas exprimer leurs idées.

Si le peuple — une partie du moins — est mal éduqué, c'est qu'il manque de tout : donnez lui de plus beaux habits, une plus belle maison, une meilleure cuisine, et il se transformera à vue d'œil. Qu'importent pour lui les livres et ce qu'ils renferment, s'il n'a jamais à ronger qu'un os dont vous aurez sucé jusqu'à la moëlle ! Le peuple à droit aussi à sa part de bien être et il faut qu'il l'obtienne ; il faut qu'il ne soit plus dit que la bande des Mérovingiens ravage toujours le sol.

Ecoutez l'ouvrier honnête, laborieux, qui, à certaines heures, exhale, dans le calme, ses souffrances. Il vous dira : qu'il gagne assez pour mourir, pas assez pour vivre.

L'espérance fait vivre, sans doute ; mais elle fait mourir aussi, quand c'est la loi du plus fort qui gouverne.

Ce pauvre peuple ! Tout le monde en sort, et tout le monde en dit du mal. Personne ne veut convenir qu'à trois générations en arrière, il n'y a plus à peu près que des manouvriers et des paysans. Et tel qui brille aujourd'hui dans les bureaux d'une administration, ou sous les épaulettes de l'officier supérieur serait, sans la Révolution, valet de ferme, charron, maçon ou boutiquier, au fond d'un village ou d'une bourgade.

Châteaubriand qui, certes, n'était pas un anarchiste, a dit avec sincérité : « Pour celui qui dîne et qui rit, un mauvais citoyen est celui qui ne dîne pas et qui pleure. »

Un vaudevilliste a fait à peu près la même réflexion :

Si vous êtes dans la détresse,
Mes chers amis, cachez-le bien ;
Car l'homme est bon, et s'intéresse
A ceux qui n'ont besoin de rien.

C'est la confusion des systèmes qu'on invoque toujours contre ceux qui, dans les réunions publiques, réclament à leur façon, une part plus effective au banquet de la vie.

Puisqu'il ne s'agit que de trouver une formule pour assurer la réalisation des rêves des prolétaires, il serait bien plus sage, bien plus humain, de les aider à la trouver, au lieu de déblatérer constamment contre eux.

Ces prolétaires sont atteints de tous côtés par l'extrême misère ; souffreteux, mal habillés, mal chaussés, tout s'unit pour les écraser de dédain et de dénigrement ; peu lettrés, mais sachant que leur vie est une vie de luttes, de privations et de vexations, ils clament au lieu de raisonner, et puisque l'absence d'instruction leur interdit la parole en public, ils n'emploient que les seuls moyens que la nature, à défaut de société, leur a donnée : la force ; et ils s'en servent, lorsque s'excitant l'un l'autre, ils se persuadent qu'ils n'ont rien à attendre des discoureurs et des gouvernants.

Faut-il donc les blâmer de faire appel à la violence, lorsque tout système de gouvernement ne repose absolument que sur la loi du plus fort ?

S'il faut, à certaines heures, sauvegarder la société, — qui ne mérite pas toujours l'appui qu'on lui donne, — par des répressions énergiques, encore ne faut-il pas faire un usage excessif des mesures de répression.

La poudre appelle la poudre.

C'est en allant au sein des réunions publiques, en parlant aux ouvriers, plus égarés que coupables, un langage ferme et humain ; c'est en leur venant efficacement en aide, surtout, qu'on en fera des hommes modérés, aimant, eux aussi, leur intérieur, leur famille, la société et le gouvernement, dont ils sont les Membres, au même titre que les plus puissants.

La misère sera toujours considérable à la ville et à la campagne ; mais on peut l'atténuer et il faut l'atténuer autant que possible.

Les solutions violentes naissent naturellement quand, après des efforts surhumains, il est matériellement avéré qu'il n'y a rien à espérer.

Comme on ne peut pas toujours attendre et souffrir, la colère allume la fièvre ; et de la fièvre au combat il n'y a que la distance de la pensée à l'exécution.

Les injustices et les brutalités des chefs, aussi bien dans le militaire, dans l'administration, que dans les ateliers, font les mauvais citoyens ; la haine engendre la haine : c'est fatal.

Aussi, pour chaque individu dévoyé, si l'on pouvait remonter à l'origine des causes, on trouverait presque toujours un ancien de la famille qui a été persécuté.

La descendance de certains individus c'est la vengeance contre la Société, tributaire des fautes de ses chefs.

Tribut mérité, après tout, puisqu'elle n'a pas su, même de nos jours, organiser la Société de telle sorte que le mal fut à peu près impossible, — ou que, du moins, le recours du faible contre le fort fut admis partout, — et que le persécuté trouvât des défenseurs, fût-ce même contre la puissance souveraine.

En un tel état, c'est toujours la vengeance personnelle, sous toutes formes, qui tient lieu de justice, et cette vengeance, l'histoire est là pour le prouver, est souvent terrible en ses conséquences.

Nos prisons ne sont remplies que de déshérités. Qui tend la main à l'être tombé ? Qui le relève ? Qui cherche à en refaire un homme ? — Il y a, par-ci, par-là, quelques bons religieux, quelques saintes femmes, quelques laïques excellents, qui se dévouent à cette œuvre de régénération ? Mais la Société que fait-elle de ces malheureux, au noir passé, au noir avenir ? Elle croit s'en débarrasser en leur ouvrant ses geôles ou en les reléguant au loin ; en agissant ainsi elle ne fait qu'accroître le mal. La prison ne fera jamais que des prisonniers ! Examinée à ce seul point de vue, la question est insoluble ; et ce n'est pas par des relégations aux colonies, suivant le mot nouveau qui est encore un trompe-l'œil, qu'on fera de ces malheureux, à qui tout manque, des citoyens honorables, aimant la Patrie commune. Qu'on modifie l'état social de ces déshérités, en rejetant en bas, par de sages mesures, le trop plein de ce qui est en haut, et à leur tour ils ne demanderont qu'à vivre heureux et respectés sous l'œil et la protection des lois.

Toute autre conception n'est qu'utopie ; et c'est bien le cas de dire, à ce propos, qu'il y a l'utopie des gouvernants, comme il y a l'utopie des gouvernés.

Fatalement, tout homme qui n'a pas six livres de pain d'avance devient un révolutionnaire.

Pour se convaincre que la question sociale est avant tout une question de bien-être, il suffit d'observer l'attitude des enfants des écoles, à la veille des séditions. Leur âme, encore innocente, n'aspire qu'après un avenir meilleur. Ils entrevoient d'instinct dans la lutte qui va commencer, entre le peuple, d'où ils sont sortis, et le pouvoir qui le domine, comme un idéal de bonheur qui emplit tout leur petit être. Chez les hommes, les aspirations sont les mêmes, mais plus volontaires, plus brutales, plus sanguinaires. Eux, savent au besoin exiger. Tout découle donc de là ; et c'est en reportant, comme nous ne cesserons de le dire, vers les bas-fonds déshérités, déguenillés, le trop plein de ce qui est en haut, — comme on porte sur les terres maigres les engrais des terrains riches — qu'on améliorera au profit de la Société tout entière, ces bas-fonds, qui, sans cela, resteront toujours la queue dangereuse des cités opulentes.

Chaque fois que la Société laissera sur le pavé, par dédain, par négligence, par haine, des malheureux dépourvus de tout, elle fera fatalement de ces malheureux des voleurs et des assassins.

Nous ne dirons pas tout à fait que s'il y a des voleurs et des assassins c'est la faute de la Société; mais nous affirmerons hautement que la Société a sa part de responsabilité dans les crimes et dans les délits.

Ah ! si tout le monde voulait être de bonne foi, dans l'examen des questions sociales, ces questions seraient facilement atténuées ; mais, c'est à qui mêlera la passion politique ou religieuse dans les débats qui ont pour objet l'amélioration du sort du plus grand nombre; de sorte que dès les premiers mots, tout se résume dans une fin de non-recevoir.

Et comme en France, on se paie volontiers de mots, c'est souvent un mot, plus ou moins heureux, qui clot toute discussion.

Lorsque ces temps-ci un parlementaire osa prétendre qu'il n'y a pas de question sociale, une partie de la presse, à la ronde, alla répéter partout : Il y aura toujours des pauvres !

Eh ! oui, il y aura toujours des pauvres ; mais c'est aux philanthropes à en diminuer le nombre ; c'est aux publicistes à aider, de tout leur pouvoir, à la destruction des abus, et à l'amélioration du sort des déshérités, — par le travail d'abord, puis par l'assistance, quand sonne l'heure du repos, et elle sonne toujours tard pour le déshérité !

La presse parisienne, et c'est ce qui nous réconforte, a parfois de sublimes élans en faveur des déshérités.

C'est ainsi que *La Liberté* exprimait un jour ce vœu :

« Nous voudrions que la Chambre y joignît l'étude des grandes questions sociales qui dominent de si haut toutes les autres questions politiques, et pour lesquelles tous nos hommes d'Etat témoignent une si regrettable indifférence.

« Qu'y a-t-il de plus important, qu'y a-t-il de plus urgent que l'amélioration du sort des masses, le développement du bien-être, de l'instruction, de la moralité dans les vastes régions du travail, le règlement des rapports entre les patrons et les ouvriers, la recherche des moyens propres à empêcher ces grèves révolutionnaires, ces sécessions populaires qui mettent en danger l'ordre public et ruinent l'industrie nationale ?

« Quel problème sollicite plus impérieusement une solution que celui du paupérisme en face des progrès effrayants de la criminalité, fille de la misère ?

« Voilà les grands intérêts sociaux dont nous aimerions voir les pouvoirs publics s'occuper sans relâche ; voilà les réformes qui devraient avoir le pas sur toutes les autres.

« Qui donc en prendra résolument l'initiative ?

« Nous craignons fort que la politique, avec ses passions acharnées, ne fasse encore perdre de vue et négliger cette œuvre de civilisation et de justice ; mais, du moins, ne cessons pas de la rappeler et de répéter à ceux qui nous gouvernent que là devrait être leur perpétuel souci et leur premier devoir. »

L'*Intransigeant* (1), qui lutte si vaillamment en faveur du plus grand nombre, a dit aussi excellemment :

« On ferait mieux de convenir que la question sociale se résume en ces quelques lignes :

« Les uns, — minorité infinie, — ont *tout*.

« Les autres, — l'immense majorité, — n'ont *rien*.

« Ceux qui ont *tout* veulent *tout* garder.

« Ceux qui n ont *rien* veulent *quelque* chose. »

---

(1) 5 octobre 1882, Article signé : Gramont.

Autrefois, en Angleterre, c'était une maxime de droit féodal, que l'autorité publique, quand elle n'a pas pour but le bonheur des hommes, n'est que la loi du plus fort.

Malgré lois et maximes, ce qui reste à faire partout pour l'humanité est immense.

Mais en quoi la lutte actuelle est particulièrement redoutable, c'est qu'elle n'est pas le résultat de vindictes personnelles.

On croit à quelque chose de plus perfectible.

En résumé, la question sociale se pose ainsi :

En haut, il y a pléthore ;

En bas, il y a anémie.

En haut, des masses de familles qui n'ont jamais rien fait, et dont la fortune remonte au quinzième siècle et au delà, sont gorgées d'or.

En bas, des masses de familles, qui n'ont jamais rien possédé, manquent de tout, sans espoir d'améliorer leur condition.

La société est donc partagée ici, comme ailleurs, du reste, en deux camps opposés :

Les Riches.

Les Pauvres.

D'où un antagoniste perpétuel.

Changer cet état de choses du tout au tout, est matériellement impossible ; nous l'avons dit déjà et nous le répétons. Mais on peut le modifier, l'améliorer, et c'est ce qu'il faut continuer de faire par de sages lois économiques, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Il y a longtemps qu'un publiciste (1) a dit à ce propos:

« L'homme n'est ni absolument bon, ni absolument mauvais ; il est imparfait, mais perfectible ; à mesure qu'il s'éclaire, qu'il se perfectionne, il éprouve le besoin de perfectionner les institutions qui le régissent. Si les gouvernements comprenant la légitimité de ce désir, prenaient, en ce qui les concerne, l'initiative des réformes, il n'y aurait ni révolutions, ni révolutionnaires. »

---

(1) Ad. Guéroult : l'*Opinion nationale* du 9 février 1862.

Les maux, en tout genre ne viennent que de la misère; c'est pourquoi il faut se révolter contre elle, l'étreindre, et la faire disparaître le plus possible.

Nous avons parlé déjà des hommes politiques et de leurs prétentions à l'infaillibité.

A les entendre, tout serait parfait dès qu'ils sont au pouvoir.

C'est une doctrine qui, de tout temps, a été d'une application facile.

« Ils devraient pourtant se fourrer dans la tête que ce « sont les petits qui les ont fait arriver », — disait un jour, devant nous, un électeur très perspicace.

Et il ajoutait : « Ils nous croient encore plus bêtes que nous le sommes. »

N'est-ce pas le tableau vivant de certaines circonscriptions électorales ?

Un journaliste, qui avait vu de près les uns et les autres, écrivait il y a quelques années :

« Ils sont là plusieurs centaines de mille de pauvres diables à qui le présent est rude et qui espèrent dans l'avenir, non par raison, mais parce qu'ils sont hommes et que l'espérance est une folie naturelle.

« Il est facile de voir où le bât les blesse quand on sait que leurs candidats promettent d'appuyer une répartition plus égale de l'impôt, où se déclarent partisans de l'impôt sur le revenu. On leur promet le paradis.

« Les professions de foi vagues et creuses qui nous font sourire leur représentent mille rêves confus et délicieux. Ce sont leurs *Mille et une Nuits*.

« Ils vivent difficilement, mais ils vivent. Il ne faut pourtant rien exagérer, et tous les gouvernements, sans exception, ont à leur tour amélioré leurs conditions d'existence en ouvrant, dans leurs quartiers, des voies bienfaisantes, en détruisant les coupe-gorges et en élevant, sur leur emplacement, des établissements d'utilité publique. C'est ainsi, par exemple, que les fameuses carrières d'Amérique n'existent plus. Il y a, à la place, un marché aux chevaux, et les malfaiteurs de l'endroit ont quitté Paris pour se répandre à Saint-Denis, Pantin, Aubervilliers.

« Tout cela n'est qu'un soulagement, et la vie reste dure.

« Le suffrage universel, qui ne leur a rien donné, leur promet tout.

« Ils votent mal, ces pauvres amis. Ils votent mal parce qu'ils vivent mal. Si leur vie était encore moins bonne, leurs votes seraient encore plus mauvais. »

— Evidemment, toute la politique du peuple se résume dans une question de loyer, de boire et de manger; il ne demande que de l'air, de l'eau et du pain ; et, jusqu'ici, à de rares exceptions près, le travail écrase le pauvre et ne profite qu'au riche.

La crise actuelle en est un exemple frappant : c'est l'exagération des bénéfices prélevés par les patrons et l'infériorité, d'année en année, des produits fabriqués, qui amène l'abandon de nos ateliers, jadis si florissants.

Aussi un historien économiste (1) a-t-il pu dire :

« Bien dresser le programme des revendications économiques de la grande démocratie française, afin que la marche régulière des affaires, en France, ne favorise plus le développement constant d'une oligarchie financière chaque jour plus puissante et plus riche, au moment même où la loi politique a la prétention de conclure à une égalité absolue, tel doit être le but des efforts des groupes ouvriers. »

Nous nous résumons.

Assurément il y a malaise, sourde irritation, mais absence de dangers pour la Société, non pas qu'on manque de Jacobins énergiques, mais parce que la Société tend, sans secousse violente, et par le seul effort, souvent inconscient, de toutes les volontés, à s'équilibrer, à devenir meilleure et plus équitable pour tous.

---

(1) *Histoire contemporaine de l'Espagne*, par M. Hubbard. 1883.

Comme l'a dit M. Drumont, dans *La Liberté* :

« La pensée de créer un état social, meilleur moralement, et plus équitable matériellement, qui aurait semblé chimérique il y a vingt ans, n'a rien qui paraisse absolument déraisonnable aujourd'hui. On sent qu'il y a quelque chose qui a fini d'être, et quelque chose de nouveau qui sera. »

D'Aguesseau avait déjà donné ces conseils aux hommes son temps :

« L'amour de la Patrie, cette vertu que nous connaissons par sentiment, que nous louons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur ? Combien y a-t-il d'hommes qui vivent et qui meurent sans savoir s'il y a une Patrie ! Déchargés du soin et privés de l'honneur du Gouvernement, ils regardent la fortune de l'Etat comme un vaisseau qui flotte au gré de son maître, et qui ne se conserve au péril que pour lui. Si la navigation est heureuse, nous dormons sur la foi du pilote qui nous conduit. Si quelque orage imprévu nous réveille, il n'excite en nous que des vœux impuissants ou des plaintes téméraires qui ne servent souvent qu'à troubler celui qui tient le gouvernail ; et quelquefois même, spectateurs oisifs du naufrage de la Patrie, telle est notre légèreté que nous nous en consolons par le plaisir de médire les acteurs. Un trait de satire, dont le sel nous pique par sa nouveauté ou nous réjouit par sa malignité, nous dédommage de tous les malheurs publics, et l'on dirait que nous cherchons plus à venger la Patrie par notre critique qu'à la défendre par nos services..... »

Ces conseils sont également applicables aux hommes de notre époque.

C'est en effet, en nous rattachant tous à une pensée supérieure de patriotisme, c'est en faisant abnégation de beaucoup de mécontentements, c'est en allant à la Patrie, même quand elle ne vient pas à nous, que nous pourrons faciliter, pacifiquement, les améliorations sociales que réclame l'AVENIR.

Pas de violence ! Pas d'égorgement ! Comme l'a dit si bien Raynal, le désordre et les crimes ne peuvent faire naître l'ordre, la paix, le bonheur, dans les sociétés civiles « déjà si difficiles à maintenir en paix, dans les temps même les plus prospères (1). »

Gouverner, a dit un journal que nous aimons à citer (2), c'est bien plus pacifier que dominer, organiser que combattre ; c'est concilier et satisfaire tous les intérêts ; c'est rallier tous les esprits honnêtes et intelligents ; c'est s'assimiler et utiliser toutes les forces sociales ; c'est protéger et attirer tout le monde, sans jamais repousser, proscrire ni persécuter personne.

Lors des derniers troubles ouvriers le même journal se fit un devoir de donner à tous ces sages conseils :

« Loin de ne demander qu'aux rigueurs répressives la sauvegarde de l'ordre public, c'est à l'esprit de réforme et de justice qu'il faut plus que jamais avoir recours. L'explosion des passions anarchiques ne doit pas nous aveugler ni nous rendres injustes pour les réclamations légitimes, ni pour les souffrances des populations laborieuses. C'est en leur procurant plus de bien-être, en faisant droit à leurs revendications raisonnables, que nous les arracherons aux funestes influences qui agissent sur elles. Elles comprendront que ce n'est pas en multipliant les grèves, c'est-à-dire le chômage, qu'elles amélioreront les conditions du travail ; ni, à plus forte raison, en détruisant les usines ou en massacrant les chefs d'industrie. Mais il faut qu'à leur tour les pouvoirs publics comprennent que la question du travail n'est pas un vain mot, qu'il y a quelque chose à faire dans l'intérêt des ouvriers et qu'il faut le faire sans retard. »

---

(1) *Des assassinats et des vols politiques.* 1795.

(2) *La Liberté* — du 20 mai 1883 — Ce journal porte en sous-titre ces nobles paroles . « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

C'est aussi notre vœu le plus cher, pour le présent et pour l'avenir.

Avec Babeuf, nous demandons simplement qu'il y ait du travail et du pain pour tous, que tout le monde vive honorablement, et qu'on voie moins de scandaleuses fortunes en haut, moins de haillons en bas.

« Grâce pour la femme, dirons-nous avec M. Zola. — Grâce pour l'enfant...

« De l'air et de l'instruction pour les misérables, moins « d'excitation politique et plus de bien être social. »

Comme Alfred de Musset, nous voulons des « cieux plus vermeils », une « humanité plus heureuse »; et nous ajouterons, enfin, avec M. Aurélien Scholl :

« TANT QU'IL Y AURA UN HOMME SANS PAIN, UN ENFANT SANS « ABRI, UN VIEILLARD SANS PROTECTION, LA RÉPUBLIQUE « N'AURA PAS DIT SON DERNIER MOT. »

En désirant une France mieux nourrie, mieux vêtue, mieux logée, nous la voulons aussi plus éduquée et plus respectueuse de l'autorité.

Ce sera l'œuvre, espérons-le, du progrès matériel et du progrès intellectuel.

Mais qu'on ne croie pas que nous envisageons dans tout cela le seul côté matériel.

En demandant le relèvement des deshérités par le confortable, nous entendons que l'éducation marche de pair avec l'instruction; il ne suffirait pas de donner à ceux qui manquent de tout, un peu plus de bien être, si ce bien être devait se transformer en excès de boissons et de tabac; si, en un mot, le progrès, pour eux, équivalait au dédoublement des passions ou des appétits sensuels.

En cela nous sommes complètement de l'avis de Guizot qui disait que « pour améliorer la condition des hommes, c'est d'abord leur âme qu'il faut épurer, affermir et « éclairer. »

Et nous pensons avec M. Naudet que « plus les gouvernements approchent de la démocratie, plus il est nécessaire que les mœurs soutiennent les lois et que l'éducation conserve les mœurs. »

Babeuf, ainsi que la plupart des réformateurs, a évidemment dépassé le but généreux qu'il rêvait d'atteindre; mais, après avoir lu notre livre, exempt de toute partialité, on lui rendra au moins cette justice, que ses actes furent guidés par le PLUS PUR DÉSINTÉRESSEMENT et qu'il a AIMÉ PASSIONNÉMENT L'HUMANITÉ.

On peut lui reprocher aussi la violence de la forme, l'exagération de la pensée : à cela, nous répondrons encore que « l'époque sollicitait les hardiesses de la pensée. »

Il a été l'apôtre du malheur, dans toute l'acception du terme, et il a succombé à la tâche.

Sa mort a été un holocauste.

Respect donc à sa mémoire !

L'ÉGALITÉ qu'il a rêvée, c'est le progrès, c'est le salut des peuples et des civilisations ; c'est la participation de tous, dans une proportion plus équitable, aux produits du sol ; c'est l'anéantissement des privilèges ; c'est Dieu et la nature pour tous !

XIII

BIBLIOGRAPHIE

I. — PREMIERS TRAVAUX DE BABEUF

I

Mémoire sur les chemins de la province d'Artois. 1785.

Nous le reproduisons en tête de la Correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, d'après le manuscrit autographe. Une copie, que Babeuf avait envoyée au concours de l'Académie d'Arras, a été retrouvée par nous dans les papiers de cette association.

II

Correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras. 1785-1788.

Nous la publions dans notre deuxième volume.

III

De la Constitution du Corps militaire en France, dans ses rapports avec celle du Gouvernement et avec le caractère National. S. l., 1786, in-8, 112 pag.

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est broché, non rogné, dans sa couverture originale, en papier de couleur, quadrillé, rose, fabriqué à Orléans chez Leblond.

Il est accompagné d'une note manuscrite du temps ainsi conçue :

« L'auteur de cet écrit n'a d'autre but que d'enlever aux familles de la Cour leurs prérogatives au service. Il ne trouve point inconséquent de conserver à la noblesse le droit d'occuper seule le rang d'officier, et de supprimer en même temps toute distinction entre les différents ordres de la noblesse ; il voudrait que tous ses membres eussent dans le militaire les mêmes droits, les mêmes prérogatives.

» Aux déclamations si communes dans les écrits de ce siècle, il serait facile d'opposer un système portant sur des principes absolument contraires, et qu'avec plus de fondement on pourrait souvent exposer d'un ton aussi dogmatique.

» Cet ouvrage renferme d'ailleurs peu d'idées neuves, aussi peu d'idées utiles, et remplit très mal ce qu'annonce son titre, ne disant rien d'intéressant sur la Constitution militaire. »

Nous avons lu l'ouvrage ; et nous le déclarons très avancé pour l'époque. L'auteur anonyme voulait la Nation réellement souveraine, et plaçait au-dessus du Roi qu'il appelle *le Souverain, l'Assemblée du Peuple*. Assurément, il a raison quand il blâme l'organisation de l'arme et expose (p. 14) qu'il y a deux corps militaires absolument différents, l'un dans lequel on débute, dès l'âge de 24 ans, par le grade de Colonel, l'autre dans lequel on est trop heureux d'arriver au grade de Lieutenant-Colonel. C'était une inégalité choquante, qui le révoltait et qui lui faisait dire : « Il faut une règle invariable et commune pour tous les Officiers de France, sans aucune distinction, et bien prendre garde surtout aux abus et aux injustices. »

Cet écrit est-il de Babeuf, de son père (1), ou de d'Audiffred ? Nous hésitons à nous prononcer à cet égard, tout en inclinant pourtant du côté du Commissaire à Terrier de Roye, qui, s'il n'en est pas l'auteur, en fut, au moins, le zèlé colporteur, ainsi qu'il résulte de sa correspondance avec Dubois de Fosseux (voir pages 111, 113, 120 et 133).

---

(1) On y lit, page 57 : « Il y a constamment en Europe au moins cent mille déserteurs François chez les différentes Puissances, et ils sont leurs meilleurs soldats. » — Ces lignes font souvenir du père de Babeuf qui déserta.

Dans tous les cas, l'opuscule dont il s'agit est rarissime.

Un exemplaire a été retrouvé, sur nos indications, à la Bibliothèque nationale.

A ce sujet M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, nous a fait l'honneur de nous écrire le 30 juin 1882 :

« Monsieur, Je vous remercie bien de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du volume intitulé : *De la Constitution du Corps militaire en France.* Cette lettre restera jointe au volume, sur lequel je regrette de n'avoir point de renseignements à vous fournir.

» L'ancienne note placée en tête de notre exemplaire n'est point émanée d'une personne ayant fait partie de la Bibliothèque. L'écriture n'en a été reconnue ni par mes collègues ni par moi.

» Le volume a dû arriver chez nous, peu après l'année 1807, avec beaucoup d'autres livres qui avaient été conservés à la Bibliothèque du Tribunat.

» Cet ouvrage, sur lequel vous avez eu bien raison d'appeler notre attention, se trouvait fort mal placé dans la division R. Il est à partir d'aujourd'hui classé dans la *Réserve,* sous la cote Lf50 91, et c'est sous cette cote que je vous prie de le citer, si vous avez l'occasion d'y renvoyer. »

La rareté de cet opuscule doit tenir à ce que les exemplaires ont été, sans doute, saisis dès leur apparition.

De Keralio, chevalier de St-Louis, commandant de la milice nationale du district des Filles de St-Thomas, à Paris, a publié, en 1789, au moment même où l'on s'emparait de la Bastille, une brochure analogue sous ce titre : *De la Constitution militaire* (*Paris, Nyon*, in-8, 28 pag.).

On y lit ; « Qu'avons-nous vu depuis que nous vivons ?
» Les emplois supérieurs donnés fréquemment à des
» hommes ineptes, les emplois subalternes vendus à l'enchère,
» les corps militaires livrés à des jeunes gens ivres
» d'orgueil et de dissolution, ennemis des citoyens, persécuteurs
» des hommes vertueux, protecteurs de ceux qui
» servaient leurs vices, tyrans de la dernière classe militaire,
» dans laquelle ils s'efforcent d'éteindre jusqu'à la
» *moindre* étincelle du feu sacré de l'amour de la patrie.

» Ces braves citoyens, mal habillés, mal nourris, la servent
» sans intérêt, sans espoir, et nous avons vu leurs
» chefs ordonner qu'ils fussent battus comme des chiens
» et des chevaux.

»... L'émulation a été détruite, le talent sans action, la
» vertu punie, le désordre mis dans tous les rangs par
» l'intrigue et la faveur.

» Ces énormes abus doivent disparaître devant l'auguste
» assemblée des Représentants de la Nation. »

En 1824, le vicomte de Préval, Lieutenant-Général du roi, rappelant les abus d'autrefois (*De l'avancement militaire, dans l'intérêt de la monarchie. Paris,* 1824, in-8), disait avec raison :

« C'est en ménageant et en assurant tous les intérêts
» que les armées françaises ont fait tant de prodiges pendant
» vingt ans.

» C'est parce que les intérêts les plus nombreux étaient
» froissés, que ces armées avaient, antérieurement, si peu
» de consistance, si peu d'esprit national, si peu de dévouement
» pour le prince. »

IV

L'Archiviste-Terriste, ou traité méthodique de l'arrangement des archives seigneuriales et de la confection et perpétration successives des inventaires, des *titres et des terriers d'icelles, des plans domaniaux, féodaux et censuels.* — Prospectus. — Un feuillet in-4, daté du 30 octobre 1786, et signé : *Babeuf, commissaire à Terrier, à Roye, en Picardie.*

Le prospectus commence ainsi :

« J'ai l'honneur de vous adresser des Prospectus d'un » mien ouvrage, au débit duquel j'espère que vous vou- » drez bien vous intéresser. Sur chaque exemplaire que » vous placerez il vous sera fait une remise de 10 livres... » Les personnes auxquelles mon Ouvrage peut convenir » sont particulièrement *les Propriétaires de Seigneuries*, » leurs Intendans et Régisseurs ; les Baillis, Procureurs » fiscaux et Greffiers des principales justices seigneuriales, » les Archivistes, Commissaires à terriers, Avocats, No- » taires, Géomètres, les Supérieurs et Procureurs des » Communautés religieuses, Syndics de Chapitre, etc. Ce » sera donc chez les individus de ces classes, etc. »

Babeuf ayant envoyé son prospectus à Dubois de Fosseux, celui-ci lui écrivit le 9 novembre 1786 :

« Je vous suis fort obligé, Monsieur, des deux pros- » pectus que vous m'avez envoyés ; ils me paraissent bien » faits, et je crois que les changements que vous vous » proposez de faire à la 2ᵉ édition, n'y nuiront pas ; au » reste, je ne suis pas fort au fait de ces matières-là, ni » fort capable de vous donner un avis bien solide, mais » j'attends ces jours-ci un homme qui est très versé dans » cette partie ; je lui communiquerai ces prospectus, et » s'il faisait quelque observation qui valût la peine de » vous être envoyée, je m'empresserais de vous la com- » muniquer. »

Dans ses feuilles académiques du mois de janvier suivant, Dubois de Fosseux s'exprimait ainsi :

« J'ai présenté ensuite le prospectus d'un grand ou- » vrage de M. Babeuf, intitulé : *L'Archiviste-Terriste,* » *etc.* Il paraît, Monsieur, que cet ouvrage sera d'une » grande utilité pour l'administration des seigneuries et

» M. Babeuf montre dans son prospectus, qui est assez » étendu, le germe de beaucoup de talens. » (1)

Babeuf, à son tour, nous donne sur cet ouvrage, par une lettre du 18 janvier 1787, adressée à Dubois de Fosseux, les détails ci-après :

« Il est vrai que mon ouvrage ne consiste encore qu'en » une simple collection de matériaux rassemblés sans » beaucoup d'ordre, parce que, vu les différents retards » successifs de ma censure, je ne me suis pas fort pressé » de mettre la dernière main à cet ouvrage, que, d'après » la réponse dont vous venés de m'honorer, j'ai enfin l'espoir de rendre bientôt public.

» Malgré tout l'intérêt que j'ai d'accélérer l'instant de » cette publicité, je ne prévois pas cependant, Monsieur, » pour raison d'affaires particulières, que je ne puis absolument remettre, pouvoir vous mettre à portée de juger » mon travail avant quelques semaines. Je suis bien aise » de vous en prévenir, afin de parer à toute suspicion de » négligence sur mon compte.

» Je vous suis, en attendant, Monsieur, très reconnaissant de la sorte d'approbation anticipée que vous daignés donner à cette œuvre à l'occasion de laquelle je » serai entièrement enchantée s'il arrive qu'elle se trouve » digne de perpétuer en vous l'opinion favorable qu'un » premier aperçu vous en a fait concevoir, etc. »

Cet ouvrage n'a pas été imprimé, les souscripteurs ayant fait défaut, sans doute.

Il en fut de même, à cette époque, pour d'autres ouvrages.

Ainsi, nous trouvons dans les *Affiches de Picardie et d'Artois* (N° du 13 octobre 1787), ce désolant aveu :

« Trompés dans l'espérance que l'*Histoire de Picardie*, en forme de notice, seroit agréable à la Province, nous qui faisons des excuses d'avoir proposé la souscription d'un Ouvrage qu'elle n'a pas jugé digne de son suffrage. Nous avons d'autant lieu de nous le persuader, que le *Prospectus* publié depuis plus d'un an, n'a été accueilli que d'un très petit nombre de personnes, et n'a procuré que 34 souscriptions, de six cens qui auraient été à peine suffisantes pour commencer l'impression du premier volume.

---

(1) Ces mots : *le germe de beaucoup de talents*, doivent être signalés aux ennemis de Babeuf. — V. A.

« Ce même Prospectus ayant annoncé que les efforts que nous avions pu faire pour donner cette partie importante de l'histoire nationale deviendraient inutile, si le Public ne nous mettoit en état de l'en faire jouir, nous remercions ceux qui ont été empressés de les seconder ; et c'est avec regret que nous les prions de retirer à Paris, en l'abbaye de St-Germain-des-Près, la somme de 12 liv. que chacun d'eux y a déposée entre les mains de M. Morisseau, pour le prix du premier volume. La somme sera remise en rapportant la quittance. »

V

Mémoire peut-être important pour les Propriétaires de Terres et de Seigneuries, ou idées sur la manutention des Fiefs. Signé Babeuf, Commissaire-à-Terriers, à Roye en Picardie. *S. l. n. d.* (1786), 36 pag. in-4, sans titre spécial, couverture en papier marbré.

L'exemplaire de Babeuf est accompagné de plans manuscrits.

Dans la note finale Babeuf dit : « Si cet essai était ac-
» cueilli des personnes qui le verront, et qu'elles témoi-
» gnassent le désir de voir la suite des observations faites
» *au méchanisme de la confection des terrains perpé-*
» *tuels,* il s'empresserait de les satisfaire, en leur commu-
» niquant la suite de sa correspondance avec M. de Saint-
» Vibert (1) : chose qui offrirait le moyen de décider sur

---

(1) *Les Terriers rendus pepétuels, ou véritable méchanisme de leur confection*, par Aubry de St-Vibert.

» la comparaison des idées particulières de chacun des » deux travailleurs, relativement à la marche du Terrier » radical et à la disposition et l'entretien successifs du terrier perpétuel, de l'Indication perpétuelle et du Cueilloir perpétuel. »

VI

Précis d'un projet de Cadastre perpétuel, par F. N. Babeuf, citoyen français, avec l'exposé de la méthode d'arpentage de M. Audiffred. Se vend à Amiens. 1789, prix 3 livres.

Manuscrit in-4, mis au net, avec corrections et additions de Babeuf : 60 pages.

Commence ainsi : C'est, vient-on de dire, etc.

Antoine Lamy, ci-devant commissaire à terriers à Hornoy, avait publié un *Cadastre universel.* Babeuf qui le lut, ayant remarqué qu'on y attribuait à Audiffred son *Cadastre perpétuel,* lui écrivit le 21 février 1791, pour déclarer être seul l'auteur de ce livre.

A propos de ce *Précis,* Babeuf écrivit, le 4 mai 1787, à Dubois de Fosseux :

« J'aurai peut-être dans peu de temps l'honneur de vous » envoier un morceau de ma façon qui frappe sur un sujet » bien utile. » Et le 3 juin suivant : « Voici le titre de » mon petit ouvrage duquel je vous ai parlé dans ma » lettre du 4 du mois passé : *Précis,* etc. Je pourrai vous » communiquer, dans quelque temps, mon manuscrit qui, » en ce moment, est entre les mains de M. de Lessart, Intendant général des finances, à qui l'examen en a été » référé. »

Dans une autre lettre du 17 juin 1787, Babeuf nous fixe complètement sur le titre et la valeur de cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Dubois de Fosseux :

« Puisque vous craignés qu'il y ait du risque à vous » envoyer le manuscrit du cadastre perpétuel, je m con-

» tenterai de vous en adresser une copie le plus tôt possible, soit à la main ou même imprimée, s'il arrive que » cet ouvrage le soit.

» Une persone très distinguée (et très instruite) à qui » j'ai confié le morceau auquel èle a bien voulu s'intéresser, après y avoir donné une aprobacion tèle que de » dire *qu'il surpassait incomparablement tout ce que* » *M. du Tillet du Villars, en* 1781, *et autres avaient* » *jamais écrit sur cète matière ;* cète persone, dis-je, » s'est chargée de présenter mon travail à plusieurs des » membres du nouveau comité du conseil des Finances, » en m'assurant que c'était le meilleur moyen de le faire » connaître. Cependant il y a bien un mois qu'on me dit » que cète présentacion a été effectuée sans que j'eusse » encore reçu de réponse positive. Pouriés-vous m'indiquer, Monsieur, quelqu'autre voie qui vous paraîtrait » pouvoir supléer à la première adoptée, dans le cas où » èle ne me mènerait à rien de positif ? comme de l'anoncer aux assemblées provinciales, de le rendre public par » l'impression, etc. »

Le 12 juin, Dubois de Fosseux lui répondit :

« L'ouvrage dont vous m'envoyez le Précis (1), Monsieur, est d'un grand intérêt surtout dans ce moment-ci. Je crois que vous ne devez pas perdre un moment » pour le faire paraître ; vous pouvez, en le publiant, rendre un service à l'État.

» Je ne voudrais pas, Monsieur, que vous m'envoyassiez votre manuscrit; je craindrais qu'il ne fût égaré et » l'objet est trop de conséquence pour lui faire courir des » risques. Permettez-moi de finir par une grande vérité, » c'est l'assurance des sentiments inébranlables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

Il lui dit encore le 28 :

« Je ne sais, Monsieur, quel conseil vous donner par

---

(1) Toujours à cause de l'absence de souscripteurs, sans doute, le *Précis* ne parut pas : un *prospectus* seul fut imprimé.

» rapport à votre ouvrage. Le plus court, ce me semble,
» serait de le faire imprimer, mais on imprime tant à
» présent que c'est un abîme et qu'à peine les meilleurs
» ouvrages surnagent. Le présenter aux assemblées pro-
» vinciales, me paraît une opération longue et sujette à
» bien des inconvénients. Ne pourrait-on pas le faire
» connaître à l'intendant de votre province qui, à ce que
» je crois, aime les sciences et qui pourrait vous donner
» des moyens de le faire connaître de l'administration ? »

VII

Cadastre perpétuel, ou Démonstration des procédés convenables à la formation de cet important ouvrage, pour assurer les principes de l'Assiette et de la Répartition justes et permanentes et de la Perception facile d'une CONTRIBUTION UNIQUE *tant sur les Possessions territoriales, que sur les Revenus Personnels ; Avec l'exposé de la Méthode d'Arpentage de M. Audiffred, par son nouvel instrument, dit Graphomètre-Trigonométrique; Méthode infiniment plus accélérative et plus sûre que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent et laquelle, par cette considération seroit plus propre à être suivie dans la grande opération du Cadastre. Dédié à l'Assemblée nationale. Paris, chez les auteurs, rue Quincampoix, n° 40. L'an 1789 et le premier de la Liberté françoise*, in-8, de XLVI-192 pages; plus 2 plans et un tableau.

Avec cet épigraphe, tiré d'un Discours de Necker à l'ouverture des États Généraux :

« On doit mettre au premier rang, parmi les améliorationе qui intéressent tous les Habitans du Royaume, l'établissement des principes qui doivent assurer UNE ÉGALE RÉPARTITION DES IMPOTS. »

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire d'hommage de cet ouvrage, portant la mention suivante : « *Donné par M. Audiffred de Launay.* »

De juillet au 18 octobre 1789, Babeuf n'eut rien à démêler avec les maîtres absolus de la ville de Roye. La raison de cette trève, dit-il, c'est qu'il était absent; il passa, en effet, ces trois mois à Paris, pour suivre l'impression de son livre sur le *Cadastre perpétuel.*

Il nous faut dire ici quelques mots de ce livre, tout informe qu'il soit, puisqu'il tient une si grande place dans la vie de Babeuf.

Ce livre était en germe dans l'esprit du feudiste de Roye, depuis plusieurs années. La pratique des affaires domaniales et féodales l'avait convaincu de la nécessité de modifier sensiblement l'état de choses depuis si longtemps suivi. Aussi, dès qu'il le put, il se mit à l'œuvre. L'objet fondamental du livre, dit-il lui-même, était « le » développement des principes des subsides publics, relativement au vrai mode de l'assiette, de la répartition et » de la perception ; à cela se joignaient des dissertations » sur tous les points d'administration publique qui se » lient naturellement à la grande base des contributions » envers l'Etat. »

Le point de vue de cette seconde partie s'était si bien rencontré « avec l'opinion générale de la partie de la » Nation qui sacrifie aux bonnes maximes, que les décisions constitutionnelles auxquelles les patriotes ont le » plus applaudi semblent, presque toutes », dit Babeuf, inspirées de ce livre.

Emile Babeuf, a dit dans une note : « Cet ouvrage fixa » le mode pour la division des départements. »

On trouvera beaucoup de détails relatifs à ce livre, au Graphomètre-Trigonométrique et à Audiffred, aux tomes I et II de notre ouvrage.

VIII

Eloge funèbre de Louis-Florent Masson, avocat à Roye, et membre du directoire du département, 23 novembre 1790, 6 pag. in-4.

Manuscrit tout entier de la main de Babeuf, qui résume en ces mots son panégyrique : « Bon père et bon époux, défenseur habile de l'opprimé et du pauvre, administrateur public doué d'une transcendante intelligence, tel était Masson. »

Nous l'avons reproduit dans notre premier volume.

M. *Pierre* Florent Masson, avocat au bailliage, membre du département, dont il est ici parlé, mourut à Amiens, paroisse St-Remy, le 12 novembre 1790.

IX

Inventaire des livres de ma bibliothèque (vers 1790). — Manuscrit.

II. — OUVRAGES DE POLÉMIQUE.

I

Le peuple éclairé sur ses vrais intérêts, ou Exposition de la politique captieusedes privilèges de tous les ordres dans les circonstances présentes. 1789.

Nous ne retrouvons que le titre écrit de la main de Babeuf.

II

Pétition sur les impôts, adressée par les habitans d   en   à l'Assemblée Nationale, dans laquelle il est démontré que les Aides, la Gabelle, les Droits d'entrée aux villes, etc., nedoivent et ne peuvent plus subsister, même provisoirement, chez les français, devenus libres. S. l., 1790, (17 avril 1790), 38 pag. in-8.

Cette pétition imprimée, rédigée par Babeuf, fut adoptée par les municipalités.

III

A Messieurs du Comité des recherches de l'Assemblée

Nationale. Roye, 10 mai 1790. *Babeuf*, soldat-citoyen, à Roye en Picardie. S. l. n. d., 4 pag. in-8.

Commence ainsi : « Lors qu'à Paris la liberté fut recouvrée, etc.

IV

Proclamations de la Municipalité de la ville de Roye, en 1790.

Elles sont de la main de Babeuf; j'en ai retrouvé les brouillons.

V

Réclamation de la ville de Roye, relative au remplacement de l'impôt des Aides, et à l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale qui prononcent que tous les Impôts doivent être répartis sur chaque Citoyen, en proportion de ses facultés, imprimée par ordre de la Commune de la dite ville, et sur la demande de quantité d'autres Communes, pour l'appuyer de leur adhésion. *S. l.*, octobre 1790, in-8 de 32 pages, en petit texte.

Sur le titre cet épigraphe : « FRANCE, reçois notre hom-
» mage. Ce sont des leçons de justice que nous osons
» t'offrir !! »

Les quatres premiers feuillets sont occupés par un « Extrait des Registres aux délibérations de la Municipalité de Roye, du 17 octobre 1790. » Il y est dit, qu'après que le Maire avait excité l'Assemblée à la soumission la plus parfaite aux Décrets de l'Assemblée Nationale et aux Proclamations ct décisions des Assemblées administratives, notamment du Directoire du département, « le sieur F.-N. Babeuf, l'un des Citoyens actifs de
» la commune, et ancien commissaire-Feudiste, demeu-
» rant à Roye, s'est annoncé pour être fondé de pouvoir
» de quantité de citoyens, pour faire en la présente As-
» semblée, une Motion concernant l'Impôt en général, et

» en particulier des Impôts indirects, concernant aussi
» la manière et le mode de la perception de ces impôts
» indirects, et la nécessité de soumettre tous les habitans,
» en général, au paiement et à la contribution des mêmes
» Impôts indirects. »

Babeuf se disposant àl ire (1) plusieurs pages écrite srenfermant cette motion, le maire lui observa qu'il ne pouvait laisser mettre en question la soumission aux Lois ; qu'il n'entendait pas interdire les motions et observations, mais qu'il exigeait que les observations verbales fussent consignées et celles écrites annexées au procès-verbal de la séance.

Un arrêté pris à l'Hôtel de Ville le 9 octobre, avait invité les différentes corporations de la ville de Roye à choisir parmi les citoyens de la commune, un délégué qui, le dimanche 17, aurait émis leurs vœux « relativement à la proposition du rétablissement des Barrières et de l'exercice du régime des Aides. »

En conséquence de cet arrêté, les corporations donnèrent pouvoir à Babeuf de défendre leurs droits, de faire valoir leurs réclamations et de faire entendre fortement leurs justes raisons, par « tous les moyens plausibles
» d'équité morale et de saine justice, se réservant d'ail-
» leurs d'approuver, ou de rejeter sa motion, ou d'y four-
» nir des amendements, suivant l'exigence des cas. »

Le Pouvoir qui lui était donné émanait des citoyens de la ville, et, en particulier des corporations des marchands d'eau-de-vie, des marchands de vin, aubergistes, cabaretiers, bouchers, etc.

Babeuf lut sa motion, aux applaudissements d'une partie des citoyens de Roye, qui adhèrent ainsi à ses vues.

Le Procureur-syndic de la Commune ayant invité les citoyens présents, à réitérer leur vœu, on a à émettre un vœu contraire, « la même grande quantité, » — dit le « procès-verbal, » — renouvela son approbation « par des » applaudissements multipliés. »

---

(1) Ce mémoire fut répandu à profusion dans le pays. M. Coët assure que la Municipalité de Roye protesta contre le titre et contre la déclaration que l'impression avait été ordonnée par la commune.

Babeuf déposa, alors, entre les mains du Maire, sa Motion, le pouvoir qu'il avait reçu et même son opinion individuelle, qui furent transcrits sur le registre des délibérations (1).

L'acte, daté de Roye, le 14 octobre 1790, est signé de soixante-quatorze habitants, dont : Hardier, Tenaillon, Paradis, Raux, Harivelle, Graux, etc.

La motion de Babeuf se composait de deux cahiers de trente-deux pages, qui occupent, dans l'imprimé, les pages 7 à 32.

Nous allons en donner un résumé.

Le préambule commence ainsi :

« Si quelqu'un ici se disposait à m'écouter avec la prévention de croire que je n'ai d'autres vues que celles » d'échauffer mes concitoyens, de les roidir contre ce que » je pourrais appeler des injustices, de leur souffler en un » mot le venin de l'anarchie et de l'insubordination, qu'il » me suive attentivement et qu'il se désabuse. Cette prévention ne pourrait être que l'effet des clabauderies de » quelques mal intentionnés, qui, sous couleur de vouloir » le bien, égarent l'opinion des faibles, et empêchent la » vérité de se faire jour à travers les mille et une voiles par » eux tendus pour l'obscurcir. »

Babeuf promettait de rester calme et modéré, et réclamait, ce qui était justice, la même réserve de son Auditoire.

La cause qui l'amenait devant l'Assemblée municipale, disait-il, était une cause extraordinairement intéressante, pour chaque citoyen en particulier, et pour tous les citoyens en général, puisqu'il s'agissait des Impôts indirects, auxquels tout le monde est assujetti.

---

(1) Cette délibération fut signée de : Longuecamp, Maire, Chevalier, Desneux, Le Clercq, J.-B. Séret, Grégoire, Debonnaire, Dobbé, Lefebvre, procureur-syndic, Dambry, secrétaire-greffier.

Pour lui, les Aubergistes, les Bouchers et autres n'étaient que des collecteurs, ce qui était vrai, et ne faisaient qu'avancer aux Aides des sommes qu'ils reprenaient ensuite sur le public.

Ils n'avaient donc qu'un faible intérêt à la chose, et ne devaient pas pouvoir contracter pour le public, qui est le vrai payeur.

Ils ne devaient pas pouvoir offrir un louis, ou deux livres par pièce, parce que par de telles offres ils se seraient rendus arbitres de la bourse de tous les consommateurs.

Donc, disait Babeuf, l'Impôt doit être consenti par ceux qui le supportent.

Il se montrait respectueux envers la justice de la municipalité qui aimait « à respecter les règles » ; mais tout en déclarant cependant que les égards qu'on témoignait aux Corporations étaient dus aussi vraisemblablement à l'opinion qu'on avait prise qu'elles ne verraient pas « volontiers qu'on osât les violer. »

Ces considérations lui traçaient la conduite qu'il avait à tenir devant la Municipalité, et le rôle qu'il devait « soutenir sur le théâtre social, » pour continuer, lui et les siens, à mériter l'opinion honorable qui les représente comme des hommes qui se connaissent en principes.

La Déclaration des Droits de l'homme avait dit en son article 18 : « Pour l'entretien de la force publique et pour » les dépenses d'administration, une contribution com» mune est indispensable. Elle doit être également ré» partie entre tous les citoyens, en raison de leur facul» tés. »

Le décret du 7 octobre 1789 avait ajouté : « Toutes » les contributions et charges publiques, de quelque na» ture qu'elles soient, seront supportées proportionnelle» ment par tous les citoyens, en raison de leurs biens et » facultés. »

Tout le monde, disait Babeuf, est aujourd'hui pénétré de ce principe, trop juste pour être difficile à entendre, que : *On ne peut payer qu'en proportion de ce que l'on a.*

Le vulgaire n'avait vu, disait-il avec beaucoup d'à propos, dans la lutte continuelle livrée depuis la Révolution contre le régime des Aides et Fermes, qu'une mauvaise chicane de Cabaretiers, et un soulèvement audacieux de la part des Contrebandiers ; mais les hommes francs, loyaux, reconnaissaient que c'est une question de droit public, intéressante pour toute la Nation, et dès lors essentielle à éclaircir.

Qu'est-ce que l'Impôt ? — Telle est la première question posée par Babeuf.

C'est dit-il, le tribut indispensablement exigé pour les dépenses d'administration. S'il ne fallait pas, dans un État politique, défendre les personnes et les biens contre les attaques des ennemis du dehors ; s'il ne fallait pas soutenir une administration pour maintenir l'ordre et le calme au dedans ; si en un mot, la société pouvait se conduire toute seule et n'avoir point de chocs à craindre, ce tribut serait inutile : il ne faudrait pas d'impôts.... Mais il faut maintenir la tranquillité en dedans et se défendre contre les entreprises du dehors ; il faut une force publique, des soldats, pour protéger la vie et les propriétés de chaque membre du corps social ; il faut une administration pour diriger tout ce qui tient à la chose commune, pour faire que chacun puisse vivre paisiblement dans son état, en un mot pour que la société puisse exister sans troubles quelconques et sans inquiétude. »

Donc, l'impôt est légitime.

Mais, *comment doit-être réparti l'Impôt ?*

En proportion, répond-il avec la Déclaration des Droits de l'homme et le décret du 7 octobre, *des biens et des facultés de chacun.*

Si un seul individu possédait à lui seul tout le territoire du département de la Somme, il devrait payer à lui seul tout l'impôt afférent à ce département.

On aperçoit, d'après cela, les motifs de justice qui nécessitent de suivre tous les échelons graduels des diverses fortunes, et de faire contribuer chaque citoyen, *en proportion de ses biens et facultés.*

Longtemps, on fut injuste, en faisant supporter au pauvre tout le fardeau de l'Impôt pour servir à défendre les jouissances du riche. L'Impôt, ajoute Babeuf, était destiné à soutenir celui qui avait tout, et c'était celui qui n'avait rien qui le payait !!!!.....

Combien doit-il subsister d'Impôts ?

Un seul, répond résolument Babeuf, si l'on veut parvenir à mettre en pratique le principe de la contribution proportionnelle aux biens et facultés. Et il faut, en outre, que cet impôt unique soit réparti *sur les valeurs proportionnelles des revenus fonciers et des valeurs industrielles.* Imposer même un denier sur les objets de consommation, serait s'écarter de ce principe, et consacrer la plus révoltante des injustices.

Le Peuple, suivant Babeuf, n'avait pas d'idées bien nettes sur la théorie de l'impôt ; ou plutôt, il était plongé, à cet égard, dans des erreurs grossières. On lui avait appris à dire : « Je ne dois point payer pour du vin, si je n'en bois pas. » Ce n'était là, comme le fait remarquer Babeuf, qu'un grossier subterfuge. En effet, ce n'est pas en buvant du vin qu'on devient contribuable ; mais on est citoyen d'un Etat quand on en supporte toutes les charges, sans distinction. Au surplus, peu importe qu'on vous fasse payer pour du vin ou pour de l'eau. Le grand point est de parvenir à ne faire payer chacun qu'en proportion de ses facultés. Or, dès qu'on pourra s'apercevoir que ce principe est écarté, tout citoyen pourra se lever et dire : *Je suis opprimé ; je ne paierai pas ce que l'on me demande, parce que cela excède la proportion de ma fortune...*

Le Peuple disait : « Toujours les classes opulentes ont éludé la contribution aux charges publiques ; il a fallu les débats les plus rudes et les plus constamment soutenus, pour obtenir de ces classes favorisées qu'elles supportassent leur part de contribution pour leurs immenses richesses territoriales ; aujourd'hui, elles voudraient rejeter une grande partie du tribut commun sur les objets de consommation, parce qu'elles aperçoivent de ce côté là un faux-fuyant qui leur donne l'expectative de pouvoir encore se soustraire à une forte partie de leur dette. »

Toutes les charges retomberont donc sur les terres, objectait-on ? — Mais non, répliquait Babeuf; puisque le Décret des Droits de l'homme dit : en proportion des *biens* et *des facultés*.

Comment, objectait-on encore, pénétrera-t-on le secret de toutes les fortunes ? Quels procédés inquisitoriaux employera-t-on ? — Il serait étrange, répliquait Babeuf, qu'on eut décrété un principe dont l'exécution ne fut pas réalisable. Tout est possible et l'on ne doit rien épargner, lorsqu'il s'agit d'assurer le bonheur des hommes.

L'impôt des *Gabelles*, dont le nom seul était devenu odieux, avait été remplacé au marc la livre des impositions foncière et personnelle. Comme le disait Babeuf, il pouvait en être de même de celui des Aides, qui est aussi désastreux.

C'est ici que se pose la question :

Le Peuple ne voulait pas le rétablissement du régime *cruel* des Aides, il en voulait la suppression, purement et simplement, et non un adoucissement momentané à ses maux. Et c'est pourquoi il s'était réuni et protestait par la voix de Babeuf.

Le régime des Aides était humiliant ; il exposait les honnêtes gens à des suspicions injurieuses ; et à d'indécentes visites jusque sur les personnes ; les perquisitions étaient tyranniques ; à tout instant le domicile était violé ; à cela s'ajoutait « l'atrocité des faux rapports, l'arbitraire des condamnations, l'odieux des emprisonnements, des confiscations, des flétrissures, des peines de dernière rigueur », pour le plus grand profit de « la verge déchirante de la horde financière. »

Les droits, en ce temps là, étaient innombrables. Babeuf en a fait la pittoresque description en ces termes :

« Rien n'amuserait autant que la diversité des coups de pinceaux qui retraceraient le superbe assemblage des anciens et nouveaux Cinq sous, des Sols pour livre, des Subventions à tant par muid, des Droits à tant par tonneau, des Inspecteurs aux Boissons, des Inspecteurs aux Boucheries, Octrois Municipaux, Octrois Royaux, Courtiers-Jaugeurs, Jaugeurs-Courtiers, Dix sols pour livre, Droits réservés, Six sols pour livre, Sol pour livre des Octrois, Droit de Douane, Droit de Jauge, Composition, Huitième et Quatrième en plein, Huitième et Quatrième composés, Prix principal, Huit sols pour livre, Quatre sols pour livre, Quatre sols pour livre et encore Dix sols pour livre. Et le Trop-bu ? et le Droit de Remuage ? et le Droit de Revente ? Les Annuels sur le Vin, annuels sur la Bière, annuels sur le Cidre, annuels sur l'eau-de-vie et les Liqueurs... »

De son temps, et depuis « des années accumulées », on payait un octroi dans toute la Picardie, pour le beffroi d'Amiens.

Et, fait plus phénoménal, on y payait encore, « en beaucoup d'endroits », une redevance « pour la rançon du roi Jean. »

Enfin, même en 1786, M. Larabit, Directeur des Aides à Roye, avait l'impudeur de passer, devant notaire, avec les bouchers de cette ville, un bail qui contenait cette abominable clause :

« Ne pourront les preneurs, demander aucune diminution (1), indemnité, ni dédommagement, sous quelque prétexte que ce puisse être, même par cause de peste, guerre civile ou étrangère, famine, stérilité, ou autres accidents prévus ou imprévus. »

---

(1) M. Jean-Baptiste Germain Larabit. Il était mort en 1790. — Quel charmant sujet ! dit Babeuf.

C'est-à-dire, comme le faisait remarquer Babeuf, qu'il ne fallait jamais que la Ferme des Aides perdit un sol, quand bien même toutes les puissances du Ciel et de la Terre conspireraient pour accabler les humains.

Babeuf n'est point tendre pour ce Larabit, de « remarquable mémoire ». Sous son règne, dit-il, la Direction de Roye profita, entre autres bonifications, du produit de douze francs de droits de détail par pièce de vin, qu'il imposa de son autorité privée.

Ce renseignement a son importance; il prouve, comme le dit Babeuf, — que le régime des Aides, tout oppressif qu'il était par lui-même, pouvait le devenir encore plus lorsqu'il était dirigé par des mains tyranniques.

Et le bien du service exigeait malheureusement, parait-il, qu'on choisit celles-là de préférence !

La Picardie, pour prix de sa fidélité exemplaire aux Rois de France, obtint l'avantage, ajoute Babeuf, d'être toujours plus surchargée d'impôts.

Quant à Roye, qui avait subi plus de sièges qu'aucune autre ville de France ; qui, de ville était devenue simple village, et ne possédait plus rien, Babeuf demandait, avec raison, si elle se trouvait dans le cas de payer les Droits auxquels les villes étaient assujetties avant la Révolution.

Ici, le futur Tribun se révèle.

Amiens et Abbeville ont pu ployer sous « la férule maltotière », mais Roye, dit-il, fera usage de celui des *Droits de l'homme* qui commande de *résister à l'oppression*.

Il insinue à ce sujet, que « jamais joug n'a été porté qu'aussi longtemps que l'animal dompté n'a point vu jour à le rompre. »

Au moment, en effet, où on venait présenter ce joug aux Bouchers et autres Corporations de Roye, l'autorité avait aperçu une fermentation dont elle était effrayée.

Tout le monde, dit Babeuf, peut entendre, — c'est presque un avertissement — « les récits simultanés des projets épouvantables qu'a dictés le désespoir, car la multitude ne s'en cache pas. Ce n'est point ici qu'on paraît intimidé des menaces de la force ; au surplus, la politique de la liberté ne voudra pas courir les risques de provoquer une guerre civile. »

Ces derniers mots indiquent l'état des esprits, à Roye, à cette époque.

La cause de cette « fermentation » était un arriéré qu'on ne pouvait payer, — et qui, certainement, devait éveiller l'attention de l'autorité, puisque, en peu d'années, durant le bail d'Henri Clavel, Dauzel avouait avoir fait 107 procès, dont les *accommodements* ou transactions rapportèrent à la Régie des Aides, de 30 à 40,000 francs.

On devine aisément quel dût être le nombre des familles ruinées par ces « gentillesses publicaines ».

Les commis avaient cessé leurs exercices chez les débitants ; ils ne surveillaient plus la fraude dans le public ; dès lors, à cet égard, la liberté était entière. De sorte qu'au lieu d'un ou de deux débitants qui existaient dans une paroisse, il s'en établit dix, quinze, vingt et plus, dans les faubourgs surtout.

Il en résulta que ceux-ci persuadés qu'ils ne pouvaient être contraints au payement d'aucun droit, mirent leurs boissons à un prix beaucoup au-dessous de celles des débitants ordinaires; la plupart de ces débitants, vendant des boissons provenant de leur crû, pouvaient même les donner à un prix modique.

Par suite de cet état de choses, produit par le passage subit d'une législation à une autre, les consommateurs, ne voyant que leur avantage, abandonnèrent presque totalement les anciens débitants, qui, incertains de l'avenir, tinrent leurs boissons aux prix ordinaires de vente.

Mais après un certain temps, ils s'aperçurent que la concurrence qui leur était faite était sérieuse, redoutable, et voulant ramener leur clientèle, ils abaissèrent leurs prix au-dessous même de ceux de leurs concurrents.

La nécessité de cette réduction notable du prix des boissons, était due surtout à la grande misère qui régnait dans le pays, et à la gêne du commerce en général, qui avait diminué des trois quarts au moins.

Toute l'argumentation de Babeuf, se résumait donc à dire qu'en raison de ces circonstances locales, malheureuses, exceptionnelles, la Ferme des Aides ne pouvait humainement, légalement même, exiger des débitants de la ville et des faubourgs de Roye, des droits que ceux-ci « n'avaient pas prélevé dans leurs ventes ».

Il ajoutait que non-seulement ces droits n'avaient pu être prélevés, mais que, par suite de la réduction exagérée des prix nécessitée par la concurrence, les débitants dont il était l'organe, n'avaient même pas pu « retirer un bénéfice honnête » de leurs ventes, pour leur propre subsistance.

Le citoyen qui aurait délivré sa patrie de l' « injuste répartition des contributions publiques », aurait opéré un assez grand bien, disait Babeuf, pour voir arriver la mort d'un œil satisfait, car l'ambition d'une grande âme pourrait être pleinement satisfaite de ce résultat.

Mais, dans l'état présent des affaires du pays, ce que les Gouvernants voulaient, c'était de « l'argent », dont on avait un pressant besoin ; et, pour en obtenir, il importait peu qu'on fut juste ou injuste.

Si on ne voulait que gagner le mois de janvier 1791, pour attendre l'organisation du nouveau mode d'impôt. Babeuf pensait que pour satisfaire le Trésor public, on devrait pouvoir trouver un moyen qui ne contrariant pas, n'indignant pas, ne ruinant pas le Peuple, le soustrairait à la tyrannie et aux vexations inquisitoriales des préposés et commis des Aides.

Mais quel était ce moyen ? Babeuf, qui le réclamait des autres, ne sut pas l'indiquer lui-même et nous le voyons réduit à faire, à cet égard, du sentimentalisme politique, en disant, avec conviction, nous n'en doutons pas, mais sans résultat probable, que « si une petite ville comme Roye découvrait ce secret, et qu'elle pût donner l'exemple aux autres, elle se couvrirait éternellement de gloire. »

Il rentre dans la pratique sensée des choses humaines quand, ensuite, il exprime le vœu qu'au lieu « de parler toujours d'employer la force, il serait peut-être plus convenable d'écouter des raisons et de rechercher des moyens de conciliation. »

Par un décret du 25 janvier 1790, l'Assemblée nationale avait décrété que « tous les Octrois, droits d'Aides et autres de cette nature, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, continueront d'être perçus comme par le passé, jusqu'à ce qu'il ait été statué autrement, mais sans aucun privilège, exemption ni distinction quelconque, n'entendant rien innover, quand à présent, aux usages concernant la consommation des troupes françaises et étrangères, ainsi que des hôpitaux.

« Les sommes qui proviendront du payement des dits Octrois, qui sera fait tant par les ci-devant Privilégiés que par les autres contribuables, seront versées dans les mains des receveurs des municipalités.

« Les fermiers des dits droits tiendront un registre des perceptions, et seront tenus d'exhiber ce registre aux officiers municipaux, sur leur simple réquisition. »

Babeuf, en rapportant ce décret, émettait l'avis qu'il en résultait que « le Bourgeois » devait payer « ni plus ni moins que le Débitant de bosssons » ; et que, pourvu que les municipalités fissent compte de la perception, il était indifférent que les préposés des Aides fissent ou non des exercices.

La grosse question des Aides et des Cabaretiers de Roye, qui émut si vivement l'opinion et le Gouvernement, reposait donc, au fond, sur une plus ou moins exacte interprétation de la législation du temps.

Elle aurait pu, dès lors, être résolue administrativement, s'il s'était trouvé là un fonctionnaire habile.

Voici les conclusions de Babeuf.

En principe, s'appuyant sur les arguments qu'il avait développés, il déclarait qu'il lui semblait impossible qu'on rétablit les Aides.

En conséquence, au nom des Contribuables, dont il était l'avocat, il demandait :

1° Qu'il n'y ait plus d'exercices de commis ;

2° Qu'il fut fait remise entière des arrérages non constatés ;

3° Qu'il fut payé entre les mains de la municipalité un droit convenu ;

4° Que ce droit établi dans la même proportion pour les habitants de la ville et des campagnes, fut supporté par les bourgeois comme par les Cabaretiers, Aubergistes, etc., afin que l'indigent ne fut plus exposé à payer autant que le riche.

Babeuf espérait, au surplus, que ce droit (que ses commettants ne consentirent, bien qu'il fut injuste, que « pour ne point abandonner l'Etat ») ne serait maintenu que jusqu'au 1er janvier, terme que l'Assemblée Nationale avait elle-même fixée pour l'abolition de la Maltôte.

Il demandait, enfin, que le versement des droits convenus s'effectuât directement, entre les mains du receveur de la municipalité, qui les reverseraient directement au Trésor public.

Et, afin qu'il ne fut rien soustrait aux droits à l'entrée, il proposait de confier la surveillance des octrois aux gardes nationales.

En résumé Babeuf, réclamait la suppression du régime des Aides, et son remplacement par un impôt plus équitable.

Pour bien saisir le mécanisme de la question, il nous faut l'examiner maintenant d'un point de vue plus élevé.

Le principe du payement du droit à l'*entrée* des villes et des campagnes, substitué aux *exercices à domicile*, était ce que Babeuf, en son nom et au nom de la population de Roye et des villages environnants, réclamait, comme plus équitable, plus juste, plus digne de la nation française.

On conviendra qu'il avait parfaitement raison, et qu'en ceci encore il n'avait que le tort, très grave en tout temps, d'avoir devancé certains de ses contemporains.

Ce qu'il n'obtint pas sur l'heure fut voté, plus tard, aux acclamations du pays, par l'Assemblée Nationale.

Mais en réalité, les impôts se valent, et ils ne sont presque toujours que la représentation d'exigences budgétaires, ou fortuites, ou perpétuelles.

Aujourd'hui, la ville de Roye, devenue industrielle, consomme énormément d'eau-de-vie. M. Coët (1) évalue à 848 hectolitres le chiffre de cette consommation, ce qui représente environ 3,395,600 petits de verres absorbés, soit 9,303 par jour, et pour une population de buveurs d'environ 1,000 individus.

VI

Lettre d'un député de Picardie. S. l. n. d., 8 pag. in-8.

14 juillet 1790. Un exemplaire corrigé de la main de Babeuf, nous indique qu'il en est l'auteur.

« Vous m'avez sagement prédit...» — « et vous ausi. »

VII

La nouvelle distinction des Ordres. Par M. de Mirabeau. Chez Volland, libraire, quai des Augustins. 8 pages in-8, y compris le titre.

---

(1) *Topographie médicale et statistique de la ville de Roye. Arras*, 1861, in-8, pag. 30.

A première vue cette brochure paraît être de Mirabeau. A la lecture, on reconnaît de suite que c'est, au contraire, une satire des opinions de ce député « changeant, jadis si ferme et si inébranlable. »

Mirabeau avait dit à la tribune :

« Les dîmes ecclésiastiques, ne sont dans les mains du clergé que des possessions révocables *ad nutum*; les dîmes sont nationales, nous le reconnaissons, et c'est pour cela que nous pouvons les reprendre, en y substituant un équivalent analogue à la dignité de la Nation et au mérite de ceux qu'il faut salarier. »

Ce mot *salarier* ayant été accueilli par des cris, mêlés d'applaudissements, Mirabeau ajouta :

« Oui, salarier; je ne connois dans la société que trois » Ordres. Et quels sont ces trois Ordres? Des mendiants, » des voleurs et des salariés. »

L'auteur de la brochure trouve que par cette déclaration Mirabeau se déconcertait et perdait la Nation dans un moment de délire. Aussi, s'écrie-t-il :

« Adieu, charmante Egalité; adieu, fille du Ciel, que » je n'ai vue qu'en songe; commune amie dont la présence constante auroit fait le bonheur de tous; adieu, » tu nous a visités un instant; tous les cœurs s'étoient » ouverts à ton approche, et l'égarement de l'un de nous » te force à fuir nos asyles, t'oblige à vivre encore reléguée » dans le pays des chimères. Tel le premier homme, par » un moment d'oubli, causa le malheur de toute sa descendance...»

Il revient néanmoins à répicence et, se moquant agréablement du fougueux tribun, termine ainsi :

« Quel nouveau rayon d'espoir tout à coup m'éclaire! » Le comte de Mirabeau ne seroit-il plus coupable? » Les ridicules distinctions, l'inégalité révoltante ont » toujours causé véritablement le malheur des races humaines; mais quelle est la manière modifiée dont Mirabeau reconnoît les distinctions à faire des différents » Ordres ? 1° Mendiants; 2° Voleurs; 3° Salariés. Oh!

» j'entrevois des moyens de ramener l'égalité. En obli-
» geant les mendiants au travail, nous en ferons des sala-
» riés, et si les voleurs ne s'empressent de prendre le
» même parti, nous punirons leurs brigandages. Ah !
» j'avais porté un jugement trop précipité ; Mirabeau est
» innocent, j'abjure mon erreur, et je tâcherai de faire ma
» paix avec lui. »

La brochure dont il vient d'être question, et qui figure au nom de Mirabeau, même dans les catalogues (cela soit dit sans critique) très bien faits de la Bibliothèque nationale, est de Babeuf.

Cela résulte d'une lettre inédite, à sa femme, datée de Paris, le 12 août 1789, que nous publions à la page 57 de notre premier volume.

Il y est dit :

« Si la vente de ma petite brochure, dont je vous envoie
» deux exemplaires ne me rapporte rien.... La brochure
» qui est de moi est celle intitulée : *La nouvelle distinc-*
» *tion des Ordres, par M. de Mirabeau.* Tu feras lire
» les autres, qui sont très intéressantes. »

VIII

Pièce historique sur M. l'abbé de Lartigue, chanoine de l'église royale de St-Quentin, décédé le 11 *septembre* 1790, par M. Néret, ancien mayeur de la ville de St-Quentin, le 30 septembre 1790. S. l., (Noyon, Devin), 1790, 4 pag. in-4.

Par Babeuf. — Question de vente des blés de l'Hôtel-Dieu. L'abbé de Lartigue avait été poursuivi par le peuple et son appartement pillé.

Un contemporain a écrit sur un exemplaire corrigé ayant appartenu à Babeuf : « Mentionner dans vos mé-

---

(1) Né en 1744, à Guittelmane, diocèse de Dax, nommé en 1763, à un canonicat d'Arras, qu'il permutta en 1776, avec un canonicat de la collégiale de St-Quentin.

» moires (1) le courage que déploya Babeuf en se précipitant au milieu d'une émeute populaire pour arracher
» ce malheureux prêtre à leur fureur. »

IX.

F.-M. Cam. Babeuf, citoyen français habitant de Roye, à tous les citoyens des municipalités que ces présentes verront. Avis important pour toutes les campagnes. Frères.

Signé : Un aristocrate. — Réponse à un libelle dirigé contre lui. Nous n'en connaissons que le manuscrit (1790).

X

Pétition (à l'Assemblée nationale) sur les fiefs, seigneuries, cens et champarts, par les commune et municipalité de Méry, canton de Leglantier, district de Clermont, département de l'Oise. S. l. n. d., 15 pag. in-8.

6 février 1791. — Rédigée par Babeuf.

XI

Affaire de la commune de Davenécourt, district de Mondidier, département de la Somme, contre Philippine de Cardevac, veuve de Gabriel Lamire, et ci-devant dame de Davenécourt; cause à ranger encore parmi celles qu'on nomme célèbres. Dans l'exposé de laquelle on démontre combien sont encore formidables les restes de la puissance féodale; et où l'on indique aux Législateurs, ce qui leur reste à faire pour renverser ce vieux

---

(1) Il s'agit ici, sans nul doute, des Mémoires sur Babeuf projetés par Girod, de l'Ain, et qui n'ont même pas été commencés.

colosse. A Noyon, chez Devin. Se trouve à Mondidier, chez Leroux, fils, relieur. 1791, 76 pag. in-4.

Rédigé par Babeuf. — Le 12 octobre 1791, F. N. C. Babeuf, défenseur officieux des accusés, adressa de Roye, district de Montdidier, à Duport, Ministre de la justice, une supplique pour demander que les accusés soient renvoyés pour faits d'émeute, et, dès lors, mis en liberté, conformément aux lois de la révolution.

XII

Dénonciation à Monsieur l'accusateur public du tribunal de Montdidier, et réfutation d'un libelle infâme, intitulé : Affaire de la commune de Davenescourt, etc., souscrit par 19 *individus de cette commune, en faveur des assassins de la dite dame, dont quatre sont détenus dans les prisons de Montdidier. Amiens, impr. de Caron,* 1791, 67 pag. in-8.

Signé : Gouy de la Myre, mais rédigé par Babeuf.

XIII

Paris sauvé par l'administration des subsistances. Paris, Impr. patriotique et républicaine, an II, 32 pag. in-8.

Rédigé par G. Babeuf. Cette pièce sert à prouver que les actes de Babeuf furent constamment dirigés vers les intérêts du peuple, à l'époque de son procès en faux.

Il est dit dans un document du temps que l'Assemblée des communes d^{e} la section, pour les subsistances, ne put arrêter l'impression d'un rapport qui lui avait été fait par le citoyen G. Babeuf, mais que ce citoyen fut « autorisé à » suivre cette impression dans l'imprimerie du citoyen » Robespierre, le 26 août 1793, l'an II de la République « française. Cauchois, *président.* »

XIV

Histoire des Conspirations et des conspirateurs du département de la Somme. A Paris, de l'imprimerie de..., l'an II de la République. — 51 pag. in-4 et gr. in-4.

Cet ouvrage de Babeuf, préparé pour l'impression, est resté inédit.

XV

Histoire nouvelle de la vie de Jésus-Christ. Paris, an II, 10 pag. in-4.

Ouvrage resté manuscrit, comme le précédent.

XVI

G. Babeuf, tribun du Peuple, à ses concitoyens. (*S. l., n. d.*) *De l'imprimerie de Franklin, rue du Sentier*, nº 30 (Paris, 21 prairial an II), 8 pag. in-8.

Relatif à la reprise de son procès de faux. Babeuf était alors en prison, à Paris, comme contumace.

XVII

Babeuf, ex-administrateur du département de la Somme, et successivement du district de Montdidier, aux comités de salut public, de sûreté générale et de législation de la Convention nationale, et à Gohier, Ministre de la justice. (*Paris*), *de l'Impr. de Prault, s. d.*, (1793), 56 pag. in-8.

Ecrit relatif à son arrestation, à son procès de Montdidier et aux fonctions qu'il avait remplies.

XVIII

C. Fournier (*américain*) *à Marat. Paris,* 14 *mars,* *l'an II de la République Française. De l'Imprimerie de Mayer et Cie.* 8 pag. in-4.

Commence ainsi :

« Feu Hérode, dit-on, ordonna jadis le massacre de tous les enfants juifs, parce que pour des raisons à lui connues, il ne voulait point laisser échapper l'un deux, le fils de Gabriel et de Marie. Tel a semblé être l'esprit du plan de conduite qui vient d'être suivi par rapport à moi... Marat tu n'es point l'Ami du Peuple. »

La Convention venait de décréter l'arrestation de C. Fournier et l'opposition des scellés sur ses papiers.

Cet écrit, dont nous avons vû le manuscrit, a été rédigé par Babeuf, qui a fait d'autres publications anonymes contre Marat.

Claude Fournier, dit l'*Américain*, né en Auvergne, en 1745, mort en 1823, après avoir tenté la fortune à Saint-Domingue, était revenu en France et avait sollicité l'appui du Gouvernement, même celui de Marie-Antoinette, mais repoussé de partout, il se jeta, avec l'ardeur de son tempérament, dans les premiers événements de la Révolution, et se trouva avec Babeuf à la prise de la Bastille, président de la société des Vainqueurs, et prit part, plus tard, aux massacres de septembre.

Il a publié, pour la défense de ses intérêts, trois opuscules, dont les deux premiers ont dû être rédigés par Babeuf (1) :

1° *Dénonciation aux Etats-Généraux,* des vexations, abus d'autorité, et déni de justice, commis envers le sieur Claude Fournier, habitant de l'île Saint-Domingue. (Paris), 1789, 45 pag. in-4.

Au sujet de ses intérêts lésés de Saint-Domingue.

2° *Aux représentans de la Nation.* Dénonciation contre le Maréchal de Castries, ancien Ministre de la marine. (Paris, Caillot). S.d. (1790). 6 pag. in-4. Signé : Fournier.

---

(1) Voir page 98 de notre tome I.

Même sujet.

3° *Aux honorables membres de la Chambre des Députés.* Mémoire présenté par le sieur Fournier-L'Héritier, dit l'Américain, demeurant à Paris, rue Perdue, n° 6, place Maubert. 1822 (Paris), impr. de Cosson, 23 pag. in-8.

Au sujet de ses intérêts à Saint-Domingue.

XIX

Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier ; son Procès et celui du Comité révolutionnaire de Nantes : Avec des recherches et des considérations politiques sur les vues générales du Décemvirat, dans l'invention de ce système ; sur sa combinaison principale avec la Guerre de la Vendée ; et sur le projet de son application à toutes les parties de la République. Par Gracchus Babeuf. A Paris, se trouve à l'Imprimerie de Franklin, rue de Cléry. An 3e de la République. — In-8 de 194 pages ; portr. de J.-B. Carrier.

Avec cet épigraphe : *Vérité.*

L'ouvrage commence ainsi :

« Il faut donc l'écrire !.... cette vie atroce, dévorante, populicide,... dont le héros monstrueux a provoqué sur sa tête les malédictions, la condamnation de la France entière !!!. .. Hommes de mon pays !... Vous demandez qu'une plume de fer vous retrace, en caractères terribles, ces exécrations qui ont fait trembler la nature. »

Après de longues considérations et conclusions, on lit à la fin : « J'avais réservé cette note pour un long article sur le gouvernement révolutionnaire, dans lequel, pour ne point paraître seul assaillant contre cet édifice tyrannique et barbare, je m'étais promis de reproduire les batteries vigoureuses dressées contre lui par d'ardents champions de la liberté ; mais les faits présentés dans cet ouvrage, en disent plus contre ce gouvernement que tous les arguments de droit, et même que les principes auprès desquels il ne s'est jamais soutenu. Au reste, ce colosse expire insensiblement, et il mourra de sa belle mort. Ce n'est plus la peine de faire de grands efforts pour l'écraser. »

C'est, comme le dit Babeuf, le récit, écrit par « une plume de fer », des « exécrations qui ont fait trembler la Nature. »

Babeuf a donné un supplément à son livre, sous ce titre : *On veut sauver Carrier. On veut faire le procès au Tribunal révolutionnaire. Peuple, prend garde à toi ! S. l. n. d.*, 15 pages in-8.

Cette brochure, à peine connue aujourd'hui, est rarissime.

XX

Fréron démasqué, dénoncé, et mis en Jugement par le Peuple, par S. Maurice (Paris, 1794), br. in-8 de 24 pages.

Je possède l'exemplaire du collectionneur Devise, qui a mis sur le titre : « Je crois que cet écrit est de Babeuf. »

XXI

Histoire de la République Française, depuis la Révolution de 1789.

Manuscrit resté inédit, et dont nous n'avons retrouvé que des débris.

XXII

Les Masques Révolutionnaires, ou la Vierge bigame, par Babeuf. 3 vol. in-4.

Manuscrit tout entier de la main de Babeuf, en 101 feuilles de 4 pages.

Commence ainsi : « Après une vie bien agitée.... » Le préambule, ou Babeuf disait qu'il faisait paraître ces mémoires sous le nom de sa bien aimée, qu'il y était parlé de lui, à la première personne, a été par lui raturé sur le manuscrit.

Primitivement l'ouvrage devait porter ce titre : *Augustine*, puis *Joséphine, ou etc.*

Il finit ainsi : « Dans les premiers chapitres de ses Mémoires. »

Cet ouvrage est resté inédit.

XXIII

Pensées, préceptes et discours sur différents sujets de morale. An V, pluviose et ventôse. 20 pag. in-4.

Manuscrit, en marge duquel Babeuf à écrit : « Morceau composé par moi. » — Resté inédit.

III. — ÉCRITS DIVERS SE RATTACHANT A LA CONJURATION ET AU PROCÈS.

I

Analyse de la doctrine de Babeuf.

Lors de son procès, Babeuf reconnut (tome IV, p. 66) avoir fait imprimer, afficher et distribuer cet écrit.

A la vingt-cinquième séance, Vieillart lui dit : « Avouez-» vous l'écrit intitulé : *Doctrine de Babeuf.* »

Babeuf répondit : « Il n'est pas de moi, mais je lui ai » donné mon assentiment, et ai consenti qu'il fut affiché » sous mon nom. »

II

Adresse du Tribun du Peuple à l'armée de l'intérieur. S. l., 12 pag. in-8.

Signée : Gracchus-Babeuf, *Tribun du Peuple. Paris*, 10 germinal l'an IV de la République.

Commence ainsi : « SOLDATS, dans une République, etc. »

III

Opinion sur nos deux Constitutions, soumise au jugement de ceux qui décrétèrent, présentèrent à la France et jurèrent l'une et l'autre. S. l., 12 pag. in-8.

Daté de *Paris*, 23 *Germinal an IV*. Commence ainsi : « Depuis huit mois entiers ».

IV

Doit-on obéissance à la Constitution de 1795 ? 12 pages in-8.

Daté de *Paris, ce* 24 *germinal de l'an IV*. Commence ainsi : « En jurant de défendre la *Liberté* et l'*Egalité*, etc. »

Un exemplaire se trouve annexé au dossier de la procédure Cordas, avec les nos 42 et 43 du *Tribun du Peuple*.

L'interrogatoire que Cordas subit porte :

« D. — Savez-vous que l'ouvrage intitulé : *Doit-on obéissance à la Constitution de* 1795, était un de ceux fabriqués dans le Comité insurrecteur, et ne vous êtes vous pas aperçu, en le lisant, que cet ouvrage tendait à répandre parmi les citoyens des doutes nuisibles à la sûreté et à la tranquillité publiques ?

« R. — Non, je n'ai jamais su où cet ouvrage avait été composé ; je l'ai lu comme on lit tous les autres papiers qui ont paru jusqu'à ce jour ; et ce n'était pas à moi à juger de ces sortes de feuilles. »

IV

Le Peuple sans culotte de Paris à la Légion de Police. S l. n. d., 3 pag. in-8.

« Généreux frères, votre signal est entendu, etc. »

VI

La Légion de Police à elle-même, à tous ses frères d'armes et au peuple. S. l., 4 pag. in-8.

« Compagnons, assez et trop longtems la tyrannie, etc. »

C'est la proclamation des Babouvistes.

VII

Soldat, arrête encore. S. l., 4 pag. in-8.

« Une paix, etc. »

VIII

Lettre de Franc-Libre, soldat de l'armée circo-parisienne à son ami la Terreur. 24 germinal an IV. *S. l.*, 8 pag. in-8.

IX

Réponse à une lettre signée M. V., publiée et adressée le 30 pluviôse dernier à Gracchus Babeuf, Tribum du Peuple. Signée P. B. Paris, 28 germinal an IV. *S. l.*, 12 pag. in-8.

Commence ainsi : « Les vérités suivantes, etc. »

Cette pièce répond à celle ci-après :

A Gracchus Babeuf, Tribun du Peuple. Paris, 30 pluviôse an IV (Paris), *impr. de l'Ami du Peuple*, R.-F. Lebois. S. d. (1796), in-8. — Signé : M... V....

X

La Vérité au Peuple par des Patriotes de 89, *du* 14 *Juillet, du* 10 *Août et du* 13 *Vendémiaire. S. l. n. d.*, placard in-folio, sur 3 colonnes.

Commence ainsi : « PEUPLE que l'on caresse, etc. »

XI

Le Comité insurrectionnel. Salut public, au peuple. Acte d'insurrection. Egalité, Liberté, Bonheur commun. S. l. n. d., 8 pag. in-8.

« Des Démocrates Français, etc. »

XII

Procès de Babeuf (1). *Paris et Vendôme*, 10 vol. in-8.

Cette collection se divise ainsi :

Débats du procès, 4 vol. — Copie de l'instruction personnelle de Drouet, 2 vol. — Discours des accusateurs, 1 vol. — Copie des pièces saisies chez Babeuf, 2 vol. — Protestation des accusés, 1 vol.

Dans l'acte d'accusation, Gracchus Babeuf est qualifié *homme de lettres*. Il demeurait habituellement rue du *Faubourg Honoré*, *n°* 29.

Le catalogue de M. Baillieu, du 25 juillet 1869, contenait sous le n° 62, une collection spéciale, ainsi décrite :

« Débats du procès instruit par la haute cour de justice contre Babœuf, Drouet et autres. — Discours des accusateurs nationaux, défense des accusés et de leurs défenseurs. — Copie de l'instruction personnelle au représentant Drouet. — Copie des pièces saisies chef Babœuf. — Recueil des actes d'accusation des prévenus dans affaire de Babœuf. — 7 vol. in-8. — Plaidoyers du citoyen Ballyet où il a défendu 14 accusés. Ce volume est manuscrit.

« Ce recueil provient de l'avocat Ballyet lui-même; il contient quantité de notes de sa main, ainsi que le 8e volume qui est autographe. »

---

(1) Dans ces volumes le nom de Babeuf est orthographié : *Babœuf*. C'est aussi l'orthographe adoptée, mais à tort, par MM. Fleury et Taine.

Les pièces saisies furent trouvées dans l'appartement où Babeuf se tenait caché, rue de la Grande Truanderie, 21, chez Tissot, tailleur d'habits.

Le cachet de la conspiration des Babouvistes était ovale. Au centre on lisait ces mots : SALUT PUBLIC, surmontés d'un triangle.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos qu'en 1790, les habitants du faubourg St-Antoine instituèrent l'Ordre de la Lanterne (1) ; leurs croix de cuivre représentent un réverbère, aux ailes déployées, et au revers ces mots : Respectez les loix et souvenez-vous de la justice du Peuple.

Le Musée Carnavalet, à Paris, ne possède pas ces emblèmes.

XIII

Défense générale de Gracchus Babeuf, devant la Haute-Cour de Vendôme.

Nous la publions in-extenso, dans notre deuxième volume, d'après le manuscrit autographe que nous possédons.

XIV

Dernière lettre de Babeuf à sa femme et à ses enfants. Paris, s. d., 4 pag. in-8.

IV. — LES JOURNAUX DE BABEUF.

I

Le Correspondant Picard, et le rédacteur des cahiers de la seconde législature. Journal dédié aux habitants

---

(1) *Courrier de la Somme*, 1790, nº 19.

des cantons, villes, bourgs, villages, hameaux et municipalités des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Ain, par F.-N. Babeuf. Noyon, imprimerie de Devin, 1790, in-8.

Quarante numéros parurent de 1790 à 1791.

Nous avons mentionné ce journal dans notre premier volume.

M. le comte de Marsy parle en ces termes du *Correspondant Picard* dans sa *Bibliographie Noyonnaise* (Paris, 1877, in-8, n° 329) :

« M. Dufour, qui signale le prospectus de ce journal dans sa *Bibliographie Picarde*, se demandait s'il avait jamais paru. Une note que me communique M. le docteur Warmont, en indique une collection de quarante numéros, de 1790 et 1791. »

M. le docteur Warmont a, en effet, possédé le seul exemplaire connu du *Correspondant Picard*. Le 7 octobre dernier, il daignait nous écrire à ce sujet : « J'ai fait, pour retrouver cette publication, des recherches infructueuses. J'imagine qu'elle a disparu de chez moi à l'époque où, quittant Chauny, j'ai sacrifié les livres et les brochures d'intérêt local. »

II

Le Patriote Brabançon. Journal libre, critique et moral, par un français citoyen. 1790.

Ce Journal, dont nous ne connaissons que le manuscrit, est de Babeuf.

Il commence ainsi : « Il est dans le cœur de l'homme. »

III

L'Éclaireur du Peuple, ou le Défenseur de 24 millions d'opprimés, par S. Lalande, soldat de la Patrie. 12 ventôse-8 floréal, an IV, 12 numéros in-8.

Attribué par les uns à Babeuf, par d'autres à Simon Duplay.

Ce journal, dont nous avons vu les manuscrits, était rédigé entièrement par Babeuf.

IV

Journal de la Confédération. De l'Imprimerie de Laillet et Garnery, 8, rue Serpente. In-8.

Hatin (pages 168 et 248) attribue à Babeuf, ce journal dont il n'a rencontré que les deux premiers numéros. C'est aussi le nombre possédé par la Bibliothèque Nationale.

Le n° 1, sans date, se compose de 8 pages. Il commence par un article : *Ce n'est point ici, citoyens, etc.*, dont nous avons retrouvé le manuscrit dans les papiers de Babeuf.

Le n° 2, daté du 3 juillet 1790, se compose de huit pages, et débute par cet article : *Le cri d'éveil, etc.*, dont nous avons vu également le manuscrit qui a servi à la composition.

On lit à la fin de ce n° 2 :

« A un très prochain numéro, modèle d'une motion à faire par tous les conférés le jour de la fête patriotique, pour atteindre au but de tirer d'une grande occasion un grand avantage général. »

Ce très prochain numéro, ou n° 3, a-t-il paru ? Nous ne le trouvons cité nulle part ; mais nous avons vu dans les papiers de Babeuf, l'article de fond dont il devait se composer, et qui commence par ces mots : *Perfides manœuvres*.

V

Journal de la Liberté de la Presse, par Gracchus-Babeuf. Numéros 1 à 22, 17 fructidor an II-vendémiaire an III. — *Le Tribun du Peuple*, ou le Défenseur des droits de l'homme, continuation du journal de la Liberté de la presse, numéros 23 à 43, du 14 vendémiaire an III au 5 floréal an IV. Ensemble 43 numéros.

A partir du n° 22, le *Journal de la Liberté de la Presse*, cessa de paraître, Babeuf ayant été transféré dans la prison d'Arras. A sa sortie de prison, il en reprit la publication sous ce titre : *Le Tribun du Peuple.*

Les pages 5 et 6 du n° 15 ont été réimprimées en forme de carton. Ce fait n'a pas été signalé.

Le *Prospectus* du *Tribun du Peuple*, forme 8 pages in-8. Il a dû paraître non pas lors de la transformation du journal de la Liberté de la Presse en Tribun du Peuple, c'est-à-dire le 14 vendémiaire an III, mais plus tard, après l'anéantissement des exemplaires du n° 33, et au moment de la mise en vente du n° 34, daté du 13 brumaire an IV, puisqu'il y est parlé de ce numéro, comme ayant « paru le 15 brumaire. »

Il avait été fait un supplément pour le n° 28, sous ce titre : *Supplément au Tribun du Peuple, n° 28 bis. De l'imprimerie de Francklin, rue de Cléry, 75. S. l. n. d.*, placard in-fol., sur quatre colonnes.

Ce supplément, saisi par la police, ne fut pas distribué ; il n'existe qu'à l'état d'épreuve et les bibliographes ne l'ont pas connu.

Dans son n° 32, Babeuf dit : « Je fais faire une seconde » édition des n^os^ 27, 28, 29, 30, 31, dont il ne me reste » point un exemplaire », ce qui indique que ces numéros avaient été fort recherchés.

Le n° 33, saisi par la police, n'a pas été publié. Il motiva l'arrestation de Babeuf et son envoi dans la prison d'Arras.

Dans une lettre à Fouché, datée d'Arras le 19 germinal an III, et que Hatin (page 247) a rapportée en partie, Babeuf disait :

« Depuis le jour de mon arrestation une fatalité mal- » heureuse semble réellement attachée à tout ce que je » veux faire. Mon premier n° fut saisi par les barbares chez » mon imprimeur. J'en avais fait un second à la Force

» au moment de partir, je le laissai aux patriotes Isoard, » agent national de la commune de Marseille, Loys, » Jacobin, Fauvetti d'Orange, et autres : ils m'avaient » promis de l'imprimer ; je ne crois pas qu'ils l'aient fait. » J'en avait fait un troisième ici, sous le titre de *Lettre » du Tribun au Faubourg Antoine et à tous les Sans-» Culottes de Paris* ; la catastrophe du 12 germinal le » rend susceptible de grands changements. Cela ne veut » pas dire du tout que je renonce et que je quitte la par-» tie. »

Le tirage du *Tribun* a dû être très variable. Il est fixé à 2,000 exemplaires pour un des numéros les moins importants, mais il a été souvent plus considérable.

On lit dans une lettre d'un soldat de l'armée du Rhin-et-Moselle, « Les patriotes, qui sont en très grand nombre dans cette armée, ne lisent pas ton journal, ils le dévorent. »

Un autre correspondant écrivait à Babeuf : « Nous avons reçu tes Numéros, Gracchus, de même que plusieurs Prospectus que nous n'avons pas manqué de publier, d'afficher et de répandre dans tous nos environs. Nous en avons même fait passer dans les États de Gênes, et à l'aile droite de l'armée d'Italie... »

L'abonnement à un trimestre coûtait 125 livres. Et il était onéreux sans doute pour Babeuf, qui, dans son n° 38 (2e volume), avertit ses « souscripteurs qu'il n'a plus d'argent » et les prie de lui en donner, s'ils veulent « qu'ils continue de leur faire imprimer des numéros. »

Le prix d'abonnement fut définitivement fixé (fin du n° 42) à 500 livres (1) pour le second volume, qui devait être et qui fut de 480 pages.

Thiers (*Révolution*, VIII, p. 98), qui, certainement, n'avait pas lu *Le Tribun*, et qui, fort probablement, n'avait même pas vu un exemplaire complet de ce journal, a dit qu'il « n'était pas cynique, mais plat », mots vulgaires, qui ne signifient rien.

---

(1) Cinq cents livres, en assignats, bien entendu.

On trouvera une analyse complète du *Tribun*, dans notre premier volume.

M. Pochet-Desroches possédait un exemplaire complet du *Tribun* (*Liberté de la Presse* et *Tribun*) ; il a été adjugé sa vente, faite en 1883, 415 francs. Cet exemplaire vient de reparaître, en janvier 1885, à la vente de M. le comte de Nadaillac, où il s'est vendu 230 francs.

Un autre exemplaire était coté ces temps-ci 350 francs, dans un des catalogues de M. Chossonnery, libraire à Paris.

V. — PAPIERS ET CORRESPONDANCE DE BABEUF.

Ces papiers, aujourd'hui dispersés, ont figuré dans la vente de M. Pochet-Desroches, faite à Paris, en janvier 1883, par M. Chossonnery, libraire.

VI. — ICONOGRAPHIE.

I. — Portrait médaillon, par *Bonneville, del. sculp.* In-8. Légende : *G. Babeuf, âgé de* 34 *ans*.

Babeuf est représenté de trois quarts, la tête tournée à gauche et coiffée d'un chapeau orné d'une cocarde tricolore.

II. — Portrait médaillon. Sans nom d'auteur. In-8. — Tête nue, regardant à droite.

III. — Portrait en lithographie, sur chine, vers 1840.

IV. — Portrait, gravé par J. Porreau, en bistre, pour la collection Vignères.

V. — Portrait à l'eau forte, gravé en 1860, par Léopold Flameng, pour l'*Histoire de la Révolution française* d'Hippolyte Castille, éditée par Poulet-Malassis.

VI. — Portrait, par David d'Angers. — Médaillon dont il existe des exemplaires en bronze et en plâtre.

VII. — LES BABOUVISTES AU THÉATRE.

Marie-Joseph Chénier, s'inspirant des idées du temps, a fait représenter pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la République, le 9 février 1792 (an I de la R. F.), une tragédie en trois actes, intitulée : *Caïus Gracchus.*

Il en existe plusieurs éditions.

Une autre pièce porte le même titre :

Caïus Graccus, ou le sénat et le peuple, tragédie en 5 actes et en vers, par M. Théod. d'Artois et de Bournonville, représentée pour la première fois sur le Théâtre Français, le 19 avril 1833. Paris, 1833, br. in-8.

Babeuf s'était essayé dans le même genre, et nous avons retrouvé de lui le manuscrit d'une tragédie intitulée : *Caïus Gracchus.*

VIII. — EMILE ET LOUIS BABEUF.

Des fils de Babeuf il existe :

Le Nain Tricole, par Emile Babeuf. Journal portant une enveloppe aux trois couleurs. Il s'imprimait à Troyes, et tirait à 2,000 exemplaires.

Nous en avons parlé à la page 343 de notre premier volume.

Lettre à M. le comte Carnot, ministre de l'Intérieur, ou appel à tous les bons Français pour secourir les victimes des désastres de la dernière invasion, par Emile Babeuf. Paris, 1815, br. in-8 de 8 pages.

Cette *Lettre* fut réimprimée à Troyes, en lettres d'or.

Catalogue des livres en lecture chez Louis Babeuf, *libraire à Lyon. Lyon, Louis Perrin*, s. d., in-8, de 96 pages.

Lorsque Louis Babeuf se fut fixé à Paris, comme libraire, Jules Favre en fit le dépositaire de son livre célèbre :

Anathème. Paris, Babeuf, 1834, in-8.

A titre de curiosité bibliographique nous mentionnons ici cet autre opuscule, que nous trouvons cité dans un catalogue :

DANICAN. *Cassandre ou quelques réflexions sur la Révolution française et la situation actuelle de l'Europe. Au Caire, à Malte, Corfou et à Paris, chez les héritiers de Babœuf et Cie (gravure curieuse).*

IX. — LES BIOGRAPHES DE BABEUF.

Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf, suivie du procès auquel elle donna lieu, et des pièces justificatives, etc., par Ph. Buonarroti. *Bruxelles, librairie romantique*, 1828, 2 vol. in-8.

Autre édition : Paris, 1830, 2 vol. in-8.

M. Thoré, dans sa brochure déjà citée, dit, en parlant de ce livre, que c'est « une publication bien intentionnée, « mais peu intelligente. »

Cet ouvrage a été inséré dans la collection des *Mémoires sur la Révolution française*, éditée, en 1830, par Baudouin.

Il en existe, en outre, deux éditions abrégées, dont une, éditée en 1869, contient une préface et des notes par M. A. Ranc.

Un autre abrégé porte ce titre :

Système politique et social des Egaux, extrait de l'ouvrage de Buonarrotti. Paris, 1862, in-18.

Nous signalons, enfin, l'opuscule de propagande ci-après, écrit contre les Babouvistes :

Journées mémorables de la Révolution française. 12 pluviose an V. Conspiration royaliste contre le Directoire. Paris, Audin, édit. des Journées mémorables, 1827, br. in-32 de 60 pag.

Biographie de Babœuf. Etudes révolutionnaires, par Ed. Fleury. Laon, s. d., in-8.

C'est la première édition.

Etudes révolutionnaires. Babœuf et le socialisme en 1796, *par Ed. Fleury.* Deuxième édition. Paris, chez France, libraire, MDCCCL, (Laon, impr. Ed. Fleury et Ad. Chevergny) in-12 de 352 pages.

L'ouvrage est daté de *Laon, le* 1^{er} *juillet* 1850.

Autre deuxième édition (même texte; titre seul remplacé): *Paris, Didier,* 1851, in-12.

Il a été fait, pour répandre cet ouvrage, un prospectus du même format, qui donne le prénom entier de l'auteur (Edouard) et indique comme déposant: *Paris, Didier,* libraire-éditeur, 1851.

M. Fleury, mort récemment, était le frère du célèbre écrivain Champfleury. J'ai démontré qu'il n'avait rien su de la vie de Babeuf.

Babeuf à Roye, par M. Emile Coët (1785-1793). *Péronne, impr. Récoupé,* 1865, in-12, de 24 pages.

Tirage à part à 25 exemplaires, de la *Gazette de Péronne.* — Rare. N'a pas été déposé à la Bibliothèque Nationale.

On trouve aussi des renseignements sur Babeuf, dans l'excellente *Histoire de Roye*, du même auteur.

Histoire de la ville de Roye, par Grégoire d'Essigny, Noyon, Devin, 1818, in-8.

L'auteur y a consacré une notice à Babeuf.

Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française 1789-1796, précédée d'une introduction générale, par L. Gallois. 1845, 2 vol. in-8.

On y trouve un bon article, avec portrait, sur Babeuf et le *Tribun*.

Galerie historique des Contemporains. Mons, Le Roux, 1827, huit vol. in-8, et 2 vol. de supplément.

Nous signalons particulièrement l'article impartial consacré à Babeuf dans le tome premier de ce dictionnaire.

◆

XIV

APPENDICE

DOCUMENTS RELATIFS AU SÉJOUR DE BABEUF A ROYE, ET A LA QUESTION DES AYDES ET DES CABARETIERS DE CETTE VILLE.

Communiqués par M. E. Coët.

I. — 29 JUIN 1786. — LETTRE DE BABEUF A M. GALOPPE D'ARMANCOURT.

Monsieur,

Le sieur Camus m'a remis il y a environ 15 jours, votre plan qu'enfin il vient de mettre à perfection. Je l'ai examiné, et pour mieux m'assurer de l'étendue du travail que le Terrier exigerait, j'en ai fait un relevé ou Répertoire destiné à recevoir les applications des titres de la Seigneurie.

J'ai crû voir de là résulter que (sans des difficultés imprévûes dont on ne pourrait s'assurer qu'en consultant ces mêmes titres, que des défectuosités inattendues et un manque d'ordre total pouraient faire naître) ce Terrier serait susceptible d'une besogne à peu près de la conséquence de celle que m'a demandé celui de Griviler, dans la rédaction duquel j'ai éprouvé peu de tablatures, et pour lequel, médiocrement payé, j'ai reçu 300 fr., avec le tiers des recouvrements en droits Seigneuriaux que j'ai procurés : recouvrements qui, joints à ceux en censives et autres avantages pour l'avenir, résultants d'un ouvrage bien exécuté, dédommagent au centuple *le cher Seigneur* *de Griviler*, comme il l'avoue lui-même, des dépenses à lui occasionnées par la confection du plan et du terrier. J'ai promis les mêmes avantages à tous ceux pour qui j'ai travaillé, et tous ont reconnu l'effet de ma promesse.

Vous voyés, Monsieur, à quoi je me fixe; je ne serai pas plus exigeant à votre égard que je ne l'ai été vis-à-vis de votre *digne voisin*.

En me donnant une réponse approbative, je ne tarderai point à m'occuper de votre objet.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

BABEUF.

Roye, 29 juin 1786.

Au dos : A Monsieur Galoppe d'Armancourt, en son château, à Armançourt.

II. — NOTE DE M. GALOPPE D'ARMANCOURT, JOINTE A LA LETTRE CI-DESSUS DE BABEUF.

NOTA. — Suivant la lettre ci-jointe du sieur Babeuf, il paroit que M. Demontonviller, seigneur de Griviller, lui a payé pour la confection du terrier qu'il lui a fait à Griviller, une somme de 300 livres, avec le tiers de recouvrements en droits seigneuriaux qu'il a procurés au dit sieur de Griviller; mais suivant le dire du dit seigneur de Griviller il ne lui a payé pour tout que cette somme de 300 livres, repris ci-dessus. En conséquence, suivant la lettre du sieur Babeuf il est constant que je ne dois payer que cette somme, quoiqu'il soit dit, dans l'écrit que j'ai fait avec lui, que je lui faisois l'abandon du tiers des recouvrements des casuels, cette augmentation qui a été insérée dans l'écrit n'a été acceptée de ma part que par la raison que Monsieur de Montonviller l'avait payé; on peut le voir dans le dire de la lettre ci-jointe.

III. — LETTRE AUX MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE LA VILLE DE ROYE, SUR LA DIFFICULTÉ DE RECOUVRER LES IMPOTS DANS CETTE VILLE.

Paris, 12 décembre 1789.

Je suis informé, Messieurs, des obstacles qu'éprouvent toujours dans la ville de Roye, le rétablissement des perceptions de la Régie générale. Je ne pourrai me dispenser de rendre compte au Roy de la résistance formelle de cette ville aux décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roy, et de vous imputer en grande partie les torts de cette insurrection du Peuple, si, en réponse à ma lettre, vous ne me justifiés de vos soins, de vos diligences, de vos efforts pour faire rentrer les habitants de Roye dans l'ordre et la subordination düe au Roy et aux Représentans de la Nation, et pour rétablir le cours libre et exact de toutes les perceptions, et l'entière sûreté des commis. C'est un devoir qui vous est imposé par le Décret de l'Assemblée Nationale du 23 septembre dernier et par la Déclaration du Roy du 27 du même mois, qui l'a sanctionné, dont je vous ai adressé un exemplaire le 22 octobre, conformément aux ordres de Sa Majesté.

Vous avès vu par l'article premier du Décret que les Municipalités du Royaume sont chargées de veiller aux moyens d'assûrer les recouvrements des droits subsistans, et que le Roi a du être suplié de donner les ordres les plus exprès pour le rétablissement des Barrières et des Employés et pour le maintien de toutes les perceptions; et vous avés vu que par l'art. premier de la Déclaration du Roy, Sa Majesté après avoir ordonné le payement dans leur entier et sans exception des droits de toute nature actuellement existans, a enjoint notamment aux Municipalités, aux Milices nationales, aux Maréchaussées et aux Commandants de ces troupes de prêter ou faire prêter assistance, main forte et concours direct aux préposés chargés de la perception des droits. Nombre de municipalités et de corps administratifs ont secondé avec zèle et patriotisme les décrets de l'Assemblée Nationale sur les impôts ; plusieurs ont déclaré solennellement mauvais Citoyen, ennemi de la Nation quiconque se refuserait à l'obligation de les payer ; je joins ici quelques-uns des arrêtés pris à ce sujet.

Vous sentirés sûrement, Messieurs, la nécessité de suivre l'exemple de ces corps administratifs, car vous devés réfléchir non-seulement si c'est être sujets que d'opposer résistance et violence aux perceptions ordonnées pour le Souverain ; mais si c'est avoir l'apparence des sentimens de Patriotisme dont on fait à présent tant d'ostentation, que de se refuser à l'acquit des charges de l'État, que toutes les autres parties du Royaume acquittent, de mépriser la foi sacrée des engagements de l'État que l'Assemblée Nationale a mis sous la sauvegarde de la loyauté française, et d'en précipiter autant qu'il est en soi l'infraction en se refusant aux contributions dans lesquelles ces engagemens ne peuvent être acquittés, ou d'en rejetter tout le poids sur les autres parties du Royaume qui s'épuseraient en efforts, dont les cantons réfractaires partageraient cependant le fruit. Vous ne pouvés manquer de prévoir que nécessairement le moment viendra où les charges publiques accumulées et arréragées par le long retard des payements retomberont sur la tête de ceux qui auront causé cette accumulation, car il ne serait pas juste sans doute qu'alors les autres sujets qui auraient toujours fourni leurs contributions prissent encore sur eux de les décharger de cet énorme poids causé par leur résistance.

Les villes qui se refusent aux perceptions ont bien à réfléchir sur ces considérations que le sentiment seul de l'intérêt des contribuables m'inspire.

Je vous engage à y donner toute votre attention, à consulter le propre intérêt de vos concitoyens et à me marquer quel parti définitif vous voulés prendre, afin que je prenne les ordres du Roy, que je ne puis plus différer d'instruire d'une résistance aussi persévéramment soutenûe, et dont je désire infiniment avoir a annoncer à Sa Majesté la cessation.

Je suis avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

LAMBERT.

IV. — Copie de la lettre écrite aux cabaretiers et marchands de vins de la ville de Roye, le 3 avril 1790, par Gregoirè, président du Comité des rapports de l'Assemblée Nationale.

Vous êtes, Messieurs, dans l'erreur ; on vous a trompés sur le vrai sens des principes de la Constitution et des Décrets de l'Assemblée et sur les droits et les devoirs du peuple. L'Assemblée Nationale, depuis le premier surtout qu'elle s'est constituée telle, a uniformément et constamment ordonnée la perception et le payement de tous les anciens impôts jusqu'à ce qu'ils soient supprimés et remplacés. Lorsque, par un article de Constitution, elle a décrété que toutes les contributions et charges publiques de quelque nature quelles fussent seraient supportées proportionellement par tous les citoyens et tous les propriétaires, à raison de leurs biens et facultés, elle a entendu anéantir tous les privilèges, toutes les franchises, toutes les exemptions ; mais nullement supprimer dès l'instant même toutes les impositions sur les consommations qui, par leur nature, pouvoient peser inégalement sur les citoyens. Cette suppression subite, sans un remplacement préalable, eut opéré la désorganisation totale du Royaume et la ruine de l'Etat. Les droits d'Aydes précédemment établis n'ont donc pas été supprimés; ils doivent donc continuer d'être payés, car si le peuple a le droit de ne payer que les impôts qu'il a consentis par ses représentants, il est de son devoir le plus rigoureux de se soumettre à tous ceux qui ont ce caractère et celui des Aydes est constamment de ce nombre; puisque trois décrets de l'Assemblée Nationale en ont ordonné la continuation provisoire, jusqu'à ce qu'il ait pu être remplacé. Ne serait-il pas souverainement injuste que jusqu'à ce que la suppression et le remplacement pussent être consommés, votre Ville et quelques endroits particuliers se dispensassent du payement pendant que le reste du Royaume y est assujetti.

Nous espérons qu'éclairés par ces réflexions vous vous soumettrès en bons citoyens au payement de ces droits, et exécuterés paisiblement la promesse que plusieurs d'entre vous aviés faite à vos Officiers Municipaux.

Il suffit sans doute, pour vous y déterminer, de vous faire connoître que cela est juste et que l'intérêt de l'Etat l'exige.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V. — LETTRE A MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX DE ROYE.

Paris, ce 5 avril 1790.

Vous avès, Messieurs, adressé à l'Assemblée Nationale, une copie de votre procès-verbal du trois mars dernier et celle d'un mémoire lû par le S^{r} Babœuf dans votre séance du 7 ; vous avès depuis envoié un placard affiché dans votre ville le 15 et souscrit du nom du dit S^{r} Babœuf.

Le Comité des Rapports, auquel toutes ces pièces ont été renvoiées, et qui les a examinées avec la plus sérieuse attention, ne peut qu'approuver la sagesse et la modération de votre conduite ; il était de votre devoir de faire tout ce qui dépendoit de vous pour parvenir au rétablissement de la perception des Droits d'aides, et de votre prudence, avant d'user de rigueur, d'invoquer et d'emploier l'autorité de l'Assemblée.

Comme depuis la résistance que vous avès éprouvée dans le rétablissement de cette perception, il a été rendu un Décret général qui la confirme expressément, le Comité a pensé qu'il était inutile d'en solliciter un particulier pour votre ville. Il espère que vos habitants se rendront à la raison et n'exigeront pas qu'on emploie les moiens de rigueur pour les soumettre à la Loi.

Il paroit par le mémoire que le S^{r} Babœuf vous a lu qu'il n'a pas peu contribué par ses propos à la résistance du peuple égaré par un excès de patriotisme et par un amour mal entendu de la Liberté ; ce citoien se glorifie d'une conduite, sans contredit très condamnable, qui pouvoit avoir les suites les plus dangereuses et que l'erreur seule dans laquelle il paroit être, peut rendre excusable ; il faut éclairer son zèle et alors si, comme nous nous plaisons à le croire, ses intentions sont pures, il sera le premier à donner l'exemple de la soumission aux Décrets de l'Assemblée ; donnès lui copie de cette lettre ; rendès-la publique ; qu'il apprenne par elle, ainsi que tous vos concitoiens, que le défaut de paiement des impôts, est, pour ainsi-dire le seul écueil contre lequel paroisse en ce moment échouer cette heureuse révolution dont il paroit le si zélé partisan ; que jusqu'au moment où l'Assemblée aura pu réformer les décrets d'aides, ou les suprimer et pourvoir à leur remplacement, c'est être traitre à la Patrie et rebelle à la Loi que d'en suspendre le paiement ; que tout Décret émané de l'Assemblé Nationale et sanctionné par le Roi est une Loi sacrée à l'exécution de laquelle aucun Citoien ne peut se soustraire ; que tous les individus d'un grand peuple ne peuvent se réunir pour délibérer en commun ; que leur volonté générale ne peut se manifester que par des représentans ; que ce que ceux-ci ont décidé, est obligatoire pour tous. Quelle anarchie si un Citoien, une Ville, un Canton, une Province même pouvoient s'arroger le Droit de juger la Loi et de l'admettre ou rejetter à leur grè ! La Loi ne peut être faite que par les Représentans réunis de toute la Nation. Elle ne peut être abrogée que par d'autres Représentans ; et la véritable Liberté ne consiste que dans l'obéissance et la soumission à la Loi. Qu'il se représente tous les maux dont il auroit pu être la cause, si la résistance du peuple eut été repoussée par la force; à quel danger il s'exposait lui-même s'il eut été dénoncé à la Justice, qui ne juge que les faits et non les intentions; il sentira alors ce qu'il doit à votre indulgence et à votre modération ; combien il a eu tort de manquer de respect à des Officiers revêtus d'un autorité légitime, que le peuple luimême lui a confié; que c'est à eux seuls que tout bon citoien doit communiquer ses inquiétudes qu'il peut avoir sur la sûreté et la tranquillité publique, sans chercher à alarmer le peuple par des placards et des affiches, forme incendiaire, toujours illégale et toujours condamnable. Que si l'on croit avoir quelques justes sujets contr'eux, on peut ou les leur exposer avec décence et modération, ou s'adresser à leurs supérieurs.

Les mêmes motifs de douceur qui vous ont déterminé à ne pas prendre d'abord les voies de rigueur, nous décident à croire qu'on peut en ce moment se borner à la simple voie de remontrance. Nous espérons qu'éclairés par ces réflexions, vos citoiens rentreront dans l'ordre et que vous ne trouverez aucune nouvelle opposition à la perception des Droits d'aides qu'il est de votre devoir absolu de protéger par tous les moiens qui sont en vôtre pouvoir.

Nous écrivons par le même ordinaire aux Cabaretiers de votre ville la lettre dont nous vous envoions copie.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

GRÉGOIRE.
Président du Comité.

VI. — LETTRE A M. BILLECOCQ, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU BAILLIAGE, MAIRE DE ROYE.

Paris, le 18 may 1790.

Monsieur le Contrôleur général vient de me prévenir que la Cour des aides de Paris avait décrété de prise de corps le s. Babeuf, habitant de Roye, comme principal auteur et instigateur des Troubles qu'éprouvent dans leurs perceptions les droits d'aides et autres. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, de prêter toute l'assistance qui dépendra de vous à l'huissier chargé par la Cour des aides de mettre son décret à exécution. La tranquillité publique et le bon ordre sont intéressés à ce que la Justice sévisse promptement contre le perturbateur que l'espérance de l'impunité pourrait porter à de nouveaux Crimes. Je ne puis mieux faire que de m'en rapporter entièrement à votre amour connu pour le bien public et pour la justice.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De St-PRUY. ?

VII. — Lettre a M. Billecocq, maire et lieutenant-général a Roye.

La Cour des aides, Monsieur, vient de lancer un décret de prise de corps contre le Sr. Babeuf, habitant de votre ville, comme principal auteur et instigateur des troubles qu'éprouvent dans leur perception les droits d'aydes et autres de même nature. Le porteur de ma lettre est un des huissiers de cette Cour qu'elle a chargé de mettre son décret à exécution. Je vous serai obligé de vouloir bien, en votre double qualité de Maire et Lieutenant-Général du Bailliage, lui donner toute l'assistance que les circonstances pourront exiger, soit par vos conseils, soit de toute autre manière que votre prudence et l'amour du bien public dont je sais que vous êtes animé, vous le suggèreront.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LAMBERT.

(De la main de Lambert) :

Vous avez sans doute connaissance, Monsieur, de la lettre que le Comité des recherches de l'Assemblée nationale vient d'adresser à toutes les Municipalités de Picardie pour lui marquer son improbation ou plutôt son animadversion sur les intrigues du S. Babeuf; ainsi vous voyez que l'arrêt de la Cour des Aydes est parfaitement analogue aux vues de l'Assemblée Nationale, et que son exécution ne peut être que très approuvée par cette assemblée.

VIII. — LETTRE DONT IL EST PARLÉ DANS LA NOTE CI-DESSUS DE LAMBERT (1).

Paris, le 13 mai 1790.

Le Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale a reçu, Messieurs, différens exemplaires d'un écrit-institulé: « Pétition sur les impôts, adressée par les habitans « de ...... en .....: à l'Assemblée Nationale, dans laquelle « il est démontré que les Aides, la Gabelle, les Droits « d'entrées aux villes, etc., ne doivent et ne peuvent plus « subsister, même provisoirement, chez les François, de- « venus libres.

A l'un de ces exemplaires était jointe une lettre circulaire, datée de Péronne le 18 avril dernier, commençant par ces mots: « Messieurs les Patriotes de la ville de Péronne, » et finissant par ceux-ci: « Vous êtes sûrs que « vos demandes seront prises en considération; » cette lettre est souscrite de sept signatures, parmi lesquelles se trouve celle du sieur Babeuf, qui s'annonce comme le rédacteur de la pétition.

Le Comité des Recherches, informé que celui des Rapports avoit déjà écrit, le 3 avril dernier, à la Municipalité de Roye, pour prévenir les effets pernicieux des intrigues du sieur Babeuf, a examiné, Messieurs, avec la plus scrupuleuse attention, l'écrit sous le titre de pétition, et la lettre circulaire jointe; et il a vu, avec autant de chagrin que de surprise, le renversement absolu de l'ordre social dans la fausse application des principes des Décrets de l'Assemblée Nationale; car s'il est vrai, d'une part, aux termes de l'article XIII de la Déclaration des Droits, que toute contribution commune doit être supportée par tous les citoyens, en proportion de leurs biens et facultés, il n'est pas moins certain, d'un autre côté, que les impôts établis sous un régime vicieux doivent subsister, pendant l'intervalle nécessaire pour leur conversion en des subsides plus doux et plus également répartis.

---

(1) Imprimé in-quarto de 2 pages, signé de de Pardieu, de Cochon de l'Apparent et de Voidel. — Au bas, sceau en cire rouge de l'Assemblée Nationale.

Il est curieux d'avoir à constater ici la présence de Cochon de l'Apparent qui sera plus tard un des accusateurs de Babeuf, lors du procès de Vendôme.

La Société se dissoudrait; elle périroit sous les ruines de l'édifice gothique et barbare que les Représentans du peuple démolissent, s'ils n'en étayoient pas successivement les différentes parties, à mesure que se construit l'édifice solide, majestueux et régulier du bonheur public.

Point de Société sans dépenses publiques pour sa conservation ; il n'existe aucun autre moyen de satisfaire à ces dépenses, que les contributions publiques ; sans doute elles doivent être également reparties; sans doute chaque citoyen doit contribuer aux charges de la Société, en proportion des avantages qu'il en retire.

C'est cette juste proportion de secours entre tous les citoyens, entre toutes les parties de l'Empire, que l'Assemblée Nationale travaille à rétablir avec un zèle infatigable; mais c'est de la connoissance exacte et approfondie des besoins et des produits, de la diminution des uns, d'une bonne distribution des autres, que doit résulter un plan sage et uniforme d'impositions, calculé d'après les principes rigoureux de la justice et de l'égalité.

Celui-là est donc coupable; celui-là viole les loix, qui cherche à séduire ses concitoyens; qui, sous les apparences d'un zèle hypocrite, les livre à tous les désordres de l'anarchie, pour anticiper de quelques mois une satisfaction due et promise à tous les François, mais qu'ils n'obtiendroient jamais, s'ils se refusoient à acquitter les impositions, sans lesquelles l'ordre public ne peut se soutenir.

Honorés de la confiance de vos concitoyens, vous devez, Messieurs, les prémunir contre des insinuations perfides qui pourroient les égarer, et par là même les rendre malheureux.

COMTE DE PARDIEU.

Président du Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale.

COCHON DE LAPPARENT. VOIDEL.

Secrétaires du Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale.

IX. — LETTRE RELATIVE AUX CABARETIERS DE ROYE. — EN MARGE : REÇU LE 14 JUILLET 1790. EXPÉDITION ENVOYÉE LE 14 JUILLET.

Je vois, Monsieur, dans un procès-verbal des emploiés de la Régie générale, accompagnés de quatre cavaliers de Maréchaussée, la mention d'une délibération de MM. les Officiers municipaux de la ville de Roye, en date du 28 février, signée, est-il dit, par les Cabaretiers, et d'une ordonnance subséquente, en vertu desquelles on se transporte le 2 mars, pour faire la reprise des exercices ; il n'y avoit que trois Cabaretiers qui eussent consenti cette reprise le 17 décembre, lorsque tous furent mandés par le Comité de la ville. J'aurois besoin de connoître s'ils s'y étoient soumis eu plus grand nombre le 28 février. Je vous serai obligé, Monsieur, de vouloir bien me procurer une copie certifiée de cette délibération et de l'ordonnance qui a suivi, et me la faire parvenir pour jeudi prochain en la mettant à la poste mercredi.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. C. A. CLEMENT.

Paris, le 5 juillet 1790.

XV

LA FIN DU DRAME

. . . .

Le Président, en l'absence des Témoins, ordonne que ceux acquittés seront mis en liberté.

Les sept autres sont amenés successivement sur les gradins et à un intervalle d'un gros quart d'heure.

Babeuf paraît le premier.

Viennent ensuite Darthé et Buonarotti...

Réal, sur la demande de Babeuf, monte près de cet accusé.

— *Ne me déguise rien*, dit-il à Réal ; *je me suis attendu à tout, et la consternation que j'aperçois dans les yeux des jurés, m'annonce que je suis condamné à mort ; point d'affreux ménagemens, je t'en conjure ; tu me dois la vérité.*

— Tu es condamné à mort, répond Réal.

— Quoi, dit Babeuf, ils ont pu déclarer que la conspiration avait existé !

— Non, c'est sur la 5ᵉ série, en vertu de la loi du 27 germinal an IV, que tu es condamné ; mais elle n'existe plus.

Puis-je parler ?

— Sans doute.

— Je ne parlerais plus, puisque les jurés n'ont pas voulu être entièrement justes. Ce n'est pas des Juges que je dois espérer plus de justice. Il y a trop longtemps qu'ils me font mourir. Je ne parlerai plus. La mort pour des écrits !!!!!! et une détention d'un an pour des Royalistes convaincus de conspiration...... Je ne veux plus parler.

. . . .

Aussitôt que le jugement est prononcé, Darthé crie : *vive la République* !

Il s'est déjà percé son sein, et le sang jaillit de sa plaie.

Babeuf, sans rien dire, imitait son exemple et s'enfonçait dans le corps un fil d'archal aiguisé.

Il tombe mourant.

Un sentiment d'admiration pour les suicidés et d'horreur pour leurs bourreaux se répand dans toute l'assemblée.

Une foule de citoyens, de tout âge et de tout sexe, sort de la salle, épouvantée, effrayée, fatiguée d'avoir soutenu la présence des meurtriers du patriotisme ; une partie y est retenu par un religieux respect pour les illustres condamnés.

. . . .

Le sacrifice est consommé.

Babeuf et Darthé sont dans la tombe, mais ils n'y sont pas comme Conspirateurs ; ils y reposent comme Ecrivains, comme Apôtres fervens d'une religion sainte, comme *Martyrs de l'Egalité*.

Ils sont montés sur l'échafaud vêtus de la robe blanche, ils sont morts de la mort de Sydney...

Leur Panthéon est dans le cœur de tous les hommes libres, leur mort triomphante est le germe de leur immortalité glorieuse.

Farouches ennemis de l'humanité qui les avez immolés, ils ne sont plus en votre puissance ; ils ont trouvé dans le tombeau un asile hospitalier contre votre fureur ; ils appartiennent maintenant à la masse des hommes purs, vertueux, sensibles, éclairés ; ils appartiennent à la Postérité !

Les accens de leur voix tonnante vous appellent devant ce Tribunal imposant et majestueux.

Juges couverts du sang de ces illustres victimes, voyez écrite sur les pages éternelles de l'histoire la sentence, terrible mais inévitable, que provoquent contre vous la Vérité, la Justice, amies des Lois et de l'Humanité que vous avez outragées, de la *Liberté de la Presse*, sur laquelle vous avez jeté un voile funèbre !

(*Journal de la Haute-Cour de Justice*, par Hesine. Nos 72 et 73).

◆

XVI

ÉPILOGUE

Vingt-cinq ans après le Jugement de Vendôme, Napoléon qui, à la tête de ses troupes, avait dispersé les Babouvistes, dictait, sur le rocher de Sainte-Hélène, ces mémorables paroles :

« Rien ne doit se faire sans l'assentiment formel de la nation ; le principe fondamental doit être l'universalité des votes... Le peuple français a deux passions également puissantes qui paraissent opposées, et qui cependant dérivent du même sentiment : c'est l'AMOUR DE L'ÉGALITÉ et l'amour des distinctions. Un gouvernement ne peut satisfaire à ces deux besoins que par une excessive justice. Il faut que la loi et l'action du gouvernement soient égales pour tous ; que les honneurs et les récompenses tombent sur les hommes qui, aux yeux de tous, en paraissent les plus dignes... Mon fils sera obligé de régner avec la liberté de la presse. Il doit être l'homme des idées nouvelles et de la cause que j'ai fait triompher partout.

. . . .

« Régénérer les peuples par les rois ; établir partout des institutions qui fassent disparaître les traces de la féodalité, qui assurent la dignité de l'homme, développent les germes de prospérité qui dorment depuis des siècles ; faire PARTAGER A LA GÉNÉRALITÉ CE QUI N'EST AUJOURD'HUI QUE L'APANAGE D'UN PETIT NOMBRE ; réunir l'Europe dans des liens fédératifs indissolubles ; propager dans toutes les parties du monde, aujourd'hui barbares et incultes, les bienfaits de la civilisation, tel doit être le but de toutes les pensées de mon fils, telle est la cause pour laquelle je meurs martyr. »

C'était la reconnaissance formelle de la politique égalitaire rêvée et proclamée par Gracchus Babeuf!

TABLE DES CHAPITRES

Préface. I à XVI.

I. — 1760 à 1785. — Naissance de François-Noël Babeuf. — Sa famille. — Sa jeunesse. — Ses protecteurs. — Ses premières tribulations. — Il se marie. — Son premier enfant. — Il se fixe à Roye. — Il devient Commissaire à Terrier. 1

II. — 1785 à 1788. — Babeuf concourt à l'Académie d'Arras. — Il entretient une volumineuse Correspondance avec Dubois de Fosseux. — Résumé de cette Correspondance. — Ce qu'elle laisse deviner. — Il perd un enfant. — Ses premières tribulations. — Son opinion sur les majorités. — Il est réprimandé par le maréchal Castéja. — Sa lutte contre les Billecocq. — Il aborde les questions politiques. 19

III. — 1789 à 1792. — Babeuf adhère aux principes de la Révolution. — Il est parmi les Vainqueurs de la Bastille. — Il réside à Paris. — Il écrit contre Mirabeau. — Il prend le prénom de *Camille*. — Il publie son *Cadastre perpétuel*, et, avec d'Audiffred, la description du Graphomètre-Trigonométrique. — Sa lutte contre les Gabelles — Il fonde, à Noyon, le *Correspondant Picard*, et à Paris le *Journal de la Confédération*. — Il est plusieurs fois arrêté. — Il est élu Administrateur du Département de la Somme, puis du District de Montdidier. — Il est accusé de faux. — Son départ pour Paris. 51

IV. — 1793 à mars 1795 (ans II, III, IV). — Babeuf es employé au bureau des subsistances à Paris. — Il est arrêté pour le faux de Montdidier. — Sa lettre à Sylvain Maréchal. — Il est relâché et acquitté. — Sa correspondance avec sa femme et son fils Emile. — Son attitude avant et depuis le 9 thermidor. — Il fonde le *Journal de la Liberté de la Presse*, qui deviendra le *Tribun du Peuple*. — Il combat les Robespierristes et le Directoire. — Il est arrêté plusieurs fois, puis envoyé dans la prison d'Arras. 97

V. — Mars à octobre 1795 (25 ventose an III — 4 brumaire an IV). — Gracchus Babeuf dans la prison des Baudets d'Arras. — Lebois, Taffoureau, Cochet, Fontenier, Gouillard et autres. — Babeuf écrit à Fouché, de Nantes. — Sa correspondance avec Ch. Germain. — Préludes du Babouvisme. — Un boucan au théâtre d'Arras, à propos du général Béthune et de son état-major. — Un écrit de Senlecq. — Une chanson de Babeuf contre les aristocrates d'Arras. — Le Tribun du Peuple à l'armée infernale. — Mise en liberté. 125

VI. — 1795. — Babeuf rentré à Paris reprend la publication du *Tribun du Peuple*. — Il précise sa doctrine. — Il combat la République des riches. — Il veut l'*Egalité réelle* et le *bonheur commun*. — Le Directoire le fait arrêter. — Ses relations avec Joseph Lebon, Darthé et *les Egaux* de 1792, à Arras et à St-Omer. 173

VII. — 1795-1796. — Organisation de la conjuration des Babouvistes. — La *Société du Panthéon* dissoute par Bonaparte. — Le *Manifeste* et le *Chant des Egaux*. — Analyse de la Doctrine de Babeuf. — Les agissements de la *Société des Démocrates*. — L'acte insurrecteur. — La tentative du camp de Grenelle. — Le traître Grisel. — Message de Carnot. — Arrestation des conjurés. 195

VIII. — 1796 et 1797 (ans IV et V.) — Babeuf et les Babouvistes à la prison du Temple. — Les Panthéonistes tentent de les délivrer. — Fuite de Drouet. — Une Haute-Cour de justice est instituée pour juger les accusés de floréal. — Leur départ pour Vendôme dans des cages grillées. — Premier interrogatoire de Babeuf. — Protestation de Babeuf et de ses co-accusés. — Opinion des journaux sur la conjuration. 219

IX. — 1796 et 1797. — Constitution de la Haute-Cour à Vendôme. — Les Juges et les Jurés. — Leur installation solennelle. — Les accusés et leurs défenseurs. — Le traître Grisel. — Débats du Procès. — Plaidoyers des Accusateurs nationaux. — Défense générale de Babeuf. — Prononcé du Jugement. — Exécution de Babeuf et de Darthé. — Exil ou acquittement des autres conjurés. 249

X. — Les derniers voeux de Babeuf pour l'avenir de sa famille. — Sa femme. — Ses fils Emile et Caïus Gracchus. — Leur adoption par Le Pelletier Saint Fargeau et le général Thurreau. — La carrière politique et industrielle d'Emile Babeuf. — La fin du nom. 337

XI. — Les Déportés. — Leur pourvoi devant le Corps Législatif. — Leurs vaines espérances. — Aperçus nouveaux qui se dégagent de leur argumentation. — Ils font l'éloge de Babeuf, de Darthé et des Babouvistes. — Leur mise en liberté. — Ce que devinrent les accusés et les accusateurs. 349

XII. — La fin du Babouvisme. — La misère dans le Nord de la France au temps de Babeuf. — Ce qui se dégage de sa doctrine. — Les échos du procès. — L'Avenir ! 359

XIII. — Bibliographie. 475

XIV. — Appendice. 523

XV. — La fin du Drame. 535

XVI. — Epilogue. 539

Arras.— Imp. H. Schoutheer.

DU MÊME AUTEUR

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Histoire de la ville de Sceaux. 1883, 1 vol. in-8, illustré.	15 »
Description du Lyonnais, Forest et Beaujollais au XVIe siècle, par Nicolas de Nicolay. Publiée avec préface et notes, aux frais de la ville de Lyon. Un beau vol. in-4.	20 »
Description du Berry au XVIe siècle, par N. de Nicolay. 2e édition, avec notes et cartes or et couleurs. In-8.	15 »
Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et de ses Commanderies et Prieurés. Tome Ier, 1 vol. in-8 (*L'ouvrage formera trois volumes*).	3 50
Formulaire d'Arrêtés préfectoraux. 1 vol. in-8.	20 »
L'Administration en Savoie avant et depuis l'annexion, suivi du Vocabulaire explicatif des principales appellations et locutions usitées en Savoie dans le langage administratif et judiciaire. In-8.	2 »
Du Bénéfice-Cure en Savoie sous les régimes Sarde et Français. Broch. in-8.	1 »
Questions de Droit relatives aux Bureaux de bienfaisance. Br. in-8.	2 »
Les Droits et les Devoirs des Conservateurs et des Administrateurs des Bibliothèques communales. In-8.	2 »
Journal professionnel d'un maitre de pension de Paris au XVIIIe siècle. In-12.	3 »
Les Beaux-Arts en Rouergue a diverses époques. Mémoire couronné par le Jury des Jeux Floraux de Rodez. In-4	10 »
Notice sur l'Hospice d'Aubrac, en Rouergue, fondé par Adalard, seigneur flamand. In-8.	3 »
Lettres et Poésies inédites de Voltaire, adressées à la Cour de Prusse, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque royale de Stockholm. *Paris, Jouaust*, in-12.	5 »
Le Patois Artésien et les Chansons de la Fête d'Arras. Br. in-8.	1 »
Le Siège d'Arras en 1640, d'après la Gazette du temps. In-8.	3 »
Documents inédits sur les Prophéties de Nostradamus. In-8.	3 »
Notices sur les communes de Condé, St-Paul, Le Theillement (Eure). In-8.	2 »

EN PRÉPARATION

Révélations sur la Jeunesse de Maximilien Robespierre. In-8.
Souvenirs intimes sur Clément Laurier. In-8.
Etudes historiques sur le Dauphiné et la Savoie. In-8.
Etudes historiques sur le Rouergue. In-8.

Arras. — Imp. H. Schoutheer, rue des Trois-Visages, 53.